

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
Faculté de droit et des sciences économiques

Le Congo – Brazzaville

Essai d'analyse
et d'explication sociologiques
selon la méthode pluraliste

THÈSE
présentée à la Faculté de droit et des sciences économiques
de l'Université de Neuchâtel
pour obtenir le grade de docteur ès sciences économiques

par
AKALA EKONDY



PETER LANG
Berne · Francfort/M. · New York

1983



Le Congo – Brazzaville
Essai d'analyse et d'explication sociologiques
selon la méthode pluraliste

Monsieur Akala Ekondy est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat en sciences économiques intitulée «Le Congo – Brazzaville. Essai d'analyse et d'explication sociologiques selon la méthode pluraliste.»

Il assume seul la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, 11 novembre 1982

**Le doyen
de la Faculté de droit
et des sciences économiques**

Jean-Pierre Gem

**© Editions Peter Lang, Berne 1983
Successeur des Editions
Herbert Lang & Cie S.A., Berne**

**Tous droits réservés. Réimpression ou reproduction interdite
par n'importe quel procédé, notamment par microfilm, xérographie,
microfiche, microcarte, offset etc.**

Impression: Lang Druck SA, Liebfeld/Berne

A ma famille,
ma communauté villageoise d'Ikwélé,
ma femme,
mes enfants,
mes amis.

"Les dogmes du caïme passé ne conviennent plus
à l'orageux présent. Une montagne de difficultés
se dresse devant nous et nous devons nous élever
à sa hauteur. Notre situation est nouvelle: il
nous faut penser à neuf et agir à neuf. Abandon-
nons nos illusions et nous pourrons alors sauver
notre pays."

Abraham Lincoln

(extrait de son second
message annuel au Congrès
américain en 1862)

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer ici toute notre gratitude à la famille du Docteur Marcel-Antoine Wildhaber, sans laquelle ce travail n'aurait pu aboutir. Nos remerciements vont également à Madame Marie-Françoise Bouille-Wildhaber (Avocate) et à Monsieur Luc Nsana-Madzaka, notre compagnon de longue date, dont l'amitié et l'aide précieuse nous ont permis de poursuivre nos recherches, malgré des conditions particulièrement difficiles.

Nous exprimons également notre gratitude à l'Université de Neuchâtel qui a bien voulu nous consentir un prêt d'honneur sans lequel nous n'aurions rien pu faire. Et à Martial Renaud, notre ancien camarade d'Université, actuel Conseiller des Etudiants de la même Université, toute notre amitié pour tout son soutien.

Nous voudrions aussi dire à tous nos amis (notamment ceux du Tracé, les Berger et les Zen-Ruffinen) et parents un grand merci pour leur soutien moral et pour toute l'assistance dont ils nous ont assuré tout au long de ce travail.

Que tous ceux qui, au niveau des différentes bibliothèques, des principales Salles de lecture, des Grands Quotidiens et Revues, nous ont aidé dans la récolte de la documentation trouvent ici toute notre reconnaissance.

Que Monsieur Cros, de la Division Coopération et Développement de la Communauté Economique Européenne à Bruxelles, se voie vivement remercié pour nous avoir fait parvenir la documentation sur les interventions de la Communauté dans notre pays pour la période 1960-1978.

Enfin, nous devons beaucoup au Professeur Maurice Erard*, Directeur de notre thèse, dont les remarques attentives

* Le professeur Maurice Erard est Président d'honneur de l'Association Internationale des Sociologues de langue française, sise au 54, Boulevard Raspail, à Paris (France).

ont déterminé l'orientation finale de ce travail. Nous lui en savons gré pour sa sensibilité et sa bienveillance; qu'il trouve ici toute notre affectueuse reconnaissance.

Quant au Professeur Ernest Weibel, Rapporteur de la thèse, nous en avons gardé un vivant et excellent souvenir. Grâce à son contact amical, nous avons pu donner une merveilleuse structure à notre travail et une meilleure approche de la problématique.

Nos remerciements enfin à Madame Monique Worthington, qui a assuré la dactylographie du manuscrit.

Ekondy - Akala

INTRODUCTION

Prendre conscience de la réalité sociale congolaise puis se décider à l'étudier par la méthode sociologique peut bien ressembler à une gageure vu la complexité sociologique du sujet.

Et pour "comprendre" nos motivations, il est nécessaire de jeter un coup d'oeil rétrospectif sur notre itinéraire. Nous appartenons à cette génération africaine de l'après Seconde Guerre Mondiale et par conséquent avons intimement participé à tous les bouleversements et processus qui ont conduit nos États aux indépendances. Et lors de nos séjours d'études en France, nous avons pu vivre la vie militante des Français et être profondément marqué par leur nationalisme puis par le prix payé par tous ceux qui sont tombés pendant la Résistance.

Enfin, lors de nos derniers séjours d'études en Suisse, très tôt, nous avons été gagné par l'enseignement de la Sociologie (1). Maintenant, après avoir travaillé sur le terrain dans notre propre pays et y avoir occupé des postes d'une certaine importance, nous avons pris sur nous l'engagement d'étudier cette réalité sociale et de faire bénéficier le lecteur du fruit de notre réflexion qui, elle, se veut absolument non dogmatique à tous les points de vue.

Compte tenu de la complexité de l'objet étudié, nous avons conscience des limites objectives et subjectives d'un tel travail. Aussi, nous voulons notre démarche empreinte de rigueur scientifique propre à tout travail de cette nature. Bien entendu, nous restons sensible à toute critique constructive.

Et pour donner une meilleure approche à notre étude, nous avons choisi de suivre le plan du professeur M. Erard, à

(1) Notamment celle de Maurice Erard, professeur de Sociologie à l'Université de Neuchâtel, disciple de Georges Gurvitch.

savoir: "Le plan de Sociologie Générale pluraliste" (1). S'étant appuyé sur l'oeuvre de Georges Gurvitch, M. Erard a, au cours de ses travaux, systématisé cette oeuvre. Il en est issu un plan opératoire qui facilite l'inventaire des problèmes et ouvre la voie à des applications comme celle que nous nous proposons de faire.

Du point de vue de la Méthode Sociologique

En accord avec le plan de la Sociologie Générale pluraliste et en accord avec la définition de la Sociologie Générale pluraliste, nous voudrions dire que la "Méthode Sociologique est elle aussi héritière de toute méthodologie des Sciences, y compris celle des Sciences de la Nature bien que l'expérimentation proprement dite soit difficile en Sociologie. Ici comme ailleurs, il s'agira de décrire et d'expliquer des phénomènes (sociaux), mais en égard à leur complexité particulière en Sociologie et aux processus de changement continu qui s'y produisent, on aura une attention toute particulière pour la dialectique des phénomènes (sociaux) et leur réduction à un nombre maniable de types qui les résument le mieux. On dira donc que la méthode propre de la sociologie est la méthode dialectique et typologique dans une perspective pluraliste et dynamique" (2).

Notre analyse s'articulera essentiellement autour de deux axes verticaux et horizontaux. Dans la première partie et cela avec le plan susmentionné, nous étudierons la Société congolaise (Texture et Structure sociologiques) du point de vue de la Sociologie différentielle (Société globale "nationale" en voie de développement - configuration des classes sociales - groupements sociaux - Formes de sociabilité (Nous: et Rapports avec autrui).

Dans la deuxième partie, nous examinerons la texture sociale en nous référant aux paliers de la réalité sociale congolaise les plus pertinents pour notre étude, notamment (le palier écologico-morphologique - les Appareils organisés - les Réglementations sociales - les Conduites effervescentes et novatrices - les Mentalités collectives et Personnalités de base).

(1) voir annexe

(2) Cours de Sociologie du Professeur Erard, Université de Neuchâtel (Suisse).

Enfin, pour la compréhension des phénomènes sociaux totaux à l'étude, nous utiliserons les procédés dialectiques opératoires (1) sans lesquels nous ne saurions saisir cette réalité sociale congolaise en perpétuel mouvement.

Nous voudrions également souligner que le recours au pluralisme dialectique permet d'avoir une vue d'ensemble de la réalité sociale sans absorber la multiplicité dans l'unité (2).

En effet, "la richesse des phénomènes sociaux totaux ne peut être comprise dans sa plénitude que lorsqu'on se rend compte que la tendance à la prééminence du global sur le partiel admet des degrés quasi infinis et qu'un drame perpétuel se joue entre les phénomènes sociaux totaux partiels et globaux, qui peuvent à la fois être complémentaires, en situation d'implication mutuelle, d'ambiguïté, de polarisation et de réciprocité de perspectives" (3).

Il reste donc constant que toute étude de la réalité sociale congolaise présuppose la possibilité d'intégrer les faits sociaux à étudier dans un cadre, dans un ensemble, dans un univers réel, dans un monde particulier d'une certaine cohésion relative.

Ensuite, nous nous efforcerons d'intégrer les éléments micro-sociaux dans des groupements, les groupements dans les classes sociales, les classes sociales dans la Société globale congolaise, celle-ci dans des conjonctures totales concrètes où elles agissent.

Somme toute, la tendance sera du partiel vers le global; de l'abstrait vers le concret.

- (1) Procédés élémentaires: (simultanéité - complémentarité - rivalité - antinomie).
Procédés complexes: (ambiguïté - réciprocité de perspectives - implication mutuelle - polarisation).
- (2) G. Gurvitch, *Traité de Sociologie*, T. 1, p. 24, PUF, Paris, 1967.
- (3) G. Gurvitch, *Ibid.*, p. 21.

En nous résumant, nous disons que "l'explication en Sociologie générale pluraliste, préparée par l'analyse dialectique va comprendre trois temps:

1. - Les temporalités sociales (soit des paliers en profondeur de la réalité sociale) et sociologiques (soit des cadres sociaux);
2. - Les déterminismes sociaux et sociologiques (où il convient de distinguer la nature des déterminismes, par exemple démographique ou économique, de leur forme: causalité univoque, réciproque ou multiple, loi d'évolution, liaison stochastique, corrélation univoque ou fonctionnelle, covariation univoque ou fonctionnelle, régularité tendancielle, intégration directe dans des ensembles réels, causalité singulière);
3. - enfin, La Liberté humaine" (1).

Puis, pour mieux appréhender la "réalité congolaise", nous avons jugé nécessaire de rapprocher l'explication sociologique de l'historiographie dans ce qu'elle a d'irrépérable et d'unique, en plaçant le mouvement de cette réalité congolaise singularisée dans un passé rendu présent et dans un présent rendu passé (2).

(1) J. Amos, Changement économique et changement politique dans la perspective de la sociologie pluraliste, in Contributions à l'analyse sociologique de la Suisse, Société Suisse de Sociologie, p. 29, Genève, 1974.

(2) G. Gurvitch, Ibid., p. 22.

NOS SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Pour essayer de rendre le passé présent, nous n'avons ménagé aucun effort dans notre recherche bibliographique. Outre notre propre apport personnel et des ouvrages d'auteurs déjà connus du grand public, une place de choix a été faite aux auteurs congolais de la première génération dont les études ont paru essentiellement dans la Revue "LIAISON" entre les années 50 et 60. Qu'ils trouvent ici un hommage mérité.

Ecartant systématiquement tout schéma stéréotypé, toute solution de facilité et toute affirmation mécanique, nous n'avons ni négligé ni privilégié telle source d'information par rapport à une autre. Nous avons utilisé tout à tour les travaux réalisés par les Chercheurs de l'ORSTOM, ceux du Laboratoire de Sociologie et de géographie africaines, des études des Nations Unies et autres organismes spécialisés, de l'Unesco etc. Il y a aussi de la documentation récoltée auprès des principaux journaux comme Le Monde, L'Humanité, Le Journal de Genève, 24 Heures, où nous avons reçu un accueil bienveillant. D'autres publications comme Jeune Afrique, Afrique Asie, Continent, Marchés Tropicaux, Revue française d'études africaines et la Documentation Française nous ont été d'un grand secours.

Enfin, il appartient au lecteur aussi bien de nous critiquer que d'apporter par ses remarques constructives, une appréciable contribution à l'étude sociologique de la réalité congolaise, objet de notre présente démarche.

PREMIERE PARTIE

L'HISTORIOGRAPHIE COLONIALE CAS DU CONGO-BRAZZAVILLE

(Société globale "nationale en voie de développement")

Nous empruntons le concept de "Société Globale" au sociologue Georges Gurvitch qui le définit comme "des phénomènes sociaux totaux à la fois les plus vastes et les plus importants, les plus riches de contenu et d'ascendant dans une réalité sociale donnée" (1).

Mais dans le cas d'espèce de nos sociétés globales contemporaines, nous avons jugé utile et nécessaire de nous référer de nouveau à Gurvitch pour obtenir le point de vue suivant:

Les sociétés globales contemporaines "sont des macrocosmes sociaux" qui possèdent une souveraineté juridique délimitant la compétence de tous les groupements qui y sont intégrés (y compris l'Etat dont la souveraineté juridique n'a jamais cessé d'être relative et subordonnée, en dépit de toutes les apparences contraires) (2).

En conclusion, Gurvitch dit que le plus souvent, la Société globale est la structure sociologique qui correspond à un pays ou, plus précisément peut-être à une nation (3).

Nous voilà donc au coeur de notre sujet. Une fois défini le contour de la Société globale, il nous reste à examiner le cas particulier de la société congolaise. Nous la décrirons, l'analyserons et en expliquerons le contenu (Texture et

(1) Gurvitch - Traité de Sociologie, Ibid., p. 216.

(2) Ibid., p. 216.

(3) Ibid., pp. 447-448.

Structure). La description et l'analyse se feront suivant les lignes du découpage horizontal (cadres sociaux) et vertical (paliers en profondeur) de la réalité sociale congolaise, tandis que la mise en lumière des Temporalités et déterminismes permettra l'explication de tout ou partie de cette réalité congolaise (cf cours de sociologie pluraliste du professeur Maurice Erard).

Bien entendu, notre propos n'est pas de faire l'histoire de la pénétration française au Congo mais d'en capter les moments essentiels et d'analyser l'évolution globale de la société congolaise.

Et pour une compréhension rationnelle du processus historique du Congo, nous avons limité notre travail à la période charnière 1880-1980.

Nous verrons par la suite comment la société congolaise est passée du type de société prométhéenne à celui de l'absolutisme dit "éclairé".

1. DONNEES HISTORIQUES ET SOCIO-POLITIQUES

Le Congo-Brazzaville, société globale "nationale en voie de développement" a appartenu depuis la nuit des temps à l'ancien royaume de Congo. Cet ancien royaume de Congo, dès la fin du XVème siècle, était composé des royaumes de l'Angola, du Congo intérieur appelé royaume d'Anzicou mais plus connu sous le nom de royaume Batéké et enfin le royaume de Loango (ou le royaume des Vilis)* situé sur l'Océan Atlantique.

Autrement dit, à ces royaumes, correspondent précisément les actuels états de l'Angola, des deux Congo (Brazzaville et Kinshasa - devenu aujourd'hui Zaïre).

Mais c'est à la fin du XVème siècle que l'Europe eut connaissance de l'existence d'Etats bien organisés dans l'Afrique Centrale. En effet, c'est vers 1483 que Jean II, roi du Portugal, envoya plusieurs vaisseaux par les côtes d'Afrique pour reconnaître la route des Indes Orientales (1).

* voir citation témoignage pages suivantes.

(1) Maquet, Kaké, Suret-Canale, Histoire de l'Afrique Centrale, Présence africaine, Paris, 1971, p. 61.

Nous noterons au passage que ce premier contact de l'Européen avec l'ancien royaume se fit "sans heurt". L'ancien royaume qui était déjà fortement structuré avait plutôt accueilli ces étrangers en amis si bien que divers rois qui s'étaient succédés sur le trône ont volontiers adopté le christianisme pendant que d'autres chefs restèrent farouchement attachés à la religion de leurs ancêtres; l'animisme. Mais, à partir du règne d'Afonso Ier, le parti animiste fut vaincu et le nouveau roi adopta avec son peuple le christianisme (1).

Sur ce point, nous pensons quant à nous, qu'on devrait plutôt voir dans le choix de conversion d'Afonso Ier, plus une "stratégie" de sa part qu'une volonté naïve de se convertir car par ce biais, le souverain voulut atteindre un objectif bien précis, c'est-à-dire: devenu chrétien avec une partie de son peuple, il pouvait compter sur l'armée portugaise en cas de conflit armé avec les autres chefs du royaume. Ceci n'est point dénué de tout fondement puisque cela se produisit et se vérifia et nous le verrons un peu plus loin.

Mais tout au long du XVIIème siècle, l'ancien royaume de Congo connut de sérieux coups durs. Notamment en Angola où il y eut de fréquentes querelles dynastiques et les Portugais ne restèrent pas à l'écart et prirent souvent le parti de l'un ou l'autre des chefs des six provinces (Mbamba, Soyo, Mpemba, Mbata, Mpangu, Nsundi) (2) qui se disputèrent le contrôle du trône depuis la mort du roi Afonso Ier.

En effet, avec la fratricide et sanglante guerre civile qui éclata en 1665 et qui dura jusqu'à 1709, inexorablement l'ancien royaume de Congo se divisa et irrémédiablement commença son déclin. Ce fut aussi la grande période des migrations de certaines tribus en particulier celles des Bakongo et des Nsundi vers le sud des actuels États du Congo ex-belge et ex-français.

Pour ce qui concerne le Congo-Brazzaville, il est intéressant de voir que ces mouvements migratoires n'ont pas progressé au-delà des territoires situés autour du cours inférieur du fleuve Congo, c'est-à-dire non loin des frontières naturelles de l'Angola qui demeure leur foyer ethnico-culturel même si les liens claniques se sont distendus avec le temps. Nous pouvons aussi constater que malgré le facteur

(1) Maquet, Kaké, Suret-Canale, Histoire de l'Afrique Centrale, Présence africaine, Paris, 1971, p. 61.

(2) Ibid., p. 61.

temps, les deux tribus Kongo et Nsoundi au Congo se considèrent comme une "diaspora" par rapport aux autres tribus n'ayant pas connu de mouvement migratoire (les autochtones si l'on peut dire).

Néanmoins, Kongo et Nsoundi malgré leur situation de migrants, ont continué à garder leurs spécificités ethno-culturelles propres; ils ont entre eux plus de rapports d'"éloignement" que de "rapprochement". Les Bakongo comme les Basoundi ne se sont pas établis sur le même territoire une fois partis d'Angola; les premiers occupent la zone voisinant les frontières tribales de l'Angola et du Sud-Zaïre (où se trouvent les mêmes concentrations tribales - même identité linguistique et presque mêmes mœurs); tandis que les seconds se sont localisés sur les territoires situés le long de la rivière Djoué et du fleuve Niari jusqu'aux confins des pays Batéké (avec lesquels ils ont en commun quelque fonds ethno-culturel).

Mais cependant, pour des raisons de Mémoire collective, ces tribus Kongo et Nsoundi ne cessent de se référer au "Kongo dia Ntotila" c'est-à-dire à l'ancien royaume de Congo, entendu dans sa partie angolaise. Bien entendu, cette référence n'est nullement évoquée par les autochtones (du Congo Intérieur et du royaume des Vilis). Mais il faut noter tout de même qu'on trouve la même mosaïque des tribus de l'ancien royaume dans la partie Nord de l'actuel Etat de l'Angola, dans la partie Sud de l'actuel Zaïre et dans la partie Sud du Congo-Brazzaville - une partie de la Vallée du Niari et surtout du Mayombe. A notre avis, les poussées migratoires de l'Angola vers le Congo-Brazzaville se sont concentrées autour de cet axe Congo Intérieur - Océan Atlantique.

Après cette période trouble, un vent nouveau souffla sur l'ancien royaume de Congo; les querelles dynastiques s'estompèrent, les migrations se ralentirent, un sentiment d'"unité nationale" naquit et c'est dans ce climat de renouveau, qu'une jeune princesse du royaume tenta de restaurer l'unité de ceile-ci. Elle s'appelle Dona Béatrice mais de son vrai nom Chimpa Vita; elle a 22 ans.

Malheureusement, la princesse Chimpa Vita ne réussira pas son entreprise car il subsiste encore au niveau du royaume, trop de clans rivaux et d'inextricables luttes de factions. A un moment donné, elle va organiser des soulèvements contre certains chefs des provinces et surtout contre les Portugais qu'elle considère comme les principaux fauteurs de troubles (1), (diviser pour régner). Afin de rendre crédible sa

(1) Maquet Kaké, Suret-Canaie, Hist. de l'Afr. Centrale, Prés.afr., 1971, p. 66.

politique de restauration du royaume, elle songe à jouer sur le psychisme de son peuple; crée des religions syncrétiques pour les utiliser ensuite comme symbole de "nationalisme" ou d'unité du royaume. Mais tout cela en vain car "pendant ce temps, Chimpa Vita disparaissait tous les vendredis, se cachant dans sa cabane après avoir annoncé qu'elle allait près de Dieu défendre les intérêts des Congolais. Mais un jour, elle fut surprise dans la brousse et amenée prisonnière à Pedro IV par les ambassadeurs du Chef du Mbamba. Elle reconnut son imposture et fut exécutée par le feu le 2 juillet 1706 après condamnation par le Conseil royal (1).

Bref, avec la défaite et l'exécution de Chimpa Vita, "la longue crise (qui) avait épuisé inutilement les forces du pays, ruiné l'enseignement et la culture et fait mépriser le pouvoir royal... l'histoire du Congo aux XVIII et XIXèmes siècles ne fut plus que celle de la décomposition d'un des états les plus prestigieux de l'Afrique Noire" (2).

(1) Maquet Kaké, Suret-Canale, Histoire de l'Afrique Centrale, Présence africaine, 1971, p. 67.

(2) Ibid., p. 67.

* Citation témoignage

Le royaume des Vilis est devenu le royaume du Loango au seuil de ce 20ème siècle finissant. En attendant d'en reparler on ne peut plus en profondeur, il nous a paru utile de nous référer à l'article de Benoit Gnaly à propos de "Diosso, capitale du royaume des Vilis (qui) se meurt"...

(C'est un exemple choisi pour illustrer comment nos sociétés violentées ont fini par s'atrophier).

"A 25 km de l'actuelle Pointe-Noire.. là est Diosso, juché aux bords d'une falaise qui porte son nom.

Capitale traditionnelle du royaume des Vilis, Diosso était, et l'est encore aujourd'hui, la résidence des monarques qui se succédèrent depuis des temps les plus reculés.

A cette époque où la royauté jouissait d'un prestige, d'une autorité, d'une puissance et d'une nécessité incontestées,

c'était une faveur et une grande fierté que d'habiter dans la capitale même du royaume, car le roi se faisait entourer de sujets de haut rang et dont il était sûr de la fidélité à sa personne. Diosso était donc peuplé de notables, personnages entourés de leurs parents, clients et esclaves. C'était en un mot, une véritable ville grouillant de monde.

A part les grands personnages, une activité remarquable régnait à Diosso. Sitôt que se faisait le petit jour, de braves gens se hâtaient vers leurs occupations les uns à la pêche, les autres à la chasse, à la récolte du vin de palme; d'autres encore, exploitaient des salines ou réunissaient leurs efforts pour abattre de gros arbres dont les billes étaient vendues aux nombreuses sociétés commerciales européennes.

"Le petit artisanat florissait. Sous les manguiers hauts, grands et bien ombragés, d'îlots d'artisans s'affairaient autour de leurs occupations respectives: tel groupe fabriquait des pioches, tel autre confectionnait des bonbons, plus loin, autour de grandes marmites tournaient des gens qui soufflaient au feu sur lequel bouillait de la mouambe dont on extrayait de l'huile. Sous les houes infatigables de braves femmes, les champs devenaient de splendides plantations vivrières qui couvraient les besoins des habitants.

...Personne ne chôlait. Si bien qu'on y voyait même de vieilles femmes s'employer à tresser des nattes ou à casser des noix palmistes qu'elles allaient vendre elles-mêmes.

"Des cases, nombreuses, étaient serrées les unes contre les autres. La vie en communauté était le seul genre de vie que connaissaient les habitants de Diosso: ils travaillaient toujours ensemble, groupes par groupes. Les ressources de chacun couvraient les besoins du voisin. L'on mangeait ensemble et presque tous les actes essentiels de la vie et les grandes occupations se faisaient ensemble. Seuls les grands intriquaient autour du roi et de sa politique. Mais la population vivait unie par des intérêts trop communs pour qu'il y ait une raison de se séparer ou de donner libre cours à la mésentente.

Aujourd'hui, hélas! ces fiévreux bourdonnements, cette solide communauté autour d'un roi, aimé, vénéré, craint, cette organisation sociale à mailles serrées, tout cela a disparu, complètement disparu! Diosso rentre dans un sommeil lourd, mauvais, précurseur de la mort. Les braves gens, les filles nubiles, les jeunes hommes adultes, tous quittent Diosso de jour en jour et s'en vont se fixer dans d'autres pays sans esprit de retour, se contentent de raconter la prospérité dont jouissait jadis Diosso. Il y en a qui se sont fait engager dans des chantiers à taper sur la pierre du matin au soir, alors qu'ils étaient chez eux exploitants de quelques

matières premières qui les enrichissaient fort bien. Ces malheureux quittent leurs foyers, leurs femmes et abandonnent leurs enfants dans l'espoir d'aller mieux gagner leur vie dans des contrées éloignées où se trouvent des entreprises européennes.

"Année après année, les grands chefs s'en allaient pour toujours: Bouliyenga, Taty Biti, Moe-François, Moe-Auguste, William, Pikène, etc., etc., ce ne sont plus que des noms. Jeunes comme vieux, tous sans limites, s'en vont. Hier même, un télégramme m'annonçait: Tchizinga décédée!.. Et c'est une jeune fille de 18 ans à peine...

Etranglé d'un côté par la désertion de ses fils, de l'autre par la mortalité, Diosso, ce beau, ce grand, ce prospère Diosso, la capitale des Vilis, se meurt...

"Sommes-nous faits pour progresser ou pour reculer? Pourquoi Diosso doit-il être appelé à disparaître? Son passé prospère, la circonstance qu'il a toujours été le centre même de la monarchie ville, le fait que les Vilis constituent la principale branche, la branche la plus importante, la branche dominante des peuplades du Kouilou et du Niari et dont le rayonnement s'étendait jusque chez les Bassoundi et les Bayombé, toutes ces raisons ne pouvaient-elles militer en faveur du maintien des Vilis, dans une capitale de la création de leurs propres ancêtres?

"Aujourd'hui les filles villes ne se préparent plus au mariage comme jadis. Elles ne cultivent plus. Ce qu'elles aiment faire maintenant c'est s'habiller très bien, se promener à longueur du jour. Les pauvres vieilles mamans, qui ont longtemps peiné, continuent à travailler. Les jeunes hommes qui habitent Diosso passent leur temps à jouer aux cartes ou à raconter des futilités des journées durant, attendant que les vieux parents leur apportent à manger. Et lorsque les parents viennent à mourir, les jeunes gens s'en vont s'installer à Pointe-Noire ou ailleurs, abandonnant Diosso en proie à l'envahissement du désert.

L'amour du sol natal, y a-t-il de plus puissant aimant dans le cœur de l'homme? Que sommes-nous devenus nous autres Vilis qui abandonnons notre cher pays sans aucune nostalgie et sans esprit de retour?

"Vous qui avez depuis longtemps déjà vécu dans les territoires éloignés, qu'attendez-vous pour retourner dans votre sol natal? Comment les enfants qui sont nés de vous dans ce pays-là que vous préférez, pourront-ils avoir l'amour et la vénération de la terre de vos ancêtres?

..."Ô! Seigneur, ayez pitié de Diosso. Faites revenir les Vilis éparpillés loin de leur pays. Lancez-les à la recon-

quête de Diosso, ce beau village, leur village. Vous, nobles Villis aujourd'hui avillis, qui travaillez partout dans des villes, prenez votre courage entre vos deux mains et revenez vous établir dans votre Diosso. Il ne manque de rien pour redevenir prospère. Ce sont des bras qui furent injustement et inconsciemment.

"Vous tous, jeunes Villis qui me lisez, penchez-vous sur ce problème, consacrez vos efforts à la reconquête de Diosso, la capitale du royaume de vos ancêtres." (1)

(1) Article de Benoit Gnaly, *Liaison*, 1953, no 36, pp. 6-8.

Mais déjà, durant trois siècles, l'esclavage et la traite des Noirs, saignèrent sérieusement en hommes et femmes les royaumes Loango et Batéké.

"Les négriers au royaume de Loango semblaient fort nombreux et actifs. La traite au XVIII^e siècle était entre les mains des Français et des Anglais après avoir été hollandaise au siècle précédent et portugaise avant. Mais ces étrangers n'avaient pas de forts et c'était le roi de Loango qui dirigeait lui-même les opérations. Les habitants du pays Villi avaient organisé les Caravanes pour la traite à longue distance dès avant 1600...

"Ils allaient non seulement au Pool et dans le pays batéké ou dans le sud du Gabon, mais par l'intérieur jusqu'à Kwango de Cassange derrière les possessions portugaises!" (1)

Souvenons-nous du fameux "triangle d'or" où les navires anglais par exemple, allaient acheter des esclaves en Afrique contre des produits manufacturés britanniques pour vendre ensuite ces esclaves en Jamaïque, puis revenir en Angleterre chargés de sucre.

(1) Maquet, Kaké, Suret-Canale, H.A.C., Prés. Afr., Paris, 1971, p. 75.

D'énormes contingents d'esclaves traversèrent ainsi l'Atlantique entassés sur les navires négriers. Selon certaines estimations, l'on en compte 900'000 au 16ème siècle, 3'750'000 au 17ème siècle, 7 à 8 millions au 18ème siècle et, en dépit de la suppression de la traite des Noirs en 1815 (traité de Vienne), 4 millions au 19ème siècle" (1).

Mais en définitive note Basil Davidson, la traite des Noirs aura coûté à l'Afrique entière une estimation avoisinant 30 à 100 millions d'esclaves sur 3 siècles (2).

Cet accablant témoignage des historiens explique sous un jour nouveau le très sérieux handicap démographique dont souffrent certaines régions d'Afrique Noire (particulièrement visées par les négriers). Nous reviendrons plus en détail sur le cas du Congo.

Enfin, nous noterons qu'à la fin du 19ème siècle, lorsque la France entreprit des expéditions coloniales dans l'actuelle région congolaise, celle-ci n'était plus composée que des deux anciennes provinces qui formèrent naguère l'ancien royaume du Congo; la province de Loango et la province d'Anzicou (ou Batéké).

Avec l'éclatement de l'ancien royaume, les deux provinces congolaises devinrent respectivement le royaume de Loango (avec pour capitale Diosso) et le royaume Batéké (avec pour capitale MBey ou Mbé).

(1) Calendrier du Service de l'Information de la DDA, Berne 1981.

(2) Basil Davidson, Africa in History, Ed. Weldengeld and Nicolson, London, 1968, p. 191.

1880 ouvre l'ère coloniale de la France au Congo

Le 15 février 1875, un jeune officier de Marine, l'enseigne de vaisseau Pierre Savorgnan de Brazza (1) reçut de l'amiral de Montaignac, Ministre de la Marine, l'ordre de préparer une expédition devant le conduire à explorer les régions de l'Equateur plus couramment désignées "Terrae incognitae" (Terres inconnues).

C'est après avoir passé cinq années dans la région du Gabon et fondé en juin 1880 la première station française Franceville, que Pierre de Brazza songea à poursuivre sa mission en avant. Et c'est en Avril 1877 que de Brazza atteignit pour la première fois le plateau Batéké (au Congo intérieur).

Au fur et à mesure que la mission progressait sur le plateau Batéké, elle rencontra de la résistance avec l'habitant Batéké et Bafourou. Cependant, il réussit à maintenir sa progression et découvrit la rivière Alima un des affluents du fleuve Congo navigable toute saison.

Malgré sa détermination de poursuivre sa route jusqu'au fleuve Congo, de Brazza se heurta aux redoutables guerriers Bafourou qui lui barrèrent le passage sur la rivière Alima. La situation devint critique et de Brazza dut renoncer à poursuivre sa mission.

Sur ce point, plusieurs témoignages concordent.

"La route que je vais suivre, dans le début, écrivait de Brazza, est la route par laquelle les Ballali apportent le sel chez les Batéké. C'est une route presque au sud. Mais je compte la modifier au bout de 3 jours pour aller vers le SE.

...Cette marche au sud doit me faire contourner le bassin de l'Alima Mpama et me permettre de passer ces rivières assez près de leurs sources sur les points où remontent des Apfourou (lire aussi Bafourou). J'aurais préféré pouvoir suivre une route des Bayaka dans le SO et descendre ainsi vers le SE. Mais alors, il m'aurait fallu passer chez les Aboma, peuplade avec laquelle je m'étais trouvé en hostilité lors de mon

(1) Le Comte Pierre Savorgnan de Brazza est né italien le 25.1.1852. Il entra à l'école Navale à Brest en 1868, se naturalisa Français en 1874 et accéda au grade d'enseigne de vaisseau la même année, et affecté à la division navale de l'Atlantique-Sud que commandait l'amiral Le Courtiault du Quill.

précédent voyage" (1).

Puis un autre témoignage: "Le premier village bafourou a laissé passer. Mais dans les villages suivants les préparatifs de guerre sont trop évidents. Les guerriers sont de plus en plus nombreux et le grondement des tam-tams roule sans discontinuer, rythmant les chants belliqueux. Les coups de feu ne tardent pas à crépiter çà et là.

Les explorateurs se trouvent brusquement devant un barrage de pirogues remplies de Bafourou armés de fusils, d'arcs et de sagales. D'autres pirogues se détachent de la rive et coupent la retraite.

"Autour de Brazza d'ailleurs les balles crépitaient et un grand diable de féticheur, superbe de vaillance, debout à l'avant d'une pirogue, exhorte véhémentement ses troupes en brandissant un fétiche qui le rend invulnérable. Auprès de l'officier, des gémissements: deux laptots* sont blessés. Allons! Il faut se défendre (réplique l'explorateur). - Feu! commande Pierre de Brazza. Les quinze fusils crachent et jettent le désarroi chez l'ennemi (2). (La fusillade a pourtant fait des victimes mais la littérature coloniale n'en mentionne pas le nombre).

(1) Lettre de Brazza au Secrétaire général du Ministère de la Marine, écrite en pays Batéké, village de Liwaka, le 3 juillet 1880, citée par H. Brunschwig in *Brazza Explorateur*, p. 152.

(2) Afin de "corriger ou compléter" cette version de l'épisode du Congo par de Brazza principalement à propos de cette bataille rangée entre les Afourou et l'expédition de Brazza, sur la rivière Alima, nous nous sommes efforcés de trouver le témoignage ci-après d'un éminent Congolais et de le publier. L'intérêt que nous attachons à ce témoignage est double: d'abord l'auteur est lui-même Afourou (aujourd'hui appelé Likouba) donc il connaît bien son tissu social et enfin il nous livre une excellente qualité de récit populaire - que nous aimerions avoir davantage!

* Laptot : Nom que les Européens donnent en Afrique à des valets ou à des matelots (c'est le cas ici) du pays, qu'ils prennent à leurs gages. (Cf. Le Littré, Ed. 1957) Paris.

sa pirogue. Les laptots répondirent à l'attaque et le feu nourri de leurs tirs se convergèrent sur Boloundza, fauchant autour de lui ses guerriers qui tombaient les uns dans la pirogue, les autres dans l'eau. Mais, par on ne sait quel miracle, aucune balie ne toucha Boloundza. Il chantait, invoquait les mânes de ses ancêtres lointains, récitait sa généalogie, énonçait ses titres de noblesse, encourageait et excitait ses hommes de ne pas avoir peur de ces "mangeurs de chenilles" qui tiraient comme des filles.

Sur ces entrefaites, la nuit vint, apportant à l'explorateur un espoir malheureusement vite éteint... Tout aussitôt des feux s'allumèrent. Les hommes de Boloundza se mirent à danser sous les lueurs des brasiers, poussant des clameurs, brandissant leurs armes meurtrières, simulant même des corps à corps entre eux, riant, vociférant...

De Brazza ne put longtemps souffrir cet affront: se détachant d'herbes aquatiques flottantes où lui et ses hommes s'étaient accrochés, il s'efforça à prendre position sur la rive afin de permettre à ses hommes de contre-attaquer avec le maximum de sûreté. Mais il se ravisa: c'est sous le signe de la paix qu'il avait entrepris son expédition et avait compris sa mission; ce n'était nullement pour guerroyer et tuer les indigènes. Il était attaqué. Il devait naturellement se défendre. Que lui réservait la suite?

Silencieux, l'explorateur et ses compagnons contemplaient la scène qui se déroulait sous leurs yeux, tout en pensant les blessures de leurs hommes. Ceux-ci avaient les membres comme engourdis, l'estomac vide; tiendraient-ils jusqu'au matin?

A l'aube, des pirogues bondées de guerriers maquillés de blanc et de rouge, armés jusqu'aux dents, s'avancèrent rapidement vers les étrangers. Les laptots et les porteurs, qui avaient suivi attentivement les évolutions de leurs adversaires, attendirent fermement le choc car ils se sentaient plus sûrs d'eux-mêmes maintenant qu'ils étaient sur la terre ferme.

"Au commandement, les laptots et les porteurs déchargèrent sur les assaillants une salve qui arrêta net les Likouba qui ne s'attendaient pas à l'intensité de ce feu. Leur indécision tourna à la déroute: les pirogues se heurtèrent, se culbutèrent et la panique fit le reste.

Constatant l'épuisement de ses provisions de munitions, de Brazza jugea prudent de rebrousser chemin, lui aussi, le cœur plein d'amertume, mais avec la vive promesse de revenir un jour."

Nous lui savons gré - et plus encore à son vénérable témoin - de cet émouvant apport sur la guerre Afourou - expédition de Brazza.

* Article de Bernard Mambeke-Boucher, *Liaison*, 1955, n° 46, pp. 40-46

Note de l'auteur "Pour réussir cet essai historique, je remercie profondément M. Charles Monguia, Chef de Canton du District de Mossaka et descendant direct de Ndombi-Boloundzou, de m'avoir permis de consulter ses notes généalogiques..."

Devant l'hostilité des Bafourous, dont de Brazza n'arrive pas à s'expliquer la cause, car la seule raison de l'humeur de cette peuplade ne lui paraît pas suffisante, la mission a dû rebrousser chemin, remonter l'Alima, retraverser le plateau Batéké, retrouver le bassin de l'Ogouvé, regagner Libreville puis rentrer en France" (1).

Enfin, Monsieur Marcel Guillemot, Commissaire-adjoint du Congo français donne de son côté les détails suivants: "En réalité les Batéké, dont Monsieur de Brazza allait avoir à traverser le pays, avaient été, à plusieurs reprises, battus par des peuplades voisines, appartenant à la tribu des Bafourou, et l'arrivée des voyageurs blancs leur fit naturellement croire qu'ils allaient être en butte aux attaques d'un nouvel ennemi. Ils commencèrent par recevoir fort mal les voyageurs, mais la contenance ferme et résolue de Monsieur de Brazza et de ses compagnons les arrêta".

... "Mais les chefs Bafourou n'entendaient pas qu'on naviguât sur des eaux qu'ils prétendaient leur appartenir, et bientôt les indigènes, excités par eux de village en village, se montrèrent opposés au passage de la flotille. Le cri de guerre retentit, des pirogues chargées de Noirs se mirent à la poursuite de celles de l'expédition et, sur plusieurs points, nos compatriotes furent accueillis à coups de fusil" (2).

(1) Cerbelaud-Salagnac, Savorgnan de Brazza, le père des esclaves, Ed. Letouzey et Ané, Paris, 1960, p. 52.

(2) Marcel Guillemot, le Congo français, Ed. J. André, Paris, 1901, pp. 14-15.

Dans le même temps, un autre explorateur du nom de Henry Stanley, journaliste, Gallois d'origine, naturalisé Américain, effectuait la traversée du centre du continent d'Est en Ouest, de Bagamoyo (actuel Zanzibar), à Boma, aux bouches du Congo où il arriva le 9 août 1877.

Après qu'il ait découvert ces régions inconnues, Stanley se rendit à Londres son pays d'origine et proposa ses services; mais comme l'Angleterre était déjà engagée dans la guerre contre la tribu Zoulou dans le Sud de l'Afrique, elle ne donna pas de suite favorable à Stanley. Les Etats-Unis, son pays d'adoption, ne broncha pas non plus car ils avaient déjà de sérieuses préoccupations avec leurs esclaves Noirs. C'est alors que le roi des Belges, Léopold II, proposa à Stanley de travailler pour son compte et de mettre son expérience africaine au service de l'Association Internationale Africaine très liée aux intérêts belges du Comité d'Etudes du Haut-Congo. Stanley accepta la proposition. Le roi Léopold II qui connaissait bien Stanley et de Brazza y compris leurs différences de tempérament et des moyens dont l'un et l'autre ont disposés pour faire leurs expéditions en Afrique Centrale, tenta de les gagner à sa cause et de réaliser ainsi son grand rêve: posséder à lui seul les deux rives du fleuve Congo.

Entre-temps, le roi invita de Brazza à se rendre en Belgique et le reçut dans son Cabinet du Château de Laeken pour s'entretenir familièrement avec lui sur ses missions de l'autre côté du fleuve Congo. Et sur le ton de la confiance, le roi n'hésita donc pas à lui exposer ses desseins. Puis il déclara assez rondement en termes flatteurs qu'il comptait lui réserver une place de premier plan dans la création de la future colonie (1).

Le roi Léopold II ignorait sans aucun doute que le comte Pierre de Brazza s'était naturalisé français entre-temps! "Mais Sire, répondit le comte de Brazza, Votre Majesté oublie sans doute que je suis officier français. Si Elle désire quelque chose de moi, c'est au gouvernement de mon pays qu'Elle doit s'adresser" (2).

(1) Cerbelaud-Salagnac, Savorgnan de Brazza, Le Père des esclaves, Ed. Letouzey et Ané, Paris, 1960, p. 59.

(2) Ibid., p. 59.

Le 27 décembre 1879, grâce aux appuis de Léon Gambetta, Président de la Chambre des députés et de Jules Ferry, Ministre de l'Instruction publique, Pierre de Brazza va se voir chargé d'une mission géographique pour le compte de la Société de Géographie que dirige Ferdinand de Lesseps.

Il s'agit pour de Brazza de tout faire pour atteindre cette fois le fleuve Congo et si possible de prendre possession du territoire qui borde ce grand fleuve. L'exploration du bassin du Congo va donc commencer. Désormais entre Stanley et de Brazza, c'est une course de vitesse qui s'engage. Qui des deux l'emportera? Qui des deux plantera son drapeau le premier, sur le fleuve Congo?

Et le roi des Belges se souvenant de sa décevante rencontre avec le comte de Brazza, envoya une lettre à Stanley par l'entremise du colonel belge Strauch en ces termes: "Nous appelons très sérieusement votre attention sur les projets probables de M. de Brazza et nous vous engageons à faire tous vos efforts pour ne pas vous laisser devancer par lui. Nous espérons que s'il parvient à descendre la rivière Alima, il vous trouvera déjà installé au confluent de cette rivière."

Au début de juillet 1880, de Brazza entame sa deuxième exploration du Congo.

Cette fois, il ne suit pas le même itinéraire que la précédente fois et évite donc de descendre la rivière Alima. Il ne tient pas à rencontrer les redoutables guerriers Bafourou. "Il faut noter aussi que Brazza, peu soutenu par le gouvernement français, n'avait pas les moyens matériels de forcer le passage comme Stanley et dut se faire accepter par la négociation lors de ses premières explorations" (1).

Afin d'éviter tout affrontement avec les Bafourou, de Brazza va s'orienter à pied vers le plateau Batéké, le contourner pour atteindre finalement la rivière Lefini qui le conduira directement sur le fleuve Congo.

Cette fois-ci la chance va sourire à de Brazza et à son équipage; car c'est sur ce nouvel itinéraire qu'il tombera sur le fameux messager du roi Makoko - expressément dépêché à sa rencontre. Mais il y aura d'abord un moment de frayeur lorsqu'ils l'aperçurent debout à l'avant de sa pirogue, progressant dans leur direction. Aussitôt les marins se saisirent de

(1) Maquet, Kaké, Suret-Canale, M.A.C., Prés.Afr., Paris, 1971, p. 155.

leurs fusils, le doigt sur la gachette. Bientôt, le décor changera de couleur quand tout le monde se sera convaincu de la qualité du messager du roi et un climat confiant va s'établir à la grande satisfaction des uns et des autres.

Le messager du roi, c'est Ngampo; il porte un superbe collier large et plat en cuivre ouvragé, c'est un vassal de Makoko. Lorsque sa pirogue arriva à la hauteur de celle de de Brazza, il fit de grands gestes de bienvenue et s'inclina gracieusement devant le Grand Commandant (comme on l'appelait là-bas).

Il faut tout de même noter que ce changement d'attitude des Batéké vis-à-vis de la mission de Brazza doit tenir son explication de la fréquence des conflits internes entre tribus Batéké, Bafourou et autres. Si cette fois, les Batéké se montrèrent mieux disposés pour les voyageurs étrangers, c'est parce qu'ils avaient su que les Bafourou, leurs ennemis jurés, avaient pris la fuite lorsque la mission Brazza eut fait usage de leurs fusils pour riposter à l'assaut donné par les Bafourou au précédent voyage. Ce succès, si limité qu'il fût, avait donné à de Brazza et à ses compagnons, aux yeux des Batéké, une importance considérable.

Puis Ngampo qui s'est joint à la mission, conduisit celle-ci sans encombre de la Léfini jusqu'au fleuve Congo. Plus tard la flotille arriva dans la rade de Mbey et Ngampo ne put se retenir et s'écria: on y est!

Le 15 août 1880, de Brazza émerveillé et heureux de sa progression pouvait écrire confiant, ces pittoresques lignes dans l'un des cahiers de son journal de voyage. "En effet, la lune, triomphante dans un ciel sans nuage, inonde de lumière d'argent un magnifique panorama: le Congo, majestueusement, roule ses eaux à travers la vallée que les explorateurs dominant du bord d'une falaise."

Et grâce aux traditionnels messages transmis par la voix des tam-tams, le roi Makoko connaissait déjà l'approche de de Brazza qui venait de l'ouest (de l'Ogoué) et celle de Stanley qui venait du sud (de l'embouchure du Congo); et il savait aussi que le premier demandait le droit de passer et que le second le prenait de force. Il est notoire que la littérature coloniale française a souvent opposé le "pacifique" Brazza au "brutal" (sinon "sanglant") Stanley. Mais tout concorde cependant à prouver que le tempérament violent de Stanley est resté gravé dans la mémoire collective des habitants de cette région d'Afrique centrale. Jusqu'à nos jours, Stanley est

connu là-bas sous le sobriquet de Boula-Matadi (1). Tandis que de Brazza y a laissé une image d'homme sans histoire.

De Brazza rencontre le roi Makoko à Mbey.

Le 16 août 1880, le village de Mbey (capitale royale) était en fête, car le roi Makoko s'app préparait à recevoir l'enseigne de vaisseau Pierre de Brazza; jour mémorable! nota de Brazza dans ses cahiers de voyage.

La mission Brazza fit son entrée solennelle à Mbey au son du clairon joué par le Sénégalais Balla Touré; elle s'avança vers le palais royal: une série de grandes cases entourées de palissades et dont on n'apercevait que les toitures.

Après qu'on eut heurté de deux coups sonores les doubles cloches suspendues à l'entrée du palais royal comme l'exige le protocole de la Cour, de Brazza pénétra dans l'enclos suivi de son fidèle compagnon le Sénégalais Malamine Kamara et les autres.

"Des serviteurs de la cour se hâtèrent d'étendre des tapis sous les pieds des étrangers. . .
Devant la case royale on avait dressé un monumental dais rouge, au-dessus du trône fait de vingt-cinq défenses d'éléphants et recouvert de la traditionnelle peau de lion, emblème de la royauté. Devant le trône était posé un grand plat de cuivre ciselé, travail portugais du XVème siècle venu là Dieu sait comment, et destiné à recevoir les augustes pieds afin qu'ils ne se souillassent pas de poussière.
Quand tout fut prêt, le Makoko parut, entouré du Grand Féticheur, de ses nombreuses femmes et des dignitaires de sa cour, et salué par un concert assourdissant de tambours, cloches et trompettes.
C'était un vieillard maigre (rapporte Cerbelaud-Salagnac), de taille moyenne, au visage intelligent, sans tatouage ni peinture, au menton orné d'une barbe clairsemée. Il portait un large collier d'os et d'ivoire autour du cou, et des bracelets de fer et de bronze aux bras, aux poignets, aux chevilles. Une calotte ornée de plume lui couvrait le chef" (2).

- (1) Boula-Matadi, Boula-Matari, Boula-Matali, selon les dialectes de la région, signifie le "Briseur de roc" à cause du fracas que faisaient ses marteaux-pilons dont il se servait pour briser les rochers afin de se frayer la route jusqu'à l'endroit du Congo qui porte son nom "Stanley-Pool".
- (2) Cerbelaud-Salagnac, Savorgnan de Brazza, Le Père des Esclaves, Ed. L. et A., Paris, 1960, p. 71.

Le roi Makoko s'étendit sur sa peau de lion et Brazza s'assit en face de lui sur un ballot. Le Grand Féticheur (Maître des cérémonies à la Cour) procéda aux présentations selon le plus pur cérémonial batéké, et le Makoko parla:

"Le Makoko est heureux de te recevoir, ô fils du Grand Chef blanc de l'Occident, dont les actes sont ceux d'un homme sage, dit-il. Il t'accueille en conséquence et il veut que, lorsque tu quitteras ses États, tu puisses dire à ceux qui t'ont envoyé: le Makoko sait recevoir les Blancs qui viennent chez lui non en guerriers, mais en hommes de paix!" (1).

Une fois les cérémonies finies, de Brazza très ému, s'avança vers le roi Makoko et les deux hommes s'étreignirent longuement sous les acclamations du peuple Batéké rassemblé autour de son roi et les compagnons de l'explorateur français Pierre Savorgnan de Brazza.

(1) Cerbelaud-Salagnac, Savorgnan de Brazza, Le Père des Esclaves, Ed. L. et A., Paris, 1960, *ibid.* p. 71.

LE TRAITE MAKOKO

Le roi proclama son amitié au Grand Commandant Blanc; de Brazza promit au roi des Batéké la protection de son pays et lui réaffirma son amitié.

Le 10 septembre 1880, de Brazza présenta à la signature du roi un parchemin qui n'était rien moins qu'un traité de protectorat* en bonne et due forme.

Le traité déjà signé, le roi et les chefs ses vassaux emplirent de terre selon les rites batéké un coffret en bois et le Grand Féticheur dit à de Brazza en le lui remettant: "Prends cette terre et porte-la au roi des Blancs, elle lui rappellera notre alliance". En échange, de Brazza remit au roi un pavillon tricolore et déclara: "Voici le signe d'amitié et de protection que je te laisse. La France est partout où flotte cet emblème de paix et elle fait respecter les droits de tous ceux qui s'en couvrent".

De Brazza ne rata pas l'occasion et écrivit au Ministre de la Marine le 10 septembre 1880: Makoko demandait à notre pavillon une protection contre les hostilités qui pouvaient de nouveau surgir dans le Congo intérieur entre les indigènes et les Européens dont on annonçait la prochaine apparition; il signalait un traité dont la copie est jointe à ce rapport et aux termes duquel il plaçait ses Etats sous la protection de la France et nous concédait, à notre choix, un territoire pour l'établissement d'un village, qui ouvrirait aux Blancs français une nouvelle route d'accès dans la contrée" (1).

Le 3 octobre 1880, Pierre Savorgnan de Brazza prend possession, au nom de la France et en vertu des droits qui lui ont été conférés par le roi Makoko, du territoire qui s'étend entre les rivières Djoué et Impila, et il plante à Okila le pavillon français.

* Notons que ledit traité n'a représenté une valeur juridique que par la seule force de la puissance coloniale, surtout que le roi Makoko est illettré et par conséquent n'a pu signer en toute connaissance de cause!

(1) H. Brunswick, *Brazza Explorateur*, Mouton, Paris, 1972, p. 260.

Fondation de la station française de Ncouna
(future Brazzaville)

Après avoir obtenu du roi Makoko la signature du traité plaçant ses Etats sous protectorat français, de Brazza se résout à marcher quatre jours durant en direction des villages appelés Ntamo et Ncouna (noms Batéké) situés à proximité de l'endroit le plus élargi du fleuve Congo en amont des dernières cataractes. Cet endroit du fleuve est plus connu sous le nom de "Stanley-Pool" en raison précisément de sa forme de lac d'où "Stanley-Pool" (baptisé ainsi par Stanley lorsqu'il arriva à cet endroit).

Le 1er novembre 1880, de Brazza qui atteignit enfin les villages Ntamo et Ncouna n'hésita plus à se déterminer quant au choix de l'emplacement de la deuxième station française sur le continent africain. Et il écrivit: "Je n'avais plus à avoir de doute sur les deux points que j'avais à élucider avant de fixer Ntamo-Ncouna comme emplacement de la station" (1).

Mais de Brazza ne se hâtait-il pas d'aller à la rencontre de son grand rival Stanley! N'avait-il pas une longueur de plus sur lui pour avoir déjà planté le pavillon français sur les états de Makoko et d'avoir aussi fondé un poste administratif!

Le dimanche 7 novembre 1880, enfin, de Brazza et Stanley sont face à face à quelques lieues du Stanley-Pool. Les deux hommes échangèrent des paroles courtoises et prirent même un lunch (repas) sous la tente de Stanley.

- (1) "Dans le choix de l'emplacement de la deuxième station, écrit de Brazza, je me suis basé sur les vues du Comté, c'est-à-dire que la station fut située sur un point favorable pour servir de base d'opération aux entreprises qu'on serait tenté d'entreprendre, dans la contrée qui entoure le Gabon, en tenant compte que la deuxième station devait, dès à présent, communiquer avec la première par une route facile et parmi des populations pacifiques afin qu'il fût facile de la travailler".

(Correspondance de Brazza citée par H. Brunschwig in Brazza Explorateur, Mouton, Paris, 1972, p. 154.

"Stanley est un explorateur comme moi: nous sommes de bons camarades. Mais si notre but était le même, les intérêts qui nous ont guidés étaient différents. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que nos récits n'aient pas toujours été d'accord. M. Stanley agissait au nom du roi des Belges pour la Belgique qui voulait fonder en Afrique une sorte de comptoir international où elle aurait la suprématie.... (Quant à moi), s'il y avait un avantage à s'emparer du Congo, j'aimais mieux que ce fût le drapeau français que le drapeau belge "international" qui flottât sur cette magnifique contrée africaine" (1). Mais quand les deux hommes se quitteront, en apparence aussi aimablement qu'ils se sont abordés, ils auront compris que, labourant dans le même champ, ils seront toujours des adversaires (2).

Et, fin 1880, de Brazza s'embarque pour la France après s'être arrêté à Landana (au Cabinda) afin de se reposer quelques jours à la Mission des Pères du Saint-Esprit. Bien entendu, il avait une idée bien arrêtée, intéresser les religieux à son oeuvre (envoyer un missionnaire) - pour la christianisation des nouvelles possessions françaises! En un mot, y apporter la "civilisation!".

La question fut du reste posée au Révérend Père Carrie, préfet apostolique du Congo établi à Landana. Le religieux réfléchit quelques instants puis répondit: "Le père Augouard, qui ne demande qu'à aller de l'avant et qui est jeune, ira à Ncouna. C'est entendu!" (3).

En effet, le père Augouard est arrivé à Ncouna le 4 août 1881. Un document officiel français (4) daté du 15 avril 1881 le confirme: "Le rôle de la France, écrit le commandant du vaisseau, A.-E. La Bourdonnais doit être: "de sauvegarder l'avenir en réservant à notre influence les bassins de l'Ogoué et du Congo, le plus grand fleuve d'Afrique Centrale"...

- (1) Savorghan de Brazza: Conférences et Lettres, Paris, Dreyfous, 1887, pp. 172 - 173 et 177 - 178.
- (2) Cerbeiaud-Salagnac, Savorghan de Brazza, le Père des Esclaves, Letouzey et Ané, Paris, 1960, p. 75.
- (3) Ibid., pp. 75-76.
- (4) Rapport du Commandant du vaisseau A.E. le La Bourdonnais Penfentonyo de Kerveréguin à M. Rouvier, ministre du Commerce et des Colonies le 30 décembre 1881, cité par H. Brunschwig, in Brazza Explorateur, Mouton, Paris, 1972, p. 226.

Et qu'il importe de réserver dans ces contrées les droits éventuels de la France héroïquement établis par l'influence de ses missionnaires et l'aventureux courage de l'explorateur (sous-entendu de Brazza) qui, le premier, y a planté notre drapeau" (1).

Précisons tout de suite qu'il s'agit pour la France de se hâter de contrecarrer l'influence des Anglais qui développent sans cesse l'envoi dans ces régions des missionnaires puis des commerçants.

Le 7 juillet 1881, on chargea le père Augouard d'aller étudier le projet d'implantation de la première Mission catholique à Stanley-Pool. Dans sa lettre au Commandant Penfentonyo de Kerveréguin, le père Augouard écrit: "Les indigènes de Stanley-Pool ne veulent souffrir chez eux d'autres Européens que des Français: c'est pourquoi je pus quelque peu pénétrer dans le pays lorsque le sergent Malamine eut fait connaître ma spécialité. Mais pour Stanley que j'ai rencontré à Stanley-Pool même, il a été forcé de retourner sans établir de poste car les chefs Noirs ont refusé opiniâtement tous ses cadeaux et ils ont même prononcé la peine de mort contre quiconque lui vendrait des vivres" (2).

Désormais les jeux sont faits, la France est devenue maître des lieux et il ne lui restera qu'à affirmer la réalité de son influence et de rendre incontestables ses droits!

Pendant que de Brazza est absent de ses conquêtes, le sergent Malamine, lui, veille au grain notamment sur la nouvelle station Ncouna du Stanley-Pool.

- (1) Rapport du Commandant du vaisseau A.E. le La Bourdonnais Penfentonyo de Kerveréguin à M. Rouvier, ministre du Commerce et des Colonies le 30 décembre 1881, cité par H. Brunschwig, in *Brazza Explorateur*, Mouton, Paris, 1972, p. 230.
- (2) Lettre du père Augouard au Commandant Penfentonyo de Landana, 3 septembre 1881; citée par H. Brunschwig in *Brazza Explorateur*, Mouton, Paris, 1972, p. 223.

Le Sénégalais Malamine Kamara, Commandant de la deuxième station française de NCOUNA sur le Stanley-Pool

De Brazza partant, confia le commandement de la station à son compagnon de tous les voyages, le Sénégalais Malamine Kamara, nouvellement promu au grade de sergent.

Et de Brazza peut s'en aller confiant écrit Cerbelaud-Salagnac. "Confiance bien placée! Car le nouveau sergent, lâchant bride à son initiative, va se révéler un diplomate de premier ordre: il visite les chefs, apprivoise par sa bonhomie les enfants et les femmes, se crée des amitiés partout et se tire toujours d'affaire avec succès. Il aura bientôt étendu le cercle de son influence sur la rive gauche, qui est également vassale du Makoko et résidera aussi souvent à Nchassa (aujourd'hui Kinshasa), village du chef Tchoulouba, qu'à NCOUNA" (1). A vrai dire, Kinshasa est en langue Batéké "INTsaya" ce qui signifie "Lieu d'échanges de marchandises - autrement dit le Marché. Le vrai nom Batéké de Kinshasa est Oulio.

Pendant les deux années d'absence de de Brazza, Stanley ne cessa de tourner autour de Malamine, essayant de détacher les chefs des deux rives du Congo de l'alliance avec la France. Mais Malamine avait si bien travaillé que ce fut en vain. Seul Ngaliémé qui avait fait bon accueil à l'envoyé du roi des Belges lors de son premier passage et qui désirait secouer le joug du Makoko, répondit à ses avances et lui permit de fonder un poste sur la rive gauche: Ntamo (2)-Kitambo. Le 1er janvier 1882, Stanley est face à face au modeste sergent Malamine; Stanley qui parle suffisamment le français "ironise" en s'enquérant des nouvelles de Brazza qui n'a plus donné signe de vie depuis son départ; parle avec beaucoup de pointes de raillerie de la faiblesse de la station! (française).

Malamine qui est fier de la confiance que de Brazza lui a toujours témoignée et conscient de l'importance de son

(1) Cerbelaud-Salagnac, Savorgnan de Brazza, le Père des Esclaves, Letouzey et Ané, Paris, 1960, p. 73.

(2) Ibid., p. 76.

rôle (1) de chef de poste se refusera d'être intimidé par l'"arrogant" Stanley. Très calme, le sous-officier répond à Stanley: "Moi et mes deux laptots, nous ne sommes pas de taille à lutter contre l'équipage et le vapeur, mais si petit que soit notre poste, il représente une grande force lointaine avec laquelle, Monsieur Stanley, vous hésitez sans doute à vous mesurer. En tout cas mon devoir est d'exécuter la consigne que j'ai reçue et je n'y faillirai pas." Stanley serre les poings. Son oeil a un mauvais regard; il se contient. Il hausse les épaules et, sans un mot, fait demi-tour, la rage au cœur d'être ainsi tenu en échec par ce "nègre" (2).

- (1) Document officiel cité par H. Brunschwig in *Brazza Explorateur*, Mouton, Paris, 1972, p. 280.

"Okia, 3 octobre 1880. Nomination du sergent laptot Malamine comme chef provisoire de la station de Ncouna par P.S. de Brazza, commandant provisoire des stations françaises du haut Ogooué et du Congo intérieur (Archives Affaires Etrangères, M.D., Afrique, t. 59, fol. 394. Copie).

"Nomination du sergent laptot Malamine, laissé à la garde du pavillon à Ncouna". Le sergent Malamine est nommé provisoirement chef de la station française de Ncouna; il gardera ce poste jusqu'au jour où il sera remplacé par un chef définitif. Comme chef de la station française de Ncouna, le sergent Malamine doit dans la mesure de ses moyens, protection, aide et assistance aux voyageurs européens qui viendraient dans la contrée, quelle que soit leur nationalité. Le sergent Malamine fixera sa résidence à Okila, soit au village d'Otiulu ou à n'importe quelle autre place voisine, sans toutefois sortir des Etats de Makoko."

Okila, le 3 octobre 1880.

L'enseigne de vaisseau
Commandant provisoire des stations françaises du haut Ogooué et du Congo intérieur

Signé: P. Savorgnan de Brazza

- (2) Cerbeiaud-Salagnac, Savorgnan de Brazza, Père des esclaves, Letouzey et Ané, Paris, 1960, p. 77.

Notons ici que l'ethnocentrisme des historiens français ne parle du rôle joué par le Sénégalais Malamine que de façon timide. C'est pourquoi nous avons tenu à insister sur le cas Malamine - une des grandes figures de l'expédition de Brazza.

Puis, coup dur pour de Brazza et ses supporters: la chute de Jules Ferry le 29 juillet 1882, suite au discrédit jeté sur les entreprises coloniales attribuées à ce dernier, et il y a aussi les difficultés nées de la seconde campagne de Tunisie. Malgré toute cette agitation politique, de Brazza envoie communications aux sociétés savantes, communiqués aux revues et journaux, fait déclarations sur conférences, parcourt la France en tous sens, parle, écrit, se dépense enfin en une activité de tous les instants. Cette propagande reçoit tout le succès qu'elle mérite. Ferdinand de Lesseps, président de la Société de Géographie s'en mêle et organise une conférence au grand amphithéâtre de la Sorbonne. La salle est comble.

"Et quand de Brazza arrive à sa péroraison, c'est un tonnerre d'applaudissements qui secoue la salle entière. Tout Paris, toute la France parlent de lui. La cause est gagnée. Il lui suffit de quelques semaines pour mettre l'opinion publique dans son jeu." (1)

(1) Cerbelaud-Salagnac, Savorgnan de Brazza, le Père des esclaves, Letouzey et Ané, Paris, 1960, p. 84.

Ratification par le Parlement français du
traité Makoko (12 novembre 1882) (1)

De Brazza est à Paris; la situation politique en France est à l'heure des tiraillements. Les plaies de la Commune de Paris ne se sont toujours pas très bien cicatrisées; malgré la proclamation de l'armistice et le vote par la Chambre des Députés et le Sénat de la loi sur l'armistice du 11 juillet 1880.

Au cours de la même année 1880, commencent les manifestations collectivistes en souvenir de la Commune, le mouvement ouvrier a pris conscience de sa force et de ses traditions.

Toutes les critiques acerbes des hommes politiques de la gauche sont dirigées sur la politique coloniale de Jules Ferry que combat avec une rare violence Georges Clémenceau. C'est donc dans cette atmosphère chaude que de Brazza espère voir ratifier le traité signé avec le roi Makoko.

- (1) "Avantages de la ratification du traité" (Document officiel cité par H. Brunschwig in *Brazza Explorateur*, Mouton, Paris, 1972, pp. 273-275.

"La ratification de ce traité nous évite donc des complications futures, pour le cas où, sans abandonner nos vues sur ces contrées, nous abandonnerions nos stations aux hasards d'un voisinage envahisseur que notre indifférence rendrait plus entreprenant...

... Mais prenons garde, si nous laissons l'influence étrangère s'établir sur la rive droite du Congo, notre colonie du Gabon, réduite aux ressources du seul Ogooué, restera à jamais un modeste comptoir perdu sur la côte.

1. En effet, le traité nous permet de faire valoir sans contestation, dès maintenant et dans la suite, des droits de souveraineté effective sur ce point. En ne le ratifiant pas, nous renonçons de fait à des droits que nous ne pourrions jamais reconquérir.
2. Il nous fera aussi prendre position à l'une des extrémités de la voie qui est fatalement appelée à jouer un rôle considérable dans l'avenir, je veux parler de celle qui reliera l'Atlantique au Congo intérieur navigable."

(Extrait du rapport de M.P.S. de Brazza, août 1882, Occupation de Ngouna, Exposé politique).

Le 21 novembre 1882, par 441 voix contre 3, la Chambre des députés ratifiait le traité passé avec le roi Makoko. Georges Clemenceau lui-même avait jugé inutile de s'opposer au vote. Le 15 février 1883, un décret nomme de Brazza Commissaire général de la République dans l'Ouest africain.

La ratification du traité couronne ainsi l'oeuvre accomplie; mais de Brazza va maintenant s'employer à matérialiser un autre grand rêve, explorer la voie d'accès de l'Atlantique au Congo intérieur (c'est-à-dire du Stanley-Pool à la côte de Loango). Sur cette question, il a déjà des vues très précises (1).

- (1) (cf) Correspondance de de Brazza datée de Banana, du 8 décembre 1880 adressée au Secrétaire général du Ministère de la Marine et des Colonies

- citée par H. Brunschwig in Brazza Explorateur, Mouton, Paris, 1972, pp. 155-157.

Extrait: "... Tous ces plateaux (au Congo) sont littéralement plats comme une table et l'un d'entre eux, le plateau de Makoko sera d'une grande utilité pour les communications à établir entre la côte et la partie navigable du Congo intérieur. Je terminerai ce sujet en disant que je pense que la partie sud de ce plateau se relie au plateau des Bayaka, ou du moins que la séparation du plateau de Makoko et du plateau de Bayaka est plus grande et formée seulement par l'extrême cours de l'Ogooué. Dans ce cas, une voie partant de la côte de Mayombe, une fois le plateau de Bayaka atteint, on ne le redescendrait que sur un espace peu considérable pour traverser l'extrême cours de l'Ogooué et elle se retrouverait ensuite de nouveau sur un autre plateau, celui de Makoko. D'ailleurs le transport de grandes quantités de sel sur cette voie indique une grande facilité de transport. A mon avis, la côte de Mayombé et Landana vont, sous peu, acquérir une grande importance et je ne saurais trop insister sur ce point.

...Pendant mon séjour chez Makoko, j'eus des renseignements les plus curieux sur l'histoire du pays. Autrefois, Makoko était souverain absolu et c'est par lui que les marchandises européennes venaient exclusivement par Amey et la côte de Landana et Mayombe. A cette époque, le seul commerce était celui des esclaves.

Déjà en janvier 1882, sur sa route de départ pour la France via Landana, il explora les territoires situés entre le Pool et l'Atlantique - en suivant le cours de la rivière Niari. Un mois après, il apprenait que cette rivière change de nom un peu plus loin et va se jeter dans l'océan atlantique sous le nom de Kouilou.

A propos du projet de création de la voie dont parle de Brazza, c'est-à-dire "celle qui reliera l'Atlantique au Congo intérieur navigable", nous avons à cet effet cherché laborieusement un article de témoignage écrit par un Congolais et que nous publions ici. Nous ne cachons pas notre intérêt pour ce témoignage et il nous a paru donc opportun de le faire ressortir car ce récit est, à plus d'un titre, un précieux message pour les générations congolaises d'aujourd'hui. Nous sommes très reconnaissant à l'auteur de cet article.

"DE LOANGO A TANDALA PAR LA PISTE DE CARAVANE"

(Récit recueilli d'un témoin du passé par Elie Gandziami)
(1)

Entre deux vigoureux troncs de cocotier au panache riche, le vieux Koubedika s'est tranquillement installé, le dos collé à un de ces sièges genre "chaise-longue" si commodes pour assister à la course du soleil!

Son regard semble noyé dans la contemplation de l'envol vaporeux des volutes de la fumée que sa pipe laisse échapper à intervalles réguliers. A côté de lui, pétille un "yonga" (2) tout frais.

A ce moment, une voiture passe, légère, rapide, propre; un peu plus loin elle s'arrête. Des gens, tous jeunes et bien habillés sortent de cette espèce de hutte métallique qui marche toute seule. Ils sont tous gais et causent bruyamment.

J'observe attentivement le vieux Koubedika. Il retire sa pipe de sa bouche et regarde avec un intérêt réel ce monde pimpant. Tournant la tête vers moi, il me demande:

- D'où viennent ces gens?

- Ils sont arrivés, hier, de Brazzaville.

- De Brazzaville? Ah! que vous êtes heureux, vous autres les hommes d'aujourd'hui... L'argent seul fait tout pour vous... (boutade). Brazzaville! Que de souvenirs ce nom évoque dans mon esprit... Mais je dois avouer que je suis

(1) Article d'Elie Gandziami, *Moniteur à Madingo-Kayes*, in *Liaison*, pp. 26-30, no 49-50, Brazzaville, 1955.

(2) *Yonga*: sève de bambou. Plus ou moins fermentée, elle est consommée comme boisson.

content de voir aujourd'hui que nos souffrances n'ont pas été pour rien...

Le vieux se tait, le regard lointain, l'expression calme. Je m'arrange pour l'amener à continuer.

- De quelles souffrances pariez-vous, papa Koubedika? il semble ne m'avoir pas entendu et a même l'air absent. Mais au moment où je me décide de revenir à la charge, il répond brusquement:

Oui, jeune homme, tu as raison de demander à quelles souffrances je fais allusion. Aucun livre de classe ne te dira ce que nous, les Vieux de la côte de l'océan Atlantique, avons enduré lorsque les Blancs ont commencé à venir ici... De nouveau, il se tait. Je me lève en faisant du bruit et j'approche mon escabeau du sien, geste qui signifie que je m'accroche à ses lèvres pour "boire" ses paroles. Le vieux comme sortant d'un rêve, reprend la conversation d'une voix forte.

"Votre Brazzaville d'aujourd'hui, dit-il, était pour nous, à cette époque déjà lointaine, ce que nous appelions
"Mandala-le-Pool".

Ce nom était plein de détresse pour les gens de Loango: car il signifiait recrutement des jeunes gens valides, séparation des parents, transport de lourdes charges, longues marches à travers des contrées étrangères, retour incertain... On nous appelait alors "porteurs", "caravane".

En 1891, une mission française débarquait à Loango. Tout aussitôt commença le recrutement et ton vieux Koubedika d'aujourd'hui fut parmi les tout premiers recrutés. Un petit bateau à vapeur fut démonté. Chacun de nous eut sa "part". Et, chargés qui d'une pale d'hélice, qui d'une pièce de l'épave, qui d'une bielle, d'une caissette de boulons, de rivets, d'un vilbrequin, d'un "moutète" (1) contenant du manioc et du poisson salé pour notre entretien, nous nous mettons en route. Adieu, parents, femmes, enfants; adieu Loango...

"Sous la charge, le cou tendu et la tête servant d'amortisseur, un porteur derrière l'autre, tout le monde se met en marche. Vus de loin, nous ressemblons à un gros serpent qui grimpe une montagne ou qui en descend une pente, un serpent qui pénètre dans la forêt ou traverse la savane, sous un soleil implacable ou sous une pluie battante.

(1) Moutète: Panier se portant à la tête ou à l'épaule.

"Derrière nous suit le Blanc, têtue, autoritaire, taciturne... Arrivés dans la région de Bouëndza - où se situe aujourd'hui la gare C.F.C.O. appelée "Le Briz" - nos charges semblent s'alourdir davantage: on eût dit qu'une charge de plus s'y ajoutait. Nous sommes complètement harassés. Il nous faut cependant continuer notre chemin, un chemin tracé par nos pieds: la "piste de caravane", comme on disait alors.

"Interminable, épuisante, hallucinante, la bonne "piste de caravane" qui nous tire sans résistance. Montagnes sur montagnes sont gravies et descendues; vallées, cours d'eau, savanes aux herbes tranchantes, à l'atmosphère étouffante, sont franchis. Grande, ombreuse, terrifiante, l'hostile forêt de Mayombe nous happe et, une fois sous sa voûte, nous ne cessons de recevoir des pluies diluviennes. Dans la pénombre du sous-bois, nous glissons sur un sol fangeux, et copleusement détrempé; nous trébuchons contre d'énormes troncs couchés par l'ouragan. A tout moment il faut déposer nos charges pour dégager un camarade enlisé, remettre à tel autre sa charge sur la tête ou sur l'épaule. Malheur à qui se laisse terrasser par la maladie: nous l'abandonnons purement et simplement. Sa charge est répartie entre nous et la route se poursuit...

"A Lonlombo - l'actuelle gare C.F.C.O. "De Chavannes" - tout le monde fait halte pour attendre les retardataires. Après, en route!

Trente, quarante, parfois soixante jours se passent ainsi à marcher, avant d'atteindre le point final de notre destination: Tandala-le-Pool. Ce jour-là quelle émotion! Les charges descendent de nos têtes. Bien que déchargés, les coussins demeurent raides, les têtes comme aplaties; nos tempes battent, et nous sentons comme si nous avions brusquement perdu la moitié du poids de notre corps. Nous titubons en marchant et beaucoup, livrés de fatigue, demeurent étendus à côté de leurs charges respectives. Tout le monde aspire au repos: on a longtemps marché sans atteindre le point final, qu'on est pas encore convaincu d'être arrivé. Et lorsqu'on est convalescent de se trouver réellement à Tandala-le-Pool, à ce moment les yeux s'emplissent de larmes à la pensée de notre cher coin natal de Loango perdu dans le lointain horizon de la mer. Beaucoup n'y retourneront plus...

"Nous ignorions pourquoi le Blanc nous faisait faire ce long et épuisant voyage dans ce lointain pays étranger. Beaucoup de nos compagnons sont morts en cours de route, à Tandala-le-Pool et même à Loango. Ils n'ont pu avoir l'occasion de connaître le résultat de leurs souffrances. Mais moi je vis encore pour voir des automobiles. Je remercie Dieu de m'avoir permis de connaître le résultat de nos souffrances passées: d'heureux changements modifient de plus en plus la face de notre pays. Il est vrai que Loango est abandonné! Mais

Pointe-Noire qui n'était rien à l'époque devient sous nos yeux une grande ville moderne. Et Tandalia-le-Pool pour lequel nous avons tant souffert est aujourd'hui la plus grande ville de toute l'AEF, la capitale même de notre Fédération.

De Loango à Pointe-Noire, la "piste de caravane" n'est plus qu'un souvenir: une grande route rend le voyage aisé; des bicyclettes et des automobiles, de plus en plus nombreuses, facilitent encore le déplacement. De Pointe-Noire à Brazza-ville - je préfère l'appellation de notre temps: Tandalia-le-Pool - un chemin de fer, des locomotives tirant des wagons luxueux, percent le Mayombé et traversent de part en part de grandes montagnes, enjambent hardiment vallées et cours d'eau. Des avions rapides rejoignent allégrement le ciel des deux villes. Plus de "charges", plus de "porteurs", ni de "caravane", ni de marches hallucinantes. Ah France, tu as su voir loin et grand. Si quelques-uns de tes enfants ont peiné et sont morts, c'est parce que tu as voulu le bien de la postérité future et de tout le pays. Tu avais donc raison d'avoir été dure à cette époque-là vis-à-vis de nous... (boutade). "Jeune homme, apporte-moi du "pouindi" (1): Buvois à la prospérité française!" (boutade).

Conclusion

"L'évocation de ce pathétique souvenir du passé émut le vieux Koubedika. Il y avait bien de quoi s'évanouir. Je suis moi-même gagné par son émotion. Je me lève et vais chercher du "pouindi" et nos verres se choquent en guise d'épilogue, combien éloquent."

(1) Pouindi: Sobriquet du vin rouge dans le jargon des buveurs de Pointe-Noire (région de Loango).

Occupation de Loango - de Brazza chez le roi Ma Loango
(1883)

Le 19 mai 1883, le nouveau commissaire général de Brazza, qui a pris place à bord de l'avis L'Oriflamme, arrive dans la rade de Loango. Le jour suivant, il envoie à terre la canonnière Sagittaire que commandait le lieutenant de vaisseau Cordier; à son bord avaient pris place Messieurs Laforest et de Rochefort chargés de remettre un message au roi de Loango - Le Ma Loango. Mais avant d'atteindre la plage, la canonnière chavira. Et aussitôt, les marins de l'escorte qui se trouvaient déjà sur la plage, se déshabillèrent et se jetèrent à l'eau pour porter secours.

Quand tout le monde est enfin réuni sur la grève, écrit Cerbelaud-Salagnac, les matelots s'aperçoivent que leurs vêtements ont disparu! Des indigènes survenus entre-temps, les ont emportés, Dieu sait où! Force est alors aux matelots de rentrer à leur bord dans le costume d'Adam, sous l'œil moqueur et les quolibets des riverains venus les contempler... de loin! En apprenant l'incident le visage de Brazza s'éclaircit et il s'écrie, au grand étonnement de son entourage: - Parfait! Très bien!

Sur l'heure, il fait débarquer trente laptots, tandis que lui-même, suivi d'Albert Dolisie, se rend auprès du roi. Celui-ci, effrayé par l'arrivée des soldats, ne demande qu'à réparer la stupide plaisanterie de ses sujets. La réparation consistera en un acte de cession à la France, en bonne et due forme, de l'embouchure du Nyari-Kouilou et de la côte de Loango (1).

L'occupation de Loango devenue chose faite en ce mois de mai 1883, de Brazza va s'empresse de demander au Parlement de son pays de ratifier ce deuxième traité et d'accorder les crédits nécessaires à une nouvelle expédition.

Vers la Conférence de Berlin et la Signature de l' Acte de Berlin, le 26 février 1885.

Mais sur le plan international, le ton ne cesse de monter, quant aux revendications par les uns et les autres de territoires dits encore "disponibles" ou mai définis en Afrique.

(1) Cerbelaud-Salagnac, Savorgnan de Brazza, Le Père des esclaves, Letouzey et Ané, Paris, 1960, pp. 86-87.

Carrément les grandes puissances s'agitent de plus en plus bel.

Le 30 décembre 1881, Monsieur Rouvier alors Ministre français du Commerce et des Colonies adressait à son collègue Gambetta la lettre suivante: "La France, de son côté, s'est établie au Gabon, et ce territoire colonial se trouve séparé des possessions portugaises par un vaste espace désigné sous le nom de Congo... L'importance géographique et commerciale de ce territoire, n'a pas manqué d'attirer l'attention de l'Europe et des puissances; en particulier, l'Angleterre, la France et le Portugal semblent destinés à s'y rencontrer, aussi bien par le fait de leur activité coloniale toujours grandissante, que par suite des dernières et importantes expéditions dont les régions voisines du Congo ont été le théâtre" (1).

Cerbelaud-Salagnac quant à lui résume ce climat agité en ces mots: "Va-t-on laisser la France et, sous le couvert de Léopold II et de l'Association Internationale Africaine, la Belgique se partager seules le pays entre Gabon, Congo et Tchad? Alors donc! Voici le Portugal qui réclame les bouches du Congo, sous prétexte qu'elles ont été découvertes en 1484 par le Portugais Diego Cam; voici l'Espagne qui prend pied au nord de Libreville. L'heure de l'Angleterre a sonné. Brusquement, elle reconnaît la souveraineté du Portugal sur l'embouchure du Congo. Le roi des Belges proteste. Le chancelier Bismarck appuie la protestation et, jouant habilement le rôle d'arbitre, propose la réunion d'une conférence internationale à Berlin, où quatorze puissances (2) vont se faire le partage de l'Afrique Noire.

"Ainsi, des considérations stratégiques et économiques, sans relation avec les réalités humaines, président au partage du continent noir...(3). Par la suite, les éléments conventionnels de la géographie abstraite, les méridiens ou les parallèles, ont été régulièrement utilisés pour fixer les frontières de colonies nouvelles, avec un oubli souvent total des réalités naturelles ou ethniques" (3).

(1) Document officiel cité par H. Brunenschwig, in Brazza Explorateur, Mouton, Paris, 1972, p. 227.

(2) Les quatorze puissances sont: l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Hollande, l'Italie, le Portugal, la Russie, la Suède et Norvège, et la Turquie.

(3) L'Afrique Noire Contemporaine (M. Merle), Armand Colin, Paris, 1968, p. 109.

"La conférence de Berlin ne manque pas de couvrir ses décisions de prétextes "humanitaires": interdiction de l'esclavage, répression de la traite, mesure contre le trafic des armes et de l'alcool, etc. Mais son contenu réel est tout différent.

Les Africains se trouvent réduits à un esclavage généralisé, dans les faits, sinon en droit, soumis à un traitement et à des exactions souvent pires que celles auxquelles donnait lieu l'esclavage traditionnel, dénoncé à grand bruit par les colonisateurs. Le droit des Africains à avoir leurs propres Etats se trouve supprimé: Les Africains ne sont plus que les "sujets" coloniaux d'une métropole européenne. La dénomination de l'"Etat indépendant du Congo" ne doit pas faire illusion! Il s'agit d'une colonie "privée" de Léopold II, qui deviendra d'ailleurs colonie belge" (1).

L'Acte Général de Berlin fut signé le 26 février 1885. Il fut complété par des accords bilatéraux entre la France et l'Association Internationale d'une part et d'autres actes diplomatiques signés avec d'autres puissances, notamment avec l'Allemagne et l'Angleterre. La Conférence de Berlin eut pour but de "régler les conditions les plus favorables au développement du commerce et de la civilisation dans certaines régions de l'Afrique, d'assurer à tous les peuples les avantages de la libre navigation sur les deux principaux fleuves africains (Congo et Niger) qui se déversent dans l'océan Atlantique, et de prévenir les malentendus et les contestations que pourraient soulever à l'avenir les prises de possessions nouvelles sur les côtes de l'Afrique (2).

L'Acte Général fut divisé en six parties distinctes.

Dans la première partie, il fut convenu que le commerce de toutes les nations signataires de l'Acte Général jouirait d'une complète liberté et que les marchandises importées resteraient affranchies de droits d'entrée et de transit, sauf la perception des taxes qui pourraient être imposées en compensation de dépenses utiles pour le commerce. Il a été stipulé en même temps que cette règle serait applicable:

(1) Maquet, Kaké, Suret-Canale, Hist. de l'Afrique Centrale, des origines au milieu du 20ème siècle, Prés. Africaine, Paris, 1971, p. 161.

(2) M. Guillemot, Le Congo Français, Ed. J. André, Paris, 1901, pp. 24-25.

- 1) Dans tous les territoires constituant le bassin du Congo et de ses affluents y compris le lac Tanganyka et ses tributaires orientaux;
- 2) Dans la zone maritime s'étendant sur l'océan Atlantique jusqu'à l'embouchure de la Logé (Angola);
- 3) Dans la zone se prolongeant à l'est du bassin du Congo jusqu'à l'océan Indien et à l'embouchure du Zambèze.

Dans la deuxième partie, il a été convenu que la traite des Noirs étant interdite, le bassin conventionnel du Congo ne pouvait servir ni de marché, ni de voie de transit pour le trafic des esclaves de quelle que race que ce soit.

Il a été également stipulé (IIIème partie), que dans le cas où une des puissances signataires de l'Acte serait engagée dans une guerre, les autres puissances cosignataires et celles qui adhèreraient par la suite s'engageraient à prêter leurs bons offices pour que les territoires appartenant à cette puissance et compris dans la zone conventionnelle de la liberté commerciale soient, du consentement commun de cette puissance et de l'autre ou des autres parties belligérantes, pour la durée de la guerre, sous le régime de la neutralité et considérés comme appartenant à un Etat non belligérant.

En ce qui concerne la navigation (IVème partie), l'Acte Général porte que celle du Congo, sans exception d'aucun des embranchements ou des issues du fleuve, est et demeure entièrement libre pour les navires marchands en charge de toutes les nations, tant pour le transport des marchandises que celui des voyageurs.

Notons à ce sujet, qu'il a été institué une Commission internationale chargée d'assurer l'exécution des dispositions de l'Acte de Navigation. Enfin, dans sa VIème et dernière partie, l'Acte Général a stipulé que la "puissance qui dorénavant, prendrait possession d'un territoire sur les côtes du continent africain situé en dehors de ses possessions actuelles ou qui, n'en ayant pas eu jusque-là, viendrait à en acquérir, et de même la puissance qui y assume un protectorat, accompagnerait l'acte respectif d'une notification adressée aux autres puissances signataires de l'Acte, afin de les mettre à même de faire valoir, s'il y avait lieu, leurs réclamations."

Bref, nous pouvons reconnaître "tristement" qu'avec l'Acte Général de Berlin, s'achève aux alentours de 1900, le partage du monde entre les grandes puissances.

"L'univers se répartit désormais pour l'essentiel entre deux sortes de pays:

- a) Les pays impérialistes (Etats d'Europe occidentale), Etats-Unis, Japon). Peu nombreux, peu étendus, ils accumulent

l'essentiel de la production industrielle et la plus grande partie des richesses mondiales. Mais ces richesses sont concentrées entre les mains d'une poignée de possédants.

- b) Les pays coloniaux ou semi-coloniaux. Dans ces pays, l'industrie est peu développée ou inexistante. Une agriculture souvent arriérée, l'exploitation des mines, sont les seules formes de production. Ces pays ont pour rôle d'acheter aussi cher que possible les produits industriels des pays impérialistes (qu'il leur est parfois interdit de fabriquer) et de leur fournir à bas prix des matières premières nécessaires à leurs industries. Ils constituent un marché avantageux pour le placement des capitaux exportés par les grandes puissances (concessions de terres gratuites ou à bas prix; main d'oeuvre peu coûteuse, etc.). (1)

Enfin le 27 avril 1886, à la faveur générale de la situation internationale redevenue "excellente" après le partage du "gâteau" entre les puissances signataires de l'Acte Général de Berlin, le Gouvernement français crée par décret, les colonies du Gabon et du Congo français. Cette dernière colonie s'appellera plus tard le Territoire du Moyen-Congo puis aux indépendances des colonies, la République du Congo (15 août 1960).

Mais, en terminant ce survol historique du Congo, ne sommes-nous pas tenté de faire nôtre cette réflexion du prix Nobel d'économie 1970, Paul A. Samuelson:

"Nos livres d'histoire ne nous renseignent guère sur les cultures et les civilisations qui s'épanouissaient en Afrique Noire au temps où les nobles Teutons continuaient à se blottir autour de leurs malgres feux de camp en Europe du Nord."

(1) Maquet, Kaké, Suret-Canale, Hist. de l'Afrique Centrale, des origines au milieu du 20ème siècle, Prés. Afr., Paris, 1971, pp. 164-165.

CHAPITRE I

LES ETAPES DE LA POLITIQUE DE COLONISATION DU CONGO

(1880 - 1960)

Nous venons de le voir, il a suffi de cinq années à la France, grâce à l'initiative personnelle de de Brazza, pour acquérir un vaste empire colonial allant de l'océan Atlantique au Congo intérieur, soit deux royaumes africains "conquis" et banalisés.

Nous venons de voir aussi, qu'avec la signature de l'Acte de Berlin en 1885, l'humanité se trouve désormais répartie entre trois groupes distincts d'Etats: 1.- les puissances impérialistes; 2.- les pays coloniaux dominés et durement exploités; 3.- les pays indépendants (Extrême-Orient, Amérique du Sud, Ethiopie, Libéria, etc.) de ce qu'on nommerait aujourd'hui le "Tiers-Monde".

La France qui a reçu sa part dans le partage du continent noir à Berlin, va s'employer à coloniser librement les territoires conquis dont celui du Congo qui nous intéresse. Mais elle n'en reste pas là, et contrevenant même aux clauses de protection de l'Acte de Berlin, elle va pénétrer dans la Benoué (territoire du Cameroun, et dans la Sangha, bousculant ainsi le "Protectorat allemand" du Cameroun (1892). "Le Cameroun allemand était désormais endigué" pouvait noter René Maran (1). Puis ce fut le tour des conquêtes meurtrières de l'Oubangui en 1891: "Le 22 novembre 1891, la mission Dybowski tombe à l'improviste sur les meurtriers de Crampi, de Lauzière et de Bsicarrat, exerce sans discernement une répression exemplaire, et rentre à Bangui le 30 décembre, non sans avoir passé des traités avec les chefs Zouli, Yabanda et Mpoko et recueilli, grâce à M. Chalot, de nombreux renseignements géographiques et scientifiques" (2).

(1) René Maran, Brazza et la fondation de l'AEF, p. 263, Gallimard, Paris, 1941.

(2) R. Maran, Ibid., p. 259.

Enfin, en 1895, la conquête du Tchad est réglée; toutes les frontières du Congo sont françaises et donc sûres.

Dans l'ensemble, la France doit ces acquis à de Brazza. C'est-à-dire aux qualités exceptionnelles d'un explorateur dont la dimension humaine étonne, quelle que soit ensuite la nature du colonialisme qui a récupéré cette oeuvre à son profit. L'oeuvre que de Brazza a laissée à la France est gigantesque lorsque l'on sait avec quels moyens financiers et matériels il a réalisé ce vaste empire au coeur de l'Afrique Centrale. Il faut insister sur les qualités d'humanisme de de Brazza. Nous pouvons affirmer -tout fanatisme mis à part- que de Brazza n'a pas hésité à condamner les méthodes dégradantes et autoritaires de la colonisation; qu'il s'est opposé avec courage à la mise en application de la doctrine économique des grandes sociétés concessionnaires au Congo- ce qui lui valut d'ailleurs une mise à la retraite anticipée comme "récompense"! Et puis chacun reconnaît que de Brazza explorateur a préféré la persuasion à la violence comme méthode de conquête territoriale.

Cela contraste avec la brutalité exercée par beaucoup de découvreurs de continents au cours de leurs expéditions. Enfin, de Brazza fut aussi un visionnaire et un fin stratège pour son époque. Hanotaux, secrétaire au Ministère français des Affaires étrangères (Département des Colonies) qui le connaissait bien a dit de lui: "Ce voyant était patriote et national".

Brazza disait: "Dépêchons-nous! Nos concurrents partent de la côte pour atteindre le centre. ils agissent dans trois directions. Il faut les surprendre par trois missions: une expédition vers l'Est pour couper l'Allemagne du Cameroun, une vers le Tchad, pour nous relier aux établissements français de l'Afrique du Nord, une vers le Nil, pour constituer en terre française la plaque tournante de l'Afrique" (1). Ce qui nous paraît frappant ici et que nous ne manquons pas de relever, c'est la rivalité franco-germanique transposée (déjà) en terre africaine. Nous y reviendrons.

Il était indispensable de faire ce bref aperçu historique car l'histoire de la colonisation du Congo se trouve intimement liée à l'histoire de l'extension territoriale de l'empire colonial français en Afrique Centrale.

(1) René Maran, *Brazza et la Fondation de l'A.E.F.*, Gallimard, Paris, 1941, pp. 247-248.

A propos de cette extension territoriale réalisée par de Brazza, le général de Chambrun écrivit alors: "Cette extension qu'il réussit à donner à la nouvelle colonie sans rien coûter à la métropole parut si inconcevable que Stanley lui-même la considéra comme un miracle et non comme le travail d'un homme sans l'appui des millions" (1).

Ces lignes qui dépeignent l'histoire de la pénétration française au Congo, ne visaient pas tant à faire le procès de cette aventure, et moins encore d'en caricaturer les divers épisodes, que de retrouver "sa propre histoire", même si elle a été écrite et relatée par le pays occupant.

Ce qui est important à notre avis, dans ce monde changeant et constamment en mouvement, c'est de "revoir" en quelque sorte cette Histoire coloniale avec des yeux neufs et avec une réelle volonté intellectuelle d'un "dépassement du fait colonial" pour retrouver sa "racine", récupérer son "identité".

La France a colonisé le Congo pendant 80 ans; nous nous proposons ici de résumer ces quatre-vingts ans de présence française en ne retenant que l'essentiel -laissant à l'historien le soin de nous en dire davantage et avec force détails. Nous avons à cet effet retenu trois grandes périodes qui semblent bien refléter notre préoccupation.

I. Le Congo sous la IIIème République française (1880-1940)

II. Le Congo sous la IVème République (1944-1958)

III. Le Congo sous la Vème République (1958-1960)

Evidemment, à l'intérieur de ces périodes de la colonisation française, nous capterons quelques grands événements qui ont pu changer le cours de cette histoire; nous pensons par exemple à la création de la Fédération de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.) en 1910; au choix du régime économique pour le Congo en 1898; aux effets de la Deuxième guerre mondiale sur la politique coloniale; à la Conférence de Brazza-Villé en 1944; à la création de l'Union Française en 1946;

(1) René Maran, Brazza et la Fondation de l'A.E.F., Gallimard, Paris, 1941, p. 265.

à la Loi-Cadre en 1956; à la Conférence de Bandoeng en 1955; à la Communauté française en 1958 puis à la création de la République du Congo en 1958 et enfin à la proclamation de l'indépendance du Congo le 15 août 1960.

1. - LE CONGO SOUS LA IIIe REPUBLIQUE FRANCAISE (1880-1940)

Nous savons déjà que la conquête du Congo français a été réglée définitivement entre 1880 et 1885; que deux "traités" furent obtenus auprès des deux souverains du Congo: le Makoko pour le Congo Intérieur et le MA Loango pour le Kouilou-Niari; qu'enfin le parlement français a ratifié ces "traités" et légitimé de ce fait sa domination sur ces territoires africains.

Mais si tout cela s'est réalisé "comme un miracle" selon les termes de Stanley, il n'en sera pas de même quant à l'application de la politique de colonisation. Il y a d'un côté les vues "paternalistes" du découvreur de cette contrée, de Brazza et les forces centrifuges de la classe politique en France métropolitaine comme il était courant de l'appeler.

Pour en avoir une idée reportons-nous au récit suivant:

"Brazza, bien que nommé commissaire général du Congo français, ne rejoint pas tout de suite les colonies dont il est l'âme. Il a besoin du concours des grands industriels métropolitains pour les mettre en route. Aussi tient-il, avant de regagner l'Afrique, à prendre contact avec les chambres de commerce des grandes villes de France et les marchands de cotonnades de Rouen et de Boïbec.

... On le reçoit avec empressement ici et là. Mais, hélas! le jeu ne vaut pas la chandelle... (cf. chap. sur la Doctrine économique de la France au Congo). Il poursuit en même temps les démarches que réclame la création d'une ligne de navigation française reliant à la métropole la colonie du Congo français; le financement du tracé de la voie ferrée (reconnu par l'ingénieur des chemins de fer Léon Jacob) qui mènera Brazzaville à l'Océan, en traversant la région du "Mayombé" (1).

(1) R. Maran, Brazza et la Fondation de l'A.E.F., Gallimard, Paris, 1941, pp. 248, 249, 250.

Bien entendu, cette sorte d'"incohérence" dans la politique de la France à mettre en valeur sa colonie, s'explique et nous allons le voir par la suite.

"Mais si Brazza est combattu par certains grands organes de la presse française et par certains groupements financiers qui vont jusqu'à lui offrir deux millions pour l'aménagement du Kouilou-Niari, à condition qu'il cesse de s'opposer à l'admission des bons à lots que l'Etat Indépendant de Léopold II (Congo belge) cherche à placer en France, il est en revanche soutenu par le Comité de l'Afrique Française, qui vient de se fonder et que préside le prince d'Arenberg.

... Ce comité, qui se propose de suppléer, dans une certaine mesure, à l'indifférence, à la nullité d'esprit politique et à la ladrerie des milieux dirigeants de l'époque, parvint à réunir assez de ressources d'ordre privé pour organiser et expédier des missions semi-officielles tendant à compléter l'action officielle fixée par les maîtres de l'heure" (1).

"Dans l'espoir d'administrer le Congo à moins de frais, et sous la pression de milieux d'affaires parisiens pressés de percevoir des bénéfices, le gouvernement français décida de partager le Congo entre de grandes compagnies concessionnaires suivant un système copié sur celui appliqué par Léopold II dans l'"Etat indépendant" voisin.

... En 1899, les trois-quarts du Congo français (encore en partie inexploré) furent partagés entre une quarantaine de sociétés qui y reçurent le monopole des produits du sol (essentiellement caoutchouc et ivoire), avec des pouvoirs étendus... livraison obligatoire et gratuite de caoutchouc au bénéfice des sociétés, celles-ci considérant qu'elles n'ont à payer que le "travail de récolte" (le caoutchouc étant leur "propriété")... dont le montant est versé directement à l'administration au titre de l'impôt indigène; abus du travail forcé pour la collecte de caoutchouc et le partage; camps d'otages où les femmes et enfants sont enfermés et où on les laisse mourir de faim pour contraindre les hommes "réfractaires" au travail à se livrer, etc.

Les excès auxquels donnait lieu le régime "concessionnaire" furent rendus publics par le procès Grand-Toqué. Les deux

(1) R. Haran, Brazza et la Fondation de l'A.E.F., Gallimard, Paris, 1941, pp. 254.

administrateurs convaincus d'assassinats et de multiples sévices sur des Africains, furent condamnés en 1905 à une peine de principe (jugée "scandaleuse" par les colons) et presque aussitôt libérés. Cette affaire provoqua un débat à la Chambre des députés française, au cours duquel furent dénoncés ces crimes. Une commission d'enquête, envoyée sur place et dirigée par Brazza confirma les faits (1906), mais son rapport fut étouffé et rien ne fut changé au système" (1).

Ce qui fit dire à André Gide: "Moins le Blanc est intelligent, plus le Noir lui paraît bête" (2).

Le passage du type africain (congolais) de société globale théocratique-charismatique (3) voire patriarcal (4) ou même féodal (5) à la société globale française de type démocratique-libéral (6) s'est opéré dans la violence dans ses formes les plus inhumaines et révoltantes (esclavagistes, asservissantes, dominatrices, exploiteuses, racistes, etc.). Il n'y a pas de doute que tout rapport dialectique entre les deux types de sociétés globales s'est trouvé perpétuellement en situation conflictuelle d'ambiguïté, voire de polarisation; les civilisations des deux types de sociétés et leurs oeuvres culturelles n'ont par conséquent pu faire bon ménage, et "l'élément prométhéen de la prise de conscience collective et individuelle concernant la capacité de l'intervention active et efficace de la liberté humaine dans la vie sociale" (7) ne pouvait se faire jour. Cependant, il faut le rappeler, dans cette France de la IIIème République, toutes les composantes sociales n'appréhendaient pas le phénomène colonial de la même manière. Pour les uns, c'est-à-dire les libéraux -généralement des humanistes- (8), la tendance était de chercher les voies et moyens pour rendre plus "humaine" la condition du colonisé. Pour les autres,

(1) Maquet, Kaké, Suret-Canale, Hist. de l'Afr. Centrale, des origines au milieu du 20e siècle, Prés. Afr. Paris, 1971, p. 185.

(2) André Gide, voyage au Congo, Gallimard, Paris, 1927, p. 21.

(3 à 6) voir notes pages suivantes.

(7) Gurvitch, Traité de sociologie, T.I., PUF, Paris, 1967, p. 217.

(8) Généralement des hommes politiques de gauche et singulièrement des membres de la franc-maçonnerie en France et aux Colonies.

1. Les théocraties charismatiques

"Ils s'agit des sociétés globales dont le caractère très relativement homogène et l'unification difficile à atteindre sont acquis du fait de la prééminence qu'ont obtenue sur tous les autres groupements l'Etat et l'Eglise identifiés en une seule organisation qui trouve son incarnation suprême dans un Roi-Prêtre-Dieu Vivant.

Les pouvoirs détenus par les dynasties et leurs représentants ont un caractère à la fois surnaturel et personnel (charismatique). Les structures théocratico-charismatiques n'ont pas une vie calme, comme on pourrait officiellement s'y attendre; elles éclatent aux différents tournants, elles subissent des révolutions -preuve de débordement intense par leurs phénomènes totaux sous-jacents".

(cf, G. Gurvitch, Traité de sociologie, T.I. PUF, Paris, 1967, pp. 218-219).

A ce stade de notre travail, nous pourrions reconnaître à ce type de société globale, le type de nos sociétés royales -incarnation suprême du territoire du royaume par le Roi-Grand Prêtre-Dieu Vivant. Nous y reviendrons.

2. Les sociétés patriarcales

"Dans ce type de société globale, la structure se trouve fondée sur la prééminence exclusive du groupe domestico-familial de large envergure fondé sur la parenté de sang, de préférence liée à la filiation masculine, polygame ou non. Ce groupe absorbe tous les autres groupements, tels ceux d'activité économique, de localité et de voisinage (s'il est sédentaire), de sexe, d'âge, enfin les groupements mystico-extatiques. Toutes les activités économiques, politiques et religieuses se trouvent réunies dans le foyer de la famille domestico-conjugale, le patriarche étant à la fois père, propriétaire-entrepreneur, prêtre, chef politique.

(cf, Gurvitch, Ibid., p. 219).

Naturellement, ce type de société s'apparente bel et bien à nos types de sociétés patrilineaires dont nous verrons les rôles essentiels dans la Cité.

3. Les sociétés féodales

Ici, contrairement à la structure apparemment très unifiée de la société théocratico-charismatique, "la structure se révèle pluraliste à l'extrême: plusieurs hiérarchies de groupements et de réglementations sociales s'y trouvent en compétition et entrent dans des équilibres complexes.

(En résumé, ces différentes hiérarchies sont):

- 1 - Fédération hiérarchisée des groupements militaires
- 2 - Hiérarchie des groupements patrimoniaux
- 3 - Hiérarchie ayant à sa tête l'Etat monarchique
- 4 - Hiérarchie ecclésiastique de l'Eglise romaine
- 5 - Fédération des villes affranchies et leurs hiérarchies de groupements.

(Notons ici) que l'échelle des temps où vivait le phénomène social total de la société féodale était bien en retard par rapport à celle de sa structure".

(cf, Gurvitch, Ibid., p. 221-222-223).

Plusieurs traits de structure de ce type de société se retrouvent également dans notre société congolaise.

4. Les sociétés globales démocratico-libérales correspondant au capitalisme concurrentiel développé

"C'est ce type de sociétés globales qui domine en Europe et en Amérique au 19ème siècle et au début du 20ème siècle à la suite de la Révolution britannique, américaine et surtout française, ainsi que l'évolution des organes et des coutumes parlementaires dans la plupart des pays occidentaux et tout particulièrement en Angleterre, en Hollande, dans les pays scandinaves, etc...

- Cette société se caractérise par le triomphe des principes énoncés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1789, combinés avec le suffrage universel, par la prédominance du pouvoir législatif sur l'exécutif, le plus souvent par le parlementarisme (c'est-à-dire la responsabilité et la dépendance du gouvernement par rapport à la majorité parlementaire), par la liberté et l'influence d'une pluralité de partis politiques, par la liberté syndicale ouvrière et patronale, ainsi que par celle des sociétés anonymes, des trusts et cartels, par la séparation de l'Eglise et de l'Etat...

- Les modèles techniques ou économiques (aménagements de l'entreprise et du travail) deviennent décisifs dans cette structure sociale globale...

- Dans ce type de société démocratico-libérale, il n'y a pas de décalage considérable entre la structure et le phénomène social total; les flux et reflux du second pénètrent directement dans la première".

(cf, Gurvitch, Ibid., pp. 227-229).

Afin de compléter le tableau des types de sociétés globales et de nous permettre un examen d'ensemble lorsque nous aborderons la société globale congolaise née des indépendances voici une vingtaine d'années, voyons encore quels sont les traits caractéristiques des Sociétés à système planifié

(étatisme collectiviste centralisateur et collectiviste pluraliste décentralisateur).

5. La société planifiée selon les principes de l'étatisme collectiviste centralisateur

- "La Russie soviétique depuis 1917, la Chine depuis 1949, la plupart des Démocraties populaires, exception faite pour la Yougoslavie depuis 1950, peuvent servir d'exemples de ce type de sociétés..."

- Les entreprises capitalistes et la classe bourgeoise sont éliminées. "L'absolutisme du profit privé" et la "féodalité industrielle" ont vécu. Dans la structure de ces sociétés la classe prolétarienne, seule ou unie à la classe paysanne, est officiellement proclamée "dictateur"...

- Cette dictature n'est cependant pas exercée par les Intéressés eux-mêmes, mais par le parti communiste qui devient l'organe suprême de l'Etat, organe chargé de contrôler la planification complète de l'économie, l'exécution des plans, la "ligne politique" et la "ligne idéologique"...

- La techno-bureaucratie industrielle, administrative, militaire et planificatrice, bien que devenue très puissante, est maintenue dans l'obéissance... par l'Etat et son organe suprême, le Parti, qui se trouve lui-même entre les mains des organisateurs-techniciens (les hommes de l'appareil (les apparatchik)).

- Pour que le temps de création et le temps en avance sur lui-même triomphent, il faudrait que les organisations soient contrôlées par les intéressés eux-mêmes, qu'elles ne soient pas imposées "d'en-haut", qu'elles ne soient pas dominées par les techno-bureaucrates de l'appareil du parti unique, par des planificateurs agissant à leur propre guise ou par des directeurs d'industrie commandant d'une façon autoritaire les ouvriers.

- Il est difficile de juger si ces conditions ont une chance de se réaliser dans un proche avenir et si le phénomène social total sous-jacent à cette structure révèle un dynamisme suffisant allant dans ce sens".

(cf, Gurvitch, Ibid., pp. 231-232).

6. Les sociétés planifiées selon les principes du collectivisme pluraliste décentralisateur

- "Ce type de société qui n'a encore jamais été expérimenté n'est cependant pas une construction arbitraire, mais systématise quelques tendances réelles observables aussi bien dans certaines démocraties populaires (en Yougoslavie en premier lieu) que dans certains pays occidentaux lorsqu'ils parurent s'engager dans la voie des planifications (pays scandinaves et Angleterre, par exemple)..."

- La structure de la société globale dont nous essayons de brosser le type serait fondée sur une recherche d'équilibre entre démocratie industrielle et démocratie politique...
 - L'économie serait planifiée de bas en haut d'une façon décentralisée, en commençant par les conseils de contrôle et de gestion des entreprises, en passant par les conseils d'industrie et les conseils des régions économiques, pour aboutir à un conseil économique central...
 - La propriété de moyens de production serait fédéraliste, c'est-à-dire qu'elle appartiendrait à la fois à tous les conseils mentionnés, à partir des conseils de gestion de l'entreprise et jusqu'au conseil économique central, et à tous les intéressés ouvriers et consommateurs y participant par groupes et individuellement...
 - L'Etat, lui-même décentralisé, serait équilibré par cette organisation économique indépendante, gérée directement par les intéressés, et vice-versa. Des organismes paritaires résoudraient les conflits entre l'organisation économique et l'Etat...
- En effet, les conflits possibles entre les créations et les initiatives des multiples groupes équivalents, le fait que les intéressés peuvent mal concevoir leur propre intérêt et s'opposer aux innovations, enfin un certain "juridisme" inévitable dans cette structure, trop bien équilibrée, pourraient favoriser le temps en retard sur lui-même". (cf, Gurvitch, Ibid. pp. 232-233).

il n'y avait là qu'une occasion de capitaliser au maximum leurs mises et ils ne considéraient volontiers le colonisé que comme "objet" source de profits. Pourtant on peut dire que malgré la violence du système colonial, l'âme africaine a survécu et qu'aujourd'hui cette prise de conscience collective et individuelle chez l'Africain, tend lentement mais sûrement vers la recherche de son identité "historique". Autrement dit, nous ne pouvons qu'être en accord avec Gurvitch qui note à ce propos: qu'"étant admis en particulier que cette intervention (de la liberté humaine) peut faire changer, de-structurer, restructurer sinon faire éclater les structures globales, une dialectique ouverte et consciente entre tradition, réforme et révolution se manifeste dans ces sociétés pourvues "d'historicité", dialectique qui assure les liens (transmis ou retrouvés par traces) avec notre propre société" (1). Ceci expliquant cela, il nous sera désormais plus facile et presque familier de comprendre la politique française de la "danse sur place" en vigueur dans ses colonies d'Afrique centrale et en particulier au Congo.

Mais pourquoi cette relative indifférence des milieux dirigeants de la III^{ème} République quant à la mise en valeur de la jeune colonie du Congo?

Et bien "L'éviction brutale de Jules Ferry entraînait d'elle-même, une mise en veilleuse de l'activité coloniale: réduction des crédits, prudence dans l'action en étaient des conséquences naturelles. Les élections de 1885 ouvraient, d'ailleurs, une crise intérieure grave, celle du boulangisme, qui ne devait se résorber qu'en 1889-1890. Il fallait bien aussi "digérer" les nouvelles acquisitions: il fallait faire fonctionner le protectorat tunisien et le demi-protectorat hova, pacifier et organiser le redoutable complexe qu'on dénommera (par anticipation) l'Union indochinoise. Ce qui, dans tous les cas, posait des problèmes fort délicats" (2).

(1) Gurvitch, Traité de sociologie, T.I., PUF, Paris, 1967, p. 217.

(2) E. Tersen, Histoire de la Colonisation française, p. 73, Collection QSJ, P.U.F., Paris, 1950.

Et de plus en plus, l'opinion française se divise et les prises de conscience puis de positions se dessinent de plus en plus clairement.

"...Les résistances subsistent. Celle, d'abord, toute passive, mais non négligeable, de ce que Keyserling nommera "l'esprit jardinier" de la France. Celle des intellectuels, heurtés dans leur esprit de justice, par des entreprises que réalise la force, en vue de l'exploitation. Pour eux, Anatole France verra dans la colonisation "la forme la plus moderne de la barbarie". C'est la plus vivace, car elle trouve pour s'exprimer des voix éloquentes; celle de Jules Guesde et de Jean Jaurès, principalement et parce qu'elle rencontre un écho dans le monde ouvrier qui, en cette fin du siècle, commence à s'organiser. Pourtant cette opposition demeure impuissante: le patriotisme de l'époque - volontiers cocardier - se laisse aisément hypnotiser par les "exploits" coloniaux..." (1).

Dans le même ordre d'idées, il est intéressant de noter que tout au long de l'histoire de la colonisation, la tendance générale dans les colonies était de ne point se laisser bercer par trop d'illusion sur les divisions de la politique politicienne en France. Le patriotisme français nous a toujours paru cocardier malgré quelques élans de générosité.

Bref, "l'opinion est peu attentive, mal informée; le gouvernement freine souvent, aide peu, coordonne mal; aussi les fausses manœuvres, les maladresses, les tragédies locales ne manquent-elles pas. Quant aux problèmes humains, à la mise en valeur, ils ne seront pour cette période qu'amorcés" (2).

Et Tersen, comme "attristé" devant cette inertie de son pays, poursuit: "Les territoires ainsi acquis s'organisent difficilement, oscillent entre la centralisation ou l'autonomie de chaque colonie. En 1910, et après maintes retouches, on aboutit à une Afrique Equatoriale française (A.E.F.) dont le gouverneur réside à Brazzaville et qui comprend deux colonies (Gabon et Moyen Congo) et deux territoires (Oubangui-Chari et Tchad)... Mais l'A.E.F. sans chemins de fer, sans outillage, presque dépourvue de routes, demeure "la Cendrillon des colonies françaises" (3).

(1) E. Tersen, Histoire de la Colonisation française, p. 76, Collection QSJ, P.U.F., Paris, 1950.

(2) Ibid., p. 86

(3) Ibid., p. 89

Mais il n'y avait pas que cette indifférence face au développement économique. Sur le plan de la scolarisation rien n'était encore envisagé malgré la législation scolaire Jules Ferry en vigueur en France. Pour les tenants de la ligne dure de la colonisation par le système des grandes compagnies concessionnaires, il n'y avait qu'une logique dominante: "une exploitation économique effrénée, une oppression politique la plus systématique, une volonté délibérée de figer les structures sociales, la répétition accablante des abus" (1).

Cette politique délibérée était aussi étendue à toute la Fédération de l'A.E.F. "L'A.E.F. était donc économiquement en retard, au regard même des normes coloniales. La vie sociale et politique était bloquée par l'autoritarisme des administrateurs et la médiocrité de l'instruction. En 1940, l'A.E.F. ne comptait que 300 Africains environ, originaires de la Fédération ou des autres colonies, titulaires du certificat d'études primaires. Si les sociétés concessionnaires recrutèrent très peu d'Africains, l'administration de son côté ne fit rien pour promouvoir la formation d'un corps de fonctionnaires africains: L'Ecole supérieure Edouard Renard, conçue sur le modèle de William Ponty, ne fut fondée qu'en 1935 (période correspondant à la fin du système concessionnaire au Congo); les agents qualifiés des services locaux ne se virent attribuer un véritable statut qu'en 1936. Ainsi, tout en perturbant les structures sociales traditionnelles, le système économique et politique en vigueur en A.E.F. retardait l'émergence des classes sociales modernes" (2).

Néanmoins, tout ce qui est décrit ci-dessus doit être compris comme une résultante des contradictions de la politique en France en ce début de 1899. N'oublions pas que la France vit aussi à l'heure de l'Affaire Dreyfus; tout est passion et l'on voit cette France coupée en deux, les dreyfusards d'un côté, les antidreyfusards et antisémites d'autre part. Il y a en plus: la montée des blocs de droite et de gauche. Les premiers représentant alors le courant catholique traditionnel - antidreyfusard et antisémite; et les seconds le courant socialiste, radical voire même révolutionnaire - anticlérical, républicain, ayant jugé qu'"il n'y a pas d'affaire Dreyfus".

(1) Elikia M'Bokolo, L'Afrique au XXème siècle, Le Continent Convoité, Ed. Etudes Vivantes, Paris, 1980, p. 138.

(2) Ibid., p. 140.

Nous assistons donc en France, au "retour à la République militante" (Bloc des Gauches). Le mouvement syndical d'obédience socialiste voit le jour. "Après la fondation, en 1895, de la C.G.T., le syndicalisme français avait connu un vigoureux essor, avec l'entrée des Bourses du Travail, en 1902; le mouvement ouvrier prenait conscience de ses forces propres. Les anarchistes lui enseignaient avec leur impitoyable critique de la Société, leurs méthodes, d'action violente... Le but désormais assigné au mouvement syndical était la Révolution Sociale, le "Chambarquement Général" (1).

Mais il n'y a pas résignation chez les doctrinaires de la Droite légitimiste. L'un d'eux, Barrès, définit le Français de cette époque sans équivoque: "L'individu, expliquait-il, loin d'être un tout, n'est qu'un maillon dans la chaîne d'un pesant déterminisme; le Français de 1898 résulte d'un long travail de formation, accompli dans les cadres d'une société catholique, familiale, provinciale et française. Il lui faut, pour persévérer dans son être, percevoir ses propres composantes: "Un nationaliste, c'est un Français qui a pris conscience de sa formation. Nationalisme est acceptation d'un déterminisme." Et, pour épurer la France des influences juives et protestantes, qui depuis la Révolution l'ont détournée de son chemin, Barrès demande à la République de se faire autoritaire et plébiscitaire... La tribune de la nouvelle doctrine fut, depuis le début 99, l'Action française..." (2)

Ainsi le devenir "de la Cendrillon" Congo comme aussi de la Fédération de l'A.E.F., dans cette inextricable situation politique française, reste plein d'imprévu, sinon menacé.

Mais voyons sur le terrain, c'est-à-dire dans les colonies, ce que va être l'idéologie dominante de la politique de colonisation et le rôle déterminant des missions chrétiennes, support indiscutable de l'application de cette politique.

Pour l'illustrer, nous avons choisi deux textes: l'un exprime les vues d'un économiste de l'époque, et le second celles du Saint-Siège.

(1) P. Bouju et H. Dubois, La IIIème République, Collection Q.S.J., P.U.F., Paris, 1952, p. 70.

(2) Ibid., pp. 60-61.

Rôle et Idéologie des Missions chrétiennes dans la politique de Colonisation

"Trop louées peut-être il y a trois siècles, trop discréditées aujourd'hui, les missions religieuses ont, dans la colonisation, un rôle important à remplir... Aujourd'hui que les nations civilisées ont à se poser de nouveau, en Afrique, le problème si délicat des relations qu'elles vont avoir avec les peuples sauvages et les peuples barbares, il est juste de penser de nouveau aux missionnaires.

L'initiation morale et matérielle, la tutelle bienveillante, l'éducation persévérante de ces peuples ou plutôt de ces tribus ne peuvent se faire uniquement par nos commerçants, nos administrateurs ou nos maîtres d'école: c'est folie. Il faut que ces hommes franchissent en quelques générations les étapes qu'ont parcourues avec tant de lenteur les séries éloignées de nos ancêtres. La religion, notamment la religion chrétienne, avec sa douceur, son élévation, son amour des humbles, avec le goût aussi que certains ordres religieux, les Jésuites par exemple, ont manifesté pour le progrès matériel, est la seule éducatrice qui puisse faciliter le contact entre les Européens d'une part, les sauvages et les barbares de l'autre et qui, par des procédés abrégés, puisse non pas subitement, mais en un petit nombre de générations, amener les sauvages et les barbares à comprendre notre civilisation et à concourir à son développement..." (1).

Pour le Saint-Siège,

1. - Les missionnaires se garderont du désir de répandre l'usage de leur langue nationale parmi les Indigènes, afin de ne pas passer pour plus occupés de ce qui est avantageux et utile à leur nation que du soul des âmes. (Cependant il n'est nullement interdit que, dans les écoles des missions, on enseigne convenablement les langues européennes qui peuvent tourner à l'utilité des élèves). Les missionnaires auront soin d'apprendre la langue des populations auxquelles ils sont envoyés. C'est dans la langue vernaculaire que doivent toujours être donnés les sermons, catéchismes, les exhortations publiques dans les écoles et assemblées, afin

(1) Paul Leroy-Beaulieu (économiste), De la Colonisation chez les peuples modernes, 5 éd., Paris, Guillaumin & Cie, T. II, pp. 654-655, in Afrique Noire Contemporaine, Armand Colin, Paris, 1968, p. 129.

d'être utiles à tous, d'être écoutés et compris de tous. C'est également dans la langue vernaculaire que la prière doit être récitée hors la liturgie sacrée, et qu'on chantera les cantiques populaires et les hymnes. Il est enfin absolument interdit aux missionnaires d'encourager de quelque manière que ce soit les indigènes à se servir en confession d'une autre langue que la leur.

2. - Les missionnaires auront également souci de bannir toute idée de préparer la voie parmi les populations qui leur sont confiées à une pénétration politique de leur nation (ou de leur empire ou de leur république), afin de ne pas passer pour rechercher le bien de leur patrie terrestre, non celui de Jésus-Christ et du royaume céleste. Ils ne se mêleront donc jamais des intérêts politiques et temporels d'aucune sorte de leur propre nation ou même d'une autre nation. Mais ils auront uniquement et constamment devant les yeux ce suprême et saint commerce: les âmes à gagner et la gloire de Dieu à répandre de toutes leurs forces.

3. - Enfin quel que soit le régime de l'autorité civile dans les contrées à évangéliser, on ne manquera pas d'exhorter les populations à obéir fidèlement aux pouvoirs publics constitués et à leur être soumises selon l'enseignement de l'Apôtre: comme si elles servaient le Seigneur et non des hommes. Qu'en cela les missionnaires soient pour tous un exemple, manifestant le respect qui est dû aux autorités civiles de chaque endroit et observant fidèlement leurs lois, pourvu qu'elles soient honnêtes et point hostiles à la Religion..." (1).

Il est clair que pendant cette première décennie de la colonisation du Congo, tout sera mis en oeuvre quant à l'application de l'idéologie coloniale française et du rôle que devront jouer les missions.

L'administrateur se gardera de ne pas "mettre les pieds dans le plat" du missionnaire tandis que le missionnaire de son côté, observera stricto sensu le bréviaire du Saint-Siège en la matière.

(1) Instruction quo efficacius, 1920, Le Siège Apostolique et les Missions, Textes et Documents Pontificaux, fasc. 1, 2e éd. Lyon, Union Missionnaire du Clergé, 1959, pp. 47-49, in Ibid., p. 130.

Nous retiendrons aussi que cette première période a correspondu à l'essor d'entreprises fondées sur une économie de pillage.

"L'instauration du régime concessionnaire, préconisée dès 1890, mais ébauchée seulement en 1893-1898 et entérinée finalement par les quarante décrets de 1899-1900, traduisait l'adoption au Congo d'une doctrine économique cohérente - celle des compagnies à monopole d'exploitation destinées, en principe, à assumer les investissements dont l'Etat refusait la charge... L'exploitation économique du Congo français fut tardive et difficile... Il s'agissait en fait d'une véritable démission de l'Etat, renonçant à faire lui-même les investissements nécessaires, celui-ci espérait que l'initiative privée, sous l'aiguillon des bénéfices escomptés, mettrait d'elle-même le pays en valeur" (1).

En fait, une chose est au moins certaine à notre avis: la colonie du Congo n'a pas été l'enjeu de la politique politique dans cette Troisième République - voire même au-delà. Il n'y a pas eu "d'âme française" pour la colonisation du Congo mise à part l'action jusqu'"auboutiste" de l'évangélisation par les missionnaires et celle de quelques aventuriers "petits-blancs" mus par le gain tous azimuts.

"L'expansion coloniale était en France, depuis ses origines, l'oeuvre d'un groupe d'hommes convaincus et agissants, mais minoritaires; l'opinion redoutait dans son ensemble le coût de la conquête, et les hommes d'affaires hésitaient à risquer des capitaux sur un terrain aussi peu assuré. Au Parlement la majorité, réticente, s'efforçait d'année en année de rogner le budget colonial. L'aveuglement de l'explorateur (de Brazza), incontestablement honnête par ailleurs, s'explique évidemment par sa formation, son milieu et les préjugés de son temps où, inconsciemment ou non, la plupart des Blancs, sinon leur totalité, refusaient aux Noirs la reconnaissance

(1) C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*, p. 14 et p. 25, Mouton et Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris, 1972.

de leur dignité d'homme" (1).

En conclusion, il est tout indiqué de retenir à ce stade, deux traits fondamentaux qui résument avec éloquence l'état de la colonie du Congo.

1. - "On oublie trop, rappelait un document de 1905, que le Congo n'a jamais été conquis, qu'il n'y a pas eu prise de possession effective des vastes territoires de notre colonie" (2)...

2. - "Qu'il est de règle au Congo que tous les pouvoirs civils, militaires et religieux doivent être en lutte perpétuelle. C'est une maladie très connue dans la colonie et qu'on appelle la congolite" (3).

Et à propos de ces pouvoirs civils au Congo, dressons-en un portrait-robot afin de mieux appréhender la suite des événements de la colonisation de ce pays. "... Le personnel

- (1) Par exemple "les cinq frères Tréchet qui étaient d'anciens agents de la maison Daumas, arrivés au Congo en 1888, qui s'étaient établis à leur compte en 1892 "avec presque rien", les frères Tréchet fondèrent en octobre 1897, avec le négociant Georges Brack, une société en nom collectif "Tréchet frères et Cie" au capital de Frs 300'000.-, dite Cie Française du Haut-Congo, qui exploitait le fleuve à l'aide de deux vapeurs, à partir des entrepôts de Brazzaville et de Loango et des factoreries progressivement fondées à Djoundou au confluent de l'Oubangui (1894) et à Bonga à l'embouchure de la Sangha (1896).

Energiques, durs au travail et durs aux autres, les frères Tréchet, qui exigeaient beaucoup des Congolais, s'étaient imposés par leur force herculéenne et par leur caractère".

Ibid., pp. 58-59

- (2) C. Coquery-Vidrovitch, Le Congo au temps des grandes Cies concessionnaires, Ibid., pp. 72-73.
- (3) Ibid., p. 85.

administratif du Congo est d'une composition extravagante: anciens polards, sergents devenus facteurs, sous-officiers ratés, officiers en réforme, etc.

Il y a de tout et cela autant qu'il est possible en attendant que les concessionnaires du père Lamothe viennent rafler vivement ce qu'il peut y avoir pour obtenir sur leurs actions une hausse qui leur permette de passer la main à des gogos qui subiront tôt ou tard le Krach du Congo belge puis du Congo français" (1).

Prophétie jamais démontrée si l'on regarde ces deux pays depuis leurs indépendances nationales respectives. Nous en reparlerons.

1. Le Congo et la création de l'A.E.F. (1910)

Fidèle à sa politique de ladrerie et de coupes sombres de son budget colonial, la France n'a pas fini d'étonner car elle créera malgré tout la Fédération de l'Afrique Equatoriale (A.E.F.) en 1910. Désormais, le "Congo français" devint l'"A.E.F." (2), groupe de trois colonies: Moyen Congo (chef-lieu Brazzaville), Gabon (chef-lieu Libreville), Oubangui-Charl-Tchad (chef-lieu Bangui), administrées chacune par un gouverneur. Le "territoire militaire du Tchad", administré par un commandant militaire, deviendra en 1920 une quatrième colonie, la "colonie du Tchad", ayant pour chef-lieu Fort-Lamy. Chaque colonie est subdivisée en "régions" et "districts", placés sous l'autorité d'un administrateur colonial français. L'"Afrique Equatoriale Française" est administrée par un gouverneur général, représentant le gouvernement français et disposant pratiquement de tous les pouvoirs (3).

- (1) C. Coquery-Vidrovitch, Le Congo au temps des grandes Cies concessionnaires, Ibid., p. 89.
- (2) 2'480'000 km2 (près de cinq fois la France) et 4'900'000 habitants, dont vingt mille Européens. (H. Deschamp, L'Eveil Politique Africain, Coll. Que sais-je, PUF, Paris, 1952, p. 81.
- (3) Maquet, Kaké, Suret-Canale, Hist. de l'Afr. Centrale, des origines au milieu du 20e siècle, Prés. Afr., Paris, 1971, p. 185.

Les "indigènes" (colonisés), "sujets français" et non citoyens, sont soumis au régime de l'indigénat (1) et privés de droits politiques. A tout cela il faut ajouter qu'avec la défaite de l'Allemagne en 1918 qui entraîna pour elle la perte de ses colonies, la France du coup, s'est vue confier par la Société des Nations, le Cameroun "allemand". Avec le Cameroun et les quatre Etats de l'A.E.F., l'empire colonial français de l'Afrique Centrale constituera un ensemble de près de 3 millions de kilomètres carrés qui, disposé à la charnière du continent africain, s'allonge de la côte orientale du golfe de Guinée, au sud-sud-ouest, jusqu'à proximité du tropique du Cancer, au nord-nord-est, sur plus de 3'000 km (2).

Ainsi se trouvaient fixés les contours d'un ensemble politique qui devait jusqu'à la première guerre mondiale, être constitué de deux entités distinctes: l'Afrique équatoriale française (A.E.F.), avec ses quatre colonies du Tchad, de l'Oubangui-Chari, du Moyen-Congo et du Gabon, et le Cameroun allemand (3).

Mutatis Mutandis, en créant cette Fédération d'Etats de l'Afrique centrale, la France consciemment ou inconsciemment a posé là un acte politique des plus importants qui, lentement mais sûrement va susciter un sentiment d'éveil chez l'occupé. L'A.E.F. est déjà une structure administrative cohérente et solide; par ce fait même, elle a acquis son ouverture sur le monde extérieur.

Même si la France ne se soucie pas du développement matériel de ces Etats, qu'à cela ne tienne, il faut se contenter du peu qui s'y fait et l'essentiel c'est de survivre, c'est-à-dire de continuer d'espérer... Avec l'éciaement de la Première Guerre mondiale et l'enrôlement de fait des "Aéfiens" dans l'armée française, va commencer un processus d'éveil de sentiments "nationalistes" irréversible. Mal préparés, insuffisamment entraînés, les "tirailleurs africains" - c'est le terme consacré - vont servir de chair à canon car ce sont eux qui seront envoyés aux premières lignes et très peu d'entre eux en sortiront vivants.

- (1) Maquet, Kaké, Suret-Canale, Hist. de l'Afr. Centrale, des origines au milieu du 20^e siècle, Prés. Afr., Paris, 1971, p. 187. Le régime de l'indigénat soumettait les "sujets" aux obligations du travail forcé et permettait aux administrateurs de leur infliger sans jugement, par simple décision administrative, des peines de prison et d'amende.
- (2) P. Vennetier, l'Afrique Equatoriale Française, Coll. Que sais-je?, P.U.F., Paris, 1972, p. 5.
- (3) Ibidem, page 38.

La guerre finie, les rescapés rapatriés chez eux, c'est alors qu'on commencera à conter aux autres ce qu'on a vu là-bas (chez les Blancs). Ils feront largement appel à la mémoire-souvenir (de Bergson); actuellement le Noir étant bon conteur, compensant ainsi son handicap de l'écriture, "s'ingéniera" dans ses récits même s'il doit "inventer" certaines petites histoires de ce qu'il a réellement vu ou entendu conter ou dire par d'autres. Ne dit-on pas qu'à beau mentir qui vient de loin! Bientôt, leurs récits de voyage de guerre gagneront les masses populaires; partout on en parle et les commentaires vont bon train. Le Blanc perd petit à petit sa prestance, voire même son prestige d'antan. Quelque chose est réellement en train de bouger à l'échelle des mentalités chez ces populations. Ces récits ont créé un véritable choc psychologique; un état de psychodrame s'est installé et petit à petit les "Aéfiens" ne tarderont pas à enfreindre l'interdiction de se rassembler pour créer des groupes de discussions politiques, d'abord "timidement" par crainte d'une répression sauvage qui annihilerait tout. On optera donc pour la plus grande prudence. Les réunions d'amicales se tiendront dans le plus grand secret.

Quels sont les thèmes-clés qui constituent la trame de ces mémoires-souvenirs. Nous n'en citerons que quelques-uns: la vie commune dans des casernes en France; la vie dans les tranchées; l'indissociabilité du Noir et du Blanc au combat; l'égalité de mort au front etc. Il y a aussi cette fierté d'avoir fait la guerre, même si on ne sait pas pourquoi on l'a faite. Enfin, on veut de causer là une rupture de barrière entre le colon et le colonisé. L'autre victime désignée sera la religion du Blanc; on va être tenté de créer d'autres modèles, symboles et rites religieux et se dire qu'après tout on aurait tort de continuer à vivre avec tout ce qui leur ressemble, alors qu'ils nous dominent, nous rejettent et ne se servent de nous que pour satisfaire leurs propres causes.

Voilà autant de modèles dont l'"Aéfiens" va progressivement se détacher. Cette "Révolution (sera) lente, ignorée, non spectaculaire, non journalistique, mais la plus profonde, la plus étendue qui ait encore bouleversé la planète" (1), du colon.

En plus, ce qui est formidable avec l'après-guerre en A.E.F., c'est la naissance du sentiment d'appartenir à un ensemble

(1) H. Deschamps, La Fin des Empires coloniaux, Coll. Que sais-je?, PUF, Paris, 1950, p. 55.

socio-politique réel, même si ce n'était pas le but que visait la France en la créant.

A Brazzaville, capitale de l'A.E.F., l'"élite" embryonnaire "aéfiennne" a commencé à tisser des rapports de rapprochement sans précédent. Un vent nouveau souffle en AEF ce qui ne laissera pas indifférents les administrateurs coloniaux et les milieux dirigeants de la France (métropolitaine). A ce niveau, la mémoire-habitude (de Bergson) va jouer. Les Ministères français naguère indifférents se sentiront, après la participation à la guerre des "Aéfiens", plus concernés pour la mise en valeur de l'AEF; et un courant vers une (sorte) de reconnaissance d'une dette morale de guerre verra le jour.

1.1. La III^{ème} République française et la Doctrine économique de colonisation du Congo (1898-1930)

Avant d'examiner la Doctrine économique de la France au Congo, il n'est pas inutile de rapprocher la situation politique de la France sous la III^{ème} République des vaines hésitations quant à la définition d'une politique cohérente pour la mise en valeur du Congo.

Comme nous l'avons vu, le siècle finissant a été marqué par la conquête politique du Congo; jusqu'en 1910, nous sommes passés de la Fédération du Congo français (décret du 30 avril 1891) à la Fédération de l'Afrique Equatoriale Française (en 1910).

Cependant en France, les convulsions politiques ne peuvent que retarder la prise de conscience chez certains humanistes politiques qui souhaitent un débat sur le sort des "indigènes" et du développement économique des jeunes colonies...

Il fallut attendre dix-huit ans après la conquête politique du Congo pour voir officialiser la doctrine économique du Congo, soit la politique d'exploitation du pays par de grandes compagnies concessionnaires (Loi de 1898). Nous le savons déjà, il y eut sur ce point précis une démission totale de l'Etat français et cela en conformité avec le sacro-saint principe des théoriciens de la colonisation selon lequel "l'objet d'une colonie était en effet d'être pour la métropole une source de profit: la principale utilité des colonies est le commerce des métropoles" (1).

Coquery-Vidrovitch ne manque pas de souligner cet état de choses: "La mise en valeur du pays eut exigé des investissements considérables en hommes, en argent, en travaux d'infrastructure de toutes sortes: pistes, voies ferrées, aménagements fluviaux. L'Etat recula; il préféra partager en 1898-1900 le monopole et les charges de cette exploitation entre quarante vastes sociétés concessionnaires et tenter d'équilibrer le budget de la colonie par le biais d'une taxe perçue sur les populations. Cette double erreur se solda par un double échec" (2) que nous analyserons par

(1) Coquery-Vidrovitch cite Leroy-Beaulieu in C.E.A., Vol. VIII, pp. 96-97, Paris, 1968.

(2) Coquery-Vidrovitch, *ibid.*, p. 98.

la suite bien évidemment.

Tout cela à nos yeux ne peut être compris que comme un aboutissement logique du climat politique qui règne à cette époque en France. Depuis l'année 1900 jusqu'aux lendemains de la Première Guerre Mondiale, les Cabinets ministériels ne cessent de tomber et les Présidences des Conseils de se succéder (Clémenceau, Briand, Ferry, Jaurès, Caillaux, Waldeck-Rousseau, etc.).

A cela, il faut ajouter les crises financières qui secouèrent la France; ce qui ne manquait pas de compliquer et de retarder le démarrage des colonies et celle du Congo en particulier. Si la conquête économique du Congo ne trouvait que peu d'écho dans l'opinion française, c'est que cette opinion ignorait l'importance de sa position géographique. Mais une fois de plus, l'Allemagne et la France risquaient un affrontement avec pour enjeu le Congo:

En effet, dans leur course pour la recherche de territoires économiquement intéressants en Afrique, la France, en 1909, tenait à barrer la route à la pénétration allemande au Maroc: "Mais en avril 1911, sous prétexte d'une révolte des tribus marocaines, (la France) a subrepticement envoyé des troupes à Fès et Meknès. Imprudence, à quoi les Allemands répliquèrent, le 1er juillet, par l'envoi d'un navire de guerre devant Agadir, moins pour rouvrir la question marocaine que pour obtenir ailleurs des compensations... Les Allemands ont d'abord revendiqué la cession du Congo français tout entier, en échange de leur désistement au Maroc" (1).

Mis à part cet épisode, et malgré une hagiographie coloniale remarquable, il y avait très peu d'hommes politiques qui savaient où se trouvait le Congo, quelle était sa population et quelles ressources il renfermait (!). A vrai dire, toute la base écologico-morphologique du Congo ne les intéressait que circonstanciellement. Tout était donc vu par le seul prisme du parlement français mal informé et peu soucieux de ces pays de "sauvages".

En conséquence, la politique des grandes concessions restait la seule et unique: l'Africain serait désormais tenu d'apporter la totalité de sa production à la Société; celle-ci, en revanche, verserait à l'administration une partie de ses bénéfices au titre de l'impôt assimilé à une taxe de sortie

(1) P. Boujou et H. Dubois, La IIIème Rép. (1870-1940), pp. 73-74, Coll. Que sais-je?, PUF, Paris, 1952.

supplémentaire" (1).

Précisons que cet impôt sur les bénéfices des sociétés concessionnaires était complété par un impôt sur les personnes appelé impôt de capitation - pire des crimes de colonisation qui ait jamais autant marqué l'âme congolaise.

Le commissaire général des colonies Grodet dans une lettre de mai 1901 écrivait: "... il était donc du devoir de l'Homme Blanc de révéler, fût-ce par la force aux peuples "sauvages" les bienfaits de "cette conception nouvelle de la vie" inséparable de "l'idée de la propriété individuelle, (de) la considération de ses avantages, (de) l'utilité du travail enfin qui doit leur en faciliter l'acquisition" (2).

Cet impôt de capitation loin de relever de la foi, héritée du courant humanitariste du siècle précédent et jusqu'alors incontestée, en la supériorité de la "civilisation" occidentale, comme le note Coquery-Vidrovitch, est une pure fuite en avant de l'Etat colonial français et une cuisante justification de son galvaudage. Ne nous y méprenons pas car M. Grodet est on ne peut plus clair sur ce point: "puisque la colonie se devait de rien coûter à la métropole, l'impôt permettrait enfin sans doute de supprimer progressivement la subvention que le budget de l'Etat est encore tenu de (lui) allouer... (Ainsi fera-t-on enfin) "disparaître entre les indigènes et les contribuables métropolitains la différence de traitement dont ces derniers seuls supportent la charge" (3).

(1)Coquery-Vidrovitch, in C.E.A., p. 106, Paris, 1968.

(2)Ibid., pp. 102-103.

(3)Ibid., p. 103.

1.2. L'impôt de capitation

Dans toute l'A.E.F., cet impôt est resté comme un symbole de cruauté, de cynisme inqualifiable de la part de la France coloniale. Au Congo, il est connu comme l'"impôt des 3 francs" (1) et il a fortement marqué la conscience collective. Plusieurs révoltes eurent lieu, en effet, à son sujet, sans compter des émeutes qui éclatèrent çà et là pour protester contre la brutalité des forces de l'ordre de l'armée coloniale. L'administration coloniale afin de briser l'ampleur de la résistance des paisibles populations, s'ingénia à recruter des "Aéfiens" originaires du Tchad et surtout de l'Oubangui pour créer le redoutable Corps des Miliciens (de triste mémoire). Ceux-ci eurent pour mission d'accompagner les agents français chargés de récolter l'impôt; alors, ils se mirent à rouer de coups de crosses hommes, femmes, enfants, jeunes, personnes âgées pour les obliger à payer l'impôt. En plus, ils se mirent à piller des villages entiers, à violer les femmes, à incendier les cases, à massacrer, etc.

Les populations congolaises de la région du Pool (Kongo, Lari, Moundou) payèrent cher jusqu'au sacrifice de leur vie. Des hommes valides furent victimes de mesures de bannissement; on les déporta au Tchad, à l'Oubangui et une petite partie au Gabon. Plus tard, ce mouvement de protestation se muera en mouvement syncrétique messianique (le Matsouanisme) auquel nous consacrerons tout un chapitre.

Cependant, une précision s'impose ici. Si la vague de répression s'abat autour de Brazzaville, c'est pour plusieurs raisons tactiques de la part de l'administration locale. Tout d'abord, c'est dans ce centre urbain que réside le gouvernorat général de l'A.E.F. et donc toutes les institutions qui lui sont rattachées; c'est donc ici que se forme déjà la future élite dirigeante "aéfiennne"; et que tout autour de la capitale coloniale il y a un début d'activités à l'occidentale, une monnaie circule et il y a des échanges. Donc les "indigènes" ont de quoi payer l'impôt.

- (1) Dès 1899, l'impôt fut définitivement adopté dans la Colonie (au Congo) par l'arrêté fédéral du 11 février 1902, signé du commissaire général Grodet. Les modalités en demeuraient lâches: de préférence à l'impôt de case, on optait finalement pour "l'impôt de capitation reposant sur chaque adulte en état de travailler".

On sait aussi que pour nourrir la population brazzavilloise, il n'y a que les travailleurs de la terre des villages situés dans la périphérie de la capitale qui viendront vendre leurs produits, etc. Certains d'entre eux se sont avérés d'habiles "commerçants" et par conséquent, c'est là qu'il faut frapper pour asseoir l'assiette de l'impôt. Erreur, c'est l'effet contraire qui se produit: la résistance et la révolte sont sanglantes. Le même phénomène sera observé chez les populations vivant autour de la ville côtière de Pointe-Noire. Les mêmes causes produiront aussi là-bas les mêmes effets désastreux. Restait alors le cas des populations de l'arrière-pays, surtout celles du Nord où aucun semblant d'activité économique n'était signalée. Mais on ajoutera à l'ivoire et au caoutchouc, la cueillette des noix palmistes. Ainsi, l'impôt de capitation n'épargnera aucun Congolais valide. Femme, enfant devaient prêter main forte à l'élément mâle de la famille uniquement pour s'acquitter de l'impôt ou bien s'exposer à des pires sévices.

Ceci dit, l'administration s'employa durement à réprimer en "ville"; ensuite se servant de cet épouvantail, elle se rua dans les campagnes semant la terreur et la désolation sur son passage. Il suffit pour s'en convaincre de lire cette célèbre circulaire du commissaire général Grodet, qui fit des bonnes rentrées de l'impôt la condition de l'avancement des fonctionnaires chargés du recouvrement: "J'attache personnellement le plus grand prix à ce que vous apportiez tous vos efforts à assurer la perception de l'impôt (...) Je tiendrai un compte particulier, lorsque je rédigerai les notes signalétiques du personnel des affaires indigènes, de l'activité, du zèle, de l'intelligence que mes collaborateurs auront mis à appliquer l'article du 11 février dernier" (1).

Les sociétés concessionnaires n'ont pas manqué de tirer profit de ce renforcement du pouvoir: "les sociétés ne dissimulent pas leur intention de mettre à profit les forces coercitives de l'Etat dont l'action continuerait à s'exercer en faveur de la production" (2).

(1) Coquery-Vidrovitch, in C.E.A., p. 106, Paris, 1968.

(2) Ibid., p. 107.

Mais pourquoi l'impôt de capitation a-t-il été si décrié et pourquoi les Congolais ont-ils été comme un seul homme hostiles à cet impôt jusqu'à risquer leur vie?

D'abord, il n'était pas tenu compte par ceux qui l'ont conçu de l'effet négatif qu'il pouvait produire auprès de ces populations dites "sauvages"; jusque-là elles avaient leur propre mode de vie, une organisation sociale tout à fait différente de celle de l'Européen. Avec l'imposition de ce type d'impôt, toute l'organisation sociale basée sur la division du travail traditionnelle et, surtout, sans "économie monétaire" se trouvait du coup chamboulée. Les hommes qui devaient chasser et pêcher pour nourrir femmes et enfants ne disposaient plus du temps pour cette tâche; les femmes qui se consacraient aux travaux des champs aidées par des enfants et femmes âgées furent obligées de seconder leurs hommes pour réunir des produits de cueillette "vendables". Et enfin, l'autre catégorie sociale, les "vieux", qui, eux, étaient secondés par d'autres hommes "adultes" pour fabriquer et réparer nasses, filets et autre matériel de chasse et pêche, se trouvaient terrorisés par cette vague de miliciens pour une chose dont ils avaient du mal à comprendre l'acharnement. Tout cela a créé un état d'esprit et a façonné une farouche volonté de résister à tout prix (1).

Et parlant du Travail forcé c'est-à-dire de cet impôt de capitation, Coquery-Vidrovitch note: "L'exercice de la contrainte eut des effets autrement graves: il entraîna l'exploitation incontrôlée de la main d'œuvre africaine; sous-couvert d'encourager les entreprises concessionnaires, celles-ci exigèrent en effet de la colonie la rétrocession obligatoire des produits (le caoutchouc et les noix palmistes) perçus au titre de l'impôt sur leur territoire, à un taux fixé d'un commun accord par mercuriales tous les six mois... Les concessionnaires, qui en principe disposaient seulement du monopole d'exploitation, s'estimaient en effet les légitimes propriétaires des produits; ils entendaient

(1) A ce propos nous nous accordons avec le point de vue exprimé par Coquery, page 101: "des besoins limités, des prix prohibitifs, des techniques de récolte dont les (Congolais) ignoraient tout ne les incitaient pas à répondre à l'appel des Blancs trop souvent brutaux ou maladroits, dont ils avaient appris sur les grands axes à fuir les exigences".

(aussi, dans leurs transactions directes avec les ruraux, E.-A.), payer aux Africains le salaire de leur travail de cueillette, à l'exclusion de la valeur marchande de la récolte: le prix moyen de rétrocession fut en 1901 de 0,50 franc à 1 franc le kilogramme de caoutchouc et de 3 francs le kilogramme d'ivoire (1,50 franc seulement dans l'Oubangui" (1).

En guise de conclusion de cette partie, nous voudrions retenir pour le lecteur les deux idées-forces de cette doctrine: premièrement que cet "impôt indigène" conçu et élaboré par le Ministère français des colonies devait pallier la totale démission de l'Etat colonial et servir comme instrument nécessaire à la mise en route du système de développement économique du Congo par les sociétés concessionnaires. Il fut un échec total.

Que tout s'articulait sur ce triple axiome: "au concessionnaire de tirer ses bénéfices du caoutchouc et de l'ivoire; à l'Africain, tenu de verser une taxe à l'administration, de récolter ces produits afin de se procurer la somme nécessaire (et) le commerçant y gagnerait de la main-d'oeuvre et des produits" (2).

Moralité d'hagiographie coloniale ne manquant pas de cynisme: "quant à l'"indigène", il prendrait de ce fait le goût du travail" qui lui faisait défaut. Il pourrait alors satisfaire progressivement, par ses gains supposés, des besoins grandissants; ainsi parviendrait-il à s'insérer enfin dans le monde économique moderne" (3).

Deuxièmement le leitmotiv de cette doctrine économique fut pour les sociétés concessionnaires "de réduire leurs frais au minimum, aussi bien en personnel qu'en marchandises et en matériel; l'objectif, de tirer le maximum de bénéfices immédiats de la rafle systématique des produits locaux, payés au plus bas prix à l'Africain et vendus au prix fort en Europe; c'était, en ce pays déshérité, ponctue Coquery, faire de la traite la négation de la mise en valeur" (4) (du Congo).

(1) Coquery-Vidrovitch, in C.E.A., p. 105, Paris, 1968.

(2) Ibid., p. 116.

(3) Ibid., p. 101.

(4) Ibid., p. 100.

Enfin, il conviendrait également de souligner l'idée-maîtresse de ce principe, à savoir que l'impôt de capitation est le seul moyen d'obliger "l'indigène à produire et à utiliser les richesses du sol (en lui imposant) des habitudes de travail régulières, faute desquelles la mise en valeur des territoires concédés ne saurait se produire" (1).

Mais nous ne saurions terminer ce chapitre sans dire qu'il ne suffit pas d'un décret pour changer les structures mentales d'un peuple, de briser ses us et coutumes pour le faire marcher à la baquette. L'improvisation administrative comme méthode de gouvernement provoque nécessairement des tensions dans le peuple et finalement amène souvent celui-ci à réagir dans le sens contraire à la mesure arbitraire. Ainsi, notre prosélyte Commissaire général des colonies Grodet, auteur de la fameuse circulaire aux fonctionnaires collecteurs d'impôt de capitation, devait lui aussi se rendre à l'évidence de l'échec dudit impôt et il mit en garde le Ministre des colonies en ces termes télégraphiques: "En l'état actuel, ce serait illusion, une erreur que de compter sur les recouvrements impôt direct pour équilibrer le budget et apporter aux sociétés concessionnaires aide matérielle. Administration réclamée par elles" (2). Notons aussi que cette prise de conscience et de position de sa part, lui valut son rappel définitif en France.

1.3. Les Conceptions politiques et économiques de de Brazza pour le Congo (1886-1898)

Consacrer une partie de notre travail à l'examen des conceptions politiques et économiques de l'homme qui a sacrifié au Congo sa vie et sa fortune, l'homme dont le nom a vécu au-delà de l'indépendance de ce pays et malgré le renversement politique de la décolonisation ne saurait surprendre. Pour notre part, cela ne pourra être compris que comme une volonté de rétablir la "réalité historique" et, pourquoi pas, comme une justice et un hommage rendus à ce courageux personnage en dépit de toute autre considération. Sans doute,

(1) Coquery-Vidrovitch, in C.E.A., p. 102, Paris, 1968.

(2) Coquery-Vidrovitch cite Grodet in C.E.A., vol. III, Paris, 1968, p. 104.

N.B.: cette citation est un message envoyé télégraphiquement...

certaines n'hésiteraient pas à voir en lui le colonialiste, l'impérialisme, somme toute, l'homme qui devrait porter toute la "responsabilité" des aspects négatifs de l'histoire de la colonisation du Congo.

Nous voulons quant à nous observer les règles de la rigueur scientifique et tenter de replacer de Brazza dans le contexte historique de l'époque, de ses expéditions qui aboutirent à donner le Congo à la France. Nous n'avons pas la prétention d'étudier tous les aspects de la doctrine coloniale en tant que volonté ethnocentrique occidentale de domination du monde en dépit de ses propres principes judéo-chrétiens. Il s'agit pour nous d'étudier globalement la Société congolaise dans ce qu'elle a d'irrépérable et d'unique en plaçant son mouvement singularisé dans un passé rendu présent et dans un présent rendu passé (1). A présent de Brazza cesse d'être l'explorateur et il devient l'homme politique. En effet, rappelons-le, c'est par décret du 27 avril 1886, que le gouvernement de la République française le nomme Commissaire général du Congo français. C'est sûrement par reconnaissance pour son oeuvre qu'intervint cette nomination soit un an seulement après le partage définitif du continent africain à Berlin (1885). Cependant, il n'y a pas trop d'illusions à se faire; dans les milieux dirigeants français comme dans les milieux de la haute finance française, voire même belge, tout le monde ne partage pas la sensibilité de de Brazza pour les territoires qu'il a possédés au nom de la France, ni ses conceptions pour leur développement. Alors ne vaut-il pas mieux que de le nommer, lui, responsable de ce dont il est en fait l'âme et qu'il se "débrouille" en quelque sorte avec le peu que l'on pourra mettre à sa disposition. Tâche très ingrate pour cet homme intègre et naturellement sentimental à l'égard des hommes et des femmes de ces lointaines contrées.

Malgré, ou à cause de toutes ses qualités, de Brazza ne pourra se tirer d'affaires. Des intérêts publics et privés se ligueront contre lui; il en souffrira profondément car cet humaniste ne peut croire que finalement les Etats tout comme le grand capital ne sont que des monstres froids.

Déjà en février 1883, traduisant le sentiment d'agacement de l'appareil politique français pour son attachement à ces

(1) Gurvitch, Traité de sociologie, T.I, P.U.F., Paris, 1967, p. 22.

nouvelles possessions africaines, le Ministre des Colonies lui écrivait: "La question du Congo n'est pas la seule importante. L'obligation de concentrer nos efforts sur d'autres points, la situation d'ensemble de notre empire colonial et les complications qu'elle peut amener vous indiqueront les sages limites que vous ne devez pas dépasser dans un pays où jusqu'ici, nos intérêts sont relativement faibles" (1).

Alors qu'il est maintenant Commissaire général d'un empire colonial, de Brazza est toujours victime du peu d'intérêt qu'on a accordé jusque-là à ses sollicitations pour la mise en valeur du Congo: projets de voie ferrée Atlantique-Congo intérieur en 1886 et de l'établissement d'une ligne de navigation dans le sens Métropole-colonies. Il a aussi en mémoire qu'à Berlin, on a adopté le principe de la libre concurrence en matière économique et commerciale.

Dans un premier temps, il va s'employer à convaincre le Gouvernement français de créer en Afrique centrale, un grand ensemble "d'Etats" afin de ne pas disperser les énergies humaines et matérielles indispensables au bon fonctionnement de l'empire. Cette "ligne politique" a le mérite, selon lui, de mieux coordonner le peu de crédits alloués pour les colonies de la région et d'avoir une prise réelle sur les fonctionnaires attachés à son commandement. Le 21 novembre 1887, il adresse un télégramme dans ce sens au Ministre des Colonies: "Communique directement avec vous parce que me trouve dans situation que ai déclaré ne pouvoir accepter avant de quitter France, voulant conserver liberté action qui est indispensable pour agir intérieurement sans préoccupations administratives" (2).

Dans la même foulée, il fait une proposition au Ministre des Colonies pour fusionner les administrations du Gabon et du Congo par une lettre du 17 décembre 1887 en ces termes: "au Commissaire général appartiendront l'organisation d'ensemble, la haute direction politique et économique, la visite de tous les points du territoire où sa présence pourra être utile" (3).

(1) Coquery-Vidrovitch, Les idées économiques de Brazza... 1885-1898, in C.E.A., Vol. V, Paris, 1965, p. 57.

(2) Coquery, Ibid., p. 88.

(3) Coquery, Ibid., p. 92.

La justesse de ce point de vue politique lui sera reconnue et un décret du 11 décembre 1888 donnera satisfaction à Brazza en fusionnant administrativement et budgétairement le Gabon et le Congo, en lui subordonnant totalement le lieutenant-gouverneur (du Gabon), en donnant au Commissaire général du Gouvernement dans le Gabon et le Congo français la plénitude du pouvoir et de la responsabilité (il nomme les chefs et employés de son secrétariat, les chefs d'exploration, les chefs de station et de postes, les agents de culture, les employés auxiliaires et les ouvriers des services civils...).

Le décret du 30 avril 1891 qui change le nom de l'ancienne colonie du Gabon et du Congo français en celui de Congo français sanctionne la prééminence exclusive du Congo dans la pensée de Brazza en rayant temporairement le mot Gabon du vocabulaire administratif (1).

Plus loin, note Coquery-Vidrovitch: "Ayant ainsi "la liberté d'action et de mouvements qui lui est nécessaire pour l'accomplissement du programme" dont il avait maintes fois assumé toute la responsabilité, apôtre illuminé de la civilisation par le commerce..."(2), de Brazza pouvait alors se consacrer aux tâches de développement économique proprement dites.

Mais de Brazza a bonne conscience que Paris boude toujours ses conceptions économiques (projets de voie ferrée et de navigation - pour ne citer que ceux-ci, mais qui sont pourtant impératifs pour le Congo). De Brazza, lui, continue de croire au développement du Congo par la mise en compétition des Sociétés commerciales seules susceptibles de réunir le capital indispensable à la mise en valeur du pays, d'autant plus qu'il sait déjà ne rien pouvoir attendre de l'intéressement spontané du Gouvernement français ni des tenants de la finance qui lui sont proches. En même temps, il se déclare contre le commerce sauvage: "Je me suis préoccupé d'abord d'introduire une organisation commerciale afin d'empêcher qu'un système d'exaction ou de pillages ne puisse prendre racine. Je voulais surtout prévenir les abus qui se commettaient dans la région maritime où notre autorité n'interviendrait de haut que pour commander des répressions, impraticable d'ailleurs dans des régions où nous ne pouvons avoir

(1) Coquery-Vidrovitch, Les idées économiques de Brazza...

1885-1898, in C.E.A., Vol.V, Paris, 1965, p. 93

(2) Ibid. p. 95.

accès que par le concours même des indigènes" (1).

Coquery confirme aussi ce point de vue: "L'objectif de Brazza est l'ouverture au commerce et à la civilisation du bassin intérieur du Congo mais sur un mode et par des paliers qu'il définit lui-même. Il est ennemi des changements brutaux..." (2); il songe aux méthodes mercantilistes des maisons de commerce et des sociétés concessionnaires qui commencent à s'installer dans ces colonies dont il a la haute responsabilité.

Quoiqu'il en soit, de Brazza est prisonnier du système: d'un côté le manque flagrant d'initiative de la part du capitalisme français pour le Congo et de l'autre la totale indifférence des milieux dirigeants. C'est un homme condamné d'avance et le Congo un pays en question. Coquery le reconnaît également: "Un fait reste acquis: l'absence au Congo, avant 1898, de doctrine économique cohérente et l'indifférence durable des intérêts français, qui refusèrent longtemps de miser sur les richesses et l'avenir d'un pays auquel ils ne croyaient guère tout en applaudissant aux exploits des pionniers. Grand précurseur, Brazza agit seul: malgré les lacunes et les défauts de ses conceptions économiques, malgré son ignorance des mécanismes et des lois du capitalisme colonial naissant, enfin malgré son peu de relations avec le monde du négoce et de la banque sur lequel il ne disposait d'aucun moyen de pression, il joua un rôle déterminant dans cette période incertaine mais décisive de la formation du Congo français" (3).

A - Le programme de l'homme politique de Brazza

se résume de façon nette: pallier le désengagement financier du pouvoir en cherchant à motiver et inciter le Capital privé désireux de s'investir au Congo, à l'instar de ce qui se passe de l'autre côté du fleuve - du Congo indépendant (de Léopold II). Mais les conceptions économiques de de Brazza restent inconciliables avec celles de Paris. Cerbelaud-Salagnac s'en fait l'écho: "Des vues doctrinales diamétralement opposées commençaient à dresser l'administration contre

- (1) Coquery-Vidrovitch, Les Idées économiques de Brazza... 1885-1898, in C.E.A., Vol. V, Paris, 1965, p. 84.
- (2) Coquery, Conceptions politiques et administratives de Brazza, in C.E.A., Vol. V, Paris, 1965, p. 88.
- (3) Coquery, Les Idées économiques de Brazza... 1885-1898, in C.E.A., Vol. V, Paris, 1965, p. 82.

Brazza. Le gouvernement voulait appliquer au Congo français des procédés semblables à ceux de l'Etat indépendant, c'est-à-dire le régime des monopoles. Or Brazza combattait de toutes ses forces ces théories, persuadé qu'elles ne faisaient que servir le seul intérêt de la grande finance, en jetant sur le marché boursier des valeurs artificiellement gonflées, porte ouverte aux pires spéculations" (1).

Nous référant au chapitre précédent, nous ne pouvons que constater combien de Brazza avait raison de se méfier de ce régime des monopoles, qui s'est traduit en fait par le travail forcé pour les indigènes, sous le fallacieux prétexte de faire valoir la colonie. "Et de cela, Brazza, il n'avait jamais voulu!" (2).

Inlassable et croyant à la justesse de sa "ligne politique" et à sa "stratégie de développement pour le Congo, Brazza donne sous les auspices de la Société de Géographie, une conférence sur le Congo, le 21 janvier 1886. Cerbelaud-Salagnac nous en donne l'idée-force: "Brazza expose d'une façon palpable son oeuvre des dix années, il dit aussi ses craintes pour l'avenir... Ce qu'il faut redouter par-dessus tout, c'est de renverser en un seul jour l'oeuvre de dix années, car l'intervention de la force dans une oeuvre préparée par la patience et la douceur peut tout perdre d'un seul coup" (3).

Contradictoirement, s'il a réussi à rallier l'opinion avec lui, il doit, avec l'aide de ses amis - comme Ferdinand de Lesseps, contrer les vues mesquines et étroites des bureaux ministériels et autres administrations.

Cette fois, la presse titre sur ce qui se passe "bizarrement" au Congo. On parle de la ruée de vautours qui s'est abattue sur la nouvelle colonie, avides de s'enrichir rapidement au détriment du pays: aventuriers de la finance, exploitants sans scrupule. On rapporte que jusque-là Brazza les avait tenus à l'écart. Qu'ils allaient organiser, créer des trusts, et à leur tour faire pression sur les services publics pour contrecarrer l'oeuvre de Brazza, etc.

(1) Cerbelaud-Salagnac, Savorgnan de Brazza, Le Père des esclaves, Ed. Vies Exaltantes, Letouzey et Ané, Paris, 1960, p. 116.

(2) Ibid., p. 121.

(3) Ibid., p. 100.

Grâce au compte rendu fait par la presse de la conférence de de Brazza, une bonne partie de l'opinion se mobilisa mais une autre accueillit très mal tout ce grand "tapage" fait autour de la situation au Congo. Cependant, "la presse unanime louait le créateur du Congo français, magnifiait son action et réclamait son renvoi à Brazzaville" (1).

Tout de même, une note ternit l'atmosphère; le lendemain il reçoit, signé du Ministre de la Marine et des Colonies*, le blâme suivant: Monsieur, Depuis votre retour en France, vous avez, dans diverses circonstances, oublié que, lieutenant de vaisseau, votre premier devoir était le respect de la discipline dans toutes ses règles. Mon devoir, à moi, est de vous rappeler à ce respect. C'est ce que je fais ici, vous avertissant que je suis résolu à user de toute la sévérité qui m'est imposée si ce premier avertissement ne suffisait pas. J'espère qu'il n'en sera pas ainsi. Sans commentaire" (2).

Et Cerbelaud de relever: "Heureusement, l'opinion publique ne lâchait pas. La presse, toutes les chambres de commerce, la majeure partie des classes* dirigeantes continuaient leur campagne en faveur de Brazza" (3). Les causes justes finissant toujours par triompher (et nous l'avons déjà vu pour le décret de fuslon ayant créé la Fédération du Congo-Gabon (1887), les pouvoirs publics français reconnaissent finalement la justesse du point de vue économique de Brazza, à savoir que la mise en valeur économique du pays exigeait, avant tout, l'ouverture de grandes voies de pénétration "cheville ouvrière des intérêts actuellement en jeu" destinées à "relier, à travers l'Afrique, les bouches du Congo à

* Différences d'appréciations: pour le Ministre de la Marine et des Colonies, de Brazza devait ne pas oublier qu'il dépendait toujours de lui parce que Enseigne de vaisseau; tandis que pour la classe dirigeante, il était plus qu'Enseigne de vaisseau mais l'homme qui a donné un empire colonial à la France.

(1) Cerbelaud-Salagnac, Savorgnan de Brazza, Le Père des esclaves, Ed. Vies Exaltantes, Letouzey et Ané, Paris, 1960, p. 102.

(2) Ibid., p. 102-103.

(3) Ibid., p. 102-103.

la Haute-Egypte". Dans ce plan grandiose, Brazzaville sur le Stanley-Pool, terminus de l'immense réseau navigable du Congo situé à 400 km de la côte par la voie du Kouilou-Niari, et point d'aboutissement de la longue voie de l'Ogooué-Alima (1500 km à vol d'oiseau), était appelée à devenir le carrefour marchand de l'Afrique Centrale... (1).

B - Le paradoxe de Brazza

En effet comme nous l'avons déjà dit, la mission d'administrateur confiée à cet homme ne pouvait qu'être compliquée pour lui - ce qui a fait dire à certains que "ses conceptions économiques comportaient des lacunes et des défauts"; et pour d'autres, qu'"il a mal géré les budgets de la colonie mis à sa disposition", etc. etc., ce qui lui valut du reste, une mise à la retraite anticipée (nous le verrons plus loin). Mais pour notre part, le paradoxe de Brazza tient en grande partie de la situation elle-même paradoxale, à savoir l'existence effective d'une colonie (endroit) et l'indifférence politique quant aux moyens financiers mis en oeuvre pour son développement. Il y a d'autre part, cet aspect psychologique du problème: la part prise par un seul homme dans l'affaire: de Brazza. La conciliation dialectique de tous ces rapports nous paraît à plus d'un titre très "cornélien". En sa qualité d'homme politique, il lui faut nécessairement un programme (nous l'avons vu) mais, par ailleurs, de la part de l'Etat, il y a inertie notoire et il n'y a pas de capitaux privés s'investissant dans la colonie. Alors que faire? Un fait est sûr, de Brazza a conservé un attachement sentimental pour ce continent et pour ce pays en particulier où il a gardé de nombreuses relations et où il a dépensé une grande partie de sa fortune personnelle. Et comme on dit: "Une Société sans utopie est une Société sans Imagination"... Et si de Brazza était un homme seul possédant des réelles qualités d'Imagination, il fut aussi victime de ces qualités par un excès de confiance dans les autorités françaises; et des espérances utopiques quant aux bienfaits réels sur le peuple congolais de la mise en valeur commerciale du pays. Le gouvernement français a fini par "ressusciter" ses grandes idées-forces en matière de développement économique non sans l'avoir auparavant congédié. En effet, en 1883, le gouvernement de la République lui confia

(1) Coquery, Les idées économiques de Brazza, 1885-1898, in C.E.A., Vol. V, Paris, 1965, p. 58.

la mission dite "Mission de l'Ouest Africain" dont l'une des directives principales était de "Faire une reconnaissance plus complète de la route qui, partant de Brazzaville, vient aboutir sur la côte en utilisant les vallées du Djoué et du Niari. Cette route... serait la véritable voie de communication entre la partie navigable du Congo et l'Atlantique; elle a été découverte par M. de Brazza lors de son second voyage d'exploration (1879-1882) et ne présenterait suivant lui, d'autre obstacle à la construction d'une voie ferrée que le passage du col situé entre la vallée du Djoué et celle du Niari" (1). Sur cette première idée-force, indiscutablement il avait vu juste; souvenons-nous du récit d'Elie Gandziami: "De Loango à Tandala par la piste de caravane" que nous avions déjà jugé, approuvé et publié, reproduit in extenso*.

C'est indiscutable, sans cette voie ferrée, le Congo intérieur demeurerait enclavé et avec lui toutes les autres possessions coloniales de l'Oubangui et du Tchad! Par contre, une chose restait discutable, "quand le gouvernement déciderait-il de faire cette voie ferrée? Mais fort du "feu vert" donné à ce projet, de Brazza qui n'a d'autres ressources financières que les maigres crédits alloués pour le fonctionnement du Congo français, en dégagea "d'autorité" une partie et finança les études du tracé de la voie Congo-Océan (études réalisées par l'ingénieur Léon Jacob). Cela lui attirait naturellement des ennuis du côté de Paris. "Mais ce devait être un beau rêve irréalisé", devait faire observer Cerbelaud-Salagnac... "L'heure du Congo-Océan n'était pas venue... elle ne sonnera qu'en 1921!" (2).

Entre-temps, de Brazza ne reste pas inactif et multiplie les appels au gros capital privé.

"De guerre lasse, reconnaît Coquery, Brazza obtient enfin, le 29 janvier 1889, un décret autorisant "la mise à l'étude

(1) Coquery-Vidrovitch, cite une note d'archive de la France d'outre-mer, d'avril 1884, in C.E.A., p. 59, vol. V, Paris, 1965.

* (cf) Liaison, pp. 49-51, Bvillie, 1955.

(2) Cerbelaud-Salagnac, Le Père des esclaves, p. 104, Letouzey et Ané, Paris, 1960.

et l'exécution, au moyen des ressources de la colonie, de travaux ayant pour but d'améliorer la navigation du Kouilou-Niari et de créer éventuellement une voie de communication entre le Kouilou et Brazzaville" (1).

Enfin, carte blanche lui fut aussi donnée pour entreprendre toutes négociations à ce sujet - et précisant ceci: "Quant à votre plan de communication à travers le Kouilou-Niari: après consultations des Affaires étrangères, qui n'ont fait aucune objection, le Département vous autorise à charger une société des études et de la construction de la route du Kouilou-Niari (société française constituée dans les mêmes conditions que la société belge concessionnaire du chemin de fer Léopoldville-Matadi), afin de prouver à la compagnie belge que nous ne voulons pas être distancés et éveiller son attention sur la concurrence" (2).

Ainsi que nous pouvons le constater, n'eût été l'opiniâtreté d'un homme au nationalisme non étroit, la cendrillon Congo n'aurait probablement "jamais" été prise sérieusement en considération, du moins avant longtemps...

Donc "de tâtonnements en tâtonnements", la France commença à s'éveiller au Congo; tout laissait entrevoir une timide mutation dans les neutralités des milieux dirigeants de Paris. Ce qui amena Coquery à dire: "Certes, loin de boudier la conquête d'un empire, la France s'était empressée de défendre sa part de Congo; mais l'impérialisme économique, longtemps balbutiant, l'emporta tardivement sur l'impérialisme politique qui, soucieux de prouver au monde le dynamisme français, agissait au nom d'un prestige national chatouilleux et plus jaloux du traditionnel rival britannique que du voisin belge: pendant longtemps, on ne crut pas en effet au sérieux de l'aventure de Léopold II et, patients, les hommes politiques attendaient que l'Etat Indépendant tombât entre leurs mains comme un fruit mûr; les milieux financiers autorisés furent-ils aussi naïfs?" (3).

Pour notre part, nous ne pensons pas qu'ils aient été si naïfs que ça; il nous semble pouvoir reconnaître là un trait de caractère bien français: c'est-à-dire que le français a quelque peu tendance à sous-estimer les capacités de son

(1) Coquery, *ibid.*, p. 64

(2) Coquery, *ibid.*, p. 64

(3) Coquery, *ibid.*, p. 81

voisin belge. En revanche, si les Français avaient été en concurrence avec l'Angleterre ou l'Allemagne, ils auraient joué serré pour ce qui leur aurait paru un réel enjeu: une victoire sur un rival traditionnel!

De toute façon quelque chose avait bougé du côté de Paris dès lors que le boom économique du Congo Indépendant était à la "Une" des quotidiens de l'époque. La décision de construire la voie ferrée Congo-Océan était devenue réalité en 1921, date du début des travaux. Cependant, avant d'en arriver là, il convient de rappeler que de Brazza eut des tractations infructueuses avec des hommes d'affaires Christophe et Le Châtelier à cause, semble-t-il, de la puissance de coalition des grands groupes de pression de la finance belge, voire aussi française.

C - Le Chemin de fer Congo-Océan

Une fois de plus, soulignons-le, le Congo français doit ce chemin de fer à la sagacité d'un homme: de Brazza. Aussi, ses adversaires de tout poil se liguèrent contre lui et obtinrent sa révocation des affaires de la Colonie en 1898 avec pour motif officiel: "le désordre financier et le manque du don administratif".

Personne mieux que Cerbelaud-Salagnac n'a décrit cette pénible affaire: Brazza reçut cette communication laconique:

"Monsieur le Commissaire général,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du 2 janvier 1898, je vous ai placé dans la situation de disponibilité avec traitement à compter du 13 janvier 1898, date à laquelle prendra fin le congé de convalescence dont vous êtes titulaire.

signé: Le Ministre des Colonies " (1)

Et Cerbelaud de commenter: "C'est ainsi qu'en cinq lignes, le gouvernement de la République remercia Pierre Savorgnan de Brazza d'avoir donné le Congo, le Gabon, l'Oubangui et le Tchad à la France" (2).

Néanmoins ce langage sibyllin ne peut longtemps cacher la vérité, et c'est grâce à une lettre que Brazza reçoit de

(1) Cerbelaud-Salagnac, le Père des esclaves, pp. 118-119, Letouzey et Ané, Paris, 1960,

(2) Ibid., p. 119.

son fidèle compagnon Chavannes qu'il en sera informé. "Je sors du Ministère des Colonies disait-il; ça y est! Une carte du Congo quadrillée comme un damier circule dans tous les bureaux. La colonie entière est divisée en concessions; quarante-deux, m'a-t-on dit: le veau d'or est toujours debout!" (1).

Cerbelaud commente pour sa part: "La coalition de toutes les puissances d'argent, après avoir surnoisement payé son trône, avait réussi à le renverser. Féodalité trop puissante, pour qu'il pût songer, une nouvelle fois, à la dominer, à la vaincre à son tour. Les pires des grands féodaux, ceux de la finance, avaient maintenant trop d'atouts dans leur jeu pour qu'un seul homme, malgré son désintéressement et sa générosité, sa grandeur d'âme et son amour des hommes, pût songer un seul instant à continuer une guerre aussi inégale" (2). L'estocade était donnée; de Brazza ne s'en relèvera pas...

Conclusion de Cerbelaud: "Non, puisque le pays qu'il a voulu servir (La France), et qu'il a servi jusqu'ici magnifiquement, estime devoir se passer de lui et le met à la retraite à l'âge de quarante-six ans, il s'inclinera. Dignement, modestement, il rentrera dans le rang, il cédera la place à d'autres et son sourire désabusé masquera la plaie dont saigne son cœur. Ce qu'il pleure, oh! ce n'est pas de n'être plus à la tête de ce pays qui est pourtant son œuvre, sa création... ce qu'il pleure, c'est le sort même du Congo et de ses chers habitants qui étaient tous devenus, plus ou moins, ses amis" (3).

En terminant ce chapitre sur Pierre Savorgnan de Brazza, nous serions presque tenté de dire qu'il fut sans le savoir et surtout sans le vouloir, qu'il fut "le cheval de Troie" d'intérêts sordides au cœur du Congo-Brazzaville.

(1) Cerbelaud-Salagnac, Le Père des esclaves, pp. 119, Letouzey et Ané, Paris, 1960

(2) Ibidem, pp. 119-120

(3) Ibidem, pp. 119-120

A propos de la petite histoire du
Chemin de fer Congo-Océan (C.F.C.O.)

Disons que c'est quarante ans après la conquête du Congo que les travaux commencèrent, suivant le fameux tracé reconnu par de Brazza en 1882 (soit trente ans après les travaux de la voie belge ou vingt-trois ans après son achèvement).

Le projet de la voie belge, lui, se précisa en 1884, soit deux ans après celui de de Brazza.

Ainsi donc, l'ordonnancement de l'exécution des travaux a lieu en 1921. Voyons dans quel contexte s'ouvre ce chantier dit "de la mort". Tout d'abord, la France sort de la guerre 14-18 et doit tout "remettre sur les rails". Les querelles politiques entre la droite conservatrice et la gauche révolutionnaire ont repris; les alliances politiciennes se nouent et se dénouent, ce qui entraîne la chute successive des Cabinets ministériels (ce qui vaut aussi à Clémenceau le surnom de Tombeur des Ministères!). Tout a repris comme par le passé et le sort du Congo en dépend toujours, c'est-à-dire qu'on ne voit pas comment les Gouvernements qui se succèdent sans cesse pourraient avoir une politique cohérente dans l'exécution dudit chantier!

Boujou et Dubois, dans leur ouvrage "La Troisième République", écrivent: L'année 1920 est une année de crises, sociale, financière, politique... La chute rapide des prix mondiaux dans le courant de l'année 1920, diminue les disponibilités et amène une dépréciation du franc que l'on avait tenté de ralentir par le truquage d'un budget complexe" (1). Ces auteurs observent aussi que "l'ordre moral de 1920 retrouve - étrangement - la paralysie ou les maladrresses du régime de Mac-Mahon" (2). Ils constatent aussi que "le plus grave souci du ministère Poincaré restait le désordre financier dû aux charges de la reconstruction mais, plus encore, aux mauvais procédés fiscaux, à la politique désastreuse d'emprunts qu'avaient imposés la dérobade des possédants et les appétits des financiers... On crie alors à "l'inquisition fiscale..." (3). Bon an mal an, il fallut attendre 1925 pour voir à peu près terminée la reconstruction de la France.

- (1) Boujou et Dubois, La Troisième République, pp. 89-90, Coll. Que sais-je, PUF, Paris, 1952.
(2) Ibid., p. 91
(3) Ibid., p. 92

C'est dans ce contexte riche en rebondissements politiques que démarrent les travaux du Chemin de fer Congo-Océan (Le C.F.C.O.). On imagine bien que ce programme de gros investissements relève plus de ce qu'on a appelé "un prestige national chatouilleux" que d'une volonté réellement politique de mise en valeur du Congo. On conçoit aussi que le Gouvernement français veuille réaliser ces travaux aux moindres frais et, pour cela, il recourra à l'emploi massif de la main-d'oeuvre des "Etats" de l'A.E.F. pour ce recrutement.

Celui-ci ("le héros du C.F.C.O.") va lancer sur toute l'étendue du territoire de l'AEF - Congo, Oubangui et Tchad - mais sans le Gabon (ses ressortissants, principalement ceux de la région frontalière de Franceville, désertèrent progressivement le chantier) - des hordes de recruteurs flanqués des sinistres miliciens, bras séculier de la force de répression coloniale, dans cette région. Il n'est pas bon d'évoquer dans ces pays cette époque de la construction du C.F.C.O., car de mémoire collective cela s'appelle ou s'apparente bien à un holocauste. Des familles entières ont assisté impuissantes aux contraintes bestiales du recrutement des leurs; une fois les hommes partis au chantier, on organisait des veillées mortuaires car on croyait que personne ne survivrait aux conditions inhumaines du travail là-bas. Portage sur les pistes de caravanes, recrutement pour la guerre 14-18, chantier du C.F.C.O., travaux pour les sociétés concessionnaires, voilà les quatre fléaux qui décimèrent, à l'image des razzias esclavagistes, les populations de cette région de l'Afrique centrale. Ce qui explique en grande partie son déficit démographique.

Grâce aux minutieuses recherches menées par Coquery-Vidrovitch l'on a des données statistiques fiables qu'on peut résumer comme suit: "De 1921 à 1932, 127'250 hommes, totalisant 138'125 années d'absence, furent recrutés sur l'ensemble du territoire, dont 79'850 au Moyen-Congo (52'500 années d'absence) et, pour des contrats de plus longue durée, 41'975 en Oubangui-Chari (74'650 années d'absence) et 5'425 au Tchad (10'975 années d'absence). La faillite du ravitaillement régional et les insuffisances du contrôle sanitaire rendirent cette contrainte insupportable" (1).

(1) Coquery-Vidrovitch, Le Congo des Grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930, p. 195, Mouton et Co, Paris, 1972.

Coquery va jusqu'au fond des choses pour dresser le tableau accablant de cette hécatombe: "L'annonce d'un recrutement, pratiqué sans douceur au moyen d'opérations de police où les hommes les moins robustes se faisant prendre, suscitait une "terreur panique" car il revenait, au moins jusqu'en 1928, à une probable "condamnation à mourir". Au total, on décompta officiellement au moins 10'200 morts de 1921 à 1928 inclus, aussi bien au cours des voyages que sur les chantiers, plus 1'300 en 1929 et 2'600 de 1930 à 1932. Compte tenu des décès masqués par les désertions, une vingtaine de milliers d'hommes au moins payèrent de leur vie la construction du chemin de fer, surtout durant la période de recrutements à longue distance avant que ne fût sérieusement améliorée la vie sur les chantiers, dans les "années tragiques" 1925-1928... Et Coquery fait remarquer en guise de conclusion: "on ne peut que souligner le caractère tragiquement improvisé de l'entreprise, malgré l'exemple qu'aurait dû offrir la voie belge réalisée trente ans auparavant sur l'autre rive" (1).

Alors, comment ne pas insister sur le caractère combien tragique qui a marqué l'avènement du Congo sur la scène internationale. Comment ne pas comprendre finalement la suite des événements dont la Société congolaise contemporaine ne cesse d'être le théâtre symptomatique. Tout cela, nous le verrons au fur et à mesure que nous avancerons dans notre description.

Corroborer la remarque faite plus haut par Coquery: "La suite des événements ne devait, hélas, que trop donner raison à de Brazza. Et, en fait, les colonies d'Afrique équatoriale furent toujours les plus déshéritées de toutes nos provinces d'outre-mer, les plus sujettes aux expériences néfastes et, conséquence logique, les plus arriérées" (2).

(1) Coquery-Vidrovitch, Le Congo des Grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930, p. 195, Mouton et Co, Paris, 1972.

(2) Cerbelaud-Salagnac, Le Père des esclaves, p. 121, Letouzey et Ané, Paris, 1960.

II. LE CONGO SOUS LA IVIEME REPUBLIQUE (1944-1958)

Avant d'aborder ce point II de l'histoire de la colonisation du Congo, rappelons les trois actions essentielles entreprises sous le régime de la IIIème République:

- En matière de politique administrative: la création en 1910 de la Fédération des Etats de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.);

- En matière de politique de développement économique, la construction de la voie ferrée reliant l'Atlantique au Congo intérieur (le C.F.C.O.) commencé en 1921 et achevée en 1932 dans les conditions inhumaines que l'on sait et les travaux de construction du port en eau profonde de Pointe-Noire, de 1934 à 1939.

Il y a lieu de rappeler aussi que la première guerre mondiale a suscité en France un large courant d'opinion favorable à la reconnaissance d'une dette morale envers les colonisés pour leur engagement aux côtés des Français.

En ce qui concerne le Congo, il y eut aussi l'impact des réalisations économiques entreprises par la Belgique voisine dans l'Etat indépendant du Congo. La France ne pouvait se payer le luxe de se croiser les bras plus longtemps.

L'économie française se transforme aussi: "La concentration industrielle et bancaire dirigée par les grands intérêts se poursuit: un inextricable réseau d'alliances se noue entre les conseils d'administration des grandes banques, des sociétés anonymes et leurs multiples filiales. Regroupement particulièrement net dans les nouvelles industries électriques et chimiques: Saint-Gobain, Compagnie Générale d'Electricité, Kuhlmann, Pechiney, etc..." (1).

Sur le plan européen, c'est aussi le temps de l'espoir et de la paix retrouvée avec la création de la Société des Nations en 1920. Dès lors, l'Europe s'emploie à reconstruire son tissu économique et va avoir de plus en plus besoin de matières premières pour ses usines et de nouveaux débouchés commerciaux. L'ère de la concurrence mercantile va donc sonner. Logiquement, la France prospère trouve du coup un intérêt à "mettre en valeur" le Congo et, pour cela, chemin de fer et port sont des outils quasiment indispensables.

(1) Boujou et Dubois, La Troisième République, p. 98, Coll. Que sals-je, PUF, Paris, 1952.

Il est donc clair que ce n'est pas par altruisme pour les Congolais que chemin de fer et port voient le jour au Congo. Ces infrastructures coûteuses obéissent fondamentalement aux seules préoccupations économiques de la puissance coloniale et ceci est très important pour la compréhension, par la suite, des mutations radicales survenues dans certaines de ces colonies une fois acquise leur indépendance - par exemple les nationalisations sans indemnité.

L'intérêt des puissances coloniales de construire chemins de fer et ports dans le continent africain colonisé est bien souligné par le journaliste suisse Jean Buhler, dans un article écrit en 1947 sous le titre: "Le port de Pointe-Noire "poumon" de l'Afrique Equatoriale": "Tous les grands ports de l'Afrique Noire, dont le trafic augmente sans cesse depuis la fin de la guerre, sont situés au débouché de lignes de chemin de fer, d'autant plus précieuses qu'elles sont plus rares et qu'elles peuvent collecter les produits d'immenses régions. Tels sont Dakar, Lagos, Douala, Pointe-Noire, les ports de l'Afrique du Sud et celui de Djibouti; tête de ligne venant d'Addis-Abéba".

"Sans un chemin de fer, écrivait Stanley, je ne donnerais pas un shilling du Congo". Tout en exprimant sa pensée en des termes plus mesurés, de Brazza était du même avis... "Le port de Pointe-Noire, on vit bien son importance pendant la guerre, quand toutes les fournitures américaines, dont l'armement destiné aux troupes de Leclerc, étaient transbordées des cargos transatlantiques directement sur les wagons de la ligne dont un embranchement arrive aux quais. Auparavant, il fallait transborder en rade, sur des chalands, des radeaux. Un wharf de 350 mètres s'avancait en mer, tel qu'on le voit encore aujourd'hui, délaissé, sans que les bâtiments de haute mer puissent y accoster. Les voyageurs étaient menés à terre à l'aide de vedettes" (1).

2.1. La Conférence de Brazzaville (30 janvier - 8 février 1944)

Cette conférence est un pur produit des suites de l'après-guerre: sorte de reconnaissance avons-nous dit, de dette morale envers les peuples coloniaux pour leur engagement

(1) J. Buhler, "Le port de Pointe-Noire "poumon" de l'Afrique Equatoriale", Tribune de Genève, 5 août 1947.

pour la défense des libertés démocratiques et de l'indépendance nationale des puissances impérialistes contre le fascisme.

De Gaulle convoqua cette conférence qui ne réunit malheureusement que des administrateurs coloniaux; manquant ainsi de tenir les promesses faites aux peuples coloniaux de recouvrer leur indépendance et de disposer librement d'eux-mêmes (Charte de l'Atlantique). Du coup il écarta systématiquement "toute perspective de self-government, même lointaine". Cette conférence a été une duperie, voire même une hypocrisie, bien qu'elle eut le mérite (trompe-l'oeil) de s'être tenue au cœur du Continent africain (et dans l'ancienne capitale de la France libre).

C'est ainsi que le Martiniquais Aimé Césaire en avait saisi la portée et écrivait: "Le fait est que la civilisation dite "européenne", la civilisation "occidentale", telle que l'ont façonnée deux siècles de régime bourgeois, est incapable de résoudre les deux problèmes majeurs auxquels son existence a donné naissance: le problème du prolétariat et le problème colonial; comme à la barre de la "conscience", cette Europe-là est impuissante à se justifier et que, de plus en plus, elle se réfugie dans une hypocrisie d'autant plus odieuse qu'elle a de moins en moins de chance de tromper" (1).

En effet, plusieurs facteurs ont présidé à la tenue de cette conférence et ce n'est pas par hasard que Brazzaville fut choisie par son initiateur, le Général de Gaulle.

La guerre de 1939 a vu les Noirs se battre sous le drapeau français en Libye, puis en Europe, comme s'étaient battus leurs pères en 1914, "magnifiquement" comme le souligne Hubert Deschamps (2). La France libre n'a pas oublié le ralliement des hommes de l'Afrique équatoriale à sa cause; ralliement obtenu grâce à l'appel du Noir guyannais Felix Eboué alors Gouverneur général de l'A.E.F. Ce qui amena de Gaulle à installer la capitale de la France libre en A.E.F. et plus précisément à Brazzaville. L'après-guerre a nécessairement créé dans les colonies une situation de tensions pour cette France de la IVème République. Partout l'establishment colonial français est à rude épreuve; en Asie, le nationalisme indochinois lance avec détermination

(1) A. Césaire, Discours sur le colonialisme, ibid.

(2) H. Deschamps, L'éveil politique africain, p. 85, PUF, Coll. QSJ, 659, Paris, 1952.

les mots d'ordre d'indépendance; aux Etats-Unis d'Amérique s'active une implacable propagande anti-colonialiste; l'U.R.S.S. de son côté vante les mérites de la décolonisation; l'Algérie à son tour entre en effervescence.

Au Congo-Brazzaville, s'éveille un nationalisme d'inspiration messianique animé par un ancien tirailleur de l'armée française, André Matsoua, lui-même ancien combattant de la guerre 39. Déjà à partir de 1929, le mouvement "amicaliste" créé par André Matsoua entreprit une action de résistance dans la région de Brazzaville contre la politique de colonisation par les grandes compagnies concessionnaires. Nous consacrerons un chapitre à son sujet.

Quel était le but de la Conférence?

Compte tenu des considérations ci-dessus évoquées, de Gaulle, auréolé de son image de Chef charismatique, a tenu à couper l'herbe sous les pieds à tous ceux qui, en ces colonies, seraient tentés par le courant nationaliste naissant.

Il déclare: "Sous l'action des forces psychiques que la guerre a déclenchées, chaque population, chaque individu lève la tête... et s'interroge sur son destin". Mais il conclut "qu'il n'appartient qu'à la nation française de procéder, le moment venu, aux réformes de structure qu'elle décidera dans sa souveraineté" (1). Et, aucun Africain ne participe à cette conférence...

Le but est donc d'examiner l'avenir des territoires coloniaux d'Afrique noire; d'en saisir les contingences locales. L'objectif final sera tout au plus une certaine libéralisation du régime colonial en place. " Sur la question essentielle de l'avenir politique des colonies observe l'historien Eliko M'Bokolo, la conférence se prononça sans détour contre "toute perspective de self-government, même lointaine"; elle reconnut néanmoins aux territoires une certaine "personnalité politique (ou de "responsabilité politique"), expression vague mais grosse d'avenir".

L'auteur poursuit: "Les réformes et les innovations adoptées par la IVème République allèrent exactement dans le sens de ces recommandations (amélioration des services sociaux, suppression des pratiques les plus oppressives (travail forcé, statut de l'Indigénat, corvée), etc. Sur la proposition de

(1) H. Bourges et Cl. Wauthiers, les 50 Afriques, p. 117, T. II, Paris, 1979.

députés africains, l'Assemblée constituante abolit en effet le travail forcé et fit des anciens "sujets" des citoyens français (1) mais en leur conservant leur statut personnel, coranique et coutumier" (2).

Mais ne nous trompons pas sur les réelles intentions de cette conférence; la France est encore sous l'effet du choc de la guerre (les souvenirs en commun des champs de bataille sont encore vivaces), elle se veut sentimentale et généreuse: "Quand la France fut chassée de France, c'est aux colonies qu'elle se reforma. Nous ne pouvions plus traiter en sujets ceux qui nous avaient accueillis et sauvés. A ce sentiment s'ajoutait le souci de renforcer l'union métropole - outre-mer par des liens nouveaux, démocratiques et égalitaires, dans la ligne de la tradition révolutionnaire française. Une conférence de gouverneurs, réunie au début de 1944 à Brazzaville, décida que toutes les colonies seraient désormais représentées au Parlement" (3).

Et pourtant, l'un des principes de cette conférence est bien ambigu: "Les fins de l'oeuvre de civilisation accomplie par la France dans les COLONIES ECARTENT TOUTE IDEE D'AUTONOMIE, TOUTE POSSIBILITE D'EVOLUTION HORS DU BLOC FRANCAIS DE L'EMPIRE; LA CONSTITUTION EVENTUELLE MEME LOINTAINE, DE SELF-GOVERNMENTS DANS LES COLONIES EST A ECARTER" (4).

A propos de ce sacro-saint principe de la conférence de Brazzaville, Yacono nous fait tout d'abord remarquer que les lignes ci-dessus, en grands capitales dans une édition de 1944, se transforment en caractères ordinaires par la suite...

- (1) H. Deschamps est d'avis plus nuancé: "En dehors des quatre communes du Sénégal (St-Louis, Gorée, Dakar, Rufisque), tous les indigènes de l'Afrique noire francophone étaient des "sujets français". Dépourvus de droits politiques sur le plan français, ils avaient néanmoins la nationalité française. Ils pouvaient accéder à la citoyenneté à titre individuel, mais en renonçant à leurs coutumes juridiques, ce qui se produisait peu. H. Deschamps, Ibid., p. 83.
- (2) Elikia M'Bokolo, Le Continent convoité, p. 111, Ed. Etudes Vivantes, Paris-Montréal, 1980.
- (3) H. Deschamps, Ibid., p. 86.
- (4) X. Yacono, Les étapes de la décolonisation française, p. 58, PUF, Coll. QSJ 428, Paris, 1971.

Il poursuit "immédiatement après est reproduit le programme général de la conférence qui débute ainsi: "On veut que le pouvoir politique de la France s'exerce avec précision et rigueur sur toutes les terres de son Empire", ce qui fera écrire à un juriste qu'"on n'a jamais formulé avec une rigueur aussi dépourvue de nuances, un principe d'assujettissement des peuples colonisés à leur métropole" (R. Viard) (1).

C'est ce genre d'acrobatie qui a sans doute suggéré à Aimé Césaire le terme d'hypocrisie "d'autant plus odieuse qu'elle a de moins en moins de chance de tromper".

Cela dit, nous terminerons ce chapitre par une citation d'Aimé Césaire sur la colonisation: "Et puisque aujourd'hui il m'est demandé de parler de la colonisation et de la civilisation, déclare-t-il, allons droit au mensonge principal à partir duquel prolifèrent tous les autres.

Colonisation et civilisation?

La malédiction la plus commune en cette matière est d'être la dupe de bonne foi d'une hypocrisie collective, habile à mal poser les problèmes pour mieux légitimer les odieuses solutions qu'on leur apporte...

Qu'est-ce en son principe que la colonisation?

De convenir ce qu'elle n'est point; ni évangélisation, ni entreprise philanthropique, ni volonté de reculer les frontières de l'ignorance, de la maladie, de la tyrannie, ni élargissement de Dieu, ni extension du Droit; d'admettre une fois pour toutes, sans volonté de broncher aux conséquences, que le geste décisif est ici de l'aventurier et du pirate, de l'épicier en grand et de l'armateur, du chercheur d'or et du marchand, de l'appétit et de la force, avec derrière, l'ombre portée, maléfique, d'une forme de civilisation qui, à un moment de son histoire, se constate obligée, de façon interne, d'étendre à l'échelle mondiale la concurrence de ses colonies antagonistes" (2).

Ce texte peut paraître à première vue exagéré mais les jugements sur la politique coloniale de la France de cette époque concordent quelle que soit leur provenance géographique.

- (1) X. Yacono, Les étapes de la décolonisation française, p. 58 et 59, PUF, Coll. QSJ 428, Paris, 1971.
- (2) Aimé Césaire, Discours sur le colonialisme, p. 32. *ibid.*, Ed. Reclame.

Et, pour plus de clarté, résumons encore les idées-forces qui ont donné naissance à cette impériale conférence de Brazzaville:

- 1 - Le sentiment général de ses promoteurs a puisé sa source dans le bel idéal exprimé en ces mots: "Quand la France fut chassée de France, c'est aux colonies qu'elle se reforma (La France libre à Brazzaville). Nous ne pouvions plus traiter en sujets ceux qui nous avaient accueillis et sauvés".
- 2 - Première contradiction de ce beau et généreux sentiment: "Les fins de l'oeuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'Empire; la constitution éventuelle, même lointaine de self-governments dans les colonies est à écarter..."
- 3 - Deuxième contradiction non moins flagrante: "On veut que le pouvoir politique de la France s'exerce avec précision et rigueur sur toutes les terres de son Empire".

Enfin, comme la vérité est plus complexe car elle a plusieurs variantes, nous livrons maintenant le récit du Gouverneur général des Colonies, Félix Eboué, qui corrobore les thèses d'Aimé Césaire sur la colonisation.

La grande misère de l'Afrique Equatoriale Française

(rapport présenté en novembre 1941 par Félix Eboué, qui traçait un tableau pessimiste de la situation créée par le régime colonial en insistant sur le drame de la population).

"La colonie (du Congo) est menacée, menacée de l'intérieur, comme un grenier qui se vide. Qu'on en cherche la cause dans le système prolongé des grandes concessions, dans une exploitation économique désordonnée, dans un prosélytisme parfois maladroit, dans la mise en sommeil de l'enseignement, enfin et surtout dans l'oubli, on pourrait dire le mépris où l'on a tenu les cadres politiques et sociaux indigènes, la conséquence est là, et nous la touchons du doigt: c'est une population qui ici n'augmente pas et là diminue, c'est un pays incapable de fournir au commerce, aux chantiers, à l'administration, le personnel auxiliaire et le personnel de maîtrise strictement indispensables; c'est une masse qui se désagrège et se disperse, c'est l'avortement volontaire et la syphilis qui se répandent dans un prolétariat naissant, ce sont tous les maux d'un individualisme absurde infligés ensemble à la colonie" (1).

(1) F. Eboué, La nouvelle politique indigène pour l'A.E.F., p. 11, Office français d'Editions, Paris, 1945, cité in Hist. Afrique Centrale, p. 234.

2.2. L'Union Française (1946-1958)

A cette étape de notre étude, notre prétention n'est pas de faire ici oeuvre de juriste des institutions de l'Union française mais d'en évoquer les caractéristiques essentielles pour notre propos.

Ainsi le lecteur se familiarisera-t-il avec les diverses mutations de l'ordre colonial; puis assistera-t-il au processus de sa dislocation et enfin à l'accession à la souveraineté internationale des territoires naguère constituant l'empire colonial français...

L'Union française est née en 1946 soit deux ans après la naissance de la IVème République française et deux ans après la conférence de Brazzaville. "En effet, à la conférence de Brazzaville, le mot Union française n'est pas prononcé; il y est question du bloc France-Colonies, "ou, si l'on veut bien admettre ce terme, malgré les objections qu'il peut soulever, de la Fédération Française" (1).

Nous n'insisterons pas davantage sur ce point, car nous avons déjà souligné avec Aimé Césaire l'hypocrisie de l'"idéologie impériale" et relevé les ambiguïtés que constitua la conférence de Brazzaville en tant que telle.

Après la Libération de la France, le renouveau dans ce domaine s'exprima d'abord dans une formule, "l'Union française", employée pour la première fois par le ministre des Colonies du G.P.R.F. pour désigner l'ensemble formé par la France et ses dépendances d'Outre-mer. Puis il fut décidé que celles-ci seraient représentées à l'Assemblée Constituante par des députés qu'elles auraient élus.

Mais les députés indigènes d'Outre-mer souhaitaient que l'Union française fut négociée, alors qu'elle fut au contraire inscrite dans la Constitution, c'est-à-dire décidée et fixée par les députés de la métropole, largement majoritaires à la Constituante (2).

(1) H. Culmann, L'Union Française, p. 85, PUF, QSJ, 428, Paris, 1950.

(2) P. Courtier, La IVème République, p. 18, PUF, QSJ, 1613, Paris, 1975.

A) Le principe d'Organisation de l'Union

La France forme avec les peuples d'Outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion (1).

B) Le But de l'Union

L'Union est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité.

C) La Composition de l'Union

L'Union française est formée, d'une part, de la République française qui comprend la France métropolitaine, les départements et territoires d'Outre-mer, d'autre part, des territoires et Etats associés (2).

Malgré cette construction juridique fort acrobatique, les dirigeants français ne sont pas sans savoir que ce juridisme ne résiste plus à la réalité historique née de l'après-guerre; c'est-à-dire que les peuples coloniaux aspirent eux aussi à la liberté et revendiquent un changement de leur statut de colonisés; d'où la volonté des élus coloniaux de voir négocier le principe de la création de l'Union.

Bien entendu, les Constituants de 1946, fortement jacobins, craignirent que des thèses à coloration fédéraliste ne gagnent les esprits. La preuve, l'Union française n'eut pas de Constitution proprement dite et c'est celle de la République française du 27 octobre 1946, qui fut seulement en partie celle de l'Union française.

"La raison de l'hostilité de principe contre le fédéralisme, souvent répétée, c'est qu'il est la porte ouverte au séparatisme. "Le but disait M. Boldsou à la Commission de la Constituante (comptes rendus analytiques, p. 453) doit être d'éviter un fédéralisme qui pourrait aboutir à dissocier l'Empire. Une Chambre fédérale entraînerait dans des voies inconnues et peut-être dangereuses" (3).

Ce qui fit s'exclamer René Capitant: "L'Union française sera fédérale ou ne sera pas...". Mais sous l'impulsion du prési-

(1) H. Culmann, La IVème République, p. 31, PUF, QSJ, 1613, Paris, 1975.

(2) Ibid., p. 32.

(3) Ibid., p. 32.

dent Herriot notamment, les Constituants rejettent le fédéralisme et reviennent à l'intégration plus conforme à la tradition française et qu'on trouvait dans les recommandations de Brazzaville" (1).

D) Les Organes de l'Union française

Dès lors il n'y a pas l'ombre d'un doute chez les Constituants: l'élément métropolitain doit être prépondérant afin que vive l'unité de la République jacobine. On affine même les formules telles que: "Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires" (2).

On va, par conséquent, créer des structures "adéquates" du genre:

1. - Des Assemblées locales

La Loi du 7 octobre 1946 autorise l'institution des Assemblées locales: "Les intérêts propres des Territoires d'Outre-mer sont administrés et gérés par des Assemblées locales, élues au suffrage universel et direct".

2. - Un Conseil de l'Union

La Loi du 29 août 1949 crée un Conseil de l'Union française composé pour moitié de membres élus par les Conseils généraux des départements de la Métropole et pour l'autre moitié par les Conseils généraux ou les Assemblées territoriales des Départements et Territoires d'Outre-mer.

3.- Un Haut Conseil de l'Union française

Créé par la Loi du 24 avril 1949, organe intergouvernement purement consultatif.

4.- Une Assemblée de l'Union française

Créée par la Loi du 27 octobre 1946, elle se recrute par voie d'élection; elle est donc l'organe suprême auquel tous les nationaux et ressortissants français de l'Union

(1) H. Culmann, La IVème République, pp. 78-79, PUF, QSJ, 1613, Paris, 1975.

(2) X. Yacono, Les étapes de la décolonisation française, p. 66, PUF, QSJ, 428ter, Paris, 1971.

se sont vus attribuer la citoyenneté de l'Union française, et exercent sur le plan de l'Union française leurs droits politiques. C'en est la raison d'être fondamentale... (1).

Culmann note que la composition de l'Assemblée a été fixée de manière à compenser la représentation réduite dont les Territoires d'Outre-mer jouissent à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République par une parfaite égalité entre leur représentation à l'Assemblée de l'Union et celle de la France métropolitaine. Il considère par ailleurs que cette égalité assure en outre, qu'au sein de cet organe d'où doit se dégager l'intérêt suprême de l'Union, intérêts métropolitains et intérêts d'Outre-mer ont poids égaux (2).

En tout état de cause, ce qui est paradoxal dans cette France de la IV^{ème} République c'est, d'une part, l'existence de la toute-puissance de la coalition des partis de gauche et de l'autre, la "persistance de l'idéologie impériale" chez les hommes du gouvernement, comme d'ailleurs chez le plus grand nombre des Français ainsi que l'a souligné R. Girardet. Toutefois, il est bon de rappeler que le régime de la IV^{ème} République fut affecté par le caractère dramatique que prirent les affaires d'Outre-mer: guerre d'Indochine, guerre de libération en Algérie, tensions en Afrique du Nord, répressions sanglantes à Madagascar et en Afrique Noire, etc. En cela, il convient également de prendre en compte l'hostilité des Etats-Unis à toute forme de colonialisme et les mises en garde répétées de l'URSS dans le même sens.

Sans oublier les campagnes anti-colonialistes de l'ONU, fustigeant les puissances coloniales.

Ainsi, le régime arbitraire de l'indigénat a disparu (décrets du 22 décembre 1945 et du 20 février 1946), et la liberté d'association reconnue (décret du 13 mars 1946). D'expresses réserves doivent être pourtant faites quant au règne effectif des libertés (3).

- (1) H. Culmann, La IV^{ème} République, p. 92, PUF, QSJ, 1613, Paris, 1975.
- (2) Ibid., p. 92
- (3) E. Tersen, Histoire de la colonisation française, pp. 119 - 122.

La Loi du 11 avril 1946 avait interdit le travail forcé et un code de travail fut institué (décret du 17 octobre 1947). Mais un décret du 25 novembre 1947 en ayant ajourné sine die la mise en vigueur, sur ce plan comme sur les autres, il subsiste un inquiétant hiatus entre la théorie et la réalité (1).

Nous constatons avec Courtier qu'"il n'y eut pas de changement dans la politique de la France envers l'outre-mer (entre 1947 et 1954). Tout ce qui concernait les pays de l'Union française situés Outre-mer était décidé par le gouvernement de la France. Sans doute, l'outre-mer avait ses représentants au Parlement, mais il n'y avait pas de ministres choisis parmi les hommes politiques indigènes. Et au sein du gouvernement, les pays d'Outre-mer dépendaient des mêmes ministères que sous la IIIème République. L'Algérie continuait de dépendre du ministère de l'Intérieur, le Maroc et la Tunisie du ministère des Affaires étrangères, l'Afrique noire et les Territoires dispersés du ministère de la France d'Outre-mer, lequel n'est rien d'autre que l'ancien ministère des Colonies rebaptisé" (2).

Ce qui est vraiment dramatique, c'est de constater qu'un peuple comme celui de la France, inspiratrice des idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité ne put reconnaître qu'une page de l'histoire coloniale était irrévérablement tournée surtout après la deuxième guerre mondiale, que l'heure n'était plus aux vagues intentions comme celles du Comité national de la Résistance (C.N.R.): "Le C.N.R. avait annoncé rappelle P. Courtier, son intention de promouvoir une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations indigènes et coloniales" - ce qui fait dire à l'auteur que "tout cela était vague mais exprimait une volonté de changer l'ancien système colonial".

H. Culmann remarque au contraire que "In globo, l'Union française reste la chose de la France, comme l'était l'empire; tout est fait pour éclairer la France dans la conduite de l'Union, mais rien n'en constitue un partage. Et l'introduction plus large des élus d'Outre-mer dans le Parlement

- (1) E. Tersen, Histoire de la colonisation française, pp. 119-122.
- (2) P. Courtier, La IVème République, pp. 73-74, PUF, QSJ, 1613, Paris, 1975.

ne doit pas voiler la vraie nature des choses: sur le plan des pouvoirs - le seul qui compte vraiment -, la minorité d'Outre-mer que la métropole introduit dans la conduite de ses propres affaires semble être le prix qu'elle paye pour garder à la fois la majorité dans la conduite des affaires communes et l'exclusivité dans la législation et l'administration des Territoires" (1).

Enfin, une première conclusion sur l'Union française se dégage et nous la devons à M. Emile Tersen: "C'est qu'en réalité, l'Union française reste inachevée dans ses rouages et ses moyens d'exécution; c'est que l'orgueil "impérial" de métropole subsiste; c'est que l'esprit colon n'a pas disparu. C'est, surtout, que l'Union française fut une chartre octroyée; il lui manque encore l'élément qui seul peut la faire réussir, qui seul peut empêcher la dispersion des territoires d'outre-mer; le libre consentement, sur des bases démocratiques, des populations indigènes" (2).

En réalité, il ne saurait y avoir d'osmose entre la situation tranquille et privilégiée du colonisateur et la situation humiliante et dégradante du colonisé (dialectique d'antimonie); pas plus qu'il ne peut y avoir de conciliation entre les buts de l'"idéologie impériale" et les aspirations légitimes à la liberté des peuples assujettis (polarisation); encore moins "un libre consentement sur des bases démocratiques des populations indigènes" puisque le droit de vote n'existe guère dans ces pays dits de "sauvages".

Enfin, nous laissons à Aimé Césaire le soin de caricaturer cette dichotomie: "Entre le colonisateur et le colonisé, il n'y a de place que pour la corvée, l'intimidation, la pression, la police, l'impôt, le vol, le viol, les cultures obligatoires, le mépris, la méfiance, la morgue, la suffisance, la muflerie, des élites décérébrées, des masses avilies.

Aucun contact humain, mais des rapports de domination et de soumission qui transforment l'homme colonisateur en pion, en adjudant, en garde-chiourne, en chicote et l'homme indigène en instrument de production". Et il poursuit: "Je dis

(1) H. Culmann, La IVème République, p. 126, PUF, QSJ, 1613, Paris, 1975.

(2) E. Tersen, Histoire de la colonisation française, p. 127.

que de la colonisation à la civilisation, la distance est infinie; que, de toutes les expéditions coloniales accumulées, de tous les statuts coloniaux élaborés, de toutes les circulaires ministérielles expédiées, on ne saurait réussir une seule valeur humaine" (1).

2.3. La Loi-Cadre (1956 dite Loi Defferre)

Elle est encore un "artifice" politique d'un homme: Gaston Defferre, ministre socialiste de la France Outre-mer. Tout simplement, Gaston Defferre a voulu agir vite; il a tenu compte de l'existence des foyers de guerres de libération (Viet-Nam puis l'Algérie); des situations explosives en Afrique du Nord et à Madagascar; alors, il faut parer au plus pressé pour éviter aux territoires coloniaux au Sud du Sahara de basculer dans la tourmente des luttes armées pour l'indépendance.

"La Loi-cadre de 1956 prévoit un ensemble de réformes tendant à "accentuer la personnalité des territoires" - formule qui permet d'éviter une difficile révision du titre VIII de la Constitution française de 1946" (2). Quoi qu'il en soit, la dynamique pour le changement est d'ores et déjà irréversible.

Toutes les structures intermédiaires qui vont se succéder telles justement la Loi-cadre et la Communauté française seront elles aussi vite dépassées. Digne produit de la République, la Loi-cadre a néanmoins été de portée historique, en ce sens qu'elle a bousculé bien des mentalités coloniales dans la classe politique française. En revanche, ce qui reste toujours regrettable et incompréhensible, c'est ce manque de combativité dans la coalition de partis de gauche sous la IV^{ème} République, en vue d'arracher au Parlement la modification du Titre VIII de la Constitution de 1946 - véritable frein pour tout processus de décolonisation réelle. Ce qui n'aurait pas manqué de donner Outre-mer crédibilité et publicité à la coalition socialo-communiste. Sans doute, les ministres communistes refusèrent de voter les crédits de guerre contre les nationalistes Vietminh mais cela ne les a point conduits à démissionner du gouvernement, avant que Ramadier ne les renvoyât de son gouvernement, le 4 mai 1947. Nous saluons également leur position fort élogieuse lorsqu'ils refusèrent la levée de l'immunité parlementaire des députés malgaches (le 16 avril 1947) quand éclata à Madagascar

(1) Aimé Césaire, Discours sur le Colonialisme, Ed. Réclame, Paris, 1950.

(2) Afrique noire contemporaine, Ibid., p. 144.

un soulèvement nationaliste le 29 mars 1947.

Néanmoins, il reste acquis que l'influence de la gauche socialo-communiste a bel et bien galvanisé et réconforté les aspirations des mouvements socialisants subsahariens en vue des indépendances tels ceux du R.D.A. et du M.S.A. (mouvement socialiste africain).

Exemple, on peut lire dans le journal "Le Monde" du 13 mai 1981: "Dans Présence française et abandon, M. François Mitterand (en sa qualité d'ancien Ministre de la France d'outre-mer sous la IVème République) rend longuement hommage à la Loi-cadre que M. Gaston Defferre fit voter le 23 mars 1956, texte qui, définissant les principes de l'autonomie interne, devait marquer le début du processus d'émancipation des populations africaines. Combattant avec énergie pour la réforme du titre VIII de la Constitution, concernant l'Union française, M. François Mitterand considère comme un événement capital le IIIème Congrès interterritorial du R.D.A., tenu en septembre 1957 à Bamako, auquel il participe personnellement. Peu après il lance à la tribune de l'Assemblée nationale: "Il nous faut choisir désormais entre la politique de l'intégration, la politique de la fédération ou l'indépendance".

Autre éloge à Defferre dans "Le Monde" du 25 mai 1981: "Il ne faudrait pas oublier l'homme de gouvernement de la IVème République, ministre de la marine marchande et, surtout, ministre de la France d'outre-mer, artisan d'une loi-cadre qui prépara intelligemment la décolonisation de l'Afrique".

Mais, en réalité, tout comme l'Union française, la Loi-cadre ne résout pas encore les problèmes, pas plus que la Communauté française que nous allons ensuite examiner. Nous ferons nôtre la réflexion suivante: "La Loi Defferre a ainsi contribué puissamment à développer chez les Africains le sentiment qu'une évolution rapide était possible et, par la pratique des élections, a éveillé les territoires d'Afrique Noire à la vie politique: Mais elle n'a pas résolu deux problèmes essentiels:

- la nature des liens constitutionnels à créer entre la métropole et les territoires ou les groupes de territoires;
- la possibilité d'accès de ces territoires à une véritable indépendance politique" (1).

(1) Afrique noire contemporaine, ibid., p. 144.

III. LE CONGO SOUS LA VIEME REPUBLIQUE (1958-1960)

Avant de traiter le cas spécifique du Congo-Brazzaville, il est nécessaire d'évoquer brièvement, et en termes généraux, les rapports de la France avec ses colonies d'Outre-mer, notamment celles d'Afrique noire qui nous intéressent plus particulièrement.

3.1. La Communauté "française" (1958)

L'Union française c'est du souvenir; vive la Communauté (sans "française") (!): "En moins de trois ans, une évolution précipitée va donner naissance à une Communauté puis l'effacer après avoir prétendu la rénover alors que la désagrégation s'achevait. Dans cette courte période, des étapes sont ainsi perceptibles, marquant la naissance (Juin-Septembre 1958), l'organisation (Octobre 1958-Septembre 1959), la transformation (Septembre 1959-Juin 1960) et la fin (Juin 1960-Mai 1961) de cette Communauté qu'on avait crue "efficace et solide" (G. Néra) (1).

Cette autre étape de l'histoire coloniale de la France est l'oeuvre d'un seul homme: le Général de Gaulle - l'homme de la Conférence de Brazzaville en 1944, dont on sait l'hostilité à toute idée d'indépendance véritable.

Ne l'oublions pas: c'est le chef charismatique ("le plus illustre des Français" comme le nommait le président René Coty) qui va prendre à bras le corps le processus d'émancipation déjà entamé; cependant résoudra-t-il les deux problèmes essentiels évoqués plus haut, à savoir: la conciliation de la nature des liens constitutionnels devant exister entre la France et ses dépendances d'outre-mer et la possibilité d'accès de celles-ci à une véritable indépendance politique?

Plus que conscient de l'étendue de sa popularité devenue quasiment mythique (Outre-mer), il va soumettre aux Territoires coloniaux, un référendum constitutionnel le 28 septembre 1958. On votera oui c'est-à-dire "Indépendant" avec la France (Communauté); ou non c'est-à-dire légitimement Indépendant sans la France (Communauté rejetée!).

(1) X. Yacono, Les étapes de la décolonisation française, p. 86, PUF, QSJ, 428ter, Paris, 1971.

Une intense campagne psychologique va être déployée, surtout que de Gaulle sait compter avec l'émotivité des populations africaines (souvenirs de l'homme de Brazzaville et de la France libre, etc.), pour faire massivement adopter le référendum.

"L'accueil fut enthousiaste à Tananarive et à Brazzaville, délirant à Abidjan. A Conakry en répondant "non" au référendum constitutionnel, la Guinée s'exclua ipso facto de la "Communauté française" instituée par la Constitution de 1958 en remplacement de "l'Union française". Elle reçut l'indépendance mais au prix d'un retrait brutal de toute assistance française" (in Hist. de l'Afrique Centrale, p. 251), la foule se montra chaleureuse, mais le Chef du Gouvernement, Sékou Touré, déclara sans ambages préférer "la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage" et ne pas vouloir renoncer au "droit légitime à l'indépendance". Dans une ambiance houleuse, à Dakar, le Général de Gaulle précisa: "Nous ne contrainsons personne. Nous demandons qu'on nous dise oui ou qu'on nous dise non. Si on nous dit non nous en tirerons les conséquences..." (1).

Les résultats du référendum furent conformes aux prévisions. Le cas de la Guinée exceptée, partout le pourcentage des "Oui" dépassa 90%. Ce qui fit dire à Senghor qu'il s'agissait d'"un Oui à l'indépendance africaine dans l'unité retrouvée. La Communauté n'est pour nous, ajoutait-il, qu'un passage et un moyen, notamment celui de nous préparer à l'indépendance à la manière des territoires sous dépendance britannique". La suite des événements lui donnera raison.

Nous ne sommes pas surpris de trouver dans la Constitution de la Vème République, en ce qui concerne la Communauté, des dispositions analogues à celles de l'Union française dans la constitution précédente.

En vertu des principes de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer, des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique, etc."

Le premier article précisait: "La République et les peuples des territoires d'outre-mer qui, par un acte de libre détermination, adoptent la présente Constitution, instituent une Communauté.

"La Communauté est fondée sur l'égalité et la solidarité des peuples qui la composent".

(1) X. Yacono, Les étapes de la décolonisation française, p. 87, PUF, QSJ, 428ter, Paris, 1971.

Mais même avec de Gaulle, ces rafistolages ne changeront pas le cours normal de l'évolution des choses, surtout que le cas de la Guinée a donné à réfléchir; de plus, il y a les indépendances effectives du Nigeria et du Ghana pour ne citer que ces pays.

3.2. "La Communauté renouvelée" (1959)

En 1959, soit après une année à peine, la même Communauté se mue en "Communauté renouvelée" à la suite des lézardes apportées à l'édifice par les demandes "intempestives" (!) pour l'indépendance formulées par le Mali et Madagascar, en conformité avec l'article 78 de la Constitution qui prévoyait le transfert des compétences à ceux qui le sollicitaient. Résumant la situation ainsi créée, Yacono écrit: "On pouvait considérer que la Communauté avait vécu sans avoir eu le temps de fonctionner réellement. C'est ce qu'exprimait le président du gouvernement de la Côte d'Ivoire, Houphouët-Boigny, lorsqu'il disait: "Nous sommes dans l'attente de ce qui va arriver. Mais les structures de la Communauté n'ont même pas été étudiées que déjà on les tient pour mortes sans savoir par quoi on va les remplacer" (1).

En effet, on ne les remplacera par rien d'autre, car plus que jamais la dynamique vers les indépendances va s'accroître que rien ne pourra plus endiguer. Et Yacono de noter: "Jamais sans doute une évolution politique n'a aussi vite démenti les affirmations des hommes d'Etat et trompé leurs espérances" (2).

Fin 1959, on assiste à la mort de la Communauté française, comme, moins de trois ans auparavant, on assistait à celle de l'Union française. C'était alors, concluait Yacono, la cascade des transferts de compétences, des accords de coopération et des admissions à l'ONU..." (3).

(1) X. Yacono, Les étapes de la décolonisation française, p. 97, PUF, QSJ, 428ter, Paris, 1971.

(2) Ibid., p. 98.

(3) Ibid., p. 98.

CHAPITRE II

LA DECOLONISATION DU CONGO DANS LE CONTEXTE GLOBAL DU SYSTEME COLONIAL

I. CRISE DU SYSTEME COLONIAL MONDIAL

Après la description des institutions du système colonial français et pour mieux approcher ensuite l'explication des mutations de cet ordre colonial, il nous est apparu intéressant d'observer les signaux annonciateurs de cette évolution. Ainsi, nous pourrions mieux suivre la modification de la mentalité traditionnelle impériale et voir les comportements changer en conséquence.

A notre avis, les mutations qui se sont imposées sont révélées par plusieurs crises du système tout d'abord à l'échelle mondiale (première et deuxième guerre) puis locales (guerres de libération, révoltes, prises de conscience, maturation politique et revendications pressantes pour l'indépendance nationale, etc.).

A ce niveau, notre objectif est de systématiser pour l'instant ce problème car nous y reviendrons de façon plus approfondie lorsque nous aborderons l'étude proprement dite du cas de la Société congolaise. Les premiers coups de semonce assénés à l'ordre colonial eurent lieu lors des deux rencontres historiques des peuples colonisés d'Afrique et d'Asie de Bierville en 1926 et de Bruxelles en 1927. Leur thème central était l'anti-colonialisme et l'anti-facisme. On pouvait lire notamment: "Le premier tort des peuples d'Europe est de toujours penser les problèmes internationaux exclusivement en termes européens; le second est de n'avoir rien fait "pour éliminer la cause éventuelle de l'hostilité de l'Asie envers l'Europe", à savoir "l'union de toutes les puissances européennes pour l'exploitation de l'Asie et pour la subordination des peuples nouveaux" (1).

(1) Odette Guitard, Bandoung et le réveil des peuples colonisés, pp. 6-7, PUF, Coll. QSJ, 910, Paris, 1969.

En marge de la Conférence de Brazzaville, "il y avait le contexte international: en août 1941, dans la Charte de l'Atlantique, Churchill et Roosevelt avaient affirmé le droit de "libre disposition" des peuples "et si, pour les Anglais et les Français, ce droit se limitait aux peuples de l'Europe, il en allait différemment pour leur allié américain et plus encore pour les colonisés" (1).

1.1. La Conférence de Bandoung (1955)

A cette conférence, le président Soekarno "proposa pour devise aux peuples d'Afrique et d'Asie "Vivre et laisser vivre" et "Unité dans la diversité" et, tout en reconnaissant que cette unité procédait d'un commun asservissement à l'Occident et d'une "haine commune du colonialisme, sous quelque forme qu'il se présente, sous ses formes anciennes comme sous sa robe moderne", il insista pour qu'elle dépassât ces aspects négatifs et ces considérations égoïstes. Quant au Dr. Sastromidjojo, après avoir constaté que racisme, colonialisme, bas niveaux de vie étaient des sources permanentes de conflit, il pressa les délégués de travailler à la détente internationale" (2).

Quant au colonel Nasser, il exigea "la liquidation du colonialisme et la reconnaissance de la force irrésistible du nationalisme" (3).

Enfin, la Conférence à l'unanimité adopta le communiqué du 24 avril en sept sections comprenant:

- A) Coopération économique;
- B) Coopération culturelle;
- C) Droits de l'homme et autodétermination;
- D) Problèmes des peuples dépendants;
- E) Autres problèmes;
- F) Promotion de la paix et de la coopération mondiale;
- G) Déclaration sur la promotion de la paix et de la coopération mondiales (4).

(1) X. Yacono, Les Etapes de la décolonisation française, ibid., pp. 55-56.

(2) O. Guitard, Bandoung et le réveil des peuples colonisés, p. 31, PUF, Coll. QSJ, 910, Paris, 1969.

(3) Ibid.,

(4) Ibid., pp. 38-39.

Ce communiqué se terminait par l'énoncé des dix principes de la coexistence:

- 1) Respect des droits humains fondamentaux en conformité avec les buts et les principes de la Charte des Nations-Unies.
- 2) Respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les nations.
- 3) Connaissance de l'égalité de toutes les races et de l'égalité de toutes les nations, petites et grandes.
- 4) Non-intervention et non-ingérence dans les affaires des autres pays.
- 5) Respect du droit de chaque nation de se défendre individuellement et collectivement conformément à la Charte des Nations Unies.
- 6) a.- Refus de recourir à des arrangements de défense collective destinés à servir les intérêts particuliers des grandes puissances quelles qu'elles soient.
b.- Refus par une puissance quelle qu'elle soit d'exercer une pression sur d'autres.
- 7) Abstention d'actes ou de menaces d'agression ou de l'emploi de la force contre l'intégrité du territoire ou l'indépendance politique d'un pays.
- 8) Règlement de tous les conflits internationaux par des moyens pacifiques, tels que négociation ou conciliation, arbitrage et règlement devant des tribunaux, ainsi que d'autres moyens pacifiques que pourront choisir les pays intéressés, conformément à la Charte des Nations Unies.
- 9) Encouragement des intérêts mutuels et coopération.
- 10) Respect de la justice et des obligations internationales (1).

1.2. Les Conférences du Caire (1957) et d'Accra (1958)

Bandoung a démontré à la face du monde la maturité politique des peuples colonisés d'Afrique et d'Asie. Ainsi, le Caire en 1957 et Accra en 1958 organisèrent tour à tour des Conférences à l'image de celle de Bandoung.

(1) O. Guitard, Bandoung et le réveil des peuples colonisés, pp. 41-42, PUF, Coll. QSJ, 910, Paris, 1969.

"L'heure de la "révolution africaine" avait-elle sonné?" Facteur d'union, (le panafricanisme) a pu renforcer la revendication d'indépendance désormais lancée au nom d'une Afrique qui se proclame une, non seulement sur le plan du devenir politique, mais dans son essence intellectuelle" (1).

1.3. La Crise de Suez de 1956

(a été incontestablement liée à la question algérienne)

Le colonel Nasser, fort des appuis des pays de Bandoung et surtout de ceux du Bloc des pays de l'Est, proclama la nationalisation du canal de Suez le 26 juillet 1956.

L'Egypte, premier pays africain ayant osé secouer la tutelle économique de l'Occident, et lui-même devenant de ce fait le champion de l'émancipation du continent tout entier... La nationalisation du canal prenait du même coup une valeur exemplaire (2).

Dans cette conjoncture internationale particulièrement tendue, tous les pays colonisés d'Afrique et d'Asie apportèrent sans équivoque leur soutien à l'Egypte. Et les hésitations ou les réticences (des Occidentaux), la tardive expédition de Suez, venant après la campagne israélienne du Sinaï (5 novembre), l'ultimatum du maréchal Bouïganine aux gouvernements britannique, français et israélien, la menace de M. Nehru de quitter le Commonwealth, la condamnation massive de l'action franco-britannique par l'ONU, la révélation de fissures graves dans le Bloc occidental, tels furent quelques-uns des faits qui scellèrent l'union des pays du proche-Orient contre l'Occident (3).

II. SITUATION DE CRISE DANS L'EMPIRE FRANÇAIS PROPREMENT DIT

2.1. En Indochine

La guerre qui commença en Indochine à la fin de 1946 allait devenir, contrairement à ce que les gouvernements français (de la IVème République) crurent au début, une guerre très longue... Sur le plan militaire, le général de Lattre de

- (1) O. Guitard, Bandoung et le réveil des peuples colonisés, pp. 82, PUF, Coll. QSJ, 910, Paris, 1969.
- (2) Ibid., p. 52
- (3) P. Courtier, La 4ème République, pp. 77-78, PUF, Coll. QSJ, 1613, Paris, 1975.

Tassigny redressa la situation au cours de l'année de commandement qu'il exerça en Indochine en 1951. Mais ce furent des succès sans lendemain (1).

Devant les avis plus que divisés des membres des gouvernements successifs français sur la question indochinoise, entre la poursuite de la lutte et la négociation avec le Vietminh, il n'y avait désormais place qu'à la guerre totale.

Sur le refus des Américains d'intervenir directement aux côtés de la France, le gouvernement se résigna finalement à l'idée d'une Conférence groupant les cinq grandes puissances ayant des intérêts en Asie (France, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Chine et URSS) et destinée à régler les problèmes asiatiques (Corée et Indochine). Mais pendant qu'on discutait à Genève (Avril 1954), on apprit le désastre de Diên Biên Phu. Le commandement français s'attendait à une bataille d'infanterie, alors que l'ennemi était pourvu en artillerie lourde et en aviation. En février 1954, les troupes françaises furent enfermées dans la cuvette de Diên Biên Phu. Ne pouvant recevoir des renforts, elles furent décimées et durent capituler le 7 mai 1954 (2).

Les pertes militaires avaient été lourdes: 92'797 morts répartis officiellement en 20'685 Français, 11'620 légionnaires, 15'229 Africains et Nord-Africains et 45'263 autochtones (3).

L'opinion française, qui avait passionnément suivi les opérations, fut fortement ébranlée par ce désastre qui allait précipiter le dénouement de la guerre d'Indochine, mais devait aussi avoir des répercussions sur la vie du régime (4).

(1) P. Courtier, La 4ème République, pp. 77-78, PUF, Coll. QSJ, 1613, Paris, 1975.

(2) Ibid., p. 79.

(3) X. Yacono, Les Etapes de la décolonisation française, ibid., p. 77.

(4) P. Courtier, ibid., p. 79

2.2. En Afrique du Nord

Deux antithèses: revendications nationalistes - répressions.

2.2.1. Algérie

Deux types de Musulmans - deux aspirations contradictoires. Les premiers sont pour un compromis avec la France pour évoluer vers un Etat fédéré à la France; les autres nationalistes aspirent à l'indépendance pure et simple de leur pays. La France organisa des élections municipales en 1947; les nationalistes remportèrent un très grand succès aux élections municipales d'octobre 1947. Alors, pour éviter qu'un tel succès se renouvelât, le Gouverneur général Naegelen, qui était une personnalité importante de la S.F.I.O., couvrit les truquages des élections à l'Assemblée algérienne en octobre 1948: les nationalistes n'eurent que 13 sièges, le reste des 60 sièges du Collège des Musulmans étant attribués à des candidats de l'administration. En mars 1954, un petit groupe de militants nationalistes fonda le Comité révolutionnaire d'Union et d'Action (le C.R.U.A.) en vue du passage à l'insurrection (1).

Le C.R.U.A. "déclanchait l'insurrection le 1er novembre 1954 et la plaçait sous l'égide du Front de Libération Nationale (F.L.N.) qui, dès le premier jour, demande la reconnaissance de la nationalité algérienne" (2).

2.2.2. Maroc

Le mouvement nationaliste s'organisa à la fin ou au lendemain de la guerre sous la forme de partis, dont l'un, l'Istiqlal, devint l'aile marchante du nationalisme. Les résidents français favorisèrent un mouvement hostile à la politique de l'Istiqlal et du Sultan Mohammed ben Youssef, en s'appuyant notamment sur les grands féodaux comme le Glaoui, pacha de Marrakech, traditionnellement hostiles au pouvoir central. Finalement, ce fut sur l'initiative de certains fonctionnaires de la résidence que, le 20 août 1953, le sultan fut déposé, envoyé en exil à Madagascar et remplacé par le protégé du Glaoui, Ben Arafa. De ce moment, Mohammed ben Youssef devint

(1) P. Courtier, La 4ème République, pp. 75-76, PUF, Coll. QSJ, 1613, Paris, 1975.

(2) X. Yacono, Les Etapes de la décolonisation française, ibid., p. 82-83.

un héros légendaire pour le peuple marocain et la situation devint tragique à la suite du terrorisme, mené par de jeunes marocains et du contre-terrorisme, mené par les milieux populaires européens (1).

Le 16 novembre 1955, le sultan rentrait au milieu d'un enthousiasme délirant et le 2 mars 1956, l'indépendance du Maroc était proclamée (2).

2.2.3. Tunisie

Il y avait aussi un mouvement nationaliste dont l'aile marchante était le Néo-Destour (Nouvelle Constitution) fondé par Bourguiba en 1934. Dans les années qui suivirent la fin de la guerre, des organisations professionnelles, comme la C.G.T. tunisienne, vinrent le renforcer en se greffant sur lui (3). Bourguiba ne tarda pas d'exposer aux autorités françaises ses revendications en faveur de l'autonomie interne de la Tunisie. Son talent de persuasion amena le ministre des Affaires étrangères R. Schuman à une attitude libérale: il envoya alors un nouveau résident "chargé de comprendre et de conduire la Tunisie vers l'indépendance..." Ce dernier mot avait sans doute dépassé l'intention du ministre, mais il fut pris au sérieux par les nationalistes, qui considérèrent comme très insuffisantes les réformes qui suivirent la déclaration de R. Schuman. Cette attitude des nationalistes ajoutée à un retour à une politique autoritaire des personnalités françaises locales amena une extrême tension de la situation en 1952.

La répression s'abattit donc sur la Tunisie. Au terrorisme nationaliste répondit le contre-terrorisme européen. Des bandes de Fellagas (rebelles) commencèrent à faire résistance armée à partir du début de 1954 (4).

(1) P. Courtier, La 4^{ème} République, pp. 76, PUF, Coll. QSJ, 1613, Paris, 1975.

(2) X. Yacono, Les Etapes de la décolonisation française, ibid., p. 81.

(3) P. Courtier, ibid., p. 76.

(4) Ibid., p. 77.

2.3. En Afrique Noire française

Afin de prévenir tout foyer nationaliste, les autorités françaises recoururent à la méthode forte lorsque les revendications des indigènes se sont faites violentes ou prirent un tour nationaliste.

2.3.1. A Madagascar

Le gouvernement français subventionne et soutient le parti "côtier" à la "domination" des Hovas (principe de diviser pour régner); il modifie la géographie électorale; la révolte de mars 1947 lui fournit un prétexte pour déclencher une longue série de procès contre les nationalistes.

2.3.2. Dans les Territoires Associés (anciens Mandats)

L'administration soutient les "modérés" contre les partisans d'une indépendance accélérée: ainsi au Togo, Nicolas Crunitzky est préféré à Sylvanus Olympio. Au Cameroun, la répression qui vise l'Union populaire camerounaise (l'U.P.C.) de Ruben Um Nyobe de 1955 à 1958 est très violente; elle ne prend fin qu'avec l'accès du territoire à l'autonomie; Amadou Ahidjo offrant l'amnistie aux "rebelles" (1).

2.3.3. Dans les autres Territoires

Avec la formation en 1946 du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) présidé par Félix Houphouët-Boigny, l'Afrique noire s'engageait aussi sur la voie de l'indépendance. Allié au Parti communiste français, le R.D.A. menait campagne active avec grèves et manifestations dont une, en Côte d'Ivoire (1949), dégénéra et fit 13 morts (30 janvier 1950) (2). La répression conduite avec énergie (3'000 arrestations) révéla l'impossibilité d'une action violente (3).

Voilà schématiquement comment les crises du système colonial amenèrent un profond bouleversement dans les attitudes des

(1) Afrique noire contemporaine, *ibid.*, pp. 142-143.

(2) X. Yacono, Les Etapes de la décolonisation française, *ibid.*, p. 78.

(3) Afrique noire contemporaine, *ibid.*, p. 143.

puissances coloniales; et imposèrent une modification de leur échelle de mentalité traditionnelle. Grâce à la maturité politique des leaders de ces pays colonisés et de leur détermination à aller jusqu'au bout de leurs revendications, c'est-à-dire les indépendances, une mutation des comportements des puissances en question s'avérera inéluctable.

III. ASPECTS SOCIOLOGIQUES DE LA CRISE DU SYSTEME COLONIAL FRANCAIS

Pour les chapitres qui suivront, il nous a paru également intéressant de nous rapprocher de la démarche analytique du professeur Maurice Erard en la matière (1).

Sous "crises et classes sociales en France", on verrait par exemple, comment celles-ci ont été différemment touchées par les crises du système colonial et leur manière de réagir.

"Crises et groupements sociaux" offrent une multitude de points de vues: manière dont les villes, les campagnes, les régions françaises ont vécu ces crises; mobilisation de l'opinion publique, des corps politiques et des partis pour trouver des remèdes à ces crises ou en amoindrir les effets; situation et stratégie des entreprises (tant publiques que privées) (politiques d'investissements de l'Etat français par la création du F.I.D.E.S. (ou Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des Territoires d'Outre-mer)); "un plan de production pour l'ensemble des colonies"; un plan d'industrialisation des territoires coloniaux est à encourager"; on suggère divers moyens pour améliorer l'agriculture dont "l'envoi d'une mission en Russie pour y étudier le régime du Kolkhoze "auquel on découvre un certain degré de parenté avec la Société indigène de prévoyance", etc.); que de choses à dire également sous "Crises et groupements patronaux" notamment des filiales commerciales françaises opérant dans les colonies et surtout "Crises et syndicats métropolitains": leur façon de juger le phénomène (crise du système colonial) lorsqu'on se situe à droite ou à gauche, d'en imputer les responsabilités, de réagir aux difficultés des entreprises coloniales...

(1) Maurice Erard, Analyse Sociologique et Temporalités, pp. 151-174, in Recueil de travaux en Sciences sociales et en Droit, Université de Neuchâtel, Septembre 1976.

Crises et "police" ou "armée" présentent des aspects plus virulents Outre-mer en raison précisément des nationalismes naissants; sous "Crises et groupements mystico-extatiques" là aussi il y a de sérieuses et profondes réactions des églises européennes vis-à-vis du sentiment d'indépendance quasi général des églises et de leur désir de se "nationaliser"; de voir naître des églises syncrétiques ou messianiques: forme de rejet des églises blanches en vue d'une authentification propre; "Crises et groupements de formation humaine" pose le problème fondamental du modèle culturel aliénant: par exemple la manière de présenter l'histoire dans les manuels consacrés à l'enseignement Outre-mer, du genre de "nos ancêtres les Gaulois", "La France est belle, que son destin soit béni", etc; l'Afrique qui a été littéralement agressée dans ses structures socio-culturelles traditionnelles et qui a dû subir l'impérialisme culturel des autres sociétés humaines, s'était mise dès lors en question pour chercher à recréer ses propres valeurs humaines; sa première préoccupation a été de se recréer une identité propre puis une "personnalité africaine".

Cet itinéraire se résumant en ceci: "Ainsi la personnalité africaine qui se cherche et se trouve en s'opposant à la personnalité blanche, comme la raison intuitive à la raison analytique, vient au secours d'un concept africain global, qui veut découvrir en redécouvrant sa culture, une voie africaine de démocratie et du socialisme" (1).

Même au niveau microsociologique, poursuit le professeur M. Erard, une dialectique variée de Nous et Rapports avec autrui se manifeste (nous citons en exemple ici le cas des Territoires d'Outre-mer - Les Dom-Tom (2) entre colonisateur et colonisé soit: Nous-exploités, Nous-Africains prolétariés, Nous-étrangers dans notre propre pays (le cas de l'Afrique du Sud), Nous-humiliés par les épithètes telles que: sale nègre, macaque, sale bicot" (à quoi répond la contre-épithète: "cochon gratté"), Nous-révoités par l'hypocrisie de la civilisation judéo-chrétienne, Nous-opprimés et affamés de tout temps, Nous-jeunes des pays dits "arriérés", et pourtant actifs dans la recherche de nos propres valeurs culturelles et la défense de notre mère patrie l'Afrique.

(1) O. Guitard, Bandoung et le réveil des peuples colonisés, p. 83, PUF, Coll. QSJ, 910, Paris, 1969.

(2) Martinique, Guadeloupe, Guyanne, Polynésie, Ile Mayotte, St-Pierre et Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Tahiti, Ile de la Réunion.

3.1. Les Indépendances Nationales de l'Afrique Noire 1960

Ainsi prit fin la longue et cruelle nuit de la colonisation française - moins le cas des Dom-Tom que nous venons d'évoquer plus haut. A cela va succéder une nouvelle conception des rapports de la France ex-coloniale avec le reste du monde en conformité avec les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1); et en vertu des principes régissant la Charte des Nations Unies dont la France est l'une des parties signataires.

Et c'est sur ces mots que nous terminons le chapitre I de ce travail, chapitre essentiellement consacré à l'historiographie coloniale et au cas spécifique du Congo-Brazzaville. Pour ce faire, nous nous sommes "efforcé d'établir... des contacts, des collaborations et des rapprochements entre l'explication sociologique et l'explication historique". Cf. ("La causalité historique" d'après Gurvitch, T.I. du Traité de Sociologie, p. 245).

(1) Texte adopté par l'Assemblée Nationale Française, les 20, 21, 22, 23, 24 et 26 août 1789.

DEUXIEME PARTIE

TEXTURE SOCIOLOGIQUE DE LA SOCIETE CONGOLAISE OU SOCIOLOGIE DIFFERENTIELLE

(analyse des "cadres sociaux")

Il s'agit ici d'étudier la texture sociologique de la réalité congolaise, c'est-à-dire ses cadres sociaux qui sont:

- 1) la société globale congolaise (dont nous étudierons également les relations avec la société internationale et ses organisations),
- 2) les classes sociales au Congo,
- 3) les divers groupements sociaux,
- 4) et les formes de sociabilité (les Nous et les rapports avec autrui).

Pour ce faire, il nous faut nécessairement délimiter un cadre, un ensemble social, un univers réel que nous appellerons Nation, Etat ou République. C'est pourquoi aussi, afin de sauvegarder le lien dialectique entre le passé et l'avenir de la Société congolaise, nous nous sommes longuement soucié au chapitre précédent, d'insister sur l'historiographie de notre société sans laquelle, aujourd'hui plus qu'hier, les Congolais ne sauront se sentir en parfaite communion avec eux-mêmes et savoir qu'il n'appartient qu'à eux seuls de faire l'histoire de leur société en marche.

Cela implique, par conséquent, une réelle et dynamique volonté d'approfondir la connaissance de notre propre société dans toute la complexité et diversité de peuples, ethnies, clans, de groupements sociaux, de croyances socio-culturelles, etc., condition indispensable pour une juste compréhension et entendre les diverses sensibilités micro-sociologiques que comporte notre réalité sociale. Bien entendu, cela suppose que soient acceptées toutes les contradictions au sein de notre peuple; qu'il soit reconnu et admis que l'intérêt général de notre

Nation est l'affaire de toutes ses composantes sociologiques; que l'affermissement de notre conscience nationale soit compris comme un processus de longue haleine et non pas comme "un fait acquis de l'histoire", où telle ou telle idéologie totalitaire de gauche ou de droite croit pouvoir légitimement manipuler la conscience collective au mépris de tout pluralisme.

Il y a donc lieu de continuer à enrichir cette connaissance scientifique du tissu national congolais en faisant appel à une large confrontation pluridisciplinaire qui n'exclut aucun point de vue. Ainsi sera jugulée toute propension à la naïveté, à la médiocrité et au fanatisme politique.

Les orientations socio-politiques que le Congo sera amené à prendre n'engageant pas son avenir de façon égoïste, dogmatique, fruits d'un aveuglement passionné.

Il appartient à toutes les classes sociales et groupements de notre société de se montrer davantage critiques avec eux-mêmes, car la réalité sociologique congolaise est bien plus riche que les images (idéologiques) simplistes qu'en donne la "classe politique" congolaise une fois au pouvoir.

CHAPITRE III

LE CONGO-BRAZZAVILLE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

A. La République du Congo

Elle a été créée par la Loi-cadre française en 1958; l'abbé Fulbert Youlou, chef du parti UDDIA (l'Union démocratique de défense des intérêts africains) est son premier Président. Sous son mandat, a subsisté un pluralisme de partis (nous y reviendrons).

Le 12 juillet 1960, la France transfère les compétences de la Communauté au nouvel Etat du Congo et le 15 août de la même année, il accède à l'indépendance nationale et à la souveraineté internationale, et signe ses premiers accords de coopération avec la France.

Le 20 septembre 1960, le Congo-Brazzaville est admis à l'ONU (Organisation des Nations Unies). Les 13, 14 et 15 août 1963 par les forces conjuguées de revendications syndicales et du raz-de-marée des populations urbanisées de Brazzaville, le Président-abbé quitte le pouvoir et Alphonse Massamba-Débat lui succède à la tête de l'Etat. Un parti unique voit le jour: le MNR (Mouvement national de la Révolution) - plus un mouvement de masse qu'un parti au sens strict. Massamba-Débat en devient le leader (il est nommé Secrétaire général). Puis survient la dissolution des partis UDDIA et MSA (Mouvement socialiste africain); comme l'est par la suite celle de toutes les centrales syndicales congolaises: La C.C.S.L. (Confédération congolaise des Syndicats libres), la C.G.T.C. (Confédération générale des travailleurs congolais), la C.A.T.C. (Confédération africaine des travailleurs croyants) et la Fédération postale; celle des mouvements de jeunesse UDDIA, M.J.B. (Mouvement de la Jeunesse Brazzavilloise), J.O.C., J.E.C., etc... et enfin celle des mouvements de femmes UDDIA, Calman, etc. Puis, on décréta leur fusion en des centrales uniques. Le "Socialisme Scientifique" s'officialise et des réunions catéchuméniques doctrinaires se tiennent ça et là.

La République congolaise se "sloganise" et se "milicoise" avant de sombrer dans des règlements de compte - de triste mémoire révolutionnaire. Le 31 juillet 1968, l'armée entre en scène et prend le pouvoir; son chef, le Commandant Marien Ngouabi se "charismatise" et en conscientise l'armée tout entière: c'est le début du "commencement" de l'armée au pouvoir...

Le 31 décembre 1969 est proclamée une République populaire; un nouveau drapeau (rouge) est également adopté; le marxisme-léninisme est devenu doctrine d'Etat; puis enfin un nouveau parti est créé le PCT (Parti congolais du travail). C'est alors que se pose la question de savoir si un Etat africain, en l'occurrence celui du Congo B, peut passer directement du stade de pays néo-colonial à celui d'un Etat de type socialiste. Nous traiterons plus en détail tous ces points lorsque nous aborderons le chapitre VI consacré à l'étude des organisations sociales ou "appareils organisés" (partis politiques, syndicats, mouvements de jeunesse et de femmes, etc.).

B. Caractéristiques générales du Congo B.

Société globale nationale "en voie de développement", nous n'en retiendrons ici que les principales caractéristiques, à savoir:

- culture voire déculture, analphabétisme et ignorance;
- fortes fécondité et mortalité infantile, maladies de masse;
- Assujettissement de la femme et travail des enfants, notamment dans le pays-profond;
- Faible qualification professionnelle et forte tendance à l'arrivisme et à l'opportunisme;
- Sous-emploi permanent, chômage et violence de toutes sortes;
- Bas salaires et bas niveau de revenu par tête d'habitant; déficit chronique des budgets familiaux;
- Ressources insuffisamment exploitées ou prospectées;
- Agriculture arriérée et mal partie; forte aggravation des déficits céréaliers;
- Bas prix des matières premières; désordre dans la fixation internationale des cours de celles-ci;
- Danse chaotique des cours, spéculations, manipulations de stocks, etc.;
- Economie dualiste désarticulée et dominée de l'extérieur;
- Manque d'infrastructure;

- Faible industrialisation, mais hypertrophie du commerce;
- Non compétences technologiques; difficultés pour le transfert adéquat de technologie;
- Mauvaise administration et "méritocratie" suspectée;
- Régime politique à parti unique dominant et discriminatoire, etc... (1).

L'IDEOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CONGO

L'idéologie ou les idéologies qui ont guidé les relations du Congo avec les pays étrangers ou avec les Organisations de coopération internationale n'ont pas toujours suivi une ligne continuiste; à travers sa jeune expérience de la vie internationale, le Congo s'est très tôt trouvé confronté à des choix politiques déchirants. Nous examinerons tour à tour ses prises de position: par exemple dans l'affaire de la sécession katangaise au Congo-Kinshasa (en 1960) sous l'administration Youlou; du vote à l'ONU dans l'affaire cubaine (de la halle des Cochons comme de la crise internationale provoquée par l'installation de fusées soviétiques à Cuba -1961 et 1962). De la sécession armée du Biafra au Nigeria (1967 à 1970) sous l'administration Massamba-Débat; ou de la crise zaïro-angolaise sous l'administration Ngouabi (crise liée à l'indépendance de l'Angola en 1975); de la dure décision du gouvernement congolais de rapatrier d'autres populations africaines marginales, notamment des Béninois et des Maliens, prise par l'administration Yhombi-Opango; soit enfin, la position du Congo par rapport au conflit du Tchad sous l'administration Sassou Nguesso. Et encore de façon globale, les positions du Congo face à la guerre israélo-arabe; sur le conflit larvé du Sahara-Occidental; sur les foyers de tension en Asie (guerre du Viet-Nam, Cambodge, intervention des troupes soviétiques en Afghanistan, etc.); en Amérique latine (sur le Nicaragua, Chili, etc...).

En nous limitant à ces grandes lignes de politique étrangère du Congo, nous voulons dire que selon les cas, cette politique a reflété plus d'une contradiction entre les objectifs de sa politique de développement socio-économique et l'ensemble de ses relations internationales - face à ce qu'on peut considérer comme l'intérêt général de la Nation congolaise.

(1) cf. enseignement de Sociologie économique du professeur H. Erard.

Malgré cette disharmonie de l'idéologie des relations internationales du Congo, est-il superflu de reconnaître qu'une réelle volonté politique existe au Congo quant à son respect des principes et de l'esprit tant de la Charte des Nations Unies que de ceux de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine ou même de ceux du mouvement des non-alignés). De même qu'il existe chez les Congolais un puissant sentiment de solidarité internationale, même si parfois ce sentiment populaire est "exploité passionnellement" par les élites politiques congolaises au pouvoir - ce qui est discutable.

Cependant, il nous semble évident qu'avec une stricte observance des principes du Mouvement des non-alignés (singulièrement de son indépendance à l'égard des deux Blocs) auquel il a librement adhéré, le Congo gagnerait en sympathie et en respect pour sa doctrine de développement (socialisante).

A ce moment-là, il n'y aurait à notre avis aucune contradiction pour le Congo, dès lors que l'on met en avant la doctrine de l'harmonie des intérêts à poursuivre deux objectifs opposés avec un seul et même instrument (par exemple: coopération au développement et promotion des importations des biens d'équipement au moyen de l'aide financière (des pays industrialisés de l'Ouest comme de l'Est) et des organisations internationales de coopération (1)).

Mais notre présentation de cette idéologie serait incomplète si nous n'évoquions pas une lacune fondamentale pour le Congo: l'insuffisante sensibilisation de son opinion publique par manque d'information pluraliste, aux problèmes de coopération économique internationale. Les jeunes Congolais devraient s'en préoccuper, car ils sont les plus concernés; les élites politiques (au pouvoir) auraient le devoir de leur donner une idée de tout cela, surtout qu'il s'agit d'un peuple à peine éveillé du cauchemar colonial, pour qui le concept même d'indépendance a été longtemps du domaine de l'utopie et de l'illusion. Un peuple comme le nôtre a particulièrement besoin d'être largement tenu informé et ouvert aux problèmes de son milieu culturel, aux problèmes liés à son système social et économique, et non seulement aux dogmes de la politique politicienne. Ce peuple ne doit pas continuer à ressentir comme "étrangers" les problèmes et les exigences du développement, sans quoi le "destin national" sera pour lui un mythe mobilisateur peut-être au début mais dont l'efficacité s'évanouira au premier échec. Il est bon que les générations futures

(1) Commission des Organisations suisses de coopération au développement, page 48, CETIM, Genève, 1975.

sachent que l'indépendance et la construction de la Nation congolaise ne furent pas une affaire de quelques uns, mais bien une affaire de participation pluraliste de toutes les forces vives du pays.

En résumé, nous pensons objectivement que la diffusion de l'information socio-économique est aussi importante pour le Congo lui-même que pour les organismes de coopération du système des Nations Unies et pour l'opinion publique des pays donateurs des aides.

Aussi, est-il hautement souhaitable que les journalistes et responsables de nos mass media prennent cette tâche au sérieux lorsqu'ils abordent l'actualité politique intérieure et étrangère du pays - comme le note justement cette organisation suisse de coopération: "Mais il y a aussi une nécessité objective, découlant de la dimension politique de la coopération, à prendre consciemment position sur les questions politiques du moment. Aussi les nécessités techniques et les exigences objectives de l'information ne sont pas exclusives les unes des autres, mais se complètent au contraire" (1).

Enfin, il serait nécessaire que les émissions radio en langue vernaculaire consacrent une partie de leur programme à ce qui se passe économiquement dans les régions administratives du pays, à la politique de coopération, afin qu'elles soient en rapport avec les problèmes réels du pays-profond, avec les efforts de développement économique qui intéressent les masses défavorisées de nos campagnes. Qu'on donne la parole (la radio) aux populations du pays réel (les régions), aux gens pris dans le tas afin qu'elles puissent exprimer leurs problèmes quotidiens.

Puis dans ce monde divers en perpétuelle structuration, déstructuration et restructuration, la curiosité et l'imagination devraient être notre vrai réalisme. Dans cet ordre d'idées, voyons quels sont les grands courants d'opinion qui caractérisent les élites politiques congolaises en matière de coopération internationale.

Le Président Marien Ngouabi, dans une déclaration faite à la Conférence des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale et Orientale, tenue à Mogadiscio (Somalie) le 20 octobre 1971 déclarait: "Malgré certains indices qui laissent présager quelque mutation majeure dans les rapports internationaux, les problèmes

(1) Commission des Organisations suisses de coopération au développement, page 79, CETIM, Genève, 1975.

essentiels auxquels nous sommes confrontés demeurent d'une inquiétante intégralité. Est-il besoin de rappeler ici l'hystérie à la dimension de sa démentielle démesure dont continue à faire montre l'impérialisme international? Et s'il fallait une illustration de cette situation, la guerre anachronique, injuste et inhumaine que subit le peuple vietnamien, le sacrifice héroïque du vaillant peuple palestinien, le combat inégal mais juste que mènent nos frères de Guinée-Bissau, du Cabinda *, de l'Angola, du Mozambique, de la Namibie, du

*Cabinda: S'agissant de cette enclave (en territoire national congolais, "sans frontière avec l'Angola") les prises de position politique des dirigeants congolais ont varié dans le temps.

1. On a nourri le sentiment de voir le Cabinda devenir un Etat indépendant (le Président Ngouabi en souligne bien le combat inégal mais juste - au même titre que pour la Guinée-Bissau, le Cap-Vert (a), l'Angola, le Mozambique, etc.).

2. Une fois indépendant, le Congo-B. espérait-il discrètement une réunification par référendum présidée par l'ONU (à l'exemple de la partie occidentale du Cameroun ayant fait partie naguère du Nigeria sous la colonisation britannique). Le mouvement nationaliste cabindais, le FLEC avait bien droit de cité au Congo-B; et des personnalités cabindaïses être des officiers supérieurs dans l'armée congolaise. Le tout, en vue des retrouvailles de famille une fois le Cabinda devenu indépendant!...

3. Par la suite, craignant ou redoutant une divergence ouverte avec les dirigeants du MPLA (marxisant) sur la question cabindaïse, les dirigeants congolais se rétractèrent (à contrecœur sûrement). Notons d'autre part, qu'une fraction non négligeable de ceux-ci, apportèrent leur soutien à l'aile dissidente du MPLA - "La Révolte active"...

4. "Opportunisme": N'y a-t-il pas eu un oui - mais de la part des dirigeants congolais dans leur soutien aux thèses du MPLA quant au statut du Cabinda une fois la guerre de libération de l'Angola et du Cabinda terminée? Ce qui est certain, c'est que le sentiment général des Congolais est que le Cabinda est un pays-frère en raison des communautés ethniques des populations de cette région (avec les Vilis et Yombé voisins). Le fait de voir le Cabinda "faire partie intégrante du territoire national angolais" est "sociologiquement mal accepté" malgré le voile politique congolo-angolais (disons entre les partis au pouvoir).

a) Du point de vue ethnographique, géographique et historique, nous croyons que le Cap-Vert et Cabinda ont des points communs sauf que le premier est devenu indépendant (5 juillet 1975) et le second une dépendance de l'Angola (1975).

(Voir Cabinda in Larousse illustré 1981, page 1198).

Zimbabwe et d'Afrique du Sud, sont présents en leur obsédante réalité. La coexistence pacifique est bien loin encore de se projeter avec une égale sérénité et assurance sur nos peuples (1).

LA QUESTION CABINDAISE ET L'OPINION PUBLIQUE CONGOLAISE

Dans le cadre de ce travail, la question cabindaïse doit être vue non pas à travers le prisme de la politique politique, mais bien au contraire dans son aspect sociologique, notamment au niveau écologique-morphologique.

Il ne s'agit pas ici ni de relativiser la position d'un camp, ni de minorer celle de l'autre camp, mais bien de présenter les choses de manière tout à fait dépassionnée, quoique la question cabindaïse touche profondément le sentiment collectif du peuple congolais.

"Dans une démocratie écrit Achille Casanova, l'information joue un rôle décisif: seul un citoyen informé peut être un citoyen adulte"; c'est bien à cette optique que nous entendons nous limiter.

D'abord, nous présenterons succinctement le contexte cabindaïse, ensuite, l'opinion d'un Cabindaïse (2) sur la question.

a) Le contexte cabindaïse

Dans un article de la Revue Afrique Contemporaine, on peut lire ceci: "Le Cabinda a joui pendant les dernières années d'une assez grande tranquillité et d'une prospérité enviable. En effet l'exploitation du pétrole par la Gulf Oil Company et plusieurs autres entreprises dans les eaux territoriales fournit d'appréciables ressources.

"Jusqu'à présent l'activité des mouvements de libération n'avait pas été très intense au Cabinda. Le M.P.L.A. y avait une implantation. Evincé du Zaïre, qui soutient le F.N.L.A., le M.P.L.A. avait trouvé soutien et appuis au Congo...

"Quoiqu'il en soit, Brazzaville semble avoir vu d'un bon oeil

- (1) Commandant Marien Ngouabi, "Conjoncture et coopération régionale", p. 2, Service Presse Présidentielle, Brazzaville, 1972.
- (2) Il s'agit d'un document écrit par Wilfrid-Khodzand PENA-PITRA, intitulé "La République Populaire du Congo sous Marien Ngouabi dans la Politique "Déclaratoire" et sa finalité appliquée au Problème de l'indépendance du Cabinda - Propos d'un Nationaliste cabindaïse", Paris, janvier, 1980.

la création d'un mouvement proprement cabindais - le F.L.E.C. (1). En effet beaucoup de Cabindais vivent à Pointe-Noire - ou à Brazzaville - et l'un des leaders du F.L.E.C. est même de nationalité congolaise. Le Gouvernement du Congo hésite à sacrifier l'une ou l'autre de ses amitiés. Il a toujours préconisé "le droit pour les peuples d'être libres, de vivre libres par eux-mêmes et pour eux-mêmes".

"Tous les peuples colonisés doivent retrouver leur souveraineté et s'organiser comme ils l'entendent" a déclaré M. Charles D. Ganao, ministre des Affaires étrangères du Congo.

Le F.L.E.C., poursuit l'article revendique l'autonomie de Cabinda dont "le seul lien avec l'Angola est que le hasard de l'histoire l'a soumis au même colonisateur". Le F.L.E.C. organise des comités régionaux: au Zaïre, en R.C.A., au Gabon, Etats où vivent un grand nombre d'émigrés. Dès février, l'attention de l'O.U.A. était attirée sur la situation du Cabinda par le ministre des Affaires étrangères du Congo.

Le président du Front de Libération de l'enclave de Cabinda a pris position contre la "Cabinda Gulf Oil", filiale à 80% de la compagnie américaine "qui se réserve 50% des bénéfices et finance ainsi les partis politiques angolais dont l'objectif avoué est l'annexion pure et simple du Cabinda". Le F.L.E.C. a annoncé "la mobilisation des personnels employés par la Cabinda Gulf Oil" et fait "appel à tous les personnels et cadres à se tenir prêts à prendre le contrôle des postes clés". M. Luis Ranque Franque, on le voit, se prépare aux mesures extrêmes, note-t-on dans l'article.

Prenant acte de cette situation du F.L.E.C., y lit-on, le leader du M.P.L.A., M. Agostinho Neto a fait une déclaration conciliante: "Nous pensons que nous devons maintenir notre position sur l'intégrité territoriale de l'Angola, mais nous sommes également persuadés qu'il faut discuter avec les éléments qui ne sont pas tellement favorables à cette idée" (2).

- (1) Le F.L.E.C.: Front de Libération de l'Enclave de Cabinda fondé en 1963, à Pointe-Noire (Congo-Brazzaville).
- (2) Afrique Contemporaine, No 79, mai-juin 1975, "Cabinda... vers l'autonomie?", p. 17, La Documentation française, Paris.

b) L'opinion d'un Cabindais (PENA-PITRA)

M. Péna-Pitra tient à avertir le lecteur dans ces termes: "Je n'éprouve aucunement de l'aversion à l'égard des peuples congolais et angolais" (1) avant de poursuivre...

"Que le peuple congolais à qui je n'ai aucun reproche à faire concernant le problème du Cabinda (parce que je suis convaincu que si seulement le Gouvernement lui avait demandé de se prononcer à ce sujet, il aurait approuvé sans embages les aspirations du peuple cabindais à savoir la liberté et l'indépendance), puisse m'excuser si j'ose dire certaines vérités aux dirigeants d'un régime qui, depuis plus d'une décennie ne lui procure que des ennuis, tant sur le plan diplomatique qu'économique voire moral et dont les rênes du pouvoir sont soutenus cahin-caha par une armée qui prétend être à son service. Voilà pourquoi, dans tout ce qui sera dit ici, je ne parlerai que du gouvernement congolais et non du peuple" (2).

"Je ne parle pas non plus au nom de tel ou tel ancien ou nouveau leader du F.L.E.C.; je parle en mon nom personnel" (3).

Ces mises au point étant faites, l'auteur déclare: "Comment un pays comme le Congo peut-il prétendre parler de loyauté dans ses prises de positions politiques, alors que dans ce pays, aveugle est la police et sourde la justice quand elles ont ordre de refuser de voir et d'entendre!; où aux combinaisons financières et à la conspiration du bruit, s'ajoutent des complots juridico-politiciens comme ceux dont a été l'objet le peuple cabindais" (4).

"Faut-il rappeler que le Cabinda est géographiquement distinct de l'Angola... Mais le Cabinda est aussi distinct ethniquement et historiquement de l'Angola... Les Bawoyo, les Balindji, les Bayombé et les Bacotchi n'ont aucun lien racial avec les peuples Kongo du Nord angolais; l'Angola était une colonie portugaise depuis 1484 alors que le Cabinda n'a été qu'un protectorat portugais à partir de 1885... après la signature le 1er février 1885 du traité de Simulamboucou entre le roi du Portugal et les chefs traditionnels Cabindais du Royaume de Ngoyo autrefois vassal du Royaume de Loango qui lui-même vassal du Grand Royaume Kongo" (5).

(1) Péna-Pitra, Ibid., p. 4

(2) Ibid., p. 2

(3) Ibid., p. 3

(4) Ibid., p. 7

(5) Ibid., p. 9

"Ainsi le peuple cabindais a le droit de revendiquer son indépendance, de choisir son propre gouvernement ainsi que le cadre politique dans lequel il entend vivre... Le droit du peuple cabindais à disposer de lui-même comporte nécessairement et en premier lieu, la connaissance de la volonté exprimée librement de sa population quant au sort qu'elle entend se donner dans l'avenir" (1).

Evokant tour à tour les déclarations des dirigeants congolais, l'auteur y révèle et souligne le caractère tantôt contradictoire, tantôt conforme de leurs propos et écrit: "... La vérité sur le problème de la "livraison" du Cabinda à l'Angola est loin d'être la version qu'on lui donne aujourd'hui... Le 7 octobre 1974, en route pour New-York, M. D. Charles Ganao, ministre congolais des Affaires étrangères, en escale à Lomé a déclaré: "Le Cabinda historiquement a toujours été doté d'une administration particulière (vrai). Le Cabinda a signé un traité de protectorat avec le Portugal qui le mettait donc sous sa protection (vrai). Si aujourd'hui les liens de colonisation par un même colonisateur, qui se sont tissés (faux) entre le Cabinda et l'Angola font que les Cabindais se sentent proches des Angolais (très faux) et qu'ils doivent accéder à l'indépendance en même temps qu'eux, en formant un Etat (c'est impossible M. le Ministre), le Congo n'y voit aucun inconvénient. Par contre, on ne peut refuser au Cabinda de vouloir accéder à l'indépendance tout à fait à part (bien dit). Si un jour le Cabinda devenait indépendant de l'Angola, vous recevrez des milliards pour cette phrase, comme le président Ngouabi en avait reçu pour son soutien au M.P.L.A.)". Bien que certaines phrases de cette déclaration soient fausses (je l'ai fait remarquer par des parenthèses indicatrices), elle montre clairement l'embarras dans lequel se trouvait le gouvernement congolais en soutenant deux mouvements antagonistes: le F.L.E.C. et le M.P.L.A. (2).

Péna-Pitra poursuit: "Quelque temps après le 25 avril 1974 (3), la position du Gouvernement congolais sur le problème du Cabinda devenait douteuse. Cette attitude était confirmée par des déclarations douteuses, imprécises et saugrenues du même type que celles faites par M. Ganao à Lomé. Soudain, sortant de son silence à une vitesse inversement proportionnelle à celle des timides déclarations antérieures, le commandant Ngouabi présente le F.L.E.C. comme étant l'unique

(1) Péna-Pitra

Ibid., p. 13

(2) Ibid., p. 14

(3) 25 avril 1974: date de prise du pouvoir au Portugal par une junte militaire dirigée par le Général Spínola.

représentant du peuple cabindais, par ce fait, le reconnaissait officiellement, dans un style particulier, voire burlesque qui a fait tressauter le président Agostinho Neto" (1).

Plus loin, l'auteur rapporte, qu'après une attaque lancée par le F.L.E.C. contre un camp de l'armée portugaise qui a causé de lourdes pertes en vies humaines (300 morts) du côté portugais et plusieurs officiers faits prisonniers, il note: "Eté 1975... des pourparlers secrets furent engagés d'un côté entre le Congo, le Portugal et le M.P.L.A. et de l'autre entre le Congo et le F.L.E.C., à l'initiative du Gouvernement congolais... Toujours est-il que cette situation permit au peuple cabindais de se rendre compte de l'attitude traîtresse du Gouvernement congolais" (2).

"Le caractère alambiqué et tarabiscoté de cette odieuse trahison montra bien le trouble qui paraissait s'être emparé de Ngouabi et des autorités politiques congolaises parmi lesquelles quelques unes crièrent (en cachette) au scandale" (3).

A quoi faut-il attribuer cette attitude rocambolesque s'interroge l'auteur qui déclare: "A mon avis, une seule hypothèse... Le M.P.L.A. aurait conclu un accord secret avec le Gouvernement congolais qui connaissait des revers de finances, une situation économique pénible et dont le trésor public était en faillite à cause des malversations répétées de certains dirigeants politiques qui prétendaient être au service du peuple, qui, ipso facto, accepteraient même de pactiser avec le diable pour "sauver" le pays du chaos total qu'il n'était plus loin d'atteindre.

Cet accord disais-je, serait effectif ultérieurement et il engagerait le M.P.L.A., au cas où il gouvernerait l'Angola, à verser d'importants subsides au gouvernement congolais... A cet accord s'ajouterait une autre clause, celle de laisser librement les armes du M.P.L.A. en provenance de l'Union soviétique et des "démocraties" populaires, transiter par le port de Pointe-Noire, pour être acheminées au Cabinda" (4).

- (1) Péna-Pitra, La République populaire du Congo etc., Problème de l'indépendance du Cabinda, Paris, janvier 1980, p. 15
- (2) Ibid., p. 16
- (3) Ibid., p. 17
- (4) Ibid., p. 18

L'auteur fait-il allusion à la déclaration faite par le président Ngouabi lors de la Journée de l'Afrique, le 25 mai 1972, à savoir: "Notre aide aux mouvements de libération tant sur le plan militaire, que sur le plan économique et social dans les zones libérées, est un devoir sacré. Tous ceux d'entre nous qui sont frontaliers de champs de batailles anticolonialistes doivent laisser toute liberté de transit sur leurs territoires aux maquisards de l'Angola, du Mozambique, de Guinée-Bissau, de Zimbabwe, de Namibie et d'Afrique du Sud" (1).

Malgré cet élan de solidarité du dirigeant congolais, Péna-Pitra écrit: "... Toujours dans cette ambiance de comédie politique, le M.P.L.A. commençait subitement à perdre légèrement la crédibilité que le Gouvernement congolais lui avait toujours accordée jusqu'alors. A cette occasion, le F.L.E.C. eut même la "chance" de présenter deux ou trois émissions, à la "Voix de la Révolution congolaise".

"Si le gouvernement congolais fait montre jusqu'à présent d'un manque total de lucidité dans ces engagements politiques, son attitude sur le problème du Cabinda est l'éloquente illustration".

"Le gouvernement congolais s'était érigé en justicier; il se croyait seul juge du problème cabindais alors qu'il n'était (il l'est d'ailleurs toujours) qu'un pantin odieux et dérisoire à la solde de l'Union soviétique, capable seulement d'instaurer au Congo un climat anarchique dans l'administration et de détruire l'Etat" (2).

Enfin, l'auteur conclut: "Du point de vue de la morale, il y aurait beaucoup à dire sur ce comportement frileux, incongru, précautionneux puis, dangereux, fleurant la gêne et la mauvaise foi, que le gouvernement congolais adopta dans cette affaire du Cabinda" (3).

S'il y a conviction idéologique très marquée dans cette déclaration préliminaire de l'homme politique congolais, il y a lieu de penser qu'il y a certainement complémentarité d'opinion chez les uns et rivalité voire antinomie d'opinion chez les autres. Surtout sur le point où le leader congolais semble privilégier ses vues idéologiques par rapport au

- (1) M. Ngouabi, Vers la construction d'une société socialiste en Afrique, p. 712, Présence Africaine, Paris, 1975.
- (2) Péna-Pitra, La Rép. populaire du Congo etc., Problème de l'indépendance du Cabinda, Paris, janvier 1980, p. 22.
- (3) Ibid., p. 20

domaine économique qu'il qualifie volontiers de "tendance à l'économisme" qu'il fustige du reste.

"Toutefois, déclare-t-il, obligation nous est faite de constater que nos résolutions ont trop souvent connu des échos contraires à ce que nous espérons. La réalité est que nous devons prendre garde à une certaine tendance à l'économisme. Le problème et la solution sont essentiellement politiques" (1).

Ambiguïté ou idéalisation des conceptions sur la stratégie à adopter pour l'avenir du continent, le Président Ngouabi précise: "Notre stratégie du développement n'aura de sens que si elle est liée à notre lutte contre l'impérialisme. Nous ne pourrions jamais être libres aussi longtemps que nous demeurerons exploités par les Puissances capitalistes, aussi longtemps que nous ne serons pas libérés, en libérant les territoires de notre cher Continent, encore sous domination coloniale ou néo-coloniale" (2).

Mais peut-il y avoir une vue monolithique continentale sur cette stratégie, au risque de nuire au droit à la différence? "Il n'y a pas de complémentarité sans différence" même si nous devons exprimer notre aversion pour le fait colonial, nous ne devons pas non plus éviter de confronter nos témoignages contradictoires sans qu'il l'accord sur l'essentiel sera difficilement réalisable.

A cet égard, relevons le point de vue du Chef de l'Etat congolais: "il est tragique, il est pénible de constater qu'en tel moment, des gouvernements africains faisant preuve d'un ostracisme qui fait douter de leur nature d'Africains et laisse supposer un métissage idéologique contre-nature, deviennent les porte-paroles patentés de cette prostitution politique appelée depuis quelque temps: dialogue. (entendu ici - ne sont seuls justes que les points de vue excluant tout dialogue comme moyen de règlement des conflits politiques).

... Nous lançons ici un dernier appel à ces frères pour qu'ils reviennent à la raison avant que les peuples d'Afrique ne prennent à leur encontre les mesures qu'appelle légitimement leur trahison" (3). Puis de conclure: "Nous n'atteindrons nos objectifs que lorsque nous nous engagerons dans la voie de l'unité en dépassant nos particularismes et nos contradictions

- (1) Commandant Marien Ngouabi, Vers la construction d'une soc. socialiste en Afrique, p. 2, Pr. Afr. Paris, 1975.
- (2) Ibid., p. 2.
- (3) Ibid., p. 3.

que ne cessent d'attiser savamment nos ennemis. Cela est du domaine du possible car l'enjeu est de taille et en vaut la peine. Il nous suffit de nous méfier de la propagande de nos ennemis, lesquels réussissent à nous diviser en mettant l'accent précisément sur ces particularismes" (1).

I. LE CONGO ET LA COOPERATION SOUS-REGIONALE "GOUVERNEMENTALE"

(l'U.D.A.C. - l'Union monétaire (zone franc ou zone C.F.A.))

Volonté politique de dépassement de soi-même, pragmatique politique ou réalisme tout court; réciprocité de perspectives d'avenir ou besoin d'unité et de détermination de vaincre les particularismes ou encore, élan de solidarité de l'aire géographique, telles sont quelques réflexions que nous sommes en droit de nous faire en abordant ce chapitre des relations de coopération de la sous-région de l'Afrique Centrale. C'est en effet après un long cheminement (où les difficultés ne manquent pas), que les Chefs d'Etat de l'ancienne Fédération de l'A.E.F. (Congo, République Centrafricaine, Tchad), auxquels s'est joint celui du Cameroun créèrent le 8 décembre 1964, l'U.D.E.A.C. (l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale). Le 12 août 1965, par la Loi 30/65, le Congo ratifia le Traité instituant l'UDEAC (J.O. du 15 septembre 1965, p. 552).

1.1. Le Congo et l'UDEAC

Et c'est à Brazzaville, comme pour rendre hommage à la ville où naquit en 1959 l'U.D.E. (l'Union Douanière Equatoriale), que le 8 décembre 1964, les Présidents Amadou Ahidjo, David Dacko, Alphonse Massamba-Oébat, François Tombalbaye et le Ministre André-Gustave Anguilé, représentant le Président Léon M'Ba, se réunissaient pour surmonter "les quelques divergences de vues qui subsistaient encore au niveau ministériel".

"... Soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux", ils convenaient alors la création d'une Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale, qui, véritable marché commun s'appuyant sur une union monétaire et organisme de coopération collégiale et non institution supranationale, préserve la personnalité de

(1) Commandant M. Ngouabé, Vers la construction d'une soc. socialiste en Afrique, p. 4, Pr. Afr., Paris, 1975.

chacun de ses membres (1).

Pour saluer cet événement de haute signification politique pour la sous-région, l'homme politique congolais, le Président Massamba-Débat déclara:

"L'hospitalité est la première règle de vie qu'un Congolais doit apprendre, selon la philosophie bantoue, et ce n'est sûrement pas par hasard qu'ont pu se tenir à Brazzaville tant de conférences devenues célèbres justement à cause de changements que les travaux de leurs assises ont apportés dans les structures politiques et sociales des nations. En tout cas, dans le contexte français ou francophone d'Afrique, l'évocation de Brazzaville rappelle plus d'un précieux souvenir" (2).

Néanmoins avant d'aboutir à cet honorable résultat, tout laisse augurer que les Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale ont dû longuement méditer cette remarque faite par Louis XIV dans ses "Conseils au Dauphin": "Souvent notre impatience recule par trop d'ardeur les choses qu'on veut avancer" (3).

1.2. Les objectifs de l'UDEAC

L'UDEAC propose d'établir progressivement un Marché commun de l'Afrique Centrale et se fixe comme objectifs:

- d'établir une UNION de plus en plus étroite entre les peuples des Etats-Membres en vue de raffermir leur solidarité géographique et humaine;
- de promouvoir en particulier l'établissement graduel et progressif d'un véritable marché commun de l'Afrique Centrale;
- d'étendre les marchés nationaux actuels grâce à l'élimination des entraves au commerce interrégional, à la coordination des programmes de développement des différents secteurs de production, à l'adoption d'une procédure de répartition et d'harmonisation des projets industriels sur le marché de l'UDEAC et comptant éventuellement une garantie de débouchés et un engagement de non-concurrence;
- de créer un véritable marché commun de l'Afrique et consolider l'Unité Africaine (4)

(1) B. Vinay, In "Coopération Inter-africaine, p. 320, Penaut No 733, Paris, 1971.

(2) A. Massamba-Débat, interview in "L'Observateur du Moyen-Orient et de l'Afrique, Paris, 29 octobre 1965.

(3) B. Vinay, *ibid.*, p. 331

(4) Secrétariat général de l'UDEAC, Bangui, septembre 1979.

L'UDEAC a donc pour vocation avant tout d'être:

- Une Union Douanière
- Une Union Economique
- Une Union Monétaire

a) L'Union Douanière et Economique

Le traité instituant l'UDEAC pose en principe que l'union constitue un seul territoire douanier à l'intérieur duquel la circulation des personnes, marchandises, biens et capitaux est libre. Il y a donc pour les Etats-Membres un tarif douanier et fiscal d'entrée, commun.

Ce tarif comporte:

- Le droit de douane du tarif extérieur commun;
- Le droit fiscal d'entrée de la défunte U.D.E. et du droit fiscal propre au Cameroun;
- La taxe commune sur le chiffre d'affaires à l'importation;
- La taxe complémentaire à l'importation dont le taux peut être différent selon les Etats;
- Le régime de la Taxe unique qui constitue une solution au développement des échanges Inter-Etats tendant à résoudre le dilemme que l'industrialisation pose aux Etats. Ce système empêche chaque Etat de taxer les articles industriels des autres Etats à leur entrée sur son territoire;
- L'harmonisation des fiscalités internes;
- L'établissement des codes d'investissements uniformes.

b) La coopération économique comporte:

- L'harmonisation des plans de développement et des politiques de transport;
- L'harmonisation des politiques d'industrialisation;
- Trois mesures ont été prévues dans l'harmonisation des plans de développement et des politiques de transport:

1. - La communication entre Etats-membres, par le canal du Secrétariat général de l'Union, des documents faisant le point de leur situation économique respective...

2. - La communication par le même canal, des projets respectifs d'amélioration et de développement des voies de communication susceptibles d'intéresser un ou plusieurs Etats-membres.

3. - L'élaboration par le secrétariat général de l'Union à partir des documents ci-dessus mentionnés, d'une étude générale sur l'évolution de la situation économique de l'Union...

Son examen est inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité de direction qui émet un avis à ce sujet. Cet avis est communiqué au Conseil des Chefs d'Etat, qui décide des mesures à prendre.

Deux mesures sont prévues dans le domaine de l'harmonisation industrielle: l'harmonisation des projets d'entreprises industrielles et l'adoption d'un plan d'industrialisation général de l'Union.

L'article 48 du traité de Brazzaville, concernant la mise en application de l'accord en matière de coopération économique, stipule que les Etats-membres décident de se communiquer, à partir de la date d'entrée dudit Traité, toutes les données utiles pour l'harmonisation de leurs plans ou programmes de développement ainsi que de leurs politiques de transport. En fait, on a eu à déplorer et on déplore encore le peu d'empressement dont les Etats font preuve dans l'exécution de cette disposition... (1).

Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre d'actions ont été prévues:

1. La mise en place d'un Fonds de solidarité;
2. La création d'une Banque de développement de l'Afrique Centrale dans le cadre de l'Union Monétaire de la Sous-Région.

Ce qui amène B. Vinay à porter l'appréciation suivante:

"Le mérite de l'expérience de l'intégration tentée par l'Union Douanière et Economique d'Afrique Centrale est d'avoir été la première non seulement en Afrique mais dans le monde d'une intégration aussi poussée qui embrasse à la fois le domaine monétaire et le domaine économique au sens le plus large du terme. Elle a également un second mérite qui pourra paraître paradoxal, c'est celui d'avoir permis de souligner, au prix de tempêtes internes qui auraient pu conduire à l'éclatement et qui l'ont pour l'instant amputée d'un membre (le Tchad) *

(1) Documentation française, "Accord de coopération régionale de l'UDEAC", pp. 17-18, Paris, No 3830, du 25 octobre 1971.

* A la suite d'une conférence sous-régionale sur la coopération en Afrique du Centre tenue à Brazzaville, du 18 au 23 avril 1966, sous les auspices du Secrétariat exécutif de la C.E.A., le Tchad et la R.C.A. se retirèrent de l'UDEAC en manifestant leur mécontentement sur le fonctionnement du Fonds de Solidarité (organisme de péréquation en faveur des Etats sans littoral de l'Union). Ces Etats créent le 2 avril 1968 la République Démocratique du Congo (Zaïre), l'UEAC (l'Union des Etats de l'Afrique Centrale). Cependant la R.C.A. a repris sa place dans l'UDEAC le 9 décembre 1968.

les obstacles qui peuvent s'élever entre partenaires et les difficultés que ceux-ci doivent s'attacher à vaincre avant de parvenir à la cohésion favorable à tous" (1).

Cette volonté d'amitié dans la sous-région est également affirmée par le Président Ngouabi au cours d'une conférence de presse à Paris, (mars 1972), sur le thème de la coopération régionale.

"Le souci des Chefs d'Etat Africains et de l'Afrique Centrale en particulier, c'est d'essayer de renforcer ou de trouver une structure économique qui puisse lier tous les Etats de l'Afrique Centrale. Vous savez que l'union organisée fait la force. Nous ne pouvons pas isolément parler d'indépendance économique, les termes ne doivent pas être pris au pied de la lettre. Car un pays tout seul ne peut pas dire qu'il est économiquement indépendant. Encore moins, nous autres en Afrique Centrale, nous ne pouvons pas, même si nous sommes riches par rapport aux autres, nous ne pouvons pas dire que nous pouvons être seuls, nous pouvons nous suffire à nous-mêmes, car nous ne pouvons vivre en autarcie" (2).

Cette profession de foi politique de la part d'un homme aux convictions militantes extrêmes, mérite qu'on le souligne car les exigences du temps nécessitent qu'à un moment donné on fasse preuve de longanimité si on tient à sauvegarder une Union telle l'UDEAC.

Preuve de sagesse, reconnaissance implicite des courants d'opinion, en tout cas on semble loin des mises en garde véhémentes du leader congolais contre toute "tendance à l'économisme".

Courageux homme d'Etat, le Président M. Ngouabi plaide l'attachement du Congo à l'Union:

"Maintenant d'autres paramètres font que cette chose-là n'est pas réalisable immédiatement, mais c'est un souhait de tout le monde. Pour nous Congolais, nous pouvons penser qu'il faut arriver à cela, à une telle union, mais des facteurs d'ions étrangers travaillent ou militent contre cette réalisation, craignant sans doute que cela ne renforce les Etats d'Afrique Centrale au détriment des intérêts de ces facteurs extérieurs" (3).

(1) B. Vinay, in "Coopération inter-africaine", p. 315, Penaut, No 733, Paris, 1971.

(2) Commandant M. Ngouabi, Presse Présidentielle, *ibid.*, p. 5.

(3) *Ibid.*, p. 6.

Conscient du choix idéologique de son pays et redoutant un isolement de la part des autres Etats de l'Union, le Président Ngouabi qui récuse l'autarcie pour son pays, se montre conciliant et déclare:

"On nous dira: là pays libéral, là pays socialiste", mais en réalité, le sucre n'est ni socialiste, ni capitaliste. Nous pouvons le vendre dans n'importe quel pays d'Afrique Centrale, comme le Tchad peut vendre ses boeufs, nous les achèterons, il suffit que les conditions de vente soient normales. Néanmoins, le Congo souhaite qu'il y ait une telle union, une telle structure, mais alors étudiées pour l'Afrique Centrale, pour l'intérêt des peuples de l'Afrique Centrale" (1).

Evidemment avec des déclarations aussi rassurantes, tout indique que le climat est à l'entente. Cependant, il faut craindre pour l'avenir de l'Union que le fossé ne continue de se creuser entre les pays sans littoral d'une part, et les états côtiers d'autre part. Pour conjurer pareille situation, un Fonds commun de solidarité a été créé au niveau de l'Union (genre de caisse de péréquation).

"Orages" sur l'UDEAC

Comme dans toute entreprise humaine, des dérapages ne manquent pas et c'est ce qui est arrivé à notre Organisation sous-régionale - nous l'avons déjà vu, une crise a éclaté en 1966, à cause précisément du fonctionnement du fameux Fonds.

c) Le Fonds commun de solidarité

Les objectifs d'harmonisation et de coopération sont servis par le fonctionnement d'un Fonds commun de solidarité, qui est alimenté par un prélèvement sur les droits et taxes à l'importation perçus par les bureaux de douane communs aux Cinq Etats et dont les ristournes sont destinées à compenser les inégalités résultant de la situation géographique de certains pays membres. Il convenait en effet tout particulièrement, de tenir compte des avantages que les pays côtiers retirent de leurs activités de transit, et des erreurs possibles dans l'indication de l'Etat de consommation (2).

(1) Commandant M. Ngouabi, Presse Présidentielle, ibid., p. 6.

(2) P.L. Prévost, "L'UDEAC", p. 74, Revue française d'études politiques africaines, No 34, Paris, octobre 1968.

Les causes de la crise

Mauvais fonctionnement du Fonds de solidarité a-t-on dit - et pourquoi?

1. Parce que si tous les Etats côtiers versaient de façon régulière leur contribution au Fonds, cela représenterait pour le Tchad un gain substantiel de 10% de recettes pour son budget; et environ de 6% pour celui de la R.C.A. (1). Or ces contributions n'ont pas été versées suivant le rythme convenu dans le mécanisme du Fonds.

Le Général Bokassa qui nuancait à cette occasion ses vues optimistes sur l'Union de quelques réserves portant essentiellement sur deux points: le Fonds de solidarité et la coopération industrielle, déclarait: "Ce qui ne fonctionne pas encore tout à fait bien, disait-il, dans l'Union, c'est le Fonds de solidarité de coopération industrielle", et il ajoutait plus loin à propos des industries nouvelles: "leur implantation devrait être soumise à la décision unanime des Chefs d'Etat", estimant qu'il serait nécessaire que ces industries "soient considérées comme des propriétés inter-Etat" (2).

2. Pour ce qui concerne les contributions congolaises, il faut tout simplement noter que ce pays connaît dès 1966, des faiblesses dans le fonctionnement de son économie; baisse des exportations agricoles; industrialisations et investissements s'effectuent sans tenir compte de l'action des pays voisins (ce que regrette entre autre le Général Bokassa), et parfois même sans souci de rentabilité... alors que ses intérêts lui commandent de ménager ses partenaires de l'Union, ce que note d'ailleurs Ph. Decraene dans le journal Le Monde (3). De même, les récentes interventions du gouvernement congolais de caractère social (sans contrepartie économique) ont accru pour une bonne part les charges de l'Etat, ce qui explique les difficultés rencontrées dans le versement de sa quote-part de contribution au Fonds. De plus, les profits tirés du transit ont eux aussi chuté en raison du ralentissement du trafic par le Congo. Mais dans un communiqué final publié le 22 décembre 1967 à l'issue d'une réunion du Conseil de l'Union, rien ne devait plus refléter rapporte M. Prévost, ces ombres et ces nuances restrictives: "L'esprit de coopération fraternelle qui a assumé ces travaux a

(1) P.L. Prévost, "L'UDEAC", p. 77, Revue française d'études politiques africaines, No 34, Paris, octobre 1968.

(2) Citation tirée in "L'UDEAC" de Prévost, p. 78.

(3) "Le Monde" du 31 décembre 1966.

permis au Conseil d'atteindre un plein succès". Les décisions acquises par le Conseil semblaient d'ailleurs traduire plus nettement le désir commun de cinq Chefs d'Etats de poursuivre le développement harmonieux et rapide des actions de l'Union et même d'intensifier à cette fin leur coopération...

3. Il y a aussi les "visées" du puissant voisin Zaïrois qui guette toutes les occasions pour voir éclater l'UDEAC afin de pouvoir récolter les morceaux et de reconstituer sous son leadership une Union nouvelle (l'UEAC élargie par exemple; notons que dans sa forme actuelle l'UEAC est composée du Zaïre et du Tchad).

Lorsqu'en avril 1968 le Tchad et la RCA quittent * l'Union, on a enregistré les réactions suivantes:

"Tour à tour, chacun des partenaires de l'UEAC critiquait l'immobilisme de l'UDEAC et l'égoïsme de ses membres et vantait les mérites du nouveau groupement avec une passion qui bien souvent faisait fi du réalisme le plus élémentaire. N'est-on pas allé jusqu'à affirmer péremptoirement que de toutes les voies d'approvisionnement, celle résultant de la jonction d'un port franc à Matadi, du transport ferroviaire jusqu'à Kinshasa et du transport fluvial sur le Congo et l'Oubangui était la plus rationnelle, la plus rapide, la plus économique, la seule qui puisse garantir une vie économique normale aux pays du Nord (c'est-à-dire le Tchad et la RCA) (1).

Mais les autorités du Cameroun, du Congo et du Gabon s'abstiennent de tout commentaire susceptible d'envenimer la situation et le climat se décança par la suite.

Quoi qu'il en soit pour les peuples de l'Union, une chose les intéresse tout particulièrement, c'est de voir se consolider l'esprit de l'entité "Afrique Centrale" cher à leur mémoire collective. Ils veulent se sentir libres de circuler dans les pays de l'Union; de s'y établir au besoin sans qu'ils s'entendent traiter d'"étrangers". Ils désirent voir bateaux, trains, véhicules terrestres de tout gabarit se mouvoir dans les pays voisins.

Concernant l'avenir de leurs enfants, ils formulent le vœu que les dirigeants de l'Union étudient de façon rationnelle

(1) B. Vinay, in "Coopération inter-africaine", p. 329, Penaut, No 733, Paris, 1971.

* Ces deux Etats avalent à cette époque-là quitté l'UDEAC, mais la RCA la réintégra quelque temps après.

l'harmonisation des programmes de l'enseignement supérieur de leurs universités et autres écoles spécialisées en vue d'aboutir progressivement à un libre échange des corps professoraux, chercheurs et techniciens qualifiés. Ils sont également favorables à la création au niveau du Secrétariat Général de l'UDEAC d'une sorte de Banque des données; où chaque Etat-membre peut être demandeur en cadres, experts, consultants, etc. (au lieu de faire appel à des experts étrangers de même qualification, voire parfois inférieure aux leurs). Qu'une charte des conditions de leur utilisation rationnelle sur le terrain soit également étudiée, mais où les considérations de leurs opinions politiques ne soient pas un handicap à leur recrutement (à moins que leur casier judiciaire soit maculé de délits de droit commun).

Il est absolument impérieux pour notre organisation qu'il soit mis en place un soutien logistique entre d'une part les universités et instituts spécialisés, et les appareils de planification économique et industrielle d'autre part, afin d'accélérer nos programmes de développement socio-économique intégré. Autrement dit, il faut craindre pour l'avenir qu'on ne se gargarise d'un état général d'autosatisfaction au niveau du Secrétariat de l'Union au risque de faire de la danse sur place.

D'autre part, une chose reste à faire: c'est qu'on trouve une formule pour que les peuples de l'Union soient tenus informés du travail qu'on y accomplit pour leur bien commun. Rares sont les émissions radiophoniques des Etats concernés qui exaltent leurs peuples à l'union, à la fraternisation. Il est absolument certain que ces peuples ne connaissent pas leurs droits: par exemple celui de la liberté de circulation dans n'importe lequel des Etats de l'Union, des conditions d'établissement, des documents de voyage exigés (carte d'identité nationale, passeport ou simple laissez-passer, etc.). Pire encore, la jeunesse de ces Etats-membres n'a pas l'occasion de se rencontrer pacifiquement, si ce n'est au cours des compétitions sportives où malheureusement, le chauvinisme l'emporte plus que le sentiment de fraternité dans une entité sociologique réelle, et plus vaste que l'Etat-Nation. L'UDEAC est un de ces ensembles, un marché commun d'environ dix millions d'habitants.

Un autre facteur de cohésion de cette union est l'existence d'une Union monétaire commune (que nous examinerons plus loin).

Il est par conséquent d'autant plus regrettable que malgré ces facteurs foncièrement positifs pour consolider une conscience commune "Afrique Centrale", la population de cette région perde peu à peu sa mémoire historique et même collective au sens où l'entendait Halbwachs par la faute d'une classe politique trop préoccupée par des intérêts étroitement nationaux ou nationalistes.

II. L'UNION MONETAIRE COMMUNE (Zone Franc - "Zone C.F.A.")

2.1. Historique

Les Etats-membres de l'UDEAC auxquels il faut ajouter le Tchad font tous partie d'une même zone monétaire la Zone Franc *.

Il faut comprendre par "Zone Franc" un ensemble d'Etats unis entre eux par les liens historiques de la colonisation. Il s'agit dans notre cas de la France et des cinq pays sus-mentionnés.

Le Franc C.F.A. (1) sert de monnaie commune à ces Etats; c'est la monnaie de solidarité par excellence pour la sous-région.

Le Franc C.F.A. est l'unité monétaire commune; c'est aussi l'unité des règlements nationale des changes. En Afrique Centrale, le sigle "CFA" signifie Franc de Coopération Financière en Afrique Centrale. Ajoutons aussi que là-bas, les signes monétaires sont individualisés par Etat, tout en ayant pouvoir libératoire dans l'ensemble de la zone d'émission. Le Franc CFA bénéficie de la garantie illimitée de convertibilité donnée par le Trésor français; celui-ci assume le rôle de trésorier par le fait de l'ouverture d'un "Compte d'opérations" dans ses livres pour le compte de chacun des Etats de la zone. En contrepartie la France exerce un droit de regard sur la gestion monétaire de l'ensemble de la zone.

En 1972 et 1973, d'importantes réformes ont eu lieu au sein de la Zone Franc, notamment l'émission et la gestion du franc CFA qui sont confiées à un institut commun: La Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

2.2. Cadre institutionnel

Avec ces réformes "ce que les Etats voulaient en priorité c'est être réellement maîtres de la Banque d'émission, disposer d'une monnaie dont ils fixeraient les valeurs, décider de

(1) Parité fixe maintenue de 1 F. CFA pour 0,02 FF.

* N.B.: L'article XVII de la Convention de Coopération monétaire avec la France stipule que "Tout état signataire peut dénoncer la présente Convention. Cette décision prend effet à partir de la date de sa notification à l'Etat dépositaire. La négociation des arrangements nécessaires sera entreprise immédiatement dans les Etats signataires, à la diligence de l'un quelconque d'entre eux".

l'ampleur de l'émission et en faire un instrument de leur promotion économique" (1).

Les grandes lignes de cette réforme du système monétaire sont:

1. Les dispositions essentielles demeurant les suivantes:

- A. Union monétaire commune.
 - B. Institut d'émission commun et monnaie commune.
 - C. Harmonisation des législations monétaires et bancaires.
2. Le fonctionnement de la zone se repose toujours sur l'existence d'un "compte d'opérations" ouvert au Trésor français au nom de la BEAC.
3. Quatre règles fondamentales régissent toujours les rapports monétaires de la zone, c'est-à-dire entre la France et les Etats de la zone,
- a) la liberté des transferts à l'intérieur de la zone,
 - b) la centralisation des ressources en or et en devises étrangères (2),
 - c) la libre convertibilité du CFA en franc français garanti par la France,
 - d) la parité fixe des monnaies entre elles par rapport au franc français.

2.3. La "Zone CFA" (3) et la solidarité sous-régionale

En mettant volontairement une sourdine à certaines rumeurs perçues ici et là avant que ces nouvelles réformes de la "zone CFA" n'interviennent, les Etats de l'Afrique Centrale concernés ont tenu à sauvegarder l'essentiel et à réaffirmer solennellement leur solidarité régionale, refusant ainsi tout risque de désagrégation de leur ensemble régional. Ces Etats ont donc repoussé toute idée de balkanisation ce qui serait néfaste pour leur devenir commun...

Poussant plus loin encore leur volonté de coopération, les chefs d'Etat ont prescrit la création d'une Banque de Déve-

(1) "Marchés Tropicaux" du 28 décembre 1973.

(2) Les Etats de la zone ont la liberté de pouvoir placer en dehors de la France, c'est-à-dire sans que le Trésor français (compte d'opérations) ne les pénalise, 20% de leurs avoirs extérieurs en or et devises étrangères.

(3) (cf) Art. Ekondy-Akala, "La zone Franc et le système monétaire en Afrique noire francophone". Etude inédite. Université de Neuchâtel, 1980.

veloppement sous-régionale, la BDEAC, "susceptible de participer au financement des projets industriels intéressant un ou plusieurs Etats de la zone". Le siège de ladite Banque se trouve à Brazzaville (Congo).

2.4. L'objet de la BDEAC est d'assurer le développement équilibré des Etats-membres et la réalisation de l'intégration économique de ces Etats.

La Banque donnera des avais, consentira des prêts et bonifiera les intérêts pour des investissements améliorant les conditions et moyens de production, ou les infrastructures nécessaires au développement, ou encore pour faciliter l'accès des nationaux, personnes physiques et morales, publiques et privées, à la propriété des moyens de production et de distribution des biens et services. Elle aidera également à l'élaboration des projets de développement, etc... (par exemple le Congo a bénéficié d'un concours financier de cette Banque pour la construction d'un hôtel de classe internationale).

En guise de conclusion, nous formulons de tous nos vœux que le réalisme des politiques soit de plus en plus la règle d'or qui régit les rapports réciproques entre Etats de la région afin que les intérêts communs se trouvent sauvegardés.

D'autre part, nous demeurons convaincu que dans l'hypothèse du retrait de l'Union monétaire commune d'un des Etats-membres, rien ne doit remettre en cause cette Union, étant entendu que l'adoption par exemple des Droits de Tirages Spéciaux (DTS *) comme unité de Compte de l'Union, réglerait la difficulté dans le cadre des échanges habituels (nous y reviendrons plus loin).

(*) DTS: Suite aux réformes intervenues au niveau du Fonds Monétaire International (FMI), le DTS a été adopté le 1er avril 1978 comme unité de compte et comme unité de réserve (en lieu et place du Dollar E.U. et de l'or).

III. LE CONGO ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
"GOUVERNEMENTALES" (O.N.U., U.A.M., O.C.A.M., O.U.A.,
etc.).

3.1. Attitudes politiques du Congo face à ces Organisations

D'une façon générale, les prises de position du Congo dans le cadre de ces organisations reflètent la logique politique des régimes en place. Ainsi sur des questions majeures telles que les crises congolaises (au Congo-Léopoldville), la guerre d'indépendance de l'Algérie et l'admission de la Chine communiste à l'ONU, les gouvernements qui se sont succédés au Congo depuis l'indépendance ont eu des attitudes conformes à leurs affinités idéologiques.

De 1960 à nos jours, le Congo a changé à deux reprises de communautés politiques; dès l'indépendance, ce pays s'est résolument rangé dans le camp des Etats du "groupe de Brazzavukke" (1). Depuis la chute du régime de l'abbé Fulbert Youlou en 1963, le Congo a, noblesse oblige, rejoint le camp des Etats révolutionnaires appelé "le groupe de Casablanca".

(1) Citons M. Hippolyte à propos des Etats du groupe de Brazzaville (ils sont douze): "Ce n'est pas un groupe régional dont la constitution obéirait à un déterminisme géographique régional et historique, bien que sa création exprime une certaine forme de solidarité régionale; il ne s'agit pas non plus d'un "Voting Bloc", ni d'un ensemble présentant un degré de cohésion qui permette de le ranger dans la catégorie des groupes modèles. Il ne se définit ni par une attitude Inconditionnelle pro-française, malgré des relations spéciales économiques, ni par un occidentalisme impénitent ou par un anticommunisme militant, en dépit de certaines attitudes, tant à l'ONU (notamment à propos de l'admission de la Chine communiste) qu'en Afrique même (hostilité ou réserve à l'égard des initiatives du gouvernement de Pékin), qui pourraient rendre plausible une telle identification".

Mirlande Hippolyte, Les Etats du groupe de Brazzaville aux Nations Unies, p. 11, Presses des sciences politiques, Paris, 1970.

A ce sujet, M. Virally écrit:

"Lorsque les Etats aspirent à se regrouper en vue de prendre des initiatives politiques, leurs affinités idéologiques ou autres prennent le pas sur la géographie. C'est ici que naît l'équivoque: le "régionalisme" politique l'emporte sur le régionalisme véritable, c'est-à-dire géographique, bien qu'on continue à se réclamer de ce dernier. Or, la distance entre les deux est considérable: autant la géographie est stable, autant la politique est instable... Malheureusement, l'équivoque a été constamment entretenue au cours de l'histoire des Nations Unies, où les appels à la solidarité régionale et de la communauté politique n'ont cessé de s'entrecroiser et de se mêler" (1).

Corroborant ce point de vue, M. Hippolyte donne un éclairage sur les deux groupes de Brazzaville et de Casablanca par ces lignes: "Entre le groupe de Brazzaville représentant l'Afrique "modérée" qui "a choisi l'Occident", et le groupe de Casablanca, représentant l'Afrique révolutionnaire" qui a "déclaré la guerre à l'Occident", il y avait, en 1960-1961, plus qu'un clivage idéologique et politique, les éléments d'une lutte à venir, en Afrique d'abord et surtout aux Nations Unies (2).

Alors voyons comment se sont affirmées les positions des gouvernements des deux groupes idéologiques "antagonistes".

3.1.1. Le Congo et la 1ère crise du Congo-Léopoldville (1960-1961)

Le gouvernement de l'Abbé Youlou n'a pas caché ses sympathies pour celui présidé par M. Joseph Kasavubu au Congo-Léopoldville; d'autant plus qu'il "détestait" le premier ministre Patrice Lumumba qu'il qualifia "d'agent communiste". Quant à Moïse Tshombé, il lui a voué une profonde amitié.

a) Lorsque la première crise congolaise éclate, le gouvernement Youlou prit à l'UAM (3) fait et cause pour la tendance

(1) M. Virally, l'ONU d'hier à demain, pp. 87-88, Le Seuil, Paris, 1961.

(2) M. Hippolyte, Les Etats du groupe de Brazzaville aux N.U., p. 11, Presses des sciences pol. Paris, 1970.

(3) L'U.A.M.: L'Union Africaine et Malgache créée le 9 septembre 1961, morte le 10 mars 1964.

"modérée" du duo Kasa-Vubu - Mobutu contre Lumumba et ses partisans. En marge de l'examen de ladite crise à l'Assemblée Générale de l'ONU (les 15ème et 16ème sessions du 20 septembre 1960 au 21 avril 1961), le président Youlou fulmina: "Je dis qu'il est grave pour l'humanité que le monde se laisse apitoyer aux tribunes internationales par quelques bateleurs africains en mal de subsides, à l'heure même où les massacreurs poursuivent implacablement leur oeuvre de mort. Quelque chose de démentiel échappe à l'entendement du monde dans la lutte que nous a déclarée la révolution rouge et pourtant il y a un précédent à cette volonté de détruire les croyances, c'est la persécution de l'Eglise en Chine où il ne reste rien de l'édifice si ce n'est des millions d'âmes en dérive qui n'entendent plus parler de Dieu" (1). Et il conclut: "La tactique communiste en Afrique a renoncé à toute doctrine, elle est destructrice et sanglante, raciste et antireligieuse. Aucune réalisation économique ne peut être portée à son compte. Toute l'aide est dirigée vers les individus, les mouvements, les rébellions, les syndicats et c'est efficace quand on sait la foule d'oisifs africains qui entoure le pouvoir des jeunes républiques, pérorer et palabrer sur les beautés du socialisme" (2).

A la Conférence de Brazzaville sur l'affaire de la sécession katangaise, les 15 et 19 décembre 1960, où pour la majorité des Etats francophones, "Mofse Tshombé est un interlocuteur valable et non un adversaire à combattre, un leader politique égal au président Kasa-Vubu et au premier ministre Lumumba, et non un Chef rebelle", le président abbé Youlou déclarait: "Vous conviendrez avec moi que certaines personnes sont devenues de par les derniers événements un dénominateur commun de la crise. Elles sont coupables. Avons-nous pour autant le droit de les juger sans les entendre?" (3).

Un mois auparavant, intervenant à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'homme d'Etat congolais avait déclaré: "Je m'adresse aux Etats indépendants d'Afrique et je fais cette proposition: réunissons-nous tout de suite en une Conférence des Chefs d'Etats Noirs et dressons ensemble le programme de la restauration congolaise. Que tous ceux qui ont une autorité de droit ou de fait dans l'Etat

- (1) F. Youlou, J'accuse la Chine, p. 108, La Table Ronde, Paris, 1966.
- (2) Ibid., pp. 114-115.
- (3) Conférence de Brazzaville, Textes et discours du Président Youlou, p. 7...

désagrégé du Congo d'aujourd'hui acceptent notre conseil de famille, qu'ils nous aident à bâtir la résurrection de leur patrie. C'est alors que l'ONU pourra nous aider de tout son poids, matériel, financier et moral, à appliquer le programme de salut congolais que nous saurons concevoir et mener à bien" (1).

Quelle que soit la base de bons sentiments de réconciliation fraternelle affichée à cette conférence de Brazzaville, M. Hippolyte en politologue avisé se doute tout de même de ce qui a bien pu se "tramer" et écrit: "Certes on ne saura jamais si, au cours de huit-clos "sans ordre du jour, sans papier, sans communiqué" les leaders congolais (Léopoldville) ont obtenu l'alliance ou du moins la neutralité des Chefs d'Etats francophones. Mais il y a de fortes présomptions pour que la mort de Patrice Lumumba ait été décidée en partie à Brazzaville et que les Etats francophones, en cédant à la panique suscitée à tort ou à raison par ce qu'ils croyaient être la menace du communisme international - qui, du Congo, pouvait facilement se propager dans leurs propres pays - aient cautionné par avance toutes les initiatives que prendraient Joseph Kasa-Vubu et Moïse Tshombé pour neutraliser les premières tentatives d'implantation communiste en Afrique" (2).

3.1.2. Le Congo et la 2ème crise du Congo-Léopoldville (1965)

Le président Youlou est éliminé du pouvoir; le Congo opère un virage à gauche et se range désormais du côté des Etats "durs" jusqu'à se comporter en farouche défenseur du Mouvement National Congolais (le M.N.C.) de Patrice Lumumba et en détracteur persévérant de la politique de M. Tshombé.

Dans ce climat politique passionné, M. Hippolyte analyse les antagonismes des deux communautés politiques africaines de la façon suivante: "D'un côté, en effet, nous trouvons les gouvernementaux", les légalistes, ceux qui estimaient que, puisque le Congo avait fait appel à M. Tshombé, il fallait reconnaître ce dernier comme le représentant de son pays. C'était l'opinion des Etats francophones, en particulier du

(1) Doc. Nations Unies, A/PV, 917e séance, 18 novembre 1960, pp. 920-921 ou M.H. Ibid., p. 197.

(2) M. Hippolyte, Les Etats du groupe de Brazzaville aux Nat. Un., pp. 198-199, Presses des sciences pol. Paris, 1970.

président Houphouët-Boigny qui, le 26 mai 1965, à Abidjan, accueillait au sein de l'OCAM (1), "le Congo de M. Tshombé". D'un autre côté, nous trouvons les "Etats fidèles" à la mémoire de P. Lumumba (Guinée, Ghana, R.A.U., Tanzanie, en particulier), qui voyaient en M. Tshombé l'homme de la rébellion katangaise, l'assassin de Lumumba, le recruteur des mercenaires blancs, l'Africain à la solde des grandes sociétés capitalistes, à qui ses multiples compromissions avaient valu le surnom de "M. Tiroir-Caisse" (2).

Tandis qu'à l'ONU (décembre 1960), le représentant du Congo-Brazzaville, l'ambassadeur Emmanuel Dadet confortait la position de son gouvernement en déclarant:

"...Liquidier le colonialisme au Congo-Léopoldville, cela ne plaisait pas aux Belges. Les Belges du Congo ne le voulaient à aucun prix. Il leur fallait donc trouver une stratégie pour neutraliser tous les Congolais qui se permettaient de diffuser cette idée. Cette stratégie exigeait qu'ils trouvent quelqu'un qui accepte de jouer le jeu. Ce fut Lumumba. Eh oui! Messieurs, Patrice Lumumba, dont vous entendez parler tout le temps, fut d'abord l'homme des Belges, l'homme des colonialistes au Congo. Et j'attends les démentis de quelque côté qu'ils puissent venir... Ce n'est que quelque temps plus tard que Lumumba fit volte-face" (3).

Suite à la mort tragique de P. Lumumba, M. Hippolyte va tenter de rapprocher cette troublante disparition du leader congolais de la "maladroite plaidoirie de l'ambassadeur E. Dadet" qui de son côté répliquait: "Vous nous accusez d'avoir tué Lumumba, prouvez-le", preuve d'autant plus inexistante quant à la participation qu'on suppose du président-Abbé congolais au meurtre de Lumumba:

"M. Diallo (Telli) dira M. Dadet, en s'adressant au délégué guinéen, l'appareil de renseignements guinéens ne pourrait-il pas fournir des précisions irréfutables quand il s'agit de complot comme celui dont a fait partie, selon vous et vos amis, le président Youlou, complot qui a abouti à la liquidation de P. Lumumba? Je sais que les Communistes sont passés maîtres dans ce domaine et ils peuvent exhiber facilement des documents photocopiés qui règlent toutes les

- (1) OCAM: Organisation commune africaine et malgache créée en février 1965 à Nouakchott (Mauritanie).
- (2) M. Hippolyte, Les Etats du groupe de Brazzaville aux N. U., p. 96, Presses des sciences pol., Paris, 1970.
- (3) Doc. N.U., A/PV, 955e séance, 19 décembre 1960, p. 1499 ou N.M., ibid., p. 192.

histoires. Je désirerais donc qu'on nous présente ici: premièrement, les photocopies du chèque délivré à Paris ou à Bruxelles et destiné à Brazzaville; deuxièmement, les photographies des avions qui ont atterri à Brazzaville et ont transporté les armes pour Mobutu et Tshombé; troisièmement, la photographie du camp où se tient l'état-major belge que le président Youlou a accueilli sur le territoire de son pays" (1).

A propos, que pensent les deux groupes antagonistes de l'un et de l'autre?

L'opinion du groupe de Casablanca sur le groupe des Etats de l'OCAM est que cette organisation était comme "le cheval de Troie de l'impérialisme", l'"oeil de l'Occident", l'"organe de subversion à la solde d'Etats étrangers qui veulent freiner le mouvement révolutionnaire des peuples africains" (2).

A cela réplique l'ex-chef d'Etat du Congo en exil: "Nouakchott... Abidjan (Etats du groupe de l'OCAM)... c'est la victoire de l'Afrique réelle sur celle du bluff, des illusions, des prétentions d'une idéologie fumeuse et utopique".

"L'Afrique réaliste est celle qui a le courage de reconnaître et de considérer l'acquit de la colonisation comme partie organique de l'Afrique indépendante et non d'avoir retardé son évolution. Ce qui ne veut pas dire que cette Afrique entend copier ou imiter les Occidentaux, mais affirmer, en collaboration avec l'Occident chrétien sa vocation, sa culture, ses coutumes, sa fécondité d'inventions; l'Afrique qui sait que sa jungle et sa savanne monstrueuses peuvent, si les Africains se laissent aller à l'indolence de l'indépendance, recouvrir ou annihiler ce qui a été réalisé. L'Afrique consciente des potentiels de son sol et de son sous-sol qui doivent lui permettre d'assurer sa subsistance, d'améliorer les conditions de vie de chaque Africain, non comme le prétendent les "missionnaires" du socialisme par des révolutions intérieures, mais par la loi naturelle de l'effort, de la compétition dans la liberté d'entreprendre (3).

- (1) Doc. Nations-Unies, A/PV, 957e séance, 24 mars 1961 ou M.H., ibid., p. 193.
- (2) M. Hippolyte, Les Etats du groupe de Brazzaville aux N.U., p. 98, Presses des sciences pol., Paris, 1970.
- (3) F. Youlou, J'accuse la Chine, p. 43, La Table Ronde, Paris, 1966.

Comme l'on voit, nous sommes visiblement devant un hiatus qui traduit bien toute absence d'idéologie scientifique à l'Afrique dans sa lutte anti-impérialiste; et dans sa recherche d'identité propre vis-à-vis des idéologies d'où qu'elles viennent. Nous allons revenir sur ce point capital un peu plus tard.

3.1.3. Le Congo et la question algérienne à l'ONU (1960-1961)

Née de la guerre d'Indépendance de ce pays (1954-1962), cette autre affaire divisa les deux groupes d'Etats africains. Naturellement, le groupe de l'U.A.M. soutint à peu près la position de la France qui consista à "sauvegarder ses intérêts bien compris" dans ce pays arabo-africain. Cette question, on s'en souviendra, a déchiré les Français eux-mêmes et entraîné la chute de plus d'un gouvernement sous la IVème République - exemple celui de Mendès-France, le 5 février 1955 (1).

Pour éviter qu'une guerre civile éclate entre les Français d'Algérie et ceux de la Métropole, le général Massu fit appel au général de Gaulle, dans l'espoir que ce dernier trouve une solution à la question. Ce que fit également le président Coty de son côté; malgré une vigoureuse opposition de la gauche socialo-communiste-radical.

- (1) Paul Courtier écrit: "Le 5 février 1955, la confiance de l'Assemblée Nationale fut refusée à Mendès-France (dans la conduite de l'affaire algérienne) par une majorité regroupant, pour des raisons opposées, les communistes, le M.R.P., les indépendants et une vingtaine de radicaux. Ainsi Mendès-France tombait à son tour sur une question coloniale."

P. Courtier, La Quatrième République, p. 87, PUF, Paris, 1975.

Après avoir déclaré le 12 novembre 1954 à l'Assemblée Nationale: "On ne transige pas lorsqu'il s'agit de défendre la paix intérieure de la nation, l'unité, l'intégrité de la République. Les départements d'Algérie constituent une partie de la République française... ici, c'est la France."

P. Courtier, *ibid.*, pp. 86-87.

Pendant que divers protagonistes s'"empoignaient" au palais de verre à Manhattan, le président Youlou en personne adressa (le 5 décembre 1960) au Secrétaire général des Nations Unies le message suivant:

"J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que les Etats africains d'expression française tiendront à Brazzaville une conférence. En raison de l'importance que la question algérienne revêt pour ces Etats qui ne manqueront pas de l'examiner au cours de cette réunion, je me permets de suggérer avec insistance que l'examen de ce problème algérien soit retardé jusqu'à l'achèvement des travaux de la conférence africaine, afin de permettre aux différents Chefs d'Etats intéressés de participer personnellement aux débats" (1).

M. Hippolyte commente cette démarche de l'homme d'Etat congolais de la manière suivante: "A vrai dire, le motif avancé ne paraît pas très convaincant, car de nombreux Chefs d'Etats avaient tenu à présider la délégation de leur pays à l'ouverture de la quinzième session et avaient pris part au débat général" (2).

Quoi qu'il en soit, le président Youlou avait précisé son attitude au cours de cette conférence de Brazzaville: "J'ai déclaré que les problèmes africains sont notre angoisse, doivent être notre affaire, une affaire africaine; or, l'Algérie, après tout, est africaine; sa solution, je crois, doit être en Afrique et non pas à l'ONU... Aussi, nous devons faire confiance à la France et au général de Gaulle pour trouver une solution au problème algérien" (3).

"Flair ou habileté" politique, "indifférence" à la chose, "ras-le-bol" de cette Afrique convulsive; en tout cas, le président Youlou n'avait pas trouvé mieux que de faire ce que le général Massu et le président Coty, tout comme une bonne majorité des Français firent, c'est-à-dire confier le problème au général de Gaulle. Ainsi, dans la nuit du 2 au 3 juin 1958, le général de Gaulle reçut de l'Assemblée Nationale française feu vert et pleins pouvoirs que nécessitaient cette conjoncture particulière. C'est alors sous son

(1) Archives, AFP/OM, 6 décembre 1960 ou M.H., *ibid.*, p. 171.

(2) M. Hippolyte, *Les Etats du groupe de Brazzaville aux Nations Unies*, p. 171, Presses des sciences pol., Paris, 1970.

(3) Textes et discours du président Youlou, *ibid.*, décembre 1960, p. 7.

gouvernement, que les accords d'Evian furent signés en 1962 avec le F.L.N. algérien - ce qui mit fin à la longue guerre d'Algérie.

3.1.4. Le Congo et l'admission de la Chine communiste à l'ONU (1964)

L'admission de ce pays de près d'un milliard d'êtres humains a constitué un véritable casse-tête chinois aux Nations Unies. Suite à la lettre du gouvernement soviétique au Secrétaire général de cette organisation, en date du 5 septembre 1960, lui demandant d'inscrire la question du rétablissement des droits de cet Etat à l'ONU, que de batailles de procédure eurent lieu avant qu'on aboutisse au vote sanctionnant son retour au palais de verre.

Pour le nouveau gouvernement congolais de Massamba-Débat, quoi de plus juste et normal que la Chine retrouvât son siège onusien. Ce que son prédécesseur (Youlou) ne voulut rien entendre car, à tort ou à raison, il aurait rendu la Chine responsable de son éviction du pouvoir. A ce titre, il a écrit un ouvrage "pamphlétaire" intitulé "J'accuse la Chine" paru aux Editions de la Table Ronde.

Toutefois, avec le gouvernement Massamba-Débat, c'est le triomphe de la cause chinoise à l'ONU, volte-face congolaise dans la question chinoise.

1. Youlou est renversé puis condamné à mort par un tribunal populaire, mais il contre-attaque:

a) "...Je suis accusé d'avoir apporté mon soutien à Messieurs Kasa-Vubu et Tshombé. C'est exact. Je suis anticomuniste et je le serai toute ma vie. Je soutiendrai tant que je vivrai, tous ceux qui défendent la même cause que moi... Oui, un tribunal dont le jugement rendu n'est que le reflet évident de la haine ne peut être équitable et juste... Ce tribunal ne démontre pas non plus comment j'ai volé et sur quel chapitre cette somme a été défalquée.

b) "Je suis condamné à mort pour avoir demandé de maintenir l'ordre le 13 août, alors que je représentais le pouvoir légal" (1).

A mon tour poursuit-il, je demande à ce tribunal de condamner également à mort Massamba-Débat et ses sous-fifres pour avoir tué et fait tuer le 7 février 1964, à Baongo,

(1) F. Youlou, "J'accuse la Chine", p. 210, La Table Ronde, Paris, 1966.

avoir assassiné Pouabou, Matsokota, Massouemé, etc.; et toutes ces personnes qui ont été brûlées vivantes et noyées dans le fleuve Congo, ensachées (1).

Par ailleurs, l'ex-président Youlou note:

"Messieurs, je vous assure que si je me trouvais encore en prison, jamais ce fameux tribunal n'aurait eu lieu. Massamba-Débat et sa clique, à la solde de la Chine communiste, n'auraient pas osé braver la colère du peuple congolais tout entier, qui n'aurait pas permis que je sois frappé injustement des sanctions prévues et arrêtées d'avance par les communistes.

"... Je m'élève ici contre toutes ces atrocités, contre tous ces actes ignominieux et exécrables que les traîtres du peuple congolais ont perpétrés en toute conscience, contre leurs frères" (2).

Avant de conclure: "J'invite encore Massamba-Débat et son équipe à ne pas oublier:

- qu'ils ont installé au pays, sans l'avis du peuple, un régime dictatorial, totalitaire et particulièrement fasciste qui a supprimé toutes les libertés, liberté syndicale, liberté de pensée, d'expression, de réunion, de circulation, de presse et de parole. Des centaines de citoyens qui ont contrevenu à ces ordres communistes gisent actuellement en prison (3).

- Que des bourreaux spécialement entraînés pour les assassinats ont été entretenus et régulièrement rémunérés par les autorités, tels que les principaux assassins F. Mahouaka, Bodal Batantou, les deux frères Kouyoua, propres neveux de Massamba-Débat (4).

- Que ce fléau qui a pris le nom de la J.M.N.R. est une véritable école du banditisme spécialisée dans les désordres (5).

"Et ce qu'il faut souligner fait-il remarquer, c'est que le communisme de Brazzaville est entre les mains de la Chine communiste, donc il s'agit bien d'un communisme dur et intolérable (6).

(1) F. Youlou, "J'accuse la Chine", La Table Ronde, Paris, 1966, p. 211.

(2) Ibid., p. 212

(3) Ibid., p. 213

(4) Ibid., p. 214

(5) Ibid., p. 215

(6) Ibid., p. 216

2. Le gouvernement Massamba-Débat et le rapprochement avec Pékin

Février 1964, le président Massamba-Débat se rend en visite à Pékin; le journaliste Ph. Decraene rapporte: "Le Chef de l'Etat congolais aurait mis à profit son séjour à Pékin pour négocier un accord portant, cette fois, sur un prêt d'environ 5 milliards de francs C.F.A.: simultanément les autorités de Brazzaville auraient invité des Chinois à prendre en main de vastes concessions agricoles dans le Nord du Congo" (1).

Quelque temps auparavant le même journaliste a écrit: "La présence chinoise n'est guère perceptible à Brazzaville. L'ambassade de la République Populaire de Chine abrite une vingtaine de personnes aussi discrètes qu'actives et en contact étroit avec le ministre et les principaux responsables du pays. Une demi-douzaine de missions sont déjà venues de Pékin. Elles ont laissé une bonne impression aux Congolais, qui soulignent, comme font les Maliens, que les Chinois s'adaptent mieux que leurs collègues soviétiques" (2).

Entre temps à l'ONU, le Congo votait le projet demandant le rétablissement des droits de la Chine Populaire à l'organisation des Nations Unies (3). A cette occasion, le premier ministre congolais Pascal Lissouba "baptisait cet événement de "normalisation des rapports entre les deux pays" - qui s'inscrit dans la logique d'une évolution internationale et apparaît comme une conséquence classique d'un changement idéologique, du fait d'une mutation politique (4).

Dans le même temps, un autre journaliste interviewait le président Massamba-Débat sur la présence chinoise au Congo-Brazzaville et voici sa réponse:

"Le peuple congolais, ... quant à lui, ne nourrit aucune hostilité contre personne. Fidèle à son génie et à sa philosophie bantoue, il offre l'hospitalité à tous les hommes sans s'occuper de leur foi, de leur idéologie ou de la couleur de la peau. Le peuple congolais agit à la manière d'un

(1) Ph. Decraene, Le Monde du 23 décembre 1964.

(2) Ibid., du 22 décembre 1964.

(3) Admission de la Chine Populaire à l'ONU: le 22 février 1964.

(4) M. Hippolyte, Les Etats du groupe de Brazzaville aux N.U., p. 238, Presses des sciences pol., Paris, 1970.

bon juge, qui ne perd jamais de vue que tout inculpé doit être présumé innocent et qu'on ne le condamne que lorsque les preuves de culpabilité sont bien établies.

C'est pourquoi le gouvernement congolais se doit de pratiquer une politique de non-alignement qui ne nous engage nullement et nous permet de rester nous-mêmes.

"D'aucuns prétendent qu'ayant choisi pour développer son économie, l'option socialiste, le Congo était devenu rouge; mieux, un satellite du bloc de l'Est, un pion de la Chine, l'épouvantail du siècle! ...

"C'est faire preuve de légèreté que de juger les peuples africains et plus particulièrement le peuple congolais d'après les règles extra-africaines! ...

"Ce que je sais, c'est que le peuple congolais n'appartient à personne, il n'appartient qu'à lui-même; et tous les efforts qu'il déploie aujourd'hui ne trouvent leur justification que dans le souci constant qu'il a d'être indépendant, c'est-à-dire fidèle à lui-même" (1).

En ce qui concerne les autres crises qui ont alimenté l'actualité politique de l'époque, telles celles de Cuba, Berlin (guerre froide), sécession biafraise, conflit israélo-arabe, crise zaïro-angolaise, conflit du Sahara Occidental, guerre du Viet-Nam, conflits socio-politiques (ou guerres populaires) en Amérique Latine, au Congo, la répétition des attitudes obéirait exactement à la même logique idéologique des équipes gouvernementales en place.

En voici un exemple: le président Ngouabi parlant des batailles à gagner sur l'impérialisme a déclaré:

"Il en est de même (sous-entendu de nos attitudes) de toutes les autres batailles dans lesquelles nous sommes engagés, qu'elles aient pour champ l'Asie (je pense aux agressions dont sont victimes nos frères du Viet-Nam, du Cambodge, du Laos, de Corée, a-t-il précisé) ou l'Afrique, avec l'héroïque guerre de libération que mènent courageusement les vaillants combattants du Mozambique, d'Afrique du Sud, de Namibie, de Zimbabwe, d'Angola, de Guinée-Bissau" (2).

(1) Sita Bella, L'Observateur du Moyen-Orient et de l'Afrique, du 29 octobre 1965.

(2) Marien Ngouabi, Vers la construction d'une société socialiste en Afrique, p. 706, Présence Africaine, Paris, 1975.

3.1.5. Le Congo et la crise Tchadienne (1980)

Au Tchad, la guerre civile devient de plus en plus meurtrière et destructrice; au sommet des non-alignés à la Havane (Cuba-8 septembre 1979), trois Chefs d'Etat africains - du Congo, de Guinée et du Bénin - entament des négociations afin de neutraliser les belligérants - c'était en septembre 1979. Puis l'on poursuivit ces négociations sous l'égide de l'OUA à Lagos, un accord intervint et on mandata les trois pays ci-dessus cités de se constituer en force neutre inter-africaine au Tchad.

Sans doute, pour des raisons évidentes de trésorerie, la Guinée et le Bénin ne se sont pas présentés au Tchad; le Congo seul s'y était rendu. Le 31 mars 1980, le gouvernement congolais a rendu publique une déclaration décidant le retrait de ses troupes du Tchad et motiva son geste.

On peut lire dans le journal de la Semaine Africaine paraissant à Brazzaville, une déclaration du gouvernement congolais dont voici des extraits:

"Le Congo a rempli de bout en bout et en dépit de ses propres difficultés, la mission confiée par l'OUA et les tendances tchadiennes signataires de l'accord de Lagos".

"Mais les conditions pour le succès de cette mission n'étaient pas totalement remplies: nous étions malheureusement seuls à Ndjamena et ne pouvions, de ce fait, constituer la force neutre interafricaine; il y a lieu d'ajouter le non-respect de l'accord de Lagos par les diverses tendances tchadiennes et, par dessus tout, le retour à la guerre civile."

"En conséquence, le gouvernement de la République Populaire du Congo... en décidant le retrait de ses troupes, a conscience d'avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour accomplir son devoir envers l'Afrique, envers l'OUA et envers le peuple frère du Tchad" (1).

Autour de la même question, on interviewa le ministre congolais des Affaires étrangères sur un point bien précis à savoir: "Est-ce à dire qu'à votre avis l'OUA est à un tournant décisif pour se donner désormais l'économie comme priorité?". A la question, Pierre NZé répondit: "Certainement, les Etats africains ne se déterminent plus selon les étiquettes de

(1 Déclaration du gouvernement congolais (extraits), la Semaine Africaine, du 3 au 9 avril 1980, p. 3.

"progressiste ou modéré" ". L'OUA doit se murer et se préoccuper de l'économie africaine: c'est de survie qu'il s'agit. Si nous ne prenons pas le tournant, je ne vois plus l'utilité de l'OUA" (1).

Sage conclusion!

3.1.6. Le Congo et les crises polonaise et afghane (1980)

La tension internationale a atteint un niveau critique tel, que l'analyse de la politique d'ensemble des dirigeants congolais - particulièrement de leurs attitudes face à ces deux événements - mérite qu'on s'y attarde un peu plus.

Certes, le Congo fait partie intégrante du camp des forces progressistes; un des Etats africains qui se réclame du marxisme; dont la classe politique au pouvoir depuis une décennie ne cache pas sa sympathie et son alignement idéologique sur l'Union soviétique et Cuba où précisément Fidel Castro "prône un afro-asiatisme militant et un tricontinentalisme révolutionnaire". Tout cela est vrai; mais allons un peu au fond des choses et voyons s'il y a réellement unité de vues entre les déclarations internationalistes de cette classe politique et l'ensemble du peuple congolais face à toutes les convulsions qui sont totalement étrangères à son sort à lui.

En outre, la classe dirigeante congolaise apparaît volontiers comme le fer de lance d'une révolution à l'échelle de l'Afrique et comme le relais d'un socialisme militant; d'où le risque pour elle, de continuer à mettre dans le même panier, et l'élan de solidarité "idéologique" et les intérêts fondamentaux du peuple congolais, c'est-à-dire son droit inaliénable au développement.

En dépit de toutes ces considérations fumeuses, faut-il aussi rappeler que pour assurer ce droit au développement, le Congo a besoin d'abandonner quelque peu ses illusions internationalistes, car il n'en a ni l'envergure ni les moyens - comme l'a démontré sa récente et sage décision de retirer du Tchad son contingent militaire de l'hypothétique force neutre inter-africaine de l'OUA -. Un courageux examen très approfondi de la pratique révolutionnaire de la classe dirigeante arrangerait beaucoup les choses dans ce pays plein d'avenir grâce à

(1) Interview du ministre P. NZé par Sennen Andriamirado, J.A. No 1006, du 16 avril 1980.

ses potentialités naturelles.

N'est-ce pas un choix judicieux que le Congo a fait en adhérant au mouvement des Non-alignés; de se tenir donc à équidistance des deux blocs qui dominent le monde; de consolider ainsi son indépendance et sa souveraineté tout en admettant la co-existence des systèmes sociaux différents.

Dans le souci de préserver la paix dans le monde, il est nécessaire que la classe politique congolaise ne perde pas de vue le sacro-saint principe de base du non-alignement qui est: la "non-ingérence dans les affaires étrangères d'un pays tiers" qui seul doit déterminer son propre destin "hors de toute ingérence et intervention étrangères".

Alors, dans ce cas, pourquoi ne pas s'abstenir de lancer à cor et à cri des invectives dans l'appréciation des situations en Pologne et en Afghanistan - au lieu d'"arrondir les angles" en toute sagesse, ce qui n'entamerait en rien sa qualité d'Etat révolutionnaire à l'exemple de l'Algérie et de l'Inde - pourtant des Etats prestigieux qui l'ont fait au nom de la maturité politique.

3.1.7. La crise polonaise

Le Congo aligné sur Moscou? Tout, malheureusement, le laisse croire en dépit de son appartenance au mouvement des Non-alignés tant par la véhémence de la presse officielle que pour les tonitruantes prises de position de l'unique centrale syndicale, la C.S.C. La condamnation du syndicat libre "Solidarité" a été des plus nettes de la part de la C.S.C. A notre avis, rien, absolument rien d'étonnant de voir la direction de ce syndicat s'illustrer de la sorte; car ses dirigeants n'ont rien compris du renouveau syndical en Pologne. Il y a aussi le fait de la malinise soviétique sur la centrale congolaise ce qui explique que celle-ci se soit contentée d'être la caisse de résonance de sa puissante homologue soviétique le TROUD. Rien ne distingue désormais la C.S.C. des menaçantes accusations et mises en garde en provenance des syndicats de branches de l'Union soviétique: le ton et l'agressivité rivalisent de similitude.

Ce qui est encore plus troublant, c'est qu'on ne distingue plus ce qui est ingérence dans les affaires d'un pays souverain (en l'occurrence la Pologne et l'Afghanistan) et ce qui ne l'est plus. On pourrait croire que le Congo est devenu membre à part entière du Pacte de Varsovie! Or, même dans les pays du bloc de l'Est, les positions face au renouveau polonais ne sont pas sans nuance malgré l'étroit contrôle du parti sur le mouvement syndical dans ces pays. Nous en voulons pour preuve (mise à part la Roumanie qui constitue

un cas d'indépendance idéologique particulier), la position des dirigeants des syndicats hongrois dont la lettre au dirigeant de Solidarité Lech Walesa est riche d'enseignement et devrait faire méditer la direction du Syndicat congolais. Le responsable des syndicats hongrois Sandor Gaspar, dans sa lettre à Walesa écrit ceci: Les syndicalistes hongrois ont été indignés et surpris par l'appel de votre Congrès "à tous les travailleurs d'Europe de l'Est" dans lequel on appelle "à la création des syndicats libres" et à imiter l'exemple polonais. Nous considérons cet appel comme une ingérence dans les affaires intérieures de notre pays et le rejetons".

"Il résulte de nos principes politiques et nous considérons donc comme naturel - et cela est aussi renforcé par la pratique du mouvement ouvrier international - que la classe ouvrière de chaque pays, son mouvement syndical, agissent selon les traditions historiques et la singularité du pays.

"Nous considérons cela comme naturel et nous entendons que personne ne nous donne de conseils sur la manière dont doivent travailler nos syndicats et dans quel cadre ils doivent le faire (...)" (1).

Toutefois, notons que cette ferme mise au point de M. Gaspar a eu lieu en évitant toute invective; au contraire, il n'a pas exclu la recherche d'un dialogue avec son homologue polonais Walesa en concluant sa lettre en ses termes: "Cher M. Walesa, nous sommes prêts à tout moment à débattre et à discuter du rôle de la mission des syndicats dans l'esprit des obligations internationales et de l'amitié traditionnelle polono-hongroise" (2).

Remarquons deux choses:

1. - Que le syndicaliste hongrois Gaspar a une interprétation bien étroite du principe de non-ingérence. Au nom de quoi en effet pourrait-on reprocher à un syndicaliste tel que Walesa de faire appel à une internationalisation des syndicats indépendants (du parti au pouvoir) dans le bloc de l'Est.

2. - Sandor Gaspar, malgré son appartenance à un syndicat étroitement lié à l'appareil du parti n'en prend pas moins quelque liberté avec une attitude pure et dure calquée sur la position soviétique, puisqu'il propose le dialogue à Walesa. On pourrait donc espérer que même dans les pays amis de l'Union Soviétique les syndicats ne soient pas que des caisses de résonance de ce pays.

(1) La lettre de Sandor Gaspar à Walesa, in Le Monde, du 3 octobre 1981.

(2) La lettre de Sandor Gaspar à Walesa, in Le Monde, du 3 octobre 1981.

3.1.8 La crise afghane

Le contraste est encore plus compliqué car qu'on le veuille ou non, l'Afghanistan est un pays très mal connu des Congolais du pays profond. Nous sommes quasiment certains que cette méconnaissance est partagée par ceux qui ont la charge de diriger notre pays et pour une bonne partie de son intelligentsia. Mais nous savons aussi quelle obsession révolutionnariste hante certains dirigeants congolais - ce qui explique en grande partie nos "phantasmes-sympathies" pour les "grandes causes".

En vérité, nous sommes comme "drogués" et plus rien ne freine nos élans dogmatiques. Nous sommes comme "déchouillés" du peuple au nom duquel nous avons décidé de parler.

Avant d'examiner la position des dirigeants congolais, traçons le fil des événements pour une meilleure connaissance et appréciation de la situation.

I. L'événement

1. Le 27 décembre 1979, le gouvernement Amin est renversé par un coup d'Etat militaire et il y trouve la mort;

- Babrak Karmal prend le pouvoir avec l'aide militaire de l'URSS (à l'instar de ce qui s'est passé en République Centrafricaine avec David Dacko et l'armée française - opération Baracouda (nom de code);
- C'est donc le début d'un long processus d'intervention militaire soviétique en Afghanistan - pays non-aligné -. Cette situation de "fait accompli" met directement en cause le respect d'un principe fondamental et universel - celui de l'indépendance nationale des Etats, celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de déterminer leur propre destin.

2. Pour justifier cette intervention les Soviétiques disent avoir répondu à l'appel du gouvernement afghan pour le prémunir contre les ingérences étrangères, conformément au traité conclu en décembre 1978 entre les deux pays (!).

3. Notons que le gouvernement de Giscard d'Estaing a dit la même chose pour justifier l'intervention française en RCA; à bien réfléchir, cela ne trompe plus personne et la vague de réprobation de par le monde à cette intervention soviétique le confirme bien - sans parler des cuisants votes-sanction que la communauté internationale lui a infligés à l'ONU (nous y reviendrons).

4. Il est donc clair qu'il n'y a pas de paix véritable qu'entre les deux super-puissances et pour tous ceux qui font partie de ces alliances militaires. Alors se pose la question de

la sécurité des petites nations?

- C'est là aussi que les pays non-alignés devraient en tirer les leçons et se refuser de faire le jeu d'une quelconque grande puissance - somme toute de jouer avec le feu.
- Ces grandes puissances-là connaissent le prix de la guerre et feront donc tout pour éviter de s'affronter directement. L'URSS a elle seule perdu près de vingt millions d'hommes au cours de la seule deuxième guerre mondiale. Quant à l'Europe, elle a été la plus meurtrière, car c'est sur ses territoires qu'eurent lieu toutes les batailles sanglantes. Ils s'en souviennent tous et c'est ce qui explique qu'ils ont tendance à exporter leurs guerres et leurs champs de bataille dans le Tiers-Monde. C'est la raison pour laquelle nous devons dire non à toute alliance militaire et nous montrer crédibles si nous ne tenons pas à subir le sort de Kaboul et autres un jour...

5. Que dire alors si les Etats-Unis envahissent un jour Cuba?

Comme justification, déclareront les Américains, on utilise ce pays contre notre sécurité, c'est pourquoi nous avons décidé de contrer ce danger... Souvenons-nous de la crise des fusées soviétiques à Cuba en 1962 !

6. Quelles que soient les convictions idéologiques propres des dirigeants des pays non-alignés pour tel ou tel camp, il est plus sage qu'ils n'engagent pas leurs pays à appuyer telle grande puissance lorsqu'elle recourt à l'usage de la force comme moyen de résoudre les conflits politiques. Devenir leur enjeu compilerait nos volontés de sortir du sous-développement dans lequel nous risquons de nous enfoncer de plus belle si nous ne prenons garde dès à présent.

Tous, autant qu'ils sont, sont prêts à exploiter notre âme sentimentale pour nous voir nous ranger de leur côté dans des périodes de tension.

Moralité: ils nous marcheront dessus si nous nous montrons complaisants, alors restons à équidistance d'eux.

A cet égard, il est bon de réfléchir sur ces extraits d'un article de l'hebdomadaire Actuel Développement sous le titre: les non-alignés face aux "super-grands", qui dit ceci (à propos de l'intervention soviétique en Afghanistan):

"L'invasion de l'Afghanistan a en effet porté un coup sévère à la gauche du Mouvement, qui avait marqué des points à la conférence des Chefs d'Etat à la Havane. Les pays qui se refusent à condamner l'URSS sont ses alliés "traditionnels": Cuba, Vietnam, Sud-Yémen. Cependant, le 31 janvier 1980, dans un message adressé à la conférence de l'ONUDI à New-Delhi, Fidel Castro a exprimé une position prudente, sortant pour la première fois de son mutisme: "Les événements d'Iran et d'Afghanistan prennent une dimension dramatique qui concerne tous ceux qui recherchent la paix fondée sur le droit des

peuples, leur souveraineté et leur indépendance" (1).

Le journal poursuit: "Ceci alors qu'aux Nations-Unies, lors de la session spéciale sur l'Afghanistan en janvier, Cuba avait fait prévaloir la solidarité avec les États socialistes, et que huit autres pays - Angola, Ethiopie, Grenade, Laos, Mozambique, Vietnam, Sud-Yémen - avaient adopté une position identique et voté contre "le retrait immédiat et inconditionnel de toutes troupes étrangères d'Afghanistan" (2).

Notons que ces pays se trouvent être liés à l'Union Soviétique pour l'aide militaire massive qu'ils reçoivent d'elle; sans parler de la dépendance économique. Dans ces pays, il faut le dire, le fait soviétique fait partie de la réalité politique quotidienne de ces peuples; ce qui n'est pas forcément le cas pour la plupart des pays non-alignés.

Les réactions à l'intervention: citons quelques cas.

1. La Roumanie a condamné "la politique de force, de domination et de diktat". La liquidation de cette politique, qui (...) met en danger les progrès enregistrés sur la voie de la détente, écrit l'organe du comité central Scinteia, dans un long éditorial, est l'un des impératifs les plus brûlants de l'actualité. Il est essentiel de comprendre que les problèmes ne sauraient être réglés que par la voie de la renonciation totale à la force aux moyens militaires et à toute forme à même de porter atteinte à l'indépendance des peuples (...). Le non-respect de ces exigences fondées, est de nature à mener une nouvelle aggravation de la situation internationale aux conséquences imprévisibles poursuit Scinteia (3).

2. L'Inde:

Lors de la visite de Brejnev à ce pays, le président de l'Union indienne, M. Redy, a insisté au cours de son allocution sur l'importance que son pays attache à la paix en Asie du Sud, et a exprimé l'opposition de l'Inde à "toute forme d'intervention, par des forces extérieures, dans les affaires intérieures de cette région, qu'il s'agisse d'une intervention "directe ou ouverte" (4)... L'Inde, "bien qu'elle se soit abstenue au vote des Nations Unies de demander le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan, a exprimé récemment lors de la visite du Chef de l'Etat français (Giscard d'Estaing), sa fidélité à un authentique non-alignement n'excluant pas toujours des relations amicales avec l'URSS" (5).

(1) Document Actuel développement, p. 62, No 36, Mai-Juin, Paris, 1980.

(2) Ibid., p. 62.

(3) Le Monde du 4 janvier 1980.

(4) Le Monde du 10 décembre 1980.

(5) Document Actuel développement, ibid., p. 62.

3. La Yougoslavie:

Après le veto soviétique au Conseil de Sécurité * des Nations Unies le 7 janvier 1980 sur la résolution présentée par six pays non-alignés qui, sans mentionner l'Union soviétique "déplorait profondément la récente intervention armée en Afghanistan", et demandait "le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes étrangères engagées dans le pays, son représentant permanent a déclaré: "Il était indispensable de combattre énergiquement aux côtés de tous les pays non-alignés contre les rivalités qui opposent les grandes puissances et les blocs adverses, contre la politique de force, la division et l'expansion des sphères d'influence et toutes les formes et de domination" ** (1).

4. Cuba:

"L'affaire afghane suscite un malaise dans les relations avec l'URSS" écrit Le Monde...

"L'extrême discrétion de la récente visite à la Havane du ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Gromyko, permet de s'interroger sur l'état actuel des relations soviéto-cubaines, estime-t-on dans les milieux diplomatiques à la Havane.

Les références au "climat fraternel de franche camaraderie" semblent omettre l'aspect "chaleureux" souvent évoqué lors des rencontres avec les représentants de "pays-frères". En outre, la "franchise" montrée par les deux dirigeants laisse supposer qu'ils ne sont pas nécessairement tombés d'accord sur tous les points. Il est notoire que Cuba ne juge pas la situation en Afghanistan de la même manière que le Kremlin. H. Fidel Castro n'a jamais approuvé explicitement l'invasion de l'Afghanistan par l'armée rouge, préjudiciable, selon la Havane, aux intérêts du mouvement des non-alignés présidé par Cuba (2).

(1) Le Monde du 9 janvier 1980.

(2) Le Monde du 23 septembre 1980.

* Résultat du Vote au Conseil de Sécurité: 13 membres du Conseil ont voté en faveur de la résolution qui a été repoussée par l'URSS et la RDA.

** A ce propos d'égémonie et de domination, nous lisons plus loin l'intéressante réflexion du philosophe centrafricain Sissa.

De toutes les façons, c'est évident que ce "fait accompli" de l'Union soviétique en Afghanistan est un sérieux coup porté à la cote de ce grand pays réputé jusque-là "l'allié naturel du Tiers-Monde"...

Par ailleurs, nous comprenons parfaitement bien les "oui, mais..." de Cuba tout comme la valse-hésitation du dirigeant cubain. De même qu'on comprend que la délégation cubaine à l'ONU ne peut faire autrement que d'appuyer l'Union soviétique. Il y a la situation géographique de Cuba par rapport au puissant voisin américain. Chat échaudé craint l'eau froide!

Lors du deuxième congrès du Parti communiste cubain le 20 décembre 1980, Fidel Castro rappelait à Moscou le principe suivant: "Les Cubains constituent un détachement petit mais sûr du mouvement communiste". Il déclare "indiscutable le droit du camp socialiste de maintenir son intégrité", tout en affirmant qu'est "également indiscutable le devoir des communistes polonais de résoudre leurs problèmes eux-mêmes" (1).

D'accord ou pas d'accord avec Fidel Castro, il faut reconnaître en lui un fin dialecticien et un habile tacticien lorsqu'il doit sauvegarder les intérêts de Cuba et séduire le mouvement des non-alignés; ce qui a amené le président Kaunda de Zambie à lui dire en terminant son discours: "Nous vous admirons, nous vous aimons, nous sommes à vos côtés" (2).

Mais que penser de ce mouvement historique des non-alignés né dans l'île de Brioni (Yougoslavie) en 1956 et "institutionnalisé" à Belgrade, le 6 septembre 1961. Deux leaders (historiques) nous donnent leur appréciation:

- 1.- Le Maréchal Tito: "Pour ma part, je considère les non-alignés comme une sorte de conscience: ce sont ceux qui n'approuvent pas la politique que d'aucuns pratiquent depuis les positions de force" (3). Ou encore "Le mouvement des non-alignés doit aussi préserver son unité et s'organiser car pour la paix dans le monde, il n'y a pas d'alternative au non-alignement" (4).

(1) Le Monde du 23 décembre 1980.

(2) Doc. Actuel développement, p. 65, No 36, Mai-Juin, Paris, 1980, Conférences des non-alignés à la Havane.

(3) Questions Actuelles du Socialisme, p. 19, Revue Bimensuelle Yougoslave, No 110, mars-avril 1973, Belgrade.

(4) Doc. Actuel développement, ibid., p. 65.

2. - Le président Nyerere de Tanzanie: "Nous sommes un mouvement progressiste, mais nous ne sommes pas un mouvement d'Etats progressistes. Nous avons parmi nous des Etats socialistes, mais nous ne sommes pas un mouvement d'Etats socialistes. Nous ne sommes pas un bloc" (1).

A. Ces diverses opinions mises à part, voyons comment s'est exprimée la Communauté internationale dans le vote intervenu à l'Assemblée des Nations-Unies, le 14 janvier 1980, demandant le "retrait immédiat et inconditionnel des troupes étrangères de l'Afghanistan".

Par 104 voix contre 18 et 18 abstentions, la résolution présentée finalement par 24 pays non-alignés a été votée par l'Assemblée générale réunie en session spéciale d'urgence.

- a) ont voté contre les pays suivants:

Afghanistan, Angola, Bulgarie, Biélorussie, Cuba, Ethiopie, RDA, Grenade, Hongrie, Laos, Mongolie, Mozambique, Pologne, Tchécoslovaquie, Ukraine, Union soviétique, Vietnam, République démocratique du Yémen (Sud)...

- b) se sont abstenus les pays suivants:

Algérie, Bénin, Burundi, Congo, Chypre, Guinée-Equatoriale, Finlande, Guinée, Guinée-Bissau, Inde, Madagascar, Mali, Nicaragua, Ouganda, Sao-Tomé et Principe, Syrie, République arabe du Yémen (Nord) et Zambie.
- La Roumanie a fait savoir qu'elle ne prenait pas part au vote...

- c) étaient absents:

Le Bhoutan, le Cap-Vert, la RCA, le Tchad, la Dominique, la Libye, les Seychelles, le Soudan...

Note du journal: le vote a recueilli les 2/3 des voix des votants - l'ampleur des "oui" particulièrement parmi les pays islamiques, a surpris les observateurs. Les abstentions des pays réputés activistes comme l'Algérie, le Nicaragua et l'Inde ont aussi été remarquées (2).

B. Le 20 novembre 1980, l'Assemblée générale des Nations-Unies renouvelle à une forte majorité sa condamnation de l'intervention soviétique. L'Assemblée a voté par 111 voix contre 22 et 12 abstentions une résolution demandant "le

(1) Doc. Actuel développement, p. 55, No 36, mai-juin, Paris, 1980, Conférences des non-alignés à la Havane.

(2) Le Monde du 16 janvier 1980.

retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan".

A cette occasion, les Soviétiques font clairement savoir que tout vote en faveur de la résolution serait considéré comme un "geste inamicaï" (1).

C. Réaction de l'Agence Tass à ce "vote-sanction"

"Certains se sont laissés induire en erreur" et "l'Assemblée a voté à la majorité une motion qui est une ingérence directe dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et qui a pour but de transformer l'ONU en un outil de cette ingérence" (2).

Commentaire du journal: Il y a, certes, quelque cynisme de la part de Moscou à parler de "non-ingérence", de respect du non-alignement, du "droit souverain des Etats de la région" alors que ses troupes se battent en Afghanistan" (3).

D. La conférence de l'Union Interparlementaire réunie à Berlin-Est a condamné mercredi 24 septembre 1980, à une très forte majorité par les délégués présents à la séance de clôture, l'intervention militaire soviétique en Afghanistan. Un passage de la résolution exigeant le retrait immédiat des troupes soviétiques d'Afghanistan a été adopté par 680 voix contre 181. L'ensemble du texte a été adopté par 765 voix contre 141.

Seuls, les délégués du bloc soviétique, à l'exception pourtant de ceux de la Roumanie, de Cuba, du Yémen du Sud, ont voté contre la résolution indique l'agence Reuter (4).

II. La position des dirigeants congolais face à l'événement

Maintenant que nous nous sommes efforcés de circonscrire l'événement, voyons comment a réagi la classe dirigeante congolaise.

D'abord, nous nous sommes intéressé à chercher dans les

(1) Le Monde du 22 novembre 1980.

(2) Ibid., du 23/24 novembre 1980.

(3) Ibid., du 26 décembre 1980.

(4) Ibid., du 27 septembre 1980.

grands quotidiens d'information congolais (1), la part réservée à l'événement; comment et pourquoi le Congo s'est abstenu au vote demandant le retrait immédiat et inconditionnel des troupes soviétiques d'Afghanistan.

a) Dans tous les discours présidentiels de portée nationale (cf. documents cités plus haut), nous n'avons pas relevé la moindre trace de l'intervention des troupes soviétiques en Afghanistan (pays non-aligné). Aucune allusion non plus sur le vote du Conseil de sécurité à l'ONU (du 7.1.80.) condamnant cette intervention; pas plus sur les votes du 16 janvier 1980 et 20 novembre 1980 sur la demande immédiate du retrait des troupes soviétiques; votes auxquels le Congo a bel et bien pris part sans apporter son soutien à l'Union soviétique.

b) Par contre, nous avons relevé dans les rubriques de ces mêmes grands quotidiens consacrées à la politique extérieure du gouvernement congolais, les préoccupations de celui-ci sur la situation dans le monde: On y lit: - que les forces impé-

(1)-Message à la nation du président du comité central du PCT, Chef de l'Etat, président de la République, Mweti No 238, du 5 janvier 1980.

- Communiqué final de la session du CC du PCT, Mweti, No 246, du 19 avril 1980.
- Conférence du secrétaire général du CC après la présidence du CC du PCT, Mweti, No 312, du 23 août 1980.
- Communiqué du bureau politique du CC du PCT réaffirmant les principes de la politique extérieure du Congo, Mweti, No 334 du 14 octobre 1980.
- Communiqué final de la 5e session du CC du PCT, La Semaine Africaine, du 26 novembre 1980.
- Communiqué final de la 7e session du CC du PCT, Mweti, No 467, du 1er septembre 1981.

N.B. Les grands quotidiens d'information congolais sont:

- 1) A.C.I. (quotidien)
- 2) Bakanto Ya Congo (Organe de l'Union congolaise des Femmes)
- 3) Combattant rouge (Organe central de l'Armée populaire nationale)
- 4) Etumba (Organe central du PCT)
- 5) Jeunesse et Révolution (Hebdomadaire des Jeunes)
- 6) La Semaine Africaine (Hebdo)
- 7) Mweti (Quotidien national d'information)
- 8) Voix de la Classe Ouvrière (Hebdo)

Seule, La Semaine est privée; le reste dépend du Parti.

rialistes ont décidé comme elles l'avaient annoncé de passer à l'offensive sur tous les points chauds du globe; l'exaltation des luttes des peuples de l'Amérique Latine...; la dénonciation du pouvoir sioniste israélien au Moyen-Orient; l'atmosphère de tension qui se développe dangereusement en Extrême-Orient et des actes de provocation qui sont commis chaque jour contre la République Populaire et Démocratique de Corée; qu'en Afrique les Saharawi remportent des victoires...; qu'en Angola on se bat contre l'Afrique du Sud...; qu'un contingent congolais a été au Tchad sous l'égide de l'OUA, etc.; qu'on prépare activement le voyage du Chef de l'Etat en URSS... mais trêve d'ironie, il n'y a pas un seul mot, absolument pas un sur l'Afghanistan - sujet d'actualité...

c) Mais voici que la mauvaise humeur manifestée par l'Agence Tass contre ses amis "naturels" qui ne lui ont pas apporté leur soutien au cours des votes à l'ONU réveille nos bonnes consciences au Congo. Bon cœur mauvaise conscience, on dépêche à Kaboul une mission gouvernementale pour aller "étudier" sur place la situation. La mission est conduite par le secrétaire général du comité central du Parti congolais du travail près de la présidence de ce parti; curieuse et singulière coïncidence, une délégation de la centrale syndicale française C.G.T. est aussi partie à Kaboul faire la même "étude".

Cependant, si on dispose du texte du télégramme (1) de la C. G. T. sur la situation en Afghanistan, du côté de la délégation congolaise on continue jusqu'à aujourd'hui à "étudier" la situation non plus sur place à Kaboul mais à Brazzaville. Il faut ajouter du reste que les déclarations des dirigeants de la C.G.T. ont été très mal accueillies par l'ensemble du mouvement syndical français et que, depuis lors, ils ont fini par mettre de l'eau dans leur vin.

(1) Texte du télégramme de la C.G.T. envoyé depuis Kaboul - "Situation sans aucun rapport avec les informations diffusées en France, Kaboul situation calme. Nous circulons sans problème. La population vaque à ses occupations habituelles. Premières mesures gouvernementales semblent correspondre aux souhaits population et intérêt national. Nous voici prison de Pah-Charkhi. Plus de détenus politiques sauf 18 amnisties (anciens partisans du président Amin). Prison en cours de transformation en manufacture". (Le Monde des 27 et 28 janvier 1980).

d) Au Congo, les choses ne vont plus également et c'est l'embarras total dans la classe politique; en s'abstenant au vote, on a voulu sans doute se conformer aux principes du non-alignement - tout comme l'a fait l'Algérie et l'Inde pour ne citer que ces deux-là -. Mais comment réparer ce geste "inamical" envers l'Union soviétique? Surtout que le Chef de la délégation congolaise de retour de Kaboul continue d'afficher un machiavélique mutisme sur la situation "étudiée" en Afghanistan même dans sa conférence de presse (cf. Mweti du 23 août 1980).

Dare-dare le Chef de la diplomatie congolaise, comme pour voler au secours de ce dernier, convoque la presse congolaise; pressé de questions sur notre attitude au vote, il n'a pu faire mieux que de réaffirmer le vote et de déclarer qu'après tout le peuple congolais ne pouvait se diviser sur cette affaire (sic.).

e) Mais n'y a-t-il pas dichotomie entre les votes du gouvernement sur l'affaire afghane et les prises de position (isolées) du Chef du parti et de l'Etat congolais lorsqu'ils signent les communiqués conjoints ci-dessous, d'un côté avec la délégation vietnamienne en visite au Congo; et de l'autre avec l'Union soviétique à l'issue de son voyage à Moscou?

Disons aussi qu'il y a franchement antinomie entre la réalité afghane et ces communiqués conjoints.

Le bureau politique du PCT n'a-t-il pas réaffirmé de son côté "les grands principes" de la politique extérieure du Parti en ces termes: "Chacun sait que la politique extérieure du parti ... repose sur les principes d'indépendance nationale, de paix, de non-alignement, de solidarité et d'amitié avec tous les peuples et gouvernements épris de justice et de paix" (1).

Que disent-donc ces deux communiqués?

a) Congo-Vietnam: "Les deux parties réaffirment une fois de plus leur ferme solidarité agissante à la lutte que mène le peuple et le gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan contre l'impérialisme et ses alliés, pour le renforcement de l'unité nationale, l'indépendance, la liberté et la démocratie" (2).

(1) (cf.) Communiqué final du B.P. Mweti, du 14 octobre 1980.

(2) (cf.) Mweti de décembre 1980.

- b) Congo-URSS: "L'URSS et le Congo se déclarent pleinement solidaires de la République Démocratique de l'Afghanistan dans sa lutte révolutionnaire et exigent la cessation immédiate de l'ingérence extérieure dans les affaires du peuple et du gouvernement afghans" (1).

Cette incohérence de positions de la part de la classe dirigeante nous fait naturellement penser à Machiavel lorsqu'il dit:

"Les hommes sont si simples et si faibles que celui qui veut tromper trouve aisément des dupes". Qu'"il n'est pas nécessaire à un prince d'avoir toutes les qualités, mais il est indispensable de paraître les avoir".

Alors que signifie donc cette valse d'attitudes pour le moins surprenante de la part d'une direction politique qui se veut apparemment cohérente et disciplinée? Cette discipline dont le secrétaire général près de la présidence du comité central du PCT dit: "... Là où il y a des hommes, les problèmes ne manquent pas"... Il est donc question de rappeler aux hommes la discipline pour qu'il y ait unité d'action, qu'ils se meuvent dans la discipline, et suivent la même direction... (2).

Pour notre part, nous disons que cette trame de contradiction est bien le reflet du divorce qui existe au Congo entre ce que l'on fait et ce que l'on dit. Manifestement les dirigeants du parti sont isolés de la propre base du parti, sans parler de la population congolaise qui, elle, se sent non concernée "par les élucubrations de ses dirigeants" mais subit en silence.

Récemment, le chef de l'Etat congolais ne déclarait-il pas qu'"il faut que cela change à partir d'aujourd'hui", que par exemple "Dix ans de recherche sur le terrain du redressement général des entreprises d'Etat en passant par tous les moyens, depuis l'appel à la conscience des cadres et des travailleurs jusqu'à la radicalisation, c'est trop. Manifestement trop. Et dix ans de recherche n'ont pas suffi à nous amener au redressement car dans l'ensemble, la situation demeure fondamentalement inchangée" (3). - pour le pays réel... Cela reflète bien la situation réelle au Congo. Pour ce qui concerne l'incohérence proprement dite des attitudes de la classe dirigeante au Congo, nous avons retenu à cet effet plusieurs hypothèses.

(1) (cf.) Le Monde du 20 mai 1981.

(2) (cf.) Mweti No 312 du 23 août 1980.

(3) (cf.) Mweti No 240 du 12 janvier 1980.

- 1.- Qu'il n'y a pas eu unanimité dans l'appréciation de la question afghane; d'où des divergences de positions; il en va de même aussi pour ce qui se passe en Pologne.
- 2.- Qu'il est apparu des divisions et des durcissements, voire même des oppositions de personnes, à telle enseigne, que "faucons" et "colombes" se sont affrontés sur la question de la stratégie à adopter sur des problèmes de cette envergure.
- 3.- Il faut également observer qu'au niveau de la direction politique, les éléments militaires du parti ont "toujours" tendance à se montrer plus irréductibles que les non-militaires, confondant ainsi la raison logicienne (d'Etat) au fait militaire. C'est l'aile "dure" des "faucons". Il est notoire que c'est dans cette aile qu'on doit trouver un quelconque appui à l'intervention des troupes soviétiques en Afghanistan. Et à la longue, si on n'y prend garde, cela peut conduire à un dogme dangereux.

Et maintenant, après une première approche de l'analyse des états d'âmes des hommes politiques congolais face à la maîtrise du destin de leur pays, quels enseignements peut-on retenir à ce stade de notre étude. A première vue, nous en retenons quatre.

Primo: - Il y a le dur enfantement de nos Etats à la vie Internationale avec leur lot commun de sous-développement; il y a en même temps l'impatience des jeunes intellectuels idéologues à vouloir jouer les premiers rôles; ce qui les a amenés à contester la première génération de la classe politique congolaise au pouvoir. Ils ont pensé (à leur manière) aller vite dans la résolution du sous-développement de leur société et pour convaincre ou se convaincre eux-mêmes, ils ont recouru à la manipulation idéologique comme seule voie possible du changement de la société congolaise. Ils ont par conséquent cherché à en imposer le marxisme-léninisme comme philosophie d'Etat.

Secondo: - Une fois arrivées au pouvoir, les élites intellectuelles doctrinaires ont imposé leur domination; elles ont fait adopter le socialisme scientifique comme doctrine d'Etat, sans pour cela que le peuple congolais ait été consulté au préalable pour se prononcer sur son choix de société. Elles ont su profiter du contexte effervescent qui a suivi le succès des centrales syndicales congolaises dans la démission du président-Abbé Youlou, pour obtenir l'institution d'une organisation syndicale unitaire et monolithique (suppression des syndicats de branches), la CSC (Confédération syndicale congolaise). Tout comme elles ont fait traduire dans les faits la création du parti unique et des organisations de masse unitaires: Jeunesse, femmes, etc. Enfin, la substitution au drapeau national congolais d'un

drapeau rouge (symbole prolétarien mondial) et l'adoption de l'Internationale comme hymne national provisoire du Congo sont également à mettre au compte de cette élite intellectuelle congolaise.

Autant de faits importants et autant de profondes mutations qui sont intervenues dans la vie quotidienne du peuple congolais - par la seule volonté ou manigance du noyau intellectuel congolais doctrinaire, assez peu au courant des réalités sociologiques du pays.

Première conséquence de ces pratiques enthousiastes et léonines: toute cette génération d'intellectuels a été balayée de la direction des affaires de l'Etat par le nouveau courant de l'histoire congolaise, symbolisé cette fois par l'irrésistible ascension de la "classe" militaire au pouvoir. Ces "victimes" intellectuelles sont notamment Pascal Lissouba, Ambroise Noumazalaye, Claude-Ernest Ndaya-Graïlle, Da Costa, Van den Reisen...

Tertio: - Cette ascension des militaires dans la vie publique congolaise a fait découvrir quelque chose de tout à fait singulier à savoir que manquant d'idéologie propre, ils se réclament tous du socialisme scientifique pour autant que le contrôle du pouvoir politique ne leur "échappât" point. Ainsi donc le sacro-saint principe de la neutralité politique de l'armée est devenu schéma désuet; pas une seule voix ne s'élève pour dénoncer le fait que l'armée ne soit plus neutre dans le jeu politique congolais; elle est désormais partie liée à la protection d'un seul ordre social donné (celui du camp du marxisme). Dans ce contexte sociologique, une réalité se fait jour au Congo: pour que l'armée (du moins ses éléments intéressés à la politique) conserve le pouvoir, elle sera nécessairement tentée de recourir à l'encadrement comme système efficace de contrôle des citoyens, à la pression sur les individus en utilisant des moyens armés - ce qui est déjà mis à exécution puisque l'armée occupe les rouages-clés de l'Etat. Nous y reviendrons.

Quarto: - Néanmoins, pas plus que les intellectuels idéologues, l'"état-militaire" ne saura résoudre le complexe problème du sous-développement du Congo, même s'il se sert des hommes de l'appareil administratif; ce n'est pas là qu'une seule face de l'iceberg congolais. La réalité sociologique de la société congolaise est tout autre chose que la démonstration des armes ou de la force de coercition.

Pour conclure ce chapitre nous avons annoncé une réflexion du philosophe centrafricain Sissa sur les "intellectuels et idéologues de domination en Afrique" dont voici ci-après les extraits:

"Nous assistons aujourd'hui depuis la Conférence de Bandoung et l'éclatement au grand jour du conflit sino-soviétique, à

un écartèlement des intellectuels africains à propos des modèles théoriques et politiques concernant la lutte anti-impérialiste en Afrique.

"Sans vouloir aucunement imposer aux Etats africains un modèle quel qu'il soit, mais précisément pour contribuer à donner à l'Afrique les possibilités d'une pensée et d'une politique propres, unies et cohérentes, il importe de mesurer avec lucidité les enjeux collectifs qui se cachent, dit-il, sous ce concept (souvent d'ailleurs mal défini) et cette théorie, ainsi que derrière l'attitude qu'ils entraînent; à savoir, la désignation actuelle de l'Union soviétique comme l'ennemi No 1 des peuples opprimés; thèse selon laquelle l'Union soviétique serait le strict symétrique et pendant des impérialistes occidentaux, assoiffée plus qu'eux encore de volonté de domination et d'intention économiquement hégémonique".

Faisant allusion à la conception chinoise du monde contemporain, le philosophe Sissa écrit:

"La référence à la thèse des trois-mondes (c'est-à-dire de la division du monde en trois) comme modèle de raisonnement politique, à opposer à un modèle d'inspiration soviétique, devient, dans la conjoncture actuelle une arme dont ceux qui l'utilisent ne voient pas qu'ils la manipulent, malgré eux, peut-être, mais avec efficacité.

"Les intellectuels qui ont le privilège d'avoir accès à l'information et au savoir dans les métropoles occidentales ne serviront les peuples d'Afrique que quand ils prendront conscience de la nécessité de procéder par eux-mêmes à l'analyse de ce que le continent recèle de spécifique dans la lutte anti-impérialiste.

Et il conclut: "Partant d'une analyse concrète africaine, allant dans le sens d'une autonomie idéologique et économique, on peut et on doit actuellement, sans contradiction avec le non-alignement mettre en garde contre les idées importées, les stéréotypes ou le bouc émissaire voué aux gémonies qui servent à reproduire l'ordre ancien et à réaffirmer un état de fait, à renforcer un système de dépendance" (1).

A l'appui de cette réflexion, nous nous autorisons à craindre qu'au Congo, il existe en réalité un divorce entre le pays légal (celui de ceux dont le pouvoir est aux mains du parti)

(1) Sissa Le Bernard, Le Monde du 28 août 1980.

et le pays réel (celui du peuple qui, lui, n'a aucun pouvoir, sinon celui de se taire ou d'applaudir dans les meetings à la gloire des Chefs...).

Ainsi, l'écart se creuse de manière toujours plus tragique entre l'appareil d'Etat et le peuple congolais, laissant présager un avenir sombre pour le pays. Il faut que nous concluons par un vœu: Le Congo, pays sous-développé, pays du Tiers-Monde et non-aligné, c'est-à-dire qui se tient à l'écart des deux camps: d'une part celui de l'OTAN, et d'autre part, celui du Pacte de Varsovie, doit se concilier toutes les couches sociales congolaises du Nord au Sud, de l'Ouest à l'Est; toutes les tendances et croyances confondues; car l'identité de l'"homo congolus" ne doit en aucune manière signifier sa soumission à une seule et unique doctrine politique d'Etat.

IV. LE CONGO ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE COOPÉRATION ECONOMIQUE

(- du système des Nations Unies (OMS, PNUD, FMI, BM, UNICEF, FAO, etc.)

(- de la zone Afrique (BAO, Air Afrique, CEA, etc.)

En adhérant à l'Organisation des Nations Unies, le Congo a souscrit librement aux idéaux de cette organisation mondiale dans le domaine du progrès politique, notamment au principe général du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; dans le domaine du progrès économique et social singulièrement au principe général de l'assistance technique et financement du développement économique et de la protection internationale des droits de l'homme.

La seule chose qu'on pourrait un peu regretter au Congo c'est le manque de "chaîleur" entre les dirigeants congolais et les représentations des organisations ci-dessus basées à Brazzaville.

D'autre part, il semble aussi qu'une majorité de la classe politique congolaise n'ait pas une bonne information ou connaissance de ces organisations, de leurs objectifs et possibilités d'aide; d'où une certaine méfiance affichée par certains d'entre eux.

Par ailleurs, les organes d'information du pays - presse parlée ou presse écrite - ne leur consacrent que des flash ponctuels (à l'occasion de signatures de conventions financières ou d'accord de projet ou encore de remise de dons, etc.).

Ce petit rien n'est pas du tout fait pour arranger l'image de marque de ces organisations qui passent aux yeux du néophyte (militant) du parti congolais du travail pour des nids d'espions ou de la contre-révolution... autant de clichés absurdes.

Il y a peut-être aussi cette autre considération non moins importante qu'évoque la journaliste Sophie Bessis qui fait que ces organisations se montrent très réservées et respectueuses des options révolutionnaires du pays.

S. Bessis: "La nature des régimes qui se sont succédés depuis la chute de l'Abbé F. Youlou en 1963 ("chien couchant de l'impérialisme", selon la terminologie officielle), a renforcé cette tendance naturelle: on sait l'importance qu'attache le marxisme-léninisme et les partis qui en dérivent à la parole et aux discours, armes aussi importantes que l'action; toutes les équipes gouvernementales ont rivalisé à ce titre dans la logomachie révolutionnaire. On se souvient fort bien ici, des discours-fleuves de Massamba-Débat ou de Ngouabi, vantant les vertus du socialisme scientifique pour préparer des lendemains radieux au prolétariat congolais" (1).

4.1. Le président Fulbert Youlou - que pensait-il de la coopération internationale ?

Il avait sur ce point une vision pragmatique des choses. N'a-t-il pas proposé à ses pairs lors de la fameuse conférence de Brazzaville, la création d'une sorte de "Communauté économique européenne", entendu comme un "Marché commun à l'africaine". Notons qu'aujourd'hui, cette idée a fait son chemin et qu'à l'OUA on en débat sérieusement. Néanmoins, il en avait précisé les contours:

"Le gouvernement des Etats pourrait procéder en commun à l'étude des solutions à apporter aux problèmes; ainsi seraient facilitées les négociations avec tous les organismes financiers publics et privés, nationaux et internationaux... Il lui appartiendrait d'intervenir auprès de tous les organismes internationaux de financement (La BIRD, l'Association internationale pour le Développement, la Société financière internationale, l'OCDE, le FEDOM) pour démontrer aux pays industrialisés que là se trouve le seul moyen de réaliser, dans un esprit de coopération, les indispensables transferts financiers de solidarité" (2).

(1) Sophie Bessis, *Jeune Afrique*, No 1043, p. 227, 31 décembre 1980.

(2) Mirlande Hippolyte, *Groupe de Brazzaville et Nations Unies*, Fond. sciences politiques, Paris, 1977, p. 28.

4.2. Le Congo et les organisations du système des Nations Unies

Malgré la petite introduction que nous avons faite en soulignant le manque d'élan des autorités congolaises en tout ce qui touche la coopération avec les agences spécialisées des Nations Unies, reconnaissons qu'il existe néanmoins des programmes d'assistance avec le Congo.

4.2.1. Coopération avec l'OMS

En s'adressant au Directeur général de l'OMS, lors d'une visite au siège de cette organisation à Brazzaville, le président Ngouabi a déclaré:

"M. le Directeur régional, vous venez en des termes très expressifs de nous présenter ce qu'est l'Organisation Mondiale de la Santé et plus particulièrement quel est le rôle du Bureau régional que vous dirigez avec compétence et honneur pour notre cher continent. Le Chef d'Etat d'un jeune pays confronté en permanence aux problèmes de développement économique et social y est d'autant plus sensible qu'il trouve et voit désormais en l'OMS un instrument capable de l'aider à résoudre ses problèmes, à faire, pour prendre votre heureuse expression, "sa révolution sanitaire" (1).

"... En raison de ce qui précède, il vous est facile de comprendre les exigences légitimes du peuple congolais en matière de santé. La satisfaction de ces exigences, tout en les attendant de lui-même et de ses dirigeants, le peuple congolais l'espère aussi, en vertu de son amitié et de la franchise fraternelle que suscite l'hospitalité, du Bureau régional. Certes dans l'affirmation de ces exigences et dans la jouissance de cette hospitalité, il y a eu quelque incompréhension. D'ailleurs, elles procèdent plus du comportement de certaines individualités singulières que d'une attitude générale et concertée; c'est pourquoi elles ont trouvé des solutions heureuses et cela grâce aux qualités et au sens aigu du dialogue du Docteur Quenum" (2).

"... Au delà de ces anicroches fraternelles, il n'en demeure pas pour autant vrai que le peuple congolais... ne saurait comprendre l'attitude du Bureau régional de l'OMS si celui-ci

(1) M. Ngouabi, Vers la construction d'une société socialiste en Afrique, p. 724, Présence Africaine, Paris, 1975.

(2) M. Ngouabi, ibid., p. 725-726.

à l'instar de sa position géographique s'enfermait dans un isolement majestueux, dans une insularité hallucinante et devenant semblable à ce fameux miroir trouble où l'on cherchait désespérément un reflet d'espoir" (1).

Poursuivant son allocution, l'homme d'Etat congolais ajoute: "Un proverbe congolais dit: "que lorsqu'à proximité de votre case on a tué du gibier et qu'on le dépèce, on est en droit d'espérer avoir quelques bons morceaux". En l'occurrence, le peuple congolais souhaiterait bénéficier de plus de sollicitude, de plus de compréhension de la part de l'OMS. Il y en a eu, il en existe et il en faudrait davantage. Le dialogue doit se revivifier, devenir direct, fraternel et franc.

... Ce qui ne paraît pas négligeable. "Le peu" que l'OMS pourrait apporter au peuple congolais dans la franchise et l'amitié serait mieux accueilli que le "beaucoup" consenti par le biais de la charité rationnelle et des sentiments distingués" (2).

Avec le président Ngouabi, il n'y avait pas qu'une différence de ton: une profonde différence d'attitude et de conception dans l'idée de coopération. Ces propos résument éloquemment la "méfiance" que l'on a de ces organisations; c'est pourquoi nous avons jugé bon de le citer ci-dessus.

4.2.2. Coopération avec le PNUD

Depuis plus ou moins une décennie, le CONGO et le PNUD ont signé un accord d'assistance portant sur un projet pilote de vulgarisation agricole. Il est également à déplorer que les autorités congolaises ne lui accordent que "peu d'attention"; ce qui n'empêche pas que le travail se poursuit normalement à Kinkala à une centaine de kilomètres au Sud de Brazzaville. Il existe certainement d'autres réalisations...

Récemment un autre accord de coopération a été signé, rapporte le journal "La Semaine Africaine". Cet accord porte sur une nouvelle convention intitulée "Assistance au Centre de Gestion". L'objectif de cet accord est de contribuer au redressement et au développement des entreprises d'Etat (3).

- (1) M. Ngouabi, Vers la construction d'une société socialiste en Afrique, p. 726, Prés. Africaine, Paris, 1975.
- (2) Ibidem
- (3) La Semaine Africaine du 23 au 30 mai 1979, p. 9.

4.2.3. Coopération avec la Banque Mondiale

Tout comme pour les autres organisations, nous aurions pu poser la question: "La Banque Mondiale, vous connaissez?" Mais tel n'est pas notre propos ici. Le Congo a adhéré à la Banque Mondiale et au FMI le 21 novembre 1962 (Loi No 35-62, J.O. du 1er décembre 1962, p. 881).

Il existe chez certains dirigeants congolais, à tort ou à raison, un sentiment "de rejet" pour tout ce qui a trait à cette Institution. Ils sont une toute petite minorité certes mais à quoi cela est-il dû? On peut dire qu'ils sont contre par principe, tout simplement parce qu'ils y voient les Etats-Unis d'Amérique, donc le symbole de l'impérialisme. Peut-être aussi parce que la majorité des pays de l'Est n'en font pas partie (URSS en tête). Mais surtout parce que Robert Mac Namara, ancien Secrétaire d'Etat à la défense de Kennedy en est devenu le Président. Mac Namara est tenu là-bas pour le responsable des bombardements du Viet-Nam alors que ce pays est un pays ami du nôtre. A cela enfin, il faut ajouter qu'on connaît mal les objectifs (ou la politique) de cette Banque, etc.

Une anecdote pour terminer ce chapitre.

En 1971, le président Mac Namara est attendu au Congo pour une tournée de travail. Le Congo a un ambitieux projet de réalignement de sa voie ferrée (qui est aussi classée comme voie communautaire - UDEAC) et envisage de confier à la Banque Mondiale le rôle de chef de file d'un prêt consortial à cet effet. Tout est mis en œuvre pour accueillir Mac Namara, mais voilà qu'un haut dignitaire du parti congolais du travail s'insurge contre la venue au Congo de l'assassin du peuple vietnamien, etc. Ce fut un moment de surexcitation extraordinaire, tant cette opposition se faisait menaçante. Finalement la majorité a eu raison, mais non sans peine. Il faut comprendre dans ce branle-bas un refus total de la minorité de dissocier le Mac Namara, ancien chef de l'appareil de guerre américain, du président de la Banque Mondiale qu'il est devenu, et cela malgré le besoin d'argent du Congo pour financer son projet. Le désaccord, comme on le voit, a éclaté sur la question de principe - même si l'intérêt du pays commandait de faire taire les ressentiments. Après tout, Mac Namara a bel et bien été reçu à Brazzaville par le président Nguabi et les dignitaires du parti; et il a eu droit à une merveilleuse randonnée en train à travers la chaîne montagneuse du Mayombe (où précisément les travaux de réalignement ont lieu présentement).

Le crédit consortial lui, a été également mis en place malgré son coût exorbitant et qui ne cesse de nécessiter des rallonges...

V. LE CONGO ET LA COOPERATION INTERNATIONALE "REGIONALE"

5.1. Coopération avec la Banque Africaine de Développement (BAD)

5.1.1. La BAD vous connaissez?

Etant donné l'importance de cette institution au niveau du continent, nous avons pensé en présenter succinctement les points essentiels. L'accord créant la BAD a été initialement signé par 33 gouvernements africains, le 4 août 1963, à Khartoum (Soudan). Le Congo a ratifié cet accord par la Loi 13-64 du 25 juin 1964 (J.O. du 1er janvier 1965, p. 13).

L'article 1 définit le but: celui de contribuer au développement économique et au progrès social des Etats membres, individuellement et collectivement... par la mobilisation des ressources aussi bien nationales qu'internationales.

- La Banque a pour politique de coopérer avec les institutions financières nationales de développement des pays membres, même si elles se limitent à un secteur particulier: agricole, industriel ou minier par exemple. Les pays membres où il existe plus d'une institution ont cependant la possibilité d'indiquer le secteur auquel priorité devrait être donnée (1).

Les formes principales que peut prendre la coopération de la BAD avec les institutions financières nationales de développement sont les suivantes:

- a) financer conjointement des projets spécifiques;
- b) octroyer des crédits globaux pour le financement de programmes...;
- c) fournir une assistance en vue d'une étude de la structure, des activités et des ressources de l'institution financière nationale, aussi bien que pour la mise en oeuvre des réformes nécessaires;
- d) fournir une assistance technique en matière de gestion de l'établissement intéressé, ainsi que d'identification, d'élaboration et d'évaluation des projets...;
- e) former du personnel en matière de financement des projets de développement, etc. (2).

(1) BAD, Coopération avec les institutions financières nationales de développement, p. 2, Abidjan, mai 1977.

(2) ibid., p. 4.

L'article 13 distingue les opérations ordinaires et les opérations spéciales de la Banque.

L'article 29 définit l'organisation: le Conseil des gouverneurs et ses pouvoirs.

L'article 30 donne la composition du Conseil des gouverneurs - Chaque Etat membre est représenté au Conseil et nomme un gouverneur et un gouverneur suppléant...

L'article 32 en délimite les pouvoirs.

L'article 33 donne la composition du Conseil d'administration - il se compose de 9 membres qui ne sont ni gouverneurs, ni gouverneurs suppléants.

L'article 36 indique le mode de désignation du Président de la Banque - Le Conseil d'administration élit le Président à la majorité du total des voix attribuées aux Etats membres.

L'article 37 définit les fonctions du Président de la BAD - qui en est le représentant légal (1).

5.1.2. La BAD et l'adoption du DTS comme unité de compte (Droit de tirage spécial du F.M.I.)

La chose la plus remarquable réalisée par les autorités de la BAD a été de proposer au Conseil d'administration de cette institution l'adoption du DTS comme unité de compte - en lieu et place de l'or (2). L'ancienne valeur de l'unité de compte à titre de rappel est fixée à 0,88867088 d'or fin.

L'abandon de l'or par le système monétaire international (FMI) facilite à plus d'un titre les transactions internationales étant donné la difficulté qu'il y avait d'évaluer le cours de l'or. Toute référence à l'or était un sérieux handicap pour les pays sous-développés. Le DTS peut présenter un espoir pour les relations entre Etats; surtout pour la réalisation progressive de l'intégration économique au niveau du continent africain - création d'un Marché commun africain (cf. sommet économique de l'OUA à Lagos - avril 1980).

Pourquoi s'en réjouir?

"Les raisons pour lesquelles une unité de compte est utilisée au bénéfice d'un large appui peuvent comporter un élément

(1) BAD, Accord portant création de l'institution, pp. 13, 19, 20, 21, 22, 23, Abidjan, août 1967.

(2) Adoption DTS, mai 1978.

idéologique. Par exemple, le DTS est autant un instrument de réserve qu'une unité de compte et, dans une large mesure, les milieux officiels encouragent son adoption comme unité de compte dans l'espoir que cela l'aidera à devenir le principal instrument de réserve du système monétaire international (1).

5.1.3. Le Congo et la BAD

La Banque Africaine de Développement jouit d'un bon coefficient de confiance au Congo, notamment auprès des autorités financières congolaises. Plusieurs interventions économiques et sociales en sont les témoignages. Nous citerons en exemple le château d'eau bien implanté, au cœur du Boulevard des Armées (grande place de fête).

La BAD est également partie prenante au crédit consortial pour le réaligement de la voie ferrée CFCO. De même qu'elle a consenti au Congo un prêt qui servira à financer des nouvelles palmeraies à huile; à rénover les plantations existantes et aussi une usine. La BAD a également financé une ligne de crédit à la Banque nationale de développement du Congo pour la promotion de petites et moyennes industries, etc. En un mot, disons que la BAD est très active au Congo. Récemment le journal gouvernemental Mwetî a publié un long exposé du Ministre congolais des finances à son retour du Conseil annuel des gouverneurs de cette Banque. Le titre seul de l'article en dit assez "La répartition des prêts a été satisfaisante" a-t-il estimé (2). Il y fait écho de la "priorité donnée à la BAD aux voies de communication"; "que la BAD s'attachait à améliorer les services de l'assistance technique en matière de gestion, ainsi que d'identification, d'élaboration et d'évaluation des projets - dans le cadre des politiques opérationnelles"; que la Banque ne cesse d'accroître ses interventions à l'agriculture; que la Banque étudiait la création d'une cellule d'information afin d'éviter à certains Etats les aventures des démarcheurs financiers douteux, etc. Tout cela s'est passé à la satisfaction générale des représentants, a-t-il noté.

(1) Joseph Gold, Brochure du FMI, No 26-F, DTS, Or et monnaies, p. 13, Washington, 1979.

(2) H. Lopes, Mwetî No 291, p. 4, Brazzaville, 1980.

5.2. le Congo et la Compagnie Air Afrique

Le Congo est l'un des onze Etats africains signataires de l'Acte créant la compagnie multinationale Air Afrique (1).

Compagnie multinationale de services, Air Afrique se veut d'être un symbole d'unité régionale et un puissant instrument pour le développement du transport aérien de la région voire aussi du continent.

Ses organes sont:

1. Le Conseil d'administration

Il est composé de 27 administrateurs dont 20 pour les Etats membres, soit 2 par Etat et 7 pour une société privée française, la Sodetraf.

2. Le Comité des Ministres des Transports

Il a mission de débattre en son sein de la politique commune, des perspectives du développement du transport aérien et des programmes, et d'une manière générale, de toutes les questions relatives à l'aviation civile et commerciale. Il représente l'autorité de tutelle de la compagnie.

3. Les Assemblées générales

Elles regroupent les Etats membres et la Sodetraf.

4. Le PDG

Il est élu par les membres du Conseil d'administration où il est du reste choisi.

Le Congo entretient des relations correctes avec la compagnie; un de ses ressortissants est même PDG-adjoint.

En résumé, nous souhaiterions en guise de conclusion, faire une suggestion: il serait très intéressant de voir Air Afrique mettre en place une politique plus dynamique et performante avec les sociétés nationales de transport aérien. Nous remarquons qu'en vingt ans, elle n'a pris de participation active qu'auprès d'Air Ivoire et d'Air Volta.

Nous le disons parce que c'est de sa compétence et de celle du Comité des Ministres des transports.

(1) Air Afrique créée en décembre 1960.

Enfin, il nous paraît souhaitable que le siège d'Air Afrique à Abidjan laisse dans les capitales de ses agences un volet appréciable de dépôts, ce qui permettrait aux Etats membres de disposer des liquidités confortables (pour emprunter par exemple). Nous avons comme l'impression que tous les fonds sont acheminés et thésaurisés auprès des seules banques ivoiriennes - ce qui n'est pas normal. Il n'y a pas de raison qu'on ne s'inquiète pas de cet état de choses, car l'unité dans la diversité suppose une judicieuse péréquation des choses.

CHAPITRE IV

LA CONFIGURATION DES CLASSES SOCIALES AU CONGO

1. LE PROBLEME

Le problème est de savoir si, dans une société globale "en voie de développement" comme la société congolaise, il existe ou non des classes sociales. Ce problème nous est apparu d'une importance capitale.

Beaucoup d'auteurs contemporains, à la suite des travaux de Georges Gurvitch (1), "se rattachent à la position selon laquelle les classes ne se développent que dans certains types de société, et pensent que leur émergence est liée au développement de l'économie moderne et de l'industrialisation" (2).

Georges Balandier "considère comme conditions préalables à l'existence de classes: une société politique unifiée par un Etat, un développement qui permet la différenciation et l'expansion des forces économiques, un dynamisme interne résultant de ces forces. Mais ces conditions, dit-il, ne deviennent génératrices de classes que dans certaines circonstances. Sont requis entre autre:

- a) l'établissement d'une société économique unifiée en raison de la généralisation des échanges et de la transformation du travail en marchandises,
- b) l'effacement des barrières culturelles, juridiques, politiques, qui cloisonnent dans un réseau de liens

- (1) G. Gurvitch, Le concept des classes sociales, C.D.U., Paris, 1954.
- (2) Cl. Rivière, "Etude critique des classes et stratifications sociales" in Cah. Int. de Sociologie, Vol. LIX, p. 309, PUF, Paris, 1975.

personnels et coutumiers les groupements traditionnels, ceci par multiplication des villes et des moyens de communication,

- c) la prise de conscience de l'individu de sa position dans la société globale et sa capacité critique, c'est-à-dire sa possibilité de contester l'ordre instauré par cette dernière" (1).

Pour certains auteurs marxistes, les conditions d'existence de classes supposent:

- a) la présence d'inégalités dans une société globale hiérarchisée - en l'occurrence une nation ou un Etat,
b) qu'il y ait effectivement prise de conscience * de classe (politique, économique et idéologique) (2).

Lénine ne distinguait-il pas dans la Russie de son temps, soit immédiatement après la Révolution d'Octobre, dans cette période de "transition" caractérisée par le "communisme de guerre" puis la NEP (Nouvelle Politique Economique plus libérale, établie provisoirement en URSS de 1921 à 1928), huit classes au moins: 4 dans les villes (bourgeoisie, technocratie, petite bourgeoisie, prolétariat), et 4 également

(1) G. Baiandier, *Anthropo-logiques*, p. 161, PUF, Paris, 1974.

(2) *La conscience de classe: "En langage marxiste, la conscience de classe est à la fois la conscience de l'exploitation de l'homme par l'homme et la volonté de supprimer cette exploitation. Cette expression signifie alors avant tout la conscience que prennent les travailleurs, classe écrasée, d'être sur le marché du travail une simple marchandise et la principale victime des aliénations économiques et sociales. La conscience de classe implique et appelle à la lutte pour la suppression définitive de classes" cf. A. Birou, *Vocabulaire pratique des Sciences sociales*, p. 64, Ed. Economie et Humanisme, Les Ed. Ouvrières, Paris, 1966.

"L'idéologie, elle, est l'ensemble ou le système des idées et représentations qui découlent des préoccupations majeures et des centres d'intérêt d'un groupe d'hommes donné."

à la campagne (propriétaires terriens, Koulaks ou paysans riches, seredniaks ou paysans moyens, paysans pauvres). C'était là une configuration capitaliste moyennement développée (1).

Tandis que Staline faisait observer de son côté que "les nations et les peuples attardés doivent être entraînés dans la voie générale d'une culture supérieure" (2). Sous-entendu, sans laquelle il ne saurait y avoir ni développement d'une économie moderne, ni industrialisation, ni conscience de classe (idéologie), correspondant au moins à la période de "transition" atteinte par la Russie de 1917.

Il déclarait ensuite: "Il faut agir pour faciliter aux masses travailleuses des peuples arriérés le progrès économique, politique et culturel, leur permettre de rattraper la Russie centrale, prolétarienne, qui a pris les devants" (2).

Or, la société globale congolaise "en voie de développement" que nous analysons aujourd'hui est depuis peu une société post-coloniale avec tous les avatars que cela comporte. La compréhension du problème des classes dans ce type de société nécessite que l'on s'écarte des schémas tout faits et qu'on se rende à l'évidence que ces sociétés représentent des caractéristiques qui leur sont propres - sociétés violentées, mutilées, hypertrophiées et peuples psychologiquement traumatisés et déshumanisés, etc.

"Si un peuple se trouve en retard dans son développement, écrit le professeur soviétique I.I. Potekhin, cela peut s'expliquer par la présence de conditions défavorables. Pourquoi les peuples se développent-ils à une vitesse ou à un degré plus ou moins élevé? ceci est dû, non à leur psychologie ou leur intelligence, mais au milieu qui les entoure, aux conditions historiques et géographiques" (3).

Prenant en compte toutes ces observations fondamentales, Balandier écrit: "En ce cas, l'étude des classes sociales -

- (1) Maurice Erard, "Classes sociales - Définition opératoire et typologie" in Cours de l'Institut de Sociologie, p. 4, Université de Neuchâtel, 1980.
- (2) J. Staline, Le marxisme et la question nationale et coloniale, p. 113, trad. française, Paris, 1949.
- (3) I.I. Potekhin, "L'intelligentsia et l'éveil de la conscience nationale", p. 194, in Les Russes africanistes parlent de l'Afrique, Prés. Afr. Parls, 1960.

ou groupements présumés tels (en Afrique noire) - est compliquée par trois sortes de considérations:

- 1) - le fait que le procès de l'industrialisation ne se développe que depuis une époque récente et reste conditionné par une intervention extérieure (celle des métropoles);
- 2) - le maintien de certains rapports traditionnels qui réduit le caractère d'incompatibilité apparaissant en premier lieu, comme l'a montré Gurvitch, parmi les "critères" spécifiques des classes sociales;
- 3) - la subordination de toutes les catégories sociales, quels que soient les rapports de puissance existant entre elles, à la minorité européenne dominante. Cette dernière observation est de grande importance: elle explique que la collaboration établie entre groupements sociaux apparaissant comme supérieurs, à l'intérieur de la société colonisée, et les colonisateurs, soit précaire - ces groupements rencontrent à plus ou moins long terme une limite à leur ascension; elle explique aussi que les tensions entre éléments inégaux, constituant ces sociétés dominées, soient d'autant plus atténuées que l'antagonisme vis-à-vis de la société coloniale est plus accusé" (1).

Et il ajoute: "Nous avons tenu à apporter cet ensemble de remarques afin de manifester l'intérêt qu'il y aurait à ne pas limiter l'étude du problème des classes sociales aux seules sociétés hautement "développées" (2).

II. LA PROBLEMATIQUE DES CLASSES ET STRATIFICATIONS SOCIALES AU CONGO

Claude Rivière, auteur d'une étude critique des classes sociales en Afrique noire, écrit: "La construction nationale, dans les nouveaux Etats, a compliqué l'analyse en terme de classes d'un élément volontariste très prononcé, puisque la plupart des pays considèrent les classes "à l'occidentale" comme étrangères à la situation réelle de leur pays. En accordant systématiquement le primat à la nation sur la classe, ils font passer la correction des inégalités entre nations avant la suppression des inégalités à l'intérieur de la nation. Pour eux, l'unité de parti politique, destinée à assurer l'unité du nouvel Etat, découle, comme une traduction institutionnelle de l'absence de différenciation en

(1) G. Balandier, "Sociologie de la Colonisation", p. 30, in Cah. int. de Sociologie, Vol. XVII, PUF, Paris, 1954.

(2) Ibid.

classes antagonistes" (1).

Au Congo, où un parti unique marxisant dirige l'Etat et la nation depuis plus d'une décennie, où est exalté sans relâche la lutte des classes, il est surprenant de noter que contrairement, aucune analyse des classes n'a jamais été entreprise - ce qui veut bien laisser parfois plus d'un observateur averti.

Lors d'une grandiose célébration des fêtes du 1er mai à Brazzaville, le premier président du PCT, le Commandant Ngouabi, déshabillé, stigmatisa ce manquement grave de la part du parti au pouvoir. Il déclara: "Pour que nos travailleurs comprennent correctement les problèmes de notre Révolution, il faut que le PCT les conduise sur une juste voie, à partir d'une juste analyse des classes de notre société. Cela nous permettra de montrer aux travailleurs, avec précision, les vrais amis de la Révolution, ses alliés et ses pires ennemis. Après cette juste analyse, poursuit-il, les ouvriers sauront combattre leurs ennemis".

Terminant son propos, le président Ngouabi esquissa la définition de classe que voici: "Succintement, dit-il, dans la Société congolaise, une classe est un groupe d'hommes qui se distingue de tous les autres par des critères essentiels suivants: la place qu'ils occupent dans le système actuel, qui est un système semi-colonial, et leur rôle dans l'organisation du travail" (2).

Nous constatons néanmoins que si cette citation indique une première tentative de cerner la problématique des classes au Congo, elle n'en est que bien incomplète et se limite en des termes généraux. Par exemple les critères fondamentaux de la théorie marxiste des classes sont ignorés- nous en rappelons ces critères: 1) le critère économique (rôle joué dans la production, la circulation et la distribution des richesses), 2) le critère politique (considéré comme organe exécutif d'une classe dominante), 3) le critère idéologique (juste analyse des classes et prise de conscience de classe, etc.).

Comment donc prendre au sérieux le discours du PCT lorsque

(1) Cl. Rivière, "Etude critique des classes et stratifications sociales" in Cah. Int. de Sociologie, Vol. LIX, pp. 285-286, PUF, Paris, 1975.

(2) M. Ngouabi, "Message du 1er Mai 1970", pp. 395-396, in "Vers la Construction d'une société socialiste en Afrique", Prés. Afr., Paris, 1975.

son manque de rigueur et d'analyse le conduit à escamoter toute théorie de classe au Congo encore aujourd'hui?

Finalement, on peut bien se demander - quel est le problème-clé de la révolution congolaise - est-ce le monde ouvrier sur lequel elle doit s'appuyer, ou bien le monde rural, ou celui des "cols blancs", de la petite bourgeoisie des services ou autres couches fondamentales congolaises? Ce qui revient à dire que le PCT, en dépit de l'option idéologique au nom de laquelle il fonde son orientation politique, n'a jusqu'ici pas clairement désigné les masses travailleuses qui constituent la principale force de la révolution.

Disons que la précédente citation du président Ngouabi ne représente rien d'empiriquement circonscrit, rien d'opératoire pour l'analyse de la société globale congolaise. Or, l'analyse de classe que nous souhaitons permettra de distinguer clairement entre des masses pauvres ou exploitées d'une part, et une élite dirigeante enrichie et jouissant de divers privilèges d'autre part - entre des ouvriers sans conscience de classe et des dirigeants syndicaux parachutés par la direction du parti et qui prétendent parler en leur nom.

Entre l'homme congolais et ses besoins et ses aspirations profondes et une minorité de politiciens qui utilisent leur pouvoir à des fins de carrière et de prestige personnels, en oubliant trop souvent leur devoir d'être à l'avant-garde du développement socio-économique et même politique de la grande masse des Congolais.

Revenons à la problématique de l'analyse des classes et mentionnons à titre d'exemple que l'Union soviétique désigne comme principale force de la révolution les forces ouvrières (de l'industrie); tandis que la Chine, elle, désigne comme principale force de la révolution les paysans (détail fondamental).

Autrement dit, le mutisme embarrassé du PCT sur la question ne peut qu'illustrer ce manque de rigueur dans la problématique. Dès lors, avant de poursuivre notre propos, nous aimerions faire nôtre cette remarquable boutade de F. Boas, qui dit: "Il ne suffit pas de savoir comment sont les choses, mais comment elles sont venues à être ce qu'elles sont".

En clair, nous pouvons poser la question de la manière suivante:

- 1) quelles sont les "classes sociales" dans les pays hautement "industrialisés ou développés" de l'Ouest?
- 2) que sont-elles dans les pays socialistes de l'Est?
- 3) que sont-elles en Afrique en général et au Congo en particulier?

- A. Dans les pays hautement industrialisés d'Occident, la classe sociale suppose de la part de ses membres une certaine conscience d'appartenance commune et un sentiment d'opposition ou de tension avec une ou plusieurs autres catégories sociales considérées comme classes adverses. La classe implique aussi certaines conditions d'existence semblables, une certaine communauté de destin à assumer et un rôle commun à jouer face à la société globale.

La classe existe comme telle seulement lorsqu'elle se situe par rapport à la société globale et lorsque ses membres ont un minimum de conscience collective (1).

- B. Dans les pays de l'Est européen, le partage de la société en classes sociales constitue la différenciation sociale fondamentale. Lénine les définit comme suit: "Les classes sociales sont des unités cohérentes qui se distinguent par leurs rapports aux moyens de production, leurs relations entre elles, ainsi que leur rôle dans l'organisation sociale du travail et la part des richesses publiques dont elles disposent. Chaque classe est composée de couches sociales différant par le niveau de revenu, les coutumes et les modes, le style de vie" (2).

Le sociologue polonais Jan Szczepanski précise pour sa part, qu'"il faut en effet distinguer dans la classe ouvrière, par exemple, l'"aristocratie" - artisans, ouvriers qualifiés -, la couche fondamentale et les manœuvres. Ces couches, à leur tour, se décomposent en catégories professionnelles, où du fait d'un métier similaire, les membres se trouvent dans une situation socio-économique analogue" (3).

- C. En Afrique noire, le sociologue africaniste Paul Mercier, traitant de la différenciation sociale des classes, écrit: "la colonisation, par les transformations qu'elle a apportées sur les plans économique, éducationnel, religieux,

(1) Alain Birou, Vocabulaire pratique des Sc. sociales, p. 52, Ed. Eco et Humanisme, Les Ed. Ouvrières, Paris, 1966.

(2) J. Hochfeld, "Théorie générale du marxisme des classes", in Etude sur la théorie marxiste de la société, Varsovie, 1962, in Cah. int. de Sociologie VI, p. 13, PUF, Paris, 1965.

(3) J. Szczepanski, "Les notions élémentaires de la sociologie", pp. 123, 178... in Cah. int. de Sociologie, Vol. VI, 1965.

etc., a déclenché des processus de différenciation sociale radicalement nouveaux. Elle a favorisé la naissance d'une nouvelle stratification sociale - sur la base de la profession, des revenus, du mode de vie, du genre de vie, etc. Mais elle limitait elle-même l'ampleur de cette différenciation, en ne permettant aux Africains, dans le meilleur des cas, qu'une participation restreinte à ses bénéfices: participation toujours mineure au pouvoir politique, à la puissance économique. Les rapports de domination caractéristiques de la colonisation constituent en eux-mêmes un frein à l'apparition d'un système diversifié de classes" (1).

III. NOTION DE CLASSE ET DIFFERENCIATION SOCIALES

Tandis que, d'un côté, nous retenons que la dialectique colonisateur - colonisé a été un frein à l'apparition d'un système diversifié de classes, de l'autre côté, nous notons en passant la thèse du professeur Agblémagnon, qui soutient l'existence en milieu africain de deux couches sociales fondamentales: celle des privilégiés et celle de la "masse". "Si nous ne pouvons encore parler de classes sociales, écrit-il, nous devons reconnaître l'existence d'une couche de privilégiés et d'une "masse". L'absence d'industrialisation nous prive de constitution d'un prolétariat moderne qui eût certainement précipité le processus de différenciation sociale et l'émergence de véritables classes sociales" (2).

Il ajoute en substance: "L'absence d'une véritable industrialisation, d'un véritable prolétariat qui s'opposerait à une classe de producteurs industriels qui serait une "classe d'exploiteurs" par rapport à une classe "exploitée" (3).

Observons que cette ambiguïté est d'autant plus grande que dans la situation coloniale, les colonisés privilégiés et les colonisés défavorisés s'identifiaient au même groupe, à savoir le groupe des colonisés, qui lui, était opposé globalement au groupe des colonisateurs. Ici intervient naturellement l'idéologie du racisme blanc/noir "comme une démarche

- (1) P. Mercier, "Classes et chang. pol. en Afrique noire", pp. 145-146, in Cah. int. de Sociologie, Vol. XXXVIII, PUF, Paris, 1965.
- (2) (3) F. N'Sougan Agblémagnon (CNRS et UNESCO), "Mythe et réalité de la classe soc. en Afrique noire: Le cas du Togo", pp. 160 et 167, *ibid.*, Cah. int. de Sociologie, Vol. XXXVIII, PUF, Paris, 1965.

de justification et une tactique de protection des avantages acquis" pour l'un et l'autre camp et vice versa.

Ce qui amène le professeur soviétique Potekhin à poser la question suivante: "La conscience de la race", c'est-à-dire le sentiment d'appartenir à une race définie, existe-t-elle réellement?... Elle (c'est-à-dire la conscience de la race) a, dit-il, acquis une certaine signification sociale avec la colonisation, lorsque les dirigeants impérialistes européens se sont illégalement appropriés par la force le droit de diriger les destinées des peuples asiatiques et africains, s'appuyant sur la fausse théorie de races "supérieures" et "inférieures". Elle perdra toute signification sociale, déclare-t-il, quand on aura supprimé le colonialisme et la suprématie de quelques nations sur d'autres. La conscience de race en tant que phénomène social n'existe qu'en relation avec le combat mené contre le colonialisme" (1). (Nous ajoutons: qu'il vienne de l'Ouest ou de l'Est).

S'appuyant sur les bouleversements causés par la décolonisation de l'Afrique, Balandier donne de la différenciation sociale un point de vue quelque peu nuancé, et il écrit: "Ces bouleversements profonds s'accompagnent d'une nouvelle différenciation sociale qui opère effectivement dans le sens de la formation de classes. D'une manière schématique, les couches sociales suivantes peuvent être distinguées et ordonnées:

- 1) Agents du pouvoir colonial, sans ses formes politiques et économiques,
- 2) Agents de l'occidentalisation (membres de l'enseignement, du clergé, etc.),
- 3) Planteurs riches,
- 4) Commerçants et petits entrepreneurs,
- 5) Travailleurs salariés organisés (ou non) au sein de groupements professionnels".

Des intérêts communs, démontre-t-il, tendent à allier certaines de ces couches sociales et à provoquer, par réaction, la prise de conscience de celle d'entre elles qui se découvre la plus démunie - la dernière. Ainsi s'ébauchent les

(1) I.I. Potekhin, "L'intelligentsia et l'éveil de la conscience nationale", pp.185-186, in Les Russes africanistes parlent de l'Afrique, Prés. Afr. Paris, 1960.

contours d'une bourgeoisie * bureaucratique, d'une bourgeoisie économique et d'un prolétariat encore peu nombreux" (1).

L'objectif de ce rappel succinct de la notion de classe a pour but de nous inciter à l'utiliser à bon escient; et de nous éviter (à tous) des dérapages dogmatiques source d'inflation verbale gratuite. Le politique la maniéra conséquemment avec prudence et circonspection, en s'interdisant toute conception mystificatrice et abusive. Est-ce trop demander? Le sociologue africain, du moins, a le devoir impérieux de cerner de près cette notion et d'en rechercher toutes les implications dans la dynamique complexe de sa société.

Le professeur Balandier n'a-t-il pas, de son côté, évoqué cette "problématique des classes sociales en Afrique noire" après tant et tant de travaux de grande notoriété sur les sociétés africaines. Il écrit en conséquence: "Les modifications récentes affectant les sociétés africaines, les controverses surgies à propos des nouveaux pouvoirs instaurés au moment de la décolonisation, les "révolutions" manifestant les luttes pour la conquête de l'appareil étatique ont imposé à l'attention des spécialistes un problème négligé ou nié. Peut-on considérer les évolutions modernes comme tendant à la constitution de classes sociales - au delà et aux dépens des rapports sociaux établis en milieu africain traditionnel et les affrontements politiques ou idéologiques comme exprimant une opposition entre ces classes?... La question, dit-il est précise mais les réponses sont pour la plupart ambiguës" (2).

Claude Rivière dans son analyse de la société guinéenne (Conakry) lève un coin du voile et écrit: "Une élite du pouvoir, à mesure qu'elle acquiert des compétences théoriques et pratiques dans la gestion des affaires publiques et des entreprises industrielles, ou une élite qui dispose de techniques de contrainte nécessaires au maintien de l'ordre, tend à

* La bourgeoisie: "Catégorie sociale comprenant les personnes relativement aisées qui n'exercent pas un métier manuel. Chez les marxistes, elle signifie "une classe sociale dominante du régime capitaliste, propriétaire des moyens de production et d'échanges" (A. Birou, op. cit.).

(1) G. Balandier, "Problématique des classes sociales en Afrique noire", p. 136, *ibid.*, in Cah. int. de Sociologie...

(2) *Ibid.* p. 131.

se constituer en strate ** dirigeante d'une classe dominante et cherche, grâce à son pouvoir, à infléchir la répartition du revenu national" (1).

Et G. Ardant d'enchérir: "A notre avis, il existe un certain nombre de pays sous-développés où la concentration du pouvoir entre les mains d'une classe peu nombreuse, essentiellement intéressée à la préservation de sa richesse et de ses privilèges, exclut la perspective d'un progrès économique important jusqu'à ce qu'une révolution sociale ait amené un changement dans la répartition du revenu et du pouvoir" (2).

Toujours en relation avec cette problématique, Rivière cite une étude de Majhemout Diop (3) et note l'idée de stratégie d'alliances entre catégories sociales au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Mali et en Guinée; nous retiendrons, quant à nous, uniquement le cas des deux derniers pays (parce que proches "idéologiquement" de l'Etat du Congo).

Il écrit: "Quelque Majhemout Diop parle de classes et couches sociales, il argumente surtout en montrant les unions conjoncturelles de catégories socio-professionnelles qu'il groupe en forces traditionnelles et en forces modernes" (4).

Citant le Mali on peut lire: "Un front uni" résulte d'une triple alliance: 1) celles des forces modernes (A): intelligentsia, commis et employés, ouvriers; 2) celle des forces traditionnelles (C): commerçants traditionnels, cultivateurs; 3) l'alliance de conjoncture entre deux types de forces contraires et antagonistes jusqu'à un certain point (B): commerçants traditionnels et intelligentsia. Les deux premières alliances résultent d'intérêts communs au cours de tout un processus historique; la dernière (B) a été rendue nécessaire et possible sur le plan politique par la lutte anticolonialiste, c'est-à-dire par une communauté immédiate d'intérêts.

(1) Cl. Rivière, "Etude critique des classes et stratifications sociales" in Cah. int. de Sociologie, Vol. LIX, p. 288, PUF, Paris, 1975.

(2) G. Ardant, Le monde en friche, p. 288, PUF, Paris, 1959.

(3) Majhemout Diop, Histoire des classes en Afrique de l'Ouest l'Ouest: Le Mali, Maspero, Paris, 1971.

(4) C. Rivière, ibid. p. 303.

** Strate: "Une classe à l'état latent, non encore consciente d'elle-même".

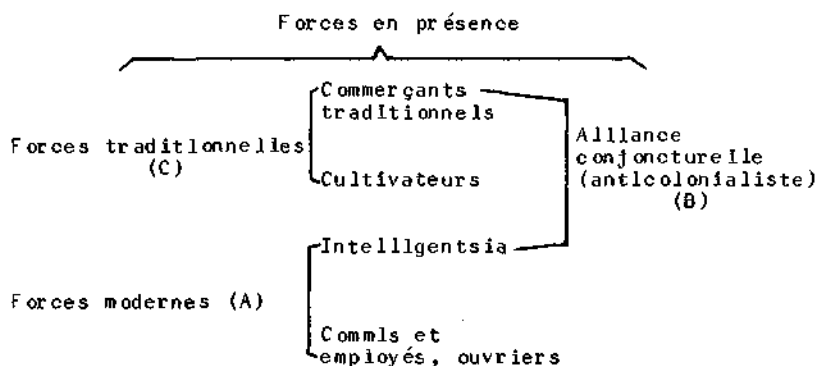
Ceci veut dire que cette alliance durera si la communauté d'intérêts dépasse le cadre immédiat" (1).

En Guinée, la couche supérieure des forces modernes, l'intelligentsia (commis et employés, ouvriers) ne s'est pas unie comme au Sénégal (où l'intelligentsia est composée de capitalistes sénégalais, commis et employés, ouvriers) à la couche supérieure des forces traditionnelles (les chefs coutumiers constituant une force caduque et pratiquement éliminée), mais à la couche inférieure, les cultivateurs. L'alliance de type (C) est inexistante. Tant qu'une coupure entre (A) et (B) ne se produit pas, ce type de front semble moins fragile" (2)

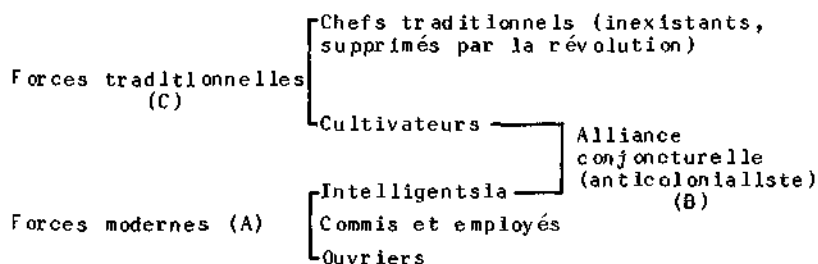
Au demeurant, voici le schéma de ces alliances décrites par Majhemout Diop:

- (1) Cl. Rivière, "Etude critique des classes et stratifications sociales" in Cah. int. de Sociologie, Vol LIX, p. 303, PUF, Paris, 1975.
(2) Cl. Riviera, *ibid.*, p. 305.

(i) Au Mali



(ii) En Guinée



Légende: schéma des alliances entre forces traditionnelles et forces modernes dans deux pays ouest-africains (d'après Majhemout Diop)

Remarque: "Ce que l'on peut au moins noter à partir de ces schémas plausibles..., c'est que l'analyse en termes de forces ne recoupe pas celle en termes de classes" (Rivière).

"Ni les forces conservatrices, ni les forces progressistes ne constituent respectivement une classe. Les classes, Majhemout les assimile implicitement et indûment soit à des catégories

socio-professionnelles, soit à des groupements d'intérêts issus d'alliances temporaires" (1).

Dans cette perspective, on peut affirmer sans trop de risques que ce phénomène de "classe sociale" est quelque chose de typiquement nouveau pour les chercheurs en Afrique; que le phénomène a été occulté par suite de notre dépendance vis-à-vis des sociétés globales hautement industrialisées ("où les modèles techniques et les fonctions économiques sont particulièrement accentuées...").

Dès lors, nous conviendrons de prendre, dans un premier temps, la définition des classes sociales d'Halbwachs et de voir si son application sied dans le cas des sociétés africaines. Halbwachs: "Les classes sociales: sont des groupements hiérarchisés par excellence, possédant une conscience collective spécifique, présentant des degrés distincts dans la participation à l'idéal commun de la société où ils sont intégrés et aux activités qui s'y rattachent, différenciés par le niveau de leurs besoins, et donc par leur genre de vie qui en est propre, de même que par la matière sur laquelle est dirigé leur travail, leur activité économique, ainsi que par l'intensité de leur mémoire historique traditionnelle" (2).

Gurvitch a reconnu les mérites de la théorie des classes d'Halbwachs, mais n'en a pas moins critiqué certains aspects. Il dit notamment: "En arrivant à l'appréciation critique de la théorie des classes d'Halbwachs, je tiens à relever d'abord ses qualités. Son grand mérite, c'est d'avoir eu une conscience nette du fait que le phénomène des classes sociales est extrêmement complexe et qu'il est nécessaire de combiner plusieurs critères pour serrer de près ce groupement si riche d'aspects et de nuances qu'est la classe sociale. Halbwachs a vu également avec clarté que le seul recours au rôle dans la production est insuffisant pour la double raison que l'élément du besoin et de la consommation peut ne pas correspondre à ce rôle et que l'élément psychologique et estimatif impliqué dans le phénomène total de classe peut tantôt corroborer et tantôt contredire ces fonctions économiques. Halbwachs me paraît avoir encore un autre mérite incontestable: mieux que tous les autres théoriciens des classes sociales, dont j'ai jusqu'à présent exposé les idées, il a réussi à détacher ses conceptions de toute philosophie de l'histoire et de toute prise de position politique. Il est, pour ainsi dire, le moins idéolo-

(1) Cl. Rivière, "Etude critique des classes et stratifications sociales" in Cah. int. de Soc. Vol. LIX, PUF, Paris, 1975.

(2) cf. Cours prof. M. Erard. "Le point de vue de Maurice Halbwachs... La critique de G. Gurvitch (citation)", ibid., p. 3.

gique de tous les théoriciens des classes sociales" (1).

Point de vue des sociologues américains Warner et Lunt sur la question des classes sociales:

"La pensée américaine sur les classes sociales a été fortement imprégnée par les recherches de Warner et Lunt, dont les études de "Yankee City" (pseudonyme de la première communauté américaine étudiée) puis de "Jonesville" (celui de la seconde) par une équipe de collaborateurs et disciples de Warner, sont désormais classiques. Délaissant la théorie et l'idéologie, Warner a voulu faire oeuvre étroitement empirique, et les méthodes de recherche qu'il a mises en oeuvre ont été exposées dans la suite des ouvrages de "Yankee City series" et dans le "Manuel of Procedure for the Measurement of Social Status" qui figure dans l'ouvrage de synthèse: "Social Class in America (1949)" (2).

La théorie des classes sociales selon Warner

"Une hiérarchie de classes se compose d'au moins deux groupes de personnes, qui reconnaissent occuper des positions supérieures ou inférieures, l'une par rapport à l'autre. Les membres d'une classe ont tendance à se marier à l'intérieur de leur classe mais les valeurs de la société permettent de se marier au-dessus ou au-dessous de sa condition. Une société de classes donne aux enfants, à la naissance, les mêmes "status" que leurs parents. Une société de classes distribue de façon inégale droits et privilèges, devoirs et obligations. A la différence d'un système de castes, un système de classes admet que ses membres puissent monter ou descendre l'échelle sociale. L'expression courante "grimper socialement" se traduit en langage technique par le terme de mobilité sociale. Et Warner de conclure: "A notre avis, le système social de Yankee City était dominé par une hiérarchie de classes". (Warner and Lunt, p. 82).

D'après la théorie de Warner, "cette hiérarchie comprenait 6 classes sociales: ou plutôt 3 classes sociales se divisant chacune en 2.

Les 6 classes recevaient le nom de:

- 1) - supérieure-supérieure,
- 2) - supérieure-inférieure,
- 3) - moyenne-supérieure,
- 4) - moyenne-inférieure,
- 5) - inférieure-supérieure,
- 6) - inférieure-inférieure.

(1) Cours prof. Erard. "Le point de vue de M. Halbwachs... La critique de G. Gurvitch (cit.)" ibid. p. 3.

(2) H. Erard, "Recherches américaines: Warner et Lunt; Centers", ibid., p. 1.

Maurice Erard commente: "Les critiques de cette recherche ont été nombreuses. On a relevé en particulier le nombre trop faible des informateurs (tout d'abord une dizaine seulement) et leur appartenance presque exclusive à l'"upper-middle class (la classe moyenne supérieure). Or, comme l'a remarqué Marx, les membres d'une classe moyenne regardent à la fois vers le haut, car ils espèrent toujours monter dans l'échelle sociale, et vers le bas, car ils ont la hantise de tomber dans le prolétariat, de sorte que de tous les individus ils sont les plus sensibles aux différences de prestige et aux normes de statut social.

"... Warner, conclut la critique, a confondu la notion de classe avec celle de statut".

Point de vue d'un autre auteur américain: Richard Centers

Il est donné dans son ouvrage "(The Psychology of Social Classes, a study of social class consciousness", Princeton, 1949); il s'attachera de même à rechercher empiriquement non plus, cette fois, la conscience des classes, mais la conscience de classe, en s'adressant directement à l'intéressé pour savoir dans quelle catégorie il se situe lui-même, afin de saisir ensuite les caractéristiques objectives de chaque classe de manière plus fouillée que ne l'a fait Warner. Comme pour les marxistes, la conscience de classe est chez Centers le fondement même de l'existence de classes. Ce qui importe à l'auteur, c'est non la Klasse in sich (classe en soi), ce qu'il appelle la "strate", mais, bien la Klasse für sich (classe pour soi), selon les expressions de Marx, et cette classe a un nom. C'est ce nom, considéré comme un symbole, comme un drapeau, qu'on demandera à faire sien à l'individu interrogé selon les règles d'un classique sondage d'opinion... (1).

Centers part enfin de l'hypothèse que le statut et le rôle d'un individu dans la vie économique lui imposent certaines attitudes, valeurs et intérêts dans les domaines politique et économique, et créent chez lui la conscience d'appartenir à une classe déterminée (identification), partageant ses attitudes, ses conceptions de la vie, etc.

Ces trois séries de données - identification, strate et attitudes - sont mises en corrélation. Celle-ci est particulièrement forte pour la classe moyenne et la classe ouvrière, où

(1) M. Erard, "Recherches américaines: Warner et Lunt; Centers", ibid., p. 7.

Il semblerait que l'appartenance à une strate (caractères objectifs) conditionne l'appartenance à une classe (identification).

En guise de conclusion, disons que ordinairement strate et classe correspondent, mais pour une minorité non négligeable d'enquêtés, semblable corrélation n'existe pas, de sorte que la classe se définirait, dans ce dernier cas, comme sentiment d'appartenance lié à un ensemble d'attitudes communes (1)... (La classe dirigeante - d'un parti politique unique).

il était plus qu'opportun de considérer ces différentes façons d'aborder le sujet où tant d'auteurs se sont égarés. Gurvitch, le premier (2), a très pertinemment analysé les ambiguïtés dont aucun d'eux n'a pleinement réussi à se dégager. Nous croyons - et les critiques gurvitchiennes semblent l'avoir établi - que seule une attitude résolument empirique nous permettra de progresser...

Définition exhaustive des classes sociales selon Gurvitch:

"Les classes sociales sont des sur-groupements particuliers de très vaste envergure représentant des macrocosmes de groupements subalternes, macrocosmes partiels dont l'unité est fondée sur leur supra-fonctionnalité, leur résistance à la pénétration par la société globale, leur incompatibilité radicale entre eux, leur structuration poussée impliquant une conscience collective prédomnante et des œuvres de civilisation spécifiques; ces sur-groupements qui n'apparaissent que dans des sociétés globales industrialisées (et les pays sous-développés qui en dépendent) où les modèles techniques et les fonctions économiques sont particulièrement accentués, ont en plus les traits suivants: ce sont des groupements de fait, ouverts, à distance, de division, permanents, restant inorganisés, ne possédant que la contrainte conditionnelle" (3). Nous développerons cette partie lorsque nous étudierons les groupements sociaux au Congo - au prochain chapitre.

Cette définition (importante) débouche sur une vue affranchie de toute préconception et toute idéatisation, dogmatisation

- (1) M. Erard, "Recherches américaines: Warner et Lunt; Centers", p. 7.
- (2) G. Gurvitch, "Le concept des classes sociales de Marx à nos jours". C.D.U., Paris, 1954.
- (3) G. Gurvitch, Traité de Soc., Tome 1, pp. 202-3, PUF, Paris, 1967.

ou sublimation des classes sociales... (1)

Nous terminerons cette partie théorique par la définition opératoire des classes que nous propose le professeur Erard:

"Les classes sociales manifestent la stratification fondamentale d'une société; elles constituent des super-groupes ou macrocosmes de groupements fonctionnels pris en un Nous plus ou moins vaste et permanent, d'intensité et d'activité variables selon leur ancienneté et degré de conscience de classe de leurs membres; elles sont supra-fonctionnelles bien que leur rôle dans l'activité économique puisse avoir une importance privilégiée; les contacts entre leurs membres sont à distance ou artificiels; en tant que sur-groupes de division, elles sont radicalement incompatibles entre elles, ce qui n'exclut pas toute vélléité de passage de l'une à l'autre; elles ne sont pas nécessairement homogènes et peuvent contenir des hiérarchies spécifiques de strates ou couches sociales" (2).

Par "Stratification" d'une société globale donnée, le professeur Erard entend par là la "hiérarchie en droit ou en fait de l'échelle des pouvoirs et prestige, de responsabilité, de richesse, d'appareil organisé, de réglementation sociale, de démographie, etc. "Fondamentale", parce que le plus directement liée à la société globale, à l'accentuation spécifique des déterminismes de ses paliers (déterminismes sociaux), et comme elle, pesant de tous ses propres déterminismes (déterminismes sociologiques) sur les cadres sociaux partiels et micro-sociologiques, comme sur le destin des individus..." (3).

IV. CLASSES ET SYSTEMES DE STRATIFICATIONS SOCIALES CONGOLAIS

Ce chapitre nous place maintenant dans le vif de notre sujet; il s'agit d'"analyser la dialectique de décélération et d'accélération de la formation de classes sociales" au Congo. Prendre en compte les aspects fonctionnels des macrocosmes

- (1) G. Gurvitch, Traité de sociologie, Tome I, p. 203, PUF, Paris, 1967.
- (2) M. Erard, "Classes sociales...", cf. (3) "Esquisse..."
- (3) M. Erard, "Esquisse d'une sociologie des classes sociales en Suisse", p. 3, Cah. int. de Sociologie, Vol. XXXIX, PUF, Paris, 1965.

de groupement sociaux congolais; et voir comment sont assumés les différents rôles sociaux par les différentes couches de la population congolaise; puis voir comment va jouer la dynamique de leurs inter-relations (les formes de sociabilité - ie Nous congolais).

Cependant, il reste à savoir si la société congolaise apparaît comme monolithique - comme semblent le décrire ethnologues et autres voyageurs, géographes, religieux, administrateurs de colonies, relativement indifférenciés aux sociétés africaines.

Or, il est évident qu'il n'en est rien pour ceux qui les étudient du dedans, au point qu'il nous apparaît que seule notre approche méthodologique "pluraliste" convient, sous quelques réserves importantes touchant notamment à sa notion de "système", oeuvrant à leur étude nous pouvons nous déclarer d'accord avec T. Parsons (cité par le sociologue soviétique Kone) lorsqu'il écrit: "Tout système social (société) d'une certaine envergure ne se présente pas comme un bloc monolithique, mais plutôt comme un réseau complexe de systèmes inter-dépendants et interférents. Chaque individu participe simultanément à plusieurs systèmes et joue plusieurs rôles différents; le rôle est déterminé comme "un comportement structuralement organisé, c'est-à-dire normativement réglé en présence de partenaires concrets" (1).

- (1) I. Kone, "La personnalité et ses rôles sociaux", p. 81, in La Sociologie en URSS, Rapports des savants soviétiques au VI^e congrès Intern. de Sociologie, Ed. du Progrès, Moscou, 1966. Le concept de "système", pourtant couramment admis aujourd'hui, n'est cependant guère satisfaisant puisqu'il renvoie implicitement à des mécanismes auto-régulateurs, à une certaine homéostasie, qui ne peut qu'être une hypothèse hasardeuse en sociologie (cf. M. Erard, "Déterminisme et liberté en sociologie", p. 9). Nous parlerions de "structure" - les phénomènes sociaux étant toujours en voie de destruction-restructuration: structure globale, structures partielles (celles des classes sociales), structures différentielles (celles des groupements) et structures de palier (en sociologie en profondeur), le concept de "système" étant utilisé de manière plus spécifique, au niveau des réglementations notamment.

Nous citerons en exemple la cohabitation dans la société congolaise, des systèmes tribaux patrilineaire et matrilineaire selon qu'on appartient aux groupes ethniques du Sud ou du Nord Congo; les populations du Sud étant généralement régies par le régime matrilineaire, tandis que celles du Nord par le régime patrilineaire. Mais avec la modernité, la primauté du patrilineaire semble l'avoir emporté; ceci par l'effet du code civil napoléonien que la société a hérité de la colonisation française.

Mais avant de poursuivre notre sujet, il faut nous pencher un peu sur l'Homme congolais - le principal intéressé de cette société que nous étudions. Tour à tour, nous le situons dans son monde villageois, dans le monde de la colonisation et dans le monde actuel - où il est "indépendant" selon le terme consacré.

Aussi, l'analyse que Karl Marx fait de l'homme tout court retient notre attention. Il écrit: "Envisager l'homme non comme point de départ de l'examen sociologique, mais comme une sorte de "bilan", de "résultat" d'une réalité sociale, de rapports sociaux, concevoir la nature de l'homme non comme une abstraction, mais comme la somme de tous les rapports sociaux! Cela n'exclut pas le fait que l'homme et, notamment, son comportement soient pour le sociologue une prémisses empirique réelle... Les conditions préalables dont nous partons..., dit Marx, ce sont les individus réels, leur action et leurs conditions d'existence matérielles... ces bases sont donc vérifiables par voie purement empirique" (1).

Marx poursuit: "Ce sont les hommes avec leurs actes, avec les différentes manifestations de leur activité, avec tel ou tel genre de comportement, qui sont les données de l'investigateur" (2).

De ce qui précède, nous disons que la "classification" de tel ou tel Congolais dans sa société est surtout fonction des rôles sociaux assumés au sein de la collectivité.

Le sociologue soviétique Kone retient quant à lui deux sortes de positions et de rôles sociaux, à savoir: 1) - ceux qui sont "donnés à l'individu indépendamment de sa volonté; on y range en premier lieu les éléments "physiques" (sexe, âge, race et nationalité), en second les coordonnées socia-

(1) K. Marx et F. Engels, L'idéologie allemande, p. 11, Ed. Sociales, Partie 1, Paris, 1953.

(2) Ibid., pp. 11-12.

ies et économiques, qui reflètent l'appartenance de classe et la situation financière; 2) - les rôles "choisis" consciemment par l'individu, en accord avec les buts qu'il a fixés à sa vie" (1).

Autrement dit, dans la trame sociale congolaise, on devra nécessairement retrouver les deux rôles sociaux décrits plus haut - description à laquelle nous adhérons évidemment. Ce qui nous conduit en même temps à examiner avec Kone le contenu qu'il donne au rôle social. Il écrit: "Le rôle social est une fonction impersonnelle au sein de la collectivité, c'est ce que les membres de cette collectivité attendent de tout homme occupant cette place précise dans le système social. Les attentes qui définissent les grandes lignes du rôle social ne dépendent pas de la conscience et du comportement de l'individu; elles lui sont données comme quelque chose d'extérieur, plus ou moins obligatoire; leur sujet n'est pas l'individu, mais la société ou un groupe social concret. C'est à la manière dont l'homme conforme sa conduite à ces attentes que l'on juge s'il s'est acquitté de son rôle social" (2).

En d'autres termes, le système de stratification fondamentale de la société congolaise va-t-il constituer un système d'inégalités sociales réglementées avec effets de domination (genre rapport dialectique Maîtres/esclaves; Exploiteurs/exploités; forces traditionnelles (dites conservatrices)/forces modernes (dites progressistes); ou avec rapport dialectique développé/sous-développé en parlant du Sud ou du Nord congolais; ou bien encore parler de zone à économie monétarisée pour le Sud et non-monétarisée pour le Nord congolais - on pourrait ainsi multiplier les agencements d'inégalités et de domination, etc...).

1. "Classification" du Congolais dans la Société congolaise d'hier et d'aujourd'hui

Pour capter de façon globale la société congolaise - surtout sa stratification fondamentale, nous proposons de l'étudier à trois niveaux:

- A) Le Monde villageois (pré-colonial)
- B) Le Monde colonial (extra-coutumier)
- C) Le Monde moderne congolais (post-colonial)

(1) I. Kone, *ibid.*, p. 83.

(2) *Ibid.*, pp. 79-80.

A) Le Congo pré-colonial

1. Le Monde villageois. La communauté villageoise (ou la paysannerie)

Le professeur Théophile OBenga donne du village le concept que voici: "Espace nommé, le village est aussi un espace vital. L'information, le travail, le souvenir des ancêtres, les rapports variés entre les vieux et les jeunes ont pour lieu stable le village.

Ainsi, le village protège l'histoire de l'être humain, en le déclarant uni à d'autres êtres humains, à d'autres forces dans la nature.

Le village révèle aussi à l'être humain en tant qu'existant, individuellement lié au village. Comment? Par le fait que le village garde l'élément qui lie l'être humain à celle qui lui a donné le jour: le cordon ombilical, coupé, séché et suspendu dans une case du village. Le village devient par conséquent la mère en propre de l'être humain venu à l'existence. Le cordon ombilical lie désormais l'homme au village. C'est que, dans un univers où il est fréquent de rencontrer des forces contraires, il s'avère important d'être attentif en se gardant d'"éparpiller" l'être de l'homme. Le village, gardien du cordon ombilical, devient également, par là même, le séjour essentiel de l'être humain. Enterrer l'homme auprès de son village, gardien de son cordon ombilical, c'est le ramener non seulement auprès de ses ancêtres, mais encore le conduire auprès de ce qui est sa force première, afin que se déploient, par lui et pour les autres habitants du village, les forces universelles" (1).

1.1. Société traditionnelle congolaise

La structure de la société traditionnelle congolaise est fortement marquée par des modèles hiérarchiques et par la puissance des croyances et cultes ancestraux intimement reconnus par chacun des membres de la communauté villageoise. Cette hiérarchie sociale est une réalité sociale comme une autre; qu'on y croie ou non. Tout tient du sacré. L'organisation sociale avait son rituel propre; les réglementations sociales révélaient une très grande intensité de

(1) Th. OBenga, La Cuvette congolaise, p. 34, Prés. Afr., Paris, 1976.

religiosité (due à l'élément culturel lui-même très imprégné du sacré).

1.2. La hiérarchie territoriale de vaste envergure

A la tête du territoire tribal (régional) trône un roi, des princes de sang, des chefs de clans, des représentants des pouvoirs administratifs, judiciaires et religieux. Il existe partout des sortes d'assemblées populaires dirigées par des "conseils de vieux" chargés de régler tous les problèmes globaux des communautés villageoises. Enfin, il y a les chefs de familles, véritables garants de la pérennité de l'ordre traditionnel tribal ou classique. Schématiquement, cela nous amène à la classification suivante:

- Seigneurie
- chefferie
- notables
- villageois
- esclaves.

Remarquons qu'il n'y a ni propriétaires fonciers autre que la communauté villageoise, ni prolétariat rural.

1.3. Le pouvoir des chefs traditionnels

Les chefs traditionnels, avons-nous dit, tiennent leur pouvoir politique du sacré. Chacun d'eux exerce le sien en respectant rigoureusement la déontologie du Rituel. Autant la communauté tribale est respectueuse de l'ordre traditionnel, autant les abus sont impardonnables de leur part. On ne tergiverse pas sur ce point et souvent le failli est vite déchargé de ses prérogatives et celles-ci reviennent automatiquement au second de la hiérarchie.

Le pouvoir matériel (biens matériels) ne procure aucun avantage particulier à son détenteur au niveau de la politique de la communauté villageoise; tout au contraire, le bien matériel, à certains égards, peut être considéré ici comme relevant du sacrilège. La notion de riche, richesse, a une toute autre signification dans ce type de société. On est riche parce que l'on a un peuple, une grande famille, des terres, étangs, forêts que l'on a simplement hérité de ses ancêtres. Le travail se fait individuellement ou collectivement selon les cas. L'usure ne fait pas partie des mœurs; on n'exploite pas son frère de la même communauté.

1.4. La hiérarchie sacrale (de prestige symbolique)

Dans ce chapitre, nous avons retenu la terminologie de classes de Warner, uniquement par commodité de classification.

a) Classe supérieure-supérieure
Classe royale - le Roi

Il règne sur de vastes territoires représentant plusieurs groupes ethniques différents. Son autorité est reconnue et acceptée; elle s'exerce à travers ses représentants de sang royal et à travers des chefs couronnés.

Au Congo, les mémoires collective et historique nous enseignent l'existence de deux rois: le Ma-Loango, au Sud du pays, qui étend son autorité sur tout le groupe Baviili, et le Makoko, qui étend la sienne sur le groupe Batéké dans le Nord du pays.

Du fait de la rupture de souvenirs et de l'absence de toute écriture, nous ne disposons pas de matériaux nous permettant aujourd'hui de dire avec précision quelle était l'organisation dynastique dans ces royaumes.

b) Classe supérieure-inférieure
Classe de chefs couronnés - les Fumusi

Ce sont tous les chefs couronnés; le terme Fumu désignant le Chef et celui de Si une terre, un territoire classique, familial, etc. "Le Fumusi, écrit Hagenbucher-Sacripanti, est le gardien de l'homogénéité et de la fécondité de son clan, dont il assure la pérennité et la prospérité par son rôle d'intermédiaire et de conciliateur entre les vivants et les morts, ainsi que par sa fonction de prêtre (tshinthomi ou Ichitomi) invocateur du Nkisi Si, divinité de la terre que Bittrémieux nomme, à juste titre, génie du sol" (1).

Ce qui fait dire à la sociologue soviétique Sharevskaya que: "La vitalité des cultes traditionnels permet à certains auteurs, même à ceux qui ne peuvent pas être considérés comme des observateurs superficiels ou indifférents, de parler d'une sorte de qualité religieuse particulière à l'Afrique" (2). Ou encore que: "Le Noir d'Afrique est incurablement religieux" (1). (3). Sous-entendu fétichiste (élément culturel dont les peuples d'Afrique n'ont besoin d'aucune sorte de réhabilitation).

- (1) F. Hagenbucher-Sacripanti, Les fondements spirituels du pouvoir au royaume de Loango, p. 62, ORSTOM, Paris, 1973.
- (2) B.I. Scharevskaya, "Croyances et cultures traditionnelles au Sud du Sahara", Ibid., p. 124, en La sociologie en URSS...
- (3) Marcus James (Pasteur jamaïcain), "Le christianisme dans l'Afrique qui émerge", p. 238, en Chronique, Prés. Afr. No 8, Paris, 1956.

Concernant ce pouvoir sacré des chefs couronnés au Congo, Hagenbucher écrit: "L'inextricable imbrication de l'esprit et de la matière, du monde physique et de l'invisible qui caractérise les croyances des peuples du Sud-Congo culturellement apparentés aux Bavili (Bayombe, Bakugni, Balumbu, Bapunu), entraîne chez ceux-ci une étroite dépendance entre les structures familiales et politiques et de l'univers spirituel. Cette constatation plus ou moins applicable à toute société traditionnelle africaine a orienté notre étude... de manière à dégager et à préciser la notion de sacralisation du pouvoir dans cette société centralisée quoique fortement dépendantes des structures classiques) et de discerner les conduites clandestines d'affrontements dans le jeu de forces politiques" (1).

c) Classe moyenne-supérieure

Classe des Chefs investis - La caste des Chefs traditionnels

Contrairement au premier groupe de chefs dont la hiérarchie relève du sacré, dans la présente strate sociale les chefs sont investis par les premiers en raison de leur grand savoir et de leur compétence personnelle émérite.

Le terme de caste, souvent employé, mais qui n'a rien à voir avec le système traditionnel en vigueur en Inde, veut dire que cette couche sociale est largement héréditaire, bien qu'elle se recrute aussi par cooptation. Hampaté Ba nous dit à ce sujet:

1) "Les chefs traditionnels du passé détenaient un énorme pouvoir; mais le plus souvent, ce pouvoir était étroitement réglementé par la tradition et ne pouvait, de ce fait, devenir ni absolu ni arbitraire. Les chefs traditionnels étant considérés comme les responsables d'une puissance divine, ils étaient tenus d'observer, s'ils voulaient rester en place, des règles de comportement extrêmement strictes, et il existait de multiples moyens de les contrôler.

2) Aujourd'hui, dit-il, le pouvoir, à de rares exceptions près, est totalement coupé des populations de base qui ne se reconnaissent pas en lui" (2).

(1) F. Hagenbucher-Sacripanti, *ibid.*, pp. 11-12.

(2) Hampaté BA "Les leçons de sagesse africaine" *Le Monde*, Dimanche du 25 octobre 1981.

D'autre part, pour nous faire une idée plus globale de l'organisation socio-politique au niveau d'un territoire tribal et du rôle joué par chacun des chefs investis, citons en exemple l'organisation socio-politique du territoire tribal du peuple Mbochi (Nord-Congo) faite par le professeur OBenga:

"Un ensemble de villages regroupés sous l'autorité politique reconnue d'un Chef constitue la terre (tsenge), domaine géographique (base écologique) (sols à cultiver, rivières, étangs, forêts, chemins, etc.) d'une Chefferie (okani), espace géographique sur lequel s'exercent tous les pouvoirs d'un Chef investi, couronné (Kani, mwene): pouvoirs agraires (réparation des terres à semer en cas de conflits; rites requis avant le déplacement des villages et la fixation des hommes au sol en un lieu nouveau), pouvoirs judiciaires (justice rendue en tenant compte des us et coutumes de la communauté), pouvoirs politiques (décisions à prendre conformément aux intérêts de la communauté villageoise), pouvoirs administratifs (levée des troupes, amani, pour assurer la défense de la communauté contre les forces ennemies), pouvoirs sacrés (influence d'ordre traditionnel sur les mentalités; action sur la pluie, paroles dites au nom des morts, guérison de certaines maladies réputées par ailleurs incurables, pouvoir d'attirer le gibier dans la région administrée, action sur le cœur des hommes en arrêtant instantanément les querelles, etc.)" (1).

1.5. La communauté villageoise

Elle est le maillon principal de la société traditionnelle congolaise. Le professeur OBenga nous a longuement démontré son importance; révélé la complicité mythique qui lie le Congolais à sa communauté de base. Le Congolais ne se reconnaît qu'à travers son village. Lorsqu'il quitte son village il ne jure que par lui; c'est de lui qu'il tire toute sa force vitale. Quand un Congolais a eu des enfants loin de son village (en ville par exemple), son premier réflexe, c'est de les amener voir son village; "vivre le village". Après quoi, il se sent libéré, heureux d'avoir enfin accompli ce "retour aux sources".

Chaque famille classique dispose d'un espace vital dans le territoire du clan: terroir pour les cultures vivrières, étang pour la pêche, forêt pour la chasse. La terre appartient à toute la communauté; c'est un bien indivis; on en

(1) Th. OBenga, *ibid.*, p. 35.

est simplement usufruitier. Il n'existe pas de registre foncier ni de régime foncier. La mémoire collective sert pour légiférer en matière domaniale au niveau de la collectivité (en cas de conflit). Du fait que la terre est un bien indivis, la spéculation foncière s'exclut ipso facto. C'est pourquoi il n'a pu se constituer de couche sociale de propriétaires fonciers dans la société traditionnelle congolaise. Jusqu'à aujourd'hui, le pays profond congolais a conservé et préservé la tradition. Nul ne peut s'arroger un quelconque droit de morceler la terre et au nom de quoi? Une remarque importante: aucun Chef couronné ne peut non plus vendre un coin de terre.

La terre, bien sacré et indivis de la Communauté

Sylvère Tsamas parle de la notion de terre en pays Mbochi. On peut évidemment multiplier les exemples, mais à quelques nuances près on aboutit au même principe de sacralité et d'indivisibilité de la terre. "En pays Mbochi, dit-il, l'usufruit des terres de culture, des forêts et savanes giboyeuses, des ruisseaux et étangs revient aux seuls membres de certaines familles, les plus vieilles notamment. Ces usufruitiers (à ne pas confondre avec les propriétaires terriens du système capitaliste) même aujourd'hui, s'estiment maîtres absolus de leurs propriétés et sont considérés comme tels.

D'ordinaire, toute femme ayant cultivé l'arachide sur un terrain ne lui appartenant pas, donne au "propriétaire" du sol (communauté villageoise), selon la quantité récoltée, un ou deux paniers pleins d'arachides. Quand un chasseur tue une antilope, un phacochère ou un buffle, il doit céder au "propriétaire" terrien un gigot.

Personne n'a le droit de vider un étang ou de bénéficier du poisson capturé grâce à cette opération, sans avoir au préalable obtenu la permission expresse du propriétaire, permission accordée moyennant promesse de céder une partie de la capture. Toute dérogation à cette règle est considérée par les juges (appelés kani) comme un acte de vol" (1).

(1) Sylvère Tsamas, "A propos du régime foncier au Congo français... où le "Droit romain" et les "coutumes traditionnelles africaines" s'affrontent...", p. 17, Liaison, Brazzaville, No 61, janvier-février 1958.

1.6. La famille au village

"La notion de famille, écrit Hampaté Ba, y était extrêmement large. Elle s'étendait en fait à tout le clan. De même, lorsque plusieurs jeunes gens d'un village épousaient des jeunes filles d'un autre village, c'étaient les populations tout entières de ces deux villages qui devenaient "beaux-parents", avec tous les devoirs réciproques d'entraide, d'hospitalité et de paix qui en découlaient" (1).

L'économie domestique

Dans la collectivité villageoise, chaque famille vaque à ses occupations pour subvenir à ses besoins quotidiens. Le salariat rural est inexistant même si autrefois il a pu exister des esclaves qui, s'ils n'étaient évidemment pas payés, vivaient avec les membres réguliers de la famille. Ils arrivaient souvent à s'affranchir de leurs bons et loyaux services. *

La fonction monétaire est elle-même restreinte; l'usage de la monnaie se limite à certaines transactions de prestige, analogues aux phénomènes de potlatch (nous parlons de la monnaie des Anciens, c'est-à-dire métal de cuivre, perles, coquillages, etc.). La relation capital/travail ne concerne pas ce type de société. Les échanges se font en monnaie non divisible (Aristote); la pratique courante et généralement admise est le don (Mauss). La plus répandue se trouve être le troc.

"Le troc, écrit N'Dao-OMar, est l'échange le plus élémentaire. Il s'agit d'échanger une marchandise directement consommable contre une autre marchandise directement consommable. Exemple: un mouchoir de tête contre un poulet. Mais le troc suppose que l'acheteur et le vendeur aient la marchandise désirée: celui qui a un mouchoir de tête et qui veut un poulet en échange doit non seulement trouver celui qui a un poulet, mais qui de plus désirerait le céder contre un mouchoir de tête.

(1) Hampaté Ba, *ibid.*

* L'esclavage, "La traite des esclaves à destination de l'Amérique, avait été interdite en principe après 1815. L'esclavage fut aboli en 1833 dans les colonies anglaises, en 1848 dans les colonies françaises."

Mais le troc suppose que l'acheteur et le vendeur aient la marchandise désirée en quantité suffisante: celui qui n'a qu'un poulet et qui veut un pagne ne peut conclure un marché avec le détenteur d'un pagne prêt à le céder contre deux poulets: une unité de mesure s'impose" (1).

Bien entendu, avec l'intrusion de la monnaie, le troc a quelque peu perdu de son rôle; néanmoins subsiste encore le don entre familles pour certains objets tribaux restés jusqu'à présent non monnayables (exemple: pour marier les femmes coutumièrement dans certaines vieilles familles à traditions...).

A propos des échanges dans le système traditionnel africain, Hampaté Ba exprime le point de vue suivant: "Avant l'arrivée des Européens, la fortune ou la possession des biens matériels n'avait "classe" personne. La richesse était considérée comme un saignement de nez, sans plus, c'est-à-dire comme un événement pouvant advenir à n'importe qui, n'importe où et n'importe quand, et s'arrêter sans raison tout aussi inopinément.

Ce qui classait l'homme, continue-t-il, c'était sa valeur intrinsèque et sa naissance. Malheureusement, avec l'invasion de l'argent, c'est la richesse qui est devenue, pour beaucoup, signe de force et de noblesse. Actuellement, la richesse effrénée de l'argent a presque tout remplacé. Le désir de posséder efface peu à peu le sens traditionnel du partage" (2).

Nous partageons, quant à nous, cet humanisme de l'éminent homme de culture africain, historien, philosophe et écrivain, Hampaté Ba. En cela, nous soutenons que l'Afrique doit chercher sa propre voie. Ses hautes valeurs spirituelles lui en donnent raisonnablement les moyens.

1.7. La division du travail social au village

Il y a des travaux au niveau du village qui sont "donnés" à des groupes d'individus indépendamment de leur volonté: à savoir, pour les hommes et jeunes gens valides, par exemple, ouvrir les clairières pour permettre aux femmes de faire les cultures vivrières à grande échelle; pour les femmes et jeunes filles, pêcher dans les ruisseaux et étangs de la commu-

(1) H'Dao-OMar, "La monnaie", p. 25, in Liaison, No 33, Brazzaville, 1953.

(2) Hampaté Ba, *ibid.*

nauté, surtout en saison sèche, fumer le poisson, etc. Les hommes et les femmes âgés s'occupent des travaux qui sont à la mesure de leur capacité physique.

En dehors de ces sortes de travaux exécutés dans la plupart des cas en commun, il y a l'exercice d'un métier librement choisi par l'individu. Exemple, les métiers de forgeron (est, au niveau du village, le plus important de tous les métiers exercés), de vannier, tisserand, potier, chasseur, pêcheur, etc.

Il existe donc dans chaque grande communauté villageoise une division professionnelle artisanale du travail. Tous ces métiers sont souvent exercés de père en fils, et sont considérés comme une activité parmi d'autres.

Le jeu d'alliances dans la structure villageoise

La société traditionnelle congolaise ne ressemble pas à celles décrites et analysées par Majhemout Diop. Ni les forces traditionnelles, ni les forces modernes ne se présentent de la même manière. Les sociétés traditionnelles dans l'Ouest africain se trouvent être très tôt sous l'emprise de l'Islam; d'autre part, elles ont été plus tôt en contact de colonisation que celles de l'Afrique centrale (Angola excepté). Signalons également que les rapports marchands sont plus dynamisés dans ces sociétés, surtout du fait des échanges commerciaux avec le monde islamique arabo-berbère. Ce n'est pas le cas pour l'Afrique centrale.

Dans le village congolais, tout le monde se connaît et se connaît totalement. Dans ce contexte, il s'exerce un contrôle social très fort; le système de relations repose sur des coutumes et des traditions anciennes et combien éprouvées - faisant ainsi obstacles aux changements extra-coutumiers.

N'oublions pas de mentionner la polarisation exercée par le sacré pour tous les centres d'intérêts et de décisions; de réaffirmer aussi qu'aucune couche sociale ne détient comme telle des moyens de productions (où l'argent joue un rôle capital). En conséquence, il n'existe pas de classe dominante fondée sur la puissance financière, économique ou qui se distingue par un niveau de vie élevé, ou même d'un "genre de vie" très différent. Rien de comparable aux situations de la Russie tsariste, de l'Europe des princes, de l'Asie féodale, ni enfin de l'Amérique latine des latifundia.

Nous ne sublimons pas notre société traditionnelle, mais nous constatons seulement que, malgré les épreuves du système colonial, notre patrimoine de valeurs, pratiques et civilisations traditionnelles, s'est conservé et a survécu.

S'agissant de la "caste" des forgerons au Nord-Congo, Maurice Lheyet-Gaboka écrit: "Ces hommes passaient pour les membres d'une confrérie fermée aux simples profanes. Celui qu'on initiait dans l'art de travailler le métal devait être capable de satisfaire, périodiquement, à des exigences de la confrérie. Il fallait "donner" au grand-maître de la confrérie, chaque fois que la rançon était exigée, la permission de s'emparer, par des procédés occultes, des âmes de parents, et de n'importe quel membre de sa propre famille. Le "grand-maître" de la confrérie - ordinairement un "nganga" - donnait au récipiendaire, en échange, des talismans qui avaient pour but de l'aider efficacement dans la connaissance parfaite de l'art, de pratiquer celui-ci avec succès et enfin d'être protégé contre les sortilèges des envieux" (1).

Obenga dit que: "Le travail du forgeron lui-même est bien une structure enveloppante: il intéresse le groupe social dans toutes ses dimensions, esthétique, belliqueuse, agricole, récréative, hiérarchique, philosophique (sectes utilisant les bracelets fabriqués par le forgeron)" (2).

Le vannetier procure aux femmes des hottes et autres nasses; le potier fabrique des marmites et autres gargoulettes pour conservation d'eau fraîche, etc.

B) Société traditionnelle et colonisation

Tout le paysage de la vie communautaire se trouve bouleversé; c'est l'état de choc. La puissance colonisatrice va progressivement installer un ordre nouveau. Avec la domination se poursuit la mise en valeur économique de la colonie. Nous en avons longuement parlé dans la première partie de cette thèse.

1. Le Monde colonial

1.1. L'économie coloniale

Elle nécessite désormais des bras; mais des bras bon marché. Premier objectif, créer des centres urbains pour autochtones, lesquels autochtones vont travailler dans les pôles de déve-

(1) M. Lheyet-Gaboka, "Dzanguissa et ikouba" ou "La métallurgie chez les Kouyou", p. 14, Liaison, No 47, BV, 1955.

(2) Th. Obenga, *ibid.* p. 90.

loppements de Pointe-Noire, de Dolisie et de Brazzaville. Il s'agit de l'axe Sud-Nord qui va impérativement amener le pouvoir colonial à ouvrir une voie ferrée - Congo-océan. Le reste du territoire colonial ne sera pas jugé nécessaire au développement; c'est une logique propre à l'ordre colonial et nous n'insisterons pas là-dessus.

Frantz Fanon évoque cet état de choses et écrit: "La domination coloniale a, on le sait, privilégié certaines régions. L'économie de la colonie n'est pas intégrée à l'ensemble de la nation. Elle est toujours disposée dans des rapports de complémentarité avec les différentes métropoles. Le colonialisme n'exploite presque jamais la totalité du pays. Il se contente de mettre à jour les ressources naturelles qu'il extrait et exporte vers les industries métropolitaines, permettant ainsi une relative richesse sectoriale tandis que le reste de la colonie poursuit, ou du moins approfondit son sous-développement et sa misère" (1).

1.1.1. L'exode rural

L'économie coloniale a pour première victime la communauté villageoise - la "paysannerie". Les villageois seront purement et simplement arrachés à leurs foyers pour la plupart d'entre eux - ce sera le régime du travail forcé, des sanctions corporelles (pour ceux qui opposent de la résistance), régime de l'inégalité des salaires, etc. Ainsi, l'arrière-pays congolais a vu ses meilleurs éléments partir pour des contrées lointaines.

Dans les Brazzavilles noires, (2), Balandier fait le constat suivant: "L'accélération du mouvement d'exode rural, de 1945 à 1950, a inquiété non seulement les autorités administratives, mais aussi les représentants autochtones; le "grand Conseiller" L.M. Yélna soumettait, en septembre 1949, un texte demandant une étude du phénomène du dépeuplement des villages - en même temps qu'il établissait une courte analyse et précisait les mesures à prendre d'urgence" (3).

Tandis que le journaliste Néré notait de son côté: "L'exode rural prend en effet des proportions inquiétantes; déjà, plus de 26% des 95'000 Congolais qui vivent en ville. Assurés

(1) Frantz Fanon, Les damnés de la terre, Coll. Maspéro, p. 103, Paris, 1970.

(2) G. Balandier, Sociologie des Brazzavilles noires, Armand Colin, Paris, 1955.

(3) Ibid., pp. 32-34.

de trouver gîte et couvert chez un parent ou un ami, ils abandonnent la brousse et viennent grossir une masse toujours croissante de chômeurs urbains, peu enclins à accepter le travail qui pourrait leur être offert en dehors des grandes villes (1).

Balandier explique cet exode en invoquant des raisons allant "des motifs d'ordre économique, à l'attrait familial ou à divers autres motifs - fuite du village pour cause de sorcellerie, etc."; ce qui est sûr, tout ce processus de départs massifs est la conséquence de la crise de la société traditionnelle liée à l'arrivée de l'élément européen. Lorsque le villageois quitte sa communauté de base, il espère aller lui aussi "se faire une place au soleil". Du coup, il espère compter sur la solidarité ethnique, tribale, classique ou familiale. Ce candidat déraciné des centres urbains sera, s'il a une chance de trouver un emploi, un prolétaire en devenir.

1.1.2. Les centres urbains

C'est le lieu géométrique du capitalisme colonial; à sa périphérie ont poussé comme des champignons des quartiers exclusivement réservés à la main-d'œuvre noire. Ces quartiers s'appellent, à Pointe-Noire, "La cité africaine", avec Myoumvou, Tié-Tié, Matende, St-Pierre, "Quartier Planche" (véritable nid du lumpen-prolétariat), Km 4 (cité ouvrier du C.F.C.O.), "Quartier chic" (où habite la "classe lettrée"). A Brazzaville, il y a: Poto-Poto, Baongo (Bas Congo), Ouenzé, Makélé-Kélé, Tala-ngai (ou quartier "regarde-moi" - autre nid du lumpen-prolétariat).

Ce sont de véritables refuges du "mal-aimé", villageois en quête de n'importe quel travail. Pour la majeure partie d'entre eux, il n'est pas question d'échouer et de penser à retourner au village. Ça serait la vie de chien; le patron en place exploitera à fond ce dualisme existentiel, car il n'ignore pas l'état d'instabilité et d'insécurité qui entoure tout candidat à un emploi. Une fois le travail trouvé, notre villageois, analphabète de surcroît, s'emploiera à ne jamais le perdre! Le voici devenu salarié; il s'ajoute désormais à d'autres salariés et voilà la classe ouvrière congolaise en gestation. Mais longtemps, cette classe ouvrière demeurera traumatisée par les conditions du marché de l'emploi colonialiste. Il a fallu attendre l'arrivée sur le marché du travail, de la petite élite ouvrière - celle venue

(1) J. Néré, Le Monde, p. 4, 1967.

tout droit des écoles de métiers créées par la puissance administrative - pour que le patronat tempère son "ième m'en-foutisme".

Signalons que la première manifestation de l'éveil de la "conscience" ouvrière a eu lieu dans les ateliers du C.F.C.O. (Chemin de fer Congo-Océan) à Pointe-Noire; on est en pleine seconde guerre mondiale. Les cheminots congolais ont refusé que certains de leurs jeunes collègues soient enrôlés de force; ils ont choisi de protester contre les brutalités des "vichystes" français rentrés dans les ateliers au nom du maintien de l'"ordre". Cette démonstration produisit un écho fascinant dans tout le territoire congolais.

Fait important, cette catégorie de travailleurs est la plus nombreuse et en même temps la plus dominée. Leur situation de subordination leur donnera un complexe d'infériorité devant le patron et le sentiment d'insécurité du poste de travail leur ôtera toute volonté de revendication. C'est seulement avec la fin de la seconde guerre mondiale que l'on verra une application timide des lois sociales au Congo. Cependant, la condition salariale de l'ouvrier congolais n'évoluera guère - excepté celle de quelques-uns qui auront "grimpé socialement", grâce à l'instauration des "catégories professionnelles". Toutefois, le sentiment d'appartenance à une classe reste diffus de façon globale; cela est encore vrai au moment où nous rédigeons ces pages - c'est aussi cela, l'un des paramètres de la réalité congolaise (1).

1.1.3. L'"école coloniale" et son idéologie

L'économie coloniale s'est avant tout contentée de recruter une grosse main d'œuvre non qualifiée. Mais pour s'adapter aux exigences de l'économie de marché (de la métropole), il faut autre chose que cette catégorie de "bons à tout faire". On songe à créer la "classe" des intermédiaires. C'est dans cette optique que naîtra l'"école coloniale".

Pour les tenants de la thèse selon laquelle l'Ecole coloniale est un véhicule de l'idéologie colonialiste - il n'y a aucun doute - ils n'hésitent pas de proclamer que cette école coloniale divise, que elle oppose... Ce qui se conçoit aisément si l'on considère la volonté de décolonisation et la redistribution des rôles sociaux dans la société colonisée. Le colonialisme s'efforce de faire passer l'idée qu'il faut distinguer l'"instruit" de l'"ignorant". Est "instruit" celui qui est alphabétisé à l'école française... et qui sait

(1) Promulgation d'un arrêté particulier, Inspection générale du Travail, in Rapport ann. Annexe IV, Brazzaville, 1950.

lire et écrire et parler la langue du colonisateur. Celui-là se distingue et doit s'opposer - parce que "civilisé" - à l'ignorant, c'est-à-dire à celui qui n'a pas eu le "privilege d'aller à l'école", de parler le français et qui, par conséquent, demeure "primitif" (1), c'est-à-dire l'illettré. Véhicule de l'idéologie colonialiste ou pas, il faut avouer que l'"école coloniale" a bel et bien créé des inégalités de chances dans la vie courante - inégalités devant le savoir-faire et inégalités devant la promotion sociale.

A ce sujet, le professeur Agblémagnon écrit: "Cette disproportion, cette inégalité devant l'enseignement et l'éducation, se traduit par une inégalité sociale, une inégalité dans la chance d'accès aux fonctions rémunératrices, une inégalité dans les revenus. De plus c'est la ville qui accapare tous les éléments modernistes de l'économie et une grande partie du budget national" (2).

Autrement dit, est-ce à tous les favorisés de l'"école coloniale" que tous les pouvoirs sont échus? En tout cas, c'est bien le cas pour le Congo.

Ce qui conforte les tenants de la thèse mentionnée plus haut et qui déclarent: "En effet, l'école coloniale dispense des enseignements soigneusement mis au point, contrôlés, dont le contenu est conçu, défini et modelé par l'administration coloniale. De ce fait, tout comme l'école, les enseignements sont non seulement inadaptés mais ils répondent aux exigences coloniales: ils visent à légitimer et pérenniser la domination colonialiste en véhiculant l'idéologie bourgeoise; par la transmission d'un savoir où l'immédiatement utilisable... se complète de la perspective d'inculcation idéologique massive à partir de certains éléments de la société autochtone ("Instruments"). D'où la contradiction suivante inhérente à la domination colonialiste: Assimiler le maximum, former le minimum, dont chacun des termes exclut l'autre" (3).

Ainsi donc, l'école coloniale a engendré la classe des "lettrés" ou dits "évolués", tout comme elle a porté en gestation et accouché l'intelligentsia congolaise. Tout au long de la période coloniale, la puissance administrative a su tirer profit de cette élite - cette classe d'intermédiaires dont nous parlions plus haut.

(1) "Un dossier sur l'Ecole coloniale", in *Jonction*, Rev. Africaine trimestrielle d'Analyse et d'Opinion, No 3, déc. 1980, Paris, p. 10.

(2) F. N'Sougan Agblémagnon, *ibid.*, p. 165.

(3) "Dossier sur l'Ecole coloniale", *ibid.*, p. 11.

1.1.3.1. Les écoles coloniales au Congo

La structure scolaire coloniale correspond exactement au système français de l'Education nationale, à quelques variantes près. On y trouve l'enseignement primaire, secondaire, professionnel, et des écoles spécialisées de l'administration publique: Ecole Edouard Renard, Ecole normale, Ecole d'agriculture et Ecole d'Enfants de troupe. Puis, avec la Loi-cadre, on a créé le Centre d'enseignement supérieur - embryon de la future université nationale (devenue Université Marien Ngouabi).

Nous ne retiendrons que les écoles spécialisées parce que foyer d'où sortira l'élite.

L'école coloniale, par sa volonté d'assimiler le maximum et de former le minimum, a certainement atteint son objectif. Pour ce faire, elle a concentré dans les villes, les écoles secondaires; les écoles normales ont été créées dans les centres secondaires du pays pour faciliter la future insertion des instituteurs - appelés à exercer en brousse. Pour cette raison, bon nombre d'entre eux ont quitté l'enseignement (à l'indépendance du pays) soit pour l'armée (où il y a encore peu d'élite "lettrée" et où on espère faire une carrière au prestige montant), soit pour l'administration générale (autre variante où on a besoin de commis pour la bureaucratie montante). Les centres urbains, singulièrement Brazzaville la capitale, deviendront par la force des choses les noyaux intellectuels où se côtoiera toute l'intelligentsia en herbe.

a) La plus célèbre des écoles coloniales est l'Ecole supérieure Edouard Renard (sorte d'ENA congolaise) fondée seulement en 1935. Sa destination, former les agents qualifiés des services généraux de l'administration coloniale. A la sortie de l'Ecole, les récipiendaires ont le grade de "cadre commun supérieur de l'A.E.F." - dans ce sens qu'ils peuvent servir comme fonctionnaires dans n'importe lequel des Etats de la Fédération. En 1936, leur statut fut officiellement imposé par décret.

b) Les écoles de métiers appelées Ecoles professionnelles

Cette catégorie d'écoles n'a connu qu'un rayonnement modeste: sûrement à cause du travail manuel pour lequel on liait sa vie. Très peu de Congolais formés dans ces écoles exercent leur métier, dans la vie courante. Beaucoup se sont orientés vers les emplois de bureau. C'est toute une époque et toute une mentalité. Aujourd'hui, le manque d'élite ouvrière véritable se fait sentir; et ce vide a laissé la porte ouverte aux non-ouvriers de brlquer la tête du mouvement syndical congolais - et de parler au nom de la classe ouvrière - quelle ironie !

c) L'Ecole d'Enfants de troupe - Général Leclerc

L'objectif est aussi de vouloir pérenniser un esprit de corps chez les enfants de militaires congolais; le recrutement très sélectif accorde la priorité aux enfants et proches parents de militaires d'active ou à la retraite. Même avec l'indépendance, ces critères n'ont pas changé; si le concours est ouvert à tous les Congolais, une bonification de points est réservée aux candidats de parents militaires. Même si on se refuse à admettre dans la haute hiérarchie militaire que pareille pratique ait encore lieu.

Aujourd'hui plus qu'hier, l'admission définitive à cette école, rebaptisée pour la circonstance Ecole des Cadets - appellation en vigueur dans les pays de l'Est européen - doit en dernier ressort recevoir la "bénédiction" spéciale du ministre de la Défense. Si le candidat n'est pas le fils d'un bon dignitaire du Parti ou d'un bon dignitaire des organisations de masse dépendant du Parti, il n'est pas évident qu'il y soit admis - en dépit de ses résultats au concours. De toute façon, cet ordre de choses ne relève-t-il pas du "secret militaire"? (!) Cependant, personne n'est dupe. L'évidence est que l'Ecole a toujours été une institution particulière, une sorte de "chasse gardée", sinon stricto sensu, une caste. On peut bien vérifier qui des enfants de simples soldats ou des enfants des dignitaires de l'armée, ou des enfants du peuple y sont reçus? Les archives de l'Ecole existent, un bon travail statistique confirmerait sans nul doute notre opinion.

Toutes ces écoles coloniales, avons-nous dit, ont produit les élites congolaises actuelles; et quel a donc été leur itinéraire de la colonisation à nos jours? Ont-ils eu conscience d'appartenir à une classe ou s'en défendent-ils?

S'agissant des élites des pays coloniaux, Fanon exprime le point de vue ci-dessous: "Que le combat anticolonialiste ne s'inscrive pas d'emblée dans une perspective nationaliste (?) (mais plutôt au sein d'un conflit de classe) c'est bien ce que l'histoire nous apprend. Pendant longtemps le colonisé dirige ses efforts vers la suppression de certaines iniquités: travail forcé, sanctions corporelles, inégalités des salaires, limitations des droits civils, etc... Or, l'impréparation des élites, l'absence de liaison organique entre elles et les masses... vont être à l'origine des mésaventures tragiques" (1).

(1) F. Fanon, *ibid.*, p. 95.

Ceci est parfaitement juste, si l'on en juge par le combat mené par la toute première génération de politiques et syndicalistes congolais. C'est encore vrai pour ce qui concerne le "magma" des étudiants congolais réunis en syndicat, notamment en France (l'AEC) - pour ne citer qu'elle! L'impréparation et l'absence de liaison organique entre ces élites et les masses sont flagrantes. Il en va de même pour les élites politiques et pour les mêmes causes!

Quant à NKrumah, déjà hanté par le spectre de l'élitisme, il déclare: "Les adeptes de l'élitisme affirment que c'est pratiquement toujours une minorité qui a le pouvoir et qu'elle échappe au contrôle de la majorité, quelles que soient les institutions démocratiques en vigueur" (1).

NKrumah ne s'arrête pas là, et de constater: "L'un des principes de base de la théorie élitiste veut que le pouvoir engendre le pouvoir et qu'en politique les masses soient apathiques, soumises et déférentes..." (2).

Au Congo, l'élite autochtone avait bien une conscience de classe, même si cela était à l'état latent. Agblémagnon dit de ce groupe: "Bien que numériquement très faible, cette première génération de lettrés jouissait d'un statut social et d'un prestige disproportionné par rapport à sa formation réelle. Toutefois, elle n'élevait pas trop ses prétentions; ses seules ambitions étaient de se distinguer par ses modes d'habillement et de consommation de la couche paysanne ambiante. Elle s'accommodait bien de sa position dépendante et subalterne dans l'ordre colonial et n'avait à cœur que d'imiter le colonisateur. Il ne s'agissait pas d'une couche ambitieuse, fondamentalement novatrice, voulant à tout prix établir des normes et des barrières de classes, mais d'un groupe qui jouissait de privilèges de fait. En d'autres termes, il s'agit d'une couche qui, à sa manière, tirait le maximum de profits de la situation coloniale et du nouvel état de choses. Elle n'était pas foncièrement révolutionnaire et n'entrevoyait pas clairement le schéma du développement ultérieur possible de la société coloniale dans son ensemble" (3).

Dans notre précédente étude sociologique sur "Les élites africaines et les relations raciales", nous écrivions à propos de la notion d'élite sociale ce qui suit: "Le mot "élite"

(1) Kwame NKrumah, La Lutte des classes en Afrique, p. 35. Présence Africaine, Paris, 1972.

(2) K. NKrumah, ibid., p. 36.

(3) F. H'Sougan Agblémagnon, ibid., p. 158.

est employé ici dans une acception purement technique. Il se rapporte à un fait objectif et empirique, à savoir l'existence, dans un grand nombre de sociétés et peut-être dans la plupart d'un groupe qui, pour une raison ou une autre, peut se prévaloir d'une supériorité et prendre de ce fait, une part spécialement importante à la direction des affaires de la collectivité.

Autrement dit, disions-nous, l'élite influence la conduite du reste de la population simplement en étant ce qu'elle est, à savoir un groupe jugé "de position élevée" à bien des égards. Elle est admirée et imitée, car on estime qu'elle possède des avantages importants et des qualités précieuses. Ainsi, par sa seule manière d'agir et de penser, elle fixe des normes adoptées par l'ensemble de la société, son influence et son pouvoir sont ceux d'un modèle accepté, qui paraît digne d'être copié" (1).

Balandier cerne encore mieux le groupe et dit: "Ce groupe a une tendance qui coïncide avec le désir de s'imposer à la société coloniale par une qualification incontestable et à l'ensemble de la collectivité africaine par une utilité certaine; afin de se faire reconnaître en tant que force politique, par l'une, et en tant qu'élite ayant la charge des grands problèmes sociaux par l'autre" (2).

Il suffit de constater qu'au lendemain de la Loi-cadre, ce désir de s'imposer a triomphé - ce sont les membres de ce groupe qui devinrent parlementaires, leaders des partis politiques locaux apparentés aux partis métropolitains, à savoir: le P.P.C. (au P.C.), le M.S.A. (à la S.F.I.O.), l'U.D.D.I.A. (à l'ensemble de la droite centriste). Mais, fait bien caractéristique de l'esprit de l'école coloniale, aucun membre du Gotha ne s'est senti l'âme d'un syndicaliste sous l'occupation coloniale.

En définitive si ces élites se défendent d'être une classe, il leur serait plus difficile de nier sincèrement qu'ils sont la classe dirigeante - dans le sens où ils sont la classe dominante - la plus élevée, celle qui exerce les fonctions les plus importantes... parce qu'elle possède plus de puissance et d'autorité matérielle, politique et économique... par ses façons de penser, qu'on imite et dont on s'inspire

(1) Ekondy-Akala, "Les élites africaines et les relations raciales", p. 45, in Chronique-Notes, No 56, Prés. Afr. Paris, 1965.

(2) G. Balandier, Sociologie des Brazzavilles noires, p. 158.

dans les classes moins élevées (1).

1.1.4. Typologie des diverses espèces de classes sociales

En 80 ans de régime colonial, nous venons d'étudier tour à tour les classes sociales dans la société traditionnelle congolaise, puis celles nées avec l'époque coloniale.

Ceci dit, dans la société congolaise d'avant l'indépendance, on peut reconnaître trois grandes catégories socio-professionnelles - réparties en trois secteurs distincts, à savoir:

- a) Le secteur de l'administration publique coloniale,
- b) Le secteur privé européen,
- c) Le secteur privé autochtone.

Nous dégagerons ensuite une typologie correspondant à chaque espèce de classe - selon qu'on est travailleur salarié du secteur public (fonctionnaire), du secteur productif (classe industrielle) ou du secteur improductif (commerce et services).

a) Le secteur public colonial

Il regroupe tous les agents de l'Etat colonial - Blancs et Noirs. Ce secteur représente la classe dominante, celle du pouvoir technocratique (ingénieurs, médecins, gestionnaires, etc.). On y trouve côte à côte le personnel civil et militaire - fortement hiérarchisé.

a.1) Classe des Fonctionnaires de la Coloniale (les Français),

où on distingue:

a.1.a) Classe supérieure-supérieure:

Le gouverneur de la Fédération de l'AEF (siège à Brazzaville), les membres de son cabinet, les grands chefs militaires etc.

a.1.b) Classe supérieure-inférieure:

Le gouvernement du Territoire du Moyen-Congo et les auxiliaires immédiats.

(1) M. Halbwachs, "Psychologie des classes soc.", pp. 89-90, in Vocabulaire des Sciences sociales, PUF, Paris, 1978.

a.1.c) Classe moyenne-supérieure:

Tous les administrateurs des colonies et chefs des services centraux, etc.

Pour définir cette classe, nous utilisons les critères du professeur Erard.

Globalement, cette classe est très élevée, mais d'importance numérique faible, de revenus très substantiels, de haut niveau d'instruction; d'origine imposée, cette classe est close - typique à la société colonisée où elle vit tout à fait en marge; elle est essentiellement consommatrice; en outre, elle détient peu de moyens de production, mais ceux de coercition; son pouvoir économique est étendu quoique indirect et elle exerce un pouvoir politique exclusif. Sa participation au bien-être collectif est disproportionnée par rapport à celle des Congolais car elle dispose de grands moyens financiers; cette classe est évidemment à contacts humains intra-européens étendus et relativement égalitaires, mais de domination et discontinus avec les Congolais; à la fin de leur carrière, il ne leur reste plus que le souvenir de leur commandement et de leur prestige; le tout exercé en conformité avec leur idéologie conservatrice et dans certains cas, très réactionnaire. C'est surtout un "corps étranger" dans la société congolaise et qu'il faudrait plutôt considérer dans le cadre de la société française dont il est l'appendice.

a.2) Classe des Fonctionnaires* congolais

a.2.a) Classe supérieure - celle de l'intelligentsia:

Nous rangeons dans cette catégorie les élèves sortis de l'Ecole supérieure Edouard Renard (du "cadre commun supérieur de l'AEF"). Ils sont les grands commis de l'administration coloniale; on y trouve des cadres de l'enseignement, de la magistrature, des finances, de la santé, des services généraux et également un petit nombre de sous-officiers sortis des Ecoles militaires françaises de Saint-Cyr, Saint-Maixent, etc.. Par contre, très peu d'ingénieurs et de gestionnaires.

*La Fonction publique congolaise: "Ce qui caractérise la Fonction publique, c'est d'abord la progression extrêmement rapide de ses effectifs, puisque ceux-ci passent de 3300 en 1960 à 7000 en 1963, puis 21000 en 1972 (si on exclut les militaires)". Hugues Bertrand, Le Congo, Formation sociale et mode de développement économique, p. 254, Maspero, Paris, 1975.

Classe d'importance numérique restreinte, elle est indiscutablement le gratin du secteur public colonial. La plupart du temps, ses membres entretiennent entre eux des relations très suivies: ils forment le plus souvent des "clans" ou des "cliques". A l'indépendance, tous les pouvoirs détenus jusque là par le pouvoir colonial leur sont transférés.

A Point-Noire, Dolisie, Brazzaville, cette classe anime les centres culturels de la cité africaine, de Poto-Poto, de Baongo, etc. Cette classe habite certains quartiers réservés appelés pompeusement "quartier chic" (à Pointe-Noire); des avenues telles que "L'avenue des Capables" à Baongo (Brazzaville) - baptisée depuis lors Avenue André Matsoua.

Typologiquement, la classe de l'intelligentsia se présente comme une classe élevée, de fait peu nombreuse mais qui reste ouverte; classe répondant au type de société sous-développée coloniale ou néo-coloniale; d'abord bien liée au pouvoir colonial et très ouverte à l'action de la société néo-coloniale, voire métropolitaine, dont elle copie volontiers les modèles culturels et les habitudes de consommation, quand bien même elle demeure sans moyens de production, et avec pouvoir économique limité; cependant elle est une classe à pouvoir politique, d'abord formellement restreint, puis par la suite reconnu, mais pratiquement minoritaire; classes d'individus juridiquement libres mais ne pouvant changer d'emploi sans autorisation; ses membres ont des contacts humains assez fréquents, quoiqu'ils ne soient pas admis de manière égalitaire dans la société congolaise blanche et, de l'autre côté, qu'ils ne se "frottent" pas non plus aux autres couches congolaises; classe charnière, on peut dire qu'elle ne tient pas à se souvenir de ses attitudes particulières durant la période coloniale, ni surtout à vouloir les conserver; enfin, l'intelligentsia congolaise, malgré son vif penchant à déranger et à effrayer, a une idéologie mal définie - tantôt conservatrice, tantôt réactionnaire, tantôt réformiste, bien qu'elle demeure verbalement révolutionnaire. C'est cette classe qui hésite le plus à sortir, par exemple, de la zone CFA alors que ses positions idéologiques devraient l'y conduire. Sa situation est en tous points ambiguë et elle paraît surtout intéressée à sauvegarder sa position de classe dominante et dirigeante (fondement de ses privilèges).

a.2.b) Classe moyenne-supérieure -
celle de la moyenne intelligentsia:

Il s'agit des Congolais n'ayant pas fréquenté l'Ecole Edouard Renard, mais qui sont des anciens élèves du C.P.C.A. (centre d'études administratives), des Ecoles normales de Dolisie et Mouyondzi, des Ecoles de métiers - agriculture, santé, enseignement technique, etc. Font également partie de cette classe les jeunes sous-officiers formés à l'Ecole militaire Général Leclerc (de Brazzaville).

Quoique cette dernière catégorie d'établissements ne possède pas le panache de l'Ecole Renard, les Congolais de ces établissements sont très actifs. Ils mènent une vie harmonieuse entre eux; l'esprit "d'école" y est très accentué; le sentiment de solidarité les distingue des autres groupes de l'intelligentsia congolaise; leur organisation est presque semblable à celle d'une "confrérie" - ce qui est remarquable.

Le gros du peloton de cette classe provient du fameux Collège de Dolisie appelé MBounda - un nom combien prestigieux. Souvent, il arrive qu'une complicité intime, bien "esprit d'école", lie très solidement un élément de la classe supérieure à celui de la classe moyenne lorsqu'ils se retrouvent dans une même administration - au détriment des autres Congolais.

A quelques nuances près, on rencontre ici les mêmes caractéristiques que dans le groupe précédent. Typologiquement, on peut dire d'elle: Classe d'importance numérique imposante, elle concourt avec réserve à l'action du pouvoir colonial, n'en copie pas les modèles et défend farouchement les traditions; son pouvoir économique est moyen, mais elle gère en bon père de famille son budget; le pouvoir politique ne lui est pas échu directement; par contre, ses membres sont vite gagnés par le syndicalisme: c'est aussi une manière de rechercher une promotion sociale ou politique...; ici, les contacts humains sont multiples et chaleureux: n'oublions pas la forte proportion des enseignants dans cette classe; ils vivent dans les masses et ils n'ont jamais "trahi" leurs origines rurales; ils respectent la hiérarchie, mais acceptent mal le principe de subordination; généralement, ils font montre d'une mémoire collective fidèle avec des traditions solides; le courant idéologique réformiste les séduit tandis qu'un noyau détaché affiche sans détour son attrait pour l'idéologie révolutionnaire officielle. Ceci concerne surtout le milieu enseignant; quant à celui des agents de l'administration, le courant conservateur semble l'emporter. Toutefois, ils s'adaptent volontiers à tel ou tel courant idéologique du moment. Ce sont de véritables "situationnistes" - ils naviguent au gré des vents et tempêtes. Nous n'irons pas jusqu'à voir là de l'opportunisme car ce sont en général des gens bien tranquilles, qui ne pensent qu'à

faire leur travail plutôt qu'à crier servilement. Pour eux, l'essentiel, c'est de participer.

a.3) Autres types de stratifications secondaires ou "partielles"

Classes sociales et Armée, Gendarmerie et Police

Les Forces armées coloniales comprenaient, outre les militaires de la coloniale (Français), des militaires congolais; et dans une moindre mesure, une force para-militaire constituée de gendarmes congolais, puis d'un corps de policiers congolais. Ecoutez Nkrumah parler des Forces armées en Afrique: "En Afrique, la majorité des forces armées et de police ont été formées par l'administration coloniale. Rares en sont les membres qui ont participé aux luttes de libération nationale. Ils ont plutôt pris part aux opérations policières visant à l'élimination de ces mouvements de libération. A cette époque, les armées pour la plupart étaient sous les ordres d'officiers européens. Avec l'indépendance, des politiques d'africanisation et la pénurie de candidats qualifiés un grand nombre d'Africains qui n'avaient pourtant pas reçu la formation nécessaire, reçurent le grade d'officier" (1).

a.3.a)

Au Congo, le recrutement des militaires s'est avéré quasi indispensable pour le pouvoir colonial, surtout dans le cas où il serait amené à sévir dans des zones de tension.

Premièrement: On se bornera à recruter parmi les couches sociales analphabètes (des gros bras, bêtes et disciplinés selon le langage de la coloniale). Ce sont ces premières recrues qui combattirent pendant la première et la deuxième guerre mondiale. Elles furent également utilisées pour réprimer en 1947-48 les premières revendications nationalistes à Madagascar.

Deuxièmement: Il s'imposa également à l'armée la nécessité de recruter une classe d'intermédiaires; tout comme pour le fonctionnaires, elle fut trouvée parmi les Congolais dits "lettrés". C'est également dans ce contexte que fut créée l'Ecole de troupe Général Leclerc à Brazzaville.

Les militaires de ce contingent furent envoyés guerroyer en Indochine, puis en Algérie et en Mauritanie. D'autres prirent le chemin du Cameroun, où ils réprimèrent avec sauvagerie les précistes de Um Nyobé.

(1) K. Nkrumah, *ibid.*, p. 49.

Troisièmement: De la période de la loi-cadre à l'indépendance, mais plus précisément lorsque l'armée coloniale passa la main à la jeune armée congolaise (1), d'autres nécessités de recrutement se firent sentir. C'est alors qu'on assista à un brusque abandon du métier d'enseignant par de jeunes instituteurs pour s'enrôler dans l'armée. Fait significatif, ils venaient eux aussi des couches sociales villageoises. Ils amenèrent à l'armée leurs amitiés tissées depuis les écoles normales, leur solidarité et aussi leur "esprit d'école". Bientôt ils formèrent un corps dans un corps; c'est l'autre face de la médaille de la "nouvelle classe moyenne" des fonctionnaires.

Souvenons-nous de ce qu'a dit Marx à propos des classes moyennes proprement dites (artisans, commerçants indépendants notamment): "Les membres d'une classe moyenne regardent à la fois vers le haut, car ils espèrent toujours monter dans l'échelle sociale, et vers le bas, car ils ont la hantise de tomber dans le prolétariat...". Aujourd'hui, c'est une strate assimilable à cette couche sociale qui dirige l'armée et par voie de conséquence le pays tout entier. Désormais, rien ne peut s'opposer à eux: ils disposent des armes, impriment à l'organisation militaire leur vision des choses, utilisent la discipline militaire - ce qui leur donne toute latitude de démonstration de force quand ils le jugent nécessaire. Mieux, depuis près d'une décennie, ils sont parvenus à "militariser" le pouvoir politique, ceia grâce au coup de force du capitaine Ngouabi contre Massamba-Débat. Depuis, toute l'armée se réclame du marxisme-léninisme.

De cette armée, François Partant écrit: "En intervenant en 1968 dans les affaires politiques du Congo et en portant son chef à la tête d'un état aux options "marxistes-léninistes", l'armée congolaise allait constituer, semble-t-il, une exception en Afrique, sinon dans le monde. Mais peut-être faut-il se rappeler les circonstances dans lesquelles elle est rentrée dans la "révolution congolaise" - et cela avant même de se demander si cette révolution a effectivement eu lieu, si le drapeau rouge du Congo flotte bien sur une république populaire" (1).

Il poursuit son propos en ces termes: "Cependant, une république ne peut raisonnablement se prétendre populaire que si elle repose institutionnellement sur le peuple organisé en tant que force politique, c'est-à-dire si les masses populaires sont en mesure d'orienter effectivement les décisions

(1) F. Partant, "L'Exception" Congolaise-Armée, pouvoir d'Etat et socialisme du verbe", Le Monde diplomatique de décembre 1975.

de l'Etat. Au Congo, on était loin du compte. Empêtrées dans les institutions étatiques, les élites de la gauche progressiste se coupèrent des forces sociales sur lesquelles elles auraient dû s'appuyer. Au sein de l'appareil d'Etat, les conflits idéologiques, qui recouvraient bien évidemment des conflits d'intérêts, accaparèrent toutes les énergies. Chaque tendance essayait de s'imposer en utilisant les institutions créées par l'Etat. Ainsi le PCT et les syndicats, organisés à l'initiative de l'Etat, encadrés par des hommes désignés au niveau de l'Etat (et qui, à leur tour, cooptèrent leurs subordonnés), ne pouvaient-ils représenter que les différentes factions qui se disputaient le pouvoir d'Etat: un groupe d'intellectuels progressistes mais aussi l'armée, la bureaucratie et enfin les chefs traditionnels, dont l'influence était certaine dans l'armée et la bureaucratie, sinon auprès des intellectuels eux-mêmes. Ce sont là les quatre composants d'un pouvoir qui se savait, dès cette époque, dans l'impossibilité de conduire la moindre "révolution". Tandis que les masses paysannes étaient complètement délaissées, les travailleurs se voyaient embrigadés dans un appareil syndical qui se donnait pour mission de les encadrer, non de les représenter. Des grèves "sauvages" mirent en évidence les contradictions du régime" (1).

Toujours à propos de l'armée, on peut lire dans Jeune Afrique sous le titre de "l'armée garante de l'ordre et de la discipline" au Congo: L'hégémonie de l'armée apparaît sans conteste à la suite de ce que l'on a appelé à Brazzaville "radicalisation" en décembre 1975. Le premier ministre Henri Lopes est amené à démissionner pour être remplacé par le commandant Louis-Sylvain Goma. Un autre officier, le commandant Denis Sassou Nguesso, a la haute main sur la Défense et la Sécurité. Ouvrant la première conférence du parti en novembre 1976, le commandant Ngouabi justifie l'évolution du régime en affirmant que, l'armée s'étant de plus en plus rapprochée du peuple, il était normal qu'elle joue un rôle prédominant... Avec la dissolution de l'UGEEC en 1973 et la mise au pas de la Confédération syndicale congolaise (CSC) à la suite de la "grève illégale" du 24 mars 1976, le PCT devenait pratiquement l'appendice de l'armée. Ainsi, l'emprise de l'armée sur la vie politique qui était, du temps de Ngouabi, une donnée de fait, a été institutionnalisée après sa brutale disparition" (2).

Cette armée en marche, pour mieux affirmer son hégémonie, a réduit au silence et la Police et la Gendarmerie - toutes

(1) F. Partant, *ibid.*

(2) L.E., "L'armée garante de l'ordre et de la justice", J.A., No 851, 29 avril 1977.

deux rendues suspectes à leurs yeux. Par ordonnance No 2-72 du 19 janvier 1972, on intégrait d'office les Services de Sécurité au sein de l'Armée populaire nationale (APN) - créée elle-même par loi No 11-66 du 22 juin 1966.

Le Corps de la police nationale se voyait dissout par décret No 73-102 du 22 mars 1973; tandis que tous les postes de police militaire subissaient à leur tour des coups de boutoir par le décret No 73-141 du 18 avril 1973.

Comme pour affiner ses techniques de contrainte et ses forces de coercition, l'"Etat-militaire" crée au sein de l'APN, un corps spécial dénommé "Direction des Services de sécurité d'Etat" - décret No 73-101 du 22 mars 1973.

Enfin, par décret No 73-150 du 4 mai 1973, on donnait composition et attributions du Haut commandement de l'APN.

a.3.b) Les corps de la Police et de la Gendarmerie

Tout au début, les membres de ces deux corps étaient recrutés dans la masse des sans-emplois des centres urbains. Puis se sont ajoutés les ex-militaires rescapés de la seconde guerre mondiale et des guerres coloniales. Dans le meilleur des cas, ils donnaient leur préférence au corps de la gendarmerie plutôt qu'à celui de la police. Ensuite intervint une vague de recrutements pour la police; là aussi plusieurs maîtres d'école troquèrent la cravate contre le gros bâton. Mais cette fois, on ne se contentait plus de faire que la police, c'est-à-dire surveiller, maintenir l'ordre. Tout changea et la police devint une organisation privilégiée du politique - c'est pourquoi les militaires s'acharnèrent sur elle.

a.3.c) La police, la gendarmerie et la structure des villes au Congo

S'il est vrai que la mission officielle de la police et de la gendarmerie est de veiller à la sécurité publique, au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois, il y a aussi la mission non déclarée, à savoir le rôle catalyseur de ces deux forces publiques lorsqu'elles s'installent entre la ville blanche et les "villes noires".

"La morphologie urbaine du monde colonial, écrivons-nous déjà, est par essence ce laboratoire où l'examen des relations raciales est des plus frappants. Conçue uniquement pour répondre aux besoins des colons, cette morphologie est spécifique par le fait même de l'existence de deux zones racialement délimitées. La zone occupée par la race blanche est généralement située aux abords immédiats des moyens de communication, c'est-à-dire vers le port, l'aérodrome, les gares, etc. La zone noire elle, tient l'arrière-plan du pays où les populations côtoient les camps de gendarmerie, de po-

lice, etc. La présence de ces camps de gendarmerie, de police à l'intérieur des faubourgs noirs eut pour raison d'être la répression immédiate des mécontentements indigènes. Cette répression immédiate est le moyen le plus efficace utilisé par le colon pour briser tout mouvement hostile à sa sécurité. "Vaut mieux étouffer la rage de ces bêtes sauvages" aime marmonner le colon lorsqu'il a vent des mouvements nationalistes. L'existence d'autres camps de gendarmerie et de police à la jonction des faubourgs noirs et de la ville blanche explique clairement le souci qu'attache le colon à sa sécurité et à sa détermination de briser toute résistance à sa domination" (1).

Classes sociales et Armée (2)

(ensemble des Forces militaires Terre-Air-Mer)

Du point de vue hiérarchique nous proposons la stratification suivante:

- 1) Classe supérieure-supérieure
(les officiers généraux - les Généraux)
- 2) Classe supérieure - inférieure
(les officiers supérieurs: Colonels, Lieutenants-colonels, Commandants)
- 3) Classe moyenne - supérieure
(les officiers: Capitaines, Lieutenants)
- 4) Classe inférieure - inférieure
(les hommes de troupe)

Les officiers généraux et les officiers supérieurs appartiennent à la classe (A), c'est-à-dire la classe la plus élevée. Les membres de cette classe sont, pour la plupart, des anciens élèves de l'Ecole des Enfants de troupe ayant terminé leur formation dans les écoles militaires supérieures françaises (St-Cyr, St-Maixent, autres écoles spécialisées, Ecole de guerre, etc.); classe volontaire et relativement fermée, ces officiers veulent incarner un certain charisme; venue des rangs de ce qui restait de la coloniale,

- (1) Ekondy-Akaia, "Colonisation, décolonisation et préjugés raciaux en Afrique noire", p. 69, in Chronique-Notes, No 54, Prés. Afr., Paris, 1965.
- (2) Les effectifs de toutes les armes s'élèvent à près de 10'000 hommes (forces paramilitaires comprises). Source: J.A. "Annuaire de l'Afrique et du Moyen-Orient, 1980 - Les Armées et la défense".

cette classe participait sans réserve à l'action de la puissance coloniale, exprimant ce que Nkrumah constatait en disant que rares en sont les membres qui ont participé aux luttes de libération nationale...; par la suite, cette classe s'est ouverte à la politique et son ascension est devenue irrésistible; classe essentiellement consommatrice, malgré quelques velléités de créer des entités de production, elle détient les moyens de production du fait même que l'armée dirige tout l'appareil d'Etat; classe à pouvoir politique exclusif, elle se veut la pièce maîtresse de l'échiquier politique - surtout parce que détentrice des armes et des techniques de coercition, avons-nous dit plus haut; cependant, elle reste économiquement dépendante tout en disposant de ressources complémentaires ou alternatives. Ces officiers n'ont pas beaucoup de contact avec le peuple (même s'ils aiment en parler) mais sont évidemment en contact avec les militaires - selon leurs rangs; dans ce sens leurs contacts ne sont que de domination. Enfin, leur mémoire collective, sinon historique, est assez étendue mais peu dense. Quant à leur idéologie, elle se résumerait dans la volonté de conserver le pouvoir et ses privilèges masqués par un vocabulaire faussement révolutionnaire de type marxiste-léniniste. Cette classe est peu nationaliste - dans le sens qu'elle n'accorde pas d'attention aux valeurs traditionnelles congolaises. On peut craindre aussi une manipulation idéologique souterraine anticonomique à la réalité sociologique congolaise.

Un autre fait singulier, dans l'armée congolaise, depuis sa révolutionnarisation, le bon militaire est surtout devenu le "bon" membre du parti congolais du travail. Il connaît la mobilité sociale plus vite que son collègue non-membre du parti. Il est coutume que les membres du parti bénéficient de nombreux stages de formation dans les pays de l'Est; à leur retour ils sont promus. D'ordinaire, ils ont le privilège de côtoyer la hiérarchie supérieure et se montrent très zélés. Ils ont conscience que l'armée est le bras droit du Parti. Et pourquoi la privilégie-t-on sur les autres composantes de la société? Le pouvoir est au bout du fusil, peut-on rétorquer. Là-dessus, les hiérarques de l'armée sont de marbre, mais ce silence ne trompe pas sur les vraies intentions concernant le contrôle du pouvoir de l'Etat.

Ecoutez le commandant Ngouabi, s'adresser aux militaires au cours d'une cérémonie de prise d'armes à la base aérienne de Brazzaville, le 21 septembre 1968: "Chers compagnons d'armes, l'honneur nous revient aujourd'hui, après quelques années d'oubli et d'acceptation, de manifester par notre présence en ces lieux notre existence incontestable au sein de notre peuple... L'armée ne doit pas être aux mains d'un seul homme pour lui obéir aveuglément; cela constitue une menace pour les libertés politiques et n'offre aucun avantage d'ordre pratique. On peut se demander si le devoir des autorités militaires est d'obéir en toute circonstance, même s'il

s'agit d'ordres illégaux. Pour une fin obscure, la réponse est négative. Mais elle doit être positive lorsque le peuple abusé, violé, accourt vers l'Armée".

Gageure ou galéjade, cette prophétique sentence du commandant Ngouabi laisse songeur, mais à l'Histoire de trancher. Qui du parti congolais du travail ou de l'armée est à la remorque de l'autre...

b. Le secteur privé européen

b.1) Classe supérieure-supérieure -

Les Patrons de l'Industrie et du Commerce

Il n'y a pas eu d'industrie industrialisante au Congo; il s'agit ici de la classe des entrepreneurs: petite industrie de transformation, transport et transit (Ponteco, SOAM, Chargeurs réunis, etc.), bâtiment et construction, construction métallique, atelier de petite réparation mécanique, compagnie d'électricité et des eaux, garage et mécanique auto, pêche semi-industrielle, froid, secteur bois, etc.

D'autre part, il y a le commerce de gros, demi-gros et détail. Pour les deux premières catégories, le monopole est pratiquement détenu par les maisons françaises (C.F.A.O., C.C.S.O., S.C.K.N. et leurs filiales spécialisées, Davum, Brossette et Valor). Le commerce de détail est partagé entre les Portugais et les Grecs, sauf pour les grandes surfaces qui restent secteur français (Printania, Mono-prix, etc.).

Enfin, le secteur de la banque (monopole de la Banque de France et du Trésor français), et le secteur des assurances (entièrement privé).

Le centre d'activité de ces entreprises tourne autour des ports de Pointe-Noire et de Brazzaville; un peu sur la voie ferrée avec le ravitaillement des forestiers blancs et des centres industriels de campagne avec Dolisie, Jacob (Sian-Sosunlari) et Loutété (cimenteries), etc.

C'est la classe détentrice des principaux moyens de production avec pouvoir économique très étendu; elle coordonne les capitaux et tient tout le marché du travail, excepté celui réservé au secteur public colonial. Il va donc de soi que c'est le secteur et la classe objectivement des plus privilégiés du système en place.

b.2) Classe supérieure-inférieure - Les Directeurs

Ils sont les commandants du secteur: l'autre Gotha du système. Ils entretiennent de meilleures relations avec l'administration de la colonie et surtout avec le clergé. Ils affichent la mentalité du bon petit bourgeois français; bons technocrates, ils restent distants et "secrets" pour la masse des travailleurs congolais; on ne les connaît que de nom et c'est rarement qu'on les aperçoit passer en auto.

b.3) Classe moyenne-supérieure - Les Cadres européens

C'est la classe des gérants - les "sous-officiers de la chose"; c'est eux qui sont le contact permanent avec les Congolais - contact de subordination bien sûr. Ici les contacts humains relèvent de la prudence; on évite de s'acoquiner. Toutefois quelques-uns d'entre eux, généralement ceux proches du courant catholique "militant", nouent des contacts avec la petite intelligentsia congolaise dont les membres sont leurs collaborateurs directs. Leur idéologie est réformiste; souvent, lorsqu'un Congolais a des ennuis à son travail, c'est à ce groupe de cadres européens que leurs collaborateurs s'adressent pour implorer une intervention.

b.4) Classe moyenne-inférieure - La petite intelligentsia congolaise: Les employés gradés

Cette petite intelligentsia regroupe tous les membres de la toute première génération congolaise d'intellectuels à laquelle on a collé l'étiquette de "lettrés", d'"évolués". C'est la classe la plus nombreuse, la plus inclusive, la plus combative et surtout la plus sympathique. C'est le creuset de nos valeurs traditionnelles les plus sûres. Venue à l'école à un âge déjà avancé, c'est sûr, elle ne pouvait se permettre de pousser plus loin les études; d'ailleurs celles-ci s'arrêtaient à leur époque au niveau de l'enseignement primaire élémentaire (comme on disait alors). Les plus doués sont titulaires du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (parchemin prestigieux en son temps).

Bon nombre des Congolais de cette génération sont passés par le métier de maître d'école; beaucoup, sinon la majorité, appartiennent au courant catholique "militant"; la fréquentation des cadres européens du même courant les a stimulés, si bien qu'on y trouve des autodidactes de grande culture. Pour des raisons de salaires, le plus grand nombre a quitté l'enseignement pour se caser dans le secteur privé où ils se sont vite distingués comme des collaborateurs valables et honnêtes. Leurs capacités, notamment en calcul, leur ont

valu des promotions intéressantes (comptables, chef du personnel africain, chef de service dans le commerce, banque, assurances, etc.). Partout ils se sont montrés des intermédiaires consciencieux, efficaces et respectés. Mais voilà, du fait de leur foi chrétienne et de leur sensibilité profonde aux problèmes humains, les plus engagés ont fini par devenir d'éminents syndicalistes. Ascétiques et studieux, ils se sont mis à l'étude du syndicalisme, des lois sociales au Congo (Code du travail), etc. Bref, c'est grâce à leur disponibilité et au prix d'un sacrifice total que les grèves d'août 63 ont contraint Youlou à capituler. C'est donc ce fameux processus qui est devenu la Révolution congolaise.

Sitôt après, une chasse aux sorcières s'engagea contre eux pour enfin les annihiler. Aujourd'hui, ils demeurent pour l'Histoire contemporaine congolaise les Méros de l'ombre, dont voici quelques noms: Angor Léon, Boukambou Julien, Biyaoula Fulgence, Gandou Jean-François, Ockyemba-Morlende Pascal, Pongault Gilbert, Tchitchelle Stéphane, Thauley-Ganga, etc.

Qu'on en juge par la teneur de leur pétition à l'adresse des princes du régime youlou: "Hommes en place, et vous leurs épouses, vous êtes aujourd'hui riches de votre confort, de votre instruction peut-être, de votre belle maison, de vos relations, des multiples missions qui vous sont octroyées et vous ouvrent des horizons nouveaux. Mais votre richesse vous fait une carapace qui vous empêche de voir la misère qui vous entoure. Prenez garde" (1).

On pourrait en donner la définition typologique suivante: Classe moyenne de fait, elle concourt dans un premier temps sans réserve à l'action de la puissance colonisatrice; puis elle n'a pas attendu la loi-cadre pour participer avec réserve à l'action de la même puissance; essentiellement consommatrice, elle ne dispose ni de pouvoir économique, ni encore moins de pouvoir politique; elle est économiquement faible et naturellement sans réserves financières; précisons que c'est cette classe qui a supporté tous les parents assistés (cousins, neveux et autres catégories de parents) venus à la ville chercher du travail. Le gîte et le couvert ne pouvaient se trouver que chez eux. Enfin, grâce à eux, les autres couches scolarisées ont pu poursuivre leurs études et devenir cette intelligentsia qui dirige le pays d'aujourd'hui. Malheureusement, cette dernière couche est devenue trop imbue d'elle-même au risque de passer pour ingrate

(1) La Semaine Africaine citée par Fanon, *ibid.*, p. 114

aux yeux de ses aînés. De contacts humains chaleureux et multiples, cette classe est la plus jalouse des valeurs traditionnelles et sa mémoire collective et même historique est étendue et profonde; son idéologie est plutôt traditionnaliste, plus réformiste que révolutionnaire. Ce sont des pragmatiques.

c. Le secteur privé autochtone (1)

Le capitalisme colonial, on l'a dit, n'a réservé qu'une part congrue de ses bénéfices aux peuples coloniaux. L'absence d'industrie industrialisante n'a pas permis l'émergence d'un secteur privé autochtone viable. A la fin de l'ère coloniale, le Congo est encore un pays arriéré. Le secteur privé congolais n'est que le petit appendice du secteur privé européen du commerce de détail. Dire que cette catégorie socio-professionnelle fait partie de la petite bourgeoisie ne peut être valable qu'après l'indépendance, et encore! Leur nombre est infiniment restreint; dans la plupart des cas, ils ont "racheté" les comptoirs ayant appartenu aux colons. L'origine de leurs premières mises de fonds reste un gros point d'interrogation. Mais on peut imaginer qu'ils trouvent quelque complicité du côté de la classe dirigeante - qui peut intervenir (souvent par coup de fil) auprès des institutions financières de la place. Même à ce niveau, le jeu des alliances reste entouré de "secret" car les membres de la classe dirigeante répugnent à paraître au public comme "faisant les affaires".

"Le développement du capital privé congolais, écrit H. Bertrand, est donc encore bien modeste et reste cantonné à des activités très spécifiques; en particulier, il n'a pas encore effleuré l'industrie de telle sorte qu'il n'existe aucune usine, si petite soit-elle, aux mains d'un entrepreneur congolais. Si quelques-uns, Vllis surtout, ont réussi à faire une percée non négligeable dans l'exploitation forestière, et d'autres Bacongos essentiellement, dans le commerce import, le reste se trouve en dehors des secteurs vitaux de l'économie, n'a même pas accédé au stade capitaliste, restant encore largement confiné au marché prolétarien du travail, à un système d'organisation tenant plus de l'artisanat que du capitalisme" (2).

- (1) Artisans coiffeurs, réparateurs de vélos, commerçants, petits propriétaires de taxis, transporteurs gros camions (entre villes et villages), bars dancing, boulangers, bouchers, buvettes, boutiquiers, marchands de quatre-saisons, étalagistes, etc.
- (2) H. Bertrand, *ibid.*, p. 131.

Il ajoute: "Il n'est donc guère question de parler d'une classe de capitalistes congolais: ceux-ci constituent quelques individualistes liés assez étroitement aux chefferies lignagères et à la caste bureaucratique, voire dans certains cas, au capital commercial étranger également. De même que le groupe des petits producteurs et petits commerçants n'est, en dernier ressort, qu'une émanation du prolétariat, celui des tous petits capitalistes congolais n'est lui-même encore qu'un appendice des classes dirigeantes... C'est donc vers la caste dirigeante dont il n'est, pour une bonne part, que la projection atomisée et marchande, que fait remonter l'examen du petit capital congolais" (1).

c.1) Classe industrielle des villes et campagne

Elle constitue le dernier maillon de la chaîne des travailleurs congolais. Elle n'a fréquenté aucune des écoles coloniales dont nous avons parlé dans les précédents chapitres. Ils ont d'abord trouvé n'importe quel travail en ville; après quoi, ils ont fini par apprendre un métier: boy-tailleur, boy-cuisinier, boy-chauffeur, aide-maçon, aide-cuisinier, aide-menuisier, aide-ferrailleur, apprenti-mécanicien, etc. Ils ne sont propriétaires de rien et ne possèdent rien que leurs bras et leur force de travail. On est donc en plein cœur de ce prolétariat naissant de nos villes.

1) L'insécurité les guette en permanence - absence de protection contre les grands risques de l'existence, faiblesse de la rémunération, incertitude de l'emploi.

2) Dépendance sociale du fait que le travailleur n'a aucun droit sur ses moyens de production et sur les résultats de son travail.

3) Conditions de travail particulièrement pénibles: durée, sécurité, hygiène, cadence, formes de commandement (2).

A leur sujet, Hugues Bertrand écrit: "Le prolétariat congolais se débat donc dans une demi-misère permanente. Vivotant de mille petits travaux, petits services, que sa mobilité extrême lui permet, toujours en déplacement, à l'affût d'une occasion, il se trouve perpétuellement confronté au problème de l'impossibilité de la mise en oeuvre de sa force de travail dans des conditions décentes. Le marché "libre" du travail lui est fermé, en raison d'un flux insuffisant d'investissements capitalistes (dont parlait Staline pour la Russie de 1917), faute également d'investissements véritablement créateurs d'emplois, faute souvent aussi d'une adaptation entre

(1) H. Bertrand, *ibid.*, pp. 132-133.

(2) A. Birou, *ibid.*, p. 224.

la formation dispensée et les besoins, même faibles, du capital.

... Incapable, de par sa situation flottante, de secréter une idéologie petite-bourgeoise, individualiste, qui réponde mieux à ses problèmes, correspond à sa situation dans laquelle des rassemblements, pour être vigoureux, n'en sont pas moins éphémères, tandis que l'aigreur, le sentiment de déchéance, la faim sont, eux, bien individualisés, des compagnons de route permanents. De même, enserré dans les rapports lignagers, pour sa survie comme pour son accès éventuel au marché bureaucratique-tribal de l'emploi, le prolétariat congolais sent son sort plus lié que jamais à ceux du lignage, de la tribu qui ont réussi: c'est un merveilleux agent de diffusion, un pilier relativement solide du tribalisme" (1).

Nous avons adopté la classification typologique suivante:

- Groupe I: Population active ouvrière

(des villes et campagne)

A) Prolétariat:

a) Classe moyenne-inférieure - Les ouvriers qualifiés

- ouvriers qualifiés
- ouvriers mi-qualifiés

b) Classe inférieure-supérieure - Les autres ouvriers

- ouvriers non qualifiés
- manœuvres qualifiés (le manœuvre qualifié a la possibilité de devenir ouvrier non qualifié)
- apprentis et aides

c) Classe inférieure-inférieure

- manœuvres avec ancienneté (peuvent devenir manœuvres qualifiés à la fin de leur carrière)
- manœuvres
- saisonniers.

Définition typologique d'ensemble:

Le prolétariat congolais occupe une position de classe basse; classe de fait, elle ne peut qu'être ouverte à l'action de la puissance dominante pour toutes les raisons que nous avons analysées plus haut; contrairement aux autres classes de la stratification fondamentale congolaise, elle

(1) H. Bertrand, *ibid.*, p. 113.

est essentiellement productrice; ne bénéficiant d'aucune sorte de pouvoir, elle participe néanmoins, quoique faiblement, au bien-être collectif (grâce à son travail); bien que solidement attachée au sol des ancêtres, cette classe privée de tout est entièrement dépendante d'autrui pour sa subsistance; classe à contacts humains, disons peu nombreux pour ne pas dire quasi inexistantes, avec les autres couches sociales, elle souffre de son état de subordination. Pour compenser les insatisfactions liées aux conditions de travail peu satisfaisantes et à une vie quotidienne banale, cette classe s'attache aux traditions et aux souvenirs qui en dépendent. Ses mémoires collective et historique rivalisent d'étendue et de profondeur humaines; quant à son idéologie, elle est au stade actuel mal définie malgré le verbalisme petit-bourgeois des syndicalistes congolais de tout acabit qui ne font que pérorer en son nom (nous y reviendrons).

- Groupe II: Population active

Techniciens et administrateurs moyens

B) "Classes moyennes" - Cadres techniques, intellectuels, gestionnaires

a) Classe supérieure

- ingénieurs confirmés
- cadres administratifs gestionnaires

b) Classe supérieure-inférieure

- ingénieurs débutants
- techniciens supérieurs

c) Classe moyenne-supérieure

- agents de maîtrise
- conducteurs de travaux
- contremaîtres confirmés

Classe des productifs ou de gestionnaires

Elle se situe dans la moyenne de l'échelle sociale, par rapport à la classe des fonctionnaires "improductifs"; classe de fait, elle reste ouverte; sa généralité sociologique correspondant au type de société globale vue plus haut; classe peu ambitieuse, elle est simplement ouverte à l'action de la société globale congolaise; quoiqu'étant directement et essentiellement productive et gestionnaire, ne possède pas les moyens de production et son pouvoir économique est limité; cette classe est sans aucun pouvoir politique mais participe très largement au bien-être collectif; classe d'individus juridiquement libres, mais ne pouvant changer d'emploi sans autorisation (Etat - Parti = Fonctionnariat); contrairement

à la classe des fonctionnaires "improductifs", cette classe est à contacts humains assez fréquents; et la nature de ces contacts sont de formation ou d'information, étant donné leurs relations avec les ouvriers et autres travailleurs; c'est aussi la classe à mémoires collective et historique assez étendues mais peu denses; où l'idéologie de classe est plutôt réformatrice (adaptation à l'évolution des techniques nouvelles) que révolutionnaire (classe peu encline au verbiage - même faussement révolutionnaire); préfère consacrer son temps au travail et objectivement ne croit pas du tout à la démagogie du syndicalisme congolais.

- Groupe III: Population active villageoise

"La classe paysanne" congolaise représente environ les 80% de l'ensemble des habitants des villages congolais. Nous l'avons déjà souligné, c'est la classe des délaissés... En effet, les villages congolais continuent à mener de nos jours une existence identique à celle d'avant la colonisation - excepté quelques chefs-lieux administratifs animés du reste par des fonctionnaires venus tout droit de Brazzaville ou de Pointe-Noire.

Dans son livre "L'Afrique est mal partie" (1), René Dumont rapporte l'anecdote suivante:

"J'avais consacré presque toute l'année 1961, et une partie des trois années précédentes à étudier, souvent à la demande des jeunes gouvernements, les problèmes généraux d'orientation agricole et d'une douzaine de pays d'Afrique. Le spectacle des dirigeants de Brazzaville, en mai 1961... soulignait aux techniciens à quel point, dans un tel climat politique, leurs efforts resteraient vains. Quelques jours auparavant, les paysans de la cuvette congolaise m'avaient dit: "L'Indépendance, ce n'est pas pour nous, mais pour les gens de la ville"" (2).

Notons seulement que vingt ans après ce constat amer, la force des propos de René Dumont reste encore d'actualité aujourd'hui... Cela dit, il n'y a au Congo ni grosse paysannerie, ni paysannerie moyenne, ni petite paysannerie; encore moins n'y a-t-il de prolétariat rural (ouvriers agricoles), ni des couches sociales assimilables au prolétariat rural (très petits

(1) René Dumont, L'Afrique est mal partie, Ed. du Seuil, Paris, 1962.

(2) Ibid., p. 5.

paysans et paysans-ouvriers). Mutatis mutandis, la population active paysanne au Congo n'est constituée que par les communautés villageoises qui végètent...

Leur place dans la hiérarchie sociale et définition typologique:

"La "classe paysanne" boucle la boucle de la stratification sociale en tant que classe très basse; semblable au prolétariat, elle est une classe de fait et bien entendu ouverte; classe propre au type de société globale "nationale en voie de développement", elle occupe une place presque marginale, mais "participe" "sans réserve" à l'action de la société globale congolaise; bien que marginalisée, elle est une classe directement et essentiellement productive - sans moyens de production modernisés, mais avec pouvoir économique limité (autoconsommation); classe dépourvue de tout pouvoir politique, elle participe très faiblement au bien-être collectif (à l'échelon national); classe d'individus liés au sol ancestral (tribal), ses membres se trouvent être "économiquement" indépendants (autosubsistance) mais pauvres - sans réserves financières du tout; par contre, elle est une classe à contacts humains multiples, directs et chaleureux où le principe de solidarité fait que chacun se sent l'égal de l'autre; ici, la mémoire collective et la mémoire historique sont de dimensions étendues et profondes; le niveau et la nature de l'idéologie (de cette classe paysanne) paraissent inexistantes. Il n'en demeure pas moins qu'elle reste la garantie de nos valeurs traditionnelles.

C) Les classes sociales dans le Congo indépendant post-révolutionnaire (1963 - 1981)

Somme toute, il convient de retenir trois forces en présence:

1. Les forces traditionnelles représentées par les Communautés villageoises,
2. Les forces modernes, représentées par l'intelligentsia - l'appareil politique et l'appareil d'Etat,
3. Les forces semi-traditionnelles, représentées par les ouvriers et autres couches fondamentales des travailleurs des villes, etc.

Ce qui donne schématiquement la pyramide suivante:

Le Parti



Forces modernes des villes

Forces semi-traditionnelles
des villes

Forces traditionnelles des
villages

Ainsi que nous le savons déjà, en août 1963, les masses citadines de la commune de Brazzaville ont apporté leur appui au mouvement revendicatif des centrales syndicales congolaises, qui ont fini par obtenir la démission du président Youlou; la révolution congolaise a, de ce fait, été proclamée et a reçu en conséquence ses titres de noblesse. Mais par la suite, comment les choses ont-elles évolué?

Fondamentalement, les choses n'ont pas changé pour les forces traditionnelles des villes et des villages. Dans les villes, les conditions de vie des masses laborieuses restent identiques à celles de tout prolétariat - fût-il naissant. Hier ils vendaient leur force de travail aux capitalistes étrangers, aujourd'hui, ils continuent à la vendre, mais cette fois au capitalisme monopoliste d'Etat.

- Malgré un vocabulaire marxiste qui reste vide de sens pour eux, ils n'ont pas le contrôle des moyens de production dont la propriété effective est dans les mains de la classe dominante, l'intelligentsia, qui exerce sans partage sa "liberté-domination", structurant à sa convenance et trop souvent à son seul profit, la société congolaise en général, et le monde du travail en particulier.

Engels n'a-t-il pas écrit à juste titre: "C'est donc la loi de la division du travail qui est la base de la division des classes... La classe dominante, une fois mise en selle, n'a jamais manqué de consolider sa domination aux dépens de la classe travailleuse et de transformer la direction sociale en exploitation des masses" (1).

- Quant au sort de nos villages, n'en parlons pas. Etant donné l'hypercentralisation des centres de décision dans la capitale Brazzaville, inutile de se faire de si tôt des

(1) F. Engels, Anti-Dühring, p. 318, Ed. sociales, Paris, 1973.

illusions sur un changement dans l'échelle des mentalités de la classe dominante en faveur des déshérités du pays profond (nous avons été nous-même délégué du Parti à Kinkala, Région du Pool, en 1972 et 1973).

1. Le groupe dirigeant

Il a hautement conscience qu'il lui appartient de prendre en charge lui seul l'action historique, l'ordre social, et de définir un modèle culturel à idéologie contradictoire égalitaire, alors que c'est cette classe qui s'approprie les ressources de l'Etat ou qui les gère selon ses critères de classe.

Mais avant de poursuivre notre propos, il est bon de dire au lecteur que nous sommes un enfant du sérail et que notre objectif n'est pas de "casser le morceau", mais tout simplement de témoigner par les faits...

Depuis l'avènement de la révolution au Congo, seules les élites politiques dirigent le pays et cela de façon univoque. Le parti est unique et sans partage; le syndicat est également unique et sans partage. Comme les autres organisations de masse, il est une créature du PCI donc sous contrôle du gouvernement-patron (du Parti-Etat). Notons également un autre phénomène lui aussi unique, c'est que le groupe dirigeant de ces parti et syndicat... est en majorité composé et dirigé par des gens proches des lieux d'origine du Président du Parti, Chef de l'Etat et Président de la République. Il existe donc une couche sociale particulière composée de suzerains, vassaux et autres protégés du Chef du groupe dirigeant. Le tout constituant la classe dominante de l'appareil du parti - autrement dit les "Apparatchiks" à l'image de ceux du parti frère soviétique".

Il s'agit incontestablement de cette classe que Lénine définissait comme suit:

"On appelle classes de vastes groupes d'hommes qui se distinguent par la place qu'ils occupent dans un système historiquement défini de production sociale, par leur rapport (la plupart du temps fixé et consacré par les lois) vis-à-vis des moyens de production, par leur rôle dans l'organisation sociale du travail, donc par les modes d'obtention et l'importance de la part des richesses sociales dont ils disposent. Les classes sont des groupes d'hommes dont l'un peut s'approprier le travail de l'autre, à cause de la place différente qu'il occupe dans une structure déterminée, l'économie sociale" (1).

(1) Lénine, Oeuvres, tome 29, p. 425, Ed. Sociales, Paris, 1962.

Fait intéressant, nous avons déjà relevé cette définition de Lénine chez le Président Ngouabi (1), mais sa référence à Lénine manquait! L'important pour nous est que le Président Ngouabi, fondateur du PCT, reconnaisse de jure au PCT la qualité de classe dominante et dirigeante. Ce qui conforte notre point de vue en la matière.

2. La classe des "Apparatchiks"

Cette couche particulière est née avec la révolution d'août 1963, et s'est accomplie en suivant un processus en trois étapes distinctes. La première étape a été celle de la création du Mouvement National de la Révolution (M.N.R.), avec son Comité central et son Bureau politique. Le M.N.R. a créé aussi ses propres organisations de Jeunesse (J.M.N.R.), de Femmes (U.R.F.C.), et son appareil syndical.

La deuxième a commencé en 1968 avec la prise du pouvoir par le capitaine Marien Ngouabi (membre du C.C. du M.N.R.) en faisant un coup d'Etat contre le Président Massamba-Débat - le Président Massamba-Débat "a été démissionné" par le Capitaine.

Au cours de cette étape a été créé le Conseil National de la Révolution (C.N.R.) et un Directoire a été formé. Soulignons que si les états-majors de la J.M.N.R. et de l'U.R.F.C. ont changé, les hommes, les femmes, les structures, elles, sont demeurées.

La troisième étape a été celle de la naissance en décembre 1969 du Parti Congolais du Travail (P.C.T.). Ici, on assiste à la liquidation pure et simple de la vieille génération des syndicalistes, héros de la révolution d'août 1963 - C'est la confiscation définitive de cette dernière.

Ainsi, une nouvelle classe des "aristocrates" du parti voyait le jour. Le recrutement de ses membres ne tient pas compte des critères du profil professionnel, mais uniquement de ceux du profil politique. Ce qui se comprend, car la majorité de ses membres est avant tout une "clientèle" du groupe dirigeant, au lieu d'hommes et de femmes motivés par des considérations idéologiques et des compétences évidentes. Bien entendu, il existe une infime minorité de ses membres qui viennent au Parti par conviction. Il n'en demeure pas moins

(1) M. Ngouabi, "Vers la construction d'une société socialiste en Afrique", pp. 395-396...

que cette fraction est toujours suspectée par le "courant majoritaire" du groupe dirigeant du Parti (nous y reviendrons lorsque nous aborderons l'analyse du Parti proprement dit).

2.1. Le groupe dominant au PCT

Il est constitué, avons-nous dit, par les proches du Président du Parti - généralement par des hommes du groupe ethnique du Chef. Il en va de même pour les membres du Bureau politique, du Comité central et des Chefs des organes clés du Parti: Syndicat, Jeunesse, Femmes (la majorité des membres de ce groupe appartient au clan ethno-tribal du patron du Parti).

Le Patron du PCT, pour ne pas être taxé de "tribaliste", s'emploie à vouloir élargir le cercle dirigeant en cooptant des citoyens d'autres tribus avides de gravir l'échelle sociale. Malgré ce dosage de circonstance, des tensions ne manquent pas de surgir dans le groupe dirigeant. Il ne faut pas, dans ce contexte, trop se fier au "serment d'allégeance" que l'on fait au Chef du Parti. En réalité des tendances ou des courants centrifuges existent; ce que le fondateur du Parti a appelé "les Ecoles", justement à cause du caractère hétéroclite et caméléon de ses membres. La vraie démonstration de cet état de choses complexes fut donnée par la surprenante tentative de prise de pouvoir par les armes d'une fraction des membres du groupe dirigeant du Parti - c'était le 22 février 1972 (nous y reviendrons).

Ce groupe connu sous le nom de "M. 22" s'est littéralement et violemment rebellé contre l'autorité du Chef du Parti. Jusqu'à ce jour, la Direction du Parti reste incapable d'expliquer à la base du Parti, disons à l'ensemble du Parti, les raisons de ce soulèvement des membres du "M. 22". Toujours est-il que c'est le premier crash symptomatique dans les rapports entre groupes dominants et groupes dominés au sein du PCT (nous y reviendrons également). Sur ce point des rapports dialectiques dominants/dominés au sein de la classe dirigeante du Parti, il nous sied de citer Steinberg qui décrit la classe dominante en URSS en ces termes: "D'un côté, grisaille du pouvoir, insolence triomphante, calomnies de bas étage et méfiances sectaires, mépris toujours plus grand des subordonnés, en un mot: un nouveau pouvoir; de l'autre côté, découragement, peur des représailles, colère impuissante, haines silencieuses, flagorneries, mensonges perpétuels..." (1). Tel est également le paysage flou

(1) Steinberg, Commissaire du peuple à la Justice du premier gouvernement de Lénine, cité par M. Voslensky, La Nomenclatura, p. 34, Ed. Belfond, Paris, 1980.

du groupe dirigeant du Parti congolais du Travail depuis sa création - parti qui ressemble à bien des égards, à l'Hydre de Lerne de l'antiquité grecque...

Néanmoins, sur fond de toile d'araignée, le groupe dirigeant du PCT détient la quasi totalité du pouvoir de l'Etat. Il nomme sa plus fidèle "clientèle" dans les postes de la direction du Parti, les grands commis de l'Etat et les principaux directeurs des entreprises nationalisées. De ce fait, il est devenu omnipotent. Afin de se maintenir, le groupe s'appuie résolument sur l'armée, dont la hiérarchie galonnée a partie liée au pouvoir depuis l'avènement du capitaine Ngouabi à la tête des affaires du pays. En fait, c'est le pouvoir militaire au Congo qui s'appuie sur le PCT pour se maintenir. Alors, pour se glisser dans le lit du pouvoir, les membres du parti (sans foi idéologique) sont prêts à tous les reniements et compréhensions pour séduire les membres du groupe dominant.

Appeler cela de l'opportunisme ou pas, ce qu'il faut retenir, c'est que généralement le cœur n'y est pas; mais c'est la seule façon pour ses membres de viser l'ascension sociale dans le Congo révolutionnaire.

2.1.1. La classe des hauts fonctionnaires de l'appareil de l'Etat et du Parti

Tout, dans cet univers congolais bien singulier, obéit à une seule logique que proclame inlassablement un slogan bien significatif: "Le Parti dirige l'Etat". En clair, ce sont donc exclusivement les élites du groupe dominant du parti qui se partagent le pouvoir dans tous les secteurs de la vie nationale. Tout se passe alors dans les coulisses; toutes les règles du jeu y ont leur place - depuis l'art de manoeuvrer à la manipulation; de la conspiration et de la provocation à l'art d'inventer une histoire de toute pièce pour écarter tel ou tel qui paraît ne plus jouer le jeu qu'on attend de lui. Comme c'est ce groupe qui constitue l'entourage immédiat du Chef du Parti, et qui a en main tous les leviers de l'appareil du Parti et du gouvernement, il ne manque pas d'afflcher une insolence triomphante en s'imaginant que toute la société globale congolaise est à ses pieds - ce que, à juste titre, conteste une partie non négligeable des citoyens de ce pays.

Mais au nom de sa "toute puissance" et de sa volonté de demeurer le seul maître, il ne se prive ni ne se gêne de déverser à l'endroit de ces citoyens-là mensonges et calomnies de bas étage dans le seul but de les réduire au silence. En vérité, ne sommes-nous pas déjà dans les mailles d'un système totalitaire qui ne dit pas son nom? L'histoire nous le dira tôt ou tard.

2.1.2. L'opinion de la majorité des citoyens congolais

D'après ce que nous venons de voir, il est donc exact que le pays se trouve être dirigé par une petite minorité de citoyens. Tout comme il est exact que le groupe dominant au PCT est celui du clan ethnico-tribal du Président du Parti. Tout comme il est évident que pour assurer la pérennité de cet état de choses, le groupe dirigeant doit faire appel au pouvoir militaire et compter sur l'ailégeance des états-majors des auxiliaires du Parti que sont le Syndicat, la Jeunesse et les Femmes.

Au niveau du peuple congolais joue une dialectique d'ambiguïté, voire d'antinomie envers cette appropriation du pouvoir de l'Etat par un groupe ethnocentriste - celui venu du nord du pays. Malgré le saupoudrage, le dosage politique et le cooptage de circonstance, la majorité des citoyens non originaires du Nord-Congo hésite à se sentir concernée par la politique du parti unique - le PCT. Le pays est comme divisé en citoyens dominants et citoyens dominés, autrement dit en vrais citoyens et en citoyens de seconde zone. Les uns ont la sensation de participer au pouvoir, même si leurs conditions de vie restent identiques à celles de l'autre catégorie de citoyens qui, elle, attend qu'on prenne les décisions à sa place. Ont-ils tort ceux-ci, de se dire qu'après tout "les vrais citoyens", ce sont des individus égaux socialement, qui décident librement de leurs besoins et qui réalisent collectivement. De vrais citoyens n'ont pas besoin de père généreux ou de marraine attendrie. Des gens dominés, oui, parce qu'alors la générosité des dominants les aide à vivre. Mais cette résignation est surtout utile aux dominants parce qu'elle rend plus acceptable leur domination et aide les dominés à ne pas se révolter". Cependant, qu'on ne se méprenne pas, l'inconscient collectif des masses exploitées utilise souvent des raccourcis symboliques pour désigner ses héros ou ses ennemis. Il n'est pas trop tard non plus pour que la hiérarchie politisée de l'armée au Congo cesse de considérer une partie des citoyens du pays comme ses "sujets".

Pourtant, cette hiérarchie militaire semble élargir encore son pouvoir. Par exemple, depuis qu'elle dirige en fait les affaires de l'Etat, il ne subsiste aucune trace des dépenses militaires dans le budget national. Il serait très intéressant de connaître la part du budget militaire, comparée à celles des investissements productifs, de l'éducation, de la santé ou à celle réservée au développement des collectivités rurales. Le citoyen congolais est majeur et apprécierait! Mais, de fait, même le Parlement congolais est considéré comme mineur par le pouvoir militaire dirigeant et ne possède pas ces informations. Sur ce point particulièrement important de la vie de la nation, nous ne demandons qu'à être contredit...

En définitive, quelle est l'opinion de l'homme de la rue vis-à-vis du Parti? Bah! rentrer au Parti est une sorte de sécurité; on obtient sa carte et on est tranquille. On n'a pas l'ambition de faire un jour partie de Comité central, mais l'essentiel est qu'on soit membre du Parti et qu'on n'ait pas les tracasseries que connaissent parfois les non-membres du Parti. Bah! c'est l'affaire des gens du Nord, le Parti...

A présent, cette dernière opinion est plutôt nuancée, les originaires des autres régions de la République ont pris conscience de l'enjeu et ils entrent eux aussi plus volontiers au Parti; c'est plus sûr et c'est du dedans qu'on peut plus aisément espérer en changer l'esprit et les méthodes. Il n'y a rien à perdre et tout à gagner!

2.1.3. D'autres points de vue sur le Parti-Etat

Claude Rivière, dans son analyse des classes sociales de la Guinée socialiste (de Conakry) écrit: "Certes, l'impact socialiste en Guinée se reconnaît dans le compagnonnage du Chef de l'Etat avec les groupes d'études communistes, la C.G.T., le P.C.F. auquel s'apparente un temps le R.D.A., les puissances communistes après l'indépendance, et dans les résonnances de son vocabulaire: aspirations progressistes, parti révolutionnaire, analyse dialectique, mobilisation des camarades au service des masses laborieuses, conscience révolutionnaire, dictature populaire... Les tentatives idéologiques de construction d'un socialisme, conclut-il, s'opéraient-elles au niveau du discours, dans sa syntaxe comme dans sa sémantique, que cela ne signifierait pas qu'elles se traduisent au niveau du vécu" (1).

Si nous citons en exemple le cas de la Guinée-Conakry, c'est tout bonnement parce que le Congo-Brazzaville est comme son frère jumeau en tous points de vue - excepté le côté très sanglant du régime guinéen, ce qui est pourtant l'essentiel... Tout paraît possible si la liberté d'expression est relativement sauvegardée!

Rivière poursuit: "Pourtant sur le plan organisationnel, il semble que le parti unique ait calqué sa structure sur celle des pays socialistes. N'est-il pas jusqu'aux principes du centralisme démocratique, à la participation proclamée de tous à la vie publique, au rôle des syndicats, au système

(1) Cl. Rivière, "Etude critique des classes et stratifications sociales en Afrique noire", p. 295, in Cah. int. de Sociologie, Vol. LIX, PUF, Paris, 1975.

des milices populaires, à la suppression des libertés, aux purges et aux tortures, qui n'évoquent le fonctionnement concret de l'appareil soviétique" (1)

Grosso modo, nous pouvons affirmer que l'analyse de Rivière s'applique pareillement au Congo-Brazzaville. Nous ne pouvons que nous satisfaire de sa contribution objective à l'étude des phénomènes sociaux dans ce type d'Etats en Afrique noire.

Du côté des officiels congolais, on peut noter leurs récentes déclarations à propos de l'Etat socialiste (en Afrique noire). Dans un interview accordée au journal Le Monde, le président congolais Sassou Nguesso déclarait: "Notre option est socialiste, mais nous ne pouvons pas devenir Etat socialiste d'un trait de plume, sur simple décret" (2).

Voilà qui nous conforte également dans notre analyse! Resterait pourtant à définir quel serait un Etat vraiment socialiste... Selon les mêmes sources, le journal Le Monde rapporte un éditorial de Jeunesse et Révolution, l'organe de l'Union de la Jeunesse, où on peut lire: "Notre machine d'Etat ne sert pas les intérêts de la révolution et du peuple congolais. Elle est une machine d'Etat au service de la bourgeoisie bureaucratique et compradore..." (3). Autrement dit, la classe dirigeante du Parti-Etat est bel et bien celle du "Gotha des maîtres du Congo" - celle des privilégiés du système à l'image de celle de la "Nomenklatura soviétique" décrite par Michael Voslensky (4).

3. Place du groupe dirigeant dans la hiérarchie sociale et définition typologique

(Il s'agit donc de la classe dirigeante du PCT!)

Classe sociale très élevée

Elle est tantôt classe volontaire (pour ceux des membres qui ont fait en leur âme et conscience une demande d'adhésion expresse et en ont accepté les honneurs et les charges), tantôt imposée (pour ceux qui ont fait l'objet d'une cooptation par la direction du parti); classe à demi-fermée, elle s'apparente à celle du même type des sociétés globales de l'Est européen (socialistes); néanmoins, la classe dirigeante congolaise a visiblement tendance à se muer plus

(1) Cf. Rivière, *Ibid*, page 295.

(2) Le Monde, "Le marxisme en question au Congo", p. 7, Paris, 31.12.81.

(3) *Ibid.*, p. 7.

(4) Michael Voslensky, *La Nomenklatura - les privilégiés en URSS*, Belfond, Paris, 1980.

complètement en "caste" politique; par contraste, son degré de généralité sociologique la range comme classe propre à plusieurs types de sociétés globales (d'une part, comme classe que l'on retrouve dans les pays communistes de l'Est européen, et d'autre part, comme classe de "type nouveau" des pays ex-coloniaux marxisants - en voie de développement); cette classe, du fait qu'elle a monopolisé le pouvoir, s'est ipso facto marginalisée dans l'ensemble de la société congolaise traditionnelle - qui reste réservée à son égard. Elle est une classe essentiellement consommatrice, mais détentrice de tous les moyens de production; elle dispose d'un pouvoir économique étendu et d'un pouvoir politique exclusif; elle participe largement au bien-être collectif et en assure autoritairement un certain partage; c'est elle qui dispose des principaux leviers de commande. Classe à contacts humains nombreux mais inégalitaires, de domination (cf: notre pyramide plus haut) (voir toute la garde prétorienne à son service!), elle paraît malgré ses apparences d'"Apparatchiks", inconsistante, sans souvenirs ni traditions propres puisqu'elle n'est pas arrivée au pouvoir par le biais d'une guerre de libération nationale comme en Algérie, en Angola, en Guinée-Bissau, au Cap-Vert, au Mozambique, au Zimbabwe, et demain en Namibie (pour ne citer que ces pays africains); ses prétentions révolutionnaires sont de pacotille aux yeux des opposants, mais pourraient porter des fruits si elle s'ouvrait davantage aux réalités complexes du pays et se montrait plus "humaine".

II. - Tableau récapitulatif des classes sociales au Congo

A. Classes non rurales

I. - Bureaucratie dirigeante du Parti et de l'Etat (Nomenklatura)

a) Bureaucratie proprement dite

1. Bureaucratie du Parti (Les Apparatchiks)

- Membres du Bureau Politique et du Secrétariat
- Membres du Comité Central
- Présidents des Organisations de masse
 - Syndicat
 - Jeunesse
 - Femmes

2. Bureaucratie de l'Etat

(ou Grande Bourgeoisie technocratique)

- Administrateurs en chef
- Administrateurs
- Banquiers (Les Directeurs)
- Directeurs généraux y compris des Entreprises d'Etat

3. Bourgeoisie des appareils du Parti et de l'Etat

- Hauts cadres du Parti (occupant des fonctions dans l'appareil d'Etat)
- Hauts cadres de l'administration publique et des entreprises d'Etat
- Hauts cadres de l'armée

4. Bourgeoisie d'affaires (secteur privé congolais)

- Propriétaires d'entreprises de plus de 20 personnes
- Propriétaires de taxis, camions de transport, bars-dancings
- Propriétaires d'hôtels et restaurants
- Propriétaires de boutiques
- Trafiquants de diamants, d'or, de peaux, etc.
- Commerçants grossistes de tissu femmes
- Propriétaires immobiliers de plus de 2 villas

5. Autre bourgeoisie congolaise d'affaires

- Avocats
- Médecins
- Pharmaciens
- Dentistes

- Architectes
 - Experts-comptables, etc.
- b) Couches sociales assimilables à la Bourgeoisie bureaucratique et à la Bourgeoisie d'affaires:
- Cadres dirigeants du Parti auprès des Directions d'entreprises d'Etat (cf. principe des 3 Co)
 - Cadres dirigeants des entreprises privées congolaises (management)
 - Cadres dirigeants des entreprises mixtes d'Etat

II.- Classes moyennes

- a) Classe moyenne proprement dite, c'est-à-dire commerçants de petites et moyennes entreprises
- b) Couches sociales assimilables à la classe moyenne:
- Chefs de service à la Fonction publique
 - Chefs de service dans les Entreprises d'Etat
 - Enseignants titularisés et Professeurs de Collèges et Lycées
 - Sous-officiers de l'Armée
 - Clergé congolais
 - Employés de bureau et de commerce et employés techniques "improductifs" (y compris les cadres moyens)

III.- Proletariat

- a) Proletariat proprement dit
- b) Couches sociales assimilables au proletariat:
- Agents techniques "productifs" (y compris les cadres moyens)
 - Ouvriers "productifs"
 - Ouvriers "improductifs" (Manœuvres)
 - Personnel domestique (boys, gardienne d'enfants, etc.)

B. Classes rurales

I. - Bureaucratie dirigeante du Parti ou de l'Etat

- a) Bureaucratie proprement dite

1. Bureaucratie de l'Etat

(ou Grande Bourgeoisie technocratique)

- Hauts cadres du Parti (occupant des fonctions d'Etat)
- Administrateurs (Fonctionnaires de l'Agriculture, des Eaux et Forêts et des Services de l'Elevage)
- Administrateurs (auprès des Entreprises agro-industrielles d'Etat)
- Directeurs
- Ingénieurs

2. Classes moyennes

- Cadres dirigeants du Parti auprès des Services des Entreprises
- Chefs de service administratif (comptable, commercial, personnel, etc.)
- Chefs de service technique d'exploitation

II.- Proletariat rural

a) Proletariat proprement dit

- ouvriers agricoles

b) Couches sociales assimilables au proletariat rural:

- ouvriers des sociétés agro-industrielles d'Etat: Sia-Congo, Huilleries et paysans-ouvriers (saisonniers des sociétés sus-indiquées)

III.- Paysannerie pauvre

(les 98% de la population paysanne congolaise)

NB: A l'heure actuelle, il n'y a pas de "gros" planteurs congolais qu'on classerait dans telle ou telle catégorie. Cependant, il existe des villageois qui plantent du café ou du cacao, mais d'envergure modeste, voire moyenne. Ce sont principalement les Offices de commercialisation qui achètent auprès de ces derniers.

CHAPITRE V

CLASSIFICATION TYPOLOGIQUE DES GROUPEMENTS SOCIAUX AU CONGO

"La sociologie des groupements, écrit Georges Balandier, constitue un domaine d'une extrême richesse... elle est chargée de tout un matériel conceptuel qui souvent déconcerte l'enquêteur se trouvant en bataille avec la complexité sociale..." (1).

Mais avant de définir la typologie des groupements sociaux au Congo, il nous paraît indispensable de replacer l'homme congolais dans son univers traditionnel coutumier par rapport à la société globale congolaise anémique.

Marcel Mauss n'insiste-t-il pas sur ce point lorsqu'il déclare: "En sociologie, il faut reconnaître qu'on a toujours affaire à l'"homme complet", à l'"homme total", où "corps, âme, société, tout ici se mêle", et où "phénomène social total" et "homme total" tendent à se correspondre et à se recouvrir".

Pour mieux saisir les phénomènes sociaux à l'intérieur de ces groupements, nous ferons "appel à la dialectique qui les étudiera à tous les paliers en profondeur, afin de suivre leurs mouvements de structuration, de destruction, de restructuration et d'éclatement, en trouvant leur explication en collaboration avec l'histoire - comme le souligne Gurvitch lorsqu'il dégage la définition (typologique) de la sociologie".

En conséquence, nous allons, pour ce qui concerne le groupement de parenté, orienter notre travail suivant trois axes principaux:

(1) G. Balandier, Sociologie des Brazzavilles noires, *ibid.*, pp. 116-117.

I. GROUPEMENTS DE PARENTE (ethnie, clan, famille)

- Systèmes de parenté et structures familiales au Congo
- Diverses prises de position et interprétations par divers groupes sociaux des notions de polygamie, mariage, dot, etc.
- Définition typologique des groupements étudiés.

Typologiquement, la société globale congolaise se veut répartie en deux grandes régions distinctes: a) une région Nord patrilinéaire; b) une région Sud matrilineaire. Nous nous contenterons d'examiner deux grands groupements: au Nord, le groupement Mbosi, et au Sud, le groupement Koongo.

1.1. Systèmes de parenté et structures familiales au Congo

a) Région patrilinéaire

Ici, l'autorité du père sur les enfants est totale. Le père entretient avec sa belle-famille des rapports courtois et vit avec elle en bonne intelligence - surtout avec le frère de sa femme, c'est-à-dire l'oncle maternel de ses enfants. Le rôle de l'oncle maternel dans la société négro-africaine (bantoue) est plus qu'importante. L'oncle est la mère au masculin. Il symbolise l'instinct maternel au masculin. C'est le protecteur des neveux, à distance. Tout comme il dispose d'un pouvoir de sorcellerie sur eux; tout comme dans la communauté primitive Nord-Congo, il pouvait "vendre" un neveu, c'est-à-dire l'"échanger" contre une femme à épouser, etc. Souvent, il arrive que les relations père-oncle maternel soient des plus tendues si ce dernier manifeste quelque velléité d'autorité sur ses neveux. Dans ce système, la mère aliène son autorité à son frère à qui elle voue un sentiment d'admiration sans bornes. On peut même se risquer à dire qu'"elle vit en grande partie pour son frère"; le mari n'étant qu'un compagnon dans la vie. La mort du frère est ressentie comme une catastrophe; elle songe à la perte de soutien pour sa progéniture, à celle du vrai compagnon que Dieu lui a donné et avec lequel il n'y a pas de divorce possible, au contraire de ce qui pourrait se passer avec son mari.

Dans la région Nord-Congo, du fait qu'on pratique l'exogamie, les enfants mâles et femelles restent dans le groupe de la famille du père - même en cas de décès de celui-ci. C'est la règle d'or: les enfants appartiennent au père. Nous verrons un peu plus en détail cette stratification sociale.

b) Région matrilineaire

Par contre ici, l'autorité de l'oncle maternel est l'élément déterminant. Le père est le simple "faiseur d'enfants" et son rôle s'arrête vraiment là. À vrai dire, ce qui compte

pour lui, ce sont les enfants de ses sœurs. Tout est basé sur la descendance utérine.

"En effet, écrit R. Bastide, l'autorité appartenant aux hommes du lignage utérin, il est nécessaire à ces derniers, s'ils ne veulent pas (lorsque le mariage est patri ou néo-local) que la femme se laisse peu à peu contrôler par son mari, ou tout au moins échappe au contrôle de son groupe, qu'ils n'habitent pas toujours loin de leurs sœurs ou de leurs filles mariées. D'où une orientation dans ces ethnies à un peuplement plus dense, à une concentration villageoise et, pour les habitants de ces villages, à se marier à l'intérieur du village" (1). C'est la pratique de l'endogamie tribale (et non "clanique", évidemment) qui tend plus ou moins à disparaître dans les us et coutumes des populations du Sud-Congo urbanisées.

Pour compléter, Bastide poursuit: "On montre souvent que les systèmes matrilineaires, en tant que "mosaïques" plus qu'organisations de rapports, sont moins stables que les systèmes patrilineaires, où l'autorité est moins divisée. Il y a, dans les sociétés matrilineaires, des tensions entre l'époux et le frère de sa femme, entre le père et l'oncle maternel; c'est vrai" (2). Notons que la sorcellerie de l'oncle maternel (le Kindoki) est plus évidente ici que dans le système patrilineaire.

Dans l'ensemble, la toponymie de la société globale congolaise correspond bien aux grandes aires de localisation des groupements ethniques et de leurs langues maternelles. Soulignons que toutes les langues parlées au Congo-Brazzaville sont classifiées comme des langues négro-africaines bantoues.

D'après les travaux de Guthrie, il y a au total douze grands groupes ethniques, soit:

1. Groupe Kongo
2. groupe Teke
3. groupe Isaangi
4. groupe Punu

- (1) Roger Bastide, Formes élémentaires de la stratification sociale, p. 24, Ed. Centre de Doc. Universitaire - "Les cours de la Sorbonne", Paris, 1965.
- (2) R. Bastide, ibid., p. 77.

5. groupe Mbosi (Mbochi)
6. groupe Mhete
7. groupe Kota
8. groupe Bongili
9. groupe Makaa
10. groupe Kaka
11. groupe Bobangi
12. groupe Fang (1)

Géographiquement, cela se présente comme suit:

a) au Nord-Congo:

1. groupe Teke
2. groupe Mbosi (soit les ethnies suivantes: mbochi, koyo, akwa, mboko, iikwala, likuba)
3. groupe Mbete
4. groupe Bongili
5. groupe Makaa (Dzem)
6. groupe Kaka
7. groupe Bobangi (mol)
8. groupe Fang

b) au Sud-Congo:

1. groupe Koongo (soit les ethnies suivantes: bakoongo, balaadi, basuundi, baaangala, badondo, bakamba, bakuni, bavili, bayombe, babeembe, mikeenge)
2. groupe Tsaangi
3. groupe Punu
4. groupe Kota

1.1.1. Dans les sociétés patrilineaires

Pour l'ensemble des ethnies du groupe Mbochi par exemple, le professeur OBenga écrit: "L'organisation en lignages paternels et maternels, en familles, en clans, aboutit à la reconnaissance d'une autorité politique interclanique en la personne d'un aîné qui devient "chef", "roi", sorte d'être sacro-saint qui tient sa légitimité des ancêtres-morts, fondateurs et procréateurs initiaux de la vie collective, sociale, ethnique" (2).

(1) Guthrie, in Cahiers O.R.S.T.O.M., pp. 354-355, Vol. VIII, No 4, Paris, 1971.

(2) Th. OBenga, La Cuvette congolaise, ibid., p. 4.

a) La notion de famille, "de parent étant très élastique" dans ce système, OBenga apporte les précisions suivantes:

"Le terme pour désigner toute personne apparentée au sujet parlant (c'est-à-dire nga, "je"), sans spécifier le niveau de parenté, est eboro, "parent". Ce mot est polysémique, c'est-à-dire qu'il peut, sur le plan référentiel, désigner plusieurs personnes apparentées au sujet parlant (père, tante, neveu, fils, etc.) et, sur le plan sémantique, entrer soit dans plusieurs structures lexicales distinctes (eboro ya itaa, "parent du côté paternel"), eboro ya lngoo, "parent du côté maternel", etc.), soit dans une même structure, mais à des degrés différents (ngoo, "mère", eboro ya ngoo a nga, "parent de ma mère", etc.).

... La famille au sens restreint (ikoro) se compose du père et de la mère (taa/ngoo, shango/nyango), des enfants (mwana, pluriel bana), des grands-parents (kaha, ya Kogo, Koko), des petits-enfants (andaa, andawa) et arrière-petits-enfants (akwele, paha, pabele, kwegele, kwege)" (1). Quant à la communauté familiale proprement dite, on utilise le vocable ndahe (ndaho, ndoo), qui signifie aussi bien "maison" que "famille" (comme l'oikos grec): c'est la famille au sens large, englobant tous les parents unis par les liens du sang (eboro). Ce terme ndahe implique par conséquent l'idée d'un terroir héréditaire propre à une communauté familiale donnée (2).

b) La notion de consanguinité

"Les enfants de mon père, poursuit OBenga, nés d'une autre femme que ma mère, sont évidemment mes frères et sœurs. Les termes latéraux français: demi-frère/demi-sœur, n'existent pas dans la langue mbochi... Ce qui est pertinent dans les structures de la parenté mbochi, c'est qu'il y a prévalence de la consanguinité sur la latéralité, en ce sens que le même terme ne désigne presque jamais un même rapport latéral dans les dimensions de consanguinité: l'oncle ne désigne jamais que le frère de la mère (ngolomi) et non le frère du père, qui est appelé taa, "père"; la tante, la sœur du père (tosamare) et non point la sœur de la mère qui est appelée ngoo, maa, "mère" (3).

(1) OBenga, *ibid.*, p. 19

(2) OBenga, *ibid.*, p. 20

(3) OBenga, *ibid.*, p. 24

c) La place de l'oncle maternel dans le système

"Ngolomi... c'est le frère de la mère. Il aide matériellement les enfants de sa sœur (bana a bolà): à s'émanciper dans la société, à faire des études (de nos jours), à se marier, en se prononçant sur le choix du conjoint ou de la conjointe, en fournissant la dot (pagnes en raphia): ikwasare, itwepfe; lances: akongo; céramique: akongi a paa; hoes: isee; etc.). Les enfants, surtout mâles, du frère de la mère sont appelés bana ba iloy. Pour marier mes sœurs, la dot va d'abord chez eux, en cas d'absence de leur père, mon oncle maternel (ngolomi). Tout oncle maternel est toujours généreux pour ses neveux et nièces" (1).

Paraphrasant Friedrich Engels, OBenga conclut la description du système de parenté du groupe Mbochi en ces termes: "En étudiant l'identité d'un groupe humain donné à travers son système de parenté et sa forme de famille, on parvient donc à saisir l'existence phénoménale d'un tel groupe, son comportement et, pour ainsi dire, sa "personnalité de base", puisque "les dénominations de père, enfant, frère, sœur, ne sont pas de simples titres honorifiques, mais entraînent avec elles des obligations naturelles très précises, très sérieuses, dont l'ensemble forme une part essentielle de l'organisation sociale de ces peuples" (2). (F. Engels, L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat, Paris, Ed. sociales, p. 34, 1954).

d) Etude concrète de "La famille chez les Makoua" *

(par Jacques Malonga)

d.1. La composition

"Très élastique", la famille chez les Makoua est composée du père, de la mère, des enfants des frères, des cousins, des neveux et de tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, peuvent justifier leur filiation...

(1) OBenga, *ibid.* p. 28

(2) OBenga, *ibid.*, p. 29

* Jacques Malonga, aujourd'hui décédé, nous a laissé d'importants travaux sur le groupe Makoua. En témoignage de reconnaissance, nous lui adressons, à titre posthume, notre profonde gratitude.

d.2. Son fondement

Il repose sur la foi en la présence perpétuelle des ancêtres et sur la copropriété des domaines terriens légués, par eux, à leurs descendants...

d.3. Son organisation sociale

La famille makoua est, de par la tradition, groupée dans un ou plusieurs villages assez proches les uns des autres, bâtis sur le terrain ayant appartenu aux ancêtres. Elle relève de l'autorité d'un chef direct dans le sens restreint du mot et d'un conseil suprême composé des membres les plus influents du pays.

Les pouvoirs traditionnels attribués au père sont, en son absence, transmis suivant un ordre hiérarchique établi, soit au cadet, soit au fils aîné, soit à l'aîné des neveux issus de cousins germains ou de consanguins.

d.4. Déchéance des pouvoirs patriarcaux et passage sous l'autorité matriarcale

Les pouvoirs qui échoient au père et aux siens peuvent être retirés, de droit, par un jugement prononcé après délibération, par un Conseil de notables de la tribu au cas où le chef de famille ou bien un de ses successeurs immédiats serait accusé d'un crime (sorcellerie par exemple) notifié par les déclarations télerées des féticheurs. Dans ce cas, le côté paternel est frappé d'incapacité morale et juridique entraînant la déchéance à vie des pouvoirs patriarcaux sur les enfants. Ces derniers passent alors sous l'autorité matriarcale. Cette fois, c'est l'oncle qui prend la direction de ses neveux affranchis de l'autorité paternelle.

d.5. Pouvoirs hiérarchiques des enfants issus du frère ou de la sœur

Les enfants du frère et ceux de la sœur n'ont, juridiquement par les mêmes droits dans la hiérarchie familiale. Les enfants de la sœur sont considérés par les parents maternels comme les seuls faisant partie de la souche familiale. Ils sont communément appelés "Angapoko" ou "Angamboko", c'est-à-dire héritiers présumptifs du domaine familial. Par contre, ils sont, chez leurs parents paternels, considérés comme étrangers encore qu'ils aient le droit de cité. On les appelle "Bana-B'ebali", c'est-à-dire enfants issus d'une mère étrangère à la famille de l'époux.

Hiérarchiquement, les enfants du frère sont subordonnés aux enfants de la sœur et sont tenus de leur obéir exactement comme ils obéissent à leur propre père attendu que ces der-

niers remplacent leur mère qui, de par son sexe, ne peut prétendre à la direction de la famille. Les enfants du frère n'ont donc point, comme leurs cousins, des pouvoirs irrévocables.

... Le divorce a obliqué plus d'une épouse (cas de famille polygamique) à emporter dans son village natal, pour les y faire élever par quelqu'un des siens, des enfants encore en bas âge. Ajoutez à cela le fait que la femme se considère toujours comme appartenant uniquement à sa famille et non à son époux, le lien matrimonial étant regardé comme un engagement temporaire. Autant de facteurs qui font que l'enfant sent moralement plus d'attrait pour ses parents maternels que paternels. Sur le point précis des pouvoirs hiérarchiques entre enfant du frère et de la sœur, il en va tout autrement dans le groupe Mbochi de Boundji par exemple. Dans ce groupe, la filiation utérine a certainement son importance, mais elle est quasi relative. L'enfant mâle reste l'élément déterminant. La continuation de la famille dépend du nombre d'enfants mâles qu'il engendrera. On ne peut pas dire tout à fait que c'est une catastrophe au niveau d'une famille si l'élément féminin l'emporte sur l'élément mâle, mais c'est ressenti comme tel, ... le dépérissement à long terme de la famille. Ceci dit, les enfants issus du frère chez les Mbochi de Boundji sont ceux qui possèdent réellement le droit de cité dans la famille paternelle; d'autant plus que dans ce groupe, l'enfant appartient traditionnellement à la famille du père. Bien entendu, l'oncle maternel joue ici le rôle de catalyseur pour ses neveux, mais pas davantage. Les pères restent extrêmement jaloux de leurs prérogatives sur leurs enfants. Notons que la majorité des enfants portent le nom du père.

Hormi ce détail, l'étude du système patriarcal entreprise par Jacques Malonga reste conforme pour l'ensemble du groupe ethnique Mbozi. Ajoutons à cela que ce groupe Mbozi "pousse l'horreur de l'inceste jusqu'à frapper d'interdit sexuel tous les membres d'une même généalogie".

Fermons la parenthèse et reprenons l'étude de la famille chez les Makoua par Jacques Malonga.

d.6. ... son Conseil

Le conseil se réunit chez le chef de famille sur convocation de ce dernier. Les motifs, le plus souvent allégués, sont les maladies graves, les décès, les mariages, les préparatifs en vue de l'accession d'un des membres de la famille à la société aristocratique du pays.

Le conseil en question ne peut tenir ses assises que lorsque la majorité des membres est atteinte. Les décisions prises en son sein doivent être entérinées par celui sur qui repo-

sent les responsabilités de la famille.

d.7. Pouvoirs matrimoniaux

Quiconque veut demander la main d'une jeune fille doit, selon l'usage, s'adresser au père de l'intéressée. A lui seul appartient le droit d'autoriser ou d'interdire le mariage de ses filles et nièces. Aussi, renvoie-t-il ses futurs gendres à ses frères et cousins afin qu'ils donnent eux aussi leur accord.

d.8. Règles générales régissant les rapports familiaux

Tous les membres d'une famille doivent se considérer comme ne constituant qu'un seul individu. Ils sont, de ce fait, tenus de se soutenir indéfectiblement dans tous les domaines. Quiconque manque à cette solidarité fonctionnelle risquant de se voir abandonné de toute la famille. Le mariage entre parents, même éloignés, n'est pas autorisé. L'inceste, rigoureusement condamné, attire sur les délinquants la malediction du ciel. Quant aux biens domaniaux, ils appartiennent à la communauté familiale tout entière. Tous les membres y ont droit de chasse, de pêche et de labour" (1).

1.1.2. Dans les sociétés matrilineaires

a) La notion de famille, de "parent..."

Contrairement à la société patrilineaire, la mère joue ici le rôle-clé. L'oncle maternel est l'incarnation même du système, son prestige est exorbitant. Les vieux (Mbuta) exercent une très grande influence dans la famille; ils sont la référence par excellence. En un mot, "c'est, écrit Balandier, la collectivité de tous les descendants par filiation utérine, d'une aïeule commune, et qui portent le nom de cette collectivité. Il (le clan) comprend tous les individus des deux sexes", qu'ils vivent en dessous ou au-dessus de la terre... les défunts et les vivants" (2).

A l'instar de l'étude du système patriarcal, nous pouvons affirmer que la description du système de parenté de la société Ba-Kongo couvre l'ensemble du groupe ethnique Kongo vu plus haut. Nous signalerons toutefois des différences

(1) Jacques Malonga, in Liaison, No 47, Brazzaville, 1955.

(2) G. Balandier, Sociologie actuelle de l'Afrique noire, p. 305, PUF, Paris, 1965.

dans les coutumes lorsqu'elles apparaîtront.

Du fait que ce groupe ait pratiqué traditionnellement l'endogamie, il en résulte une forte stratification sociale; les relations de subordination entre individus ou entre groupes sont également fortement hiérarchisées. Dans ce groupe, la place qu'occupent les Mbuta (les vieux) est quasi mythique - par exemple n'expliquent-ils pas leur origine en se référant au Kongo dya Ntòtila (1) ancien San Salvador - l'ancien royaume du Congo).

En effet, l'observateur averti peut constater l'existence de "groupes d'âge" dans cette stratification. Les jeunes vouent aux Mbuta des égards presque de "religiosité". Contrairement aux jeunes de l'autre système de parenté, qui les respectent, mais sans religiosité. Le milieu familial, classique, tribal et enfin ethnique est plus "envoûtant" sur l'individu que ne l'est l'autre. La victime résignée est la femme - pourtant génératrice de la descendance, mais sur laquelle pèsent tous les tabous de la société tribale. La femme nordiste est plus libérée des tabous.

A propos de ce type de stratification, Roger Bastide écrit: "Et plus la stratification des lignages se fortifie, plus parallèlement, nous voyons ces "groupes d'âge" se "corporiser", s'"institutionnaliser", former eux-mêmes des hiérarchies, avec division du travail, réseaux de communication, et triomphe final, sur les jeunes, du contrôle de la société globale sur le contrôle de la famille étendue. La règle est bien toujours la même: l'autorité des vieux sur les jeunes (c'est un membre du groupe d'âge immédiatement supérieur qui dirige le groupe inférieur) et le critère de la hiérarchisation ne change pas, en passant de parenté à la collectivité (les vieillards sont au sommet)" (2).

b) La structure familiale

Dans son étude "Changements sociaux chez les Ba-Kongo", Balandier écrit:

- (1) "Kôgo dya Ntòtila", lieu devenu mythique, et les indications précises ne sont données qu'à partir des premières implantations dans l'actuel pays ba-kongo".
G. Balandier, *ibid.*, p. 305.
- (2) R. Bastide, *ibid.*, p. 49.

"Le type A (groupe Ba-Kongo et Ba-Yumbé) y est présenté comme caractéristique des peuples qui pratiquent le système matrilineaire de descendance, de succession des dignités et fonctions, de dévolution des biens, qui recourent au mariage avec départ immédiat de l'épouse, mais imposent le retour au groupement, constitué par les frères de la mère, de tous les enfants ayant atteint la puberté. Alors que, par le truchement de sa parenté maternelle (kimamma), le jeune enfant acquiert la qualité de musi, qui l'inscrit dans un ensemble de lignages et dans le clan, il ne se trouve par la parenté paternelle (kitata) "lié qu'à un groupement restreint où il s'insère en qualité de suwana" (1).

c) La place de la mère (ngudi, mamma)

C'est elle la génératrice des lignages, de la famille - cette cellule de base irremplaçable.

"La relation dominante, écrit Balandier, est celle de génératrice à "engendré", de ngudi... à mwana (enfant). Elle fonde la "classe des mères", comprenant la mère réelle, les tantes maternelles et, par extension seulement, les tantes maternelles "par alliance" (la tante alliée est dite "femme du frère de la mère", nkento ngudi a nkazi), les différentes épouses du père. Toujours, de la génération des géniteurs à celle des "engendrés", la relation virile fondamentale est celle du nkazi (nkazi signifiant littéralement: frère par rapport à une femme): d'oncle maternel (ngudi a nkazi) à neveu (mwana nkazi); il n'y a pas deux hommes plus proches par le sang. Ces rapports déterminent deux classes de parenté: celle des ngudi nkazi (oncles maternels et oncles maternels de la mère) et celle de mwana nkazi (neveux maternels et enfants de la nièce maternelle)" (2).

d) La notion de consanguinité

On est ici en présence du cas inverse observé chez les frères et sœurs consanguins du système patriarcal. Ne se considèrent réellement frère et sœur que les enfants issus d'une même mère (toujours dans l'hypothèse de la famille polygamique). Certes, les autres enfants nés des autres femmes du père sont des frères et sœurs, mais sentimentalement

(1) G. Balandier, *Ibid.*, p. 308

(2) *Ibid.*, p. 309

les liens affectifs de fraternité sont "lâches" entre eux. Exemple, en cas de décès du père, chaque maman emmène ses enfants dans sa famille propre. Traditionnellement, il arrive que la famille du père décédé chasse les enfants et leurs mères respectives de la maison de leur père, tout en les privant de tout héritage. Leur héritage, c'est celui que ces enfants doivent attendre de leur oncle maternel - ainsi de suite. Ces us et coutumes se trouvent aujourd'hui en conflit avec la montée des jeunes générations en contact avec d'autres valeurs culturelles.

" Enfin, note Balandier, la classe de ceux qui, ayant le même sang, se trouvent sur un même segment et se considèrent comme frères et sœurs: celle des ba-mpâgi; la sœur étant dite kibwisi par rapport à ses frères aînés (appelés yaya) et cadets (appelés mpâgi): elle joue entre frères et sœurs utérins, entre cousins germains maternels; elle est étendue aux enfants de même père (et de mères différentes) et aux cousins germains paternels - témoignage de l'époque où le "sang" se trouvait aussi au sein de la kitata à la faveur des mariages entre cousins croisés" (1).

e) La place du père (tata)

L'autorité du père en sa qualité de chef de famille n'a dans ce système que valeur de symbole. Il a pourtant conscience que ce sont ses enfants; mais il incline à penser que ses vrais enfants sont ceux issus de sa sœur, et qu'ils hériteront de lui. C'est le dilemme. Aujourd'hui encore, cet état de choses subsiste malgré la modernité; rien n'est encore joué entre les tenants du statu quo (de ces pratiques culturelles) et les modernistes favorables à la reconnaissance de jure de l'autorité du père comme seul chef de famille en lieu et place de l'oncle maternel de ses enfants. Notons aussi que dans ce système, il n'y a aucune règle établie selon laquelle les enfants doivent obligatoirement porter le nom patronymique du père. Mais avec l'introduction du code civil (napoléonien) les enfants portent le nom de leur père - mais cela concerne surtout les familles vivant en ville (pour conformité de pièces d'état civil et autres documents administratifs).

- (1) G. Balandier, *ibid.*, p. 309; cite une note de Van Wing: "Le mu-Kôgo n'a aucune parenté réelle avec les enfants de ses oncles paternels et de ses tantes paternelles; cependant, entre eux, ils se disent souvent mpangi (frères et sœurs)."

"Du côté de la parenté paternelle (kltata), note Balandier, la relation fondamentale est celle que l'ego (le moi comme sujet pensant) entretient avec son père... dont il est censé recevoir une partie du sang (1). Il est mwana par rapport à la "classe des pères" comprenant: le père réel et ses frères et soeurs (tata na kento, père féminin), le mari des tantes maternelles - alors que les conjoints des oncles et tantes paternels peuvent appartenir à la kimamma si le mariage préférentiel (avec les cousins croisés) est pratiqué".

Il conclut: "Nous n'avons pas donné la liste complète des personnes incluses dans chacune des classes de parenté; en mettant à part la relation fondamentale liant l'oncle maternel à son neveu, les classes peuvent être représentées de manière schématique à partir de ces deux coordonnées: les relations d'ascendance, les relations de "fraternité" " (2).

1.2. Diverses prises de position et interprétations par divers groupes sociaux des notions de polygamie, mariage, dot, héritage, etc.

Dans ce chapitre, nous avons estimé important de livrer au lecteur une série d'études sociologiques entreprises par des auteurs de la première génération d'intellectuels congolais. Leurs oeuvres sont une contribution d'une extrême richesse grâce à la profondeur de leur réflexion. Nous leur rendons un hommage déférent. Dommage qu'aujourd'hui, ces auteurs n'aient plus la même motivation. Ils nous privent donc ainsi de leur grand savoir.

1.2.1. La polygamie... (par J. Sinald)

Dans la série "Moeurs et coutumes" de la revue Liaison, J. Sinald écrit: "Depuis le début de la colonisation, de nombreuses critiques se sont élevées contre la polygamie en Afrique, sans chercher les causes profondes qui ont motivé l'institution de cette "plaie". Il n'est nullement question de méconnaître ici le bien-fondé d'une telle critique. Mais le moyen le plus efficace, à mon avis, de combattre une pratique millénaire serait celui d'un sociologue averti qui

- (1) cf. G. Balandier, *ibid.*, p. 310, "Le mâle n'étant censé transmettre le sang qu'à ses descendants au premier degré, le mariage est permis entre le grand-père paternel et sa petite fille".
- (2) G. Balandier, *ibid.*, p. 310.

remonterait jusqu'à la source pour découvrir les causes premières d'un phénomène social". C'est d'ailleurs ainsi que pratiquait Durkheim.

"Je ne fais pas ici l'apologie de la polygamie, poursuit J. Sinald, je ne défends pas les abus qui ont toujours faussé les meilleures intentions du monde. La polygamie, constate-t-il en substance, existe dans la plupart des sociétés archaïques dès qu'elles présentent certaines inégalités de conditions et de ressources. Celui qui en a les moyens épouse ou entretient plus d'une femme. La polygamie, somme toute, est un vice - si vice il y a - d'hommes aisés".

"Dans la vieille Afrique, la femme qui avait été épousée en premier lieu voyait avec plaisir son mari prendre une seconde femme. Cela signifiait pour elle une amélioration de sa position par rapport à celles qui viendront après elle. Chaque femme, prise individuellement, voyait un soulagement dans son travail, car ce travail est maintenant réparti entre plusieurs. Enfin, l'homme épousait des femmes dans le but de relever son prestige, de placer son capital.

De nos jours, dit encore J. Sinald, la possession de plusieurs femmes peut se justifier pour d'autres motifs. Le fait que la femme reste membre du clan dans lequel elle est née a une importance pratique pour sa position sociale. Contrairement à l'Européenne, elle se sent plus liée à ses parents qu'à son mari... Ainsi, quand la femme est mariée, elle désire plus que jamais voir régulièrement sa famille (famille ici ayant plutôt le sens du clan), et ses visites périodiques peuvent s'étendre sur des semaines, voire des mois, surtout si son habitation est à une grande distance. Dans certains cas, la femme en grossesse se rend chez ses parents et y attend l'accouchement. Et pendant le sevrage de l'enfant, l'homme ne doit pas avoir de rapports avec sa femme, c'est-à-dire pendant une période de un à deux ans. Tous ces obstacles, enracinés dans les anciennes coutumes du peuple et que l'individu ne peut transgresser sans s'attirer la réprobation publique, engagent l'homme à ne pas dépendre d'une seule femme.

Enfin, la polygamie a souvent aussi pour cause valable l'inconduite ou l'incompétence de la première femme à jouer pleinement son rôle de maîtresse de maison, ou encore sa stérilité. Dans ce dernier cas, l'homme, soucieux de perpétuer sa race, se verra, avec l'accord même de son épouse, dans la nécessité de s'adjoindre une seconde femme avec l'espoir de procréer. On a rapporté le cas d'un homme présumé stérile dans tout le village et qui eut 7 enfants en moins d'un an, en épousant plusieurs femmes.

L'auteur conclut: "Est-ce qu'en essayant d'expliquer ces faits nous devions être les avocats d'une pratique qui semble dépassée pour faire machine arrière? J'estime quant à moi que les coutumes qui ont fait leurs preuves au cours des

âges ne peuvent être abolies du jour au lendemain par coups de décrets ou d'ordonnances sans entraîner les graves mécomptes dont souffrent déjà nos centres extra-coutumiers. Mais comme toute chose naît, grandit et meurt, la polygamie disparaîtra d'elle-même soit par incommodité, soit pour des raisons économiques. Ce n'est aussi que lorsque sera résolu le grave problème qu'est la natalité et celui de la rééducation de la femme autant que de l'homme que nous aurons réellement contribué à déraciner la polygamie en Afrique Noire" (1).

1.2.2. Compte rendu des journées sociales de Bangui

(sur le thème) "La dot, ses répercussions familiales et sociales" (1952)

"Partisans du maintien de la pratique dotale pour la garantie de la stabilité de l'union conjugale chez nous les Africains, nous n'avons pas un instant hésité d'affirmer qu'actuellement la suppression de la dot ne peut être sérieusement envisagée sans courir de risques graves de miner la force fondamentale de la famille et par conséquent d'entraîner la société à une catastrophe dont nous-mêmes serons les premières victimes.

Nous sommes totalement partisans des modifications de certaines coutumes africaines. Mais que ces modifications se fassent lentement, en suivant la marche du temps et non avec brusquerie. C'est folie que de vouloir monter jusqu'au soleil avec des ailes de cire...

De tous ces exposés, il est apparu que la dot versée aux parents de la jeune fille par le prétendant est de l'essence même du mariage en Afrique Noire. Tous ont affirmé qu'elle était le sceau et la consécration de l'union, sa preuve formelle, et que sans elle, l'homme et la femme ne se considéraient pas comme mariés, mais vivant seulement en concubinage. La dot ne représente pas, à l'origine, un marché; elle n'est pas le prix d'achat d'une femme. Si elle prend parfois cette signification, c'est parce qu'elle est détournée de son but pour servir à des fins pécuniaires; usage que tous les orateurs ont reproché.

Primitivement, le montant de la dot n'était pas, en effet, très élevé. Avant l'introduction de l'argent par les Européens, elle se versait en nature et, de nos jours encore, elle consiste souvent en objets divers: cabris, couteaux de

(1) J. Sinald, "La polygamie était une règle morale", in Liaison No 12, Brazzaville, 1951.

jet, sagaies, flèches, hoes, canaris d'huile, de vin de palme, pièces de tissu, etc..., et même en journées de travail que le prétendant vient effectuer bénévolement chez ses futurs beaux-parents. Cependant, la dot, actuellement, se règle de plus en plus en espèces... De là à ce que les parents donnent leur fille au plus offrant, il n'y a qu'un pas.

Si l'apport de la monnaie a ainsi souvent favorisé les abus relatés ci-dessus, l'évolution actuelle se ressent aussi par contre de l'apport de la civilisation européenne et chrétienne qui tend à promouvoir la dignité de la femme; les jeunes filles sont invitées de plus en plus à manifester leur volonté, et leur choix est respecté; la dot se borne parfois à ce que les jeunes gens peuvent raisonnablement donner et il arrive même qu'elle soit supprimée. Mais ce ne sont encore que des cas isolés" (1).

1.2.3. "Maintien ou suppression de la dot?"

(par Joseph Pourabou)

"La dot était sans doute un élément consécrationnaire du mariage, tant que n'existait aucun code civil. Elle paraît de nos jours, une institution anachronique, du moment que le mariage officiel existe depuis longtemps et présente une valeur symbolique plus haute et plus humaine que le mariage coutumier, celui-ci prenant actuellement tous les aspects d'un achat où la femme est la marchandise.

Nos parents ont toujours pratiqué une morale très intéressée; ils ne voient que leur bien quand, pour la marier, ils ne demandent même pas l'avis de leur fille qui doit obéir passivement à leur volonté despotique. C'est là un abus d'autorité contre lequel tout honnête homme devrait se révolter. Il faut donner à la femme la dignité que lui refuse la coutume.

N'est-il pas exact, en effet, que la dot a été jusqu'ici, pour elle, comme un carcan d'autant plus odieux que la supériorité masculine s'en est trouvée excessivement renforcée? Le mariage devrait être pour nous, comme pour les autres peuples, un libre engagement, un contrat qui n'engage que la conscience, sans aliéner la liberté de l'individu, surtout quand cette aliénation est unilatérale. Or, le mariage, tel qu'il se pratique chez nous, est une négation de la personnalité de la femme, celle-ci vivant sous la dépendance absolue de ses parents et de son mari.

(1) "Le problème de la dot" compte rendu des Journées sociales de Bangui, in Liaison, No 22, Brazzaville, 1952.

"... Enfin, déclare l'auteur, je ne conteste pas que la coutume de la dot soit une institution millénaire. Toutefois, ce n'est pas pour sa longue durée qu'il faille la maintenir, même si elle est réprouvée par la conscience. L'évolution de la coutume doit se faire en fonction de l'évolution des hommes, car "les lois sont faites pour les hommes, et les hommes varient": ce n'est point moi qui l'ai dit, je ne fais que citer Montesquieu, ajoute-t-il.

Et il conclut en ces termes: "En résumé, pour juger du régime de la dot, nous devrions l'étudier du point de vue moral et non du point de vue subjectif et personnel. Pour moi, le régime de la dot devrait évoluer dans le bon sens, sinon disparaître. Ce serait en tout cas, nier notre propre évolution que de refuser tout caractère de mobilité et de variabilité à la coutume, quelque viable qu'elle soit" (1).

1.2.4. "Pour la réhabilitation du sens de la dot"

(par B. Mambeke - Boucher)

ère nouvelle...

"L'arrivée de l'homme blanc, voilà la plus grande responsable du bouleversement, de la désorientation et de la disparition de nombreuses institutions de chez nous.

L'homme blanc a fait cesser les guerres, rétablir la paix. Il a imposé le travail, un travail rationnellement organisé, un travail régulier, continu. Il a divisé les groupes ethniques entre lesquels il a établi des frontières politiques. Il a brisé par ci, abaissé par là les puissants locaux, élevant dans le même temps les faibles et affranchissant les esclaves dont il fit ses tout premiers alliés, ses auxiliaires, ses "hommes de main" les plus sûrs.

Compagne et consolatrice de l'homme, forme vivante du capital garant de l'équilibre, de la paix et de la tranquillité de l'alliance, la femme, dès le jour où le Blanc a mis le pied chez nous, la femme a passé des mains du chef, de la case du notable, de l'enclos du guerrier influent d'hier, aux mains du parvenu d'aujourd'hui protégé par le Blanc. La dot qui, primitivement n'était qu'une garantie revenant aux enfants de la femme, devient pour le nouveau "riche" issu de la protection du Blanc, un paiement dont il exagère le taux pour prouver son importance. Dans ces conditions,

(1 J. Pouabou, "Maintien ou suppression de la dot?", in Liaison, No 15, Brazzaville, 1951.

qui contesterait si nous affirmions que c'est l'homme blanc qui a contribué efficacement à substituer l'idée de vente et d'achat d'une épouse à la véritable notion de la dot telle qu'elle est comprise et pratiquée par nos ancêtres?

A partir de cette époque, la dot a changé d'allure et de physionomie: outre les monnaies anciennes, les cabris, les poulets, cochons, viande boucanée de gibiers, vin de palme, qui constituaient la "corbeille de la mariée", l'homme était dorénavant obligé de fournir des "objets de traite" (perles de verre, miroirs, pagnes, couvertures, coupe-coupe, bouteilles vides, hachettes, etc.). Ce qui, à l'époque, n'était pas à la portée de tous.

En l'état actuel des choses, l'argent, ce bon et mauvais serviteur, a supplanté la juridiction traditionnelle au profit du "placement en dépôt". Le dernier des hères, enhardi, s'efforcera ainsi de verser beaucoup d'argent, "à titre de dot", afin de le récupérer, plus tard, au moment du divorce qu'il aura soin de provoquer malicieusement, au détriment de la femme et de ses enfants.

Non, la dot n'est pas, n'est point du tout une opération commerciale: elle est au contraire l'épreuve à laquelle l'homme est soumis pour prouver la sincérité de son amour envers celle qui doit devenir "sa femme", et le gage de l'amitié qui s'établit entre deux familles devenues parentes par alliance. La lutte qu'il faut entreprendre, à tout prix pour réhabiliter cette noble institution, doit arriver à détruire la surenchère dotale où des sommes usuraires sont demandées à titre de dot. C'est là que gît le mal. Et c'est contre ce mal qu'il faut livrer bataille, répétons-nous, et non contre la dot" (1).

1.2.5. Un cas particulier de mariage et de divorce au Nord-Congo

"Les Bakouélé... Moeurs et coutumes"

(par Bernard-Célestin Lekack)

De tous les aspects de mariage et de divorce que nous avons examinés dans les divers groupes sociaux de la société congolaise, notre attention a été captée par ce qui se passe chez les Bakouélé du Nord-Congo (Sangha). L'origine des moeurs et coutumes de ce groupe fait que nous n'avons pas hésité à sélectionner pour le lecteur la présente étude.

(1) B. Mambeke-Boucher, "Pour la réhabilitation du sens de la dot", in Liaison, Nos 49-50, Brazzaville, 1955.

Nous ne jugeons pas ces pratiques, mais nous ne cachons pas notre émerveillement de la richesse de celles-ci.

a) La place de l'homme - la circoncision

"Chez les Bakouélé, écrit Lekaek, il est interdit à tout homme non circoncis d'avoir de rapport conjugal avec une femme. Celui qui passe outre à cette interdiction commet un véritable crime aux yeux de tous. Et la femme qui a consenti est considérée comme profondément impure. C'est dire que la circoncision a une grande importance dans la vie chez les Bakouélé, car ils considèrent cette opération comme l'initiation du jeune homme à la connaissance des actes graves et de la plus grande responsabilité de la vie de l'homme dans la société. Aussi l'occasion de cette opération est une grande cérémonie que fêtera chaque famille avec le plus de pompe possible.

Dès qu'un village arrête le jour de la circoncision de tous les adultes, il en avertit les villages voisins et invite les populations. Car c'est grande fête. Parents et amis des circoncis apportent cabris, poulets, moutons, tubercules sauvages, manioc, etc., sans oublier les boissons. Et, un jour avant la grande journée, les tam-tams annoncent l'ouverture de la fête. Les animaux sont abattus, les mets apprêtés. Alors danses, ripailles, libations vont leur train. Tout le village est en émoi. Les rumeurs des réjouissances règnent.

Mais quand vient l'heure de l'opération, tous les bruits cessent... Aux premiers rayons du soleil, les patients sont amenés dans la forêt environnante et dirigés à la place choisie d'avance. Là, un à un, les jeunes patients subissent la grande opération qui fait l'homme. Quand le "chirurgien" opère, le patient ne doit ni bouger un membre, ni froncer les sourcils, ni moins encore pousser le moindre cri, pas même un soupir. Dans le cas où un patient manifestait la souffrance de l'opération qu'il subissait, tout le monde lui crie haro et il perd toute considération dans tous les villages, voire dans tout le pays. Tout homme, tout jeune garçon, toute femme, toute jeune fille, tout vieillard, qui le rencontre, ne manque plus de le rallier et de le couvrir d'opprobre.

L'opération terminée, quelqu'un revient au village, précédant le groupe de circoncis. Il criera le résultat de l'opération. Alors les femmes toutes joyeuses vont de ci de là, poussant des cris de victoire et de louanges à l'adresse des braves, injurant au passage les parents des lâches. Et pendant ce temps les tam-tams recommencent, bruyants et mouvementés. Dès l'apparition des patients au village, des félicitations, des compliments, des louanges pleuvent à leur adresse et à l'adresse de leurs parents... La plaie une fois

complètement guérie et la période de réclusion (deux mois dans une case construite quelque part un peu à l'écart) achevée jusqu'au dernier jour du deuxième mois, alors a lieu la "sortie". Et c'est encore l'occasion de tam-tams, danses, ripailles et libations, réjouissances publiques. Car un homme de plus vient d'entrer dans la société.

b) Le mariage

"Dès qu'une jeune fille atteint l'âge de femme, plusieurs hommes viennent demander sa main chez ses parents. Elle doit être favorable à toutes les demandes, au fur et à mesure que les prétendants se présentent. Les parents alors font de bonnes affaires, car à chaque prétendant, ils demandent diverses marchandises. Il arrive ainsi que six hommes briguent la main de la demoiselle, chacun faisant de son mieux... Cette sorte de concurrence rapporte gros aux parents de la demoiselle. Mais à qui appartiendra en définitive la demoiselle? Au plus offrant sans doute? Non. La demoiselle reviendra au plus... audacieux, à l'homme qui, le premier, sera assez brave pour enlever la femme. Et cela se passe d'ordinaire la nuit pendant que tout le monde dort. Le ravisseur s'arrangera de façon à ce qu'au cours de sa visite il ait à passer la nuit chez les parents de la demoiselle. Et c'est au cours de cette nuit qu'il se sauvera en emportant sa jeune fille. Sur la route pendant la fuite, il arrive que le ravisseur rencontre des gens. Ceux-ci, sachant de quoi il s'agit, arrêteront l'homme, lequel les paye de son mieux et continuera son chemin avec son trésor. Dans son village il présentera son "épouse" à ses parents qui le féliciteront de sa bravoure.

Au village de la demoiselle, aussitôt que les parents de celle-ci constatent la disparition de leur fille et du gendre, ils se mettent à crier: "Le jeune homme a gagné!... le jeune homme a gagné! C'est une sorte de proclamation des bans de mariage. Et la nouvelle répandue dans tout le village, gagnera les villages voisins jusqu'à parvenir aux différents flancés. Pendant le temps qui suivra sa fuite et son entrée dans le village de son ravisseur (de fiancé), la demoiselle mènera une vie de recluse et de princesse: elle ne travaillera pas. Les parents de son "mari" se chargeront de l'entretenir de leur mieux. Elle ne sortira sous aucun prétexte. Deux fois par semaine, elle est enduite de kaolin pétri dans de l'huile de palme. Le mari aussi subira le même sort. Le délai - plus ou moins long - de réclusion fini, mademoiselle est libre: elle peut sortir et vaquer à toutes les occupations du ménage et aux travaux des champs.
Le mariage est ainsi conclu.

c) Le divorce

"Ainsi qu'on le voit, fait remarquer l'auteur, la procédure de mariage par rapt ne peut être considérée comme une cérémonie unissant définitivement les deux époux. C'est tellement vrai qu'il n'existe pas de vrai mariage chez les Bakoulé. Ici le mariage marche en tangué et en roulis".

"Ainsi que nous venons de le voir, continue l'auteur, la période de réclusion révolue, la femme est libre de se déplacer et de vaquer à ses occupations. Et bien! les autres prétendants évincés ne se hâtent pas de réclamer les biens qu'ils avaient versés aux mains des parents de la demoiselle ravie. Ils battent les campagnes, se renseignent et rôdent tout autour du village où a été emmenée la demoiselle. C'est qu'il arrivera à l'un d'entre eux de tomber sur cette personne au milieu du chemin. Alors elle est emportée, évidemment après avoir marqué son accord, car elle ne criera pas pour appeler les gens à son secours. Docilement, elle se mettra en route et à pas pressés rejoindra le domicile du nouvel "époux" où elle sera mise en réclusion, nourrie, choyée, sans aucun regret ni remord pour l'homme abandonné là-bas dans l'autre village, ni pour ses enfants abandonnés, ni pour ses objets préférés... C'est cela le divorce...

Le mari malchanceux convoqué chez le juge (coutumier) est invité à dresser l'inventaire de ses dépenses à titre de dot.

- Ma dot? De quelle dot s'agit-il? demandera le malheureux.
- La femme ne veut plus de toi, lui répondra-t-on. Elle préfère Monsieur X... Compte tes biens et dis-le nous.
- Ma femme ne veut plus de moi, répétera l'homme pensif et mélancolique...

Mais le verdict est sans appel. Aussi sans discussion, se mettra-t-il à calculer tranquillement: "J'ai versé 10'000 francs (CFA) en espèces, 2 pièces d'étoffe valant 1'500 chacune, un casque, 4 chemises, 2 pantalons, 3 cabris, 35 coupe-coupe, 45 médjoug. Soit en tout 35'000 francs.

Sur le champ, le dernier mari rembourse tout jusqu'au dernier centime, sans compter ce qu'il avait déjà dépensé chez les parents de la demoiselle concurremment avec les autres prétendants. La femme à son tour se met à compter le nombre de poules, canards, cabris et objets divers que ses parents avaient offerts à l'ex-gendre. Et celui-ci rembourse à l'ex-épouse la somme équivalente au prix de ces animaux et objets divers. Et voilà le mariage dissous. Et la femme rentrant chez son nouveau conjoint, sera enfermée de nouveau pendant deux à trois mois, ainsi que son type*... Et lorsqu'à la fin

* type: nouveau mari

de cette réclusion, la femme désormais libre de circuler, rencontre plus tard un autre de ses anciens prétendants et que celui-ci veuille la ravir, elle ne résistera pas. Et ce sera encore un autre divorce. Une femme comptera ainsi, chez les Bakouélé, durant sa vie, plus de quinze maris successifs. Ces "conquêtes" l'honorent et l'entourent d'une grande réputation" (1).

1.3. Définition typologique des groupements étudiés (Système matrilocal et patrilocal)

En nous référant aux travaux du professeur Erard à ce sujet, il est entendu que "groupement et groupe sont synonymes". En outre, la classification typologique des groupements familiaux patri et matrilineaires ayant été élaborée, il nous reste donc à appliquer cette définition - selon la méthode Erard.

Les groupements polyéthniques étudiés sont des groupements d'affinité familiale, d'origine volontaire et imposée (1), permanents (2), de degré de généralité sociologique correspondant au groupement propre à plusieurs types de sociétés globales (3), à membres appartenant aux groupements "mixtes" comportant conjointement des modes de participations (directe et indirecte) et comprenant des membres individuels et des membres collectifs (4); ils sont d'ordinaire à accès ouvert, mais les groupements matrilineaires restent des groupements à large cooptation (cas de mariage avec un individu étranger au groupe) (5); on ne rencontre la forme d'adhésion procédurière du groupe que dans le cas de mariage avec une femme appartenant au système matrilineaire; le fiancé-candidat passe par plusieurs épreuves avant d'être accueilli dans le groupe de sa future épouse (6), au niveau de la dynamique externe des deux groupements, remarquons que, généralement, le groupement matrilineaire freine tout recrutement des individus extra-groupement - par exemple, il arrive qu'on aille jusqu'à décourager les jeunes filles d'épouser des Congolais extra-tribus, notamment les Nordistes; par contre, ceux-ci ne pratiquent aucune sorte d'exclusive (7).

On peut dire que le groupement matrilineaire observe un dynamisme interne plutôt "conservateur" par rapport à l'autre type de groupement (8). Le degré de sociabilité périphérique du groupement matrilineaire est de très faible envergure, c'est-à-dire que ce groupe pense se suffire à lui-même et ne

(1) B.C. Lekack, "Les Bakouélé - Habitat - Mœurs et coutumes", in Liaison No 34, Brazzaville, 1953.

se soucie guère de ce qu'on pense de lui à l'extérieur. Parfois même, il entretient des rapports d'opposition avec son entourage pour s'en distinguer (se particulariser) et, par là, fortifier sa cohésion interne. Le groupement patrilinéaire est, lui, de plus faible envergure, de sorte qu'il se préoccupe des attitudes et comportements des groupes utérins et, durant des années, il était enclin à persuader ses membres que le dialogue et les relations étaient difficiles avec ces derniers (9). Les contacts entre les deux groupements sont à distance, voire artificiels; excepté quelques cas où les individus des deux groupes établissent entre eux des contacts durables et permanents (10). Ils sont ordinairement des groupements multi-fonctionnels, voire aussi supra-fonctionnels (11); l'étude systématique de chacun des systèmes nous autorise à dire que ces groupements sont fortement organisés (12): groupement unitaire centralisé (pour le système patrilinéaire) et groupement unitaire décentralisé (pour le système matrilineaire). Dans le premier cas, l'autorité du père est unique, incontestée et très faiblement déléguée (à l'oncle maternel des enfants), tandis que, dans le deuxième cas, l'autorité du père est plus ou moins fractionnée (avec l'oncle maternel) et au niveau des sous-groupes (13). Dans le système patrilinéaire, les affaires du groupe sont délibérées en réunion plénière (par exemple, l'institution Okani chez le groupe mbochi) à démocratie majoritaire, la minorité s'inclinant devant la décision majoritaire; tandis que, dans l'autre système, c'est le mbuta (le vieux) qui commande sans partage: c'est le principe de la direction autocratique qui l'emporte (14). Toutefois, ces deux groupements fonctionnent selon le principe des liaisons (plutôt) horizontales où se mêlent niveau hiérarchique et fonctions spécialisées dans le groupe (15), où se pratique la contrainte conditionnelle ou inconditionnelle selon les cas (16). Durant la période coloniale, le groupe Koongo s'est montré groupement de division (à orientation combative), c'est-à-dire en lutte constante contre la puissance colonisatrice d'où, par exemple, le matsouanisme; après l'indépendance, il s'est opposé à d'autres groupes, notamment les Nordistes (affrontements tribaux de 1959). Ces derniers sont plutôt à compétition sélective, c'est-à-dire capables de faire trêve envers leur adversaire habituel (le groupe Koongo); par contre l'autre groupe Koongo (les Bavili) paraît un groupement d'union (à orientation conciliatrice), c'est-à-dire manifestant la volonté de vivre en bonne intelligence avec d'autres groupes ethniques ou tribaux (17). Degré de compatibilité avec les autres groupements: le groupe Koongo paraît plus exclusif (n'admet aucune appartenance autre qu'à lui-même), les Bavili, partiellement compatibles entre eux (tolèrent les autres sans favoriser pourtant la double appartenance), les Nordistes, groupements entièrement compatibles entre eux (ne voient aucun inconvénient à la multitude d'appartenance (18); aujourd'hui, tous ces groupements participent plus ou moins à l'action de la société globale congolaise (19).

II. GROUPEMENTS DE LOCALITE (ville-campagne)

La société globale congolaise est structurellement poly-ethnique, avons-nous vu. Avec le choc de la colonisation, elle s'est déstructurée au point qu'on peut inventorier et répertorier en ville des éléments hétérogènes de ces ethnies disloquées.

La division du territoire national congolais (par la puissance coloniale) en régions prioritaires de mise en développement, a contribué et favorisé le déséquilibre ville-campagne. En même temps, elle a créé une différenciation culturelle telle que, malgré l'indépendance du Congo, le fossé ville-campagne continue à se creuser. Le secteur rural se confine toujours à une économie d'autosubsistance, tandis que le secteur moderne poursuit son processus de capitalisation.

L'inégalité de développement économique du pays est donc fonction de l'unique situation géographique de telle ou telle région - cela depuis l'époque coloniale.

Le professeur Lanciné Sylla a analysé ce phénomène et a écrit: "Parallèlement au développement culturel inégal, la plupart des pays africains ont connu et connaissent encore un développement économique inégal de leurs tribus et de leurs régions, ce qui renforce encore plus les différences ethniques et régionales et accentue les oppositions du type Nord-Sud tout en plongeant le tribalisme dans une sorte de lutte des classes (caractéristique des sociétés occidentales)" (1).

Il poursuit: "La concentration d'un groupe ethnique près des commodités que procure par exemple un port ou une voie ferrée, peut intensifier les pressions faites sur celui-ci par l'exode de tribus voisines venant de régions moins favorisées. D'où des tensions et des antagonismes de toutes sortes, fondés sur des problèmes d'intérêts économiques.

En outre, certaines ethnies, de par leur position géographique, sont devenues productrices de matières premières agricoles ou minières, ce qui, dans l'économie moderne, leur procure des avantages capables de les mettre en position de force par rapport aux ethnies dont les régions sont défavorisées par la nature" (2).

(1) L. Sylla, Tribalisme et parti unique en Afrique noire, Université nationale de Côte d'Ivoire, p. 91, Presse de la Fondation nationale des Sciences Politiques, Paris, 1977.

En effet, le Congo-Brazzaville a son Nord-Sud, mais ici, le Nord symbolise la région globalement défavorisée, et le Sud, la région globalement développée - d'où permanence de tensions convulsives et d'antagonismes presque "séculaires". Aujourd'hui plus qu'hier, les chances de correction de ces inégalités s'amenuisent malgré l'installation au pouvoir des Nordistes voici plus de quinze ans (militaires, syndicalistes, mais peu de gestionnaires...). La région Sud notamment celle de Pointe-Noire (Port et Pétrole) est vouée à un avenir prometteur; celle située le long de la voie ferrée (bois, agro-alimentaire, cimenterie) reste tributaire de l'essor de Pointe-Noire; tandis que la région de Pool, condamnée à la seule et unique agriculture de subsistance, végète - en attendant mieux...

C'est cette dramatique réalité socio-économique qui sépare psychologiquement le pays en deux régions distinctes, qui a fait dire aux paysans de la cuvette congolaise, propos rapportés par René Dumont, que "l'Indépendance, ce n'est pas pour nous, mais pour les gens de la ville". Ceci traduit bien ce malaise et cette angoissante dysharmonie du pays. Mais de plus en plus, cette situation va s'empirant car, nous l'avons vu, la part réservée aux dépenses de fonctionnement de l'appareil de l'Etat-Parti ne fait que croître au détriment de l'ensemble de l'économie (1).

(1) Hugues Bertrand note: "La population salariée du Congo, faible en valeur absolue (environ 10'000 salariés en 1972) et en valeur relative (à peu près 15% des plus de 15 ans, si on la compare aux populations salariées des pays capitalistes "développés", est relativement importante si la comparaison se fait avec les autres pays d'Afrique et en particulier les pays voisins. Donc, près de 30% si l'on se réfère à la population masculine de plus de 15 ans, les Congolaises n'ayant que très difficilement accès aux emplois salariés: 2,5% de ceux-ci dans le secteur privé et d'Etat, environ 10% dans la fonction publique" Ibid., pp. 115-116.

A ce propos, R. Gendarme écrit: "On ne développe pas un pays en doublant l'effectif des services administratifs ou en distribuant des sinécures à des amis, mais en mobilisant les bras et les énergies au service d'un idéal fondé sur le bien commun. La principale "industrie" des pays d'outre-mer est actuellement l'administration. Celle-ci est improductive, ce ne sont là que les frais généraux des pays: il faudrait les réduire, mais ils sont au contraire gonflés, au point que les seules dépenses de personnel absorbent 78% du budget du Congo en 1964" (1).

Note sur le budget de fonctionnement du Congo en 1981:

"Progression du budget de fonctionnement 1981" *

On peut lire: "Le budget net de fonctionnement enregistre une progression de 25'680'695'540 francs (CFA), soit 29,85% sur le budget remanié de 1980, tandis que le budget d'investissement passe de 33'114'000'000 francs en 1980 à 48'241'339'000 francs, soit une progression de 15'127'339'210 francs correspondant à un taux d'accroissement de 45.68%.

"Les dépenses de fonctionnement, qui se chiffrent à 111'693'040'790 francs sont ainsi ventilées:

- dette publique: 28'257'600'000, soit 25,29% du budget de fonctionnement 1981, contre 42.60 en 1980
- matériel: 12'708'555'000, soit 11.37% du budget de fonctionnement 1981, contre 9.1% en 1980
- charges communes: 5'177'955'790, soit 4.63% du budget de fonctionnement 1981, contre 8.2% en 1980
- transferts: 21'723'930'790, soit 19.44% du budget de fonctionnement 1981, contre 20% en 1980 (...)

NB. Ce qu'il faut retenir de tous ces chiffres impressionnants, c'est la disproportion flagrante entre le budget net de fonctionnement (111'693'040'790, soit 69.84% du budget total de 159'934'380'000 francs et le budget d'investissement (48'241'339'000 francs, soit 30.16% du budget total). Dans ce budget de fonctionnement, le poste le plus budgétivore est celui de la fonction publique pléthorique. A noter que les dépenses d'armement ne figurent jamais au budget national, et pour cause!... Elles peuvent être estimées fin 1978 à près de 5 milliards CFA (avec l'URSS, seul pays pourvoyeur en armement du Congo).

*Source: La Semaine Africaine du 27 novembre au 3 décembre 1980, p. 7.

Rappel: 1 franc CFA = 0.02 franc français

(1) R. Dumont, *ibid.*, p. 68.

le grossissement croissant de la fonction publique (1) plus l'extension dysfonctionnelle du secteur nationalisé auquel il faut ajouter le secteur d'entreprises d'Etat (2) "moribond", compromet dangereusement la paix sociale entre le pays réel (les villages) et les villes insolites et insolentes.

Pire encore, le sentiment d'être natif d'une région favorisée a créé de la susceptibilité, voire de la frustration chez le Congolais de régions arriérées. C'est ce sentiment qui a engendré le nocif phénomène appelé le tribalisme, qui fera l'objet d'une attention toute particulière lorsque nous traiterons du "Nous-congolais" au chapitre suivant. La colonisation a également incité et excité ce sentiment "pour mieux diviser et régner". L'après-indépendance a vu s'ériger en "doctrine" le tribalisme comme moyen d'arriver au pouvoir, ce que le professeur Lissouba qualifie "d'oppression des autres tribus". Il a même sublimé ce phénomène jusqu'à lui consacrer un contenu idéologique: "la classe-tribu", que nous verrons plus en détail.

Lissouba écrit à propos de "l'oppression des autres tribus": Cette oppression s'exerce... à la faveur de l'appareil de l'Etat. L'élite tribale, consciente des actions qu'elle doit exécuter pour conserver positivement sa position dominante, s'organise et organise l'Etat en conséquence...

Nous avons ainsi toujours assisté, muets, à la perversion secrète mais incontestable de notre révolution, dont les mots d'ordre de mobilisation et d'organisation ont plus servi à mobiliser et à organiser la tribu que le collectif des hommes de besoin de la Nation: nous avons vu comment la Défense civile a été pervertie en face du pouvoir tribal à partir de l'idée de milice populaire et comment la police aura subi maintes mutations spectaculaires grâce à des recrutements on ne peut plus homogènes!..." (3).

(1) Le journal l'Humanité, dans une série d'articles consacrés au Congo (Brazzaville) note: "En 1963, plus de la moitié du budget intérieur d'un montant de 8 milliards CFA était consacré aux frais de fonctionnement (4'700 milliards) et un milliard seulement aux investissements de toutes natures", L'Humanité du 26.6.64, p. 2.

(2) De son côté, le journal Le Monde note: "En toute simplicité, on reconnaît, dans les milieux officiels, l'ampleur considérable du déficit des entreprises d'Etat, auxquelles il a fallu consentir l'an dernier plus de 19 milliards de francs CFA de subventions". Le Monde du 31 décembre 1981, p. 7.

(3) Pascal Lissouba, Conscience du développement et démocratie, p. 51., Les Nouvelles Editions africaines, Dakar-Abidjan, 1975.

Ainsi donc, il nous paraît évident que le phénomène "tribalisme" est avant tout un phénomène urbain. Il s'agit ni plus ni moins de la lutte pour la conquête du pouvoir, des éléments conscients d'une tribu contre ceux d'autres tribus. L'élite des villes se bat politiquement pour consolider sa position de classe, mais n'œuvre pas pour la cause de la population villageoise. Du reste, il n'existe pas de lien organique entre ses propres intérêts et ceux de son village, de sa région. Et Lanciné de dire: "Le tribalisme devient ainsi l'intermédiaire ou le moyen par lequel les sociétés africaines s'engagent dans la lutte politique et économique qui caractérise les temps modernes (tout en servant de temps en temps de moyen d'intervention des puissances étrangères dans la vie politique africaine)" (1).

L'exacerbation du tribalisme n'est-il pas une forme de manifestation de volonté de domination fortement autocratique? En tous les cas, tous ceux qui ont dirigé le Congo n'ont fait que confirmer cette vision des choses.

En tout état de cause, les rivalités entre groupements de localité n'ont eu comme théâtre de violences au Congo que les villes: Pointe-Noire (décembre 1958, lorsque le conseiller territorial Georges Yambot M.S.A. passa au R.D.A. et assura la victoire de Youlou Uddia); Brazzaville (février 1959, lorsqu'éclata la triste et mémorable guerre civile entre les populations du Nord et du Sud - grosso modo désignées comme les Mbochi et les Laris. Bilan: 76 morts). Le journal Le Monde titrait l'événement en ces termes: "Les rivalités de tribus au Congo... la permanence de vieilles querelles ethniques..." Les événements qui endeuillent aujourd'hui Poto-Poto et Bacongo doivent être attribués beaucoup moins à des causes politiques, au sens occidental du terme, qu'à une flambée de haine entre tribus traditionnellement rivales... Ce n'est pas sans raison que l'on a pu parler de Brazzavilles noires, ni que, de part et d'autre de la ville européenne, dominant le Congo, se sont développés deux quartiers africains distincts: Poto-Poto et Bacongo.

Cette division est la projection sur le plan géographique de l'antagonisme existant entre "gens du Haut-Congo" et "gens du Bas-Congo", c'est-à-dire essentiellement entre Mbochi et Bacongo" (2).

Nous devons insister et faire remarquer que cet antagonisme relève de la pathologie collective et ne peut donc être nié ni caché, ni surtout qu'on ne peut en minimiser la portée. Cependant, il reste vrai que cet antagonisme ne se circon-

(1) Lanciné Sylla, *ibid.*, p. 107.

(2) Le Monde du 21 février 1959, p. 2.

crit qu'à l'intérieur des périmètres urbains. Les villageois congolais n'ont aucune raison de se sentir concernés. Bien mieux, aucun des protagonistes politiques des villes n'est l'avocat des laissés-pour-compte. Néanmoins, la contradiction ville-village demeure notre contradiction principale malgré notre vocabulaire "trompe-oreille". Il y a effectivement un problème de tribalisme, mais en Europe on reconnaît que ce problème est en bonne partie un phénomène nouveau lié aux changements de structures socio-économiques.

L'avènement du pouvoir populaire (c'est-à-dire de la République populaire) nous a fait croire et espérer qu'enfin on allait s'atteler à combattre les inégalités de développement en faveur des régions les plus déshéritées - ce fut un amer constat de désenchantement. La phraséologie s'était érigée en dogme; les "masses paysannes", devenues un pur et vulgaire slogan de propagande.

Cet état du Congo n'a pas manqué d'être éloquemment décrit par François Partant (coopérant français militant, en service à la Direction du Plan à Brazzaville) en ces termes: "Force était de constater que le Congo, neuf ans après avoir opté pour le socialisme, n'avait réussi à trouver ni la voie du socialisme, ni celle du développement. Bien au contraire! Les nationalisations, réalisées dans un pays aux structures encore néo-coloniales, avaient entraîné le transfert d'une partie du pouvoir économique au profit de la bureaucratie d'Etat, le reste de ce pouvoir étant détenu par des intérêts étrangers, français pour l'essentiel. Elles n'avaient donc renforcé la position de la "nouvelle bourgeoisie" constituée des privilégiés de l'administration, la bourgeoisie que le PCI accusait par ailleurs et à juste titre, de bloquer l'évolution vers le socialisme et le développement économique lui-même. Sous la bannière du marxisme-léninisme, la classe bureaucratique gérait un plan d'économie capitaliste!... Enfin, si tout ce qui avait été entrepris dans le domaine économique avait conduit le pays au bord de la faillite (notamment une faillite financière, que le pétrole vint seulement différer), tout ce qu'on envisageait pour l'avenir ne pouvait que l'enfermer dans le sous-développement" (1).

Quoiqu'il en soit, le professeur Lissouba, premier ministre du premier gouvernement du Congo révolutionnaire, propose à pasterlori, pour résoudre la contradiction (principale) ville-campagne, la formule de la régionalisation. Il écrit: "La régionalisation est un moyen et ne saurait être une fin... Tout le peuple convenablement organisé, doit être capable de

(1) F. Partant, La guérilla économique - Les conditions de développement, pp. 9-10, Ed. du Seuil, Paris, 1976.

défendre lui-même et à tout moment ceux qui le représentent. En aucun cas, ces représentants ne doivent apparaître comme son maître, ni comme une autorité supérieure" (1).

Il déclare ensuite: "Autant dire que la régionalisation n'aura de sens et ne sera efficace qu'avec un contenu démocratique certain. Les regroupements qui se feront ainsi sur le plan régional seront aussi le creuset où se confrontent les opinions des diverses catégories de travailleurs, des organisations de masses et aussi des représentants du pouvoir central, présents non pour dominer et imposer, mais pour conseiller et coordonner" (2).

Nous pensons quant à nous (l'expérience commande), qu'il ne saurait y avoir d'effet réel et bénéfique à cette formule que si une réelle dynamique pouvait en être insufflée. Et pourquoi ne pas songer à un pluralisme de partis représentant les grands ensembles régionaux à restructurer? D'autant plus que nous avons assisté à l'inertie totale de la formule du parti unique, qui aura bientôt un quart de siècle d'expérimentation au Congo.

En outre, le même professeur Lissouba ne conclut-il pas son propos par ces mots aigres-doux: "Le Congo se sent socialiste, mais qu'avons-nous fait pour qu'il en soit ainsi? Avons-nous entrepris? ou seulement réfléchi sur les grandes mutations que nous réserve le développement étourdissant de la technique dans tous les domaines? Sommes-nous prêts à nous y adapter, à le comprendre, à le diriger? Il n'en sera ainsi que dans la mesure où notre condition sociale, le niveau de notre développement mental et économique s'y prêteront: il n'y a pas de temps à perdre dans des luttes stériles, il y a à perdre un état d'esprit, une mentalité, un style, le tribalisme et le dogmatisme..." (3).

(1) P. Lissouba, Ibid., p. 25.

(2) Ibid., p. 26.

(3) Ibid., pp. 61-62.

III. GROUPEMENTS D'ACTIVITE NON LUCRATIVE

Il s'agit essentiellement des oeuvres culturelles du patrimoine congolais - plus particulièrement de tout ce qui touche à l'esthétique du génie créateur du peuple congolais tout entier.

On y trouve donc des groupements sportifs - notamment de football -, des groupes folkloriques, des troupes théâtrales et de cinéma créatif, des groupes vocaux et d'arts plastiques (sculpture, peinture). Il faut toutefois souligner la place spéciale réservée à la musique et à la danse par les masses populaires congolaises.

Marie Eliou le constate aussi et écrit: "Il faudrait... souligner que ce qui importe en premier lieu au Congolais, c'est la danse, le rythme. Les paroles des chansons sont secondaires. Mais leur contenu n'est pas indifférent" (1).

Marie Eliou poursuit: "Le chant et la danse: le rythme... Les peuples congolais n'ont jamais cessé de s'exprimer dans la musique. Ce domaine, aucun "explorateur" n'a su se l'approprier. Il est resté le bien inaliénable d'une population qui a su conserver à travers la musique, comme à travers d'autres aspects de sa culture, la conscience de sa continuité.

Le Congolais s'est souvent barricadé dans sa musique. L'accablement ou la révolte ont maintes fois été exprimés dans la chanson, quelquefois même devant un Européen qui, l'ignorance de la langue aidant, ne perçoit que de l'exotisme" (2).

En effet, la colonisation n'a pas réussi à réprimer la musique et la danse chez ce peuple congolais écartelé. La danse et la musique étaient et sont encore aujourd'hui le refuge inviolable de ce peuple; et cela remonte au-delà des temps et au-delà de toutes les épreuves humiliantes qu'il a eu à subir.

En d'autres termes, le peuple congolais a toujours été un peuple heureux qui a toujours eu besoin de la fête. Fête pour célébrer les trois âges de la vie avec de la musique et de la danse, à savoir la naissance, le mariage, la mort. Ces rituels symboliques rappellent à ce peuple qu'il doit continuer à demeurer en symbiose avec sa culture traditionnelle et ancestrale - point de mire de son identification.

(1) Marie Eliou, La formation de la conscience nationale en République populaire du Congo, p. 120, Ed. Anthropos, Paris, 1977.

(2) Ibid., pp. 116-117.

3.1. Groupes folkloriques

Depuis l'indépendance du pays, on a vu se transformer en groupes folkloriques les anciennes associations récréatives de l'époque coloniale. Ils ont néanmoins tout fait pour sauvegarder et garder jalousement leurs particularismes propres; ils se défendent ainsi à perpétuer la mémoire collective et historique de leurs variétés culturelles ethniques, ce qui est extraordinaire.

Il arrive cependant que les thèmes exprimés par ces groupes folkloriques irritent les autorités politiques qui ne manquent pas à l'occasion, de recourir à la censure (1). Mais jusqu'où peut aller la censure lorsqu'il s'agit des créations spontanées d'un peuple?

Eliou essaie par contre d'apaiser ces appréhensions en écrivant: "En ce qui concerne la politique officielle du gouvernement congolais, on peut noter aussi bien des signes qui montrent que la revalorisation de l'héritage culturel entre dans ses préoccupations que des omissions qui dessinent en creux la distance qui sépare les créations spontanées du peuple et l'engagement des intellectuels d'une prise en charge conséquente du fonds culturel du pays par ses dirigeants" (2).

Eliou pense naturellement à la mise au concours par le gouvernement congolais des œuvres à créer par des artistes congolais sur le thème "Cent ans de luttes - dix ans de révolution - le socialisme triomphera", à l'occasion du 10^e anniversaire de la révolution congolaise où des récompenses étaient promises pour les meilleures d'entre elles! On ne saurait épiloguer longtemps sur cette nature de chose qui ne relève que de la pure démagogie officielle et de la propagande. Jamais on n'a plus parlé de ce concours après les festivités et nulle part ces œuvres ont été exposées à ce peuple supposé concerné.

3.2. Les groupes vocaux

Ils sont de création récente et ponctuelle. La majorité de

(1) Anecdote: Le 7 février 1979, il a été reproché en pleine séance du Comité Central du PCT à un de ses membres, d'être allé à la danse Ekongo (Nord-Congo); curieuse façon de terre politique, car l'accusateur est lui-même un passionné d'Ekongo à qui le temps a manqué ce jour-là pour aller y assister!

(2) M. Eliou, *ibid.*, p. 127.

ces groupes chante le charisme du Chef du Parti; tandis que certains groupes folkloriques chantent eux, les "louanges" du Président de la République - le Président souhaité de tous les Congolais (même si chanter pour certains est par pure hypocrisie ou par pur conformisme). Il faut aussi noter la jeunesse des membres qui composent ces groupes vocaux. Beaucoup de ces jeunes désœuvrés sont attirés simplement par le chant, et la passion de leur jeunesse l'emporte sur les considérations d'ordre idéologique. Le Chef du Parti, pour récompenser "ces bonnes volontés", les gratifie d'oboles qui souvent vont dans les poches des dirigeants de ces groupes. Il arrive aussi que ces derniers soient cooptés membres du parti et la boucle est de nouveau bouclée.

3.3. Les troupes théâtrales et de cinéma

De même que les groupes vocaux, leur création est toute récente - surtout pour le jeune cinéma congolais. Le public qui fréquente les salles où se produisent ces troupes est un public éclectique formé essentiellement de l'élite intellectuelle et autres corps diplomatiques invités. Il y a aussi la classe politique qui s'y rend lors de certaines manifestations - visites d'hôtes étrangers, clôture des congrès du Parti ou tout autre événement marquant.

Elou nous cite, dans son ouvrage (1), quelques précurseurs du jeune théâtre et cinéma congolais: P. Lhoui - Centre congolais du théâtre (1964), F. Mouangassa - Théâtre populaire congolais (1965-1967), la Troupe théâtrale de la FETRASEC..., etc., Sébastien Kamba (seul réalisateur de cinéma).

En un mot, l'objectif et l'ambition de ces créateurs et animateurs de l'expression culturelle congolaise, c'est de réinventer en quelque sorte l'héritage culturel ancestral et ses traditions, de le banaliser et de le rendre au peuple congolais d'aujourd'hui (son tréfonds culturel, son identité totale, sa fierté d'homme, le tout en communion avec son univers ambiant).

3.4. Les arts plastiques

Le meilleur témoignage que la nuit des temps nous a légué, c'est la survivance du tam-tam, ce génial trait d'union entre notre passé lointain et douloureux et les temps présents. C'est par lui que nous arrivent toutes les sortes de symphonies qui nous rappellent nos diversités ethniques et linguistiques.

(1) M. Elou, *ibid.*, pp. 124-125

tiques. C'est encore lui qui nous véhicule toutes sortes de messages au décryptage quasi mystique, dont seuls les initiés ont le secret. C'est enfin le rassembleur de nos peuples pour les grands événements.

Viennent ensuite les masques de toutes sortes: ceux qu'on utilise pour les danses récréatives; ceux qui sont réservés pour les cérémonies initiatiques; et enfin, ceux qui symbolisent les dieux du bien et du mal, et ceux qui immortalisent les caractéristiques physiques spécifiques d'un peuple à travers les âges (tatouages et autres scarifications du visage).

Et, dans une toute autre direction, nous avons la sculpture. Eliou observe et note: "L'état actuel de la sculpture au Congo est le résultat d'une longue série d'agressions, depuis les autodafés de fétiches provoqués par les premiers missionnaires portugais et répétés par leurs successeurs, ainsi que par les différents fondateurs de mouvements religieux congolais, jusqu'à la double incidence du commerce de l'art et du tourisme actuels..." (1). Nous n'insistons pas sur cette catégorie de l'art à cause justement de son caractère mercantile. Il en va de même pour la peinture (avec la célèbre Ecole de Poto-Poto et l'Ecole de Céramique (2)).

Pour conclure avec cette permanente revendication de l'expression culturelle du Nous Congolais, écoutons Henri Lopes, écrivain congolais intervenant à la tribune du Festival culturel panafricain d'Alger en août 1969:

"Sans doute l'Afrique a-t-elle montré que même asservie, même transplantée sur d'autres continents, même au cours de sa lutte libératrice, elle ne cessait jamais sa production culturelle et artistique et que c'est par ses contes, ses chants, ses poèmes, ses danses qu'elle réussissait à survivre, à résister, à combattre, à se libérer enfin... Comment expliquer que les Noirs d'Afrique aient pu survivre à la plus grande déportation de l'humanité, à la conquête, à l'esclavage, au Ku-Klux-Klan, à l'avilissement intellectuel, esthétique, voire religieux, bref à la mise au ban de l'humanité et de l'au-delà, s'il n'y avait les chants dans les cales des négriers, ce chant qui servait naguère pour l'effort à fournir contre la nature et qui servait alors à l'effort pour s'élever au-dessus des souffrances d'une humanité monstrueuse, s'élever au-dessus de la mort. Comment expliquer notre survie s'il n'y avait pas le souvenir des masques tutélaires et protecteurs qu'avaient taillés les sculpteurs d'Ifé, de Bandiagara ou de M'Bouli, s'il n'y avait pas le souvenir des contes et

(1) M. Eliou, *ibid.*, p. 120

(2) *ibid.*, pp. 121-122, 124

des mythes où l'homme africain était fier et fort, s'il n'y avait après le fouet du maître et la plantation de coton le pas souageant de la danse ancestrale" (1).

3.5. Groupements sportifs

Le Congo-Brazzaville est l'un des Etats africains les moins peuplés, mais dont la population sportive est l'une des plus remarquables. Son itinéraire dans les participations sportives continentales est élogieux - Jeux africains de l'Amitié, Premiers Jeux africains organisés à Brazzaville en 1965, Jeux d'Afrique centrale à Brazzaville, Tournoi continental de Handball Challenge Marien Ngouabi (1979) remporté par la formation féminine congolaise pour ne parler que de ceux-là.

De tous les jeux de compétition, c'est le football qui est le sport-roi. Vient ensuite l'athlétisme (participation aux Jeux Olympiques de Tokyo, de Munich, de Moscou...), puis, de récente date, le handball.

Sur le plan de la compétition continentale de football, l'Equipe nationale du Congo a remporté en 1972 le titre continental. Une de ses prestigieuses formations (Cara) a été également détentrice de la Coupe des clubs champions.

Il faut souligner que la pratique de toutes les disciplines sportives au Congo appartient à l'amateurisme. Les clubs de football, malgré l'engouement populaire qu'ils suscitent, ne disposent pourtant que de moyens de fortune, et il en est évidemment de même des autres formations d'autres disciplines, telles que: handball, basketball, volleyball, judo, etc., qu'ils patronnent.

Cependant, l'organisation et la vie de ces clubs posent à leurs dirigeants de sérieux problèmes, non seulement par rapport au recrutement et à la discipline des sportifs, mais surtout vis-à-vis des autorités politiques, en l'occurrence le Ministère des Sports qui en exerce la tutelle.

Depuis les succès des grandes formations prestigieuses de football, telles que Aiglons-Cara, Diables-Noirs et Etoile du Congo à Brazzaville, V-Club et Abeilles à Pointe-Noire, Papillons et As-Léopards à Loubomo, pour ne citer que ceux-là, on a vu se créer ces dernières années, en marge de ces clubs d'amateurs, des clubs corporatifs - As-Cheminots, As-PTT, As-Comirail, Inter-Club (équipe militaire), etc. On a

(1) Extrait in Journal Etumba, Brazzaville, No 110, des 6-13 septembre 1969.

vu également se mêler grossièrement et intempestivement la direction syndicale.

Dès lors, se pose une question d'importance capitale pour le développement, l'avenir et la pratique du football au Congo:

- a) On assiste au "débauchage" des joueurs évoluant dans des formations non corporatives par les formations corporatives et militaires. La raison en est simple, dans un pays où le chômage endémique des jeunes de 18 à 24 ans est dramatique. Au lieu de rester à se tourner les pouces à la maison ou de vagabonder tout le long de la journée, la plupart de ces jeunes fréquentent les stades de fortune des quartiers populaires. Les plus talentueux d'entre eux sont dès lors pris en charge par les dirigeants de ces grands clubs, jusqu'à ce qu'ils se découvrent au grand public. Pendant ce temps, ils vivent de véritables expédients de mécènes, jusqu'à ce qu'un jour les dirigeants des clubs leur trouvent un quelconque gagne-pain (travail). Il n'y a donc rien d'étonnant de voir partir ces jeunes talentueux vers les clubs corporatifs aux moyens financiers sûrs et aux possibilités d'emploi certaines.
- b) L'Etat congolais étant devenu aujourd'hui le patron No 1 du monde du travail, il va sans dire qu'il interviendra quand bon lui semble dans le monde du sport, faussant ainsi la liberté de choisir son club et de pratiquer le sport pour son propre plaisir.
- c) On l'a vu pour le club militaire (Inter-Club) qui ne s'est pas privé de piquer çà et là quelques joueurs de bonne facture pour créer à partir de rien son club, et rendre celui-ci compétitif. Les plus choyés d'entre eux ont même vite gagné des galons dans l'armée.

Fait plus troublant pour l'observateur, c'est que la pratique du football, dans ce cas-là, semble être condamnée à terme. L'avenir, disons la survie des formations non corporatives, devient quasi problématique. Autrement, comment vont-elles s'auto-financer pour acquérir les équipements indispensables et donner des subsides aux joueurs amateurs-chômeurs? Il n'y a pas de doute que la pratique de tous les sports au Congo risque ou bien de se corporaliser ou bien de s'étatiser dans un proche avenir.

Le Ministère des sports, à notre avis, devrait uniquement veiller à l'épanouissement du sport pour tous et laisser pleinement jouer les déterminismes sportifs. Une compensation financière devrait être accordée aux formations non corporatives pour les encourager à faire pratiquer le sport par le plus grand nombre.

- d) Par ailleurs, on laisse entendre que les interventions du Ministère public à l'encontre des formations non corporatives ont lieu parce que, dit-on, ces Clubs sont des nids de tribalisme. Cela, nous l'avons tous entendu murmurer de bouche à oreille jusqu'à ce que, courant 1980, le ministre de la jeunesse et des sports ait amené le gouvernement à décider de casser purement et simplement ces vieilles et historiques formations de Cara, Diables-Noirs et Étoile, etc. Le tribalisme est un phénomène global de notre société. Inutile de chercher de bouc émissaire au niveau du sport - la preuve, le gouvernement est revenu purement et simplement sur sa décision tant la désapprobation populaire était unanime et totale.
- e) Ce que tout observateur avisé attend des pouvoirs publics, c'est la poursuite de la construction des installations sportives à travers tout le pays. Qu'ils portent surtout leur attention sur le manque d'infrastructures total dans les zones non urbaines. Jusqu'ici le sport au Congo reste un phénomène de ville - une fois de plus. Comme il n'y a pas d'entreprises d'Etat, ni de sociétés nationalisées dans l'arrière-pays, il n'y aura donc jamais de corporatisme du sport là-bas. Comme l'armée reste cantonnée dans les principales localités de l'intérieur du pays (exemple à Loubomo), il n'y aura pas non plus de recrutement des candidats-sportifs. La direction des syndicats n'ira pas non plus se goberger là-bas, faute de régiment de travailleurs - il n'y a que des ruraux-chômeurs...
- f) Le souhait de tous, c'est que l'Etat commence d'abord par assurer contre les accidents corporels et autres accidents entraînant la maladie ou la mort dans la pratique du sport, tous ceux qui défendent les couleurs nationales, au football, handball, athlétisme, etc. Pour l'heure, il n'en est strictement rien. Après les compétitions, ils sont oubliés jusqu'à la prochaine compétition.
- g) Que les recettes des quelques stades existants sur le territoire national reviennent aux clubs non corporatifs en premier lieu (par simple péréquation de solidarité sportive). D'autant plus que ces quelques stades sont construits avec des fonds publics, donc avec l'argent des citoyens congolais (impôts).
- h) Que l'Etat subventionne les formations non corporatives et laisse aux entreprises d'Etat la charge de leurs clubs - et il en va de même pour l'armée. Ainsi, la justice dans le domaine sportif sera équitable pour tous.

Ne l'oublions pas, le sport et ses victoires potentielles concourent à l'unité du peuple congolais tout entier. Souvenons-nous de mars 1972, quand tout un peuple s'est levé et uni comme un seul homme, pour venir accueillir à l'aéroport Maya-Maya

son Equipe nationale de football, victorieuse de la Coupe Africaine des Nations à Yaoundé au Cameroun. Cette victoire a concrètement alimenté la fierté nationale et du coup, a éclipsé les graves événements politiques survenus le 22 février de la même année.

IV. GROUPEMENTS D'ACTIVITE POLITIQUE

Ici, nous nous contenterons d'examiner l'activité (des corps politiques - corps judiciaires - corps administratifs - corps armé - partis politiques, etc.). Etant donné que nous aborderons au titre II de ce travail l'étude en profondeur des Appareils politiques, économiques et autres appareils, nous allons à présent axer notre réflexion uniquement sur l'Appareil d'Etat congolais.

4.1. L'Appareil d'Etat

Cet appareil d'Etat a connu maintes mutations depuis l'indépendance du Congo. Nous en retenons singulièrement trois:

- a) l'appareil d'Etat sous l'administration Youlou (U.D.D.I.A.)
- b) l'appareil d'Etat sous l'administration Massamba-Débat (M.N.R.) et
- c) l'appareil d'Etat sous l'administration Ngouabi (P.C.T.).

La différenciation que nous venons de faire est d'autant plus importante qu'elle nous aide à suivre de façon quasi distincte le rôle spécifique assumé par chacun des groupements en mouvement.

4.1.1. L'administration Youlou et l'appareil d'Etat

La Constitution de la République du Congo est ici de type libéral. Il y a à côté du parti U.D.D.I.A., majoritaire à l'Assemblée d'une voix seulement, d'autres formations politiques: M.S.A. (Mouvement socialiste africain) et P.P.C. (Parti progressiste congolais). La teinture de l'appareil d'Etat reflète donc en grande partie, les couleurs de l'U.D.D.I.A.; mais on ne peut pas plus soutenir de façon systématique que partout le primat de ce parti est omniprésent. Bien entendu, Youlou a placé à la tête des grands corps de l'Etat, ses propres lieutenants et autres sympathisants. Néanmoins, que ce soit au niveau du gouvernement, de la fonction publique, de l'armée, des collectivités publiques, on y rencontrait toutes les composantes politiques citées plus haut. Homme d'église, il avait des relations personnelles qui lui permettaient de pouvoir nommer çà et là des hommes d'autres ethnies et d'autres sensibilités politiques ne faisant pas partie de sa propre formation.

Faut-il rappeler pour mémoire, que dans la partie Nord de la République, fief, disons même chasse gardée du socialiste (M. S.A.) Opangault, il y eut de violents heurts entre les populations et certains hommes ayant "choisi" de collaborer avec Youlou. Des cases de ces derniers et des membres de leurs familles furent incendiées à titre de représailles pour "collaborationnisme" avec le Sud. (U.D.D.I.A.).

L'administration Youlou a été la première à hériter de l'appareil d'Etat néocolonial, qui prolonge toujours ses racines jusqu'à nos jours, soit une fonction publique inopérante et déjà budgétivore, une économie qui ne repose sur rien, c'est-à-dire dont tous les rouages sont sous contrôle étranger, où la main-d'oeuvre manque de qualification professionnelle et où un sous-emploi permanent sévit (sans parler du chômage), etc.

Pour pallier ce très difficile héritage (1), l'administration Youlou a entrepris des négociations avec les gouvernements de France, d'Allemagne fédérale et des USA, pour la construction d'un barrage hydro-électrique sur le Kouilou (Barrage du Kouilou (2) dont on peut aujourd'hui admirer le site et les premières infrastructures de tout genre). Malheureusement, ces bonnes intentions n'ont jamais été réalisées.

a) Le corps judiciaire

Ce corps a bénéficié quant à lui, des cadres congolais du "Cadre commun supérieur" dont nous avons déjà parlé dans l'étude des classes sociales au Congo. La Cour Suprême, pour ne citer que cette juridiction, a eu à sa tête Monsieur Joseph Pouabou, une très grande figure de l'intelligentsia congolaise. Avec son assassinat, ce n'est pas seulement le juriste éminent et distingué, un brillant chroniqueur (cf. Revue Liaison), qui a disparu, mais un homme dont les convictions politiques étaient mesurées et un homme d'une réelle grandeur d'âme.

Dans la même tragédie fut également assassiné un autre remar-

- (1) Cf. G. Althabe, Etude du chômage à Brazzaville en 1957 (I), Cahiers ORSTOM, vol. I, No 4, Paris, 1963.
R. Devauges, Etude du chômage à Brazzaville en 1957 (II), étude sociologique, Cahiers ORSTOM, vol. I, No 4, Paris, 1963.
- (2) R. Devauges, Les Chômeurs de Brazzaville et les Perspectives du Barrage du Kouilou, Cahiers ORSTOM, vol. II, Paris, 1963.

quable juriste, un érudit, nous avons nommé Lazare Matsocota (1).

b) L'Armée en tant que "corps politique"

(Bien que groupement de défense et de protection sociales, l'armée joue un tel ordre politique au Congo, qu'il convient de le mentionner sous cette rubrique)

Il y a de tout, de l'ancien soudard au gendarme et policier de l'ancienne force de répression - au jeune recrue chômeur des bidonvilles - à l'ancien élève de l'Ecole d'Enfants de troupe fraîchement revenu des écoles de formation en France. C'est donc l'amalgame complet auquel il faut ajouter une dose de sentiment tribal, etc.

Tout comme le corps judiciaire, une bonne partie des vieux gradés de la Coloniale ont vu leurs têtes tomber une à une avec le triomphe du mouvement syndical de revendications d'août 1963.

c) Le corps administratif (Administration générale)

Il est composé d'anciens agents congolais de l'administration coloniale. Ici, c'est tout simplement la continuité de l'ordre administratif ancien. La singularité va bientôt être le goût

(1) A propos de Matsocota, le très sérieux journal l'Humanité dans un de ses articles sur le Congo intitulé "Tous les caf-mans ne sont pas dans la rivière", écrit: "Un homme de "gauche"... A la tête du complot (tentative contre-révolutionnaire des 15 et 16 février 1964) un homme de gauche - même extrême. Rentré de France il y a deux ans, Matsocota commença par reprocher véhémentement aux forces de gauche "de ne pas lutter" Youlou en fit un procureur.

Après la chute de Youlou, les militants syndicaux se fondant cependant sur la réputation de "révolutionnaire" de Matsocota, lui offrirent un poste ministériel. Il exigea d'être premier ministre - puis rabaisa ses prétentions aux ministères de la Justice et de l'Intérieur réunis. Les militants syndicaux, rendus méfiants, refusèrent. Matsocota, l'homme de "gauche" se mettra, quand des difficultés apparaîtront, à la tête de la contre-révolution... " (L'Humanité du 26.6.1964).

de paraître, la mégalomanie, la cupidité et la malhonnêteté des agents de l'Etat. En un temps record, la corruption s'est développée, le favoritisme dans les concours et promotions administratifs est devenu monnaie courante et le tribalisme a commencé à s'ériger en "règle administrative". En fin de compte, on a assisté à une véritable irresponsabilité de certains chefs de service public, notamment à la Direction de la fonction publique, à celle des bourses d'études, de l'enseignement et à la Santé, etc.

Ce fut le relâchement total des mœurs dont certains membres du gouvernement et des grandes administrations ont été les principaux zélateurs. Tout cela a fini par écœurer une bonne partie de l'opinion. Les centrales syndicales ont saisi la balle au bond et structurèrent leur mouvement revendicatif. Plus Youlou s'entêtait face à ce mouvement, plus celui-ci fourbissait ses armes. L'opinion publique aidant, rien ne s'opposait plus à l'affermissement du mouvement, jusqu'à obtention de la capitulation de Youlou en août 1963.

Ce sont donc les lambeaux de cette administration publique qui vont survivre aux événements et se révolutionnariser, du moins pour certains éléments gagnés aux idées progressistes.

4.1.2. L'administration Massamba-Débat (M.N.R.) et l'appareil d'Etat

Le pouvoir d'Etat est ici de type nouveau. Le marxisme-léninisme est proclamé - l'appareil d'Etat va donc devoir changer de contenu et de contenant. L'ordre socio-économique se veut socialiste. D'un côté on voit apparaître, parallèlement à l'Etat proprement dit, un secteur d'Etat dont la pierre angulaire est le B.C.C.O. (Bureau pour la Création, le Contrôle, l'Orientation et l'Exploitation des entreprises d'Etat). Ensuite interviennent quelques nationalisations (Electricité - S.N.E. - Eau - SNDE, etc.). La perspective de l'étatisation de l'économie ne fait plus l'ombre d'aucun doute, autrement comment justifier l'ordre nouveau (la révolution)?

Malgré l'adoption du socialisme scientifique comme doctrine d'Etat, en réalité personne n'ose toucher à l'administration proprement dite (dans un pays où tout le monde est candidat-fonctionnaire). La preuve: le B.C.C.O. ne regorge que de fonctionnaires détachés. Comme il en sera de même pour les autres créations du secteur de l'Etat, l'OFNACOM, l'ONCPA, CHACONA, O.C.H.m SOTEXCO, etc.

La fusion des syndicats en une seule centrale (C.S.C.) va renforcer ce même appareil, car là aussi les principaux animateurs sont des fonctionnaires ou bien en voie de fonctionnarisation.

a) Corps politique - Défense civile

Il en est de même du Corps de la milice populaire, nouvellement créé et appelé... le Corps de la Défense civile ou bien encore la J.M.N.R. Toujours dans l'optique de créer un nouvel état d'esprit chez le fonctionnaire, le travailleur et la jeunesse, toute cette fine fleur de la révolution congolaise se côtoie confusément, l'arme au poing, la nuit, en train de vigiler. Pour le fonctionnaire, c'est plus que vital s'il tient à sauver son emploi; au cadre de se maintenir, car la chasse aux sorcières bat son plein; au jeune travailleur, l'espérance de faire bonne carrière, et au jeune le fol espoir d'obtenir une bourse d'études pour les pays de l'Est et de pouvoir donc sortir de son pays. Quant au chômeur des bidonvilles, en quête d'un emploi, le Corps de la Défense civile lui sert de passage obligé (tremplin) pour la fonction publique ou pour l'une de ces créations du B.C.C.O.

Cependant, dans l'esprit des géniteurs de ce Corps de la Milice, trotte une arrière-pensée: mettre sur pied ce fameux "Corps de révolutionnaires professionnels" cher à Lénine lorsqu'il était en guerre ouverte contre les Russes blancs. Il n'y a pas de doute non plus que ces mêmes géniteurs ont cru se servir de ce corps comme d'un instrument de contre-administration. Résultat: partout dans les lieux de travail, ces miliciens se sont comportés en véritables seigneurs. Toujours sanglés dans leurs treillis, pistolets en bandoulière, arrogants, groggy ou drogués pour certains d'entre eux, ils exerçaient une terreur psychologique telle, que tout le monde était pris de panique à chacune de leurs apparitions. Ils pouvaient tout se permettre, car ils avaient l'absolue bénédiction des hautes autorités du pays. Pour finir, ils ont commis crimes et meurtres, restés, comme on peut bien le deviner, impunis. Pour mémoire, les Congolais leur attribuent les combien ô tristes assassinats politiques des magistrats Pouabou, Matsocota et du journaliste Massouémé.

Cette action d'épuration a donc tourné finalement en opération de liquidation aveugle menée avec des moyens inqualifiables pour une finalité injustifiable: l'élimination systématique de tous les gêneurs réels, potentiels ou supposés.

De plus, l'énorme problème posé par l'inefficacité du corps administratif n'a aucunement été modifié par l'élimination de quelques hauts fonctionnaires: la structure administrative de l'Etat est demeurée paralysante, coûteuse et en définitive profondément autoconservatrice.

Non, on ne change pas les mentalités par de tels expédients. On ne fabrique pas un "révolutionnaire professionnel" - on le devient par conviction idéologique et cela ne se fait pas par des tours de main magiques. La révolution est une chose bien trop sérieuse pour qu'on la caricature de la sorte.

Du reste, de fil en aiguille, la Défense Civile a fini par devenir l'ombre d'elle-même. Le gros de la troupe est demeuré fidèle au président Massamba-Débat. D'aucuns ont dit que c'est pour des raisons sentimentales (tribalisme); d'autres ont soutenu que c'est simplement par loyalisme militant. Toujours est-il que vers la fin du règne de Massamba-Débat (juillet 1968), la fraction la plus irréductible de la Défense civile prit les armes pour soutenir son président contre les menaces de coup d'Etat de Ngouabi. Lorsque ce dernier réussit finalement son coup (le 31 juillet 1968), l'armée fut envoyée réduire la dernière poche de résistance de cette fraction au tristement célèbre "camp Biafra" situé en pleine zone d'habitants - ce fut un véritable massacre.

L'écrasement de ce noyau d'activité politique a engendré l'enrôlement de la Défense civile dans l'armée régulière. Ses principaux chefs dont Ange Diawara reçurent des galons en retour; Diawara devint lieutenant et Commissaire politique à l'armée (!).

Ce mariage se révéla cinq ans plus tard contre-nature (vers 1972). Le noyau dirigeant de la Défense civile, se voulant dépositaire des idées de Che Guevara, se mutina; son chef Diawara prit le chemin de la clandestinité en vue du déclenchement de la lutte armée; ses lieutenants furent arrêtés et jetés en prison sans jugement. Le pouvoir en place crut ainsi le mouvement décapité. Écoutons le président Ngouabi parler de Diawara, tué, surtout à l'adresse de la jeunesse congolaise "admiratrice" du fascinant personnage:

"Depuis la Défense civile, le corps (de Diawara) que nous avons devant nous, qui a mal lu Che Guevara, qui a mal lu les oeuvres de Marx et de Lénine, a constamment trompé le peuple" (1).

... Car Diawara n'est pas, comme l'ont pensé un certain nombre de jeunes égarés qui allaient s'entraîner avec lui, un autre Che Guevara... Notre jeunesse doit savoir analyser calmement les situations qui surgissent dans notre pays et ne pas croire qu'un Congolais qui ne quitte pas la tenue vert olive, lit les ouvrages de Che, s'entraîne psychiquement et militairement chaque jour, il ne faut pas croire, dis-je, parce qu'un Congolais s'entraîne à manger de la viande crue et à dormir sur les arbres, qu'il est automatiquement le Che. L'habit ne fait pas le moine! Il ne fait pas non plus le révolutionnaire (2).

(1) Marlen Ngouabi, *ibid.* p. 326

(2) *Ibid.*, pp. 301-302

... Il faut que ceux qui ont vu Diawara lire Che Guevara, sachent qu'il n'était pas guévariste.

Il n'en avait que le déguisement. Mais est-ce qu'un enfant à qui l'on achète une panoplie de Zorro devient pour autant Zorro? Alors pourquoi, jeunes lycéens, croyez-vous que celui qui imite un grand révolutionnaire l'est automatiquement? En fait, il veut utiliser la pensée de Guevara non pas pour le peuple mais pour ses propres ambitions" (1).

Le président M'gouabi conclut: "Le véritable maître à penser de Diawara, celui dont il avait toujours un ouvrage sur lui et qu'il a peut-être emmené dans le maquis, c'est Nietzsche, théoricien de l'inégalité des races et des hommes, et de la "volonté de puissance". Diawara se croit "le surhomme" dont Nietzsche parle et qui doit dominer les autres hommes. Est-ce un hasard d'ailleurs si Zarathoustra, le surhomme de Nietzsche, va toujours se réfugier sur la "montagne" et si Diawara choisit d'appeler son repère près de Goma-Tsé-Tsé, la "montagne"? Non! Que Diawara veuille vivre ses chimères, cela le regarde. Mais qu'il cherche à y entraîner la jeunesse est grave" (2).

b) Corps administratif

Même scénario avec le M.N.R., qui a distribué et confié les postes-clés de l'Etat et du secteur récemment créé à ses principaux militants. Pour ne point décevoir la "clientèle" M.N.R., on a recruté et gonflé les effectifs de cette même fonction publique (3). Fait nouveau, les premiers symptômes de bureaucratismes se découvrent au grand jour.

L'ancien Premier Ministre M.N.R., Pascal Lissouba, note onze ans plus tard, avec amertume: "Ainsi, l'Etat révolutionnaire, après l'illusion d'une conciliation de classes antagonistes en 1963, a été incapable de résorber et d'équilibrer la contradiction essentielle entre classes, et de supprimer l'alié-

(1) M. Ngouabi, *ibid.*, p. 303

(2) *Ibid.*, p. 303 et p. 304

(3) Hugues Bertrand écrit: "Les effectifs de la Fonction publique ont donc été multipliés par deux dans les trois premières années de l'indépendance (sous Youlou), puis par trois dans les dix années suivantes (M.N.R., puis P.C.T.)" *ibid.*, p. 254.

(cf.) Tableau "Evolution des effectifs de la Fonction publique" de l'auteur pp. 255, 257 et 259.

nation sociale des hommes, faute d'avoir vu concrètement où devaient se porter les réflexions et où résidait la contradiction première au sein du peuple.

Aujourd'hui, cinq années de révolution laissent une société plus que jamais divisée; les hommes de besoin, pourtant fondamentalement appelés à s'opposer en chœur à l'exploitation sous toutes ses formes, restent opposés les uns aux autres" (1).

On est bien loin également des illusions de vouloir donner un contenu nouveau (révolutionnaire) à l'appareil d'Etat (néo-colonial) en recourant aux "Samedis socialistes"*, cette autre recette magique. En effet, toute la population active des villes devait consacrer son temps libre à "retrousser les manches", c'est-à-dire à faire n'importe quel travail manuel pour la révolution. Peut-être voulait-on leur rappeler de ne jamais oublier de travailler manuellement! Comme tous les autres stéréotypes (made in URSS, Cuba ou Chine) celui-ci ne pouvait que vivre le temps d'une rosée. La révolution, répétons-le encore, ne s'imite pas, ne se singe pas, mais elle se fait. C'est le passage radical d'un état à un autre...

En fait, c'est en juin 1919 que Lénine décrit pour la première fois l'apparition en Union soviétique de formes de "travail communiste". "Le travail communiste... est un travail non rémunéré au profit de la société; ... c'est un travail librement consenti, en dehors de toute norme et fourni sans attente de rémunération, sans rétribution convenue, le travail conditionné par l'habitude de travailler pour la communauté et par le sentiment conscient (devenu habitude) de la nécessité de travailler au profit de la communauté; c'est le travail considéré comme le besoin d'un organisme sain" (2).

"Certes, note Robert Linhart, Lénine compte aussi sur les "samedis communistes" pour réduire les contradictions fondamentales, dont la contradiction entre travail manuel et travail intellectuel. Mais indirectement. La fonction immédiate des "samedis communistes" est d'obtenir, par des moyens idéologiques, un essor des forces productives, et au premier chef d'accroître, dans des proportions décisives, la productivité du travail humain..."

"Comment y parvenir, s'interroge Lénine? - Il répond: par

(1) P. Lissouba, *ibid.*, p. 52

(*) Ici, les "samedis communistes" sont remplacés par des samedis socialistes.

(2) R. Linhart, Lénine, Les paysans, Taylor, p. 145. Ed. Seuil, Paris, 1976.

l'instauration d'une nouvelle organisation du travail, qui allie le dernier mot de la science et de la technique capitaliste à l'union massive des travailleurs conscients, artisans de la grande production socialiste" (1).

c) Le corps judiciaire

Rien également n'a été entrepris pour transformer radicalement ce même appareil d'Etat. Mais on a innové en créant le Tribunal révolutionnaire pour juger tous les contre-révolutionnaires - tous de l'administration Youlou. Notons seulement que, durant l'administration Débat, la chasse aux sorcières fut implacable et tous azimuts.

Mais, comme dit le dicton, "La révolution mange ses propres enfants", l'administration Débat va connaître inexorablement sa fin.

Bourges et Wauthier peuvent écrire: "De cette époque datent l'adoption du "socialisme scientifique", la création des entreprises d'Etat, des mouvements de masse, des milices populaires, qui symbolisent le peuple en armes. D'étroites relations diplomatiques s'établissent avec les pays de l'Est et avec la Chine. Tandis que le nouveau régime tente de se consolider en écartant les adversaires du socialisme, de graves tensions se développent déjà au sein du M.N.R., où s'affrontent modérés et radicaux. Une première crise, en 1966, éloigne le Premier Ministre Pascal Lissouba. Son successeur, Ambroise Nouma-Zalaye, ne dure pas plus d'un an. De plus en plus contesté, Massamba-Débat est destitué par l'armée en août 1968" (2).

4.1.3. L'administration Ngouabi... (PCT)

Ni la Constitution congolaise du 3 janvier 1970 calquée sur celle de la R.D.A., où pour la première fois, "le rôle dirigeant du Parti" était affirmé avec d'autant de netteté idéologique; ni encore moins celle de 1973 réajustée à la suite de la grande secousse de février 1972; ni surtout celle du 8 juillet 1979 calquée cette fois sur celle de Cuba (en bonne logique des événements et conséquemment à la révolution de palais des 5, 6, 7 février 1979) ne peut non plus changer

(1) R. Linhart, *ibid.*, pp. 149-150

(2) H. Bourges, Cl. Wauthier, *Les 50 Afriques*, tome 2, p. 119, Ed. du Seuil, Paris, 1979.

d'aucune manière cet appareil d'Etat de type foncièrement colonialo-occidental, donc en contradiction avec l'ordre socialiste nouveau (le socialisme scientifique). Mais il est vain de chercher ailleurs un bouc émissaire à cet imbroglio; le mal, il réside bien en nous-mêmes, Congolais. Le peuple congolais tout entier n'a fait aucune révolution au sens noble du terme; et il est de bonne honnêteté de faire cette difficile autocritique vingt ans après.

Nous ne le répétons jamais assez, en août 1963 au Congo-Brazzaville il y a simplement eu un concours de circonstances qui a voulu que la valse des revendications - grèves syndicales - incarcération des leaders des centrales syndicales par le pouvoir Youlou - déclenchement spontané des émeutes-révoltes par des masses urbanisées des Brazzavilles noires - toute cette effervescence euphorique a entraîné la démission du président-abbé Youlou. Mais, ironie du sort ou retournement de situation, deux années plus tard, tous les leaders syndicalistes étaient pourchassés, vilipendés, anéantis... On peut dire: le roi est mort, vive le roi.

Et à présent et avec le recul, ne devrions-nous pas nous demander si, consciemment ou non, nous avons mis la charrue avant les boeufs? Et si, dans ces circonstances particulières d'août 1963, nous n'aurions pas singulièrement confondu verbalisme progressiste et révolution populaire effective!

Objectivement, tout cet ensemble d'éléments peut permettre de comprendre pourquoi ce pays se trouve dans une telle impasse; d'autant plus que la classe politique se refuse à voir la situation bien en face. Ce n'est pas par hasard non plus que, dans ce contexte à terme explosif, l'armée "se veut" l'élément dissuasif et non catalyseur, puisqu'elle est partie liée au parti unique.

Aujourd'hui, que constatons-nous? Ni la victoire des syndicalistes sur Youlou, ni le coup d'Etat de Ngouabi contre Massamba-Débat, ni l'assassinat de Ngouabi, ni le coup d'Etat de palais de Sassou contre Yhombi, n'ont fondamentalement changé d'un iota l'état de dénuement du peuple, ni amélioré les conditions de vie dans le pays profond, ni entamé le processus pour l'unité nationale, etc. Bien au contraire, les antagonismes se font de plus en plus sournois (Sud-Nord) et exploseront à terme si nous persistons dans notre totale cécité socio-politique.

Il est évident qu'on ne changera pas les mentalités par le seul recours aux slogans lénifiants. La seule chose qui compte, c'est de donner au peuple une éducation adéquate, qui repose sur ses propres réalités sociologiques. S'obstiner dans la voie contraire nous conduira inexorablement vers des explosions à risques encore incalculables. La répression ne pourra rien car, ne l'oublions pas, nous avons en face de nous un peuple à peine décolonisé, sous-développé,

sociologiquement polyethnique, foncièrement triballisé et à la recherche d'une conscience nationale.

Au Congo, des signes avant-coureurs d'escalade répression-résistance sont perceptibles entre la classe dirigeante qui s'essouffle et le peuple travailleur qui boude.

Au mois de janvier 1982, les dirigeants congolais ont finalement reconnu que les Congolais ne travaillent pas assez. Et Etumba, l'organe du Parti, de le souligner en ces termes: "De tous temps, depuis les Trois Glorieuses Journées des 13, 14 et 15 août 1963, cette épineuse question s'est toujours posée: Comment faire travailler le Congolais? Comment lui inculquer une nouvelle attitude, un comportement nouveau face au travail libérateur?" (1).

Pour résoudre ce "hic", la classe dirigeante a cru qu'il suffisait de prendre et de promulguer une loi comme la "Loi No 01/82 sur les règles disciplinaires applicables aux agents de l'Etat" (2). D'expérience, nous disons que c'est peine perdue. Le problème est ailleurs: c'est une question d'homme et de société toute entière.

D'autre part, c'est pur enfantillage lorsque Etumba conclut: "La loi 01/82... constitue justement la réponse à cette question", ou de claironner: "Désormais, tout devra être réglé comme une montre..." (2). Dans le cas contraire, les forces de coercition séviront-elles? Et après?...

Une fois de plus, nous nous enlions dans nos illusions. Il n'y aura pas d'effet à escompter. Cette loi tout comme ses devancières, rentrera tout bonnement dans le musée de l'histoire de la révolution congolaise. L'homme congolais étant frondeur par excellence se refusera toujours à être traité en grand enfant - ce qui fait de lui un sujet ô combien difficile à manier.

Malheureusement, l'homme politique congolais ne se donne jamais la peine de se pencher sérieusement sur ses véritables rapports avec son camarade-citoyen dont il estime par un confortable raccourci de pensée, qu'il ne veut que son bien par l'entremise du PCT. Ce qui ne semble pas être le cas, puisqu'on continue à se demander "comment faire travailler le Congolais?"

(1) in Journal Etumba, No 627, du 16.1.1982, p. 8, Brazzaville.

(2) Etumba, ibld...

Une fois encore, comment ne pas souscrire à l'idée selon laquelle nous avons certainement mis la charrue avant les boeufs, après les interrogations ci-dessus? Comment ne pas savoir faire travailler le Congolais et avoir sans réciprocité de perspective un Parti du Travail? Que symbolise donc ce Parti puisque le principal intéressé (le Congolais) ne travaille pas?

D'autre part, quelle outrecuidance que de prétendre chercher à inculquer des attitudes et comportements aux autres par le biais d'une loi! La problématique n'est point "la chicotte"*, nous en convenons, "mais un processus de transformation des mentalités, de conscientisation de toutes les couches sociales, à travers de larges campagnes d'éducation et d'organisation des masses" (des campagnes).

Mais, qu'avons-nous fait? Nous nous sommes contentés de slogans et de schémas stéréotypés.

4.1.3. a) Le PCT et l'appareil d'Etat

Le slogan "Le Parti dirige l'Etat" en dit déjà long en lui-même. Il sous-entend que les principaux gestionnaires de cet appareil doivent appartenir au sérail, c'est-à-dire à l'image de la fameuse Nomenklatura soviétique. Du reste, le PCT est fier d'avoir la sienne, dont on peut lire la définition en ces lignes:

"Le Parti doit donc s'organiser pour savoir choisir les cadres dirigeants à tous les niveaux, les répartir correctement et les former rapidement et de manière intensive (1)... La première dans cette voie consiste à instituer la Nomenklatura des postes du Comité Central du Parti. Par Nomenklatura il faut entendre la liste des postes stratégiques où les candidats ne pourront être nommés sans que leurs candidatures aient été préalablement examinées et approuvées par le C.C. ou le Bureau Politique. Chacun des titulaires d'un poste faisant partie de la Nomenklatura ne peut non plus être relevé de ses fonctions sans approbation du C.C. ou B.P. suivant le cas" (2).

(1) PCT, Conférence du Parti, "Historique critique du Mouvement Révolutionnaire au Congo de 1963 à nos jours", p. 69, Brazzaville, 27.11.1976.

(2) Ibid., pp. 69-70 et suivantes.

* chicotte: mot usité dans les pays coloniaux = le fouet.

En clair, il faut comprendre par Nomenklatura "la toute-puissante administration politique, c'est-à-dire essentiellement les bureaux politiques et les secrétariats de comités centraux des partis communistes au pouvoir" (1).

A propos de la Nomenklatura soviétique, l'académicien Sakharov écrit: "Bien que dans notre pays, on ne se livre pas à des recherches sociologiques sur ce thème, ou du moins que les résultats en soient tenus secrets, on peut affirmer qu'est apparue au début des années 20 ou 30 une couche sociale particulière, formée d'hommes du Parti et de bureaucrates - la Nomenklatura, selon le nom qu'elle se donne elle-même, la "nouvelle classe" comme l'appelle Milovan Djilas -, classe sociale qui s'est installée définitivement au pouvoir dans les années d'après-guerre" (2).

Voici résumée la théorie de la "nouvelle classe" du Yougoslave Djilas: "Après la victoire de la révolution socialiste, l'appareil du Parti communiste se transforme en une nouvelle classe dirigeante. Cette bureaucratie monopolise le pouvoir de l'Etat et s'approprie tous les biens par la nationalisation. Résultat: en s'appropriant tous les moyens de production, la nouvelle classe devient une classe exploiteuse, piétine toute morale et installe sa dictature par la terreur et le contrôle idéologique total. Ceux qui se sont le plus battus pour l'idéal révolutionnaire, ceux qui ont exigé les libertés les plus grandes, se transforment en d'horribles réactionnaires dès qu'ils ont le pouvoir" (3).

Au Congo, persistant dans le rêve des changements formels, nous avons cherché à recopier des schémas d'ailleurs (Constitutions de la R.D.A. et de Cuba, République Populaire de Chine, Drapeau rouge, structures du P.C.T., etc.) et nous avons en fait renforcé notre tendance à la bureaucratie, ce qui, par un curieux retour des choses, a fait ressembler nos élites politiques à la Nomenklatura soviétique. Ne manquait à notre édifice qu'un Droit administratif socialiste. Et un beau jour, un haut dignitaire (4) du Comité Central se rend dans un autre pays ami - la Roumanie - et ramène une Charte des Travailleurs, la Trilogie déterminante ou le principe des "Trois Co": Codétermination, Codécision, Coresponsabilité (la Direction, le Parti et la Syndicat).

(1) M. Volenski, La Nomenklatura, les privilégiés en URSS, p. 30, Ed. Belfond, Paris, 1980.

(2) Ibid., p. 30.

(3) Ibid., p. 33.

(4) Okandza Jacob, membre du BP du PCT, Directeur du Cabinet du Chef de l'Etat et du Parti.

Sans en étudier profondément les tenants et les aboutissants, sans se soucier de son impact sur un monde du travail total-
ment différent de celui des travailleurs roumains, le Chef
du Parti, plus qu'emballé par la "grande découverte" de son
protégé, décide et prend l'Ordonnance No 12-73 du 18 mai 1973
portant institution de la Trilogie déterminante, principe des
Trois Co, dans les entreprises d'Etat, entreprises mixtes et
services publics et, également, Décret 73-166 du 18 mai 1973,
portant application de l'ordonnance susmentionnée.

S'adressant le 25 mars 1974 aux membres du Comité central
du PCT, le Chef du Parti s'est efforcé de justifier les me-
sures prises en ces termes:

"Nous n'ignorons pas le rôle des directions dans cette oeu-
vre (la Trilogie donc), et c'est pourquoi bon nombre de
celles-ci viennent d'être confiées à des membres du Parti,
voire du Comité Central. Mais l'un des facteurs déterminants
de ce programme dépendra aussi du syndicat, surtout depuis
l'adoption du principe des "3 Co". Pour éviter toute inter-
prétation mauvaise ou abusive de ce que nous appelons "trilo-
gie déterminante", le gouvernement, après une série de séan-
ces de travail avec la C.S.C.*, a publié des instructions
qui permettront à chacun de ne pas perdre de vue l'esprit de
principe des "3 Co". Il poursuit: "... Nous tenons donc à ce
que celle-ci (la classe ouvrière) participe effectivement à
la vie et à la gestion de l'entreprise. Mais les syndicats
doivent se tenir pour dit que, s'ils se confinent dans des
attitudes revendicatives, ils nuiront à la santé des entre-
prises d'Etat qui, pourtant, ont été créées pour jeter les
bases de la société socialiste" (1).

Cette politique de la carotte et du gros bâton du Chef du
Parti n'a pas été suivie d'effet à long terme, car le
24 mars 1976, la direction de la C.S.C. (à sa tête un mem-
bre du C.C. du PCT) déclenchait une grève générale contre
le Chef du Parti. Elle se solda par une brutale et sévère
répression par les forces armées.

4.1.3. b) Le domaine de l'économie

A la faveur de la manne pétrolière de 1972-1973, la gestion
planifiée de l'économie est venue compléter notre texture.
En effet, le 17 juillet 1972, le décret No 72-248 portait
création de cellules ministérielles de planification et des
comités de planification des entreprises (2).

* C.S.C. : Confédération Syndicale Congolaise.

(1) M. Ngouabi, *ibid.*, p. 560.

(2) cf. JORPC

La Constitution de 1973 stipulait, en ses articles 32 et 55: "L'Etat dirige la vie et le développement économique suivant un plan général. Il exerce un contrôle général sur le secteur de l'économie privée... La loi détermine les objectifs de l'action économique et sociale de l'Etat. Le plan de développement économique et social est approuvé par la loi" (1).

Disons que, si l'idéal est bien noble, sa traduction dans les faits a été et est encore autre chose. D'abord, il manque de gestionnaires compétents pour traduire cet idéal dans les faits concrets. Membre de la Commission du Plan du C.C., nous pouvons affirmer que les points de désaccord étaient beaucoup plus nombreux que les points d'accord. Le Président de la Commission se trouvant être le "père" de la "trilogie déterminante", il entendait faire triompher tous ses desiderata, mais il y rencontrait une farouche opposition. Chef de cabinet du Chef du Parti, Président de la République, il en profitait pour faire valoir en coulisses ses considérations. Malgré cela, tout ne passait pas non plus. Bien sûr, il y avait aussi le désintérêt pour les problèmes économiques de la majorité des membres du Comité Central du Parti. Par exemple, il y eut peu d'échos au C.C. pour contrecarrer le combien coûteux projet du Président de la Commission du Plan du C.C. consistant à acheter massivement à la Roumanie pour près de 5 milliards de francs CFA de matériel agricole pour les Champs du Parti.

Moralité: le dit matériel a été acquis, mais pour moitié du montant total initial, grâce à une contre-proposition que nous avons faite nous-même à l'époque. Notons également le même entêtement du Président de la Commission du Plan, dans la confection du fameux Programme triennal (1975-1977). Résultat: celui-ci a été remanié et remanié à cause de la trop grande mise de fonds - basée uniquement sur la manne pétrolière. Double moralité, il est aisé de s'improviser doctrinaire en politique, mais quasiment impossible en gestion.

A propos du Programme Triennal (P.T.): on peut lire dans le "Bulletin de l'Afrique noire" les annotations suivantes:

"Les investissements du P.T. sont évalués à 76 milliards de francs CFA, soit une moyenne de plus de 25 milliards par an, 2, 3 fois plus forte que celle des prévisions du plan 1964-1968. En outre, 49.117 millions d'investissements correspondent à de nouveaux projets dont le financement reste à trouver.

La répartition par nature des investissements du triennat

(1) cf. Constitution de la RPC de 1973.

concerne les dépenses de "redressement" pour 4.028 millions la poursuite des projets en cours en 1974 pour 21.625 millions, les études et recherches pour 2.292 millions et les nouveaux projets financés pour 48.042 millions. La répartition par secteur privilégie le secteur des transports et travaux publics.

Les Orientations générales du PI sont définies dans le préambule.

b. 1) L'option du socialisme scientifique a été choisie pour l'amélioration de la vie du peuple, la multiplication de ses richesses naturelles et spirituelles, la consolidation de l'indépendance, le renforcement de la défense du pays". A cette étape décisive de la Révolution démocratique et populaire, le Parti congolais du travail, Parti d'avant-garde de la classe ouvrière, a décidé de recourir à cette arme efficace que constitue la planification, pour mieux diriger la lutte implacable qu'il mène courageusement et inlassablement contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme et pour accélérer la libération totale du pays et accroître le bien-être des larges masses populaires, grâce à une lutte de classes conséquente".

b. 2) Une double caractéristique définit le programme qui sera à la fois "impératif pour les secteurs que l'Etat contrôle et tendra à contrôler", "souple pour les autres secteurs".

b. 3) Les principes de base du programme dégagés par le PCT concernent notamment:

- pour la socialisation, le développement de la propriété socialiste des moyens de production et la préparation d'une "liquidation progressive et totale du secteur privé étranger".
- pour l'étatisation, l'assainissement et la consolidation du secteur étatique "en vue de son élargissement progressif".
- pour le secteur traditionnel, sa modernisation et son intégration dans le processus économique.
- pour la congolisation, l'encouragement du secteur privé national dans des activités bien définies.
- pour les régions, l'amorce de la création d'un équilibre harmonieux.
- pour la participation des Congolais à la réalisation du plan, la "mise en application du principe du centralisme démocratique qui permet d'associer la base à l'élaboration, à la discussion, à l'adoption, à l'exécution et au contrôle du programme de développement et d'en faire respecter les objectifs arrêtés par les échelons supérieurs

après une large discussion".

b. 4) Les tâches des responsables du Parti, du Pouvoir populaire, des organisations de masse, des patriotes et des chefs de départements ministériels sont précisées dans les dispositions finales" (1).

Dans le "Programme complémentaire 1980", le gouvernement congolais écrit:

"Venant après le Programme triennal, le Programme biennal était marqué par le souci de tirer pleinement tous les enseignements découlant de l'élaboration et de l'exécution du programme précédent (Programme triennal). Notamment, il était reproché au Programme triennal le fait d'être assis d'une manière unilatérale sur la rente pétrolière, élément qui s'est avéré par la suite purement conjoncturel et non maîtrisé par le Congo. Le manque de contrôle durant son exécution a constitué aussi une lacune. Par ailleurs, les financements prévus ont été largement surestimés, compte tenu des rentrées financières effectuées. Les priorités du Programme triennal n'étaient pas toujours très fermes. La prépondérance écrasante des financements d'origine extérieure avait accru le caractère aléatoire de l'exécution du Programme triennal" (2).

Notons que les auteurs de ces lignes critiques ont été les mêmes qui ont participé à la confection de ce Programme triennal. Nous réaffirmons qu'en ce temps-là, bon nombre ne prenaient pas une part active aux houleux débats: soit par souci de sauvegarder leur fauteuil, soit tout simplement faute de maîtrise dans ce genre de questions. Par contre, nous excellons dans le débat de politique politicienne. Voilà le grave paradoxe qui caractérise la classe dirigeante congolaise - grandes envolées pour la politique, dyslaie pour l'économie...

La mise en application du principe des "3 Co", la difficile cohabitation des règles de gestion d'entreprise et de l'indétermination du rôle dévolu au syndicat et au Parti dans un pays sans passé industriel, ont plus qu'installé la bureaucratie, non seulement au niveau de l'Etat, du Parti, mais aussi dans les entreprises para-étatiques.

A ce sujet, François Partant écrit: "Le pouvoir rouge "dans les usines" titrait à l'époque Etumba, journal du PCT, en écho à un discours du Chef de l'Etat. On cherche vainement où se trouve ce "pouvoir rouge" et comment il se manifeste. Chaque entreprise publique est dirigée par un "directeur général" (ou plutôt par un "camarade-directeur général") qui

- (1) "Bulletin de l'Afrique noire". No 818 du 16 avril, pp. 15953-15954, Paris, 1975.
- (2) Programme Complémentaire 1980, p. 2, "Evaluation du Programme d'Action gouvernementale" Brazzaville (RPC).

en sait moins sur la technique que ses ouvriers, moins sur la gestion que ses comptables, moins sur les affaires que ceux avec qui il est en relation (banquiers, fournisseurs, assureurs, etc.), mais qui a toutes les fonctions souveraines attachées à son titre en Occident. Ses pouvoirs ne sont limités que par le ministre de tutelle, qui peut d'ailleurs prendre des décisions concernant l'entreprise sans en référer au directeur général, ainsi que par le syndicat ouvrier promu par l'Etat qui est associé aux réflexions de la direction afin d'avoir sa part de responsabilité dans les échecs" (1).

Ce militant avisé, qui a vécu du dedans l'expérience du socialisme au Congo, poursuit:

"Quant aux victimes de la "pagaille" qui en résulte (mot très faible, pour exprimer le délabrement technique, financier, économique, social et politique des entreprises), ce sont en définitive les travailleurs eux-mêmes, dont l'instrument de production se dégrade et dont l'avenir ne dépend plus que de subventions de l'Etat, c'est-à-dire de la dilapidation du capital pétrolier: à la bureaucratie publique est venu se joindre un pseudo-prolétariat, affublé d'une mentalité de fonctionnaire, vivant comme ce dernier sur la rente que laisse au pays le pillage de ses ressources" (2).

"Relâchement de la discipline, non respect de cadences parfois imposées par la nature, gaspillage, utilisation abusive des biens sociaux. (véhicules en particulier), fraudes, détournements qu'une absence quasi totale de comptabilité favorise..., le secteur d'Etat congolais offre un spectacle scandaleux, dont l'aspect le plus révélateur est une incroyable piétine de personnel.

... Quand on veut se lancer dans le capitalisme d'Etat, il faut évidemment avoir un gestionnaire du Capital. Ou alors il faut imaginer autre chose... Tant que le "pouvoir rouge" ne sera pas celui des travailleurs dans l'entreprise, le secteur d'Etat entraînera le pays entier dans sa propre faillite, une faillite que le pétrole ne diffèrera pas indéfiniment" (3).

Ce dramatique constat, le Comité central du Parti congolais du Travail l'a reconnu dans sa célèbre "Déclaration du 12/12" - à la rédaction de laquelle nous avons participé -, et où on peut lire:

(1) F. Partant, *ibid.*, p. 155

(2) *Ibid.*, p. 155

(3) PCT, "Déclaration du 12 décembre 1975 du Comité central", pp. 11-12, Brazzaville, RPC.

"Faiblesse du secteur économique d'Etat". Plus de douze (12) ans après le déclenchement de la Révolution congolaise, on relève l'existence d'un important secteur d'Etat qui englobe toutes les branches de l'activité économique de la Nation.

Ce secteur tantôt occupe une position de monopole (transport-énergie-commercialisation des produits agricoles et des produits pétroliers-assurances), tantôt exerce des activités concurrentiellement avec le secteur privé étranger ou national (commerce de distribution essentiellement) et tantôt s'associe avec le capital étranger (banques, mines, pétrole). Mais l'existence d'un secteur économique d'Etat aussi étendu, loin de contribuer à résoudre les problèmes fondamentaux des masses, loin de contribuer à résoudre les problèmes fondamentaux des masses, devient pour la collectivité nationale, par son mauvais fonctionnement, une charge financière dont le poids augmente au fur et à mesure qu'il se développe; engendrant toutes sortes de difficultés nées des maux suivants:

- la course effrénée aux avantages matériels de la part des travailleurs,
- la pléthore des effectifs,
- l'incompétence ou l'insouciance des cadres" (1)

4.1.3. c) Le domaine militaire et le PCT

Au titre VI de la Constitution congolaise du 8 juillet 1979, à propos de "l'armée populaire nationale", on peut lire:

- article 99: "L'Armée Populaire Nationale (APN), instrument de la Révolution congolaise, a pour mission de sauvegarder l'indépendance et la souveraineté nationales. Elle est chargée de la sécurité de la Révolution, de la Défense, de l'unité et de l'intégration territoriale. L'APN participe au développement économique, culturel et social du pays en vue de l'édification d'une société socialiste" (2).

Nous faisons remarquer que cet article 99 lève le coin du voile sur nos appréhensions quant au poids que les dirigeants de l'armée congolaise ambitionnent de lui donner sur l'échiquier politique. Cet article ne daigne même plus mentionner le Parti devenu simplement son instrument - ce qui contraste avec l'idée maîtresse que Nguabi avait de l'armée par rapport au Parti.

- (1) PCT, "Déclaration du 12 décembre 1975 du Comité central" pp. 11-12. Brazzaville, RPC.
- (2) voir "Afrique contemporaine" Doc. d'Afrique noire, No spécial 107, janvier-février, p. 30, Paris, 1980.

Dans sa "Causerie du 5 avril 1972 aux cadres et combattants de l'APN sur le rôle de l'Armée, Ngouabi n'a-t-il pas réaffirmé que: "Le PCT demeure l'instrument d'avant-garde qui doit conduire le Peuple congolais au Combat" (1). Ce qui n'est pas la même chose! L'article 99 serait sans doute à rapprocher d'un des articles de la Constitution cubaine!...

Mais une étude de Joseph Owona intitulée "Un Droit administratif de transition vers le socialisme: l'exemple de la République du Congo" est édifiante: "Une étude minutieuse... du haut commandement de l'armée populaire nationale (2) permet de percevoir les liens de sujétion qui rattachent les organes administratifs au Parti, "organe dirigeant de la société et de l'Etat".

L'organisation du département de la Défense nationale et de la Sécurité (3) comme celle du haut commandement de l'APN (4) permet également de démontrer l'interpénétration du Parti dans les services administratifs même militaires. Le ministre de la Défense nationale et de la sécurité est chargé de l'application et de l'exécution "de l'ensemble des directives émanant du Parti et du Conseil d'Etat - où les membres du bureau politique siègent ex-officio - pour tout ce qui concerne la défense et la sécurité. Ce poste est significativement occupé actuellement par le président du Parti, président du Comité central, membre de l'Etat-major spécial révolutionnaire, assiste d'un délégué du Conseil d'Etat ayant rang de ministre. Il suit les négociations internationales intéressant la défense, et dirige les missions militaires à l'étranger et les représentations militaires au sein des organismes internationaux "conformément aux directives du Parti et du Conseil d'Etat" (5).

(1) M. Ngouabi, *ibid.*, p. 149.

(2) Décret 73-367, du 4 octobre 1973, JORPC, 15 octobre 1973, p. 650.

(3) Décret 74-356, du 28.9.1974, portant sur l'organisation et les attributions du Département de la Défense.

(4) Décret 73-150, du 4.5.73, JORPC du 15.5.73., pp. 255-257
Décret 73-367, du 4.10.73, JORPC du 15.10.73., p. 650.

(5) J. Owona, "Un droit administratif de transition vers le socialisme: exemple, la RPC", pp. 156 à 158, Revue Penant, No 760, Paris, 1978.

Pour terminer, l'auteur expose les autres attributions du domaine militaire de l'APN.

Il poursuit: "Le ministre de la Défense nationale et de la Sécurité dispose (en outre) de trois directions administratives: celle de la logistique, celle des Ecoles et celle de la Sécurité de l'Etat. Le haut commandement de l'APN comporte une direction politique à l'armée et un commandement militaire.

... Cette direction politique assume de multiples missions puisqu'elle est chargée:

- de l'organisation et de l'éducation politique, psychologique, intellectuelle de l'APN,
- de l'organisation de l'APN sous la direction du Parti,
- de la liaison entre le Parti et l'APN,
- de la prévision, l'animation et le contrôle des activités du Comité ministériel au plan de l'APN,
- de l'organisation du Parti au sein de l'APN,
- de la culture et des loisirs des militaires de l'APN.

Cette direction politique "se double au niveau du haut commandement d'un "commandement politique" constitué par le secrétaire permanent à la Commission permanente à l'armée, le premier commissaire et le deuxième commissaire politique à l'armée" (1).

En résumé, on peut dire que les divers gouvernements qui se sont succédés au pouvoir au Congo, continuent d'osciller entre une rhétorique on ne peut plus démagogique - qui fait tantôt peur (au camp occidental) et plaisir (au camp soviétique) et tantôt l'inverse, d'où aussi les tentatives quotidiennes pour rassurer l'un et l'autre camp (quant à ses espoirs en politique et en économie). Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'une très grande confusion occupe toujours les esprits dans ce singulier ballet que ne cesse de jouer la classe politique congolaise.

(1) J. Owona, *ibid.*, p. 158.

V. GROUPEMENTS D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Etant donné l'intérêt tout particulier de la question, nous nous limitons à ce stade, à dresser une liste aussi complète que possible des entreprises et activités selon la typologie classique des trois secteurs de production:

I Primaire, d'extraction des produits alimentaires et des matières premières (agriculture, élevage, forêts, pêche, mines, carrières, énergie-extractive, pétrolière, barrages hydrauliques).

II Secondaire, de transformation, de fabrication des produits (Industrie); ce sont là les deux genres d'activités "productives" au sens de l'Ecole classique anglaise, de Smith à Stuart Mill, et du marxisme, source de plus-value dont dépendra le développement du

Secteur III tertiaire, des services (transports - une incertitude théorique subsiste cependant sur ce point, certains les englobant dans le second secteur -, commerce, communications, banques, assurances, hôtellerie et restauration, santé, mais aussi toutes les menues activités urbaines, particulièrement nombreuses quoique souvent plus ou moins marginales et parasitaires dans les PED (Pays en développement): vendeurs à la sauvette, colportage, cirqueurs de chaussures, gardiens de voitures et, hélas, mendiants et chômeurs...).

Comme il se doit dans un pays "socialiste", les entreprises d'Etat, les coopératives et les groupements d'économie mixte sont tellement nombreux (près de 80 au Congo), et c'est eux que nous placerons, dans chaque secteur, en tête de liste.

I. - Secteur primaire

a) Entreprises d'Etat (entre parenthèses, pays initiateur et, le cas échéant, l'indication que l'entreprise autrefois privée a été nationalisée):

- Ferme de Kombé (Chine)
- Sonel (élevage - nationalisée)
- RNPC (Régie des palmeraies - nationalisée)
- Ferme avicole (Cuba)
- Station fruitière de Loudima (nationalisée)
- Sicape (pêche industrielle-mixte: Italie-Congo - tombée en faillite en 1982)
- OCB (bois - nationalisée)
- Sonatiab (bois - nationalisée)
- SNEB (bois - nationalisée)
- Barrage hydro-électrique de la Bouenza (Chine)

b) Entreprises d'économie mixte (Joint venture)

- Elf-Congo (pétrole-France)
- Agip-Recherches (pétrole et mines-Italie)

c) Entreprises privées (domaines d'activité)

- Agro-alimentaire à dominance française
- Exploitations forestières également en mains françaises

II. - Secteur secondaire

a) Entreprises d'Etat

- Sotexco (textile - Chine)
- Chacona (chantier naval - Chine)
- Socoton (Chine)
- Falco (fabrique d'allumettes - Corée du Nord - projet abandonné)
- UTS (textiles synthétiques - Roumanie - le projet végète)
- Fabrique de cahiers (nationalisée)
- Raffinerie (construite mais toujours pas en fonctionnement)
- OCH - Sopragi - Sonaco (bâtiment - Cuba)
- RNTP (travaux publics - nationalisée)
- SNE (électricité - nationalisée)
- SDNE (eau - nationalisée)
- Hydro-Congo (nationalisée: fusion ex-Agip, Mobil Oil, Texaco, Shell, Purfina, DDC)
- SIA-Congo (agro-industrielle: nationalisée: ex-SIAN - Sosuniari - groupe Vilgrain Grands Moulins de Paris)
- Cidolou (cimenterie - nationalisée)

b) Entreprises d'économie mixte

- Verrerie du Congo (France)
- Plasco (eau minérale - ex Italo-Congo)
- Sicape (pêche industrielle - ressuscitée avec Crédit Brésil)
- Impreco (France)

c) Entreprises privées (domaines d'activité)

- A dominance française

- Agro-alimentaire industrielle
- Scieries et usines de contreplaqué
- Bâtiments et constructions métalliques
- Mobilier et ustensiles de ménage
- Chaussures

- Cartoucherie
- Mécanique et électricité, réparation de véhicules
- En mains congolaises (activités)
 - Menuiserie, ferronnerie
 - Petites entreprises de bâtiment, maçonnerie, peinture
 - artisanat
 - petite mécanique (auto, carrosserie, tôlerie, radio, vélo)

III. - Secteur tertiaire

- a) Entreprises étatiques
 - Institutions bancaires internationales régionales
 - BCEAC (institut d'émission lié au Trésor français)
 - BDEAC (banque de développement des pays de l'UDEAC)
 - Entreprises d'Etat
 - Trésor public
 - Douanes
 - Impôts
 - BNDC (banque de développement)
 - CCA (caisse d'amortissement)
 - Caisse nationale d'épargne
 - CNPS (Sécurité sociale)
 - ARC (assurances)
 - ONCPA (commercialisation de produits agricoles)
 - ONIVEG (import de viande - nationalisée)
 - Frigo de Maya-Maya (Chambre de commerce)
 - GENACOM (commerce de détail - Chlne)
 - Office de vente de matériaux de construction (Angola)
 - ONVPP (vente de produits pharmaceutiques)*
 - Librairie populaire
 - PTT
 - Inteleco (communications internationales)
 - OCI (informatique - nationalisée)
 - C.F.C.O. - ATC (ex ATC - nationalisée)
 - RTB (transports municipaux brazzavillois - nationalisée)

* Remplacée par SOCOPLAN (nationalisée)

- Lina-Congo (ex Air-Congo - nationalisée)
- Hôtel Cosmos (URSS)
- Hôtel Méridien (ex Relais - France)
- Hôtel Olympio (ex Bilombo, mère de Youlou - nationalisée)
- Hôtel Atlantic (ex Mayombe à Pointe-Noire - nationalisée)
- Novotei (à Pointe-Noire - France)

b) Entreprises d'économie mixte

- BCC (banque commerciale: Etat congolais + banques française, allemande - RFA -, américaine et italienne)
- UCB (Etat congolais + banques française, allemande, suisse...)
- Socomab (aonage - France)

c) Entreprises privées (domaines d'activité)

- A dominance française

- Transports, transit (SOAEM, Ponteco, Aéro-Service...)
- Commerce de gros et demi-gros
- quincaillerie
- Grandes surfaces
- Gérance immobilière
- Cabinet d'avocat
- Expertise comptable - informations
- Agences de voyage, location de voitures, salon de coiffure
- Librairie-papeterie, chaussures, jouets
- Hôtellerie, restaurant, bar, dancing
- Clinique, pharmacie, droguerie, parfumerie

- En mains congolaises (activités)

- transports (passagers et marchandises: ville - campagne)
- location de taxis
- commerce de détail (à l'étalage)
- petite hôtellerie et restauration de quartier, buvettes, dancings
- poissonnerie (congelée - gros et demi-gros)
- trafiquants (peaux, ivoire, diamants, or, mercure - essentiellement avec le Zaïre)

VI. GROUPEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES

On y distingue les groupements patronaux, les groupements syndicaux et autres groupes de pression.

Malgré la fusion syndicale opérée en 1964, l'Etat congolais devenu le patron No 1, depuis lors, tolère ou fait contre mauvaise fortune, bon cœur) le syndicat patronal (secteur privé expatrié) Unicongo. Conscient du rôle joué par ce secteur économique tenu par les étrangers (Français en particulier), l'Unicongo ne ménage rien pour sauver ses intérêts malgré l'option politique de l'Etat. Ce groupement se veut d'abord discret, mais son efficacité et sa solidarité font de lui un partenaire respecté puisque se sachant encore indispensable pour l'économie congolaise. Par exemple, sur le terrain des luttes syndicales en matière salariale, l'Unicongo ne fait pas de sentiment et discute cartes sur table, avec comme leitmotiv: gestion, rentabilité de l'entreprise, ou bien on ferme. Cela s'est déjà produit et l'Etat s'est contenté tout bonnement de nationaliser (les pertes) pour éviter le chômage.

La C.S.C., groupement syndical unique, est entièrement sous contrôle du Parti-Etat.

Son rôle primordial est d'éviter à l'Etat toute grève sauvage. Mais il arrive que les dirigeants syndicaux suscitent ou appuient des mouvements de revendications afin de rappeler à l'appareil du Parti leur présence indispensable sur le front du travail. Très souvent, le Parti-Etat les utilise pour dénigrer et combattre les cadres de direction lorsque le gouvernement veut se passer de leurs services. Malheureusement pour l'appareil économique de l'Etat, la plupart des dirigeants syndicaux manquent de culture économique et ignorent les règles de saine gestion. Face aux cadres de direction (les gestionnaires), ils répliquent par des propos agressifs ou des slogans creux; et les discussions tournent en rond au détriment de l'entreprise, donc des travailleurs.

Bien entendu, au cours des ans, les professionnels du camp des "pays amis" ont fini par s'intéresser au noyau dirigeant de la C.S.C. Sans doute visent-ils à recruter quelques agents parmi eux. En véritables professionnels et étape par étape, les experts du camp soviétique par exemple, ont multiplié les offres de stages de formation aux syndicalistes, aux militaires et à la jeunesse et organisent des voyages, des rencontres, des séjours hospitaliers, des cures thermales et multiplient les invitations à des congrès.

Le Parti a commencé par s'en inquiéter et à vouloir soumettre à son visa tout déplacement des dirigeants syndicaux vers l'étranger. Peine perdue, la C.S.C., à l'instar des syndicats du camp soviétique, a fait adopter par l'Etat-Parti le système

du check-off (un impôt perçu à la source des salaires). La C.S.C. le gère et fait ce que bon lui semble; elle dispose donc d'une arme redoutable!

Bref, c'est ainsi que, profitant de la naïveté des Congolais (jugés bons enfants ou grands enfants), le camp soviétique véhicule sa propagande, recrute des agents et assoit progressivement son hégémonie et cela de la façon la plus machiavélique.

6.1. Les groupes de pression

Les groupes de pression étrangers sont de tous bords. Les plus actifs travaillent auprès de notre armée, de la C.S.C., de la Jeunesse, de la Sécurité d'Etat (espionnage et contre-espionnage), mais jamais par exemple, dans nos services de l'agriculture, ni dans l'appareil de production industrielle - faute de leur participation effective au processus de développement du pays.

Ce qui compte pour ce camp des "pays amis", c'est avant tout le triomphe de leurs idéaux et notre pays est considéré comme maillon de leurs combinaisons stratégiques. Regardez, ils se montrent très discrets sur le terrain, ils ne cherchent pas à se faire des amis dans les rangs de l'intelligentsia, dont ils se méfient.

Quant au camp occidental, son emprise s'est distendue pour éviter de se voir traiter de néocolonialiste - ce qui a permis à l'autre camp de "s'installer", parce qu'il croit que personne ne le traitera d'impérialiste ou d'hégémoniste. Il bénéficie ainsi de la candeur du Congolais et travaille alors en profondeur à mettre en place les forces de coercition à sa dévotion, pour pouvoir ensuite tirer les ficelles. En réalité, le peuple congolais n'est pas si dupe, et il ne faut pas trop se méprendre sur son état léthargique.

Tôt ou tard, ces groupes de pression cesseront de peser sur le pouvoir congolais et leur intérêts de puissances hégémoniques et fascinantes seront mis à nu à leur tour.

VII. GROUPEMENTS MYSTICO-EXTATIQUES

Sous cette rubrique on range les Eglises, sectes synchrétiques et mouvements messianiques. Il importe également d'en dégager une typologie, compte tenu de l'impact que ces groupements créent sur l'individu au Congo. On distingue:

- Les Eglises d'origine étrangère

- l'Eglise catholique (grande envergure)
- l'Eglise protestante (moyenne envergure)
- les Mosquées (très faible envergure)
- l'Armée du salut (très faible envergure)

- Les mouvements messianiques congolais

- le Matsouanisme (André Matsouan - grande envergure)
- le Lassysme ou Nzambl-Bougie (Lassy Zéphirin - grande envergure)

- Les sectes syncrétiques (moyenne envergure)

- Saka-Saka (Alphonse Marcel)
- Mounkougouna
- Croix-Koma
- Ozobi

7.1. Rôle joué par ces groupements

7.1.1. Pour l'Eglise catholique, par exemple, nous nous référons de préférence à l'analyse que lui consacre le Professeur congolais Sylvain Makosso dans son article intitulé "L'Eglise catholique et l'Etat au Congo de 1960 à nos jours" (1).

L'intérêt de cet article est double: d'une part il a le mérite de donner une évaluation des effectifs des fidèles, église par église, et d'autre part, il fait ressortir les rapports entre l'Etat et la principale Eglise.

Tableau comparatif: (1970)

Population	Catholiques	Protestants	Musulmans
1.060.000	377.000	270.000	5.000

(1) S.M. Makosso, "L'Eglise catholique et l'Etat au Congo de 1960 à nos jours", Afrique Contemporaine, OOC. Afrique noire, No 88, nov.-déc., Paris, 1976.

L'auteur note: "Au Congo, les missions ont donc fait entrer dans l'Eglise 377.000 catholiques, soit environ 30% de la population". A cela on doit préciser que dans les 5.000 musulmans, 99% représentent les populations citadines des "Ouest africains" - Sénégalais, Maliens, Nigériens essentiellement.

Le Professeur Makosso poursuit son étude et décrit l'état des rapports Etat-Eglise de la manière suivante:

a) Les facteurs d'entente

Il écrit: "Les constitutions congolaises du 2 mars 1961, du 8 décembre 1963..., du 24 juin 1973 déclarent dans leurs articles premiers la laïcité de l'Etat et le respect des libertés de conscience et de religion" (1).

b) Les malentendus

"... Le problème des relations entre l'Eglise et l'Etat du Congo n'est pas de nature religieuse. La liberté de culte est respectée. Les tensions sont plutôt d'origine politique.

- Du côté de l'Etat

Le MNR entendait renforcer les pouvoirs du Parti et s'attaquait aux organisations religieuses qui le concurrençaient; le Parti institua une jeunesse unique par souci d'harmonie nationale.

- Du côté de l'Eglise

Avec l'établissement d'un parti marxiste-léniniste, les organisations religieuses craignant une montée du laïcisme ou d'athéisme politique, l'Eglise éprouvait alors une méfiance qui trouvait son origine dans la peur du communisme... L'Eglise perd toute influence sur les individus qu'elle a formés lorsque ceux-ci accèdent à des postes de responsabilité. Les élites doutent du phénomène religieux. Cela ne veut pas dire qu'elles soient anti-religieuses ou même a-religieuses. Généralement, elles admettent que l'Eglise enseigne "la religion", pourvu qu'elle ne touche pas "l'homme social". L'Etat et le Parti sont seuls responsables de tout ce qui concerne la société.

Par suite de la nationalisation de l'enseignement et de la création par l'Etat d'associations regroupant différentes catégories de personnes: enfants, jeunes gens et jeunes filles, étudiants, femmes,... seules associations officielles.

(1) S.M. Makosso, *ibid.*, p. 10.

ment admises, il n'y a plus d'écoles religieuses (excepté séminaires et noviciats) et la plupart des mouvements d'Action catholique sont pratiquement interdits" (1).

Enfin, Makosso qui ne se limite pas à la période du MNR, projette son regard sur celle du PCI et, en guise de conclusion, écrit: "Le MNR puis le PCT, malgré leur conception du monde, respectent toutes les croyances. C'est ce qu'exprime le commandant Marien Ngouabi, président de la République populaire du Congo:

"Dans le socialisme scientifique, dans le marxisme-léninisme, ce sont les vérités, l'aspect universel d'une science et son contenu général que nous cherchons à développer. En l'adaptant, bien sûr, aux caractères subjectifs et objectifs de notre peuple. Par exemple, quand on se place du point de vue doctrinal, on part de la négation de Dieu. Mais nous, nous pensons que, lorsqu'on parle de marxisme-léninisme et de socialisme scientifique en Afrique, ou tout au moins au Congo, on ne peut pas partir de la négation de Dieu. Au Congo, les gens croient en Dieu, au culte des ancêtres... Il n'est pas question de les contraindre dans leur pratique ni dans leur foi..." (2).

"Depuis 1960, fait-il remarquer en substance, les relations entre l'Eglise catholique et l'Etat au Congo n'offrent aucun cas de crise ouverte (des malentendus certes, mais vite dissipés). Les rapports sont courtois. Quoiqu'il en soit, ponctue-t-il, sous quelque latitude qu'ils se trouvent, les peuples doivent prendre seuls leurs responsabilités" (3).

Rapports Etat congolais - Vatican

Mise à part l'euphorie qu'a suscité l'arrivée du pape au Congo, voyons de plus près les différentes déclarations échangées entre les autorités congolaises et leur hôte.

Dans un premier temps, comme pour souligner la place importante qu'occupe l'Eglise au Congo, le journal gouvernemental Mweti écrit: L'Eglise catholique au Congo: les chiffres - l'Eglise catholique comptait 1850 chrétiens en 1895 au Congo. En 1977, on en dénombre 500'000. Actuellement, le Congo compte plus d'une trentaine de prêtres autochtones" (4).

(1) S.M. Makosso, *Ibid.*, pp. 10-11.

(2) S.M. Makosso, *cité Jeune Afrique*, No 710-711, des 17-24 août 1974, p. 34.

(3) *Ibid.*, p. 11.

(4) Mweti, No 269, p. 5, du 5 mai 1980.

a) Aspects du voyage du pape Jean-Paul II

Sous le titre "Plaidoyer au Congo pour la cohabitation de l'Eglise et de l'Etat", le journal Le Monde rapporte: "Les Congolais étaient venus des quatre coins du pays pour entendre prononcer les paroles de réconfort et d'espérance qu'ils attendaient le lundi 5 mai, jour chômé et payé. Etrange spectacle que ces rues grouillantes où les banderoles tendues en l'honneur du pape recouvraient pour quelques heures les maximes révolutionnaires du camarade-président Denis Sassou Nguesso où l'emblème du Vatican se mêlait au drapeau rouge national, frappé de la houe et du marteau.

"Aujourd'hui, nous disait un étudiant, rapporte le journaliste, on n'a pas eu besoin d'aller chercher les Brazzavillois en autobus comme lors du défilé du 1er mai. Tout le monde était dans la rue avant l'aube" (1).

b) Déclaration du chef de l'Etat congolais

"Souverain Pontife, dit-il, le Congo, notre pays, aspire à la paix, à la justice, à la liberté et au progrès. Son gouvernement est très attaché à l'intérieur comme à l'extérieur, à la réalisation de ces idéaux très chers à chaque peuple. En cela, Souverain Pontife, vos objectifs rencontrent les nôtres" (2).

En réponse à l'homme d'Etat congolais, le Pape fait observer: "Ce contact invite au respect mutuel. Il se produit entre les responsables de deux entités différentes. L'Eglise est une institution spirituelle, même si son expression est aussi sociale; elle se situe au-delà des patries temporelles, comme communauté de croyants. L'Etat est une expression de l'autodétermination souveraine des peuples et des nations, et constitue une réalisation morale de l'ordre social; c'est en cela que consiste son autorité morale (cf. mon allocution au Corps diplomatique près le Saint-Siège le 12 janvier 1979, indique Jean-Paul II). Prendre conscience de cette différence de nature évitera toute confusion et permettra de procéder dans la clarté.

C'est reconnaître le caractère propre de l'Eglise, qui ne relève pas d'une structure civile ou politique. Et c'est reconnaître à l'Etat le droit d'exercer souverainement son

(1) Le Monde, p. 16, du 7 mai 1980, Paris

(2) Mwetî, Ibid., p. 3.

autorité dans son territoire, et à ses dirigeants la responsabilité de travailler pour le bien commun des populations dont ils sont les mandataires".

Et il conclut: "Je vous salue respectueusement et je demande au Tout-Puissant d'assister votre Excellence et les hautes personnalités ici présentes dans leur service de la communauté humaine congolaise" (1).

Métaphore ou euphémisme, ce discours du Pape Jean-Paul II nous paraît plus homélie qu'une courtoise et diplomatique adresse aux autorités congolaises. Jean-Paul II sait pertinemment sur quel terrain il se trouve et l'occasion était trop belle pour ne point s'en servir.

7.1.2. Les mouvements messianiques congolais

Plusieurs opinions se confrontent pour expliquer ou justifier la naissance ou l'éclosion de ces mouvements messianiques.

De toutes les façons, nous n'hésitons pas à croire que tous ces mouvements relèvent du psychologisme et sont dans un sens, la contre-attitude à toutes formes d'église exogène. Ils nous paraissent aussi être une sorte de contestation (politique) de l'ordre colonial, mais aussi et surtout une espèce de narcissisme noir local - aux colorations ethniques bien particulières (Lari et Vili essentiellement).

Que ces mouvements aient pris naissance ou ne se soient circonscrits que dans les régions du Sud du pays révèle une caractéristique sociologique propre aux populations urbanisées du Sud-Congo.

Très tôt, les régions Sud se sont christianisées et scolarisées. Les premiers enrôlements dans l'armée coloniale touchèrent les populations du Sud et les tout premiers anciens combattants sont naturellement originaires de ces régions. Et ce n'est pas surprenant de constater que l'un et l'autre "hâtsseur" d'églises messianiques congolaises sortent de ces mêmes régions - et l'un et l'autre sont des anciens de l'infanterie et de la marine (pendant la deuxième guerre mondiale).

Par conséquent, il n'y a donc rien d'étonnant que ces deux anciens de la coloniale, André Matsoua et Lassy Zéphirin, en soient devenus prophètes chez les Lari et chez les Vili - quoique l'on rencontre volontiers les mimétismes tels que

(1) Mweti, *ibid.*, p. 3.

"Mu Vili tchi bamba" ou Kongo mu ndele" - littéralement ce qui signifie le Vili ou le Kongo est "un Blanc", c'est-à-dire "civilisé".

Par ailleurs, il est important de noter que jusqu'à ce jour, aucune de ces églises messianiques n'a franchi les frontières Nord du pays. L'homme du Nord ne prête aucune attention à ce phénomène; même ceux qui habitent les centres urbains de Brazzaville ou de Pointe-Noire restent très à l'écart de ces mouvements.

Il n'y a pas de doute que cet état de choses doive intéresser (et même passionner) les chercheurs congolais dans la formation de la conscience nationale au Congo.

Catherine Coquery-Vidrovitch voit dans ces mouvements messianiques une sorte de traduction des révoltes et soulèvements des Congolais contre le fait colonial.

Elle écrit: "Sans qu'il fût toujours aisé de discerner les causes parfois complexes des soulèvements, ils constituaient incontestablement une réponse aux bouleversements des valeurs traditionnelles qui se traduisit aussi par l'apparition de mouvements messianiques dont l'influence fut durable" (1).

a) Le Matsouanisme (ou Matricule 22)

Xavier Yacono pense que c'est de l'anti-colonialisme et écrit: "En Afrique noire, de 1928 à 1931, la révolte sévit dans la région de Haute-Sangha, surtout le messianisme des "Eglises nègres" peut devenir menaçant: si le kimbanguisme (de son fondateur Simon Kimbangu), originaire du Congo-Kinshasa (et qui annonçait la fin imminente de la domination des Blancs) a eu peu de résonnances en A.E.F., en revanche le Matsouanisme (d'André Matsoua) ou Amicalisme (qui s'élève notamment contre la situation faite aux indigènes) provoque des incidents sérieux à Brazzaville en 1930" (2).

Marie Eliou note de son côté: "Matricule 22, c'est André Matsoua, le héros congolais qui a su si bien exprimer par sa vie et par sa mort les aspirations de tout un peuple. Le combat et le martyre de Matsoua, les luttes des matsouanistes, en particulier la campagne irréductible dite "des 3 francs"

(1) C. Coquery-Vidrovitch, le Congo au temps des grandes concessions, *ibid.*, p. 199.

(2) X. Yacono, Les Etapes de la décolonisation française, *ibid.*, p. 26

et la dure répression qui s'en est suivie, comme la conviction inébranlable de la victoire prochaine de la juste cause du peuple congolais qui caractérisait ces militants sont aussi évoqués dans "La palabre stérile", "En quête de la liberté", "Les apprivoisés" (1). Les luttes matsouanistes ont fortement et durablement marqué le Congo. Les auteurs qui les transposent dans leurs œuvres avaient ou bien vécu eux-mêmes ces événements dans leur prime jeunesse (F. Mouangassa par exemple avait gardé le sombre souvenir de cortèges de prisonniers en route vers l'exil) ou bien, entendu les récits impressionnants de leurs aînés. Ils rendent maintenant hommage aux militants obscurs comme à celui qui les a inspirés" (2).

L'auteur congolais Martial Sinda fait observer, dans son livre "Le messianisme congolais", ce qui suit: L'accusation de racisme noir fut souvent portée contre l'action amicaliste, par ceux-là qui entendaient justifier, au nom d'une morale qu'ils bafouaient chaque jour, l'action répressive qu'ils menaient durement contre le peuple lari, mais aussi par certains observateurs trompés par la violence verbale de certaines prises de position amicalistes. Il n'est pas douteux qu'un mouvement anticolonialiste court le risque de s'exprimer à travers une idéologie de combat qui paraît s'inspirer d'un racisme de réaction, d'un contre-racisme" (3).

a.1. C'est seulement après la mort de Matsoua que ses adeptes transforment le mouvement Amical * en Eglise et son leader en messie (prophète).

Sylvain Makosso note à cet effet: "L'Eglise catholique a prêché un "Evangile" de justice et d'égalité, elle a annoncé un amour universel. Ce faisant, elle a rendu les pauvres et les déshérités conscients de leur dignité. N'oublions pas que Matswa est un ancien catéchiste qui, en 1928, critiqua, à Paris, le "code de l'indigénat". Son mouvement révèle la

(1) Trois titres de romans écrits par des littérateurs congolais, Eliou, p. 111.

(2) M. Eliou, *ibid.*, p. 111.

(3) M. Sinda, Le messianisme congolais et ses incidences politiques, p. 248, Payot, Paris, 1972.

* Le mouvement Amical est le mouvement de solidarité et d'entraide créé par A. Matsoua à Paris et qui regroupait les originaires des territoires de l'A.E.F.

prise de conscience d'un peuple qui réagit contre les atteintes à sa dignité. (Et le catéchiste Simon Kimbangu, mort dans sa geôle en 1951, est une force spirituelle et morale, donc politique, comparable à celle de Gandhi)" (1).

a.2. Reconnaissance de l'Eglise matsouaniste par l'administration coloniale

A ce propos, Sinda cite un rapport de l'administration coloniale où on peut lire: "Tant que les fidèles de Matsoua se borneront à garder une attitude contemplative, je ne crois pas utile de les soumettre à des mesures de police qui révéleront un caractère de brimade" (2). Mais, malgré cette reconnaissance d'"utilité publique", Sinda n'en relève pas moins les violations et écrit: "Cependant, bien que l'Eglise matsouaniste ait été reconnue officiellement, les persécutions contre les prêtres et les fidèles n'en continuent pas moins, particulièrement à l'intérieur du pays. Ce n'est que progressivement - par des actions locales et limitées - que les Congolais obtiennent dans les faits la reconnaissance de l'existence légale de l'Eglise matsouaniste.

A partir de 1950, poursuit-il, les activités de l'Eglise matsouaniste, l'administration ayant peu à peu cédé devant la volonté unanime de tout un peuple, ne sont plus soumises à aucun contrôle; elles connaissent alors un succès extraordinaire et se développent avec une rapidité déconcertante pour un observateur étranger. Les prières collectives se déroulent désormais dans les chapelles; elles sont suivies de processions dans les rues de la ville ou du village. L'Eglise matsouaniste s'organise: elle devient une force avec laquelle doivent compter non seulement les autorités françaises mais aussi les partis politiques congolais *" (3).

(1) S. Makosso, *ibid.*, p. 10.

(2) M. Sinda, *ibid.*, pp.288-289

(3) M. Sinda, *ibid.*, p. 289

* Le sort de l'Eglise matsouaniste: Le déclin de l'influence du matsouanisme - surtout à Brazzaville, commence avec le gouvernement Youlou qui est pratiquement parti en guerre contre ce mouvement jusqu'à le décapiter. Plusieurs foyers matsouanistes ont éclaté et se sont disséminés à travers la République. D'autres se sont simplement marginalisés - région de Kinkala, de Mayama, etc.

b) Le Lassysme ou Nzambi-Bougie

A l'instar du soldat Matsoua, le marin Zéphirin Lassy est originaire de la région de Pointe-Noire (façade atlantique). En sa qualité de marin, il voyagea beaucoup, dont un séjour en Inde où il se familiarise avec la pratique du Yoga **. Démobilisé, revenu dans sa région natale, il fonde son Eglise et en devient le prophète.

Sinda résume la vocation du prophète en ces termes: "Les modèles qui ont poussé Lassy à fonder son Eglise de Nzambi-Bougie (le rituel veut ici que l'usage permanent de la bougie symbolise la présence de Dieu, d'où Nzambi (Dieu)-Bougie sont multiples: le rêve qu'il fit au cours d'une nuit de 1932, selon lequel il lisait l'évangile de St-Jean et voyait au même moment un "homme fort" lui enfiler une soutane blanche et lui ordonner de prêcher. De passage à Londres en 1944, il se rappellera son rêve et achètera une Bible aux salutistes. Des rapports administratifs aujourd'hui disparus depuis l'accession du Congo à l'indépendance faisaient état des relations que le prophète Lassy aurait eues avec Georges Roux, animateur du "Christ de Montfavet" et surtout avec Wittemans, fondateur des Ouvriers du Christ à Anvers, et secrétaire des Congrès spirituels mondiaux" (1).

b.1. Morale du Bougisme

- ...1. Croyance en un seul Dieu qu'il est interdit de représenter en images; fétiches et statuettes sont sévèrement interdits (sauf l'eau salulaire bénite par le prophète).
2. Ne pas tuer ni exercer de violences sur autrui
3. Ne pas voler
4. Ne pas mentir
5. Ne pas pratiquer la polygamie ni l'adultère
6. Ne pas consommer d'alcool, tabac ou chanvre, ni de viande de porc
7. Respect des autres religions
8. Respect de l'autorité civile et neutralité politique
9. Assistance aux offices, en soirée les jours ordinaires, en matinée les mercredis et dimanches qui sont jours de repos (2).

** Nous connaissons personnellement le prophète Lassy qui, séjournant à New-York, nous fit l'honneur de partager les repas chez nous. Il nous entretenait longuement de l'influence du yoga dans sa spiritualité, etc. Nous consacrerons une étude à part à son sujet.

(1) H. Sinda, *ibid.*, p. 342

(2) H. Sinda, *ibid.*, p. 343

b.2. Culte du Bougisme

Les cérémonies de baptême, de mariage, la confession et autres manifestations qui caractérisent le bougisme ont lieu obligatoirement dans des temples érigés à la manière des missionnaires protestants. L'autel, qui ressemble point pour point à celui d'un temple protestant, se trouve au milieu et au fond de la salle.

Pour assister au temple, à toute cérémonie religieuse, le port des vêtements liturgiques qui caractérisent le bougisme est exigé des fidèles. Les hommes portent un boubou blanc sans col, frappé d'une grande croix rouge dans le dos (rappeant la croix de la chasuble du prêtre catholique). Les femmes sont habillées de robes blanches marquées en bas par des bandes rouges, tandis que sur le cœur rayonnent magnifiquement des insignes tels que croissant, étoile et croix des infirmières. Quant aux officiants, ils portent des soutanes caractérisées par des rayures blanches et rouges avec dans le dos, une grande croix rouge (1).

Toutefois, l'influence du Bougisme reste très limitée, à quelques fidèles. Son impact dans la région de Pointe-Noire s'est considérablement réduit. L'intelligentsia locale n'entretient aucun rapport avec lui, mais s'abstient formellement de le dénigrer.

Sur le plan national, il n'existe aucune espèce de conflit entre l'Etat-Parti et le Bougisme. Les rapports sont normaux, ce qui n'est pas le cas pour le matsouanisme qui continue à refuser tout paiement d'impôt à l'Etat et tout port de carte d'identité nationale. En lieu et place de celle-ci, les fidèles du matsouanisme arborent une médaille à l'effigie de Matsoua.

Signalons pour conclure, que la mort du prophète Lassy n'a pas entraîné de bouleversements dans les rapports avec l'Etat.

7.1.3. Les sectes synchrétiques au Congo

Les premières manifestations de ces mouvements synchrétiques au Congo datent des années 50. Une de leur particularité majeure est la volonté de désensorceler la société congolaise.

Martial Sinda qui a étudié de l'intérieur ce mouvement (Moukougouna et Croix-Koma) explique: "C'était uniquement

(1) M. Sinda, *ibid.*, p. 346

un mouvement purificateur et expiatoire ayant pour seule ambition de remettre de l'ordre dans une société désorganisée et vivant en état d'insécurité à cause des forces surnaturelles dont étaient pourvus les sorciers" (1).

Un autre trait particulier qui les caractérise, c'est la survivance du rituel traditionnel où se mêlent certains mécanismes d'endoctrinement et de mise en condition psychologique.

À propos d'une enquête sur les sectes publiée par le journal La Croix, le père Jean Vernet écrit: "Tout d'abord la prolifération foisonnante des sectes... ne va pas se ralentissant. Mais pour la comprendre, il faut la rattacher à des déplacements plus profonds. Un réveil de la religiosité, de l'irrationnel, parfois de la mystique. Un déplacement du sacré et de ses lieux" (2).

Tout en reconnaissant qu'il faut saisir le phénomène à son échelle propre: l'échelle religieuse, le prêtre ajoute: "Je ne nie pas les explications de type sociologique ("les sectes sont une manifestation contemporaine de l'éclatement des cultures reçues et des ordres établis"), économique ("ce sont les multinationales des marchands de Dieu"), ou psychologique ("elles expriment une conduite d'évasion de la jeune génération...") (3).

Si les adeptes de ces sectes ont conservé leur foi chrétienne, néanmoins ils ont cherché à l'extérieur de l'Eglise "officielle" une protection contre les pouvoirs maléfiques des sorciers. Ainsi donc on ne peut affirmer avec beaucoup de certitude que ces adeptes ont constitué un groupe dissident à l'intérieur de l'Eglise. Mais on peut interpréter ce fait comme une sorte de déception de leur part à l'égard de l'Eglise.

À propos des sectes, le père Vernet écrit: "Les sectes résultent d'une déception, un peu naïve, à l'égard d'une Eglise qui semble avoir perdu la pureté un peu mythique attribuée à l'âge d'or du christianisme. Les sectes naissent toujours en effet à la jonction d'une double crise, des sociétés et des Eglises. Leur recrudescence nous invite alors à discerner les lignes de force d'un programme de santé adapté: celui d'un christianisme évangélique et tonique qui demeure le

(1) M. Sinda, *ibid.*, p. 351

(2) Journal La Croix, "Enquête sur les sectes...", p. 13, du 8 avril 1981, Paris.

(3) La Croix, *ibid.*

meilleur remède parce qu'il atteint les racines mêmes du mal. Et à faire une lecture attentive de ces "signes des temps" " (1).

Un autre homme d'Eglise, le père jésuite camerounais Meinrad Hebga, a aussi étudié de son côté "la prolifération des sectes en Afrique noire". Répondant à un journaliste, il déclare à leur sujet: "Vicaire en brousse... j'ai vu combien nos fidèles étaient partagés, certainement avec sincérité, entre la fidélité à Jésus-Christ et la religion chrétienne, et la sécurité qu'ils cherchaient contre la sorcellerie, la magie, l'envoûtement. Lorsque cela devenait sérieux, ils allaient vers la religion traditionnelle" (2).

A la question de savoir "ce qui explique la prolifération des sectes et mouvements messianiques de nos jours en Afrique noire", l'ecclésiastique répond: "Il y a en effet une prolifération des sectes, aujourd'hui, en Afrique noire... Les Africains sentent, de nos jours, le besoin d'une africanisation du christianisme ou plutôt de l'Evangile, car le christianisme est une interprétation de l'Evangile. Nous voulons aussi l'interpréter de façon africaine tout en étant mis unis aux autres dans la même foi. Le christianisme comporte tout un appareil culturel d'expression, et nous voulons que les Africains s'expriment devant Dieu avec toute leur âme et toute leur culture.

Ensuite, il y a le fait que, chez nous, dans nos églises même africaines autonomes, les gens ne trouvent pas suffisamment ce qu'on leur promet ailleurs. A savoir, une communion émotionnelle avec Dieu, la sécurité de l'âme et du corps. Les gens ont une vie terrestre à mener, et par conséquent cherchent à se protéger contre la sorcellerie et la magie. On leur promet dans les religions autres que le christianisme, qu'ils pourront le faire alors que les prêtres et les pasteurs, dit-on, ne font plus les signes et les prodiges que Jésus leur avait dit de faire.

En d'autres termes, poursuit-il, les gens cherchent, je crois, une expression qui soit enthousiasmante, parce que nos églises sont un peu trop froides, et les gens sont des anonymes. Alors que dans les sectes et les mouvements messianiques, on leur fait des promesses et, de fait, ils y trouvent une chaleur de réception qui fait défaut chez nous" (3).

(1) La Croix, ibid.

(2) Père N. Hebga, "Voyage à travers l'univers des sectes, de la magie et de la sorcellerie en Afrique noire", p. 12, La Semaine Africaine, 13-19, septembre 1979.

(3) Père N. Hebga, ibid., p. 13.

En égard à tout ce qui précède, nous allons plutôt retenir ici les traits saillants des principales sectes congolaises. Mais auparavant, il convient aussi de signaler qu'à l'instar des mouvements prophétiques déjà étudiés, les sectes Mounkougouna et Croix-Koma ne se localisent également que dans la seule région du Pool - en plein pays Kongo et Lari. La partie nord du pays (la région de la cuvette) a connu certes les mouvements Saka-Saka et Dzobi, mais avec d'autres variantes, que nous exposerons plus loin.

a) Mounkougouna

A l'inverse des mouvements messianiques, peut-on lire dans "Le messianisme congolais", dès le début les Bakongo ont cru retrouver dans cette manifestation populaire un moyen efficace qui allait, à coup sûr, les libérer de la maladie et surtout de la mort causées par les sorciers (ba ndókí) (1).

Le rituel Mounkougouna

Sinda décrit la cérémonie en ces termes: "La cérémonie elle-même a donc lieu au cimetière, autour de la tombe d'un ancêtre à l'esprit puissant et choisi pour son équité et son hostilité aux sorciers. Le chef de famille creuse alors un trou sur le tertre de la tombe. Les membres du clan s'accroupissent et son chef verse dans le trou le vin de palme et le sang d'un coq égorgé au même moment. Puis le chef du clan se lève et implore l'ancêtre pour qu'il les protège contre la sorcellerie, la maladie et la mort. Il demande à l'ancêtre d'anéantir tous ceux qui tourmentent la société" (2).

b) Croix-Koma

Ici, le chef de la secte Victor Malanda "proclame qu'il n'a jamais eu l'intention de fonder une Eglise et rabâche qu'il a tout simplement reçu mission de Dieu pour rénover et assainir les mœurs de la société congolaise. Son action de désorcellisation se situe donc dans le cadre de l'Eglise catholique. Il ne travaille pas contre l'Eglise, mais avec elle, pour éduquer les fidèles qui oublient trop souvent l'amour de leur prochain" (3).

(1) M. Sinda, *ibid.*, p. 348

(2) M. Sinda, *ibid.*, pp. 354 et suivantes

(3) M. Sinda, *ibid.*, pp. 362 et suivantes

Le rituel Croix-Koma

Le dimanche est le jour du Seigneur. Un grand office présidé par la Malanda marque cette journée. Des fidèles chantent et récitent le chapelet comme le font les catholiques. Il n'y a là aucune ressemblance avec une réunion synchrétique. Tout concourt à donner l'impression d'une cérémonie catholique.

... Les jours les plus solennels et les plus émouvants à N'Kankata sont les mardi, mercredi et jeudi. La cérémonie de ces journées porte un nom spécial et prélude à la renonciation à la sorcellerie. Les cérémonies de ces trois jours sont respectivement appelées "Croix-de-souffrance", "Croix-de-gloire", "Croix-de-bonheur et joie".

L'Eglise n'étant pas assez grande, les cérémonies expiatoires et purificatrices se font dans un hangar (1).

c) Saka-Saka

Le mouvement synchrétique Saka-Saka (nom cabalistique) est apparu dans la région de la Cuvette aux environs de l'année 1959. Son chef porte le nom d'Alphonse Marcel, mais personne en réalité ne le connaît dans la contrée. "Marchand de Dieu" ou non, il se veut mystique. Il se réclame prophète: de même que les précédents chefs des mouvements messianiques, il proclame que sa mission sur terre, c'est d'enlever ou de détruire tous les fétiches (encore cachés) appartenant aux sorciers de chaque communauté villageoise.

Saka-Saka fascine les villageois; il parle à la fois plusieurs dialectes de la région et force ainsi l'admiration de ces généreux paysans.

Son rituel se veut rigoureusement simple. Il n'a pas encore de chapelle. Imitant Jésus qui portait une croix, Saka-Saka empoigne un bâton dénommé "Mademoiselle" (on ne sait pas très bien pourquoi ce sobriquet). Ce qui paraît certain, c'est qu'il entend jouer à fond sur le psychisme du collectif villageois, par la séduction, puis il va utiliser la naïveté du plus grand nombre afin de chercher à rendre crédible sa mission de désensorcellement. On peut dire qu'il y a réussi si l'on tient compte de la solide réputation de purificateur laissée par ses interminables pèlerinages dans la région.

(1) M. Sinda, *ibid.*, p. 365 et suivantes.

le cérémonial. Lorsque Saka-Saka arrive dans un village, il attend la tombée de la nuit pour se rendre au cimetière *. Il arrive aussi que des curieux se proposent pour l'y accompagner. Là, il s'adresse aux esprits et procède ensuite aux incantations. Le lendemain, il convoque et mobilise tous les habitants du village; il les place en rangées par sexe et, à l'aide de "Mademoiselle", il pousse des cris macabres tels que "tass-tass"... Il entre en transe et la foule médusée est comme interdite. Tout le monde attend, anxieux, de voir s'opérer le "miracle": les sorciers se découvrir au grand jour d'eux-mêmes. Ce sont des moments d'hystérie et de contemplation uniques.

Saka-Saka se dirige vers un lieu qu'il désigne et ordonne qu'on y creuse un trou d'un mètre environ. Il y jette pêle-mêle un cocktail d'objets mystificateurs: dents de lion, peaux d'animaux sacrés et autres objets rituels. Ensuite fait planter dans le trou un "piquet" tandis qu'il invite toute l'assistance à venir jeter tous les fétiches maléfiques, faute de quoi la mort ne tardera pas à frapper par la main de Dieu.

Incroyables et extraordinaires scènes au cours desquelles Saka-Saka ne manque pas de pointer son bâton - Mademoiselle - sur les sorciers qui nieraient leur activité. Ceux-ci dévoilent ordinairement sur-le-champ au public les noms des personnes mortes, "tuées" par leur sorcellerie.

Dans le même temps, d'autres sorciers virtuels se culpabilisent à leur tour et se dévoilent. Imaginons la suite, dans pareille atmosphère de panique et d'excitation collective indescriptible.

Voilà grosso modo le procédé de Saka-Saka (1), le dernier-né des mouvements synchrétiques purificateurs et expiatoires congolais.

* Le cimetière: Le Congolais voue au cimetière une grande importance mystique; le mort dispose en ce lieu d'un pouvoir incalculable sur le monde de vivants. Si le jour appartient aux vivants, la nuit appartient aux morts. S'introduire la nuit au cimetière est interprété comme disposant des mêmes pouvoirs que les morts.

(1) Nous tenons ce récit de Mwana-Bila: à l'époque élève et habitant de Okoulou, village du district de Boundji - dans la cuvette congolaise. Nous lui sommes reconnaissant de nous l'avoir communiqué.

d) Djobi (ou Dzobi)

La grande spécificité de cette secte synchrétique, c'est l'absence totale en son sein, de toute référence d'ordre religieux (religion chrétienne). La secte Djobi, loin de s'être popularisée comme les autres, a tout d'une société secrète. C'est une secte fermée: on n'y entre qu'une fois initié. Devenu membre, on prête serment de garder solennellement les secrets du rituel; de ne jamais dire ce qu'on y voit, ni ce qu'on y fait. Contrevenir à ce serment, c'est s'exposer à la mort (par Djobi).

Le culte Djobi nous vient tout droit de la région de Franceville au Gabon. Cette région fut naguère une province du Moyen-Congo rattachée au Gabon par l'administration coloniale française pour compenser le déficit démographique de ce nouveau territoire colonial. Néanmoins, cette région a gardé d'intimes relations ethniques avec la région voisine congolaise. On retrouve de part et d'autre de la frontière Congo-Gabon les mêmes populations ethniques, les mêmes langues, la même culture et les mêmes us et coutumes. Dès lors, il est compréhensible que Djobi n'ait fait qu'un pas pour s'établir dans la région voisine de la Cuvette congolaise.

Ne disposant que de très rares écrits sur Djobi, nous avons l'avantage de pouvoir produire ici les extraits d'un article paru dans L'Espresso, sous la plume de M.O. Nkogho-Mvé.

Sous le titre de "Djobi - Nouveau-né des fétiches du Haut-Ogooué", on peut lire: "Ce fut aux environs de 1943 que parut Djobi dans la région du Haut-Ogooué, plus précisément dans le district d'Okondja, au Gabon. ... Djobi serait né au clair de lune, pendant la saison des semences et à l'ombre protectrice des grands arbres du village Otala... Né sous le signe de la délivrance, Djobi était bien appelé à connaître un éclatant succès. Son enseignement s'est, en effet, répandu avec une telle rapidité que de partout accoururent des hommes et des femmes autour de quelques initiés qui annonçaient le salut dont Djobi était le dispensateur. Et, aujourd'hui, chaque village se fait un honneur de posséder son lieu de culte Djobi: un petit recoin aménagé non loin des habitations. Les animateurs de ces chapelles sont ordinairement ou bien des dissidents d'autres sectes, ou bien des gens qui, tout en restant attachés à leurs sociétés premières (cultes ancestraux), se font de zélés animateurs de Djobi. Ainsi leurs enseignements sont-ils fort nuancés, d'individu à individu, et corsés de confessions publiques, de sacrifices expiatoires à allure mystique".

L'auteur poursuit: "Il est intéressant de noter que les aspirants "Ganga-Djobi" doivent obligatoirement chasser de leur cœur jusqu'à l'ombre de la jalousie, du vol, de la rancune, du mensonge, de l'adultère, de la sorcellerie de toute sorte, etc. Si une fois consacré membre de la secte,

on se remettait à suivre les impulsions de son cœur en violant ces prescriptions, il s'ensuivrait une punition sous forme de coma passager susceptible de durer une demi-heure. L'on ne peut être sauvé que par un autre "Ganga-Djobi" qui, avant l'administration de remèdes, exige confession et repentance sincères.

Les "Ganga-Djobi" passent pour d'infailibles exorcistes. A l'occasion des grandes cérémonies imposées soit par des circonstances extraordinaires, soit par les soins aux malades graves, c'est à eux seuls que revlent le rôle de sacrificateurs chargés d'égorger les poules offertes et d'en répandre le sang purificateur sur les malades, sur les tombes aux coins retirés du lieu de culte.

Bien qu'il leur soit interdit de prendre part aux rites majeurs, les femmes adeptes, si elles trahissent la fidélité conjugale, par exemple, sont punies de la même façon que les hommes (coma, convulsions, etc.).

Entre autres avantages qu'on dit que Djobi attribue à ses pratiquants fidèles, on cite l'invulnérabilité contre toute arme et l'immunité dans tous les cas d'empoisonnement ou d'envoûtement par la sorcellerie; pour les femmes plus particulièrement, la fécondité est assurée... Et l'auteur de conclure: "Fétiche ou secte magique secrète, Djobi est l'émancipation de l'angoisse qui étreint le cœur de l'homme devant les adversités..." (1).

VIII. GROUPEMENTS DE FORMATION HUMAINE

Il s'agit des écoles, instituts spécialisés, universités, groupements de recherche scientifique (O.R.S.T.O.M. - Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer), etc.

A notre chapitre consacré à l'étude des classes sociales, nous avons pratiquement traité de ces groupements de formation humaine. A telle enseigne qu'il nous semble bien qu'au Congo, les structures éducatives n'ont guère changé quant au fond - en dépit de la loi de nationalisation des établissements d'enseignement privé (loi 32/65 du 12 août 1965)

(1) M.O. Nkogho-Mvé (Mindfil - Franceville, Gabon), "Djobi..." in Liaison, No 40-50, p. 53, Brazzaville, 1955.

rendant l'enseignement laïque gratuit et obligatoire de 6 à 16 ans; - en dépit également du "Projet de l'Ecole du Peuple" proposant une réforme radicale de l'enseignement.

Ce projet, conçu par l'U.J.S.C. en décembre 1970, a été entériné en janvier 1971 par le plénum du C.C. du PCF - qui a même créé pour la circonstance un Secrétariat "chargé d'orienter la politique de l'enseignement au Congo et de préparer la mise sur pied de l'Ecole nouvelle". Aujourd'hui, ce Secrétariat n'existe plus et ce projet sommeille.

L'objectif de l'Ecole du Peuple demeure louable, à savoir: "être au service de la lutte pour l'indépendance nationale et de la démocratie nationale"; être tournée vers le développement économique et social de la nation"; il est retenu deux cycles - le cycle "d'éveil" et le cycle "de fixation" - le tout conduisant à un troisième cycle, celui "des métiers", etc.

Notons que, malheureusement, la traduction dans les faits de ce louable objectif est freinée par d'énormes goulots d'étranglement propres à nos types de sociétés.

Marie Eliou n'écrit-elle pas à ce propos: "Malgré les efforts d'adaptation accomplis, l'africanisation des programmes est restée limitée. Il ne pouvait d'ailleurs pas en être autrement, quand des structures éducatives correspondant à des sociétés industrialisées et impliquant des objectifs en rapport avec le niveau de développement de ces sociétés restent inchangées dans les cadres foncièrement différents que sont ceux de l'Afrique" (1).

Elle poursuit: "Dans les pays africains qui, comme le Congo, ont hérité de l'enseignement de l'ancien colonisateur, cet aspect est renforcé par l'extraversion qui caractérise ces systèmes éducatifs sans racines dans le pays et en retard d'une décolonisation. En effet, l'enseignement, n'ayant pas suivi les transformations politiques, économiques et sociales qui ont modifié - de manière et à degrés variables - la physionomie de ces pays, semble fonctionner sur un mode autonome, en porte à faux des réalités nouvelles" (2).

Cet ensemble de considérations nous amène à constater que, malgré notre bonne volonté de révolutionnaires enthousiastes, nous restons encore tributaires du moule du décret 67/62 du 1er mars 1967 portant organisation de l'enseignement congolais. Ce moule ne différant en rien de celui de l'école coloniale.

(1) M. Eliou, *ibid.*, p. 153

(2) M. Eliou, *ibid.*, p. 141. . . .

Pourquoi donc cette inadéquation du système de l'enseignement? - véritable photocopie des modèles des anciennes métropoles coloniales - puis par la suite imitation (uniquement formelle) du système des pays de l'Est (URSS, Cuba, RDA, Roumanie, etc.).

Tout d'abord, ceux qui ont la charge de changer cet ordre de choses sont tous des "produits" de cette école coloniale. Ici, la bonne volonté ne suffit pas; le véritable problème se situe au niveau de notre mentalité. C'est pratiquement le même problème qui fait que, vingt ans après la révolution, la classe politique ne soit pas arrivée à changer la fonction publique pourtant si décriée!

Ensuite, même si on assiste ces dernières années à une frénésie d'imitation du système de l'enseignement des pays de l'Est, il n'en demeure pas moins qu'il y a toujours perpétuation de cette inadéquation, étant donné le fossé qui sépare la société congolaise des sociétés communistes. Une fois les étudiants formés à l'Est et retournés dans leur pays, on s'aperçoit tout de suite qu'on a affaire à un autre type de gens que ceux qui viennent de l'Ouest. Ce qui ne manque pas de poser de sérieux problèmes aux autorités congolaises (pour les caser dans la fonction publique).

En fait, il y a impossibilité pour l'appareil économique congolais d'absorber toute cette masse de jeunes Congolais qu'on forme çà et là (sans planification concertée des besoins).

Nous pensons sérieusement que, tant que nous confondons "aspect idéologique de la formation de nos jeunes" et les besoins réels de l'économie congolaise, nous nous trouverons à terme devant une armée de chômeurs intellectuels en mal de qualification adéquate. Afin de préserver l'avenir de nos enfants, il faut un changement radical des systèmes d'enseignement pour les adapter exactement aux niveaux de développement et aux besoins réels de l'économie de notre pays, et tout d'abord pour les débarrasser de ce qu'ils ont de malfinal, de déracinant et d'exocentrique.

Mais, fait remarquer Hugues Bertrand, "la pseudo-bourgeoisie bureaucratique a... réussi à parer au plus pressé, mettre en place les instruments de sélection et de cooptation lui permettant d'assurer son propre renouvellement grossier consistant à éliminer massivement, rapidement, les élèves du circuit scolaire, en plongeant de fait le système éducatif dans une crise grave. Ce n'est que fort tard que la classe dirigeante a pris conscience de ces erreurs, sous la pression des mouvements lycéens et étudiants, ce qui explique que le parti ait été mis en minorité lors du colloque de 1970 "sur l'école du peuple".

Le régime, et la classe qui le soutient, se trouve en effet pris dans une redoutable contradiction: si les autorités

reconnaissent l'inadaptation totale de l'enseignement et même, de façon quelque peu forcée, son caractère de classe, il leur est néanmoins difficile de le réadapter sans transformer complètement les programmes et le mode d'organisation, et par là même l'alignement sur l'enseignement français; mais des réformes, conduisant à séparer le cycle des futurs cadres, se poursuivant à l'identique, et celui des couches populaires, rendu plus technique, plus court et déconnecté des programmes français, seraient quelque peu voyantes et ne pourraient manquer d'exacerber la sensibilité et l'organisation lycéennes déjà vives et, derrière, les tensions entre classes sociales, rendues ainsi plus nettes" (1).

En d'autres termes, si l'école est un puissant instrument de l'intégration nationale et un lieu privilégié de la formation de la conscience nationale, nous hésitons à croire que nous y oeuvrions sérieusement. L'existence du parti unique, la constante propagande dogmatique par le Parti-Etat, la survivance des antagonismes tribalo-ethniques, la rareté des débouchés pour le reste des Congolais non-membres du Parti, les perspectives de chômage intellectuel et l'écrasante majorité des "sans métier", nous font redouter une sérieuse crise de la société congolaise dans les années à venir...

(1) H. Bertrand, *ibid.*, pp. 303 et 305.

CHAPITRE VI

LES FORMES DE SOCIABILITE AU CONGO

I. LE NOUS CONGOLAIS

Dans ce chapitre, nous examinerons tout à tour l'état de sociabilité du "Nous Congolais" - les rapports inter-Congolais - et les relations que ce Nous Congolais entretient avec les divers Nous étrangers - "Rapports avec autrui".

Nous sommes donc dans le domaine spécifique de la microsociologie; du point de vue opératoire, on peut dire que les "Nous" et les "Rapports avec autrui" sont les cadres sociaux les plus abstraits, astructurels, exprimant deux manières différentes, mais dialectiquement associées, d'être lié dans le tout et par le tout.

Les Nous caractérisent la sociabilité par fusion partielle, et les Rapports avec autrui la sociabilité par opposition partielle. Dans les deux cas, le qualificatif "partiel" sous-entend un rapport dialectique entre le "tout" et les "parties", en ce sens que la fusion dans les "Nous", quelle qu'en soit l'intensité, ne supprime jamais entièrement la réalité des "Moi" et des "autrui", et, inversement, les "autrui" ne peuvent entrer en rapport que s'ils sont préalablement en contact, ou du moins perçus, sur un fond de sociabilité par fusion qui leur sert de cadre ou d'horizon (1).

Par ailleurs, si les Nous représentent les microcosmes des manifestations de la sociabilité, ils n'en constituent pas moins un tout irréductible à la pluralité de ses membres, une union indécomposable où cependant l'ensemble tend à être immanent à ses parties, et les parties immanentes à l'ensemble.

(1) Cours de Sociologie pluraliste du professeur M. Erard, Université de Neuchâtel.

Néanmoins, il existe diverses formes du Nous - Nous semi-conscient ou conscient, Nous passif ou actif, Nous en lutte ou en paix, ou de cohésion et d'intensité différentes, etc.

Notons aussi que les Nous peuvent par exemple, servir de cadre à la perception, ou à la représentation collective, à la mémoire collective, etc.; ils peuvent également s'affirmer comme des foyers de souffrances (collectives) et de satisfactions, des foyers d'attraction ou de répulsion, de tristesse ou de joie collectives, enfin des foyers de veilles et d'efforts collectifs.

De même, les Nous ont des degrés de fusion divers et traduisent des formes de sociabilité d'intensité inégale, d'où leur typologie en Masses, Communautés, Communions.

1.1. L'état de sociabilité du "Nous Congolais"

L'étude relative à la configuration des classes sociales au Congo, et singulièrement celle des groupes sociaux, ont déjà constitué une approche de la question et en même temps, révélé la dimension toute relative des rapports inter-Congolais.

Il apparaît donc que, vingt ans après l'indépendance, le Congo souffre encore de graves séquelles tribalo-sociales, si bien que son tissu national reste fragile. La tribu y exerce toujours une fascination déconcertante sur l'individu (surtout en zone urbaine). Les rapports inter-communautés tribales sont des plus lâches et cela se trouve accentué par le phénomène politique et son corollaire le parti unique.

Le climat inter-tribus est sérieusement empoisonné par les luttes politiques partisans; les partis (uniques) à dominante tribale ont attisé et exalté le sentiment de suspicion, alimenté les rivalités, suscité de l'antinomie et éloigné toute réciprocité de perspectives * (par exemple la construction objective de la nation congolaise selon ses vraies

* Note: Les "Rapports avec autrui" peuvent être de rapprochement, d'éloignement ou mixtes, mais comme l'a montré M. Erard, on peut plus complètement les décrire et les analyser en termes de "rapports dialectiques": simultanité, complémentarité, rivalité ou antinomie, pour les rapports "simples", et ambigüité, réciprocité de perspectives, implication mutuelle et polarisation dans les situations plus "complexes".

valeurs sociologiques).

Mis à part le sentiment de frustration des tribus (1) n'ayant pas pignon sur rue dans les allées du pouvoir, il y a le sentiment de prise de conscience économique tribale par les autres composantes sociologiques congolaises. Nous voulons parler de l'écart allant croissant entre une tribu et sa région par rapport aux autres tribus et régions voisines (plus ou moins développées depuis l'ère coloniale).

Le Professeur ivoirien Lancine Sylla en décrit la substance en ces termes: "Le développement économique inégal des ethnies, des régions et des territoires d'Afrique, phénomène dont nous trouvons les origines profondes dans la nature même de l'économie coloniale, s'accentue de jour en jour avec le nouveau partage de l'Afrique en zones d'influence entre les blocs économiques mondiaux" (2).

"Le tribalisme, poursuit-il, devient ainsi l'intermédiaire ou le moyen par lequel les sociétés africaines s'engagent dans la lutte politique et économique qui caractérise les temps modernes (tout en servant de temps en temps de moyen d'intervention des puissances étrangères dans la vie politique africaine" (3).

Mais il n'y a pas que ces facteurs déterminants, il y a aussi et surtout le fait que, en confondant l'Etat à un parti politique (unique), les Congolais se sont à coup sûr engagés dans un processus infernal qui les place constamment en situation de lutte plus ou moins larvée et violente pour la conquête du pouvoir. Les chances de paix sociale véritable ont tendance à s'éloigner, laissant ainsi la place aux ressentiments, aux haines à peine contenues et à la violence (par exemple les assassinats politiques de Ngouabi, du cardinal Biayenda, etc.).

(1) (cf.) La notion de "classe-tribu" par le prof. P. Lissouba. Il écrit: "Une classe-tribu est au pouvoir. Les autres obéissent. C'est la couche au pouvoir qui exploite et opprime. Ce sont les couches exclues qui, dans la résignation, dans la haine, exécutent les ordres".

Il conclut: "La paix peut-elle seulement être entrevue dans ces conditions? Car il y a plus grave". (Conscience du développement et démocratie, p. 52.)

(2) L. Sylla, *ibid.*, p. 93

(3) L. Sylla, *ibid.*, p. 107

Le danger, c'est que des mains invisibles de l'extérieur manipulent ces antagonismes sociologiques réels et en tirent les ficelles à leurs seuls profit et avantage.

La fragilité des liens de sociabilité inter-congolais se ressent même au niveau de la classe politique et (ou) de la classe dirigeante. La cohésion entre les membres de cette classe n'est qu'apparente; en leur sein, les Nous passifs l'emportent sur les Nous actifs. Les Nous semi-conscients représentent les membres en voie de détribalisation de cette classe, mais restent, quoiqu'on en pense, fortement focalisés par l'environnement tribal (des quartiers populaires des villes). Les Nous conscients sont représentatifs du tout petit noyau dirigeant de la classe dirigeante, soit le chef du parti et de l'Etat plus son lobby tribal-régional.

Cependant, d'une manière ou d'une autre, tous ces membres, même devenus conscients, baignent et persistent dans la passivité car ils restent soumis en permanence par l'agressivité de leur milieu ambiant tribal. Seuls les intérêts politico-matériels de classe leur font sauver la face; ce qui n'exclut pas que tout en faisant semblant de travailler ensemble, quelques-uns guettent les éventuels faux-pas du Chef de l'appareil politique: ils escomptent le minoriser et préparer ainsi son éviction. Tous les coups bas et de vile moralité politique ont cours - nous y reviendrons dans le chapitre réservé aux appareils organisés.

La preuve la plus éloquente nous est donnée par ce "ras-le-bol" exprimé par le président Ngouabi en ces termes:

"Nous n'avons pas peur de dire la vérité, quand bien même les impérialistes nous écoutent: la comédie a trop duré! (D'ailleurs, les impérialistes n'ignorent rien de cela: ils ont leurs agents parmi nous). Aussi, sans me disculper, il me faut situer le problème afin que les masses redécouvrent, car elles les savent, ces vérités nues: Qui donc, dans le Parti congolais du Travail, est révolutionnaire, et qui ne l'est pas?... Il faut percer l'abcès...! D'abord, tous ceux-là qui croient tout à la fois au socialisme scientifique, au fétichisme... ou à tout autre idéologie bourgeoise, ne sont pas marxistes et doivent être éjectés. Ensuite, tous ceux qui se sont trouvés là par un concours de circonstances doivent déguerpir du PCT. Ensuite, tous ceux-là qui ont été hissés très vite et très haut et qui se sont trop élevés doivent descendre. Ensuite, et encore ensuite, tous ceux qui jouent à la tortue: "d'un côté la carapace, de l'autre la carapace", ceux-là doivent réviser leur position, à moins qu'ils servent autre chose que le peuple..." (1).

(1) M. Ngouabi, Discours (extraits) du 23 novembre 1971, Place de la Liberté à Brazzaville.

1.2. La vie quotidienne dans les villes et portraits-robots des Congolais

Comme nous le savons déjà, les Congolais vivant en ville (c'est-à-dire dans les quartiers populaires) se regroupent par affinités claniques tribales et ethniques.

De plus, la sociabilité s'organise en fonction des classes d'âge et de sexe. Pour la classe des parents, les relations inter-congolaises ont lieu tout d'abord dans les lieux de travail. Ensuite, ces relations deviennent de bonne intelligence au sein du quartier. Sans doute la préférence va aux rapports extratribaux. On le constate aisément lorsque, les dimanches après-midi, on assiste aux danses folkloriques dans les quartiers de Poto-Poto, Bacongo, Ouenzé, Moukounzi-Hgouaka, Tala-ngaf, quartier mbochi et quartier mbebe à Pointe-Noire, etc. Le même phénomène peut s'observer pour les veillées mortuaires dans les mêmes quartiers.

Echappent à ce cloisonnement tribu-tribu, les mamans et les enfants dans les quartiers. On ne perçoit ni rivalité, ni animosité, ni ambiguïté; aucune tendance donc à la polarisation. Les enfants jouant ensemble dès leur bas âge, fréquentant les mêmes écoles et apprenant et parlant les dialectes tribaux les uns des autres, tout cela fait que l'implication mutuelle et la réciprocité de perspectives l'emportent, amenant les mamans à "dépassionner" les antagonismes tribaux.

Sur ce point, on peut affirmer que c'est par les femmes et les jeunes que l'unité nationale se scellera. D'autant plus que leur nombre et leur rôle croissant dans la société ne cessent de se consolider.

Toutefois, en ville, l'origine tribale joue encore un grand rôle dans les relations entre Congolais. Il arrive fréquemment dans leurs conversations courantes, qu'ils s'interpellent "marquoisement" en tant que Mukongo, Mulari, Mumbochi, Muvili, Muyaka, etc. - ou généralement en tant que "gens du Nord, gens du Sud", etc. Aussi existe-t-il dans les entretiens des uns et des autres, des plaisanteries qui portent sur les qualités et les défauts imputés à chacune des tribus qui foisonnent au Congo.

Heureux, on retrouve chez chaque Congolais un ensemble de stéréotypes qui constituent comme un portrait-robot de sa propre tribu et des portraits-robots des autres tribus. En gros, chaque tribu a sa vision qu'elle a d'elle-même et des autres.

Par exemple, les gens du Nord taxent ceux du Sud d'arrogance, d'attachement "abusif" à l'argent. Par contre, les gens du Sud considèrent ceux du Nord comme des "vauriens" - traduit en langue vernaculaire congolaise, donne "Bantou ba mpamba-mpamba" ou encore "Bilanda-layi", "Bantou ba nééna mou mamba". D'autres (comme les Téké) voient dans le groupe

Koongo des "envahisseurs" venus de l'autre côté du fleuve Congo. Les Téké, eux, s'identifient donc comme "seuls véritables fils" du pays... Quant aux Vili, ils ne cachent pas leur indifférence pour qui ne fait pas partie du groupe ethnique. Ils tolèrent la cohabitation des autres groupes ethniques congolais vivant en leur périphérie. Mais on ne saura trop se méprendre sur leurs réels sentiments d'appartenance à la société globale congolaise. Les gens du Nord (généralement défavorisés économiquement) semblent ne pas être tout à fait conscients des forces centrifuges qui forment la toile de fond des rapports de sociabilité entre Congolais du Sud et du Nord.

Pour l'heure, on peut observer que la classe politique nordiste minimise ce type de tensions et d'oppositions. Ils justifient leur attitude parce qu'ils s'identifient à l'appareil politique du PCT et aussi parce qu'ils sont l'élément dominant de l'autre institution majeure: l'armée. Malgré cette façade en rose, nous ne pouvons que déplorer l'absence d'une vision plus nuancée d'une situation, d'une structure sociologique multiforme que l'étude sociologique pluraliste met bien en lumière. Ils se croient d'autant plus justifiés de penser et d'agir ainsi, que les événements du 22 février 1972 ont montré que, par-delà les rivalités tribales, une union a pu se faire entre toutes les ethnies pour contester le pouvoir en place. Il faut cependant souligner qu'il s'agissait essentiellement d'un mouvement de jeunes, d'une "commun-ion" qui, on ne le sait que trop, ne peut avoir qu'une durée éphémère.

En bref, la "Malsociabilité" du Nous Congolais ne manque pas de trouver sa raison d'être dans le mauvais partage du gâteau national. Et la question fondamentale qui mérite d'être posée, est celle de savoir: qui bénéficie du gâteau national?

Qui, de la Nomenklatura, qui de la tribu-classe (ou classe-tribu), qui du paysan, qui du citadin, qui des marchands d'armes de tout acabit, qui des idéologies, sauf du peuple tout entier.

Toutefois, on peut relever des manifestations de sociabilité du Nous Congolais de cohésion: souvenir de souffrances collectives (traite des noirs congolais, sévices coloniaux, déportation matsouaniste (au Tchad et en RCA), morts des guerres 14-18 et 39-45, etc.); mais aussi de satisfactions et joies collectives (accession à l'indépendance, efforts d'amélioration des conditions de vie des Congolais de façon générale). Rapports avec autrui d'attraction ou de répulsion selon les cas, découverte et connaissance des autres tribus, besoin non moins avoué de communiquer. Il y a aussi des foyers de tristesse collective (victimes innocentes des émeutes tribales de février 1959 relatives aux rivalités entre partisans régionalistes et tribaux de Youlou et Opangault, assassinats de Ngouabi et du Cardinal Biayenda); enfin, des foyers de

joie collective (dans les bars-dancings des quartiers où gens de toute condition sociale et appartenance tribale se confondent - accueilli triomphalement et mémorablement réservé à l'Equipe nationale de football, vainqueur de la Coupe d'Afrique des Nations en mars 1972 à Yaoundé au Cameroun); puis dans une certaine mesure, l'annonce du pactole pétrolier de 21 milliards CFA en 1975 par le gouvernement congolais. On voit donc que la mémoire collective, voire historique, s'enrichit de jour en jour et, dans la mesure où elle concerne la "société globale" congolaise, elle fortifie le Nous national, Nous-communauté, parfois temporairement - car ce type de Nous est ordinairement peu durable - Nous-communion.

1.3. La conscience nationale du Nous Congolais

Elle est immanente à la jeunesse, aux femmes du Congo; c'est sur elles que se fondent et reposent tous nos espoirs. C'est également en leur sein qu'on perçoit des germes d'une certaine intimité, basée sur l'amitié, la sympathie spontanée, l'amour, la volonté de faire quelque chose dans un effort commun (équipes nationales de football, handball, basketball, volleyball, athlétisme, troupes de théâtre, orchestres de la chanson congolaise, etc.).

L'école devra être ce haut foyer où l'alpha et l'oméga pour une prise de conscience nationale seront enseignés aux enfants congolais de toutes conditions et origines tribales ou ethniques. Mais hélas, le cordon ombilical qui lie encore les jeunes Congolais à l'ancien système éducatif n'est pas encore coupé dans les faits. Par exemple, une politique de multiplication d'internats à travers toute l'étendue du territoire aurait permis un brassage des jeunes Congolais et cela aurait été payant à long terme.

Par contre, la classe dirigeante s'est contentée de monter en épingle le mouvement des Pionniers (à l'image de celui existant dans les pays de l'Est). L'objectif*, y a-t-on proclamé, est de créer un Congolais de type nouveau: un marxiste, un Congolais pénétré de l'idéal communiste. C'est mettre la charrue devant les boeufs et pêcher gravement contre le matérialisme dialectique. On a aussi envoyé quelques gamins à Cuba (en 1979-80). Tout cela n'est que palliatif, car ni le scoutisme (chrétien), ni le mouvement des écoliers (laïque) pendant la période coloniale, n'ont créé un type de Congolais nouveau. L'enfant congolais appartient à sa cellule

*"C'est vrai que l'esprit de l'enfant est éminemment malléable, facilement enthousiaste. Conquérir l'enfant et le former, c'est s'assurer, plus ou moins solidement, de l'homme qu'il sera demain..."

le de base: sa famille; l'école ne peut et ne doit être considérée que comme un adjuvant, un tremplin préparant à la participation à la vie collective de demain. Pourquoi chercher à faire du gamln congolais un robot? De toute façon, persister à privilégier l'idéologie chez un enfant (Innocent) est une erreur pédagogique qui ne manquera pas de produire des phénomènes de rejet. Laisser se faire les choses simples et simplifier les choses compliquées, telle devrait être la voie à suivre! Aucun adulte dans la classe politique congolaise ne peut se targuer d'être réellement imprégné de l'idéal marxiste et rompu à la dialectique marxiste. Tout se passe là-bas plus au niveau du cœur et de la conjoncture que de la conviction rationnelle.

II. LE NOUS CONGOLAIS ET LES RAPPORTS AVEC AUTRUI

Les "rapports avec autrui" sont des processus de rapprochement ou d'éloignement entre les groupes et les individus; ils sont toujours en mouvement; ils sont dynamiques...(1).

Ouverte à d'autres Sociétés globales, la Société congolaise entretient des rapports avec autrui par l'entremise de ses Nous. Le caractère actif ou passif de ses Nous se singularise dans trois types distincts de rapports:

- a) rapports de rapprochement
- b) rapports d'éloignement
- c) rapports mixtes.

2.1. Rapports de rapprochement

Par ces rapports, le Nous Congolais se sent lié à d'autres Nous, soit par la communauté de destin (avec l'ensemble des pays de l'OUA), soit par la langue, le sentiment, la civilisation. Ou bien par les rapports fraternels qu'il entretient avec le monde négro-américain (Noirs cubains, Noirs américains, Noirs brésiliens, etc.).

Dès après l'indépendance, le Nous Congolais a naturellement sympathisé avec les autres Nous (pays francophones, voire lusophones).

Avec l'Afrique anglophone, le Nous Congolais se heurte à la barrière linguistique, mais se sent tout de même frère de l'anglophone malgré les préjugés nés des vieux antagonismes culturels franco-anglais. C'est là une question de temps et de patience, et d'importants efforts devront être faits pour dépasser ces stéréotypes étrangers aux us et coutumes de l'Afrique profonde. H. Fesquet voit entre l'Afrique francophone et anglophone un fossé et écrit: "A fortiori, entre l'Afrique francophone et anglophone, le fossé psychologique

(1) (cf.) Cours du professeur M. Erard, *ibid.*

est difficile à franchir. On s'ignore, on ne s'aime guère: ce sont deux mondes différents. Cet isolement a quelque chose de tragique dans un continent soudé par la race, un fond commun d'aspirations et de sous-développement" (1).

C'est vrai, on ne peut nier que ce fossé psychologique ait existé dans la première décennie des indépendances africaines; mais il faut se garder de trop caricaturer, car dans la seconde décennie, les choses ont nettement évolué (grâce aux rencontres politiques, aux rencontres culturelles de Dakar et de Lagos, aux rencontres de football et autres disciplines au niveau continental, etc. Tout est question de processus, et l'unité européenne présente sans doute plus de difficulté encore.

il demeure que l'Africain, quelle que soit la culture européenne à laquelle il appartient, doit se décomplexer culturellement. Nkrumah parle à ce propos de "Consciencisme" (2).

2.1. a) Avec l'Afrique arabe (3)

Il y a la communauté de langue (le français) et, singulièrement, avec l'Algérie, des liens privilégiés de solidarité militante. Les Nous Congolais sont par contre passifs avec le Maroc et la Tunisie. Avec l'Egypte de Nasser, le Nous Congolais était plutôt actif, surtout à cause du charisme de Nasser, de sa politique anti-colonialiste. Pour toutes ces raisons, le Nous Congolais a sympathisé avec la cause arabe dans le conflit avec Israël (particulièrement après la défaite de la guerre des six jours). Cependant, sur ce dernier point, disons que la raison d'Etat a prévalu sur la raison de cœur (car les Nous Congolais restent passifs, sinon indifférents, au conflit israélo-arabe). D'aucuns continuent à se poser la question de savoir pourquoi un tel parti pris! D'autres disent sans détour aucun: Arabes? Connait pas. Israël? C'est le pays de Jésus...

2.1. b) Rapports du Nous Congolais avec l'Afrique de l'exil

Il s'agit des communautés noires de la diaspora (4): Antillais, Noirs américains, Noirs brésiliens, Noirs cubains,

(1) H. Fesquet, Le Monde du 6.4.1982.

(2) Kwame Nkrumah, Le Consciencisme, ibid., p. 98

(3) (cf.) Ligue des Etats arabes, L'Afrique et les Arabes, Genève, 1977.

(4) Les Afro-Américains, IFAN, Dakar, 1952.

Haïtiens, Guyanais et autres minorités noires latino-américaines (1).

Si la mémoire historique n'a plus lié les Noirs africains avec les Noirs de l'Afrique de l'exil, quelque chose a survécu et relie les uns aux autres: la musique (le jazz, le négro-spiritual, le rythme à Cuba et au Brésil, les pratiques et croyances religieuses - sectes syncrétiques, confréries au Brésil (2) et autres pays latino-américains, le vaudou à Haïti, et autre rasta en Guyane, etc.).

Les Noirs de l'exil n'ont pas seulement "conservé" l'Afrique de leurs ancêtres africains dans leurs jeux, dans leur langue, dans leur musique ou dans leurs pratiques religieuses. Ils ont en plus élaboré une nouvelle civilisation adaptée à leur environnement géographique et culturel.

Si hier, les Noirs de l'exil, tout comme ceux de l'Afrique, avaient quelque scrupule à se reconnaître comme ayant les mêmes origines, aujourd'hui tous ces fantasmes ont été balayés, grâce surtout au livre d'Alex Halley, "Racines" (3) et autres écrits.

Mentionnons aussi que quelques chercheurs congolais ont consacré une série de travaux historiques sur "La présence des esclaves Kongo et Soudan à Cuba..." (4).

Le processus de réhabilitation de la personnalité noire de par le monde est désormais en marche: Premier Festival d'Art nègre à Dakar en 1966 en passant par le Festival culturel panafricain d'Alger en juillet-août 1963, puis récemment le festival culturel de Lagos.

2.2. Rapports d'éloignement

Ils sont symbolisés par les rapports avec les Afrikaners de l'Afrique du Sud à cause de leur anachronique idéologie de l'"infériorité biologique" d'une race envers une autre - à l'instar de la thèse professée par les Nazis, à savoir la "supériorité biologique de la race aryenne", responsable de tant de pogroms.

(1) R. Bastide, Les Amériques noires, Les civilisations dans le Nouveau Monde, Payot, 1967.

(2) R. Bastide, Les Religions africaines au Brésil... PUF, Paris, 1960.

(3) Alex Halley, Racines, Editions J'ai lu, Paris, 1979.

(4) (cf.) Etumba, No 333, du 11.10.1980.

Voici les caractères signifiants du système de l'apartheid et de ses "bases idéologiques" (1). Marianne Cornevin le décrit en ces termes: "La supériorité absolue de la race blanche et la nécessité de sauvegarder sa suprématie politique et économique présentent les deux pièces maîtresses de l'idéologie de l'apartheid."

La supériorité du Blanc sur le Noir est une conviction profondément ancrée dans le subconscient de chaque Sud-Africain blanc" (2).

Ou encore: "La nation blanche de la RSA s'est trouvée dans la position de puissance tutélaire par rapport à plusieurs peuples noirs en voie de développement."

L'Afrique du Sud blanche est investie de la mission de développer les différents peuples noirs dont beaucoup se trouvent seulement au début du long chemin qui doit les conduire au self-government et à l'auto-suffisance économique et technologique" (3).

L'idéologie théologique se résume de la manière suivante: "Les théologiens afrikaners ont... largement exploité le thème de la malédiction de Cham, fils cadet de Noé, père de Canaan (Cain) et soi-disant ancêtre de la race noire..."

... En faisant de Cham (le père de Canaan - Caïn - le maudit), l'ancêtre des Négro-africains, les exégètes sont donc à l'évidence coupables d'un faux majeur dû à l'eurocentrisme exclusif qui a régné en maître jusqu'au 19^e siècle et qui est loin d'avoir disparu complètement aujourd'hui (4).

Toujours en relation avec les sources bibliques de l'origine des Négro-africains, nous reproduisons ci-dessous le point de vue de Jean-Pierre Chrétien (5).

Il écrit entre autres à propos de Cham le maudit: "L'exégète biblique rappelle que la malédiction de Noé vise la lignée de Canaan, plus associée à la Palestine qu'à l'Afrique noire, d'ailleurs ignorée par les rédacteurs du texte sacré".

(1) M. Cornevin, L'Apartheid: pouvoir et falsification historique, p. 23, UNESCO, Paris, 1979.

(2) Ibid., p. 23

(3) Ibid., p. 24

(4) Ibid., p. 26

(5) J.P. Chrétien, "Les deux visages de Cham", in P. Gurial... L'Idée de la race dans la pensée politique contemporaine, C.N.R.S., Paris, 1977.

... Si la malédiction de Cham "était ainsi dissociée des Noirs d'Afrique, c'était pour mieux rejeter ceux-ci dans les ténèbres d'une biologie les enchaînant, telle une fatalité encore plus irrémédiable, à un stade marginal, relativement proche de l'animalité".

... Portrait-modèle du Noir d'Afrique: cet "être dégradé au museau de bête fauve, au front fuyant, aux lèvres tuméfiées" comme on pouvait lire, note J.P. Chrétien, dans une chronique du Correspondant en décembre 1862".

Mais, s'interroge-t-il, "comment placer les Noirs dans le schéma biblique, vu le nouveau sort attribué aux "filis de Cham"? ... Certains suggèrent que les "nègres", marqués dans leur peau d'un signe de malédiction, agriculteurs, violents et polygames, soient des descendants de Cain rescapés du déluge.

Mais, poursuit-il, les exégètes plus orthodoxes préférèrent raffiner sur la descendance de Cham, en isolant son fils Kouch considéré comme le véritable ancêtre des peuples noirs..." (1).

Mais que penser de toutes ces élucubrations et divagations? Marianne Cornevin en donne une juste conclusion à laquelle nous souscrivons entièrement, à savoir: "... L'apartheid est destiné avant tout à assurer la "survie" des Blancs face à la marée montante des Noirs" (2).

Ce à quoi répond le militant et nationaliste noir sud-africain Steve Biko dans un message à titre posthume:

" Non seulement, a-t-il écrit, il n'y a aucune objectivité dans l'histoire qu'on nous a apprise, mais souvent il y a déformation effrayante des faits qui écœure même l'étudiant le moins informé. Il faut donc consacrer beaucoup d'attention à notre histoire si nous voulons nous entraider pour parvenir à la Conscience noire" (3).

(1) J.P. Chrétien, Le Monde Dimanche du 28.6.81, p. X (Histoire "vrais" et "faux" nègres).

(2) M. Cornevin, *ibid.*, p. 27.

(3) Steve Biko cité par M. Cornevin, *ibid.*, p. 13, in *Essays in Black theory*, 1972 (ouvrage interdit en Afrique du Sud).

2.3. Rapports avec Autrui de caractère mixte

C'est par exemple les relations qu'entretiennent le Nous Congolais avec les Nous de la Communauté des pays du bloc occidental (capitaliste), avec ceux des pays du bloc des pays de l'Est (socialiste), et enfin avec ceux des pays du Monde arabe non africain, asiatique et latino-américain.

Le caractère mixte de ces rapports consiste en un processus simultané de rapprochement dans un sens et d'éloignement dans un autre. Il n'y a harmonie entre les intérêts majeurs du Nous Congolais avec les divers autres Nous que dans la mesure où tous les Nous veulent la réalisation du même but, objectif (rapprochement), mais il y a conflits d'intérêts quant aux modalités pratiques et à la manière de les exécuter (éloignement).

Dialectiquement, on dira qu'on se rapproche en s'éloignant et qu'on s'éloigne en se rapprochant.

2.3. a) Rapports Nord-Sud (ou Dialogue Nord-Sud)

Le cas typique de ces rapports est par exemple celui qui lie le bloc occidental au Nous Congolais et de façon générale, au Nous Tiers-Monde dans le Dialogue Nord-Sud (1) pour un nouvel ordre économique mondial où seront vaincues les inégalités sociales.

Toutefois, on peut rappeler et souligner qu'il y a plutôt éloignement dans la réalisation des buts et objectifs (les échecs) (2), tout en laissant la porte ouverte pour la re-

- (1) Rapport du Club de Rome, sous la coordination de Jan Tinbergen, 1978, Rapport Willy Brandt, 1980
- Sommet de Cancun, 22, 23 octobre 1981 à Mexico
- Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (P.M.A.), le 1er au 14 septembre 1980
- Samir Amin, "Sept propositions pour le Tiers-Monde, Jeune Afrique, 14 mai 1976
- M. Bedjaoui, Pour un nouvel ordre économique international UNESCO, Paris, 1979
- Ki-Zerbo, "Quel nouvel ordre international?", Le Monde du 28 mai 1977
- Don Helder Camara, "Le Tiers-Monde interpelle l'Europe", la Semaine Africaine du 24 au 30 mai 1979.

(2) (cf.) Tous les échecs

- 1) L'échec de la Conférence de Paris en 1974
- 2) Les échecs de la CNUCED (1976-1979)
- 3) L'échec de Cancun, Le Monde, des 22 et 23 octobre 1981

prise du dialogue, etc.

Dans le même ordre d'idée, signalons qu'il y a également éloignement avec le bloc socialiste: "Pour le moment, écrit Samir Amin, il faut bien reconnaître que les pays de l'Est entendent récupérer sur le Tiers-Monde le déficit commercial engendré par l'accroissement de leurs échanges avec les pays occidentaux" (1).

A cela, il faut ajouter cette autre remarque de Michel Boyer: "Ayant choisi la voie de l'endettement, l'URSS et les autres pays européens de COMECON ont largement eu recours au crédit occidental. Leur dette globale doit actuellement dépasser 80 milliards de dollars (500 milliards de francs environ), et, à ce niveau, il ne paraît guère y avoir d'autre solution pour l'Occident que de continuer à prêter afin d'être remboursé..." (2).

En connexion d'idées avec les échecs ci-dessus évoqués, les réactions ci-dessous ont été exprimées par:

- Robert Mc Namara, alors président du groupe de la Banque Mondiale: "L'échec des efforts entrepris "pour parvenir à des accords fondamentaux", notamment "l'interminable dialogue Nord-Sud à Paris... L'atmosphère qui règne aujourd'hui est empreinte, dans les meilleurs des cas, de regrets et de déception, et, au pire, de colère et de désillusion" (3).

- Willy Brandt (ex-Chancelier ouest-allemand) déclare: "Comment changer d'attitude" concernant les problèmes posés par les rapports entre le Nord et le Sud?

... On a beaucoup parlé, dit-il, d'un dialogue Nord-Sud. Et de nombreux travaux lui ont été consacrés. Mais il y a eu également un formidable gaspillage de chances et de bonnes volontés. Les sujets difficiles et controversés qui divisent les pays riches et les pays pauvres ne seront sûrement pas résolus par des préjugés ou par des vœux pieux. Il faut les envisager avec la volonté de surmonter les tensions dangereuses et de produire des résultats importants et utiles pour les nations et les régimes - mais

(1) S. Amin, "Sept propositions..." in *Afrique Contemporaine*, No 85, p. 27, Paris, 1976.

(2) M. Boyer, *Le Monde Economique*, p. 21, du 6 avril 1982.

(3) R. Mc Namara, Discours au Conseil des Gouverneurs de la Banque Mondiale, Washington, 26.9.77.

d'abord et surtout, pour les êtres humains - dans toutes les parties du monde: le bavardage stérile ne mènera à rien, il ne gagnera pas de temps, il en fera perdre" (1).

- M. Benyahia (ministre algérien) déclare: "Le droit international n'est donc pas en voie de déperissement; la crise est au contraire dans les esprits qui cherchent un refuge commode derrière une conception figée considérant l'univers juridique comme une donnée immuable à l'abri de toute transformation... Les règles de droit flottent à vide et ne se situent nulle part dans un système d'ensemble; elles sont alors une pure survivance dérisoire et, au mieux, une référence historique qui témoigne du décalage entre les données concrètes et le droit" (2).
- Ki-Zerbo (historien voltaïque) observe: "La crise (3) actuelle, d'après les cliniciens avertis, ne semble pas conjoncturelle. Ce n'est pas un ver dans le fruit, c'est le fruit même de l'arbre capitaliste. Et ce fruit est amer... Dans les poubelles des pays nantis, il y a assez de déchets alimentaires pour sauver le milliard de misérables qui, d'après le président de la Banque Mondiale, naissent, survivent et meurent dans des conditions infra-humaines" (4).
- Salvador Allende (alors président du Chili) s'écrit à la tribune des Nations Unies, en décembre 1972: "Le monde en

(1) W. Brandt, Dialogue Nord-Sud, Coll. Idées, Gallimard, Paris, 1980.

(2) M. Bedjaoui, ibid., cite Ki-Zerbo, p. 120.

(3) a) Le rapport de S. Huntington sur la crise de la démocratie révèle que "Le monde occidental est entré dans une ère de troubles profonds dont on peut trouver trace, par exemple: crise d'autorité, crise de conscience, crise de pouvoir gouvernemental, crise des institutions engendrant des attitudes nouvelles allant de l'indifférence et de la marginalité à la révolte et au terrorisme en passant par l'inquiétude diffuse quant à l'avenir". (Le Monde du 25.5.81).

b) (cf.) L'Afrique noire et l'Europe face à face - Dialogue d'Africains et d'Européens sur la présente crise mondiale de civilisation, Présence Africaine, 1969. La reconnaissance des différences, chemin de la solidarité - 2ème Rencontre d'Africains et d'Européens, à Brazzaville, en février 1972.

(4) M. Bedjaoui, ibid., cite Ki-Zerbo, p. 120.

voie de développement prend chaque jour de plus en plus conscience de ses réalités et de ses droits. Il exige justice et égalité de traitement; il exige que soit reconnue la place qui lui revient sur la scène mondiale... Les forces motrices de cette transformation ont été comme toujours les peuples dans leur libération progressive pour devenir ceux qui font l'Histoire... Le monde en voie de développement bouillonne d'aspirations nobles et de justes rébellions qui continueront à éclater avec une force croissante... L'action de la collectivité des nations dans l'avenir doit mettre l'accent sur une politique qui ait tous les peuples comme protagonistes... l'action internationale doit avoir pour but de servir l'homme qui ne jouit d'aucun privilège, mais bien plutôt souffre et travaille: le mineur de Cardiff comme le fellah égyptien, le travailleur qui cultive le cacao au Ghana ou en Côte d'Ivoire comme le paysan des hauts plateaux de l'Amérique, le pêcheur de Java comme le travailleur des plantations de café au Kenya ou de la Colombie" (1).

Cette série de prises de position met en lumière des conflits d'intérêts entre les pays nantis du Bloc occidental capitaliste et les pays sous-développés du Tiers-Monde.

- Jacques Huntzinger, lui, s'engage dans l'autre sens, dans le but de rapprocher (en vue d'une harmonisation de leurs intérêts) les deux groupes protagonistes.

Il écrit en substance: "Le monde n'appartient plus à personne... , crise des grands, crise des idéologies, crise des blocs, crise de l'ordre international... la société internationale est rentrée dans une phase d'anarchie à l'échelle mondiale... mais il faut également déceler dans cette anarchie l'aspect positif qu'elle comporte, à savoir les revendications croissantes des hommes et des peuples pour plus d'indépendance, plus de liberté, plus d'identité culturelle".

Il poursuit: "Un deuxième effet des transformations du système international réside dans l'accroissement des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres, les investisseurs internationaux et les producteurs de matières premières, les pétroliers et les Etats du Tiers-Monde consommateurs d'énergie, les puissants de la Banque Mondiale et du FMI et les assistés. Au bout de l'échelle, le clan des puissances industrielles anciennes et nouvelles, et à

(1) M. Bedjaoui, Pour un nouvel ordre économique international, p. 128, UNESCO, Paris, 1979.

l'autre bout, la trentaine de pays pudliquement appeiés les "pays les moins avancés" (P.M.A.). L'inégalité internationale croissante favorise l'exploitation économique et l'ingérence et constitue à terme le foyer le plus grave de troubles mondiaux. L'inégalité économique internationale croissante favorise l'exploitation économique et l'ingérence et constitue à terme le foyer le plus grave de troubles mondiaux. L'inégalité économique internationale sera à coup sûr la cause première des conflits en chaîne qui secoueront le Tiers-Monde dans les décennies à venir. C'est pourquoi la paix passe d'abord par l'action pour le développement" (1).

Ce qui suppose que le Bloc occidental se mette en question dans son système de valeurs vis-à-vis des autres cultures et civilisations! Ce n'est sans doute pas pour demain car son sentiment de supériorité reste agressif dans son essence. On n'efface pas d'un trait les traces de 5 siècles d'hégémonie! Et pourtant, le Bloc occidental va devoir choisir un jour entre venir en aide au Tiers-Monde ou voir celui-ci rentrer dans un cycle infernal de troubles graves. "Ventre affamé n'a point d'oreilles", dit-on.

A propos de l'ethnocentrisme des pays nantis, nous avons retenu cette définition de Gilbert Rist: "L'ethnocentrisme occidental se définit comme l'attitude d'un groupe consistant à s'accorder une place centrale par rapport aux autres groupes, à valoriser positivement ses réalisations et particularismes, et menant à un comportement projectif à l'égard des hors-groupes qui sont interprétés à travers le mode de pensée de l'engroupe" (2).

L'Occident, nous semble-t-il, se refuse de voir les réalités en face; et pourtant, le monde a changé. Le Bloc de l'Est quette chaque faux-pas de l'Occident; il escompte remplacer partout l'Occident et pour cela ses professionnels ne ménagent aucun effort pour atteindre ses objectifs...

Dans le droit fil de cette perspective, Fane Barbieri écrit: "Hieux, parce que l'Occident, qui n'est pas arrivé à trouver une formule qui le transforme d'ancien patron en partenaire privilégié pour les ex-pays coloniaux, vit sa propre crise et l'aggrave par bien des aspects: l'incommunicabilité avec le Tiers-Monde en particulier" (3).

- (1) J. Huntzinger, directeur adjoint de l'Institut des Nations Unies sur le désarmement, membre du PS, Le Monde du 25.5.81.
- (2) G. Rist, Image du Tiers-Monde, p. 75, Thèse de Doctorat, Genève, 1978.
- (3) F. Barbieri, Le Monde, du 7.10.80. p. 21.

Il note encore: "L'URSS vise la même zone (le Tiers-Monde) en espérant rendre la crise de l'Occident définitive (privation de sources d'énergie, de matières premières (1) et de nouveaux marchés (2). D'où la stratégie d'extension au Tiers-Monde des divisions entre l'Est et l'Ouest" (3).

Eu égard à tout ceci et conscient du caractère mixte de ses rapports avec autrui, le Nous Congolais ne peut que redoubler de vigilance dans ses relations tant avec l'Ouest qu'avec l'Est. Sa meilleure chance, c'est de se tenir résolument en dehors des prétentions stratégiques de l'un et de l'autre Bloc. Le non-alignement lui permet de consacrer tous ses efforts à son développement économique, seul gage pour l'avenir de la nation congolaise.

En cela, nous sommes en plein accord avec la conclusion de F. Barbieri qui déclare: "Le non-alignement se présente comme le seul remède à la déchirure qui se prépare pour le monde".

Tout en étant non-aligné, on peut choisir le système socialiste sans se soumettre à la stratégie globale de l'URSS ou un modèle de développement capitaliste sans rouvrir les portes de son pays à la domination occidentale.

L'Occident a considéré tout d'abord le non-alignement comme un "mouvement subversif".

Puis, en butte à des défaites cuisantes dans le Tiers-Monde, les gouvernements occidentaux se sont rabattus sur le non-alignement pur, dans la crainte que le non-alignement castriste pro-soviétique ne prédomine. Finalité: "Il serait plus sage, écrit Barbieri, d'appuyer ceux qui réclament un nouvel ordre économique mondial, et de dépasser l'URSS dans les rapports entre pays développés et sous-développés".

"Les seules vraies guerres, note-t-il, ont lieu aujourd'hui entre les pays non-alignés ou sur leurs territoires: cela montre à quel point la bataille stratégique mondiale s'est déplacée dans ces zones du globe. Guerres importées, guerres inspirées par d'autres pays, guerres provenant de conflits séculaires, nationaux ou religieux.

- (1) Pour les matières premières, notons que seuls les USA et l'URSS possèdent des ressources naturelles importantes.
- (2) Notons que 75% des exportations de l'Europe occidentale sont réalisées avec les pays du sud.
- (3) F. Barbieri, Le Monde, ibid.

Avant de conclure: "Choisir pour ne pas avoir à choisir: c'est peut-être en cela que consiste le non-alignement, même dans les moments de graves déchirements" (1).

Mais si les deux Blocs affichent volontiers une certaine indifférence dans l'aide à apporter aux plus défavorisés, en revanche, ils ne le sont pas face au poids des armements.

Citons qu'au cours des années 80-82, les dépenses militaires de l'Ouest et de l'Est, qui s'élevaient en 1980 à 500 milliards de dollars - soit un million de dollars par minute - doivent augmenter 2 à 3 fois plus vite que la croissance économique (2).

Que pendant les années 1870-1978, le commerce des armes avec le Tiers-Monde a augmenté de 374,6%. L'année dernière, les forces armées se sont, au niveau mondial, accrues de 5,6%. Les budgets militaires des principaux pays du globe ont continué à croître...

Parallèlement à cette course aux armements où les pays du Tiers-Monde sont également impliqués (3), le volume impressionnant de l'endettement de ces pays se situe aujourd'hui à près de 550 milliards de dollars, dont les 4/5 sont dus au système financier international.

En guise de conclusion pour ce qui concerne nos rapports avec l'Occident, nous doutons pour longtemps que les pays du Nord puissent faire beaucoup plus qu'ils ne le font pour les pays du Sud, eu égard à la crise des sociétés occidentales qui nous paraît être devenue une crise de société tout court.

Il est donc temps que les pays du Tiers-Monde comprennent qu'ils doivent avant tout compter sur leurs propres forces.

(1) F. Barbier, Le Monde, ibid.

(2) Sources: O.N.U.

(3) Stéphane Hessel écrit: "Les industries d'armement ne trouvent que trop facilement des clients prêts à s'endetter mortellement dans l'espoir de se protéger contre les autres, telles sont quelques-unes des erreurs stratégiques dont les puissances industrielles se sont rendues coupables" (Le Monde du 23.3.82).

2.3. b) Rapports intra Tiers-Monde (ou Dialogue Sud-Sud)

Le premier processus sérieux de rapprochement des pays du Tiers-Monde a eu lieu à Caracas en octobre 1981. C'est la toute première manifestation de prise de conscience du Tiers-Monde, d'harmoniser concrètement et définitivement ses propres intérêts dans le sens du dialogue Sud-Sud.

Au cours de la même réunion, le ministre vénézuélien des affaires étrangères, Monsieur José A. Zambrano, a déclaré: "Nous disposons de suffisamment de bases politiques pour affermir la coopération économique entre nos Etats. Il nous faut à présent établir un programme systématique, concret et cohérent, afin de réaliser des actions sur tous les plans de la coopération" (1).

Toujours à Caracas, les "77" ont dans une déclaration commune, pris acte d'une série de problèmes, et décidé "d'étendre les relations entre eux afin de déterminer les objectifs communs et de formuler des programmes conjoints d'action en faveur de la coopération économique internationale".

Un des passages de la déclaration stipule: "Les pays développés ne s'imaginent sans doute pas le service qu'ils nous ont rendu en bloquant le dialogue Nord-Sud. Ils ont contribué à réveiller la conscience des pays en voie de développement quant à la nécessité de faire progresser le nouvel ordre économique international".

Les "77" de préciser: "Nous obtiendrons peut-être de meilleurs résultats en utilisant nos propres techniques, en nous référant à nos propres styles de vie, qu'en continuant à dépendre du Nord... nous avons besoin de quelque chose de plus solide" (2).

En résumé, la philosophie de la coopération Sud-Sud porterait sur la recherche de l'autonomie (self-reliance ou développement autocentré ou d'autosuffisance) nationale et collective des pays du Tiers-Monde.

Mais tout de suite (3) les dirigeants du Tiers-Monde ont tenu à souligner que l'autonomie collective ne signifie pas recherche de l'autarcie, mais instauration de relations privilégiées entre leurs pays et renforcement de leur pouvoir

(1) José A. Zambrano, Le Monde, des 22 et 23.10.81.

(2) Réunion de Caracas sur le dialogue Sud-Sud, Le Monde, du 23.10.81.

(3) (cf.) Plan d'action arrêté à Buenos-Aires en septembre 1978, par les "77".

collectif de négociation. Les échanges internationaux devront être modifiés en conséquence (1).

Rappelons aussi qu'avant Caracas en 1981, les pays en voie de développement ont eu à prendre deux importantes positions, à savoir:

a) La position face au FMI (Belgrade 1979)

Les pays du Tiers-Monde, membres du FMI, se sont organisés pour faire entendre leurs voix. Ils ont constitué un groupe inter-gouvernemental (connu sous le nom de groupe des 24) dont le but est de stimuler une réforme du système monétaire qui soit favorable aux pays en voie de développement, et de coordonner leurs positions en ce domaine.

Lors de l'assemblée du FMI tenue à Belgrade en 1979, ils ont défini un plan d'un programme d'action pour la réforme monétaire internationale qui, depuis lors, inspire leur action diplomatique.

Selon ce plan (y lit-on):

- Le nouveau système monétaire envisagé par le groupe des "24" devrait permettre un processus d'ajustement efficace, systématique et équitable...
- Les gouvernements du Tiers-Monde sont favorables à un régime de taux de change qui, tout en étant flexible, soit capable de promouvoir une stabilité suffisante.
- La monnaie du système ne devrait plus être une monnaie nationale (en clair: plus le dollar, comme à présent, mais le DTS émis par le FMI).
- La création des moyens de paiement et de réserve internationale devrait être liée à l'aide au développement. Les pays industrialisés ne recevraient plus les DTS proportionnellement à leur richesse, mais proportionnellement aux transferts de revenus qu'ils opèrent en faveur du Tiers-Monde (2).

b) La déclaration d'Arusha

C'est sur l'initiative de la Fondation internationale pour un autre développement (FIPA) qu'une conférence Sud-Nord a été organisée en Tanzanie.

- (1) A. Brawand, Nord-Sud... développement endogène, pp.115-116, Notes et Travaux, PUED, Genève, 1981.
- (2) Revue suisse Solidaire, No 52, Le "FMI", décembre 1980, p. 9.

"L'expérience du développement, y lit-on, démontre de plus en plus qu'il est impossible de mettre sur pied une véritable stratégie internationale pour le développement sans une restructuration fondamentale du système monétaire international.

Les attributs doivent être:

- Une gestion et un contrôle démocratiques.
- L'universalité: l'interdépendance postule que tous les pays doivent participer à la gestion d'un nouveau système monétaire international.
- L'institution d'une monnaie internationale: le monde ne peut plus continuer à affronter une situation où un pays impose (i) sa propre monnaie et où personne ne peut contrôler la création de monnaies internationales ni les mouvements spéculatifs transnationaux.
- Un certain degré d'automatisme dans le transfert des ressources.

En outre, la Déclaration revendique l'établissement d'un organe de recours indépendant, auquel les pays pourraient s'adresser en cas de conflit avec le FMI" (2).

Que faire en face du blocage du Dialogue Nord-Sud?

Devant cet horizon plus ou moins bouché par les égoïsmes, nous nous sommes arrêtés sur le sous-titre d'un article de la Revue Humanisme (3) intitulé "La coopération doit devenir une entreprise populaire".

- (1) Par exemple les USA: Nous pensons quant à nous que ce pays est totalement responsable du niveau actuel atteint par l'inflation. En effet, c'est la conséquence logique du financement de la guerre du Vietnam par le recours de la planche à billets, les USA n'ayant pas levé d'impôt pour l'effort de guerre. C'est donc cette masse qui perturbe les marchés monétaires jusqu'à sa résorption!...
- (2) Solidaire, "Le FMI", ibid., pp. 9-10.
- (3) Jean Rous, "Pour une nouvelle politique de coopération avec les Pays du Tiers-Monde", in Revue Humanisme des Francs-Maçons du Grand Orient de France, No 95, mars-avril 1973, Paris (Vers l'Eurafrique?).

La Revue écrit:

"La coopération ne peut pas demeurer une affaire d'Etat à Etat, mais doit devenir une entreprise populaire fondée sur l'adhésion consciente de l'opinion, et tout particulièrement de l'opinion occidentale. Ainsi que le montre la victoire morale et politique de l'héroïque Vietnam, face à la plus grande puissance de l'Histoire, la supériorité technique de l'Occident sera impuissante à elle seule d'endiguer la grande vague révolutionnaire des peuples pauvres. La coopération, conçue dans le sens d'une solidarité réciproque et totale de peuple à peuple, devient une question de vie ou de mort pour l'humanité, à l'instar du problème atomique, quelque d'une manière moins spectaculaire".

L'article poursuit: "Pour que la coopération devienne l'affaire des peuples, certains moyens d'organisation et de propagande commencent à être éprouvés, bien qu'ils n'en soient qu'à leurs modestes débuts. C'est ainsi qu'en avril 1963 a été lancé à Dakar, dans une conférence convoquée par la Fédération mondiale des villes jumelées, l'idée de la coopération mondiale intercommunale par le moyen des jumelages entre cités des pays développés. En 1970, les Assemblées générales de l'ONU et de l'UNESCO ont recommandé cette nouvelle forme de coopération comme complémentaire de celle qui existe entre Etats. Cette coopération y ajoute, en effet, un élément irremplaçable: l'adhésion consciente des peuples rassemblés dans leurs communes, assistés d'un comité de jumelage représentatif des forces vives locales... Ainsi, l'indispensable participation des peuples à la vie internationale se frayera un chemin par les moyens que la pratique révélera et que la riche initiative de la base inventera" (1).

III. RAPPORTS AVEC LES PAYS DE L'EST

Etant donné la nature bien spécifique des rapports que le Nous Congolais a avec le Bloc soviétique, il est plus indiqué que nous nous réservions d'en parler dans la rubrique "Appareil politique" (dans la partie Explication sociologique...).

Toutefois, il est bon que nous réaffirmions notre intime conviction d'être profondément partisan du mouvement des non-alignés et pensons avoir suffisamment exprimé ce point

(1) J. Rous, in Revue Humanisme, *ibid.*, p. 62.

de vue.

De ce fait, nous sommes pleinement d'accord avec Indira Gandhi lorsqu'elle lança à New-Dheli, à la neuvième conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non-alignés (le 9 février 1981), un appel à l'unité du mouvement en ces termes:

"Divisés, nous sommes vulnérables. Unis, nous ferons prévaloir nos vues". "... Nous tous, venus d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique, voulons être maîtres de nos pays et de notre avenir".

Ensuite, elle avait demandé à la conférence de "lancer un appel aux grandes puissances afin qu'elles atténuent leurs discours guerriers, qu'elles réduisent leur présence dans l'Océan Indien et dans diverses régions d'Afrique et d'Asie et qu'elles reprennent sérieusement leurs efforts pour la compréhension et la paix".

"La paix, avait-elle dit, ne peut pas se reposer sur les concepts démodés de l'impérialisme, des alliances militaires, des sphères d'influence, de l'équilibre des forces ou de la course à la terreur nucléaire et conventionnelle".

IV. RAPPORTS AVEC LE MONDE ARABE (non africain)

Le fait que le Congo ne soit pas un pays musulman contribue à expliquer toute absence de rapports (sociologiques) avec ce monde.

Cependant, avec le conflit israélo-arabe, le Nous Congolais, par l'entremise de son gouvernement, a apporté son soutien diplomatique au monde arabe en général.

Et, depuis l'avènement du boom pétrolier dans ce monde et sans doute, en tenant compte de l'appui diplomatique évoqué ci-dessus, les institutions de crédit spécialisées des pays arabes ont consenti des crédits au Congo (Fonds koweïtien par exemple, pour le réalignement du C.F.C.O.).

Aussi, peut-on relever que ce ne sont point des prêts directs de gouvernement à gouvernement. Les prêts sont toujours "consortiaux" (avec d'autres organismes de crédit du monde occidental).

A part un prêt négocié avec la Lybie (mais dont les clauses étaient assorties d'une exigence difficilement "digérée" par le Nous Congolais, à savoir: "accepter en contrepartie la construction d'une mosquée au Congo, comme cela s'est passé pour le Tchad"; le monde arabe n'entretient donc aucun rapport avec le Nous Congolais.

V. RAPPORTS AVEC LE MONDE LATINO-AMERICAIN

En revanche, le Nous Congolais entretient des rapports directs avec la plupart des pays latino-américains, ceci pour plusieurs raisons: d'abord la présence dans ces pays des communautés négro-africaines; ensuite, une certaine convergence de style de vie, de façon d'être; de ce fait, nos rencontres au niveau des pays du Tiers-Monde sont assez nettement polarisées.

Dans l'avenir, les rapports Nous Congolais et Nous latino-américains iront se développant. Aucun préjugé de quelque nature que ce soit ne nous bloque - tout au contraire. Il y a réellement une implication mutuelle de situations pour une réciprocité de perspectives dans l'appréciation des événements et des relations mutuelles.

VI. RAPPORTS AVEC LE MONDE ASIATIQUE

Mis à part des rapports privilégiés avec le Vietnam et la Chine populaire, on ne peut pas dire qu'il existe un vrai courant humain entre ce monde et le nôtre. Cela ne veut pas dire non plus que les affinités et sympathies manquent.

Il existe entre nos deux mondes une sorte de tacite amitié. Le fait que nous soyons tous deux de races distinctes de la race blanche nous rapproche sans nul doute. Il est certain que le Nous Congolais est sensible au Nous asiatique, en dépit de l'absence de relations diplomatiques avec la plupart de ces pays.

Souvenons-nous seulement des condamnations d'une extrême énergie du Nous Congolais contre la guerre du Vietnam - ce qui a même entraîné la rupture des relations diplomatiques avec les USA (douze ans durant). Mentionnant pour mémoire que le Congo a été le premier pays en Afrique à reconnaître le gouvernement de Pékin et à se distinguer à l'ONU à cet égard!

TROISIEME PARTIE

TEXTURE SOCIALE DE LA SOCIETE CONGOLAISE OU SOCIOLOGIE EN PROFONDEUR

Après l'essai d'analyse "horizontale" de la réalité sociale congolaise (à travers sa texture sociologique, c'est-à-dire ses cadres sociaux: société globale "en voie de développement", classes sociales, groupements, configurations micro-sociologiques - manifestations de sociabilité), nous allons pouvoir passer à l'étude de la "texture sociale" (analyse "verticale"), c'est-à-dire de l'espace où se meuvent ces cadres sociaux et de leur contenu du territoire, de la région, des hommes qui les constituent, des biens de toute nature qui sont à leur disposition, de leurs organisations et réglementations, de leurs productions culturelles, de leurs stratifications internes et externes, des crises et tensions qui s'y produisent, des mentalités collectives, des idées et valeurs sociales, des règles et modèles, des signes, signaux et symboles sociaux qui y prennent naissance et sous-tendent l'ensemble (1).

Dans cette 3ème partie (Sociologie en profondeur), nous considérerons la réalité sociale congolaise comme disposée en paliers, niveaux, plans étagés ou couches en profondeur. Aussi, nous avons convenu de suivre l'approche ci-après (2).

- (1) M. Erard, in "Hommage à Paul-René Rosset"..., p. 151, Recueil de travaux en Sciences sociales et en Droit, Société neuchâteloise des Sciences économiques, Neuchâtel, 1977.
- (2) (cf.) Notre structure de Table des matières, à la 3ème partie de cette thèse.

CHAPITRE VII

PALIER ECOLOGICO - MORPHOLOGIQUE

Ici, le rôle de l'action humaine collective (des habitants du Congo) est combien déterminante. En effet, la base écolo-gico-morphologique du Congo peut subir de profondes et intéressantes mutations si les "efforts de prise de conscience" des hommes qui gouvernent et de ceux qui sont gouvernés s'accroissent de façon positive.

1. BASE ECOLOGIQUE

Il s'agit de tous les problèmes liés au milieu cosmique, physico-chimique et biologique: eau, atmosphère, climat (température, humidité, pluviométrie, vent, etc.); ressources énergétiques, minérales, végétales et animales, actuelles et potentielles; infrastructures, voies de communication, etc. Notons que, jusqu'à ce jour, le sol et le sous-sol congolais, y compris les autres ressources, sont encore insuffisamment exploitées ou prospectées. Reste aussi que le sol et le "milieu naturel" sont complètement transformés par les techniques, par les attitudes sociales, par le travail, par les croyances collectives des sociétés qui en profitent et les façonnent (1).

1.1. Spatialité congolaise

Le Congo-Brazzaville est un pays tout en longueur situé entre le 4ème degré de latitude nord et le 5ème degré de latitude sud. Ses dimensions sont d'environ 1'200 km de long du Nord-Est au Sud-Ouest et de 200 à 400 km de large. Sa superficie est de 342'000 km².

(1) G. Gurvitch, Traité de Sociologie, tome I, p. 158, PUF, Paris, 1967.

A cheval sur l'équateur, il présente des frontières communes avec, au Nord, le Cameroun et le Centrafrique, au Sud l'enclave de Cabinda, à l'Ouest le Gabon et à l'Est le Zaïre (ex Congo-Kinshasa).

La forêt à elle seule couvre près de 45% du territoire. Le Congo est un pays bien arrosé; le rythme et le volume des précipitations y jouent (dans l'ensemble - excepté le plateau Koukouya), un rôle important dans l'alimentation des cours d'eau (1), notamment celui du fleuve Congo (40'000 m3 de débit en moyenne, et 4'640 km de longueur, ce qui fait de lui le 2ème du monde par le débit après l'Amazonie).

Cependant, le manque d'infrastructure de communication rend très aléatoire toute politique d'aménagement harmonisé du territoire national; bien que le programme triennal se soit proposé de rompre l'isolement des régions enclavées dans le sens de l'axe dorsal Pointe-Noire/Brazzaville/Ouesso, ainsi que des bretelles de raccordement à l'axe principal (Pointe-Noire-Brazzaville par le CFCO).

II. BASE DEMOGRAPHIQUE

En 1974, le Congo comptait environ 1,3 million d'habitants (source: recensement congolais de 1974). En 1979, il en comptait 1,460 million (source: Banque mondiale, FAO), soit une densité de 4 à 5 habitants/km2.

La répartition géographique de la population est très inégale: près de 35% dans les deux principales villes, Brazzaville et Pointe-Noire, ce qui constitue l'un des plus forts taux d'urbanisation d'Afrique tropicale; 30% de la population est regroupé dans les districts qui sont traversés par la ligne principale de chemin de fer Brazzaville-Pointe-Noire. Le reste de la population, soit 35%, est éparpillé dans le pays, selon une densité de population qui décroît à mesure que l'on remonte vers le nord.

- (1) "Ministère français de la coopération, Dossier d'Information économique, réf. Population du Congo", p. 3, Direction des Programmes, Paris, juin 1975.
- (cf.) G. Althade, Etude du chômage à Brazzaville, ORSTOM 1963, déjà cité.
 - (cf.) P. Duboz, "Aspects démographiques de la région de la Lekoumou (RPC)" in Cahier ORSTOM, série Sciences humaines, Vol. XII, No 4, Paris, 1975.

... Jusqu'à présent, l'éloignement des populations des centres ruraux n'a pas empêché une forte émigration vers la capitale, notamment en provenance des régions Nord du pays. L'accroissement annuel de Brazzaville atteint environ 6%. Cette croissance pose de difficiles problèmes d'urbanisme et de résorption d'un chômage qui reste endémique (1). Nous avons suffisamment évoqué ces phénomènes sociaux dans nos analyses des classes sociales (chap. III) et des groupements (chap. IV) (de parenté et de localité: ville-campagne).

Bien entendu, ces disparités démographiques, ces déséquilibres structurels et régionaux ne manquent pas de créer des foyers de crises et tensions au niveau du pays, notamment en raison du mauvais partage du revenu national, ce qui engendre contestation, dissidence et opposition au pouvoir par les gens du Nord (région économiquement et socialement très défavorisée, voire arriérée).

Et, par causalité réciproque, la classe politique (à dominante de gens du Nord) redoute de perdre le pouvoir et pense que ses antagonistes, après l'en avoir chassée, enverraient aux calendes grecques toute possibilité de "développer" le Nord.

C'est dans cette optique qu'il faut comprendre le soutien (logistique) du camp socialiste aux dirigeants nordistes comme Ngouabi et Sassou. A ce propos, M. Albertini n'écrit-il pas: "L'aide soviétique est proportionnelle aux chances qu'a un pays de basculer dans le camp communiste ou de devenir un allié. Elle se concentre donc dans des régions où la situation est instable, ou encore là où un gouvernement est en conflit avec l'Occident (2)".

En effet, c'est entre les années 1964 et 1968 que les choses se dégradent au Congo:

- Les Laris se résignent mal à l'élimination de leur leader F. Youlou: série de coups de main, d'intrigues, succession de crises et de tensions;
- de jeunes intellectuels marxistes à l'ombre de Massamba Débat entreprennent de créer un nouveau parti politique, le Mouvement National de la Révolution (M.N.R.);

(1) "Ministère français de la coopération, Dossier d'Information économique, ibld.

(2) J.M. Albertini, Les mécanismes du sous-développement, p. 135, Les Editions Ouvrières, Paris, 1967.

- juin 1964, le M.N.R. se proclame officiellement parti unique et son mouvement de jeunesse (la J.M.N.R.) commence à mettre en place des milices populaires, etc.;
- l'année 1965 est marquée par la dénonciation de plusieurs complots et l'évasion, le 25 mars de F. Youlou, qui se réfugie à Kinshasa;
- le Premier ministre P. Lissouba "présente" sa démission. Elle est acceptée et rendue publique, le 26 avril 1966;
- A. Noumazalaye, qui a succédé à Lissouba, est démis de ses fonctions le 12 janvier 1967;
- le 22 juillet de la même année, Massamba-Débat propose, dans un message radiodiffusé, de céder sa place "à un frère, s'il s'en trouve un qui, particulièrement dévoué, intelligent et dynamique, peut réaliser plus rapidement que lui le bonheur du Congo et le faire sortir de son sous-développement". Puis, le 27 juillet, il décide de dissoudre l'Assemblée nationale et le Bureau politique du M.N.R.;
- le 31 juillet 1967, coup d'Etat du capitaine Ngouabi et entrée en lice des militaires dans la vie politique congolaise (1).

C'est dans ce contexte particulièrement truculent que le Commandant Ngouabi va faire appel aux Russes pour leur confier l'armée. Tout d'abord très discrète, l'aide soviétique finit par devenir un puissant moyen de pression et surtout une aubaine pour leur pénétration en Afrique.

2.1. Emploi

Depuis 1968, il n'existe pas de complète estimation de l'emploi salarié en République Populaire du Congo (2), de sorte qu'il est impossible de s'appuyer sur une documentation chiffrée pour mesurer les créations d'emplois dans une

- (1) P. Biarnes, L'Afrique aux Africains, pp. 371 à 376, A. Colln, Paris, 1980.
- (2) Ministère français de la Coopération, ibld., cite sources: Etude B.I.T. 1968, qui évaluait à 54'000 le nombre d'emplois salariés, administration exclue. Environ 25'000 agents de l'Etat émargent au Budget de l'Etat 1974.

période récente.

Cette lacune est d'autant plus regrettable que le problème de l'emploi est, spécialement en R.P.C., d'une acuité particulière, étant donné le degré d'urbanisation et le fort niveau de scolarisation atteint par la population (1).

Nous ajoutons que la faible qualification professionnelle et la forte tendance à l'arrivisme et à l'opportunisme n'arrangent en rien la situation bien au contraire. Fait plus grave et même dramatique, l'emploi reste essentiellement focalisé au Sud-Congo.

2.2. Enseignement

L'enseignement est obligatoire et gratuit de 6 à 16 ans (loi No 32 du 12.8.65). Il est pris en charge intégralement par l'Ecole publique... La structure actuelle du système éducatif a été décidée en 1967 avec pour objectif d'adapter le système aux besoins de l'économie sans remettre en cause l'enseignement obligatoire jusqu'à 16 ans.

Les coûts en investissements sont chiffrés à plus de 4 milliards durant le plan triennal. Les dépenses récurrentes de personnel pourraient dépasser 3 milliards par an en fin d'exécution du plan, compte tenu des dépenses supplémentaires en matériel... (2).

Toutefois, l'inadéquation du système de l'enseignement persiste à cause de la copie trop servile de modèles empruntés à l'Ouest et à l'Est, d'où manque total de réalisme. Par exemple, l'envoi des enfants congolais du niveau secondaire étudier à Cuba en octobre 1979.

"La Havane, écrit Jeune Afrique, offre comme il l'a fait pour plusieurs pays africains "amis", de prendre en charge, sur son propre territoire, la scolarité secondaire de 600 enfants congolais. La réponse de Brazzaville est immédiatement positive: les responsables aux abois sur le plan financier (3)

(1) Ministère, ibid.

(2) Mini-Coopé; ibid., p. 7.

(3) Jeune Afrique du 9.7.79 rapporte que la dette publique serait de l'ordre de 150 milliards de francs CFA, soit plus du double du budget national pour l'année 1979.
- P. Biarnes note: "A la fin de 1978, la dette intérieure et extérieure du Congo était proche de 200 milliards de francs CFA et seulement 9,3 milliards étaient inscrits au budget de l'année au titre de son remboursement. Ces 9,3 milliards n'ont du reste pas été déga-gés" (P. Biarnes, ibid., p. 383).

et économique sont trop heureux de cette aide qui correspond vu l'importance des effectifs, au financement d'un collège entier. Quant à l'aspect idéologique de cette formation, il ne les gêne pas, au contraire". Après tout, déclare un dirigeant, nous partageons entièrement les idées cubaines et ne voyons que des avantages à ce que nos enfants les acquièrent, tandis qu'un autre nous vante "la formation morale et politique solide qui les attend".

Puis Jeune Afrique commente: "On comprend: si tout va bien, ce sont de futurs soutiens du régime, ce qui n'est pas fait pour déplaire aux dirigeants..." (1).

Mais, relevons que, parmi les candidats au départ, ne figurent presque pas d'enfants ou proches parents de la classe dirigeante congolaise. Il en a déjà été ainsi dans le passé lorsque le Service d'orientation sélectionnait des étudiants devant aller étudier dans les pays de l'Est - à part de rares exceptions dont la fille de Lissouba pour la médecine, en URSS (qu'elle a dû quitter par la suite). Ne seront finalement du voyage que les enfants de familles nombreuses villageoises, donc de conditions plus que modestes, et qui n'ont pas le choix s'ils veulent faire faire des études à leurs enfants.

Soulignons que le caractère inadéquat de l'appareil éducatif congolais est encore accentué par le poids toujours croissant de l'armée à cause des dépenses d'armement colossales qu'elle engendre et qui sont toujours "Top secret"... Teille est la très complexe dialectique Etat en voie de développement/armée superéquipée...

III. "CULTURE MATERIELLE"

Ce sont les objets de notre univers social: les biens proprement économiques - biens de production (objets et moyens de travail), biens de consommation, biens immobiliers et biens mobiliers.

3.1. Agriculture, élevage, pêche

L'agriculture n'est pas très développée au Congo et si elle occupe 35% de la population active, elle ne participe que pour 20% environ du PNB et les terres cultivées ne couvrent

(1) S. Bessir, "La vérité sur les enfants à Cuba", Jeune Afrique, No 987 du 5.12.79.

que 2% du territoire (1). Les potentialités de l'agriculture congolaise sont limitées par la pauvreté des sols (forte imprégnation en manganèse et en cuivre), par l'érosion et par l'organisation insuffisante des circuits de commercialisation (problème du manque d'infrastructure que nous évoquons plus haut).

La balance agricole (produits d'exportation) est toujours négative. Le déficit de 1978 s'est élevé à 80 millions de francs, soit 2,1% du PNB.

La production du bois est une ressource complémentaire très importante, malgré les difficultés d'exploitation de la forêt (2).

La production agricole est centrée principalement sur les produits vivriers (manioc en tubercules, patates et ignames, maïs, banane plantain et pommes de terre (plateau Koukouya).

L'élevage est encore à l'état embryonnaire; la production de viande couvre à peine la moitié de la consommation nationale d'environ 6000 tonnes (5 kg par an et par personne). Les troupeaux sont répartis entre la Société d'Etat La Sonel et l'élevage traditionnel villageois. Il existe également de petites unités expérimentales (ferme laitière avec Cuba par exemple) (3).

Il y a, en outre, le projet du Ranch de la Diehessé, financé par des crédits BIRD, FED et FAC; SONAVI (production de poulets à la chafne, de pondeuses et d'œufs de table (4), etc.

La pêche. La consommation nationale est fournie à raison d'un tiers par les importations de poisson séché (salé). La production est en hausse constante et régulière depuis une dizaine d'années, grâce à l'expansion rapide de la pêche industrielle locale.

Notons que tous les espoirs étaient placés sur la coopération italo-congolaise pour la pêche industrielle: la SICAPE, aujourd'hui en faillite.

(1) ATLASCO, Le Nouvel Observateur, No 198, p. 95, Paris, cite sources: F.A.O., BM.

(2) ATLASCO, ibid.

(3) (cf.) Programme complémentaire, Gouvernement R.P.C., 1980, pp. 28 à 33.

(4) (cf.) Programme complémentaire, Gouvernement R.P.C., 1980, pp. 28 à 33.

3.2. Mines

Pétrole. Le Congo possède une importante richesse minière qui est le pétrole. Ses réserves sont évaluées à 64 millions de tonnes et sa production annuelle avoisine aujourd'hui les 5'000 tonnes et est en constante progression. Le Congo possède aussi des réserves de gaz naturel, 64 milliards de m3, mais sa production est encore à peu près nulle (source: Ministère français de la Coopération).

Près de 20% de la population active travaille dans le secteur minier et contribue pour 40% au PNB (dont 30% pour le pétrole).

La zone industrialisée reste celle de la région de Pointe-Noire (où se trouvent les champs pétrolifères off-shore).

3.3. Industries

Le secteur d'Etat représente en volume 90%, mais la grosse part du chiffre d'affaires est réalisée par le secteur privé (mieux structuré, plus dynamique et surtout mieux géré).

CONCLUSION DE CE PREMIER CHAPITRE

Le paller écologico-morphologique nous a offert une vue d'ensemble du tableau de bord de l'économie congolaise. Des idées-force s'en dégagent, ce qui nous conduit à dresser un premier bilan, après plus de 20 ans d'indépendance de ce pays:

- 1) Que le socialisme scientifique (doctrine d'Etat) et le parti unique n'ont pas donné plus de justice, ni fait qu'il y ait moins d'inégalités dans la société globale congolaise. Les populations, du Nord au Sud, aspirent toujours autant à plus de justice et à plus d'équité.
- 2) Que la croissance économique reste polarisée autour de l'axe Pointe-Noire - Brazzaville, le Nord du pays vit quasiment à l'état sauvage. Il reste en marge de toute politique de développement et on ne peut se hasarder à parler de disparités socio-économiques, puisqu'il ne connaît aucun processus de développement.
- 3) Que tous les biens proprement économiques se trouvent davantage concentrés dans l'espace économique régional de Pointe-Noire et, dans une moindre mesure, dans la région Mari-Bouenza (autour de l'axe ferroviaire).
- 4) Que toute l'accumulation du capital tourne autour de ces

espaces économiques régionaux qui drainent par conséquent toute la main d'œuvre en quête d'emplois - d'où massive émigration des populations rurales vers ces pôles d'attraction, notamment celles venues du Nord.

- 5) Toute cette croissance polarisée a fait naître des classes sociales qui, de plus en plus, affichent dans ces régions des comportements hautains de nantis. Le voyageur s'apercevra qu'il se trouve en face de gens qui ont pris conscience de leur bien-être social et qui commencent à voir d'un mauvais oeil tout nouvel "immigrant économique".
- 6) Il faut craindre que les gouvernements successifs au Congo n'aient pas réellement pris conscience que, de plus en plus, les déséquilibres entre régions se creusent; que les inégalités sociales engendrées par ces déséquilibres économiques risquent bien, à terme, de provoquer des troubles graves. Que, si une fois l'armée se mêlait de ces soulèvements, ce serait le signal d'affrontements intercongolais violents, etc.
- 7) Les Congolais ne doivent donc pas sous-estimer les visées destabilisatrices des hégémonies de l'Ouest comme de l'Est, qui utiliseront toutes les contradictions entre Congolais pour chercher à se faire une clientèle. Le pétrole est, pour ce faire, une arme à double tranchant. Prenons-y garde.
- 8) Il est ainsi grand temps que les Congolais sachent qu'aucune puissance, ni à l'Est ni à l'Ouest, ne fait de cadeau. Que toute aide, surtout militaire, n'est pas gratuite. C'est pourquoi, observer la stricte ligne de conduite d'un non-alignement réaliste serait de loin le comportement le plus indiqué - dans un monde aux perspectives chaotiques.

CHAPITRE VIII

LES ORGANISATIONS SOCIALES OU "APPAREILS ORGANISES"

Ces organisations sont des complexes intégrés de noyaux de sociabilité micro ou macrosociologique, de relations et de conduites sociales donnant à un cadre social global, partiel ou différentiel, son unité et sa solidité (1).

C'est ce palier organisé qui, au sens strict du terme, exerce des contraintes sur les participants et même sur les non-participants; il impose d'ailleurs les mêmes contraintes aux couches plus spontanées de la réalité sociale...

Enfin, ce palier sert de catalyseur à la spontanéité sociale avec laquelle il est en rapport dialectique; c'est ce que, malgré sa tendance à mater la spontanéité sociale, il ne peut se passer de sa force vivifiante (2).

Telles sont les principales caractéristiques de ce palier important. Tour à tour, nous passerons en revue les divers régimes politiques et économiques de la société congolaise.

I. APPAREILS POLITIQUES

Le parti politique est un groupement que nous classons sous l'espèce "groupements d'activité politique", qui tous tendent à l'exercice du pouvoir dans la société globale, c'est-à-dire à la détention de tout ou partie de la contrainte inconditionnelle (ou "organisée et légalisée"). Appartiennent à cette catégorie les divers "Corps de l'Etat": politiques, judiciaires, administratifs et, précisément, les partis politiques, rouages essentiels dans la formation de la "volonté

(1) M. Erard, *ibid.*

(2) G. Gurvitch, *ibid.*, pp. 159-160

générale" des sociétés... (1).

Fort de cette définition que nous a proposée le professeur Erard, voyons le cas concret des formations politiques congolaises.

Il s'agit notamment:

- du M.S.A.
- du P.P.C.
- de l'U.D.D.I.A.
- du M.N.R.
- du P.C.T.

De 1958 (c'est-à-dire après la Loi-cadre) à 1969, le Congo a vécu sous cinq régimes politiques différents les uns des autres. Aussi, pour mieux saisir chacun d'eux, ou groupes d'entre eux, nous pensons utile d'élaborer une typologie de ces partis.

1.1. Le Mouvement Socialiste Africain (M.S.A.) et le Parti Progressiste Congolais (P.P.C.)

La caractéristique essentielle et fondamentale de ces deux partis c'est qu'ils sont l'un et l'autre proches de la S.F.I.O. (le M.S.A.) et du P.C. (le P.P.C.). Leurs leaders respectifs J. Opangault et F. Tchicaya, sont originaires, pour le premier, du Nord-Congo, et pour le second, du Sud-Congo. Tchicaya, parlementaire de l'Union française, vit pratiquement à Paris; tandis que Opangault est resté sur le terrain au Congo. Ce qui peut bien expliquer le rôle joué par ce dernier lors de la formation du gouvernement de transition issu du régime de la Loi-cadre - puisqu'il en est devenu le vice-président, avec résidence à Pointe-Noire. Nous vivons alors sous le régime du pluralisme des partis.

1.1. a) Typologie du M.S.A. et du P.P.C. (2)

Ces deux partis sont des partis nationaux où chaque membre (1) adhère volontairement, (2) dont les effectifs sont assez forts, (3) traduisent bien leur dynamisme (4) dans les régions Nord et Sud où ils sont solidement implantés; (5) com-

- (1) M. Erard, Introduction à une sociologie pluraliste des Partis politiques, in Travaux sociologiques, Hans Huber, Berne et Stuttgart, 1966, pp. 7-8.
- (2) Selon la typologie de M. Erard, cours Universitaire et Travaux sociologiques, ibid.

posés de membres individuels, (6) ayant fait une adhésion tacite ou orale pour le cas des ouvriers ou paysans, écrite pour le cas des lettrés. Ces deux partis sont fortement (7) attractifs à cause de leur contenu idéologique prônant le self-gouvernement dans leurs luttes sur le front du travail; néanmoins, (8) leur vocation majoritaire sur le plan électoral contraste avec le fait qu'ils restent moyens (9) sur le plan parlementaire; c'est ainsi par exemple que le passage du député socialiste Yambo à l'U.D.D.I.A. permit à Youlou d'avoir finalement la majorité au Parlement à l'issue des législatives de septembre 1958; ces partis ont donc été (10) à domination partagée, puisque, par la suite (11) certains de leurs membres ont accepté de faire partie du gouvernement Youlou en accord avec leurs états-majors politiques. Le M.S.A. et le P.P.C. sont (12) internationalement homologues à la S.F.I.O. et au P.C.F.; (13) ils ont nécessairement un contenu pluraliste et (14) ils sont organisés en sections avec des personnalités et cadres de grande probité morale et politique; le M.S.A. était plus décentralisé sur le plan territorial que le P.P.C., resté régional (15) autour de Pointe-Noire; la direction de ces partis était très marquée par (16) le charisme de leurs deux leaders prestigieux. Les deux formations sont plutôt (17) de type réformiste, compte tenu des forces politiques en présence dans l'Etat colonial français et (18) leur liaison avec le monde des travailleurs était affirmée et appréciée, car jamais démentie (exemple: (19) les interventions très remarquées d'Opangault dans les conflits sociaux et les prises de position de Tchicaya au Parlement français); l'un et l'autre parti étaient (20) volontiers laïcs, sinon très anticléricaux, mais (21) pragmatiques et à orientation idéologique (22) plutôt de gauche modérée eu égard à la conjoncture sociale coloniale particulière.

Dès lors que le M.S.A. et le P.P.C., partis de gauche ne pouvant faire le jeu des intérêts de l'Establishment colonial-exploiteur au Congo, tout était alors ligé contre eux, afin de les empêcher par tous les moyens de remporter les législations de 1958. Et à défaut sans doute de pouvoir truquer les élections, les hommes de droite français, tels les Christian Jayle et consorts, soudoyèrent sans vergogne le député Yambo - ce qui irrita violemment le vice-président Opangault lors d'une séance haute en couleur de l'Assemblée territoriale, où il cassa le micro sur la tête de Jayle puis quitta les lieux (1).

(1) Récit rapporté par Ph. Ducraene, in Revue française d'Etudes Politiques Africaines, No 108, pp. 65-66, Paris, déc. 1974.

Cette victoire "à la Pyrrhus" de Youlou était plutôt la victoire des groupes de pression et du monde des affaires du Moyen-Congo. Au demeurant, plusieurs de ces Blancs coloniaux furent "récompensés" par la suite en rentrant dans le premier gouvernement Youlou (1). Ils utilisèrent dans l'ombre l'appareil de l'U.D.D.I.A. mais, avec la montée des jeunes cadres (politiques) nationaux et grâce à une réelle prise de conscience politique des Congolais, ces Blancs coloniaux durent plus tard abandonner la scène politique et leurs illusions de reconquête déguisée du pays. Certains d'entre eux suivirent même Youlou dans sa retraite madrilène, nourrissant Dieu sait quel dessein. Les Congolais ont désormais à régler entre eux seuls leurs contradictions politiques.

La liberté-domination (2) de l'establishment colonial sur la société congolaise fut de courte durée (c'est le temps "trompe l'oeil"); bien que les contraintes de toutes sortes qu'il exerçait sur les populations visaient à décourager les militants du M.S.A. et du P.P.C. D'autre part, Ichicaya, écoeuré de ne voir aucun progrès sérieux vers le self-government au Parlement français, décida de retirer son Parti du Rassemblement Démocratique Africain (naguère très progressiste). Cette désaffection au R.D.A. du P.P.C. lui valut les hostilités que l'on sait des lobbies et autres groupes de pression au Moyen-Congo. Mais, avec le recul du temps, il apparaît que les idéaux du P.P.C. se sont trouvés revivifiés dans ses anciens fiefs d'élection...

En outre, un an plus tard, le M.S.A. retira lui aussi sa caution au gouvernement Youlou jugé laxiste avec l'establishment néo-colonial. En février 1959, les partisans du M.S.A.

(1) Ces Blancs coloniaux sont entre autres:

- André Kerherve, Ministre de la Production, des Transports et du Tourisme du Moyen-Congo
- Joseph Viâl, Ministre des Finances et du Budget
- Jean Nardonn, Ministre de la Fonction Publique

(2) Liberté-domination, d'après M. Erard, c'est la liberté d'un seul individu ou groupe (caste dirigeante par exemple) - Liberté de ceux qui veulent faire le bonheur ou le malheur des peuples sans les consulter, pensant qu'ils sont seuls capables d'apprécier la situation... Il est étonnant que cette forme de liberté, si courante dans le monde contemporain (Mussolini, Salazar, Hitler, Staline, Franco, etc.) n'ait point été perçue par Gurvitch.

et de l'U.D.D.I.A. s'affrontèrent et on déplorait 76 morts. Quelques jours plus tard, Opangault était arrêté et poursuivi pour "incitation à la sédition, à la rébellion et au pillage".

A la suite de ces violences politico-tribales, et au nom de la concorde des tribus et de la paix entre les partis, mais aussi parce qu'Opangault, le "vieux coq" (symbole du M.S.A.), vieillissant, se voulait rassurant et conciliant, il proclama son soutien à Youlou (c'est le temps surprise). Et, joignant le geste à la parole, Opangault déclara pour la circonstance:

"La pluralité des partis, qui a servi jusqu'ici les querelles tribales ou intestines, doit céder la place à l'égalité des citoyens au sein d'un parti unique, libre et fort" (1).

Malgré cette profession de foi politique du vieux leader, le temps au ralenti dans lequel semblait vivre le Congo se coupa de brusques tensions et d'imprévisibles explosions populaires, entraînant ainsi la chute de Youlou (août 1963) et la mise en sommeil de la première génération des hommes politiques du Congo indépendant.

1.1. b) Typologie de l'U.D.D.I.A.

L'Union de Défense des Intérêts Africains (U.D.D.I.A.) est le parti de Fulbert Youlou. Malgré son sigle, l'U.D.D.I.A. est étroitement lié à l'établissement néocolonial comme nous l'avons déjà souligné.

Afin d'élargir la base de son parti nouvellement créé, Youlou fait appel à la corde sensible tribale. C'est uniquement dans sa tribu Lari qu'il recrute. Vite il gagne l'adhésion des jeunes (la Jeunesse U.D.D.I.A.), des femmes (l'Association des Femmes-Calimans - le Caliman étant le symbole politique du parti) et surtout celle des fonctionnaires (Lari) de l'appareil d'Etat. Puis il entreprend une profonde campagne en direction des Matsouanistes qu'il rallia grâce à des promesses séduisantes, du genre: accomplir enfin le programme de "libération nationale" du Congo, pour lequel les Matsouanistes attendent toujours la réalisation... (Et peut-être la retour de Matsoua qu'ils croient toujours vivant quelque part).

(1) J. Opangault, Discours à la première session ordinaire de l'Assemblée nationale, Brazzaville, le 14 mai 1963. (Archives de la rue Oudinot, Paris).

Une fois la clientèle tribale conquise, Youlou, se sentant sûr de lui, rompit avec les Matswanistes en utilisant contre eux les méthodes coercitives les plus brutales, qui ne manquèrent pas de rappeler à l'opinion congolaise celles de la "coloniale". Dès cet instant, l'U.D.D.I.A. va connaître ses premiers soubresauts et déchirements...

L'U.D.D.I.A. présente, typologiquement, les caractéristiques suivantes: Parti local, son extension territoriale se limite aux seuls districts du pays Lari (1), d'où son effectif assez faible (2), mais poursuivant de grands efforts de recrutement, notamment auprès des "dissidents" du M.S.A. et du P.P.C. ambitionnant de jouer cette fois un rôle politique national (3). Les Lari sont des adhérents plus stables que d'autres composantes sociologiques (4); il ne comprend que des membres directs (5) minoritaires, ayant adhéré tacitement ou oralement (6); parti très peu attractif à cause de son attachement au milieu Blanc (néocolonialiste) (7), il ne fait pas l'unanimité (8). Il reste un petit parti (9) à domination relative (10) quoique parti de gouvernement (11) mais sans homologue international (12). Son degré de structuration et d'organisation repose sur des personnalités, des cadres, des comités de soutien, des sections de Jeunesse et de Femmes à coloration essentiellement tribale (14), d'où son système unitaire centralisé (15) à direction paternaliste (Youlou) et oligarchique (autres dignitaires - Lari - de l'U.D.D.I.A.) (16). Le degré de participation à la société globale congolaise est controversé à cause du type de parti de minorités tribales (18) que constitue l'U.D.D.I.A., bien que ce parti est à dominante de classes moyennes et de la fonction publique (19), où les ouvriers et paysans Lari ne jouent qu'un rôle de second plan. La manifestation d'appartenance religieuse de l'U.D.D.I.A. est confessionnelle essentiellement (20) (catholique étant donné la forte implantation de l'Eglise catholique en pays Lari - sans oublier la qualité de prêtre de Youlou, abbé un peu spécial cependant (souti de "parafre", soutanes de couleur, prises de position en faveur du mariage des prêtres congolais, ce qui lui valut les foudres du Vatican); enfin, on ne peut pas dire que l'U.D.D.I.A. eut une doctrine précise (de politique générale (21), malgré son orientation idéologique pro-occidentale de parti de droite (22).

Toutefois, on ne saurait affirmer que, par cette orientation pro-occidentale, Youlou tout comme l'ensemble du parti U.D.D.I.A. ait été "tribaliste anti-nation congolaise".

Nous devons nous garder de tomber dans des excès de jugement ou de trop caricaturer les données historiques.

Certes, Youlou et son administration n'ont pas cherché à cacher leur "option" pour le libéralisme; il y a eu des abus ostentatoires de la part de la classe dirigeante, mais tout cela est étroitement lié à l'euphorie de l'après indépendance

Trois ans, c'est trop peu pour soutenir que rien ne pouvait évoluer dans un sens ou dans l'autre. Nous croyons fermement que l'administration Youlou et ses erreurs de jeunesse (et l'U.D.D.I.A.) rentrent dans le contexte habituel de tout processus de formation des nations. Il y a eu certainement chez les anciens partisans de l'U.D.D.I.A. un sentiment patriotique et nationaliste devant nécessairement et progressivement faciliter la construction de la société globale congolaise de demain. C'est pourquoi, nous nous retenons de jeter l'anathème sur cette expérience comme on l'a souvent fait depuis.

F. Youlou, s'adressant à l'Assemblée nationale congolaise, a dit: "Nous devons nous garder de verser dans le régionalisme et de mettre en péril notre règle d'or: l'union nationale" (1).

Quoiqu'il en soit, l'U.D.D.I.A. s'était affaiblie par la répression des Matsouanistes. Quant au gouvernement Youlou, il ne savait plus où donner de la tête, à cause du chômage qui frappait principalement les jeunes scolarisés des villes; en outre, la fonction publique (devenue congolaise après l'éclatement de celle de l'ex A.E.F.) était apparue soudain pléthorique et budgétivore: enfin, les chances de voir se réaliser le barrage de Kouilou s'étaient révélées compromises; et le train de vie scandaleux de la classe au pouvoir flnit par mettre le feu à la paille du toit de l'appareil d'Etat U.D.D.I.A.

L'effervescence syndicale prenant le relais de tous les maux évoqués plus haut devait inexorablement amener Youlou à composer dans le sens souhaité par les syndicalistes: éloignement de certains barons du régime, notamment de Dominique Nzalankanda, ministre de l'Intérieur, du gouvernement. De tout l'imbroglie qui s'ensuivit, Youlou décida de frapper fort et annonça brutalement la création d'un parti unique, pour mettre fin à toute cette agitation.

Le 15 août 1963, tout était consommé et l'appareil d'Etat U.D.D.I.A. était renversé. C'était la fin du multipartisme au Congo.

Relevons quelques commentaires de presse de cette époque-là en relation avec l'événement:

(1) Déclaration de Youlou en date du 28 novembre 1962 à Brazzaville.

Le Figaro titre: "Les leçons de Brazzaville"

"D'autre part, la France, qui aide les Etats africains, doit se garder de compromettre son crédit dans des conflits politiques intérieurs... D'autre part, le régime présidentiel ne peut se maintenir sans heurts en Afrique, où les assises du pouvoir sont toujours fragiles, que s'il apporte aux populations des améliorations d'ordre économique... Cela est particulièrement valable pour un pays sous-développé comme le Congo..." (1).

La Nation: "Le prix de l'indépendance"

"Nous avons décolonisé trop tôt, disent les uns, trop tard, disent les autres, mal décolonisé, disent encore les troisièmes..."

La situation est beaucoup plus simple. Tous ces pays, avec qui la France a établi une coopération... sont en train de payer sur le plan intérieur le prix de leur indépendance, et cela chacun selon son degré propre d'évolution" (2).

Combat: "Le rôle de la France"

"... Pour la France, il reste à souhaiter que les considérations singulières des amitiés personnelles ou des préférences de régimes ne perpétuent pas, au prix fort, une assistance technique plus politique qu'économique. Ne doit-on pas tenir compte, plus qu'il ne l'a été fait, de la psychologie des masses africaines, et de leurs réactions, retardées mais inévitables, contre les dictatures de clans ou les régimes présidentiels trop absolus?" (3).

Cette fois, Massamba-Débat succède à Youlou; il appartient au large groupe ethnique Kongo rival du groupe Lari, qui en est cependant l'un des sous-groupes, auquel appartenait Youlou. C'est donc la revanche d'un clan (les Bakongo de Boko) sur les vaincus (Lari). Au départ, les deux hommes avaient tu un moment leurs ressentiments et Massamba-Débat (U.D.D.I.A.) dirigea tour à tour l'Assemblée nationale et un ministère. Il finit malgré tout à recouvrer son "indépendance" vis-à-vis de Youlou en démissionnant de toutes ses charges politiques.

(1) in Le Monde du 7 août 1963, Revue de presse, p. 4

(2) *ibid.*, p. 4

(3) *ibid.*, p. 4

Massamba-Débat, protestant "orthodoxe", s'est voulu dès le départ le rassembleur de tous les mécontents du régime de Youlou. Pour s'en démarquer totalement, il se voulut homme de gauche, voire même "partisan" du socialisme scientifique (mettant ainsi entre parenthèses le socialisme bantou dont il se réclamait pourtant très volontiers).

A propos de cette période transitoire de l'après 15 août 1963, P. Biarnes écrit :

"... L'équipe qui avait été constituée à la hâte le 15 août au soir, pour combler le vide et gouverner du jour au lendemain le Congo, y était dans l'ensemble mal préparée. A l'exception de Massamba-Débat lui-même, elle n'était composée que de nouveaux venus, car tous les hommes politiques de quelque expérience, qui avaient servi dans les gouvernements qui s'étaient succédés depuis la loi-cadre, s'en trouvaient écartés. Surtout - et ce n'était pas là son moindre défaut, comme on allait le voir par la suite - cette équipe était extrêmement disparate, et tiraillée en particulier entre des éléments relativement modérés, dont Massamba-Débat allait vite apparaître comme le chef de file, et d'autres qui se réclamaient du marxisme et qui souhaitaient radicaliser le plus possible et sans attendre la révolution si heureusement commencée" (1).

A notre avis, Massamba-Débat a paru comme la réponse aux aspirations des masses brazzavilloises inquiètes et insatisfaites de la gestion Youlou. Dès lors, il apparut comme un chef et un leader capable d'exercer une grande influence politique - surtout grâce à son prestige personnel d'ancien militant U.D.D.I.A. passé dans l'opposition à Youlou...

Le 19 décembre 1963, il est élu à la présidence de la République sous la bannière du Mouvement National de la Révolution (M.N.R.). En juin 1964, un référendum constitutionnel institue officiellement le parti unique (le M.N.R.). Par la suite naîtront le syndicat unique, la Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.), l'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo (U.R.F.C.), puis la Jeunesse du M.N.R. (J.M.N.R.). Cette dernière, imitant à son tour le Komsomol (l'Union des Jeunesses communistes de l'URSS) soviétique, mettra sans tarder sur pied les fameuses Milices populaires (de sinistre mémoire) - sorte de bras de fer de la direction politique du M.N.R. devenues pratiquement une police politique parallèle.

(1) P. Biarnes, L'Afrique aux Africains, ibid., p. 372.

Elles contrôlent des véhicules, fouillent les occupants, montent des expéditions punitives contre tout Congolais soupçonné de dissidence, de contre-révolution, puis torturent, violent et assassinent. L'opinion congolaise unanime a condamné ces méthodes. Par la suite, la J.M.N.R. a renoncé à la Terreur comme moyen de gouvernement.

Cette Jeunesse, organisée par des professionnels venus du Bloc de l'Est, avait pour elle, comme le relève Pierre Bonnafé (1) dans sa remarquable étude sur le J.M.N.R., une triple supériorité, à savoir:

- celle du nombre...
- celle de la force physique...
- une supériorité intellectuelle... (2).

Bonnafé distingue deux phases essentielles de la J.M.N.R.:

1) La phase semi-institutionnelle (août 1963 - août 1964)

Elle est marquée, écrit-il, par l'émergence progressive et lente de la nouvelle classe dont l'effet va provoquer peu à peu une nouvelle orientation du champ social... Il s'agissait bien d'une explosion idéologique dirigée essentiellement contre un régime puis contre un homme symbolisant le régime. C'était la coïncidence de cette "spontanéité" idéologique, prenant la forme d'une opposition politique, avec la fragilité d'un pouvoir gouvernemental, conclut-il (3).

2) La phase institutionnelle (après août 1964)

- 2. a) La création de la J.M.N.R.
- 2. b) La mise en place d'une nouvelle idéologie politique *
- 2. c) Les formes d'action de la J.M.N.R. (4).

(1) P. Bonnafé, (C.N.R.S.), "Une classe d'âge politique - La JMN.R. de la République du Congo-Brazzaville", in Cah. d'Et. afr., Vol. VIII, pp. 327 à 368, Paris, 1968.

(2) P. Bonnafé, *Ibid.*, pp 335-336.

(3) *Ibid.*, pp. 351 et suiv.

(4) *Ibid.*, pp. 357 et 359

*Note de l'auteur p. 359: Le socialisme scientifique à l'intérieur, souvent évoqué, fournissait une solution idéale aux contradictions présentes. En l'évoquant, souligne-t-il, un jeune se démarquait ipso facto, tant par rapport à l'ancien régime F. Youlou que par rapport aux modérés éventuels (sans parler évidemment des vlieux, jugés rétrogrades, incapables d'entrer dans un tel système).

il relève néanmoins deux aspects de cette deuxième phase :

- la recherche du contrôle direct ou indirect du pouvoir,
- la phase anarchiste du mouvement J.M.N.R. (1).

Soulignons que cette mutation négative des mœurs politiques sous Massamba-Débat a été très vivement critiquée et dénoncée par toute l'opinion congolaise. La preuve, le premier acte de Ngouabi (une fois au pouvoir) a été de réduire l'influence belliciste des Milices en décapitant son état-major et en l'incorporant dans l'armée afin de mieux le surveiller désormais.

De toute évidence, on ne manqua pas de reprocher à certains révolutionnaires étrangers (au Congo) de vouloir trop volontiers jouer avec la crédulité et l'esprit d'abnégation du petit peuple (sous-développé) congolais.

1.1. c) Typologie du M.N.R. (Monopartisme)

Le M.N.R., "parti unique" de droit, s'est imposé aux Congolais à l'échelon national (1); se voulant Parti de masse, son envergure est obligatoirement à fort effectif (2) et à grand effort de recrutement (3) pour élargir davantage sa base et marginaliser ainsi les Youllistes; son dynamisme interne est représentatif des partis à renouvellement plus ou moins régulier (4) de ses membres, qui s'obligent à adhérer au Mouvement (5); l'adhésion est ici tacite ou orale également (6); le parti est fortement attractif dans un pays où l'opportunisme et l'arrivisme deviennent monnaie courante si l'on veut grimper socialement (7). Parti à vocation unánimiste, le M.N.R. n'entend pas que les anciens de l'U.D.D.I.A. lui contestent sa légitimité (8); pour ce faire, il doit se montrer un grand parti (9) à monopole politique absolu (10), de soutien inconditionnel et seul parti de gouvernement (11). Malgré sa qualité de parti de masse, le M.N.R. veut être un parti à sociabilité internationale idéologique (12) (marxiste-léniniste); sa structuration et son organisation sont de type de parti de personnalités, de cadres (intellectuels marxisants, syndicalistes, militaires et autres Jeunesse et Femmes) -, mais la direction reste paternaliste (le Président) ou oligarchique (les "Frères" et "Soeurs", responsables de tel ou tel département politique) (2). Le M.N.R. a des comités (voire des comités de Défense), des sections et cellules d'arron-

(1) P. Bonnafé, *ibid.*, p. 362, 363 et suiv.

(2) Sous Massamba-Débat, tout le monde s'appelait "Frère" ou "Soeur", comme aujourd'hui on s'appelle "camarade".

dissements, sans oublier les Milices (14). Le Parti unitaire est bien entendu centralisé (15); la direction du parti est à contrainte inconditionnelle puisque tous les cadres politiques et administratifs ne doivent leur situation qu'à la seule adhésion au Parti-Etat M.N.R. (16). Les liaisons internes sont plutôt verticales (17); le degré de participation du Parti-Etat à la société globale congolaise est du type de Parti révolutionnaire, excluant à priori toute participation aux responsabilités gouvernementales des anciens militants (Lari) de l'U.D.D.I.A. (18) et autres contestataires.

Parti gouvernemental, le M.N.R. s'est identifié aux classes déshéritées congolaises, singulièrement à la classe ouvrière (19), mais, pratiquement, il n'a été que le porte-parole des groupes dominants du parti; il s'est d'ailleurs montré très anti-clérical (nationalisation des écoles confessionnelles, guerre sans relâche au clergé, dissolution de la J.O.C., J.E.C., du scoutisme, etc.); son contenu doctrinal est affirmé (intellectuellement parlant) et la lutte contre la dissidence et les contre-révolutionnaires, devenue implacable et impitoyable; l'intransigeance des "durs" intellectuels marxisants a fait un moment craindre que le Congo s'apprête à adhérer au bloc soviétique, compte tenu des prises de position incontinentes du noyau dur.

Tout cela a abouti à l'élimination tour à tour de la scène politique de Lissouba et de Noumazalaye, du truculent chef du journal Dipanda, Ndalla-Graille, et autres chefs de la J.M.N.R., de la Confédération Syndicale Congolaise et de l'Union révolutionnaire des Femmes du Congo.

Avec l'appareil d'Etat-M.N.R., une nouvelle page de l'histoire post-indépendance du Congo est tournée. Plusieurs ambassades des pays de l'Est commencent à s'installer (en force) au Congo, en même temps, la chasse aux sorcières (aux contre-révolutionnaires) va s'intensifiant. La diplomatie congolaise devient davantage engagée et irrite les Chancelleries occidentales. Les relations avec Paris sont des plus mauvaises et, à Washington, le gouvernement américain prend la décision de rappeler tous ses diplomates "pour suite des mauvais traitements infligés à certains d'entre eux par le gouvernement congolais" (1).

C'est donc la radicalisation du régime, le changement de style de gouvernement. Les Chancelleries des pays de l'Est

(1) Le Monde des 15 et 16 août 1965.

"exultent" et le Congo est à l'heure de l'effervescence révolutionnaire permanente.

Puis, du 17 au 25 août 1965, Massamba-Débat effectue une visite officielle en Union soviétique (1), qui se solde par la signature d'un "Communiqué conjoint soviéto-congolais" où l'on peut lire:

"... Les deux parties ont discuté des problèmes relatifs à un nouveau développement des rapports soviéto-congolais ayant pour base les principes de respect mutuel de la souveraineté, de l'égalité en droits et de la non-ingérence dans les affaires intérieures l'une de l'autre. Elles ont constaté que ces rapports connaissent un développement sous tous les aspects depuis la victoire de la Révolution nationale en République du Congo ... (1).

Parallèlement, les Cubains encadrent et entraînent J.M.N.R. et milices; les soviétiques s'engagent dans des réalisations ostentatoires: Maternité Blanche Gomès, Hôtel Cosmos, puis fournitures militaires; tandis que les Chinois se montrent discrets mais très actifs: création des dispensaires et d'hôpitaux moyens, de quartier, d'usine textile (à forte main-d'œuvre), de chantier naval, d'unités agricoles et également de fournitures d'articles bon marché pour les magasins populaires de l'Office national du Commerce (essentiellement des produits de grande consommation populaire), puis enfin la réalisation du barrage-électrique de la Bouenza.

Mais, globalement, le Congo s'est installé dans une grave crise économique et financière, malgré des dons en argent liquide évalués à des milliards de francs CFA.

Cependant, de contradiction en contradiction, Massamba-Débat s'essouffle, l'économie connaît un inquiétant marasme qui contraste avec la fiévreuse phraséologie doctrinaire des jeunes en treillis des quartiers populaires de Brazzaville.

Le 31 juillet 1968, il est renversé par l'armée. Un Conseil National de la Révolution (C.N.R.) assume la transition et le M.N.R. est mort.

Le 31 décembre de la même année, le Parti Congolais du Travail (P.C.T.) remplace définitivement le M.N.R.

Contrairement à ce dernier, le P.C.T. n'est pas un parti de masse, mais un parti d'avant-garde de la classe ouvrière congolaise (art. 2 des statuts du P.C.T.).

(1) La Pravda du 26 août 1965.

Cinq principes généraux le caractérisent:

- une théorie révolutionnaire,
- une discipline de fer,
- la liaison avec le peuple,
- la pratique de la critique et de l'autocritique,
- l'internationalisme prolétarien (art. 3).

Voici brièvement résumés quelques faits fondamentaux du PCT (1).

Pour notre part, nous ne nous contenterons pas d'étudier le PCT dans tous ses détails historiques, quoique nous le connaissions bien de l'intérieur (2). Il va de soi que nous considérons le PCT comme un phénomène social "total", ce qui signifie que son étude sera nécessairement entreprise par la méthode du "pluralisme dialectique" appliquée à toute science sociale typologique (3).

1.1. d) Typologie du PCT (Monopartisme*)

Le PCT tout comme son devancier (le M.N.R.) fait partie du système congolais des partis, selon la typologie des configurations partisans (4) un monopartisme, du fait qu'il est "parti unique" (1); son extension territoriale fait de lui un Parti national (ou "global"), dans la mesure où aucun autre parti n'existe sur le territoire national (2); parti d'avant-garde, ses effectifs restent moyens (3), étant donné qu'on freine le recrutement (4), ce qui correspond bien à son caractère élitiste et nomenklaturiste. Bien entendu que le PCT obéit à un dynamisme interne qui fait qu'il se renouvelle régulièrement par le jeu des épurations, cooptations

- (1) (cf.) Statuts du Parti Congolais du Travail, Ed. du Comité Central, Brazzaville, mars 1979.
- (2) Pratiquement une dizaine d'années de vie d'appareil (dont les 3/4 au Comité Central).
- (3) (cf.) G. Gurvitch, "La méthode typologique", Traité de Sociologie, p. 23, T. 1, PUF, Paris, 1967.
- (4) (cf.) M. Erard, Cours Universitaire, Neuchâtel.

* Il convient toutefois de noter que le PCT s'est pratiquement confondu avec l'armée et prétend en conséquence représenter à lui seul l'ensemble du pays. La révolution des 13, 14 et 15 août 1963 n'a-t-elle pas été confisquée...

selon les conjonctures qui le secouent (par exemple: crises des factions en lutte) (5); on accède au PCT soit par adhésion écrite (6), soit par parrainage, avec éventuellement un temps d'épreuve (adhésion procédurière), ce qui signifie que ce groupement politique est à accès conditionnel restrictif (7); il arrive souvent qu'il refuse du monde. L'emprise électorale est évidemment exclusive et les candidats aux élections sont l'objet de négociations et "combines" au sein de l'appareil centralisé du parti, où ne seront élus que les "fidèles" présentés sur une liste unique (8). Le PCT est "naturellement" un très grand parti (9) à monopole absolu de vérité (10) et de ce fait même symbolise le Parti-Etat et le gouvernement ne peut que lui être entièrement soumis (11). Avant-garde de la classe ouvrière, sa sociabilité internationale idéologique le "classe" parmi les autres partis marxistes-léninistes du Bloc soviétique (12); très longtemps, le fondateur du PCT, le président Nguabi, a fait des pieds et des mains pour que le Bloc soviétique le reconnaisse comme parti marxiste au pouvoir; les soviétiques continuent de considérer le PCT comme un parti progressiste, sans doute avec quelque agacement vu l'immobilisme effectif que recouvre ce terme vide. Pays du Tiers-Monde, le Congo peut être aussi classé dans la catégorie des obligés de l'Union soviétique - des "clients" plus que des amis en réalité, même si des délégations au niveau des deux partis se rendent des politesses (assistance aux Congrès, etc.). Parti au pouvoir, le PCT tend à confondre ses propres objectifs avec ceux de tous les Congolais et croit fermement poursuivre leur réalisation pour le grand bien de l'ensemble des citoyens congolais; comme il n'y a pas de parti d'opposition il a donc beau jeu et en vertu de cela accentue son prosélytisme idéologique sur tout le monde, participants ou non (13). Quant à sa structuration et à son organisation, il n'a pas innové puisque c'est la copie certifiée conforme des partis du bloc soviétique (14); le principe de direction est foncièrement nomenklaturiste comme en URSS par exemple (15), y compris le même principe de liaisons internes (16); parti révolutionnaire, il exclut toute participation à la société globale congolaise de tout parti d'opposition (17), mais, compte tenu de la conjoncture particulière (les événements du 22 février 1972), le PCT a admis le principe de l'existence d'un "Front" à côté du PCT, rassemblant tous les patriotes. D'idéologie matérialiste, il reconnaît dans la Constitution la liberté de croyance religieuse des citoyens congolais (18) tout en restant un parti doctrinaire (miné et discrédité par deux fléaux: l'opportunisme et l'arrivisme (19); à cela il faut ajouter que la faible qualification professionnelle des cadres ("experts et rouges" selon le slogan consacré) accélère la mauvaise gestion de tout l'appareil économique, car la "méritocratie" y est constamment suspectée si on ne fait pas partie du Gotha du PCT - et surtout de la fameuse Nomenklatura.

II. APPAREILS POLITIQUES ET VRAI VISAGE POLITIQUE DU CONGO

Grâce à la précédente étude typologique des partis politiques au Congo, nous pouvons schématiquement dégager le vrai visage de la politique congolaise - notamment avec les Etats de la Communauté du bloc de l'Est.

2.1. Le M.N.R. et les partis "frères" de l'Est

Pour la partie soviétique, l'URSS ne considère pas comme réellement révolutionnaire la situation du Congo depuis le renversement de l'appareil U.D.D.I.A. de Youlou. Malgré l'adoption du marxisme-léninisme comme doctrine d'Etat par le M.N.R., l'URSS ne reconnaît pas explicitement comme "Etat socialiste" le Congo-Brazzaville. Son argumentation, c'est que la classe ouvrière congolaise n'y exerce pas le rôle dirigeant (cher aux Partis communistes au pouvoir). Du coup, il est conseillé aux Congolais de vite créer une centrale syndicale unique, comme nous l'avons déjà vu plus haut.

La stratégie du bloc de l'Est, c'est tout d'abord d'exprimer sa sympathie à la jeune "révolution" congolaise; soutenir à bras le corps l'appareil d'Etat M.N.R.; profiter des contradictions au sein de la classe dirigeante pour gérer une sérieuse prise en main de cet appareil; et, d'étape en étape, pouvoir assurer à long terme un efficace contrôle sur les appareils du parti, de l'armée, de la police, etc.

Le clou de cette laborieuse stratégie, c'est de créer d'une façon objective le fossé entre l'ancien colonisateur, la France et le jeune Etat; ensuite, amener et encourager le Congo à intensifier sa campagne contre le capitalisme et l'impérialisme; puis, le pousser résolument à s'engager sur la voie du développement - non capitaliste - ce qui le rapprocherait "logiquement" du socialisme scientifique et des pays du bloc de l'Est.

Dialectiquement, rien n'a été négligé; les experts du camp soviétique mettent au point le catalogue des mots d'ordre: intensification de la lutte des classes, "radicalisation" du régime, diplomatie engagée, amitié et fraternité avec l'URSS et les autres pays de l'Est, etc. Mais il n'y aura pas de reconnaissance de jure par le PCUS du M.N.R.; les relations resteront d'Etat à Etat; pour s'en convaincre, il suffit de consulter la liste des personnalités soviétiques ayant pris part aux rencontres et entretiens lors de la visite officielle de Massamba-Débat en Union soviétique (1).

(1) (cf.) Communiqué conjoint soviéto-congolais, La Pravda du 26 août 1965. Moscou.

Pour la partie congolaise, le seul fait d'avoir proclamé l'adoption du marxisme-léninisme était synonyme d'être devenu ipso facto un Etat socialiste, et membre à part entière de la communauté idéologique du bloc de l'Est, et pourquoi pas membre du Comecon (le PCT exprimera sa volonté d'y adhérer en qualité d'observateur)(1).

Sur conseils des partis "frères", les dirigeants du M.N.R. copieront (comme ils peuvent) certaines structures en vigueur dans les états socialistes proches de l'URSS (parti, armée, organisations de masse, etc.). Seules la Chine et la Corée ne s'intéresseront pas à ces appareils; elles concentreront leurs efforts immédiats aux problèmes d'ordre uniquement économique (aucune relation de parti à parti).

De toute façon, le M.N.R. ne pouvait pas conduire le Congo vers le socialisme, tout simplement parce que les conditions objectives n'y étaient nullement réunies: pas de racines profondément révolutionnaires, mentalités petite bourgeoise des dirigeants, jeunesse et inexpérience de la classe politique, enthousiasme "béat" des intellectuels progressistes ("marxissants"), assujettissement "gratuit" de ces intellectuels aux thèses de l'Union soviétique, imbroglie et incohérence du M.N.R., improvisation et inexpérience dans la gestion de la chose publique, tels sont les traits caractéristiques du visage de l'appareil M.N.R.

- (1) Documents du IIIe Congrès extraordinaire du PCT, Brazzaville, juillet 1979, où on peut lire: "Recommandation sur le rapprochement de la R.P.C. au Conseil d'Assistance et d'Entraide mutuelle" (Brazzaville, 30 mars 1979, p. 124)...
- Recommandons l'introduction d'un dossier relatif à l'admission de la R.P.C. au C.A.E.M. en qualité d'observateur.

A ce jour, on n'entend plus parler de celle-ci, depuis que le pétrole coule à nouveau au Congo et que le courant ne passe plus très bien entre le Kremlin et Brazzaville (Moscou a remis à deux reprises (1979 et 1981) la visite que devait y effectuer Sassou-Nguesso depuis plus de 2 ans. Celle-ci n'a eu lieu qu'en mai 1981).

2.2. Le P.C.T. et les partis "frères"

D'une façon générale, le point de vue de Moscou sur le Congo ne sera pas modifié après la naissance du PCT. Cependant, le bloc de l'Est va progressivement nouer des relations "fraternelles" au niveau des partis. Pourquoi? Parce que, cette fois, la situation semble mûre - le bloc connaît mieux le terrain, y compris la classe politique. Dans le parti, dans l'armée (surtout), à la sécurité, au syndicat, à la Jeunesse, l'Union soviétique, Cuba, la R.D.A. peuvent compter sur des amitiés "sûres" - nous en avons démontré "le comment" dans nos précédentes analyses.

Fort de ces "outils de travail", les divers spécialistes du bloc de l'Est vont affiner leurs méthodes d'encadrement de la classe dirigeante et politique du PCT. Des contacts permanents et suivis avec ce milieu seront établis; des actions et des contrôles directs auront lieu sur les principaux dirigeants et, au besoin, on exercera des pressions sur certains d'entre eux, voire même du chantage, lorsque les "spécialistes" voudront influencer une décision au niveau suprême du parti. Ils utiliseront également les directions des syndicats et de la Jeunesse par-dessous la direction du parti au cas où ils voudront obtenir un changement de chef...

C'est dans ce contexte particulièrement inconfortable pour le Congo que le fondateur du PCT, le commandant Ngouabi, a cru devoir dissiper des malentendus (1) sur son parti, en déclarant au journal Le Monde:

"Bien sûr, on invoque la couleur rouge de son drapeau pour prétendre que notre République devient communiste. Mais pour en arriver là, il faudrait d'abord créer un parti communiste. Or, nous n'en avons pas. Il peut se faire qu'un parti de cette sorte apparaisse un jour au Congo-Brazzaville. Cela même ne signifiera pas que le pays soit alors totalement communiste. Communisme, en effet, signifie athéisme. Or il existe chez nous, certainement, plus de religions qu'en Occident. Nous avons des croyants de toutes espèces. Des catholiques, des protestants, etc. Croyez-vous que nous pourrions transformer tous ces gens en communistes?" (2).

Puis, le vrai visage "marxiste" du PCT se veut réaliste et conciliant. Ngouabi s'explique: "Un Congo vraiment indépendant aura besoin tout ensemble d'un secteur d'Etat, d'un secteur mixte et d'un secteur privé. Nous souhaitons que des entreprises se créent ici sur la base des intérêts réciproques. Les investisseurs étrangers possèdent les techniques. Le peuple a les richesses. L'entreprise ne doit pas se borner à voir uniquement son profit, elle doit considérer celui du

(1) Le Monde, "Le Congo-Brazzaville en proie à la révolution - Le socialisme de la parole", p. 5, Paris, 25 mars 1970.

(2) Ibid. p. 5

Congo et s'y adapter... Tout Etat possède le droit de choisir sa voie. La nôtre est celle du socialisme scientifique. La formule effraie les pays occidentaux, spécialement ceux du Marché commun. Nous n'avons pourtant pas l'intention de faire du tort à quelqu'un. Le gouvernement n'envisage pas... de créer une monnaie pour créer une monnaie..." (1).

Malgré ce réalisme conciliant, Nguabi reste aux yeux de Moscou un militaire et non un membre de la classe ouvrière congolaise. Or nous savons combien les Soviétiques sont sceptiques vis-à-vis des militaires; ils n'ont jamais accordé à l'armée d'importance politique - moins encore à Nguabi, venu à la tête de l'Etat à la faveur d'un coup de force militaire.

Désormais, le bloc soviétique va accorder son aide au Congo à travers le Parti-Etat - surtout l'aide militaire (bien que très secrète au départ).

Toujours à propos de l'aide soviétique, Albertini écrit: "L'aide soviétique est aussi dépendante de la politique de puissance que l'aide américaine... Même parcimonieuse, l'aide soviétique n'en est pas moins un bel exemple de cohérence stratégique.

... L'aide américaine variait avec le danger communiste... Les pays militairement alliés des Etats-Unis ne reçoivent aucune aide soviétique, et lorsqu'il y a rupture politique entre l'Union soviétique et un pays assisté, l'aide est immédiatement interrompue; les Chinois ont fait la cruelle expérience de ce principe: du jour au lendemain, les montages d'usines furent arrêtés et les techniciens soviétiques repartirent par trains entiers dans leur pays.

Dans tous les cas, il y a priorité absolue des objectifs politiques sur les objectifs économiques... Au besoin, l'URSS achète des produits dont elle n'a cure, quitte à les rétrocéder à titre d'aide ou à vil prix à d'autres pays. C'est ainsi qu'elle a revendu en Europe le coton égyptien qu'elle avait reçu à titre de remboursement de prêts" (2).

Néanmoins, quelques zones d'ombre subsistent entre l'URSS et le Congo (3); notamment sur la question de la mise à dispo-

(1) Le Monde, "Le Congo-Brazzaville en proie à la révolution - Le socialisme de la parole", p. 5, Paris, 25.3.1970.

(2) (cf.) J.M. Albertini, *ibid.*, pp. 135-136

(3) Le Monde, "Congo 1981: Le marxisme en question - l'ouverture à l'Ouest", p. 5, Paris, 1.1.1982.

sition d'une base navale aux Soviétiques (1) à Pointe-Noire, qu'ils demandent aux dirigeants congolais depuis Ngouabi. La réticence de ces derniers, et singulièrement de Ngouabi, a fait dire aux "mauvaises langues" que Ngouabi est mort, victime de cette réticence.

Il y a aussi le discret mécontentement des populations brazzavilloises, qui n'ont jamais digéré qu'on ait débaptisé une rue de la capitale, la rue Impfondo, pour lui donner le nom de Lénine, les Soviétiques ayant promis de la goudronner; or, voici déjà une dizaine d'années que rien n'a été fait!

Enfin, signalons la lassitude générale des Congolais face au label "made in URSS" (2), qui séduit de moins en moins depuis que coule "l'or noir" (3) au Congo, procurant de confortables péculés à l'Etat congolais. Et, de façon générale, Ngouabi n'a pas manqué de formuler quelques nuances non moins importantes dans ses relations avec "les meilleurs amis du Congo" que sont l'URSS et la Chine par exemple.

Au cours d'une interview au journal Le Monde, il déclara: "Nous connaissons la querelle idéologique qui oppose ces deux pays. A nos yeux, ils appartiennent tous deux au camp socialiste. Ce n'est pas simple modestie de notre part, mais nous estimons que notre pays n'est pas encore socialiste. Nous en

(1) (cf.) in Revue Actuel, No 29, Paris, mars 1982, l'article "Magouilles Franco-Russes à Brazzaville", p. 65, où on peut lire: "Entre l'Union soviétique et le Congo, c'est presque la crise, pour la première fois depuis sept ans d'amitié indéfectible. Les Russes voulaient installer des bases militaires et une station de détection pour satellites-espions américains..."

(2) (cf.) in Revue Actuel, ibid., p. 65, "Les Russes, eux, font beaucoup de promesses et d'accords-cadres: mais ensuite, encore faut-il que l'argent arrive... A la longue, ça lasse les Congolais et autres copains africains. Si tu promets, mon vieux, alors il faut amener l'argent!... En dix ans, les Congolais ont eu le temps d'observer la rencontre étrange de l'idéologie des uns et de l'argent des autres... Là, les Russes contrôlent l'armée, la sécurité et le parti, les Français l'économie, une économie capitaliste dans les faits, et une grosse part de culture..."

(3) (cf.) Le Monde, "Congo 1981: Le marxisme en question", p. 5, Paris, 2.1.1982.

sommes à l'étape de la libération nationale. Nous avons besoin de vrais amis, capables de nous aider à résoudre nos problèmes. L'URSS et la Chine sont parmi les meilleurs amis du Congo (1). Non seulement en raison de leur option politique, mais aussi de l'aide * concrète qu'ils nous prodiguent" (2).

Mais il ajouta: "Nos militants succombent souvent à la tentation de vouloir calquer mécaniquement des réflexions marxistes, valables et scientifiques, certes, mais qui ont pour point de départ une autre réalité que celle de leur société".

"Ce que nous voulons, poursuit-il, c'est d'éviter le gauchisme et le dogmatisme. Le marxisme est une science universelle, une doctrine dont les principes sont universellement connus. Ce qui diffère c'est l'application dans chaque pays. Chacun a ses particularités. Au Congo nous avons certaines mœurs et croyances qui ne sont pas celles de l'URSS, de la Chine, de la Corée, etc. Ce que Marx a écrit reste valable, mais

(1) A propos des relations avec l'Union soviétique, le Premier Ministre congolais explicite, dans une interview au journal *Le Monde*, la position du gouvernement de Brazzaville en ces termes: "Relations étroites ne signifient pas inféodation... Certes, nous reconnaissons à l'Union soviétique la qualité de premier Etat socialiste et un rôle prééminent dans le monde, mais c'est tout... Si vous voulez avoir une idée exacte de la nature de nos rapports avec Moscou, comparez le Congo à la Roumanie, mais, en aucun cas à la Tchécoslovaquie..." (*Le Monde*: "... Le marxisme en question" du 1.1.82. p. 5).

(2) *Le Monde*, interv. de M. Ngouabi sur l'expérience socialiste au Congo, p. 3, Paris, 11.1.1975.

* Note sur l'aide chinoise: "Les Chinois soutiennent et encouragent des régimes nationalistes du Tiers-Monde et des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Ils se gardent toutefois de développer de nouvelles théories sur la nature de leurs régimes, qu'ils considèrent toujours comme foncièrement différents de ceux des pays socialistes. De cette façon, ils laissent intacte la théorie, et ils se lient moins profondément à ces régimes qui pourraient bien être transitoires et de courte durée, comme leur théorie générale le laisse implicitement supposer. Ainsi, leur politique quotidienne peut demeurer souple et conjoncturelle" (Jacques Lévesque, *Le Conflit sino-soviétique*, p. 40, PUF, Paris, 1973).

l'application de la doctrine doit obéir aux contingences locales. Par exemple, nous ne connaissons pas ici le problème de la distribution des terres. Il ne se pose pas. Nous devons tenir compte aussi de certaines réalités, comme le fétichisme. On ne peut pas imposer, dès le départ, qu'un régime marxiste interdise toute religion et toute croyance. C'est ici qu'intervient le rôle de l'éducation. Il faut proscrire toute forme de connaissance livresque" (1).

Le drame actuel du Congo réside justement dans cette connaissance livresque du marxisme où tous les potentiels candidats à la Nomenklatura recourent à qui mieux mieux, pourvu qu'on se montre lyrique et prosélyte. C'est alors que la contradiction est encore flagrante entre les mots, le verbe, les slogans et les actes.

Bref, l'enjeu de l'avenir socio-politique du Congo tient tout entier dans la question de savoir si les Congolais pourront un jour dépasser les deux goulots qui les étranglent, l'immobilisme de l'appareil politique (du parti) et l'inféodation obéissante des organisations de masse au parti (syndicat, jeunesse, femmes, etc.).

2.3. Le PCT et les divers mouvements d'opposants congolais

Nous avons déjà noté, dans l'étude typologique des partis uniques congolais (le M.N.R. et le P.C.T.), leur volonté de marginaliser toutes les autres formations politiques. Si les partisans du mouvement du 22 février 1972 (le M. 22) (2) ont été temporairement exclus de la hiérarchie du PCT, par contre, ceux des autres mouvements (par exemple du Front Démocratique de la Résistance du Congo, en abrégé FEDERCO, le plus connu) sont totalement exclus de toute participation active à la société globale congolaise.

Pourquoi cet état de choses?

(1) Le Monde, ibid., p. 2.

(2) Le M. 22: A notre connaissance, jamais il n'y a eu de débat au sein de la direction, ni de l'ensemble du parti, quant au rôle historique de ce mouvement (inspiré semble-t-il par la doctrine de Lin Piao), de son héritage spirituel et des principes qui ont guidé son action (Hormis quelques anathèmes prononcés contre lui par le président Ngouabi et l'opprobre infligée à ses dirigeants, partisans et sympathisants par les foules fanatisées après leur tentative avortée).

2.3. a) Rapport de sociabilité PCT - M. 22

Pour la petite histoire, il convient de souligner que tous les partisans du M. 22 sont dans leur ensemble des membres du PCT, et pour la plupart, des membres fondateurs du parti.

Que s'est-il donc passé? Il y a eu à notre avis rupture dans la forme de sociabilité au sein du même parti; une opposition partielle du Nous M. 22 (1) s'est dégagée du Nous PCT. Pour ce qui concerne les causes objectives de cette rupture, malheureusement tout l'appareil PCT reste quasi muet quant aux mobiles profonds. Il faut croire qu'il y a eu un sérieux malaise à l'intérieur même du parti pour voir se produire au grand jour pareil éclatement.

Pour notre part, nous attribuons ce déchirement à la nature même de la naissance du PCT "créé dans la désunion" de la "Lutte pour la Présidence", comme le reconnaît implicitement le document de la Conférence du Parti intitulé "Historique critique du Mouvement révolutionnaire au Congo de 1963 à nos jours" (2).

D'autre part, c'est aussi la conséquence logique et inéluctable des contradictions qui naissent au sein de tout parti unique de ce type. Disons qu'on peut aisément reconnaître l'existence de plusieurs Nous partiels (autres que ceux du M. 22) au sein du PCT et qui se traduisent objectivement en "courants", "tendances", "factions", "ailes", "opposants" dont les plus connus sont ceux symbolisés par Lissouba, Noumazalaye, Diawara, Yhombi, Sassou et pourquoi pas, demain, par Thystère-Tchicaya et par l'actuel premier ministre Sylvain Goma (colonel de son état).

(1) "... L'opposition qui naît au sein du parti unique, écrit L. Sylla, sa genèse nous semble plus intéressante à suivre. Il s'agit très souvent d'un petit groupe dynamique qui tente de prendre la direction du parti et qui, en cas d'échec, n'hésite pas à former un parti à l'intérieur du parti ou à s'en séparer complètement" (Lancine Sylla, Tribalisme et parti unique, l'ibld., p. 292)

(2) Documents Conférence du Parti, adoptés le 27 novembre 1976, pp. 29-30, Brazzaville.

De toute façon, l'ensemble de l'intelligentsia politique congolaise ne se reconnaît pas forcément dans les propos du fondateur du PCT au sujet du parti unique. Dans une intervention au journal *Le Monde* en réponse à la question: "La nécessité, à laquelle vous croyez, de conserver le système du parti unique, vous paraît-elle liée à la situation particulière des pays en voie de développement?", Ngouabi répondit: "Dans un pays comme le nôtre, la démocratie ne peut pas être comprise comme dans les pays occidentaux développés. Par exemple, ce qu'on voit en France: la tolérance, la liberté de presse, la multiplicité des partis, n'est guère possible ici... La multiplicité des partis politiques peut provoquer en Afrique des problèmes graves, tels la guerre tribale, fratricide comme celle que le Congo a connue en 1959. A l'origine de cette guerre, il y avait l'opposition entre l'U.D.D.I.A. de M. Fulbert Youlou et le M.S.A. de M. Jacques Opangault...

Mais pour nous, la nécessité d'avoir un parti unique est conditionnée par l'option socialiste plus que par le niveau de notre développement économique. Nous estimons qu'il doit y avoir un parti jouant le rôle d'état-major et d'avant-garde, capable de représenter le peuple dans son ensemble. Voyez les autres pays marxistes, vous n'y trouvez pas de partis d'opposition" (1).

Le M. 22 a su regrouper en son sein une partie de la jeunesse, quelle que soit son origine tribale. Cette jeunesse a été indiscutablement "séduite" par le charisme de certains dirigeants du Mouvement; ensemble, ils ont contesté la direction du Parti à Ngouabi. Personnellement, nous ne croyons pas qu'à la base de cette contestation violente (usage des armes et création du maquis), il ait été question de querelle idéologique, puisqu'aujourd'hui l'état-major de ce même M. 22 participe inconditionnellement à la hiérarchie du Parti-Etat (oubliant ipso facto leur mémorable mise en prison (2), à moins qu'il ne s'agisse d'une stratégie nouvelle de leur part).

Le coup de force du M. 22 a obéi à un seul critère: la stratégie de la prise du pouvoir avec diffusion de mots d'ordre mobilisateurs selon lesquels il y a imminence de coup d'Etat des éléments de droite (3), etc. Ces stratagèmes ont tourné court et la prise du pouvoir, cette fois-là, est passée à côté (4).

(1) *Le Monde* du 11.1.1975, p. 3

(2) *Autocritique* M. 22, Brazzaville, mai 1972, pp. 76 à 78

(3) *Ibid.*, p. 75

(4) (cf.) *Conclusion Autocritique*, *ibid.*, pp. 61 à 66.

Toutefois, dans l'esprit du M. 22, Ngouabi et les autres membres de la direction du parti sont une oligarchie, les représentants de l'"OBUMITRI" (1), c'est-à-dire une sorte d'oligarchie, militaire-tribale.

Comble d'inconséquence "apparemment", les mêmes dignitaires du M. 22 siègent côte à côte avec le même "OBUMITRI" naguère violemment combattu.

Voilà le visage réel du M. 22 tel qu'il paraît présentement. On peut en conclure que le but du mouvement était simplement du "Ôte-toi de là que je m'y mette". A notre avis, les mécanismes du pouvoir du parti n'en auraient pas été changés.

Dans tous les cas, sa marginalisation, de février 1972 à février 1979, par le PCT, n'a pu être que transitoire puisque sa montée en flèche dans la hiérarchie du Parti-Etat depuis février 1979 a surpris l'opinion publique congolaise.

En définitive, la situation du M. 22 par rapport au PCT semble bien être celle d'une aristocratie, c'est-à-dire d'une minorité réputée supérieure (idéologiquement parlant) au reste de la nation, et qui veut, elle aussi, gouverner dans l'intérêt de tous (comme c'est le cas du PCT).

Et, comme dirait Balzac: "Ils (les M. 22) voulaient être une aristocratie et ne pouvaient être qu'une oligarchie" comme c'est le cas de la direction du PCT!

2.3. b) Rapports de sociabilité PCT - la "Ligne droitrière" (février 1979) attribuée au général Yhombi

C'est en mars 1979 que le concept de ligne "droitière" fait son apparition dans le vocabulaire verbal* du Parti Congolais du Travail. On désigne alors le général Yhombi comme le principal représentant de cette ligne.

(1) Le Monde diplomatique, "Le Congo est-il socialiste?" - Le marquis du Lieutenant Diawara dénonce le caractère néo-colonialiste et bureaucratique du régime, Paris, avril 1973, p. 7.

* Mais non écrit (cf. - Liste des Motions du IIIe Congrès extraordinaire du PCT) (cf. - p. 287).

Si notre propos n'est pas de faire l'historique des événements saillants de la période qui suit la mort de Marien Ngouabi, rien ne nous empêche de capter les temps forts de l'après 18 mars 1977 (assassinat de Ngouabi).

L'assassinat de Ngouabi a été sans nul doute perpétré par des professionnels (de la politique stratégique) (1). Comment peut-il en être autrement, alors que l'armée congolaise est consignée et que, de part et d'autre de la route menant à sa résidence de l'état-major, foisonnent des militaires armés jusqu'aux dents. Il y a même là, les bureaux du Ministre Délégué à la Défense et à la Sécurité. Ngouabi, abattu en pleine enceinte de l'état-major et en plein midi, la suite n'est que pur scénario, dont seuls les professionnels et le cerveau du complot (2) connaissent le secret.

Pourquoi cet assassinat? La perspective du 111e Congrès que préparait Ngouabi, et qui devait voir le rôle dirigeant du parti connaître une pause au profit de la prise en main des problèmes de développement économique, a accéléré la machine infernale qui a entraîné sa mort. A cela, il faut ajouter les sérieuses hésitations de Ngouabi et de son ancien chef d'état-major Yhombi à céder aux Soviétiques une base navale à Pointe-Noire (3) - pomme de discorde entre les dirigeants congolais d'alors...

En tout cas, Ngouabi est mort, victime d'interminables luttes de factions, ailes, tendances, courants au sein du PCT (4). Il est mort aussi parce que psychologiquement las des contradictions de plus en plus irréductibles au sein de la direction du parti. Et les divers courants politiques aujourd'hui

(1) (cf.) Ouvrage de R. Faillot, Services secrets en Afrique. Le Sycomore, Paris, 1982

(2) Etumba, organe du PCT, du 21 janvier 1978, écrivait dans son édition de ce jour-là: "Le complot du 18 mars 1977 est à l'intérieur et à l'extérieur... Le complot ne pouvait aboutir sans la complicité de l'armée... Qui donc dans l'armée était complice ou corrompu? Comment cette complicité s'est-elle tramée?..."

(3) Le Monde du 14 mai 1981: "L'Union soviétique demande notamment à Brazzaville la disposition d'une base navale à Pointe-Noire..."

(4) Jeune Afrique, No 849 du 15 avril 1977: "Pourquoi on a tué Marien Ngouabi..."

au pouvoir au Congo semblent bien être les vrais bénéficiaires de l'horrible assassinat de Ngouabi (1).

Quant aux "comparses de Prieurs" (2) qui se trouvaient à l'état-major la veille, on peut aussi affirmer que le concours de circonstances a malheureusement joué contre eux: ils sont tombés, victimes de la même machination! Y a-t-il eu entente et coordination entre les services spéciaux congolais (que Ngouabi ne contrôlait réellement plus) et ces "prieurs" qui ont eu le "culot" de se rendre à la résidence fortifiée de Ngouabi? (3).

Du 3 janvier au 7 février 1978 se déroule le procès voulu par le chef d'Etat Yhombi, Président du Comité Militaire du parti (CMP) - créé à la suite de cet odieux assassinat, et des exécutions sommaires qui l'ont suivi durant trois jours. Une douzaine d'hommes, en majorité des civils, furent condamnés à la peine capitale, mais des témoignages importants ont manqué à l'audience, notamment celui du Ministre de la Défense et de la Sécurité d'alors, de sorte que seul Yhombi, en résidence surveillée actuellement, pourrait dire ce qui s'est réellement passé.

2.3. b) 1. Yhombi et la succession de Ngouabi (avril 1977)

Nous nous gardons ici de faire le panégyrique de Yhombi (4), ou d'insister sur le côté sensationnel de la lutte (5) pour le pouvoir, qui s'instaura entre son groupe et celui de Sassou et autres M. 22, qui finit par l'emporter le 5 février 1979.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que, avec du recul, on comprend mieux tout l'imbroglie (6) tissé autour de Ngouabi

- (1) Jeune Afrique, No 847 du 1er avril 1977: "L'assassinat d'un homme fort - Le président congolais avait prévu sa mort..."
- (2) "Comparses de Prieurs", ce sont des Congolais appartenant à la secte dite des Prieurs qui voulaient aller prier à la résidence de Ngouabi la veille de son assassinat. Ces douze personnes ont été accusées puis fusillées.
- (3) Le Monde du 3.2.1978.
- (4) Jeune Afrique, no 849 du 15.4.1977 - Yhombi: "Un homme qui ne s'embarrasse pas d'idéologie..."
- (5) Le Monde Diplomatique - Congo: "La lutte pour le pouvoir.." de mai 1977
- (6) Jeune Afrique, No 895 du 1er mars 1978 - Congo: "Complot dans le complot..."

mort. Dès le 18 mars 1977 et aux premières heures de l'événement, tout était polarisé sur le Ministre de la défense Sassou-Nguesso (1).

Pendant que ces événements se déroulaient à Brazzaville, un homme était absent: le colonel Yhombi, qui se trouvait dans le Nord du pays (à Owando) pour inaugurer un tronçon bitumé de route (en sa qualité de Directeur général des Travaux publics).

Comme il n'est pas aimé des "notables" du Parti (Parti dont il est suspendu du Comité Central par Ngouabi à la suite de pressions diverses), on a vite fait de lui "coller" la forfaiture de la mort de son ami et frère d'armes Ngouabi. Mais tout cela n'est que pure orchestration, pour que les vrais comploteurs (2) "continuent de courir" - cyniquement. Le but était de se débarrasser une fois pour toutes et au plus vite de Yhombi. Notons que tous les opposants au sein de la direction du parti le redoutent...

C'est autour du Ministre de la Défense et de la Sécurité qu'on orchestrera les poursuites: arrestations, interpellations, premiers jugements et exécutions sommaires étaient planifiées (3). Des spécialistes des pays socialistes - frères - et des Congolais prirent part à des interrogatoires musclés qui ne laissèrent aucune chance aux présumés "coupables". Lissouba et Ndalla-Graille se virent frappés de bannissement et envoyés (par avion militaire) en exil intérieur au Nord du pays (Ouessou... Epéna). Massamba-Débat, arrivé au ministère de la Défense (en notre présence), devait par la suite être immédiatement exécuté (se fondant sur sa fameuse

(1) Tout était polarisé autour de Sassou-Nguesso: Nous avons été témoin au sens plein du terme.

(2) Jeune Afrique, No 895, ibid.

(3) Lissouba, Ontsou, Ndalla, Massamba-Débat, Moutsaka, Nuzabakani, etc. Le capitaine Kimbouala-Nkaya a été ramené au ministère de la Défense, mort - le corps se trouvait dans la jeep militaire: version du jeune officier: "Il voulait résister et faire feu sur nous et nous nous sommes défendus (nous assistions au compte rendu du jeune officier)".

Lettre à Ngouabi (1).

Fait très important, pendant que tout cela se tramait et se déroulait à une allure folle, Yhombi, lui, se trouvait toujours au Nord du pays.

Entretiens, le Ministre de la Défense a entrepris de faire revenir à Brazzaville: Yhombi du Nord, et Jean-Pierre Thys-tère et Ngombé du Sud (Pointe-Noire).

(1) Lettre de Massamba-Débat à Ngouabi du 1er mars 1977, datée de Brazzaville.

(cf.) - Le Monde du 5.1.78., p. 4... Une cour martiale, constituée immédiatement après le meurtre du chef de l'Etat, avait condamné à mort Massamba-Débat, ancien chef de l'Etat, qui fut fusillé le 24 mars 1977.

- Le Monde du 19.1.78, p. 5..."La population est invitée à suivre le "procès politique" de quarante-deux "complotteurs"..."
- Le Monde du 25.1.78, p. 6..."Mise au point de l'Ambassade du Congo à la suite de l'expulsion par les autorités congolaises de Me André Choukroun, avocat mandaté par la Fédération internationale des droits de l'homme, au procès de M. Ngouabi".
- Le Monde du 28.1.78, p. 8. "Les huit avocats de la Cour d'appel du Congo ont rendu public un communiqué affirmant notamment qu'"ils ont toujours exercé librement leur profession" et que les débats du procès de l'assassinat du président Ngouabi sont publics et contradictoires..."
- Le Monde du 3.2.78, p. 3. "Treize peines de mort ont été requises, mercredi 1er février".
- Le Monde du 5-6.2.78, p. 3. "L'Association internationale des Juristes démocrates a lancé, vendredi 3 février, un "pressant appel" au gouvernement congolais pour qu'"aucune exécution n'intervienne à l'issue du procès de Brazzaville".
- Le Monde du 7.2.78, p. 46. République Populaire du Congo. "Les sentences au procès de Brazzaville seront sans appel".
- Le Monde du 8.2.78, p. 3. République Populaire du Congo, "Après les onze condamnations à mort - Le Chef de l'Etat annonce que "toutes les sentences seront exécutées".

C'est à nous que le Ministre de la Défense Sassou-Nguesso confia la mission de se rendre à l'aéroport pour accueillir successivement Yhombi, Thystère et Ngombé et leur faire part de la mort brutale qui venait de frapper Ngouabi. Les uns et les autres retinrent difficilement leur souffle devant l'ampleur de la nouvelle...

Il arrêta donc son choix à la succession de Ngouabi sur la personne du colonel Yhombi (pourtant écarté des sphères de décision du Parti-Etat à cause, laissait-on entendre, de son manque de "combativité révolutionnaire" et de sa "tiédeur doctrinale" vis-à-vis de la doctrine d'Etat).

De toute façon, ce "choix" du Ministre de la Défense avait de quoi surprendre plus d'un observateur, car tout indiquait que c'était lui-même le mieux placé pour la succession, grâce à sa triple qualité (1) de Ministre de la Défense et de la Sécurité, de Président de la Commission Permanente de l'armée et d'ancien Membre de l'Etat-Major Spécial Révolutionnaire - mis en place après la Déclaration du 12.12.1975.

L'explication de cette curieuse politique?

1. Le fait que Yhombi soit le "cousin tribal" (c'est-à-dire Kouyou, de Ngouabi) il était donc tout à fait acquis que la "pilule" passerait et serait "gentiment digérée" par la tribu, la famille, les amis du disparu, ainsi que par l'opinion internationale.
 2. Officier réputé dur, craint et respecté dans l'armée (qu'il a du reste longtemps commandée), il représentait tout à fait le profil qu'il fallait dans ces moments d'effervescence. Sa présence seule à la tête du pays rassurait et
- (1) A l'image de Kania, En Pologne, lorsqu'il avait succédé à Gierek, le 7 septembre 1980 - La Pravda du 7 septembre 1980 publiait en première page le message de félicitations envoyé par Léonid Brejnev à Kania en ces termes: Kania était qualifié de "ferme combattant pour les véritables intérêts du peuple, pour les idéaux communistes, pour le renforcement du rôle dirigeant du P.O.U.P., et des positions du socialisme en Pologne"; il était loué pour sa "fidélité aux principes", son "courage", sa "haute conscience du devoir communiste".

Il est remarquable qu'il y ait autant de points communs entre Sassou, le "digne" successeur de Marien Ngouabi (l'homme du mouvement du 5 février, comme Ngouabi, l'homme du mouvement du 31 juillet) et Stanislas Kania en Pologne.

prévenait toute velléité au désordre ou à la vengeance.

3. Pendant ce temps, les courants, ailes, factions dont nous parlions plus haut profitaient du répit, tout en gardant à l'œil leur ennemi juré, Yhombi.
4. Une fois l'orage passé (il est vrai qu'en mer calme, tous sont pilotes), il ne restait plus qu'à l'écarter... (1).
5. Le rideau du dernier acte du complot contre Nguabli tombe le 5 février 1979 sur la tête de Yhombi (sur un tissu de mensonges éculés et de démagogiques affabulations (2)).
6. "Confiscation" par Yhombi des principes du Centralisme démocratique. Le temps fort du coup d'Etat de février 1979 a été la dénonciation à grand bruit de la confiscation mentionnée par la direction de la Confédération Syndicale Congolaise et de l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise (UJSC). A cela, il faut ajouter que les élèves innocents des collèges et lycées ont été libérés illégalement des cours pour aller "vociférer" aux fenêtres du Palais où siégeait le Comité central pour réclamer la démission de Yhombi. On ne peut imaginer plus diabolique mise en scène que ce 5 février. Fort heureusement, on a pu éviter un affrontement possible entre les factions armées legalistes et les autres.

Qu'en est-il de l'application des principes du centralisme démocratique?

1. Fonctionnement de ces principes dans le premier Etat socialiste du monde. "La direction de l'Etat soviétique, écrit A. Iojrych, est édictée sur les principes du centralisme démocratique. Le centralisme dans la direction signifie que la partie est subordonnée au tout, les organismes inférieurs de direction aux organismes supérieurs. Le caractère démocratique de direction de l'Etat au pays des Soviets (qui sont des organisations de masse des travailleurs) s'exprime dans le fait que tous les organismes de direction sont formés par les soviets et sont responsables devant eux et eux aussi dans

- (1) Dans l'ouvrage de R. Faligot, on peut lire page 26 ce qui suit: "En effet, pour toute opération clandestine -renverser un chef d'Etat ou en promouvoir un nouveau- la guerre psychologique est un préalable et un complément inévitable..."
- (2) Détournement des fonds au Trésor Public, achat d'un lit à 17 millions de francs CFA, distribution d'enveloppes, etc. ...

le fait que les travailleurs prennent une part constante et directe à la direction de l'Etat. Ainsi le centralisme démocratique permet de diriger l'Etat en tenant compte à la fois des tâches générales qui lui incombent et de toute la diversité des conditions et des particularités locales" (1).

2. En quoi se manifeste concrètement le centralisme démocratique dans la constitution des organismes de direction de l'Etat soviétique? Iojrych poursuit: "Les organismes de direction générale (Conseil des ministres et comités exécutifs) sont formés par les soviets suprêmes et les soviets locaux de députés de travailleurs. Les organismes de direction de l'Etat sont subordonnés en même temps à l'organisme de direction supérieur et à l'organe du pouvoir d'Etat dont ils émanent. Ainsi le Conseil des ministres d'une république fédérée est subordonnée au Conseil des ministres de l'URSS, et aussi au Soviet suprême et au présidium du Soviet suprême de la république fédérée; le comité exécutif du soviet local est subordonné à la fois à son soviet et au comité exécutif du soviet supérieur, etc.

Une autre forme de manifestation du centralisme démocratique dans l'activité des organismes de direction de l'Etat est la combinaison du caractère collégial, lors des discussions des décisions à prendre, et de la responsabilité personnelle, lors de leur exécution" (2).

Moralité: Dans le cas spécifique du Congo, avouons qu'on est bien loin de l'application du centralisme démocratique tel qu'il fonctionne dans l'Etat soviétique. Sous le CMP*, on a bel et bien accoutumé l'opinion congolaise sur le parfait accord des points de vue et décisions prises collégalement. Après quoi, chaque membre du gouvernement s'appliquait dans l'exécution des tâches à lui dévolues...

Disons tout simplement que les opérateurs souterrains s'étaient saisis du mot "centralisme démocratique" pour arriver au bout de leurs desseins. Personne aujourd'hui ne peut affirmer que ce centralisme démocratique est appliqué quelque part au Congo.

(1) A. Iojrych, "L'Exécutif en URSS", p. 102, In Les pouvoirs de décision dans l'Etat moderne, UNESCO, Paris, 1967.

(2) Ibid., pp. 102-103.

* CMP: Comité militaire du Parti: organe exécutif qui s'est substitué au Parti-Etat au lendemain de l'assassinat de Ngouabi.

2.3. b) 2. La ligne "droitière" proprement dite, de
Yhombi et de ses "acolytes"

Des onze membres du Comité militaire du Parti (CMP), seul son président, le général Yhombi, est mis en cause par son vice-président le colonel Sassou-Nguesso. Rappelons que le CMP est un organisme collégial* et que toutes les décisions prises par lui engagent l'ensemble de ses membres et du Parti-Etat.

Que s'est-il passé fin 1978 ?

Tout d'abord, on le sait, les révolutions - les exemples abondent - mangent leurs propres enfants. Après l'exaltation vient le temps des exorcismes...

En cette fin de 1978, la situation économique est des plus catastrophiques; sur le plan financier, le Congo vit d'expédients. Pour payer les salaires des fonctionnaires, des missions d'Etat sont dépêchées à Luanda, Alger, Tripoli, Libreville (1).

Souignons que cette quête d'argent, indispensable pour le paiement des traitements des fonctionnaires, a été bel et bien décidée par l'ensemble du CMP. Au Congo, en cette période-là, nous affirmons que les caisses de l'Etat sont quasi vides. On arrive à peine à réunir le minimum qu'il faut pour que l'Etat survive. C'est sans cesse que l'appareil d'Etat rôde les caisses de quelques entreprises d'Etat qui ont quelques liquidités (à l'exemple d'Hydro-Congo, etc.).

C'est précisément en ces moments difficiles que vit le monde du travail au Congo, que les forces de l'ombre travaillent pour renverser Yhombi, en l'accusant de tous les maux. Tour à tour, les spécialistes de la guerre psychologique vont manipuler la centrale syndicale et la Jeunesse pour dénoncer Yhombi (2). Toutes ces orchestrations d'agitation avaient pour seul but d'amener Yhombi à faire usage de la force - et ainsi la preuve serait donnée de son "mépris" pour le centralisme démocratique et pour le peuple.

(1) Nous avons effectué la plupart de ces missions et savons de quoi l'on parle...

(2) (cf.) Livre bleu du 11^e Congrès, Meeting du 30.1.1979, *ibid.*, pp. 35-37.

* CMP: (cf.) Les monologues et les mémorables compte-rendus du porte-parole Florant Tsiba.

Mais, tout au contraire, Yhombi comprit la manoeuvre et ne céda pas à la provocation - évitant ainsi une confrontation sanglante dont les seuls bénéficiaires étaient les Congolais manipulés par les "puissances amies", tandis que la misère du peuple congolais les laissait complètement indifférentes. Pour celles-ci, le seul objectif qui comptait, c'était de renverser Yhombi au bénéfice d'une équipe dirigeante qui leur soit favorable (pratique courante dans les pays de l'Est...).

Le clou de cette manipulation a été certainement l'affaire des enveloppes dénoncée au cours d'un meeting par Bokamba-Yangouma au nom de la Centrale syndicale (1).

A. L'affaire des enveloppes *

Afin de peaufiner l'éviction de Yhombi à la tête de l'Etat, les acteurs de la révolution de palais du 5 février 1979 ont recouru systématiquement au chantage (la pire des tortures et la pire des dilemmes), à la calomnie, au dénigrement, à l'intrigue et à la tyrannie verbale. Bokamba-Yangouma (un des hommes-orchestre de cette révolution de palais), s'étant mis en transe d'exaltation politique, a lancé du haut de sa tribune du meeting que Yhombi et ses "acolytes" avaient distribué, sous le manteau, des enveloppes d'argent, dans le but d'"acheter" les membres du Parti "à sa cause" - Toutes les astuces sont bonnes, pourvu qu'on atteigne le but, n'est-ce-pas! Teng Xiao Ping n'a-t-il pas dit: "Peu importe que le chat soit gris ou noir, l'essentiel est qu'il attrape la souris...".

Bien entendu, le langage de chauve-souris de certains dirigeants du Parti-Etat (tantôt ceci, tantôt cela) ne peut une fois de plus que tromper le pauvre peuple congolais. Il

(1) Livre bleu, *ibid.*, p. 37

* Si l'affaire des enveloppes a été menée tambour battant comme arme de prise de pouvoir, signalons que nulle part les grands discoureurs des meetings populaires n'ont informé l'opinion congolaise - notamment celle des militants du PCT que seuls trois des onze membres du CMP bénéficiaient des fonds politiques (à justifier l'utilisation) à savoir: Le Président, le Vice-Président et le Premier ministre (sic.).

fallait à tout prix discréditer l'homme à abattre et manipuler les masses en conséquence en s'appuyant sur les organisations de masse, et surtout sur les media nationales (radio et télévision), pour inventer (sans preuves) leur sinistre et imbécile procès des enveloppes, du soi-disant lit de Yhombi, des pagnes de Madame Yhombi, etc. Aujourd'hui, cette affaire est simplement devenue tabou dans l'opinion congolaise. Tout le monde a finalement compris que les acteurs du 5 février ont utilisé le mensonge comme un moyen de prise de pouvoir (à défaut d'un coup d'Etat militaire contre Yhombi). La preuve de cette tromperie est qu'aucune motion ni résolution n'a été prise par le IIIe Congrès à propos des fameuses enveloppes (1).

B. La session du Comité Central du Parti du 5 février 1979.

En bref, disons que bon nombre des membres du Comité Central ont été surpris par l'événement et ont préféré se taire. On peut retenir quelques points essentiels de cette session:

1. Que des rapports distincts de chacun des membres formant le triumvirat de cet organe, à savoir, son président Yhombi, son vice-président Sassou-Nguesso, et le premier ministre Goma, relatifs aux activités du CMP, ont été réclamés par le Comité Central, pour appréciation. Seul le Président Yhombi a été entendu (mais le document ne figure pas au Livre bleu du IIIe Congrès*);
2. Qu'il y a eu bel et bien démission de Yhombi à la tête du CMP et de l'Etat - ce qui a entraîné celle du gouvernement;
3. Qu'il n'y a jamais eu de vote pour la succession de Yhombi. Celle-ci s'est faite conformément au plan élaboré (dans l'ombre) pour la prise du pouvoir;
4. Que Bokamba-Yangouma a bel et bien été interpellé par nous, afin qu'il désigne au Comité Central les noms de ceux qui ont distribué les enveloppes conformément à ses hystériques déclarations au meeting. Comme réponse, Bokamba est resté bouche bée (comme quoi le ridicule ne tue pas). Précisons en outre qu'aucun autre acteur de la campagne d'intoxication n'a volé à son secours pour justifier devant le Comité Central ses abominables mensonges**;

* Belle démonstration de la façon dont on écrit l'histoire et dont on la falsifie pour affermir le mensonge maquillé cyniquement en vérité. Moralité: Nous ne pouvons construire notre pays sur des mensonges.

** Comme quoi, pour prévenir de telles odieuses diffamations, il faut une organisation de résistance au mensonge...

(1) (cf.) Sommaire du Livre bleu, sur le IIIe Congrès, déjà cité, pp. 6-7.

5. Qu'il y a eu le 20 mars 1979 une machiavélique communication pressante de la direction provisoire du Congrès - lue par son président, le colonel Sassou - selon laquelle les services de sécurité de l'Etat congolais avaient mis la main sur d'importants documents, d'après lesquels un Etat étranger préparait activement l'évasion du général Yhombi. Au terme d'une mémorable passe d'armes entre ceux qui exigeaient la production des fameux documents aux membres du Comité central et les autres..., une pause était exigée pour pouvoir reprendre ensuite le débat... Notez que ce débat (sur la prétendue évasion) n'a plus jamais eu lieu jusqu'aux termes des travaux du Comité central. Mais, à notre surprise générale, c'est en pleine salle du Congrès que soudain la "haute trahison" de Yhombi est tombée du haut de la tribune du Congrès...

N'oublions pas que c'est celui qui tient l'organisation du Congrès qui tire les ficelles et le bénéfice de la chose adjugée... en attendant le jugement de Yhombi (1).

C'est bien là la tactique consacrée et couramment appliquée dans les pays de l'Est, dont furent victimes par exemple Kroutchev, Kadar, Gomulka, Ulrich, Gierek, Dubcek, Kania et tant d'autres hommes politiques de ces pays. Ici, l'homme ne compte pas, seuls les objectifs de la Nomenklatura comptent.

Que Yhombi ait été critiqué et désigné comme le chef de la "ligne droitiste" ne peut laisser indifférent un témoin ou un observateur averti de la politique du PCT.

Les meetings de la CSC, dirigés par Michel Yangouma et Obapounou, ont été l'aboutissement d'un long travail souterrain effectué par les professionnels de la guerre psychologique dont nous avons parlé. Les masses congolaises de Brazzaville, piégées et abusées par les slogans vindicatifs de ces meetings, se retrouvent aujourd'hui perplexes, désabusées et trompées, car les vainqueurs politiques d'hier ont tout simplement su exploiter, pour le compte de leur seule ambition, leur candide naïveté.

(1) (cf.) Motion contre le Général J. Yhombi-Opango, *ibid.*, p. 116 du Livre bleu sur le III^e Congrès.

Dans l'exaltation et l'hystérie, on leur a même promis tapageusement l'ouverture du procès des "crimes" (1) de Yhombi (trois années se sont déjà écoulées*...).

Avec le recul, nous pouvons dire qu'il n'est pas agréable aujourd'hui d'être membre du parti et, pour beaucoup de militants sincères, cela est même très très amer (tel est notre propre cas).

Ayant vécu et constaté avec effroi le conflit prolongé des tendances, courants, ailes, etc., au sein du PCT, conflits toujours niés, minimisés pour l'extérieur, et qui finissent par des règlements de compte, il n'est pas facile (dans notre cas) d'aimer le parti tel qu'il est et encore moins d'avoir confiance en lui...

Depuis, nous ne pouvons que ressentir l'amertume, la déception renouvelée et le dégoût devant la "magouille" du 5 février 1979.

C. Observations sur la fameuse "ligne droitiste"

1. Signalons toute absence de trace dans le "Livre bleu" du IIIe Congrès extraordinaire, du mot ou concept de "ligne"; peut-être faut-il entendre par là que seule une ligne est "juste" au PCT, celle qui se conforme aux analyses soviétiques de la situation?
2. Il manque au PCT une analyse sérieuse sur la notion de "lutte de lignes"; il conviendrait alors de préciser de façon exhaustive le contenu idéologique exact de deux ou trois lignes en présence.
3. Du point de vue historique du mouvement communiste, Marx, Engels et même Lénine ont rarement utilisé ce terme, et,

* Le silence autour du procès de Yhombi observé par l'équipe dirigeante est d'or... Mais l'or peut rompre le silence... par le seul procès public de Yhombi!...

Les grands discours du IIIe Congrès extraordinaire de 1979 ne se sont-ils pas fêlés au contact de la réalité congolaise!

(1) IIIe Congrès extraordinaire du PCT - Congrès de radicalisation: "Motion contre Yhombi-Opango" p. 116, Brazzaville, juillet 1979.

quand ils l'ont fait, ils ne lui ont pas donné une signification mystificatrice comme on l'a fait en avril 1979 au niveau du parti.

4. Il faut noter par contre que c'est à l'époque de Staline que l'emploi du mot "ligne" est devenu plus fréquent et que c'est pendant la révolution culturelle chinoise que l'usage abusif en a été fait, et qu'a été atteinte son apogée (1).
5. Point de vue chinois sur la notion de "ligne":

"Parler de ligne, estime le Quotidien des ouvriers (2), impliquerait, lorsque des opinions s'affrontent, que l'on parle de "lutte de lignes". Inévitablement, on serait amené à critiquer ceux qui suivraient une "ligne erronée", puisque la vérité est unique, voire à qualifier plus précisément ces errements: ainsi prendraient naissance des "lignes opportunistes", voire des "lignes révisionnistes". Or, l'histoire nous a appris à nous méfier de tels jugements, note le Quotidien, car ce qui était vrai un jour peut devenir faux le lendemain, et vice versa".

Ceci est d'autant plus vrai qu'aucune motion ou résolution du IIIe Congrès ne mentionne le mot "ligne" ou l'expression "lutte de lignes".

En conclusion, la "ligne droite" "collée" à Yhombi et ses prétendus acolytes, relève plutôt de la haine des vainqueurs que d'une notion sérieuse. En tout cas, pour notre part, nous considérons d'une part ces jugements comme une escroquerie intellectuelle, et d'autre part les démissions "frappantes" des membres du parti (proches de Yhombi), comme antistatutaires (v. p. 424 a et b.), car non motivées au préalable.

Sinon, comment comprendre et interpréter que, trois ans plus tard, Yhombi n'ait toujours pas été traduit devant une juridiction populaire pour crime de haute trahison (3), comme annoncé au Congrès?

Yhombi a dirigé le pays collégialement avec le CMP, et sans doute est-ce pour cela que son procès devient pour certains de ses anciens camarades du CMP, aujourd'hui toujours au

(1) (cf.) Communiqué publié le 29.7.1981 par le Quotidien des ouvriers - commentant le rapport au onzième Congrès du P.C. chinois en août 1977, par Hua Guofeng.

(2) Ibid.,

(3) IIIe Congrès, ibid. p. 116

(cf.) Statuts du PCT, Editions du Comité central, Brazzaville, mars 1979.

Chapitre VII - Des fautes; et chapitre VIII - Des sanctions

Article 45: Sont fautes graves:

- le refus d'exécuter les directives venant des organes supérieurs ou votées par la majorité
- l'obstruction de la voie hiérarchique
- le travail fractionnel, l'utilisation de l'autorité à des fins personnelles, l'abus du pouvoir et la corruption
- le dénigrement du Parti et de ses membres, la divulgation des secrets
- les détournements des fonds, l'utilisation des biens du peuple à des fins personnelles
- l'irresponsabilité et l'inconséquence idéologique
- le fait d'engager l'organisation sans en avoir reçu mandat
- le non paiement des cotisations
- les pratiques tribalistes, régionalistes, népotistes
- la trahison

Concernant les fautes graves, le IIIe Congrès n'a pas motivé ni éclairé le parti ni l'opinion publique congolaise ni internationale sur la "confiscation du fonctionnement du principe de centralisme démocratique"; le CMP collégalement, devra en rendre compte, et nulle part existe un document du CMP dénonçant l'"autoritarisme", ni le pouvoir personnel de son Président.

La haute trahison a été retenue contre lui, or il n'existe pas statutairement de notion de "haute trahison" - art. 45, dernier alinéa.

La haute trahison est un vocable purement militaire, dans ce cas, le parti, qui n'est pas une institution de l'armée, n'est nullement concerné.

Article 46: Des sanctions

- tout membre du Parti qui n'aura pas rempli ses obligations statutaires ou qui aura commis une infraction à la discipline du Parti peut faire l'objet des sanctions suivantes:
 - avertissement
 - blâme
 - suspension avec ou sans déchéance de la fonction
 - exclusion temporaire
 - exclusion définitive

Les éléments dégénérés et opportunistes contre lesquels on possède des preuves irréfutables seront exclus.

L'exclusion est prononcée par le Bureau politique et entérinée par le Comité Central.

Concernant les sanctions, des exclusions ont été prononcées en septembre 1979 contre les "acolytes" de Yhombi en flagrante contradiction de l'observance des motifs conduisant aux sanctions - avertissement, blâme, suspension, exclusion temporaire, exclusion définitive.

Rien de tout cela n'a été explicitement motivé au Congrès. Toutes ces mesures révèlent du brigandage organisé, dévoilent au grand jour le vrai visage de ceux qui ont comploté pour usurper le pouvoir du parti et de l'Etat ce 5 février 1979.

Moralité: Pour un parti révolutionnaire au pouvoir, il n'y a rien de terrible à ce que des opinions différentes s'expriment ((cf.) après débats du C.C. du 5 février)... Exiger que l'on ne dise que des choses justes, cela revient à bâillonner les gens (voilà le vrai crime des exclus de septembre 1979).

pouvoir, un casse-tête chinois. De qui se moque-t-on? Du pauvre peuple congolais! A quoi a servi tout ce tintamarre de février-mars 1979? A s'emparer du pouvoir à coups de mensonges et de perfidie.

Dans cette sombre affaire, il est à craindre qu'on ne puisse un jour éclairer les Congolais sur la vraie nature de la "puissance-amie" qui tire les ficelles dans l'ombre. Cette puissance "amie" devrait savoir (comme les autres impérialistes) que le Nous Congolais lui dit: "Non pas plus tu n'es mon maître, tu ne le fus ni ne dois l'être".

Nous disons quant à nous que la crise au sein du PCT n'en existe pas moins, elle est chaque jour plus profonde et publique; un compromis (l'assassinat de Nguabi ou l'éviction de Yhombi) ne fait que retarder l'échéance sans résoudre les problèmes de cohésion ou d'union nationale du Congo.

La leçon du 5 février 1979 est que tous les "flatteurs", tous les "délateurs des médias", et tous les "opportunistes" ont été promus, et demain, ils seront dénoncés par l'Histoire.

D'autre part, on a mutilé la chronologie des événements, car il est passé sous silence, outre la Communication du Président du CMP Yhombi au Comité Central (déclarant se retirer des affaires de l'Etat et aller s'installer chez lui à Owando), le texte rédigé et lu par Thystère-Tchicaya au nom du Comité Central en hommage à Yhombi (1) et lui garantissant solennellement toutes les prérogatives attachées à sa charge d'ancien homme d'Etat qu'il a été (2). Malgré la mascarade de février 1979, le départ de Yhombi n'a pas manqué de grandeur.

Enfin, l'opinion publique congolaise a le devoir de comprendre pourquoi Yhombi est toujours gardé au secret * (dans une base militaire fortement aux mains des Cubains). Constitue-

(1) (cf.) Livre bleu du III^e Congrès du PCT, 1979.

(2) Ibidem.

* "On éprouve le besoin d'exclure que les gens qu'on redoute...". Rien n'est plus fort que la vérité...

t-il une "gêne" aux yeux de ses vainqueurs, intérieurs comme extérieurs? il faut aussi comprendre que ses "acolytes" ont été "marginalisés" parce que, tout bonnement, ils n'ont pas été des "bénis-oui-oui" au Comité Central. ils n'ont pas accepté la triste manœuvre de prise de pouvoir du 5 février.

2.3. c) Rapports de sociabilité PCT - FEDERCO (1)

Jusqu'ici, les oppositions que nous avons examinées ont eu lieu à l'intérieur même du parti unique, que ce soit le MNR ou le PCT.

Le phénomène FEDERCO est tout à fait différent. Nous avons affaire à une opposition totalement exclue de toute participation à la société globale congolaise. Officiellement, elle vit à l'extérieur du Congo sous forme clandestine, diffuse ou latente, à travers le tribalisme ou autres manifestations anti-PCT (notamment de sévères pamphlets).

Lancine Sylla décrit cette forme d'opposition en ces termes: "Et puisque l'opposition ne peut agir sous une forme légale, la seule issue pour s'exprimer se trouve dans les voies dangereuses de la subversion, des complots, des tentatives d'assassinat et autres techniques "para-révolutionnaires" qui profitent de n'importe quel problème pour tenter un coup de force" (2).

Il argumente: "Le contexte politique du parti unique condamne de façon plus radicale encore le tribalisme: d'abord, il est facile d'accuser tout opposant de tribalisme; ensuite, l'opposant ne peut avoir une masse d'adhérents que parmi les membres de sa tribu et ses propres amis, c'est-à-dire les amis personnels appartenant aux autres tribus - ce qui nous ramène à la politique de clientèle et des relations personnelles. L'opposant semble ainsi acculé au tribalisme. L'UPC, en opposition avec le parti gouvernemental du Cameroun, s'est successivement identifiée à un maquis Bassa, puis Bamileké" (3).

(1) FEDERCO: "Mouvement d'unification de la résistance intérieure congolaise (créé par des patriotes congolais), dénommé Front Démocratique de la Résistance du Congo-Brazzaville", Manifeste du FEDERCO, p. 9, Librairie l'Harmattan, Paris, 1976.

- (cf.) Statuts du FEDERCO, Manifeste, *ibid.*, p. 51 à 59.

(2) L. Sylla, Tribalisme et parti unique - "Le parti unique en question", *ibid.*, p. 282.

(3) L. Sylla, *ibid.* p. 291.

2.3. c) 1. Qu'est-ce que le FEDERCO ? (1)

Le FEDERCO se présente comme un groupement d'activité politique prétendant au renversement du régime actuel.

Ses partisans sont ceux qui, consciemment ou non, résistent le plus à la société globale (dominée par le PCT),

- soit qu'ils se sentent exclus de la hiérarchie établie des groupements fonctionnels (partis politiques, syndicats, mouvements de masse, etc.),
- soit qu'ils s'estiment frustrés du rang qu'ils occupaient naguère (avant la révolution, pendant la révolution, etc.),
- soit qu'ils se considèrent comme doués d'une qualité spéciale,
- soit enfin qu'ils se proposent comme but (à atteindre) de renverser la structure de la société globale, ou au moins de la transformer considérablement.

2.3. c) 2. FEDERCO ou l'autopsie d'un Thème (2)

Du point de vue politique, FEDERCO définit ses grands principes, voire sa vocation, comme volonté d'être, de demeurer un centre d'abord d'unification des réflexions et jugements sur la situation qui prévaut puis de recherche et synthèse des perspectives de changement de celle-ci, enfin de définition et mise en œuvre des moyens destinés à aboutir à ce changement (3).

Ce qui importe de retenir de cette autre variante d'opposition, c'est son caractère affirmé contre l'analyse partisane du PCT de la société congolaise, notamment dans ses rapports Nord Congo - Sud Congo.

FEDERCO annonce qu'il sera consacré un thème sur l'état de l'opposition qui s'est déclarée contre le PCT. Il ne s'agira pas ici de faire seulement le point sur la question, lit-on, mais de dissiper certaine confusion (idéologique) qui règne à cet égard... (4).

- (1) "Titre" introductif du Manifeste du même nom qui présente à l'opinion nationale congolaise et internationale le Mouvement de Résistance congolais (FEDERCO, *ibid.*, p. 9).
- (2) (cf.): Un thème du FEDERCO, *ibid.*, Paris, 1981.
- (3) Un thème..., *ibid.*, p. 1 (Présentation).
- (4) Un thème..., *ibid.*, p. 23 à 25.

La FEDERCO, dans ses écrits clandestins, ne ménage pas ses critiques incisives envers les dirigeants de la classe au pouvoir à Brazzaville (1).

FEDERCO vient notamment de publier deux cahiers (2) sur les Révolutionnaires congolais et la conscience de leur échec. L'objectif de leurs caustiques pamphlets est double:

- a) atteindre l'opinion publique congolaise qui est privée d'informations objectives sur la politique de ses dirigeants par le seul fait du système de parti unique;
- b) porter à la connaissance de l'opinion internationale l'autre dimension de la politique intérieure congolaise.

Cependant, le point faible de cette opposition reste, d'une part, le manque de programme indicatif (socio-politique), et d'autre part, dans une certaine mesure, on peut lui reprocher sa coloration trop "visiblement" (à dominante) tribale ou régionale. Bien entendu, nous demeurons très nuancé et flexible sur ce dernier point, car, objectivement, il ne peut en être autrement pour les raisons évidentes avancées par Lanceliné Sylla dans sa précédente argumentation.

Nonobstant, il serait illusoire de ne pas tenir sociologiquement compte de cette forme d'opposition. Que nous le voulions ou non, la vérité est que cette opposition conteste et contestera la monopolisation des affaires du pays par une minorité sociologique (singulièrement celle du Nord-Congo). Il est vrai également qu'elle ne se reconnaît pas du tout dans l'idéologie marxiste-léniniste du Parti-Etat. Dès lors, le pouvoir a beau jeu de l'"accabler" en l'accusant de mouvement antisocial, contre-révolutionnaire, réactionnaire ou d'"opposition des bords de la Seine", comme aimait le dire le président Ngouabi.

- (1) Me Mondileno-Massengo, Congo, une escroquerie idéologique, librairie L'Harmattan, Paris, 1976.
 - Congo - le colonel J. Yhomby-Opango - "Tête baissée vers l'abîme", FEDERCO, Paris, 1978.
 - Halte au glaive... sur la tête de Yhomby, FEDERCO, Paris, 1980.
 - Memorandum au colonel Sassou-Nguesso, FEDERCO, Paris, 1981.
- (2) - L'échec de la Révolution congolaise vu par Marien Ngouabi, FEDERCO, Paris, 1981.
 - L'échec de la Révolution congolaise vu à travers la contestation de Marien Ngouabi comme chef, FEDERCO, Paris, 1981...

2.3. d) Quelles que soient les différences de sensibilité politique ou idéologique qu'on puisse avoir, le Collectif des dirigeants congolais doit admettre que l'unité nationale ne peut pas être l'uniformité, mais le pluralisme de croyances politiques et le choc des idées; ce qui est important, c'est le sentiment d'appartenir à une communauté nationale forgée dans l'Histoire (celle datant de la période de la pénétration coloniale française).

C'est bien à cela que, sociologiquement, nous devons (toutes les oppositions, courants, ailes, tendances, factions confondus, admis et reconnus), accepter le droit à l'existence de différentes politiques, véritable passage obligé pour sceller un "Accord national" devant nécessairement déboucher vers un Front de l'Unité Nationale.

Déjà, les événements de février 1972 ont conduit Ngouabi à évoquer ouvertement la nécessité de créer un Front. Même si ce Front devait s'inscrire "sans ambiguïté dans une perspective révolutionnaire..." (1), c'est sans contester qu'à terme la solution nationale au Congo passera nécessairement par la participation de tous les Congolais pour leur bien à tous. Aujourd'hui, il est anachronique de s'enfermer dans l'inertie du Parti-Etat; il nous faut imprimer une dynamique novatrice à notre esprit d'Imagination. "L'union en un Front commun autour du PCT et sous sa direction unique" (2) est certainement de nos jours, une conception périmée, d'ou érosion du pouvoir du Parti-Etat.

Dans ce pays, dorénavant, les conditions politiques et sociologiques sont remplies pour la création d'un Front national et la mise en place d'une structure gouvernementale d'union nationale, où une représentation dosée des composantes sociologiques du pays sera mise en évidence.

Pour ce faire, il sera indispensable dans le cadre de ce front national, qu'il soit élaboré une, deux ou trois esquisses de "pré-piate-forme" d'entente nationale où les différentes sensibilités idéologiques et les différentes motivations psycho-sociologiques s'accepteront et se toléreront pour le plus grand bien du Front national congolais.

Que le mot d'ordre de ce Front soit la réaffirmation du respect du principe absolu de non-immixtion dans les affaires des autres et la fidélité au non-alignement positif.

- (1) Documents Conférence du Parti - Historique critique du Mouvement Révolutionnaire au Congo, ibid., pp. 38, 39.
(2) Ibid., p. 38

III. APPAREILS ECONOMIQUES

Avec l'étude typologique des groupements d'activité économique, et singulièrement de leur rôle, l'on a déjà une certaine idée du paysage (néo-colonial) économique anglais.

La caractéristique dominante des appareils économiques de tous les gouvernements qui se sont succédés au Congo a été sans conteste le Plan. Il a symbolisé la volonté politique (1) de l'appareil socio-économique du pays. Bien entendu, sa réalisation hier comme aujourd'hui dépend essentiellement des contraintes d'ordre humain (le travail du peuple congolais tout entier) et d'ordre financier (les ressources indispensables à mobiliser et à savoir bien utiliser) (2).

3.1. Le Plan au Congo

Evidemment, notre but n'est pas ici de nous perdre dans un débat académique pour rechercher la "meilleure" définition de Plan, mais c'est volontiers que nous lui reconnaissons le caractère éminemment politique (3). Si nous sommes d'accord sur les objectifs socio-économiques à atteindre, nous pourrions aussi en passant regretter certains aspects euphoriques

- (1) Robert A. Dahl écrit: "La politique de planification n'est pas autre chose que... de la politique", in Approches de la science du développement socio-économique, p. 376. ("Les dimensions politiques et la planification" ? UNESCO, Paris, 1971).
- (2) (cf.) René Dumont, *ibid.*, p. 96: "Le plan: priorité à la production - Les plans devraient d'abord assurer l'affectation prioritaire de la grande majorité des moyens disponibles au développement de la production agricole et industrielle; ce qui est loin d'être actuellement le cas".
- (3) R.A. Dahl, "La politique de planification", p. 263, in Les pouvoirs de décision dans l'Etat moderne, UNESCO, Paris, 1967.

ayant présidé à son élaboration (1).

(1) (cf) Doc. IIle Congrès du PCT, 1979, p. 127: "Résolution relative à l'analyse du Document Bilan de l'exécution des programmes Triennal et Biennal" où l'on peut notamment lire:

- Considérant que de ce document il ressort un constat d'échec dont les responsabilités ne sont pas clairement établies:

1. Le 3e Congrès demande que soit approfondie l'analyse sur l'exécution des programmes, plus particulièrement le (premier) programme triennal * des développements économique, social et culturel de la R.P.C. 1975 - 1977;
2. Exige que la responsabilité de cet échec soit établie à tous les niveaux, que des sanctions sévères soient prises à l'encontre des auteurs pour sabotage économique **.

Note de l'auteur:

C'est précisément ici que le bât blesse: ou entre le verbalisme prosélyte (marxiste-léniniste) de la classe dirigeante, et la réalité sociale, il y a plus qu'un fossé...

* Qui donc fera l'analyse approfondie sur l'exécution des programmes? Le Parti-Etat!

Notons que les mêmes Nomenklaturistes d'hier se retrouvent aujourd'hui aux leviers de commande du même Parti-Etat. Qui donc sanctionne qui? Exemple: l'ancien patron de la Commission du Plan se trouve être ambassadeur en URSS.

Le Parti dirigeant l'Etat, et puisque ce sont toujours les mêmes acteurs, qui donc rendra compte à qui? Voilà notre diabolique habileté à tromper tout un peuple, chaque jour et tous les jours.

** Prendre des sanctions à l'encontre des saboteurs de l'économie?

Mêmes remarques que ci-dessus! Bonnet blanc et blanc bonnet. Exemple: Le ministre actuel des Finances a été le principal initiateur de la société d'Etat de pêche (SICAP, aujourd'hui en faillite), malgré que la majorité de celle-ci se montra hostile à cette entreprise. Il en

porte pourtant de sérieuses responsabilités, mais qui va le sanctionner ? - étant devenu pratiquement le No 2 ou 3 de la hiérarchie du Parti-Etat !

S'il faut juger aux actes toutes les politiques de planification mises en oeuvre au Congo, on peut sans risque de se tromper dire qu'elles n'ont rien modifié structurellement du paysage néo-colonial de l'économie congolaise.

En cela, plusieurs explications peuvent être retenues:

- a) à cause des caractéristiques essentielles inhérentes au type de société nationale "en voie de développement" dont nous avons déjà parlé précédemment;
- b) ensuite, le système de gouvernement de parti unique, où il manque forcément des contre-pouvoirs, et l'instabilité gouvernementale, sont des facteurs d'immobilisme et de laisser-aller;
- c) en outre, il y a dichotomie entre le pays réel et le pays légal - celui où le Parti-Etat s'obstine à penser qu'il incarne la totale représentativité sociologique (mosaïque de peuples, d'ethnies et de croyances traditionnelles diverses du Nord au Sud);
- d) les disparités économiques et sociales insolentes entre la vie dans le pays profond et dans les villes;
- e) les régions quasiment arriérées (sur tous les plans) par rapport aux régions à décollage économique certain, d'où tendances égocentriques chez celles-ci, voire xénophobie...
- f) et il y a enfin les trois bureaucraties, l'administration, qui, à elle seule, absorbe les deux tiers du budget national, avec une énorme dette extérieure (250 milliards de francs CFA*, soit 5 milliards de francs français) supérieure au PIB; le parti (minorité) qui impose ses décisions à la majorité du peuple congolais au nom du "principe du centralisme démocratique" qui, pratiquement, n'a de démocratique que le nom; et les sociétés nationales, toutes à redresser (1) et pour lesquelles le chef d'Etat Sassou Nguesso a déclaré à juste titre que: "Si pour sauver un malade il faut lui amputer une jambe, nous le ferons"!

Rappelons que le secteur d'Etat représente et contrôle les 90% des activités économiques; dès lors sa mauvaise gestion et ses effectifs pléthoriques (en principe, tout étudiant ou lycéen congolais se voit garanti un emploi par le gouvernement, ceci posant de graves problèmes...).

* Estimation 1981, (cf.) L'Expansion, 17 juillet/3 septembre 1981.

(1) Discours du chef de l'Etat à la Conférence des entreprises, Mveti, No 325 du 23 septembre 1980.

Si le plan quinquennal congolais 1982-1986 (1) constitue la pierre angulaire de la stratégie économique de ces prochaines années, on peut regretter qu'il ne reflète pas la physiologie globale et réelle des régions. Il eût été souhaitable d'instituer au préalable une régionalisation de la planification en tentant de réaliser un consensus "responsable" des régions. Or, le Parti-Etat est juge et partie. Alors qu'aucune décision prise par lui ne devrait donner l'impression d'avoir été adoptée au mépris du consensus régional.

De ce fait, nous plaçons sérieusement pour une véritable "identité régionale" (2), maillon indispensable afin d'aborder à l'étape suivante une réelle politique d'unification et d'aménagement du territoire national congolais (3). Ce qui implique, comme le reconnaît d'ailleurs le Communiqué final du Comité Central du PCT, que "la situation nationale est caractérisée par le rétablissement de la paix et de la démocratie..." (4). Autrement dit, la reconnaissance des courants d'opinion par les "officielistes" - la ligne officialiste, afin que le Plan soit, comme le décrit Michel Rocard (ancien consultant du Commissariat au Plan du Congo, sous Noumazalaye, et actuel ministre français du Plan), "le lieu où se fait le partage entre la vérité et l'utopie, entre le possible et le souhaitable... un instrument de convergence de l'action gouvernementale" (5).

Ce débat contradictoire autour du Plan et au sein des forces vives de la nation congolaise pour le succès du Plan, nous ne cessons de le répéter, doit supposer la reconnaissance et la prise en considération des diverses tendances.

La réalité régionale et communale est déjà reconnue de jure par la Constitution congolaise du 8 juillet 1979 en son Titre IV - article 84: "En République Populaire du Congo, les

- (1) Doc. Conseil National du Plan, Brazzaville du 6 - 10 août 1981.
- (2) P. Lissouba, "Raisons objectives de la régionalisation" p. 25 à 30, et Annexe II, p. 71 à 75, in Conscience du développement et démocratie, Ed. Les Nouvelles Editions Africaines, Dakar-Abidjan, 1975.
- (3) Documentation C.N.P., Ibid., p. 4 à 12
- (4) Communiqué final de la IXe session ordinaire du Comité Central (23-30 avril 1982), p. 1 et 3, Brazzaville
- (5) Conférence de presse de M. Rocard, Le Monde du 14 juillet 1981, p. 9.

régions et communes sont des collectivités locales décentralisées, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière" (1). Ceci dit, nous ne partageons pas du tout la conception politique des "officialistes" de vouloir à tout prix regrouper les villages, comme seule solution pour le monde agricole congolais (2). Ils parlent volontiers de "mailler" l'espace rural... Ils écrivent: "A l'échelon supérieur du village-centre, on recherchera un maillage systématique de centres ruraux de 5000 à 15000 habitants selon les cas, destinés à satisfaire les besoins généraux de la population rurale..." (3). C'est la solution chinoise et en partie algérienne, qui paraît aujourd'hui abandonnée.

Ce sont là des vues hautement intellectualistes de la technobureaucratie. Jamais les paysans congolais n'accepteront le fait accompli d'un "maillage" en un tour autoritaire de baguette magique, de leurs villages. Déjà, en 1970-1971, des dispositions gouvernementales avaient été prises dans ce sens, mais la réalité sur le terrain a fait reculer le gouvernement d'alors.

Pour éviter de tels errements politico-administratifs, nous avons donc suggéré plus haut des pré-structures de régionalisation de la planification. Seule la région (sociologique) a la haute mission morale d'organiser ses administrés. Le "dirigisme" du "maillage" se comprend car le Parti-Etat sait parfaitement bien que ses mots d'ordre ne passent pas dans bien des régions où ses administrateurs ne sont pas des élus régionaux.

En conclusion de cette première approche de la question, nous tenons à réaffirmer que le Plan congolais doit s'élaborer à partir de la base (les régions, les communes) et non depuis le sommet (le pouvoir central du Parti-Etat).

A propos de la planification socialiste (4), Iofrych écrit: "La planification socialiste est l'un des principes de la constitution et de l'activité des organismes de l'Etat soviétique. Tous les organismes du pouvoir d'Etat et les organismes

(1) Constitution congolaise, Afrique contemporaine, No 107 p. 2, Paris, janvier-février 1980.

(2) C.N.P., ibid., pp. 12-13

(3) C.N.P., ibid., pp. 14-15

(4) A. Iofrych, ibid., "La planification socialiste", p. 103

de direction de l'Etat sont, dans une certaine mesure, des organismes planificateurs. Bien mieux: leur activité même repose sur la base du plan et est orientée vers l'exécution du plan économique national" (1).

Iofrych écrit (à propos du principe de l'égalité des nationalités): "Dans toute son immense activité créatrice, la direction de l'Etat soviétique garantit l'entière égalité des droits des différentes nationalités. Une véritable démocratie est d'ailleurs impossible sans cela" (2).

Au Congo, il faudrait entendre par "égalité des nationalités", l'égalité des régions - disons l'"identité sociologique des régions" dont nous avons déjà parlé.

Cependant, il ne saurait y avoir dans notre esprit de confusion entre les conditions historiques de la formation de l'Etat soviétique, et celles de l'Etat congolais. La véritable démocratie au Congo passe par le pluralisme politique et par la réalité régionale. Il restera à créer la cohésion et l'unité nationale sur les bases sociologiques de notre société globale propre.

3.2. L'auto-satisfaction des planificateurs au Congo

Elle est d'abord due à l'ambiance euphorique qui préside à nos travaux d'élaboration de ces plans-programmes - qu'il s'agisse des réunions de la Commission du plan, celles des groupes de travail au niveau des ministères, celles préparant leurs assises des grandes Commissions d'Etat à Etat (France, Algérie, Roumanie, UDEAC, URSS, etc.), celles des commissions gouvernementales, etc.

Une critique de la planification congolaise est fortement contenue dans la Déclaration du 12.12.1975 du Comité Central du PCT (3). Mais nous continuons malheureusement à "patauger", car l'"Homo congolus", lui, reste le même de la base au sommet. Nous avons par ailleurs déjà souligné l'impunité des saboteurs de l'économie congolaise (voir Motion sur les scandales économiques (4))...

(1) A. Iofrych, *ibid.*, p. 103

(2) A. Iofrych, *ibid.*, p. 104

(3) (cf.) Déclaration du 12.12, p. 7... Pratique et méthodes de travail néfastes..., *ibid.*, p.14... Incompétence ou Inconscience des cadres...

(4) (cf.) Doc. IIIe Congrès, *ibid.*, pp. 129, 130, 131.

Nous intellectualisons facilement tout, improvisons, théorisons à l'infini au lieu d'être des socialistes pragmatiques. Ngouabi lui-même ne disait-il pas que nous voyons tout à travers le prisme (déformant) de Brazzaville et il avait parfaitement raison.

Présentement, le Congo devra prendre la route de l'audace, de l'imagination novatrice pour éviter tout affrontement des parties en présence... Car en fait, il subsiste toujours un décalage entre nos professions de foi (politique) et la mise en oeuvre lente et fastidieuse du processus qui intègre le germe fécond de nos idées dans la réalité socio-politique de notre pays.

Afin de dépasser nos élans d'auto-satisfaction en matière de politique de planification, nous avons été rendu sensible à la réflexion faite par l'économiste soviétique Vladimir Kollontai au sujet de la "planification dans les pays en voie de développement" (1).

Kollontai écrit: "Pourquoi de nombreux plans-programmes n'ont pas répondu aux espoirs que l'on avait mis en eux (dans ces pays)?"

Il argumente: "De l'avis de certains spécialistes, à cause des défauts de modalités et des méthodes qui ont été retenues pour la planification. D'autres pensent que la source du mal réside dans la faiblesse des structures et des mécanismes administratifs. D'autres encore estiment que, pour être efficace, la planification doit être accompagnée de profondes transformations économiques et sociales.

En somme, poursuit-il, l'idée de la planification a eu gain de cause, mais les tentatives de mise en oeuvre ont soulevé une multitude de nouveaux problèmes" (2).

C'est vrai, les profondes transformations économiques et sociales au Congo, avons-nous dit, ne peuvent qu'être le fruit de la conscientisation de tout le peuple congolais, depuis l'unité régionale à l'unité nationale.

Kollontai n'en pense pas moins, lorsqu'il dit: "Toutes les décisions qui sont prises au cours de l'élaboration et de la mise en oeuvre des plans-programmes de développement touchent inévitablement de très près aux intérêts vitaux des diverses couches de la population. Il faut mettre en oeuvre

(1) V. Kollontai, "Ce qu'il pense de la crise de la planification", p. 376, in *Approches de la Science du développement socio-économique*, ibid...

(2) Ibid., pp. 376-377

des moyens considérables et modifier sensiblement la répartition des ressources entre secteurs de l'économie ou entre groupes sociaux" (1).

En clair, faire la part des choses entre l'Etat central et les régions (personnalité morale dotée de l'autonomie financière) - d'où à notre avis nécessité du pluralisme politique.

Il ajoute: "Dans la majorité des pays en voie de développement, le pouvoir politique repose sur une base sociale relativement étroite et sa stabilité dépend souvent des rapports très complexes avec différents groupes sociaux. Les plans de développement sont la concrétisation la plus tangible de l'attitude des milieux dirigeants à l'égard de ces groupes, de leurs exigences et de leurs aspirations; de ce fait, ils sont toujours fortement marqués par de nombreuses considérations politiques" (2).

Toute cette argumentation de Kollontai ne peut que conforter notre conviction selon laquelle, dans le cas spécifique de la société globale congolaise (non cimentée par les liens de fraternité des armes - guerre de libération nationale par exemple), le libre jeu démocratique passe par la reconnaissance plurielle des différentes sensibilités politiques.

3.3. Mars 1979: Le Congo "adopte" le système de développement auto-centré et auto-dynamique (self-reliance)

En clair, cela signifie que le Congo doit d'abord compter sur ses propres forces: s'auto-réguler, s'auto-équilibrer (régionalement) et s'auto-suffire... (à l'exemple de la Chine - sous Mao, du Japon après 1945, de l'URSS après la victoire d'octobre 1917, etc.) c'est-à-dire en fonction des réalités locales et non de l'imitation de modèles des pays développés...

Malheureusement, on ne trouve nulle part dans le Livre bleu des motions et recommandations du IIIe Congrès, l'affirmation de l'adoption par le Congrès de ce modèle de développement. C'est donc regrettable qu'on ait oublié l'essentiel à

(1) V. Kollontai, *ibid.*, p. 377

(2) V. Kollontai, *ibid.*, pp. 377-378

ce niveau - tout comme au niveau des trois principaux Titres du Document du Conseil National du Plan (déjà cité), sauf à la page où on peut lire: "La réponse stratégique donnée par le 3ème Congrès... orientant l'économie du pays vers un développement autocentré et autodynamique était bien la seule voie pour tenter d'inverser la tendance (de dépendance néo-coloniale)" (1).

Tout en admettant cette stratégie de développement, nous voudrions faire quelques remarques:

a) On aimerait être convaincu qu'il y a une logique de politique économique entre notre volonté d'appliquer la self-reliance et notre attachement ombilical à la zone Franc. Au demeurant, c'est ce rattachement à la "zone" qui nous permet d'avoir aussi une monnaie quelque peu solide... et de commencer sans trop de difficulté avec l'extérieur, les "balances" étant gérées par le Trésor français. Cependant, quand bien même le Congo n'a pas le contrôle politique et technique de l'émission de "son" Franc CFA, le Comité Central du PCT déclare "avoir retenu de maintenir le taux d'inflation dans les proportions qui ne dépassent guère les 12% par an en termes réels, pendant toute la période du Plan" (2). On aimerait savoir et comprendre par quels mécanismes on entend lutter contre l'inflation: mesures fiscales, monétaires, budgétaires, taxation (contrôle des prix), etc.

On n'a pas indiqué non plus le taux de croissance prévu pour la période couverte par le plan quinquennal, ni la progression de nos échanges économiques, ni si l'industrie locale couvre nos besoins en % - quand on sait le vieillissement ou l'inadéquation de notre appareil de production alors que le pays est engagé dans des grands projets d'équipement (réalignement du CFCO, construction d'hôtels de grande classe et autres immeubles de prestige - sièges sociaux de certaines entreprises d'Etat: exemple Hydro-Congo). Notre capacité d'importation est-elle en relation avec nos réserves en devises (pétrole)? Quand on sait que notre ancien Premier Ministre, Henri Lopes, devenu ministre des finances, déclarait à Afrique Industrie: "Notre politique de développement à long terme est conçue sans le pétrole!..." (cf. Mweti No 321 du 13.9.80).

Et que signifie une inflation "en termes réels"? Une inflation se traduit par une hausse "nominale" des prix, et c'est pour

(1) C.N.P., Ibid., pp. 1-2

(2) Communiqué final, Ibid. p. 7

connaître l'évolution effective de ceux-ci dans un temps donné ou entre différents marchés que l'on peut corriger les prix par un indice représentatif pour connaître les prix réels.

b) Comment concilier notre manque de technologie appropriée (i) avec cette philosophie ?

c) Ne devons-nous pas reconsidérer ou modifier toute notre idéologie des rapports avec la C.E.E. d'une part, et avec le C.A.E.M. (Comecon) d'autre part, si notre candidature d'observateur était agréée - ce qui ne saurait être autrement!

(1) E.F. Schumacher, (père de la self-reliance) écrit dans *Small is beautiful, Une société à la mesure de l'homme*, pp. 181-182, Ed. Contretemps/Le Seuil, Paris, 1978, ce qui suit: "La bonne méthode (pour réaliser le self-reliance - auto-centré) peut s'énoncer en quatre propositions:

- Primo: Il faut créer des postes de travail dans les régions où vivent actuellement les gens, et non d'abord dans les zones métropolitaines vers lesquelles ceux-ci ont tendance à émigrer.

- Secundo: Ces postes de travail doivent, en moyenne, requérir des équipements assez bon marché pour qu'on puisse en créer en grand nombre, sans qu'il soit nécessaire de faire appel à un niveau de capitalisation et d'importation inaccessibles.

- Tertio: Les méthodes de production appliquées doivent être relativement simples, afin de réduire le plus possible le recours nécessaire à des personnes hautement qualifiées, non seulement sur le plan de la production elle-même, mais aussi sur celui de l'organisation, de l'approvisionnement en matières premières, du financement, des réseaux de distribution et de vente, etc.

- Quarto: La production devrait essentiellement utiliser les matières premières locales et être principalement destinée à la consommation locale. Il conclut: On ne peut satisfaire à ces quatre exigences que si l'on adopte une approche "régionale" du développement, et si l'on fait en outre un sérieux effort pour mettre au point et appliquer ce que l'on pourrait appeler une "technologie de niveau moyen".

A propos de nos rapports (futurs) avec le COMECON, nous nous sommes attaché à lire attentivement l'ouvrage intitulé: "Qu'est-ce que l'intégration économique socialiste? - quels sont ses objectifs? A qui sert-elle? (1)." "

Afin de chercher à "mieux" pénétrer la question, nous avons également lu les deux articles y afférents: "Dans la voie de l'intégration socialiste" et "L'intéressement économique dans les pays du C.A.E.M." (2).

(1) Edition de l'ouvrage: Verlagzeit im Bild Dresden, RDA - 801, Dresden, 1972.

On peut y lire notamment: "L'intégration économique socialiste représente un type qualitativement nouveau de la coopération internationale... L'intégration... constitue un élément et une pièce motrice du processus réunissant les pays membres du Conseil d'entraide économique (URSS, Pologne, Tchécoslovaquie, Bulgarie, RDA, Roumanie, Hongrie, Mongolie, Cuba) dans tous les secteurs de la vie sociale" (p.9).

"... Le programme fixe les grands objectifs et les principales orientations de la coopération, les tâches prioritaires de l'industrie et de l'agriculture, du bâtiment et des transports, de la géologie et de l'hydrologie, de la science et de la technique, pour les 15 à 20 années à venir" (p.14).

"... Le rôle de l'Union soviétique est appelé à croître sensiblement dans la réalisation du programme général tandis que s'élèvera la responsabilité de chacun des pays membres afin d'augmenter l'efficacité de l'intégration économique socialiste..." (p. 14).

Enfin, il fait mention des pays membres - "Le programme général contient même une clause précisant que des pays non membres peuvent participer partiellement ou entièrement, à la mise en oeuvre de certaines de ses mesures. L'intégration socialiste est ouverte à tous ceux qui sont prêts à coopérer dans le respect réciproque" (p. 28). Mais le Congo prétend-il être prêt à coopérer? Comment et de quelle manière? Le peuple congolais a le droit de le savoir conséquemment.

(2) - Interview de Nicolas Faddéev, secrétaire du Conseil du C.A.E.M., "Dans la voie de l'intégration socialiste", N.R.I., Moscou, septembre 1970.

- Boris Soukharievski, "L'intéressement économique dans les pays du C.A.E.M.", N.R.I., Moscou, septembre 1970.

En l'absence "statutaire" de tout principe régissant la qualité d'observateur auprès du C.A.E.M., il est hautement souhaitable qu'une large et juste information soit donnée au peuple congolais tout entier, puisque le Parti-Etat a fait "une recommandation du rapprochement" auprès du Conseil du COMECON (1). Par contre, ce même peuple connaît physiquement les réalisations de la C.E.E. au Congo - même si celles-ci restent relativement modestes.

En conclusion, si les idéaux de la philosophie de self-reliance (autocentré) sont nobles, il convient encore de les appliquer dans le concret et de les confronter aux options partiellement contradictoires de l'intégration dans de grands ensembles économiques (C.E.E., COMECON, UDEAC, zone franc, etc.). Et il faut insister sur le fait que, choisir, c'est exclure, et que le choix d'une vraie politique économique autocentrée ne permettra pas de gérer l'économie nationale au jour le jour selon les sollicitations politiques du moment.

(1) Doc. IIIe Congrès, p. 124, on peut lire: ""Considérant qu'une coopération privilégiée avec les pays socialistes et la stratégie de développement autocentré et autodynamique sont de nature à accélérer le processus de libération nationale de notre pays..."

CHAPIRE IX

LES REGLEMENTATIONS SOCIALES OU " CONTRÔLES SOCIAUX "

AU CONGO

Ces réglementations sociales ou "contrôles sociaux" s'observent tout particulièrement à travers le rôle joué par la religion, la magie noire, la sorcellerie, le fétichisme, le droit, l'éducation (oeuvres culturelles), la morale, les traditions, les moeurs, les coutumes - et l'impact qu'elles impriment sur la vie collective des divers groupes sociaux qui vivent au Congo. (Nous renvoyons le lecteur à nos pages antérieures sur les groupements mystico-extatiques et les groupements de formation humaine).

Tout au long de notre travail, nous n'avons pas manqué de souligner la place importante occupée par les "contrôles sociaux" qui agissent comme facteurs déterminants sur les mentalités et les conduites - notamment au niveau des croyances ancestrales (croyances aux forces de la nature: mystique de la foudre "mwandza", de la déesse des rivières "maml wata", des jumeaux "mapassa"; il y a également la mystique de l'esprit (le diable) errant, du "Tchitomi" chez les Vili, de "Okwé" chez les Mbochi, du "Minjioula Mvoumbi" chez les Bakongo de Boko, de l'"imbindi" chez les Mbochi, etc.).

Nous citons ci-dessous à titre d'exemple, quelques croyances et superstitions du Bas-Congo (1):

- On n'appelle jamais quelqu'un sous son vrai nom pendant la nuit: l'attention du sorcier serait éveillée.
- On n'appelle jamais quelqu'un la nuit: un mort pourrait répondre à sa place.
- On ne répond jamais à un appel la nuit: le diable ou le sorcier pourrait bien emprunter une voix familière.

(1) Joseph Loukou, Liaisons, No 67, pp. 71-73, Brazzaville, 1959.

- Les femmes en grossesse ne mangent pas les oeufs de poule: leurs enfants seraient chauves.
- Butter contre une souche ou un caillou du chemin est significatif: si le heurt est léger, c'est bon présage; si au contraire, il est brutal à vous faire saigner, c'est mauvais signe; buter du pied gauche est également de mauvaise augure.
- Si votre oreille se met à bourdonner, quelqu'un parle de vous.
- Si en mangeant ou en parlant, vous vous mordez la langue, quelqu'un est en train de préférer des menaces, injures, malédictions à votre adresse.
- Hullement de hibou ou jappement de chacal, annonce de malheur.
- Quand le chien aboie la nuit autour de la case, c'est que le diable rôde alentour.
- Les femmes en grossesse ne mangent pas de viande de cabri; c'est pour éviter la stérilité, ou de peur que leurs enfants ne soient capricieux.
- On ne balaie pas sa maison la nuit: ce serait houspiller les dieux protecteurs.
- Lorsqu'on parle d'un homme et qu'en même temps on prononce son nom et qu'on crache par terre, il s'agit d'un honnête homme, etc.

Mais ce qui devrait nous intéresser surtout ici, pour compléter ce que nous avons dit ailleurs, c'est les réglementations juridiques: droit constitutionnel, administratif, fiscal, civil, commercial, procédurier, etc. Cela nous entraînerait évidemment trop loin, et nous nous contenterons de parler de quelques caractéristiques de la Constitution qui nous régit actuellement.

REFLEXIONS SOMMAIRES SUR LA CONSTITUTION CONGOLAISE DE JUILLET 1979

Il n'était pas possible d'ignorer, dans le cadre de ce travail, la Charte fondamentale de la nation congolaise, soit la Constitution du 8 juillet 1979. Ses 110 articles comprennent comme toute Constitution, des règles sur la composition, les attributions et le fonctionnement des principaux organes de l'Etat, ainsi que sur la structure de celui-ci (Etat central, collectivités locales), des règles sur les droits fondamentaux des individus, ainsi que les modalités de sa révision. Notre propos n'est pas d'analyser, même sommairement, l'ensemble de ces dispositions, mais de mettre en exergue la principale composante politique qui se dégage de la Constitution de 1979. La proposition suivante peut la résumer:

le Parti congolais du travail (PCT) détient tous les pouvoirs, plus précisément le Comité central et son Président.

En effet, si l'article 2 indique que la souveraineté réside dans le peuple et que de lui émanent tous les pouvoirs, il ajoute "à travers un parti unique", le PCT, "forme suprême de l'organisation politique et sociale de notre peuple". Dans tous les organes de l'Etat, les représentants du peuple ne répondent pas devant celui-ci, mais bien devant les organes du PCT (art.5), dont l'organisation au demeurant soustraite à la Constitution est définie dans ses statuts (art.2 in fine). Les masses laborieuses sont "dirigées par leur avant-garde", soit le PCT, et constituent avec lui "la force dominante de l'activité de l'Etat et de la société" (art.36).

A l'intérieur du PCT, c'est le Comité Central (CC) et son président qui détiennent le pouvoir. Le Président de la République est le président du CC; il est élu par le PCT (art. 61). En cas de vacance de la Présidence de la République, l'intérim est assuré par les membres du CC et de l'Assemblée Nationale Populaire, avant que le Congrès du PCT ne soit convoqué dans les 45 jours pour désigner le nouveau Président (art. 65). Le président de la République nomme le Premier Ministre et les autres membres du Conseil des Ministres, après avoir pris l'avis du CC (art. 63 et 64) - ce qui est simplement une clause de style car, dans la pratique, cela ne se fait guère. Il peut proclamer l'état d'urgence ou de siège avec l'autorisation du CC (art. 70); l'état de siège ne peut être prorogé au-delà de douze jours qu'avec l'autorisation du CC (art. 72). Les députés à l'Assemblée Nationale Populaire sont élus au suffrage universel, mais sur une liste nationale arrêtée par le CC (art. 41). Comme nous l'avons vu, ils sont responsables devant les organes du PCT (art. 5). Le bureau de l'Assemblée Nationale peut être renouvelé soit à la demande du CC, soit à celle des 2/3 des membres de l'Assemblée (art. 51). L'avis de l'Assemblée Nationale n'est pas requis lors de la proclamation de l'état de siège ou d'urgence, et l'initiative de la révision de la Constitution ne lui revient pas, mais est dévolue au CC (art. 108).

A la vérité, l'Assemblée Nationale dispose d'assez grandes compétences législatives dans les domaines énumérés de manière exhaustive (art. 47) et elle a également pour attribution, en particulier, d'approuver les lignes générales des politiques intérieures et extérieures et d'exercer le contrôle sur les organes de l'Etat et du gouvernement (art.46). De la sorte, elle pourrait s'opposer à l'action du Président de la République et de son gouvernement. Cette possibilité est cependant tempérée par le fait que l'Assemblée Nationale est indirectement contrôlée par le CC qui dresse la liste des candidats-députés.

Le Conseil des Ministres dispose des prérogatives essentielles accordées à tout organe exécutif (art. 75 à 83), mais sa nomination requiert, rappelons-le, l'avis du CC.

Enfin, les libertés fondamentales du citoyen sont garanties (art. 7 et suivants). Mais force est de constater que certaines d'entre elles demeurent lettre morte, telle la liberté de la presse qui est en fait réservée à l'Etat et la liberté d'opinion, qui comprend le droit à l'opposition.

A notre avis, le fait que le peuple congolais ne puisse pas élire directement son Président, choisir ses représentants à l'Assemblée Nationale en dehors des listes de candidats dressées par le CC, infléchir l'orientation politique du pays ou sanctionner l'action du Président de la République ou celle du PCT, explique, dans une certaine mesure, le fossé qui le sépare de sa classe dirigeante, la méfiance qu'il témoigne à son égard dès lors qu'il ne peut s'identifier à elle et son désintérêt pour la chose publique puisqu'il a dû déléguer tous ses pouvoirs. Cela concerne non seulement l'Etat central, mais également les collectivités locales, administrées par des organes représentatifs des pouvoirs de l'Etat (art. 85).

Après les réglementations viendraient les "œuvres culturelles". Un coup d'œil sur le plan de sociologie pluraliste reproduit aux pages annexes montre que c'est là un trop vaste domaine pour pouvoir figurer dans ce travail. Nous avons d'ailleurs fait déjà allusion à certains aspects, notamment en parlant des groupements: musique, danse, théâtre, cinéma, littérature, en particulier orale, presse, radio, télévision, fêtes, sport, etc...

Mêmes remarques pour les conduites régulières et les statuts et rôles sociaux.

1. Les modèles culturels ou les "œuvres culturelles"

Ce sont les diverses manifestations de la vie quotidienne de la société globale congolaise: vie politique, juridique, morale, religieuse, artistique, folklorique, célébration de mariage coutumier, danses traditionnelles des jours fériés ou de fête, cérémonies rituelles, initiatiques, etc. (l'ensemble d'œuvres de civilisation...).

Egalement aussi différents genres de politesses mutuelles (exemple: on ne communique pas de visu avec sa belle-mère chez les Mboshi, chez les Kongo on se prosterne pour se saluer en tenant son avant-bras en signe de respect, chez les Vill on se salue avec révérence "seigneuriale", etc.

2. Les règles

Elles sont des guides, des directives, des prescriptions, parfois des normes qui prétendent à la validité et réclament obéissance, souvent d'une manière impérative. Elles sont originellement liées à des traditions, à des coutumes et routines, mais elles peuvent également innover (notamment dans les codes écrits).

3. Le signe social

Exemple: le rôle ô combien ancestral du tam-tam dans la société congolaise - il est d'une part un instrument de transmission de messages divers entre villages (dont seuls les initiés ou spécialistes connaissent le langage et peuvent donc en décrypter et en livrer le contenu codé *, et d'autre part un trait d'union intragroupal - instrument central de la musique traditionnelle qui galvanise tout un peuple - lequel pour être toujours heureux a besoin de la fête (et le tam-tam est là pour ça!).

* A ce titre il est aussi "signe"

Comme signe social, il y a aussi la sonnerie d'une école, la cloche d'une église, l'appel aux fidèles musulmans lancé à cinq heures du matin par l'iman, l'ordre de marche militaire, le tocsin pour le salut au drapeau, le klaxon d'une automobile, le sifflet d'un arbitre de match, etc.

Le signal social est donc un excitant extérieur destiné à transmettre un ordre de la société ou d'un groupe particulier, qui prescrit tel ou tel comportement à ses membres.

Autres exemples de signaux: une flèche indiquant la direction de tel ou tel village, la piste des rabatteurs, des "maïsfoutiers" (récolteurs de vin de palme), la piste en plein cœur d'une forêt indiquant le lieu où se déroule une cérémonie initiatique (où seuls les membres sont conviés), etc.

Indiquons aussi tous les autres signaux sociaux relevant du code de la route, les panneaux de signalisation dans les agglomérations, les avertisseurs pour abris de guerre, etc.

4. Quant au signe social,

Il est l'expression qui se substitue à une signification où, cependant, et contrairement aux symboles, il y a en dépit de son caractère abstrait adéquation entre le signifiant et le signifié: le symbole, en effet, renvoie, lui, à des représentations collectives supposant en quelque mesure une "participation" au sens de Lévy-Bruhl, mais nous n'en dirons rien de plus.

Bornons-nous ici à quelques remarques sur certains véhicules des idées et valeurs sociales - et, par conséquent, de la culture - qui sont les "modèles sociaux", les "règles", les "signaux" et les "signes sociaux":

On distingue les modèles "techniques" qui sont efficaces et perçus directement en eux-mêmes, et les modèles "culturels" dont l'existence et l'importance dépendent de l'adhésion dont ils sont l'objet.

Parmi les premiers, nous citons: les plats typiquement régionaux, les habitudes alimentaires, etc. (1) (voir ci-après). On rencontre les modèles "culturels" dans (2) les différents genres de politesses mutuelles, danses traditionnelles, folklore, cérémonies rituelles, etc. (voir ci-après).

En outre, ces modèles symbolisent tout ce que la société congolaise a d'original (dans sa diversité nationale):

- 1) les plats typiquement régionaux, les habitudes alimentaires, mystique du vin de palme dans plusieurs cérémonies ancestrales (fiançailles, mariages, veillées funèbres,

initiations magiques, etc.), port de certains vêtements traditionnels - le raphia en pays Vili, Koukouyà, Ganguoulou, Mbochi d'Olée... (y compris le port de la couverture rouge par certains chefs coutumiers chez les Mbochi d'Olée notamment).

CHAPITRE X

TYPLOGIE DES CONDUITES COLLECTIVES, EFFERVESCENTES, NOVATRICES ET CREATRICES AU CONGO

(Guerre - révolution et coup d'Etat - révolte ou émeute -
grève ou lock-out - phases spécifiques de la conjoncture
économique)

A leur sujet, Gurvitch dit: "Lorsque la part de l'inattendu, de l'imprévisible dans les conduites collectives atteint son maximum, nous nous trouvons devant des conduites collectives effervescentes, novatrices et créatrices... Nous avons affaire à des comportements qui, non seulement, ne tiennent pas compte des modèles et des symboles plus ou moins cristallisés, généralisés, standardisés, mais les compromettent, les brisent, les renversent, les annulent pour les remplacer par leurs propres oeuvres. Nous qualifions ces conduites d'effervescentes pour cette raison que tout ce qui a été fait antérieurement, tout ce qui est acquis, stabilisé, cristallisé dans la réalité sociale, se dresse devant elles comme un obstacle à dépasser. Le "tout fait" n'arrête pas leur élan qui les pousse vers ce qui est à faire et à refaire" (1).

C'est en particulier le cas des révolutions politiques et sociales, des coups d'Etat, des grandes époques de réformes, des grandes secousses de la vie religieuse, des guerres civiles ou internationales, de révoltes ou émeutes, des grèves, des migrations dues aux conjonctures économiques particulières, de découvertes de nouveaux continents et de leur "civilisation", etc.

"Alors, dit encore Gurvitch, apparaît subitement à découvert dans la réalité sociale le palier de l'innovation, du choix, de l'invention, de la décision et de la création collectives;

(1) G. Gurvitch, Traité, T.I., p. 166.

ces degrés de la liberté humaine prennent donc le pas sur tous les autres étagements des phénomènes sociaux totaux en faisant prédominer les "actes sur les oeuvres". (1)

Ainsi donc, après les sanglants affrontements tribaux de février 1959 et les grèves déclenchées par les syndicalistes en juillet 1963, l'on est passé de l'immobilisme politique de l'administration Youlou à l'effervescence (renversement de Youlou) qualifiée de révolutionnaire des 13, 14 et 15 août 1963. En effet, à partir de cette date, la révolution congolaise (qui reste un singulier phénomène tout à fait urbain) ne cesse de créer ses propres oeuvres (du MNR au PCT): depuis l'adoption du marxisme-léninisme jusqu'au drapeau rouge et autres slogans, signes et symboles propres aux pays de l'Est.

C'est aussi vrai que ce "tout fait" n'a pas empêché que les grèves des élèves et étudiants aient lieu en 1971 - qui ont obligé la hiérarchie militaire de procéder à l'enrôlement de leurs leaders dans l'armée; que la direction du syndicat unique (CSC) provoque une grève générale en 1974 contre le Parti-Etat; et qu'une grande secousse politique ébranle tout l'appareil du Parti-Etat en février 1972 (le M. 22). Sans oublier les diverses tentatives de coups d'Etat et la contestation des mouvements d'opposition qui prônent l'institution du pluralisme des partis, etc.

A notre avis, si l'institution, en décembre 1963, du système de parti unique au Congo (pourtant contesté par les syndicalistes au début d'août 1963 lorsque Youlou songeait à sa création) a bénéficié de l'euphorie populaire du moment, nous sommes convaincu qu'aujourd'hui, un consensus populaire est prêt à rejeter ce système de parti unique (qui se maintient grâce aux forces de coercition de l'armée contrôlée par le Parti-Etat). Autrement dit, au Congo, les conduites collectives effervescentes couvent en permanence, d'où les risques de guerre civile, de grèves et autres manifestations de mécontentement des diverses composantes sociologiques (tribales, ethniques, politiques, etc.).

(1) G. Gurvitch, Ibid., p. 167.

CHAPITRE XI

MENTALITES COLLECTIVES ET PERSONNALITES DE BASE AU CONGO

I. MENTALITES COLLECTIVES

L'étude des mentalités collectives au Congo relève de la psychosociologie.

Cette psychosociologie portera tout d'abord sur les états et actes mentaux collectifs: intelligence, affectivité, volonté, activité, etc.

L'étude du Nous Congolais - autre chapitre de psychosociologie, mais au niveau des cadres sociaux - nous a permis de percevoir une certaine conscience collective des Congolais (face à certains événements). Ce qui fait dire à Gurvitch que: "La mentalité individuelle, la mentalité inter-personnelle et la mentalité collective ne sont que trois directions du phénomène psychique total, et ces trois directions ne peuvent être saisies et étudiées que sous les différents éclairages de l'hyper-empirisme dialectique: la complémentarité, l'implication mutuelle, l'ambiguïté, la polarité et la réciprocity de perspectives" (1) (de société globale, de classe, de groupe, de Nous, de sexe et d'âge, de statut, etc.).

En outre, on ne saurait appréhender ces mentalités collectives sans en aborder le contenu, c'est-à-dire les idées et valeurs sociales de la société globale congolaise - à travers ses savoirs collectifs, ses croyances, sentiments, intérêts ou besoins collectifs, attitudes et opinions, mythes, idéologies, utopies, ainsi que leurs véhicules que sont les règles et modèles sociaux, d'une part, et les signes, signaux et symboles sociaux d'autre part, qui ensemble font la matière première des réglementations sociales et des œuvres culturelles dont nous n'avons pu que trop peu parler, puisque c'est un grand nombre d'études comme celle-ci qu'il aurait fallu y consacrer.

(1) G. Gurvitch, *Traité*, I.I., pp. 169-170.

Enfin, il y aurait à étudier les Personnalités de base au Congo qui synthétiseraient en quelque sorte les diverses "consciences collectives" perceptibles dans l'espace congolais comme l'entendait Durkheim dans la division du travail social, et surtout Linton et Kardiner et leurs disciples ou précurseurs américains ou français (par exemple Dufrenne). Il appartenait à M. Erard de rendre la notion "pluraliste" en parlant de diverses espèces de personnalités de base.

II. PERSONNALITES DE BASE DES CONGOLAIS

Celles-ci se saisissent déjà à travers les différents âges par lesquels passe l'enfant congolais. Le système de groupement de parenté exerce sur lui un impact certain qui fait de lui, pratiquement, un "instrument" humain de son milieu social (sa socialisation).

L'éducation de base qu'il y recevra (notamment par le père ou l'oncle maternel) conditionnera ses comportements - approuvés, appris et transmis. Tout comme l'arbre se juge à ses fruits, il sera jugé par son style de vie, qui reflète, consciemment ou non, les effets du système socio-culturel dans lequel sa famille l'aura façonné.

Mais c'est au contact des autres enfants congolais que l'adolescent connaît sa première crise d'identité (1). Celle-ci ira s'accroissant, particulièrement après l'indépendance, lorsque les confrontations tribales se feront jour. L'examen des rapports de cohabitation dans les lieux de travail (en ville), dans les écoles, dans les quartiers urbains, a laissé clairement voir combien il semble prématuré de parler d'une personnalité congolaise proprement dite...

Cependant, avec la naissance des mouvements messianiques - premiers signes avant-coureurs vers la récupération de son identité - celles des partis politiques, du syndicalisme nationaliste (2), on peut enfin dire que le Congo œuvre désormais dans la direction de l'affirmation de son identité nationale, d'où se forgera une personnalité "authentiquement" congolaise. Pour ce faire, un esprit nationaliste de type

(1) Erik H. Erikson, *Adolescence et crise-La quête de l'identité*, p. 220 et 235, Flammarion, Paris, 1972.

(2) P. Bonnafé, *Le nationalisme africain...*, p. 46, Série C: Recherches, Fondation Nle des Sciences Po., No 9, Paris, 1964.

nouveau doit normalement voir le jour au lieu de continuer à croire au stéréotype de "l'avant-gardisme" congolais.

La naissance d'une personnalité congolaise doit nécessairement passer par un large mouvement national et conscientisé (prise de conscience collective) mais cela ne peut se réaliser que lorsque la dichotomie des micro-personnalités actuelles des Congolais se cristallisera en une unité. Cette unité n'est réalisable que dans une certaine tolérance des rapports d'opposition au sein du Nous Congolais. C'est pourquoi nous disons que seule, une pluralité de partis permettra l'épanouissement de l'homme congolais. Par contre, si le Congo était arrivé à l'indépendance à la faveur de longues luttes contre l'occupant étranger, on peut penser qu'un patrimoine commun de résistance aurait soudé le peuple comme "un seul homme" et qu'il aurait pu accepter le système du parti unique, du moins pendant une certaine période historique correspondant au début de son indépendance. Or, au Congo, le processus qui a conduit à l'indépendance a été différent et il ne permet pas à une société polytribale (pluraliste) de fonctionner normalement sous le système du parti unique.

A propos du nationalisme, P. Bonnafé écrit: "Dans un tel contexte, la notion du nationalisme demande:

- à être approfondie par la construction d'une doctrine qui puisse maintenir la cohésion... (du peuple),
- à devenir plus réaliste: c'est-à-dire à faire la plus large place aux éléments économiques et sociaux (1). Il faut définir le support de la nation.

Faute de ces deux démarches, l'idéologie nationaliste risque fort de ne plus être qu'une mystification ou, si l'on veut, l'idéologie de justification d'une bourgeoisie gestionnaire, qui contrôle les rouages de l'administration et du pouvoir"

(2) (comme c'est le cas aujourd'hui de la Nomenklatura du PCT - Parti-Etat).

(1) Notons que le projet de constitution en révision actuellement adopté par le Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire de Chine souligne que l'une des innovations les plus marquantes sur le plan des principes consiste à nettement séparer l'Etat du parti et à relativiser le rôle de ce dernier (cf. Le Monde du 31.5.1982).

(2) P. Bonnafé, *ibid.*, p. 50.

En guise de conclusion, nous voudrions faire observer qu'au Congo, notamment dans la classe politique, il ne manque pas de personnalités affirmées - d'où ces permanents affrontements au niveau des idées: que ce soit le M. 22, les diverses oppositions ou contestations, les éternelles épurations (purgés) au sein du Parti-Etat, etc.

Il est grand temps que l'on lève un coin du voile sur la mystification qui dit que "le peuple congolais n'est pas mûr pour une pluralité des partis et que seul un parti fort (unique) convient au type de nos sociétés" - notons que le colonisateur a utilisé le même langage et la même argumentation pour contrarier tout mouvement nationaliste oeuvrant pour l'accession à l'indépendance. Ce qui est sûr, c'est que le peuple congolais est bel et bien mûr et n'aspire qu'à une libre expression de ses diverses personnalités de base, à travers un parti de son choix...

QUATRIEME PARTIE

L'EXPLICATION EN SOCIOLOGIE...

CHAPITRE XII

TEMPORALITES SOCIALES, DETERMINISMES SOCIAUX ET LIBERTE HUMAINE DANS LES PHENOMENES SOCIOLOGIQUES

Selon l'idée du Professeur Erard (1), l'explication proprement dite en sociologie, ne saurait être complète si l'on ne distinguait pas quatre phases dans l'analyse des phénomènes sociaux totaux, outre les préalables qui constituent les études de texture et de structure sociales et sociologiques. Dans son article "Analyse sociologique et temporalités" (2), il les résume de la manière suivante:

- a) Rapports dialectiques
- b) Temporalités
- c) Déterminismes
- d) Liberté humaine.

Si les rapports dialectiques permettent de mieux saisir la complexité des phénomènes sociaux - telle que nous avons essayé de le démontrer au cours de nos analyses précédentes, en revanche, les temporalités aident à saisir la réalité sociale dans son dynamisme interne (formes de temporalité) et dans son orientation générale (genres de temporalité: progression, régression, stagnation).

(1) M. Erard, in Hommage à P.R. Rosset, *ibid.*, p. 151

(2) M. Erard, *ibid.*, p. 154 et sv.

Pour ce qui concerne le déterminisme et la liberté, il définit ces deux termes comme suit:

- "Le déterminisme n'est pas le fatalisme, c'est la reconnaissance de liaisons nécessaires entre des phénomènes au sein d'une structure, de manière que de la présence de l'un on puisse inférer celle d'un ou de plusieurs autres.
- La liberté, qui n'est pas davantage liberté d'indifférence, est au contraire l'intervalle, l'événement, la contingence qui s'insère dans une structure pour la modifier et fonder de nouveaux déterminismes, du moins lorsqu'elle atteint ses plus hauts degrés; c'est, si l'on veut, la conscience que les hommes peuvent modifier plus ou moins complètement les données d'une situation pour aboutir à des changements pouvant aller jusqu'à de véritables mutations, c'est aussi le sentiment que là où sont en concurrence plusieurs déterminismes, l'homme peut faire prévaloir l'un d'eux au détriment des autres" (1)...

Ainsi donc, en résumé, la société globale congolaise, à la lumière de ce qui précède, peut être comprise de la façon suivante:

I. Elle est, dialectiquement, une société en crise...

Crise de décolonisation où le sous-développement socio-culturel polarise toute l'attention de son peuple. Au niveau des rapports du Nous Congolais, un état latent fait de rivalité ethnique, tribale et politique crée une situation d'antinomies, voire de polarisations, qui peut se situer dans une temporalité de plus ou moins longue durée, puis tout à coup explosive. De même, les états mentaux et actes collectifs du Nous Congolais, nourris et exacerbés par les difficultés économiques, financières et politiques, favorisent l'ambiguïté dans les relations de bon voisinage de cette mosaïque des tribus, etc.

On ne voit guère, dans ce contexte, un soupçon d'optimisme pour une constructive réciprocité de perspectives, voire d'implication mutuelle entre Congolais du Nord (tenants du pouvoir politique et du commandement de l'armée) et ceux du Sud (qui se considèrent opprimés par les premiers - (cf.) "théorie" de classe - tribu du Professeur Lissouba).

(1) M. Erard, "Déterminisme et Liberté", *ibid.*, pp. 1-2

II. TEMPORALITES (et formes de temporalités)

2.1. Temps en retard sur lui-même

Erard dit que c'est le temps de tout ce qui évolue plus lentement que la moyenne des éléments structurels, qui paraît en retrait par rapport au rythme ressenti comme habitude. C'est ce qui est rétrograde (nuance passive) ou réactionnaire (nuance active) (1).

Dans le cas de la société congolaise, ce temps concerne l'éventail des mentalités collectives des Congolais, de leurs échelles de valeurs socio-culturelles et enfin, de leurs personnalités de base: en somme, tout ce qui constitue un réel frein pour une saine évolution de toutes ses composantes sociologiques. Nous retiendrons également le fait politique (avec son système de parti unique) qui ne constitue pas moins un handicap; il n'y a qu'à voir toute la panoplie des antagonismes que nous avons essayé de capter.

2.2. Temps cyclique

C'est le temps de la répétition, du retour au point de départ, du mouvement sans changement.

La meilleure illustration de ce temps nous est donnée par les slogans lénifiants du Parti-Etat; le Congolais qui s'est laissé gagner par la répétition des mêmes mots, les trouve aujourd'hui monotones. En vingt ans, on lui a rabâché la même chose, mais sa situation n'a pas changé d'un pouce. Tout est pour les gens de la ville et rien pour ceux de l'arrière-pays. La situation du paysan congolais est au même point depuis le départ du colon (il a même regressé qualitativement - les routes et pistes ne sont plus guère entretenues).

2.3. Temps en avance sur lui-même

C'est celui de la prospective... celui du progressisme..., du changement... dont les étapes sont franchies dans un ordre défini.

En égard à toute l'analyse que nous avons tenté de faire sur la société globale congolaise, c'est ici donc que nous faisons intervenir l'idée d'aller de l'avant, c'est-à-dire de renoncer au système paralysant (pour les forces vives du pays) du Parti-Etat, pour progressivement instaurer un pluralisme des partis.

(1) M. Erard, in Hommage à Rosset, p. 163 et sv.

2.4. Temps surprise

Changement absolument inhabituel et imprévisible, par conséquent non répétitif...

Signalons pour mémoire, les grèves estudiantines de 1971 et celle de la CSC en 1974, qui surprisent le Parti-Etat lui-même. Sans oublier le déclenchement du M. 22 qui créa la stupeur et la panique puis engendra une chasse aux sorcières...

2.5. Temps explosif

"C'est la dissolution du passé et du présent par des conduites effervescentes destructrices, tout d'abord, mais qui se veulent créatrices ensuite, afin de faire surgir un avenir nouveau par des efforts considérables et pleins de risques, déployés au sein de "communions" actives. Cette poussée de fièvre révolutionnaire ne peut cependant durer très longtemps, de sorte que cette temporalité finit par se transformer en une autre, plus calme, aussi subitement qu'elle est apparue".

Souvenons-nous de février 1959 et plus près de nous, de février 1972 - en passant par les convulsions que nous évoquions plus haut (les grèves de 1971 et 1974, etc.).

A cette enseigne, nous logeons toutes les tentatives de coups d'Etat (avortés ou réussis); les révolutions de palais (février 1979) qui peuvent se révéler sanglantes! ... Toutes les purges au sein du Parti-Etat, la marginalisation des oppositions par le Parti-Etat, l'alignement doctrinal du Parti-Etat sur Moscou (même si on s'en défend), la prise de conscience des tribus qui boudent la monopolisation du pouvoir par le Nord...

Tout cela peut exploser si la classe dirigeante continue de se murir en rendant plus agressives les forces de coercition, en multipliant à merci les effectifs des forces de sécurité politique (Sécurité d'Etat) créant ainsi un véritable Etat policier aux conséquences incalculables.

Afin d'éviter pareils errements chez un petit peuple qui ne demande qu'à vivre tranquille - du Nord au Sud - laissons-le choisir librement, c'est-à-dire démocratiquement, son parti et ses dirigeants...

III. DETERMINISME ET LIBERTE HUMAINE

Du point de vue dialectique, l'un et l'autre sont normalement unis par une forme d'interaction de différents genres - allant de la complémentarité à l'antinomie - ; - de la réciprocité de perspectives à la polarisation (on l'a déjà vu et observé).

Ici, l'homme est au coeur de toute la réalité sociale; afin de bien comprendre la société congolaise, nous avons insisté tout d'abord sur la connaissance de l'homme congolais, de ses besoins, passions, vertus et vices. Nous avons vu également que les faits sociaux sont explicables par certaines causes pas toujours faciles à discerner, souvent multiples et imbriquées. Nous pourrions ainsi passer en revue tous les déterminismes sociaux (loi causale, loi d'évolution, loi fonctionnelle, causalité multiple, liaison stochastique, corrélation fonctionnelle, covariation univoque, régularité tendancielle, intégration dans des ensembles réels, causalité singulière) et les appliquer à la société congolaise. Toutefois, ceci est un travail de longue haleine qui n'a pas sa place ici.

La liberté humaine proprement dite

C'est cette conscience qui habite tout Congolais de pouvoir modifier ou porter des changements (violents ou non violents) à une situation (politique, économique et sociale) donnée.

Mais nous constatons que cette prise de conscience ne se manifeste pas de la même façon. Ce qui présuppose que la liberté humaine connaît des degrés divers.

Erard en distingue sept, qui sont:

1. Liberté-inclination
2. Liberté-adaptation
3. Liberté-carrefour
4. Liberté-sacrifice
5. Liberté-domination
6. Liberté-novation
7. Liberté-crédation (1).

Dans la situation actuelle de la société congolaise, la paix congolaise passe par la liberté de chaque Congolais de participer (dans la stricte observance des lois librement acceptées du pays) à la construction de la société globale congolaise. Pour ce faire, l'Etat-Parti qui exerce la quasi domination sur le grand nombre doit se rendre à l'évidence qu'il étouffe les libertés de l'ensemble des citoyens, qui, pour le moment, se contentent de s'"incliner". L'Etat-Parti qui n'entend pas partager l'exercice du pouvoir avec d'autres partis exerce la liberté-domination, c'est-à-dire que, ayant imposé sa doctrine et exclu toute autre doctrine, l'Etat-Parti doit compter tôt ou tard avec l'irruption de plusieurs mouvements d'opposition qui, à travers une volonté de liberté-crédation, établira de nouvelles règles du jeu social et sociologique (socio-politique).

(1) M. Erard, (cf.) Plan de Sociologie pluraliste, Université de Neuchâtel.

Les mouvements d'opposition, qui s'appuient sur la liberté-sacrifice, utilisent et utiliseront à l'avenir tous les moyens (voire au risque de leurs vies) pour obtenir un changement (grèves, révolution, voire guerre civile).

La proposition de passer à de nouveaux choix: multipartisme, relève de la liberté-novation, tout comme, nous l'avons vu, de la temporalité en avance sur elle-même. Il n'y a rien d'utopique à cela. Nos conclusions découlent de l'analyse à froid de la réalité sociologique congolaise. Nous récusons toute accusation qui tendrait à nous faire passer pour un "provocateur". Simplement, nous refusons d'être aveugle et c'est en toute responsabilité et prise de conscience que nous livrons ici notre propre réflexion basée sur une expérience vécue et "digérée". Elle s'adresse surtout à la jeunesse.

Rejetant la liberté-adaptation qui nous rendrait complice d'une situation de plus en plus intolérable, nous croyons fermement à la liberté-création, qui voudrait être la liberté qui jaillit d'un peuple parfaitement informé, et qui est capable soit de suivre la route (du Parti-Etat marxiste-léniniste) où l'on s'est engagé, si elle paraît bonne et fondamentalement approuvée, soit d'édifier quelque chose d'entièrement neuf (la pluralité des partis) dont on espère plus de satisfaction.

CONCLUSION

Ce travail a, sans conteste, un caractère d'autocritique d'un homme, voire aussi d'une génération de Congolais, qui a fait partie de l'Intelligentsia et qui, d'une manière ou d'une autre, a vécu certaines prises de décisions à l'échelon du Parti-Etat (à une période donnée de l'histoire de la Société globale congolaise).

La très mauvaise connaissance de la réalité sociologique du Congo explique que plusieurs errements aient été possibles et le sont encore. Cette carence empêche une juste appréciation des phénomènes sociaux totaux et provoque une part non négligeable de l'arbitraire et de l'intolérance en matière de politique.

Continuer à accepter cette myopie politique serait indubitablement une fuite en avant. Aussi avons-nous voulu témoigner devant l'Histoire en entreprenant ce travail de la manière la plus honnête possible. En le faisant, nous savons également que nous nous exposons à de vives réactions (1). Mais l'essentiel pour nous, c'est de pouvoir par voie de conséquence, susciter un débat pluraliste et contradictoire au sein de notre peuple.

Qu'on ne se méprenne pas: nous avons dit tout haut ce que bon nombre de Congolais avertis pensent tout bas, mais l'avons appuyé sur une analyse et une explication plus profondes. Nous pensons effectivement que, par respect de notre peuple, le moment est venu de reconsidérer les déterminismes qui guident la Société congolaise.

Le Congo est un pays du Tiers-Monde, une Société globale "nationale en voie de développement". Priorité est donc au développement économique en tenant compte des spécificités socio-culturelles du peuple congolais et de ses libertés fondamentales (respect des droits de l'homme et du citoyen) et non au maintien d'une classe politique super privilégiée

(1) D'aucuns nous reprocheront d'avoir un peu trop dit, tandis que d'autres de n'avoir pas assez dit.

- celle de la Nomenklatura congolaise. Afin de faire participer tous les Congolais à l'oeuvre d'édification de la nation, il faudra renoncer à la marginalisation des uns (la tribu-classe) en faisant naître un consensus où sera reconnue, dans la tolérance, l'idée d'un pluralisme de partis - facteur indispensable pour la réalisation de l'unité nationale au Congo. A notre avis, la paix congolaise est à ce prix (même si pareille idée sonne pour le moment discordante) (1).

Le Congo, n'avons-nous pas cessé de le dire, est mûr pour choisir une voie qui lui soit propre. Une sorte de troisième voie vers le socialisme (pour les uns), ou vers le capitalisme d'Etat ou autre (pour les autres). Le non-alignement devra être scrupuleusement observé comme doctrine et principe de l'Etat. On devrait s'efforcer de tenir toutes les puissances militaires-industrielles à équidistance. Cela suppose aussi que le Congolais devra cultiver sa propre personnalité de base (ce qui constitue un passage obligé si l'on veut être culturellement soi-même).

Nous devons tenir compte de notre diversité culturelle dans une société à dominante polyethnique ou tribale ou tout est encore mosaïque de micro-sentiments régionalistes. Bien entendu, notre salut national passera par la prise en considération sociologique du fait national (la Région). Il n'y a pas d'impossibilité profonde à ce que l'homme congolais soit réellement intégré dans sa région et en même temps qu'il se sente citoyen à part entière du Congo. Pour ce faire, on doit lui reconnaître la liberté de choisir son parti où il peut épanouir sa personnalité et ses idées. Vouloir à tout prix en faire un "instrument" du parti unique l'aliène et stérilise son génie créateur. Il devient amnésique, intrigant,

- (1) Il est dangereux pour les peuples ex-coloniaux d'Afrique de continuer à accréditer l'idée selon laquelle les peuples coloniaux ne sont pas mûrs pour s'offrir le "luxe" d'une pluralité de partis. Il faut à ces "sauvages", disent-ils, un parti unique puissant (pour éviter des luttes fratricides). Il nous faut enfin comprendre que le parti unique est le seul garant des puissants intérêts mercantiles et militaires étrangers.

C'est pourquoi il (le parti unique) bénéficie de tant d'appui des gouvernements des pays occidentaux ou des pays de l'Est.

excellent verbaliste et toujours tenté par la manie du beau rôle; le tout, pour pouvoir rester dans le sérail même s'il croit le contraire de ce qu'il dit. La démagogie devient son arme préférée; il s'installe dans l'arrivisme. Il ne recule devant aucun obstacle, il devient une bête politique prête à tout.

Le multipartisme a l'avantage de casser ce cercle vicieux par l'émergence de contre-pouvoirs. Inutile de tomber dans le piège de l'épouvantail du multipartisme en Afrique en général et au Congo en particulier. On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs. Nous devons apprendre à nous tolérer dans notre diversité sociologique. Tous les Congolais doivent se sentir intimement concernés et conscientisés pour construire ensemble l'édifice Congo.

* * *

BIBLIOGRAPHIE

PRINCIPAUX JOURNAUX ET PERIODIQUES CONSULTES

I. - Journaux

- 1 Etumba (Organe central du Parti Congolais du Travail)
- 2 Hweti (Quotidien National d'information)
- 3 A.C.I. (Agence congolaise d'information - du 16 août 1971)
- 4 La Semaine Africaine (Hebdomadaire Indépendant pour l'Afrique Centrale)
- 5 El Moudjahid (du 20 mars 1977)
- 6 France-Nouvelle (du 12 mars 1974)
- 7 Le Figaro
- 8 L'Humanité
- 9 Le Matin (octobre 1980)
- 10 Le Monde
- 11 Le Monde Diplomatique
- 12 24 Heures (Quotidien de Lausanne - Suisse)
- 13 Tribune de Genève
- 14 Tribune de Lausanne (No 132 du 12 mai 1961)
- 15 Forum du Développement (Périodique des Nations Unies, No 73, de juin 1981)

II. - Autres revues consultées

- 1 Liaison (Organe culturel de l'A.E.F. - de 1950 à 1960 soit un total de 86 études répertoriées)
- 2 Afrique contemporaine (Usuel, No 88, novembre-décembre 1976, L'Eglise Catholique et l'Etat au Congo de 1960 à nos jours)
- 3 Afrique/Société (No 39 septembre 1980, Brazzaville ou M'Foa ?)
- 4 Afrique-Asie (No 8, 10 juillet 1972, - Après l'élection de la gauche) No 52, 18 mars 1974, - De l'audace à la prudence)
- 5 Afrique-Industrie-Infrastructure, (No 93, 15 juin 1975, Le programme triennal... 1975-1977)
- 6 Abbia (revue culturelle camerounaise, No 21, janvier-avril 1969, Le problème des termes de l'échange)
- 7 Afrique agriculture (No 9, 1er mai 1976, L'agriculture congolaise)
- 8 Afrique Industrie (15 mai 1977, Les relations de coopération entre la France et le Congo)
- 9 BEAC - Et.- Stat. (No 38, janvier 1977, La concentration bancaire au Congo)

- 10 Bulletin Afrique Noire (No 818-819, 16 et 23 avril,
Le programme triennal de la RPC 1975-1977)
- 11 BEAC (No 25, octobre 1975, L'Economie rurale au Congo)
- 12 BEAC (No 51, avril 1978, La Pêche en RPC)
- 13 BEAC (No 130, janvier 1968, Les échanges extérieurs des
pays membres de l'UDEAC)
- 14 Banque (No 408, juillet 1981, le FMI et les grands
problèmes de l'économie mondiale...)
- 15 Cahiers d'Etude Africains (No 38, Vol. X, 1970, Diver-
sité des nouvelles Eglises congolaises)
- 16 Cahiers congolais d'Anthropologie et d'Histoire, (No 1,
1976, L'Eglise et l'Etat au Congo contemporain)
- 17 Cahiers congolais (No 2, juin-juillet 1970, Tentatives
de coordination industrielle au sein de l'UDEAC)
- 18 Le Courrier ACP-CEE (No 41, janvier-février 1977 -
Congo - Le système politique et économique)
Le Courrier ACP-CEE (No 41, janvier-février 1977 -
Congo - D'abord des mesures de réorganisation et de
redressement de l'économie congolaise)
- 19 Défense Nationale (février 1973, Congo- L'Afrique du
Drapeau Rouge)
- 20 Le Défi (No 8, 1978, le 13e sommet de l'UDEAC à
Libreville, 20-21 décembre 1977)
- 21 La Documentation française (Notes et Etudes Documen-
taires, No 3830, 25 octobre 1971, L'Industrialisation
des Etats de l'UDEAC)
- 22 L'Economiste du Tiers Monde (No 2, février-mars 1974,
UDEAC, Une union... formelle)
- 23 Europe/Outre-Mer (No 52, 8 janvier 1974, Les structur-
es de l'économie congolaise...)
- 24 Europe/Outre-Mer (No 604 spécial, mai 1980, République
Populaire du Congo)
- 25 Etudes et Stat- Secrétariat général de l'UDEAC (No 17,
août 1970, Commerce interafricain des pays membres de
l'UDEAC)
- 26 France-Congo (1er janvier 1980, Liste des traités et
accords dressée par le Ministère des Affaires étran-
gères)
- 27 Industrie et travaux d'Outre-Mer (No 185, avril 1969,
Complexe industriel de pêche à Pointe-Noire)
- 28 Jeune Afrique, (No 839, 4 février 1977, Nous voulons
coopérer avec la France d'égal à égal, -N'gouabi)
- 29 Marchés Tropicaux (No 1519-1520, décembre 1974, UDEAC
An X: Une certaine idée de l'Afrique)
Marchés Tropicaux (No du 30 mai 1975, Les Accords
franco-congolais)
- 30 Mois en Afrique (No 14, février 1967, De la force
publique à l'armée nationale congolaise)
- 31 Le Moniteur africain (No 710, 9-15 mai 1975, Congo-
France, une coopération renforcée)
- 32 Le Nouvel Economiste (No 235, 19 mai 1980 - La prome-
nade des Africains)
Le Nouvel Economiste (No 269, 19 janvier 1981 - Pétro-
le: L'Afrique à la rescousse)

- 33 Nouvelle Revue Littéraire (Moscou, mai 1976 - URSS - CONGO)
- 34 Penaut (No 725, juillet-septembre 1969, Le droit et la pratique des conventions collectives de travail au Congo-Brazzaville)
Penaut (No 733, juillet-août-septembre 1971, Coopération intra-africaine et intégration - L'expérience de l'UDEAC)
Penaut (No 760, avril-mai-juin 1978, Un droit administratif de transition vers le socialisme: l'exemple de la RPC)
- 35 Problèmes politiques et sociaux (No 347, 13 octobre 1978, Cuba et l'Afrique)
- 36 Revue française d'études politiques africaines (No 34, octobre 1968 - L'UDEAC)
Revue française d'études politiques africaines (No 108, décembre 1974, Huit années d'histoire congolaise, ou l'irrésistible ascension des militaires à Brazzaville)
Revue française d'études politiques africaines (No 146, février 1978, La RPC après l'assassinat du Président Nguabi)
- 37 Revue "Actuel Développement" (No 36, Mai-juin 1980, Les Non-Alignés de Tito à Castro)
- 38 Revue Suisse "Trente jours" (No 5, mai 1980, Qui est coupable d'impérialisme)
- 39 Supplément "Afrique Express" (No 86, décembre 1964, Vers un marché commun - L'UDEAC)
- 40 Temps Nouveaux (Moscou, No 52 du 27 décembre 1965 - Congo - URSS)

I. OUVRAGES GENERAUX

- Balandier G. Anthropologie politique (3e Ed. Paris, P.u.F.) 1978, XI1, 244 p.
- Bastide R. Formes élémentaires de la stratification sociale, Paris, Centre de documentation universitaire, 1965, 84 p.
- Bosserman Ph. De la dialectique comme méthodologie in "Perspectives de la Sociologie Contemporaine", Paris, P.u.F. 1965, pp. 353-370.
- Brachet Ph. L'Etat-entrepreneur. Théories et réalisations. Le rôle des entreprises publiques en France depuis la Libération, Paris, Ed. Syros, 1973, 252 p.
- Carrère d'Eucasse H. Lénine, La Révolution et le Pouvoir, Paris, Flammarion, 1979, 262 p.
- Chailand G. Mythes révolutionnaires du Tiers-Monde, Paris, Seuil, 1976, 287 p.
- Contributions à l'analyse sociologique de la Suisse
Actes du 2e Congrès de la Société suisse de Sociologie, Genève, Edité par la Société suisse de Sociologie, 1974, 463 p.
- Cuvillier A. Manuel de Sociologie, Paris, P.u.F. 1950, 680 p.
- Duverger M. Les Dangers du Lac Balaton, Paris, Seuil, 1980, 254 p.
- Dumont F. La Dialectique de l'objet économique, Préface Goldmann L. Paris, Ed. Anthropos, 1970, 386 p. (Sociologie et connaissance).
- Dumont F. Les Idéologies, Paris, P.u.F., 1974, 184 p.
- Erard L. La croissance économique, phénomène de déséquilibres harmonisés. Essai d'analyse sociologique des processus de développement, Thèse, Neuchâtel, La Baconnière, 1977, 240 p.
- Erard M. Eléments d'une sociologie de l'entreprise, in "L'Entreprise", Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1960.

- Erard M. Compréhension et explications en Sociologie, in "Les Cahiers de sociologie", Institut de Sociologie de l'Université Mohamed V. Rabat, 1965, No 1, pp. 13-25.
- Erard M. Déterminismes et Liberté en Sociologie, in "Conférences universitaires (1967-1969)", Université de Neuchâtel, 1972, pp. 7-29.
- Erard M. Le mythe dans la société industrielle, in "Conférences universitaires (1967-1969)", Université de Neuchâtel, 1972.
- Erard M. Esquisse d'une société pluraliste des universités suisses, in "Revue de l'association des universités partiellement ou entièrement de langue française", (L'A.U.P.E.L.F.), Vol. 5 No 2, Automne 1967.
- Erard M. Introduction à une sociologie pluraliste, in "Perspectives de la sociologie contemporaine", (Hommage à Georges Gurvitch), Paris, P.u.F. 1968, pp. 383-400.
- Erard M. Les mythes politiques, in "IVE colloque de l'Association internationale des sociologues de langue française" en 1962. Actes au vol. XXXIII des Cahiers Internationaux de Sociologie.
- Erard M. Sociologie et Psychologie, in "Revue Suisse de Psychologie" (1962, vol. XXI), No I, pp. 37-55.
- Erard M. Introduction à une sociologie pluraliste des partis politiques, in "Travaux sociologiques", Hans Muler, Berne et Stuttgart, 1966.
- Erard M. Analyse sociologique et temporalités in "Recueil de travaux en sciences sociales et en droit", (Hommage à Paul René Rosset), Neuchâtel, Septembre 1976, pp. 151-174.
- Erard M. Esquisse d'une sociologie des classes sociales en Suisse, in "Cahiers Internationaux de Sociologie", vol. XXXIX, Paris, P.u.F. 1965, pp. 3-27.
- Fondation nationale des sciences politiques et institut d'études politiques de l'Université de Grenoble, Centre d'Etude et de Recherches sur l'administration régionale et locale et l'aménagement du Territoire. La planification comme processus de décision, Paris, No 140, 224 p.

- Furtado C. Le mythe du développement économique, Paris, Anthropos, 1976, 152 p.
- Garaudy R. Appel aux vivants, Paris, Seuil, 1979, 397 p.
- Granou A. Baron Y. et Billandot B.
Croissance et Crise, Paris, Petite collection Maspero, 1979, 253 p.
- Gurvitch G. Dialectique et Sociologie, Paris, Flammarion, 1962, 243 p.
- Gurvitch G. Le concept de classes sociales de Marx à nos jours, Paris, Centre de documentation universitaire, 1965, 149 p. (Les cours de la Sorbonne).
- Gurvitch G. Déterminismes sociaux et liberté humaine. Vers l'étude sociologique des cheminements de la liberté. 2e éd., Paris, P.U.F., 1963, 328 p.
- Gurvitch G. Traité de sociologie publié sous la direction de Georges Gurvitch, 3e éd. Paris, P.U.F., 1967-1968, 2 tomes.
- Hassner P. et Newhouse J. Les diplomaties occidentales. Unités et contradictions, Fondation nationale des Sciences politiques, série H: Nations et Alliances, No I, 1966, 94 p.
- Jalée P. Le pillage du Tiers-Monde, Paris, P.C.M. 1965.
- Jalée P. L'Impérialisme en 1970, Paris, P.C.M., 1969, 167 p.
- Labbens J. Sociologie de la pauvreté, le Tiers-Monde et le Quart-Monde, Paris, Ed. Idées Gallimard, 1978, 320 p.
- Lévi-Strauss Cl. Anthropologie structurale, Paris, Plon, 1958, 418 p.
- Losana Aldana R. La dialectique du sous-développement, Paris, Ed. Anthropos, 1972, 264 p. (Sociologie du Tiers-Monde).
- Lycos JP. L'agression silencieuse ou le génocide culturel en Afrique, Paris, Anthropos, 1975, 219 p.
- Markovic M. Les contradictions internes des Etats à constitution socialiste, in "Revue Autogestion et Socialisme", No 30-31, mars-juin 1975, 225 p.

- Mead M. et Baldwin J. (Préface Bastide R.)
Le Racisme en question, Paris, Calman-Lévy,
1972, 303 p.
- Mitterand F. Ici et maintenant, Paris, Fayard, 1980, 309 p.
- Parti socialiste (Colloque de la Fédération de Paris),
Socialisme et multinationales, Paris, (La rose
au poing), Flammarion, 1976, 250 p.
- Petras JP. Sociologie du développement ou sociologie de
l'exploitation ?, in "Revue Tiers-Monde", Tome
XVII, No 67, juillet-septembre 1976, Paris,
I.E.D.E.S., P.u.F., pp. 585-613.
- Peyrefitte A. Le Mal Français, Paris, Collection Livre de
Poche, Pion, 2 tomes, 985 p.
- Peyrefitte A. Quand la Chine s'éveillera... le monde tremble-
ra, Paris, Fayard, Collection Livre de Poche,
1973, tome I, 476 p. tome II, 415 p.
- Roy P. Ph. Les alliances de classes: sur l'articulation
des modes de production, suivi de matérialisme
historique et luttes de classes, Paris, Maspero,
1973, 224 p.
- Samir Amin La crise de l'impérialisme, Paris, Ed. de minuit,
1975, 189 p.
- Servan-Schreiber JJ. Le Défi Mondial, 1980, 447 p.
- Sorokine P. Dialectique empirio-réaliste de Georges Gurvitch,
in "Perspectives de la sociologie contemporaine", Paris, P.u.F. 1977, 421 p. (Economie
d'aujourd'hui).
- Toulemont R. Sociologie et pluralisme dialectique, Louvain,
Ed. Nauwelaerts, 1955, 276 p.
- Vernon R. Les conséquences économiques et politiques des
entreprises multinationales, Paris, Laffont,
1974, 298 p.
- Vosiensky M. La Nomenklatura, Paris, Pierre Beifond, 1980,
463 p.

II. QUELQUES OUVRAGES SELECTIONNES

(COLLECTION QUE SAIS-JE ? Q.S.J.)

- L'Afrique Equatoriale par Vennetier P.
Q.S.J. No 1522, 1972, 126 p.
- L'Afrique Noire pré-coloniale par Deschamps H.
Q.S.J. No 241 bis, 1977, 123 p.
- L'Aide aux pays sous-développés par Luchaire F.
Q.S.J. No 1227, 1966, 123 p.
- Les Attitudes politiques par Meynaud J. et Lanceiot M.
Q.S.J. No 993, 126 p.
- Le Capitalisme par Cotta A.
Q.S.J. No 315, 1948, 131 p.
- La Colonisation Française par Tersen E.
Q.S.J. No 452, 1950, 127 p.
- La Commune (de Paris) par Bourgin G.
Q.S.J. No 581, 1953, 127 p.
- Les Civilisations africaines par Paulme D.
Q.S.J. No 606, 1953, 124 p.
- Les Classes sociales par Joussain A.
Q.S.J. No 341, 1949, 126 p.
- Les Classes sociales par Laroque P.
Q.S.J. No 341 bis, 1959, 125 p.
- La Dialectique par Foulquié P.
Q.S.J. No 363, 1949, 127 p.
- Les Etapes de la décolonisation française par Yacono X.
Q.S.J. No 428 bis, 1971, 124 p.
- L'Eveil politique africain par Deschamps H.
Q.S.J. No 549, 1952, 126 p.
- La fin des empires coloniaux par Deschamps H.
Q.S.J. No 409, 1950, 127 p.
- Histoire de la colonisation française par Tersen E.
Q.S.J. No 452, 1950, 128 p.

- Histoire des Noirs d'Afrique par Labouret H.
Q.S.J. No 241, 1946, 127 p.
- Les Institutions politiques de l'Afrique Noire par
Deschamps H.
Q.S.J. No 549.
- Le Marxisme par Lefèbre H.
Q.S.J. No 300, 1948, 127 p.
- Les Noirs aux Etats-Unis d'Amérique par Fohlen Cl.
Q.S.J. No 1191, 126 p.
- Les Partis politiques en Afrique Noire par Lavroff DG.
Q.S.J. No 1380, 1970, 124 p.
- Les Pays sous-développés par Laroste Y.
Q.S.J. No 853, 1959, 127 p.
- La Personnalité par Filloux J.Cl.
Q.S.J. No 758, 1957, 127 p.
- Les Religions en Afrique Noire par Deschamps H.
Q.S.J. No 632, 1954, 126 p.
- Le Socialisme par Bougin G. et Rimbert P.
Q.S.J. No 387, 1950, 126 p.
- La Sociologie des Révolutions par Découfflé A.
Q.S.J. No 1298, 1968, 126 p.
- La Troisième République par Boujou P. et Dubois H.
Q.S.J. No 520, 1952, 127 p.
- L'Union Française par Cuimann H.
Q.S.J. No 428, 1950, 135 p.
- La Quatrième République par Courtier P.
Q.S.J. No 1613, 1975, 126 p.
- La Cinquième République par de la Gorce P.M. et
Moschetto B.
Q.S.J. No 1763, 1979, 126 p.
- Histoire de la Résistance (1940-1944) par Michel H.
Q.S.J. No 429, 1950, 127 p.
- Cuba par Lamore J.
Q.S.J. No 1395, 1980, 127 p.
- Le Panafricanisme par Decraene Ph.
Q.S.J. No 847, 1959, 127 p.

- Le Racisme de Foutette F.
Q.S.J. No 1603, 1975, 122 p.
- L'O.N.U. par Chaumont Ch.
Q.S.J. No 748, 1957, 128 p.
- L'Union politique de l'Europe par Masclet J.Ci.
Q.S.J. No 1527, 1973, 126 p.
- Les Relations extérieures de la C.E.E. par Bourrlnet J.
et Tonelli M.
Q.S.J. No 1837, 1980, 126 p.
- Le Conflit sino-soviétique par Lévesque J.
Q.S.J. No 1529, 1973, 125 p.
- Le Monde depuis 1945 par Zorngbibe,
Q.S.J. No 1865, 1980, 127 p.
- La Zone-franc par de la Fournière X.
Q.S.J. No 868, 1960, 128 p.
- L'O.P.E.P. par Mihailovitch L. et Pluchart J.J.
Q.S.J. No 1903, 1980, 127 p.
- L'investissement international par Bertin G.Y.
Q.S.J. No 1256, 1967, 128 p.
- Les échanges Internationaux par Godet M. et Ruyssen O.
Q.S.J. No 1727, 1978, 122 p.
- Le G.A.T.T. par Jouanneau O.
Q.S.J. No 1858, 1980, 127 p.
- La population par Sauvy A.
Q.S.J. No 148, 1944, 126 p.
- Le Front populaire par Lefranc G.
Q.S.J. No 1209, 1978, 126 p.
- Le socialisme réformiste par Lefranc G.
Q.S.J. No 1451, 1978, 126 p.
- Keynes et le Keynésianisme par Oelfaud P.
Q.S.J. No 1686, 1980, 126 p.
- Les Maîtres du Jazz par Malsen L.
Q.S.J. No 548, 1952, 127 p.

III. PUBLICATIONS INTERNATIONALES

I. O.N.U.

- Andemicael, Berhanykun, Le règlement des différends survenant entre les Etats Africains: rôles respectifs de l'O.N.U. et de l'O.U.A. New-York, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, 1973, VI, 83 p. (Unitar, PS, No 5).
- Dialogue Nord-Sud et CHUCED VI, Genève, 1976, 33 p. 11 p. (Centre Europe Tiers-Monde).
- Forum et développement, DPI, Négociations globales Nord-Sud, Université des Nations-Unies, Genève No 73, Juin 1981.
- Farajallah, Samaan Boutros, Le groupe Afro-Asiatique dans le cadre des Nations Unies, Genève, Ed. Drop, 1963, XII, 511 p. (Thèse).
- Mirlande H. Les Etats du groupe de Brazzaville aux Nations Unies, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Houssa Tcha, Sabour, Le dialogue entre pays développés et pays en voie de développement au sein de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Paris, 1977, 409 p. (Thèse).
- Nord-Sud: Un programme de survie, rapport de la commission indépendante sur les problèmes de développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Paris, Idées, Gallimard, 1980, p. 535.

PNUD et ECOSOC

- Le PNUD en 1979: Rapport et examen, Palais des Nations, Genève, 24 p.
- Rapport de l'Administrateur pour 1979 (DP/460, 29 p.)
- Rapport de l'Administrateur pour 1980 (DP/510, 37 p.)

- Rapport sur la vingt-septième session (2-30 juin 1980)
Conseil Economique et Social (Doc. officiels,
1980-Supplément 12) Nations Unies, New-York,
1980.
- PNUD (brochure) Pourquoi ? pour qui ? où ?
(PNUD - New-York, 1975, 67 p.)

2. Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.)

- Basic document, documents of the O.A.U., Addis-Abeba,
Provisional secretariat of the O.A.U., 1963,
58 p.
- Boutros Ghali, Boutros Y, Les difficultés institutionnelles
du panafricanisme, Genève, 1971, 56 p.
- Conférence des Chefs d'Etats et Gouvernements de l'O.U.A.,
Caire, 1964, Textes des discours prononcés
à la Conférence, Le Caire, R.A.U., adminis-
tration de l'information, 1964, 174 p.
- Conférence des Chefs d'Etats et Gouvernements de l'O.U.A.,
Textes et discours prononcés à la conférence,
Le Caire, R.A.U., administration de l'informa-
tion, 1964, 300 p.
- Charte Nationale du peuple algérien, République Populaire
et Démocratique de l'Algérie, Naissance
d'une société nouvelle: le texte intégral de
la Charte Nouvelle adoptée par le peuple al-
gérien, introduction de Robert Lamotte,
Paris, Ed. sociales, 1976, 352 p. (Social-
isme 15).
- Déclaration de politique générale, Alger, 1973, 9 p.
- Déclaration d'engagement des Chefs d'Etats pour un nouveau
type de développement en Afrique, Monrovia,
juillet 1979.
- Kouassi, E. Kwam, Les rapports entre l'O.N.U et l'O.U.A:
Contribution à la théorie institutionnelle
dans les rapports internationaux, Bruxelles,
E. Bruylant, 1978, 414 p.
- La Charte de l'O.U.A., Addis-Abeba, 1963.
- La Charte économique de l'Afrique, Addis-Abeba, O.U.A. 1973.

- Lampoué P. Les groupements d'Etats africains, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1964, p. 21-64.
- Quenille P. Histoire de l'Afro-Asiatisme jusqu'à Bandoung..La naissance du Tiers-Monde, Paris, Payot, 1965, 326 p.
- Williams, Omar, L'Afrique des réalités, Paris, La pensée universelle, 1974, 224 p.
- Afrique diplomatique, 1975, Genève, 601 p.

3. Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique

- Accord portant création de la B.A.D., New-York, Nations Unies, C.E.A., Comité des Neufs sur les travaux préparatoires en vue de l'établissement de la B.A.D., 1964, 40 p.
- Développement industriel en Afrique, New-York, Nations Unies, 1963, 111 p.
- Etudes sur la situation économique de l'Afrique, Addis-Abeba, C.E.A. Nations Unies, 1966.
- Indicateurs économiques africains, C.E.A., Addis-Abeba, 1972.
- Informations sur la population en Afrique, C.E.A., Addis-Abeba, 1970.
- Plan régional pour l'application de la science et de la technique au développement, Addis-Abeba, Nations Unies, C.E.A., 1973, 124 p.
- Série des études sur la population africaine No 1 Addis-Abeba, 1973.

4. U.N.E.S.C.O.

- Approches de la Science du développement socio-économique, U.N.E.S.C.O., Paris, 1971, 422 p. (ouvrage préparé par Peter Lengyel).
- Behrman D. Science, Technique et Développement, La démarche de l'U.N.E.S.C.O., U.N.E.S.C.O., Paris, 1979, 124 p.
- Cornevin M. L'Apartheid: pouvoir et falsification historique, U.N.E.S.C.O., Actuel, Paris, 1979, 155 p.

- Deux études sur les relations entre groupes ethniques en Afrique, Sénégal, République Unie de Tanzanie, U.N.E.S.C.O., Paris, 1973, 180 p.
- La science et la technique au service du développement en Afrique, Etudes et documents de politique scientifique, U.N.E.S.C.O. Paris, 1974, 297 p.
- Le Monde en devenir, réflexion sur le nouvel ordre économique international, U.N.E.S.C.O., Paris, 1976, 143 p.
- Les pouvoirs de décision dans l'Etat moderne, Troisième recueil d'articles extraits de la Revue Internationale des sciences sociales, présenté par Jean Meynaud, U.N.E.S.C.O., Paris, 1967, 301 p.
- Mohammed Bedjaoui, Pour un nouvel ordre économique international, Nouveaux défis au droit international, U.N.E.S.C.O., Paris, 1979 et 1980, 295 p.
- Pape Jean-Paul II, (Discours), pour un monde à la mesure de l'homme, U.N.E.S.C.O., Paris, 1980, 55 p.
- Recherche scientifique et formation en Afrique: Eléments d'un plan de développement (Conférence internationale sur l'organisation de la recherche et la formation du personnel en Afrique en ce qui concerne l'étude, la conversation et l'utilisation des ressources naturelles), Lagos, (Nigéria), 28 juillet, 6 août 1964, U.N.E.S.C.O., C.E.A., Paris, 1964, 27 p.

Club de Rome

- Gabor D. Sortir de l'ère du gaspillage à les grandes alternatives technologiques; quatrième rapport au Club de Rome, Paris, Dunod, Cop. 1978, 299 p.
- Nord-Sud: du défi au dialogue? Proposition pour un nouvel ordre international: troisième rapport au Club de Rome sous la coordination de Jan Tinbergen, Paris, SNED/Dunod, 1978 - XV, 469 p.
- Guernier M. Tiers-Monde: Trois Quarts du Monde, Paris, Dunod, Cop. 1980, 153 p.

The International Institute for Strategic Studies (IISS)
(London)

- (4) Strategic survey 1974 - 1975 - 1977 - 1979
- (2) The Military Balance 1977 - 1978 / 1978 - 1979

5. Institutions régionales gouvernementales

I. - Union douanière et Economique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.)

1. Texte du traité créant l'U.D.E.A.C. signé à Brazzaville (Congo, le 8 décembre 1964, par les Cinq Etats de l'Afrique Centrale (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon et Tchad).
2. Prévost P.L. "L'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.)", in Revue Française d'Etudes politiques africaines, Paris, No 34, octobre 1968, 92 p.
3. Notes et Etudes Documentaires, "L'Industrialisation des Etats de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.)", in La Documentation Française, Paris, No 3830 du 25 octobre 1971, 43 p.
 1. Historique
 2. Accord de coopération régionale de l'U.D.E.A.C.
 3. Coopération industrielle
 4. L'Union douanière
 5. Les conditions de l'industrialisation
 6. Les grands projets industriels des Etats de l'U.D.E.A.C.
 7. Les transports dans les états de l'U.D.E.A.C.

II. - La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (B.E.A.C.)

- Principaux textes de base
- EKONDY-Akala, Article sur la Zone Franc (en voie de publication).

III. - La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (B.D.E.A.C.)

1. Textes de base (3 décembre 1975)
2. Accord portant sur la création de la B.D.E.A.C. (8 décembre 1974)

3. Statuts réglissant la Banque
4. Déclaration de politique générale de la Banque
5. Règles générales de procédure et d'intervention (mars 1978)
6. Institutions internationales "régionales"
 - I. - Banque Africaine de Développement (B.A.D.)
 1. Accord portant création de la B.A.D., Abidjan, B.A.D., août 1967, 38 p.
 2. Assistance technique, politique générale et procédures B.A.D., Abidjan, août 1967, 8 p.
 3. Coopération avec les institutions financières nationales de développement, politique générale et procédures, B.A.D. Abidjan, août 1967, 7 p.
 4. Conditions générales applicables aux accords de prêt et de garantie, B.A.D. Abidjan, avril 1974, 27 p.
 5. Fonds africains de développement (F.A.D.), Rapport annuel 1979, septième assemblée annuelle du F.A.D., Monrovia, 12-16 mai 1980, 125 p.
 6. Prêts et investissements, politique générale et procédures, B.A.D., Abidjan, août 1967, 13 p.
 7. Règlements de la Banque Africaine de Développement, Abidjan, 1966, 23 p.
 8. Règlement financier de la Banque Africaine de Développement, Abidjan, 1965, 21 p. annexe 4 p.

II. - La Communauté Economique Européenne (C.E.E.)

Coopération Congo - C.E.E. (1960-1978)

L'action du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) au Congo.

1. La coopération commerciale
2. La coopération financière et technique
 - Le réaligement du Chemin de fer Congo-Océan

3. La coopération industrielle

- Economie rurale
- Infrastructures
- Projets sociaux

7. Institution internationale

Banque Mondiale

- Rapport sur le développement dans le monde, 1979,
Banque Mondiale, Washington O.C. août 1979, 207 p.

8. (LE COMECON)

par Seranne (Catherine) et Lemoine (Françoise), ou
"L'intégration économique à l'Est: LE CAEM", in Notes
et Etudes Documentaires, Paris, La Documentation Fran-
çaise, 8 mars 1976, Nos 4268 - 4269 - 4270.

1. "Charte du Conseil d'aide économique industrielle"
(Sofia, le 14 décembre 1959 - 18 articles) pp. 108-113.
2. "Statut des pays observateurs au CAEM", pp. 15-16.
3. "Le Commerce régional et les mécanismes de paiements
et de crédit", pp. 26-40.
4. "Les mécanismes monétaires et financiers" (système
de règlements des échanges à l'intérieur du CAEM
(COMECON)), pp. 41-47.
5. "La Banque Internationale d'Investissements", pp. 47-
52.
6. "Les organisations bi- et multi-latérales des pays du
CAEM", pp. 66-73.
7. "Le processus d'intégration économique dans le CAEM",
pp. 86-107.

Chabaline A. "Les grandes lignes de l'intégration économi-
que des pays socialistes", Moscou, Revue La
Vie internationale, janvier 1974, pp. 22-28.

Documentation française, "Rôle possible de l'entreprise mul-
tinationale dans l'économie des pays socialis-
tes", Paris, Revue Problèmes économiques,
No 1260, 23 février 1972, pp. 10-15.

Alexis Kossyguine, "LE CAEM a 30 ans":

- Déclaration
- Communiqué
- Allocution

(Les nouvelles de Moscou - Supplément au
No 27, Juillet 1979) pp. i-i2.

S. Borissov, vice-ministre des Finances de l'URSS

- "La monnaie de l'intégration économique
socialiste" Moscou, Revue La Vie Inter-
nationale, 16 novembre 1980, p. 1.

Documentation Française, "Les effets des réformes économiques
sur le système bancaire dans les Pays de
l'Europe de l'Est", Paris, Revue Problèmes
Economiques, No 993, 12 janvier 1967, pp. 23-
25.

Verlag Zeit im Bild Dresden, Qu'est-ce que l'intégration
économique socialiste? Quels sont ses objec-
tifs? A qui sert-elle?
Dresden, R.D.A. 1972, 27 p.

Nicolas Faddéev, "Dans la voie de l'intégration socialiste",
Interview, Varsovie, mai 1979, Nouvelle Revue
Internationale (N.R.I.), septembre 1970, pp.
105-119.

Tito J.B. "La stratégie de la paix - problèmes du non-
alignement", Belgrade, In Questions Actuelles
du Socialisme (Revue bimensuelle yougoslave)
No 110, mars-avril 1973, pp. i6-27.

IV. AFRIQUE

Ouvrages généraux

- Afana (Ossende) L'Economie de l'Ouest-Africain: perspectives de développement, Paris, Maspero, 1977, 203 p.
- Afrique Equatoriale Française, sous la direction d'Eugène Guernier, Paris, Encycl., col. et maritime 1950.
- Afrique 19 Un panorama du continent africain présenté par Jeune Afrique, Paris, 1968.
- Afrique 68 Panorama du continent africain présenté par Jeune Afrique, Paris, 1967 ou 1968, 596 p.
- Afrique 70 Jeune Afrique, Paris, s.d. 1969 ou 1970, 584 p.
- Afrique et les Arabes, Genève, Ligue des Etats Arabes, 1977, 32 p.
- Afro-américains (Les), Dakar, Ifan, 1952, 269 p.
- Afrique en devenir, Essai sur l'avenir de l'Afrique Noire, Paris, P.U.F., 1966, 140 p.
- Afrique du Sud (L'), Dix années de République, Paris, 1970, 126 p.
- Afrique du Sud (L'), et Nous, par le Mouvement anti-apartheid (de), Genève, Neuchâtel, La Baconnière, 1971, 203 p.
- Afro-Américains (Les), Dakar, Ifan, No 27, 1953, 268 p.
- Aghlemagnon (N'Sougan), Sociologie des sociétés orales d'Afrique Noire, Paris, La Haye, Mouton, 1969, 219 p.
- Balandier G. Sociologie actuelle de l'Afrique Noire, Paris, P.U.F. (Dynamique Sociale en Afrique Centrale) 1963.
- Balandier G. Afrique ambiguë, Paris, Le Monde en 1910-1918, 1962 ou Plon, 1977, 401 p.
- Banning E. L'Afrique et la Conférence Géographique de Bruxelles, Paris, 1878, 150 p.

- Banning E. Le partage politique d'après les transactions internationales les plus récentes, 1885-1888, Bruxelles, Th. Falks, 1888, XII, 181 p.
- Bastide R. Les Amériques Noires, Les civilisations africaines dans le Nouveau-Monde, Payot, Paris, 1967, 236 p.
- Bastide R. Formes élémentaires de la stratification sociale, Centre de Documentation universitaire, Paris, 1965, 84 p.
- Bastide R. Les Religions africaines au Brésil, Vers une Sociologie des interprétations de civilisations, Paris, P.u. F. 1960, 578 p.
- Brunschwig H. La colonisation française, Paris, Calmann Lévy, 1949, 301 p.
- Brunschwig H. Le partage de l'Afrique Noire, Paris, Flammarion, 1971, 189 p.
- Biarnes P. L'Afrique aux Africains, Paris, A. Colin, 1980, 475 p.
- Binet J. Afrique en question, Paris, Ed. Maison Mame, 1965, 248 p.
- Bourges et Wauthier Cl., Les 50 Afriques: Tome II, Paris, Seuil, 1979, 645 p.
- Chaliand G. L'enjeu africain, Paris, Seuil, 1980, 151 p. (Stratégies des puissances).
- Casteran Chr. et Langeillier J.P., L'Afrique déboussolée, Paris, Plon, 1978, 248 p.
- Elikia M' Bokolo, L'Afrique au XXe siècle, Le continent convoité, Paris-Montréal, Ed. Etudes vivantes, 1980, 218 p.
- Erikson E.H. Adolescence et crise, La quête de l'identité, Paris, Flammarion, 1972, 343 p.
- Collection U. L'Afrique Noire contemporaine, Paris, A. Colin, 1968, 455 p.
- Guitard O. Bandoung, Paris, P.u.F., Coll. "Que sais-je ?" No 910, 1968, 126 p.
- Hazoumé G.L. Idéologies tribalistes et Nations en Afrique, (Le cas dahoméen). Présence Africaine, Paris, 1972, 216 p.

- Lombard J. Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1967, 297 p.
- Ndiaye JP. Monde Noir et destin politique, Paris, Présence Africaine, 1976, 292 p.
- Nganongo G. Les investissements d'origine extérieure en Afrique Noire francophone: statut et incidence sur le développement, Paris, Présence Africaine, 1973, 437 p.
- Oginga Odinga, A. Quand l'indépendance ? Paris, Présence Africaine, 1973, 298 p.
- Pademore G. Panafricanisme ou Communisme ? Paris, Présence Africaine, 1960, 457 p.
- Présence Africaine, Des Africanistes Russes parlent de l'Afrique, Paris, Présence Africaine, 289 p.
- Présence Africaine, L'Afrique Noire et l'Europe face à face, Dialogue d'Africains et d'Européens ou la présente crise mondiale de civilisation, Paris, P.A., 1971, 182 p. (première rencontre à Brazzaville).
- Présence Africaine, La reconnaissance des différences, Chemin de la solidarité (2e rencontre), Paris, P.A., 1973, 383 p.
- Présence Africaine, Réflexions sur la première décennie des indépendances en Afrique Noire, Paris, Présence Africaine, numéro spécial, 1971, 422 p.
- Reymond D. Le colonisateur vu par le colonisé. Textes littéraires negro-africains, Berne, Service Ecole, Tiers-Monde, Avril 1978, 64 p.
- Sally N'Dongo "Coopération" et néo-colonialisme, Paris, P. Coll. Maspero, 1976, 196 p.
- Samir Amin L'Afrique de l'Ouest bloquée, Paris, Ed. de Minuit, 1971, 322 p.
- Samir Amin L'accumulation à l'échelle mondiale, critique sur la théorie du sous-développement, Paris, Anthropos (Dakar), Ifan, 2e. Ed., 1971, 617 p.
- Samir Amin Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique, Paris, Ed. de Minuit, 1973, 367 p.

- Sekou Traoré Afrique socialiste, Paris, Ed. Anthropos, 1979, 135 p.
- Spineili M.C. Les enfants de Poto-Poto, Grasset, Paris, 1967, 363 p.
- Suret-Canale J. Maquet E. et Kaké I.B., Histoire de l'Afrique Centrale, Paris, Présence Africaine, 1971, 256 p.
- Tom Mboya L'indépendance et après..., Paris, Présence Africaine, 1963, 313 p.
- Tempels R.P. La philosophie bantoue, Présence Africaine, Paris, 1949, 221 p.
- Thomas L.V. Le socialisme et l'Afrique, Paris, Ed. Le Livre africain, 1966, tome I, 203 p.
- Wallerstein Imm. L'Afrique et l'indépendance, Paris, Présence Africaine, 1966, 203 p.
- Ziegler J. Main Basse sur l'Afrique, Paris, Seuil, 1978, 292 p.

V. AFRIQUE

Ouvrages spécifiques

- Amilcar Cabral Unité et lutte, Paris, PCM, 1975/1980,
(cfr. Essai de biographie politique de
l'ouvrage de Mario de Andrade, même collec-
tion 1980), 330 p.
- Ameillon B. La Guinée, Bilan d'une indépendance, Paris,
Maspéro 1964, 205 p.
- Balandier G. "Structures sociales traditionnelles et chan-
gements économiques", in C.E.A., Vol. I,
1960, pp. 1-14.
- Bayard J.F. L'Etat au Cameroun, Paris, Presses de la
fondation des sciences politiques, 1979,
298 p.
- Banezra R. "Le Canada et l'Afrique", In Afrique contem-
poraine (A.C.), Paris, No 79, mai-juin 1975,
pp. 6-11.
- Bernard Ph.J. "Société post-industrielle et socialisme",
in L'Année sociologique, Paris, P.U.F., vol.
25, 1974, pp. 83-135.
- Bongo A.B. Dialogue et participation, Monaco, (pté),
P. Bory, 1972, 142 p.
- Bongo El Hadj Omar, Le Dialogue des Nations; L'Afrique dans
le nouvel ordre politique et économique mon-
dial, Libreville, Ed. Multipress, Gabon,
1978, 130 p.
- Bonnafé P. Le nationalisme africain, aperçu sur sa
naissance et son développement, Paris, fon-
dation des sciences politiques, série C:
Recherches, No *, Décembre 1964, 60 p.
- Botte R. "Processus de formation d'une classe sociale
dans une société africaine précapitaliste",
in C.E.A., Vol. XIV, 1974, pp. 605-626.
- Boumedienne Hiuari, Pour un nouvel ordre économique interna-
tional, Revue algérienne des sciences écono-
miques et politiques, Alger, Mars 1975.

- Brunschwig H. "Colonisation, décolonisation, Essai sur le vocabulaire usuel de la politique coloniale", in C.E.A., Vol. I, 1960, pp. 44-54.
- Brunschwig H. "Vigné d'Octon et l'anticolonialisme sous la IIIe République" (1870-1914), in C.E.A., Vol. XIV, 1974, pp. 265-298.
- Brunschwig H. "Une autre conception de l'histoire ?", in C.E.A., Vol. XVI, 1976, pp. 59-65.
- Buijtenhuis R. "Les potentialités révolutionnaires de l'Afrique Noire": les élites dissidentes, in C.E.A., 1978, pp. 79-92.
- Conférence au sommet des pays indépendants africains, 1963, Addis-Abeba, Discours (des délégués), Paris, Présence Africaine, 1964, 264 p.
- Conférence Asiatico-Africaine, 1955, Bandoung, Premier anniversaire, 18 avril 1955 - 18 avril 1956, Ambassade de l'Indonésie à Berne (Suisse), 1956.
- Conférence Africaine Française, Brazzaville, 30 janvier 1944 - 8 février 1944, Paris, Ministère des Colonies, 1945, Ifan, 134 p.
- Conférence Internationale des Africainistes de l'Ouest, Compte rendu de la 1ère réunion, Abidjan 1953, Ifan, 166 p.
- Conférence de solidarité des peuples Afro-Asiatiques 1957-1958. Le Caire (Documents et textes officiels), Moscou, Ed. en langues étrangères, 1958, 280 p.
- Copans J. "A chacun sa politique" (en Afrique), in C.E.A., Vol XVIII, 1978, pp. 98-113.
- Coornaert M. "Sociologie urbaine, Morphologie sociale", in 3e section de l'année sociologique, Paris, P.u.F., vol. 25, 1974, pp. 367-382 (et Girard A.).
- Coste J. "La nouvelle famille africaine dans les droits de l'indépendance: Essai de sociologie normative", in l'Année sociologique, Paris, P.u.F. Vol. 22, 1971, pp. 153-179.
- Coquery-Vidrovitch C. "La mise en dépendance de l'Afrique Noire: Essai de périodisation, 1800-1970", in C.E.A., Vol. XVI, 1976, pp. 7-58.

- Demunter P. Masses rurales et luttes politiques au Zaïre, Paris, Anthropos, 1975, 315 p.
- Diallo Demba L'Afrique en question, Paris, Maspéro, 1968, 215 p.
- Dreux-Brézé J. Le problème de regroupement en Afrique Equatoriale. Du régime colonial à l'U.D.E.A.C., Thèse de droit, Paris, 1966, 249 p.
- Eboué F. Les peuples de l'Oubangui-Charl, Essai d'ethnographie, de linguistique et d'économie sociale par Felix Eboué, New-York Press, 1977, 105 p.
- Faigot R. Services secrets en Afrique, Ed. Le Sycamore, Paris, 1982, 134 p.
- Gentli E. Deux voies de développement: La Côte d'Ivoire et le Congo-Brazzaville, Paris, Thèse, 1968.
- Georgy G. "La politique africaine de la France", in Afrique contemporaine, Paris, No 102, mars-avril 1979, pp. 1-6.
- Görög-Karady V. "Stéréotypes ethniques et domination coloniale: L'image du Blanc dans la littérature orale africaine", in C.E.A., Vol. XVII, 1978, pp. 635-647.
- Institut syndical de coopération technique internationale, L'Afrique face au capitalisme international, dossiers No 7, Paris, Janvier 1973, 50 p.
- Kwame Nkrumah Le Consciencisme, Paris, Présence Africaine, 1976, 141 p.
- Kwame Nkrumah La lutte des classes en Afrique, Paris, Présence Africaine, 1972, 108 p. in Les Cahiers Français:
- "Les Multinationales", Paris, la Documentation Française, supplément aux Cahiers Français No 167, Réédition février 1977, "Le Tiers-Monde et Nous".
 - "Les Multinationales", Paris, la Documentation Française, 1979, No 190, mars-avril 1979, 64 p.
 - "Le Tiers-Monde et Nous", Paris, la Documentation Française 1974, Nouvelle édition, No 167, septembre-octobre 1974, 64 p.

- Mabileau A. Décolonisation et régimes politiques en Afrique Noire, Presses de la fondation des sciences politiques, 1978, 306 p.
- Morand P. Magie Noire, Grasset, Paris, 1928, 303 p.
- Manguya Mbenge D. Le Socialisme en Afrique, Bruxelles, Ed. de l'Espérance, 1977, 44 p.
- Morgant M.Ed. Un dialogue nouveau: L'Afrique et l'industrie, Paris, Fayard, 1959, 200 p.
- Nyerere K. (Julius) (Textes politiques), Socialisme, Démocratie et Unité africaine. La déclaration d'Arusha, Paris, Présence Africaine, 1970, 109 p.
- Reichhold W. "L'Allemagne Fédérale et l'Afrique, 1969-1976", in Afrique contemporaine, Paris, No 108, mars-avril 1980, pp. 1-6.
- Samir Amin Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire, Paris, Ed. de Minuit, 1967, 330 p.
- Suret-Canale J. "A propos de Vigné d'Octon: peut-on parler d'autocolonialisme avant 1914?", in C.E.A., Vol. XVIII, 1978, pp. 69-79.
- Suret-Canale J. La République de Guinée, Paris, Ed. sociales, 1970, 431 p.
- Sylla Lancine Tribalisme et parti unique en Afrique Noire, Université Nationale de Côte d'Ivoire, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, Paris, 1977, 392 p.
- Vinke J.L. "Système des termes de parenté", in C.E.A., Vol. II, pp. 271-291.
- Wunsche R. "Les relations de la République Démocratique Allemande avec les Etats de l'Afrique Sub-saharienne: Bilan et perspective", in Afrique contemporaine, Paris, No 108, mars-avril 1980, pp. 6-12.
- Zolberg A.R. "Effets de la structure d'un parti sur l'intégration nationale", in C.E.A., Vol. I pp. 140-149.

VI. LE CONGO - BRAZZAVILLE

(Ouvrages sur l'histoire, l'économie,
la politique et la sociologie.)

- Augouard, Mgr. 28 années au Congo: Lettres, Poitiers, 1905, 2 Vol.
- Augouard, Mgr. L'apôtre du Congo par Beslier G.G., Paris, Ed. de la Vraie France, 1946, 262 p.
- Adam, Mgr. "Notes sur les variations phonétiques dans les dialectes Bateké". Voir compte rendu 1ère conférence internationale des Africainistes de l'Ouest (1951), pp. 153-165.
- Anderson Efraïm, Contribution à l'ethnographie des Kuta, Uppsala, Almqvist & Wiksell, 1953, 365 p.
- Anderson E. Messianic popular movement in the Lower Congo, Uppsala, Almqvist & Wiksell, 1958, 22 p.
- Babassana H. Travail forcé, expropriation et formation du salariat en Afrique Noire, Grenoble, P.u.G., 1978, 255 p.
- Balandamio Fl. La démographie historique du Congo sous la domination française, Paris, 1978, 102 p. (Mémoire EHESS, Paris, 1978).
- Bernard G. "Analyse d'un réseau social en milieu urbain", in C.E.A., Vol XI, 1970, pp. 632-639.
- Balandier G. Au royaume du Congo du XVIIe au XVIIIe siècle, Paris, Hachette, 1965, VIII, 286 p. (ou la vie quotidienne au royaume du Kongo).
- Balandier G. Sociologie des Brazzavilles noires, Paris, Armand Colin, 1955, 275 p.
- Bassayila D. Les problèmes urbains en République Populaire du Congo. Etude d'un cas: Brazzaville, Paris, 1976, 252 p. (Mémoire Diplôme EHESS en Sciences sociales).
- Bernard G. "Diversité des nouvelles églises congolaises", in C.E.A., Vol. X. 1970, pp. 203-227.

- Belvain A. "Matsoua et Kimbangou sont-ils des sauveurs de l'Afrique Noire?", in *Liaison*, No 61, Brazzaville, 1958.
- Bonnafé P. "Une classe d'âge politique": La OMNR de la République du Congo-Brazzaville", in C.E.A., Vol. VIII, 1968, pp. 327-368.
- Bonnafé P. "Une grande fête de la vie et de la mort, Le mayili, cérémonie funéraire d'un seigneur du ciel Kukuya (Congo-Brazzaville)", in *L'Homme*, XIII, No 1-2, janvier-juin 1973, pp. 97-166.
- Bonnafé P. Une cérémonie de découverte du sorcier: Le "mutere" (Kukuya du C.B.). Etude du procès juridique et politique de la sorcellerie, Paris, 1967, (Thèse 3e cycle Sociologie africaine, Paris, 1967).
- Biayenda E. (Cardinal), Coutumes et développement chez les Bakongo du Congo-Brazzaville, thèse, faculté catholique de Lyon, 1968.
- Boussoukou-Boumba, "L'organisation de la chefferie indigène à Ntima et à Divénié (Congo-Brazzaville)", (1923-1941), in *Présence Africaine*, No 107, Paris, 1978, 111 p.
- Brunschwig H. "Les cahiers de Brazza (1880-1882)", in C.E.A. No 22, Vol. VI, 1966, pp. 157-227.
- Brunschwig H. Brazza explorateur, l'Ogooué 1875-1879, Paris, Mouton, 1966, 215 p.
- Brunschwig H. Brazza explorateur, Les traités Makoko 1880-1882, Paris, Mouton et Co, Ecole pratique des Hautes Etudes, 1972, 298 p.
- Brunschwig H. "La négociation du traité Makoko", in C.E.A., Vol. XVII, 1965, pp. 5-56.
- Brunschwig H. "La troque du traité Makoko", in C.E.A., Vol. XVIII, 1965, pp. 5-56.
- Cerbelaud-Salagnac G., Savorgnan de Brazzaville. Le Père des esclaves, Paris, grandes éd. Letouzey et Ané, collection Vies Exaltantes, 1960, 151 p.
- Coquery-Vidrovitch C., Le Congo au temps des grandes Compagnies concessionnaires (1898-1930), Paris, Thèse Lettres, Mouton & Co et Ecole pratique des Hautes Etudes, 1972, 587 p.

- Coquery-Vidrovitch C., *Brazza et la prise de possession du Congo. La mission de l'Ouest africain, 1883-1885*, Paris, Mouton, 1969, 502 p.
- Coquery-Vidrovitch C., "Les idées économiques de Brazzaville et les premières tentatives des compagnies de colonisation au Congo français (1885-1898)" in C.E.A., Vol. XVII, pp. 57-95, 1965.
- Coquery-Vidrovitch C., "L'échec d'une tentative économique: L'impôt de capitation au service des compagnies concessionnaires du Congo Français", in C.E.A., Vol. VIII, 1968, pp. 96-109.
- Chavennes Ch. de, *Avec de Brazza, Souvenirs de la Mission de l'Ouest africain (mars 1883-janvier 1886). (Les origines de l'Afrique Equatoriale française)*, Paris, Plon, 1935, 38 p.
- Cuvellier J. Mgr., *L'ancien Royaume de Congo, Desciée de Brouwer, Bruges, Paris, 1946*, 361 p.
- Decapmaeker C.ss. R., *Le Kimbanguisme in, Devant les sectes non chrétiennes*, Louvain, 1961, pp. 52-66.
- Devanges H. "Croyance et vérification: Les pratiques magico-religieuses en milieu urbain africain", in C.E.A., Vol. XVII, 1977, pp. 299-306.
- Dupré M.Cl. "Les femmes musiki de Téké Tsaayi, rituel de possession et culte anti-sorcier en République populaire du Congo", in *Journal de la société des Africanistes*, XLIV, 1, 1974, pp. 53-69.
- Dupré M.Cl. *Art politique et histoire chez les Téké de l'Ouest de la République Populaire du Congo* (Thèse de Doctorat en Sociologie), Paris 1974, Prof. Balandier G. réf.: 74-09M 80-02.
- Dupré G. "Le commerce entre les sociétés lignagères: Les Nzabi dans la traite à la fin du XIXe siècle (Gabon-Congo)", in C.E.A., Vol. XII, 1972, pp. 616-658.
- Dupré G. *Contribution à l'étude des structures du dynamisme et de l'histoire des sociétés segmentaires fondées sur une analyse comparative des sociétés Nzabi et Bembe de la République Populaire du Congo* (Thèse de Doctorat d'Etat en Sociologie), Paris, 1972, prof. Balandier G., réf.: 72-05 M 77-03.

- Demetz A. "Les poteries des peuplades Bateko du Moyen-Congo", in *Compte rendu, 1ère conférence des Africanistes de l'Ouest* 2 (1951), pp. 260-271.
- Dybowsky J. La route du Tchad, de Loango (Congo Brazzaville) au Chari, Paris, Firmin-Didot, 1893, 237 p.
- Ekondy-Akala "Colonisation, décolonisation et préjugés raciaux en Afrique Noire", Paris, in *Présence Africaine*, 1965, No 54, pp. 54-74.
- Ekondy-Akala "Les élites africaines et les relations raciales", in *Présence Africaine*, No 56, Paris, pp. 45-67.
- Eliou M. La formation de la conscience nationale en République Populaire du Congo, Paris, *Anthropos*, Cité, 1977, 416 p.
- Europe, France, Outre-Mer, Congo Brazzaville, 15 mois de révolution, Paris, *Revue internationale*, novembre 1964, No 418, 56 p.
- Fourneau J. "Sur des perles anciennes de pâte de verre provenant de Zana (Moyen-Congo)", in *Bulletin de l'Ifan* 14 (1952), No 4, pp. 956-969.
- Gide A. Souvenirs de la Cour d'Assises, Voyages au Congo..., Paris, Gallimard, 1924.
- Gide A. Voyages au Congo, carnets de route, Paris, Gallimard, 1927, 253 p.
- Goma-Loussakou F. Essai d'une étude urbaine et sanitaire: infrastructure d'assainissement et problèmes sanitaires dans la collectivité de Brazzaville, Paris, 1979, 306 p. (Thèse 3e cycle E.H.E.S.S.).
- Guillemot M. Notice sur le Congo Français, Paris, J. André Editeur, (Exposition universelle de 1900), 1901, 158 p.
- Guillot B. "Les terrains orientés du Congo-Brazzaville: Essai d'interprétation", in *C.E.A.*, Vol. XII 1972, pp. 442-457.
- Guillot B. La terre Enkou, Paris, Ecole des Hautes Etudes pratiques and Mouton & Co, 1973, 126 p. Recherches sur les structures agraires du plateau de Koukouya (Congo).

- Heysch L. de Mythes et rites bantous. Le Roi ivre ou l'origine de l'Etat, Paris, Gallimard, 1972, 341 p.
- Kouvouama A. Messianisme et révolution au Congo, Paris, 1979, 226 p. (Thèse 3e cycle Paris V).
- Jacquot A. "Précisions sur l'inventaire des langues Téké du Congo", in C.E.A., C. 18, 1965, pp. 335-340.
- Lartéguy J. Quinze ans après sa mort, Matsoua est devenu le Christ Noir du Congo, Paris Presse, l'Intransigeant, des 16 et 17 décembre, Paris, 1956.
- Lissouba P. Conscience du développement et démocratie, Dakar-Abidjan, Nouvelles éditions africaines, 1975, 75 p.
- Lusangu G. Structures parentales et développement au Congo, Thèse faculté de Droit, Paris, 1951.
- Makambila P. Croyances et pratiques magiques des Kongo-Lari de la République Populaire du Congo: "kindoki", Bordeaux, 1976, 338 p. (Thèse 3e cycle, U.E.R. des Sciences Sociales et psychologiques, Bordeaux II).
- M'Filou D. Système et structure agraire au Congo depuis l'indépendance, Paris, 1979, 218 p. (Mémoire, Diplôme E.H.E.S.S.).
- Mokosso S. "L'Eglise catholique et l'Etat (au Congo Brazzaville) de 1960 à nos jours", in C.E.A. No 88, Novembre-Décembre 1976, pp. 6-11.
- Naran R. Brazzaville et la fondation de l'A.E.F., Paris, Gallimard, 1941, 305 p.
- Mazenot G. La Likouala-Mossaka, Histoire de la pénétration du Haut-Congo (1878-1920), Paris, Mouton & Co and Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1970, 445 p.
- Mazenot G. "L'occupation du bassin de la Likouala-Mossaka (1909-1914)", in C.E.A., No 22, Vol. VI, 1966.
- Mazenot G. "Le problème de la Likouala-Nkundja et la délimitation du Congo Français et de l'Etat indépendant (Congo-Belge)", in C.E.A., No 25, pp. 127-151, 1967.

- Mengho B. "L'agriculture traditionnelle chez les Bakouéle et les Djem du Congo", Paris, Les cahiers d'Outre-Mer 31 (121), janvier-mars 1978, pp. 48-84.
- Menier M.A. "Brazzaville (Conception politique et administrative de)", in C.E.A., Vol. V, 1965, pp. 83-95.
- Michel M. "Brazzaville (un projet de lettre de démission de) 1887 ou 1888", in C.E.A., Vol. VII, 1967, pp. 186-189.
- Michel M. "Autour de la mission marchande: le rappel de Brazzaville en 1897". in C.E.A., Vol. VII, 1967, pp. 152-185.
- Mirlande H. Groupe de Brazzaville et Nations Unies, Fondation des sciences politiques, Paris, 1977, 336 p.
- Monod Th. "Un poussoir du Nord-Est Congolais", in Notes africaines de l'Ifan, No 73 (Janvier), 1957, p. 13.
- Moudileno-Massengo A. République Populaire du Congo, une escroquerie idéologique, (Bilan), Nancy, Imprimerie F. Hilt, 1975, 263 p.
- Nagy L. "L'apport tribal dans la création et l'évolution des partis politiques congolais", in Genève-Afrique, Vol. I. pp. 36-50.
- Ngoma F. L'initiation et sa signification chez les Bakongo, Thèse 3e cycle, Sorbonne, Paris, 1963, 233 p.
- Ngouabi Marien Vers la construction d'une société socialiste en Afrique, Paris, Présence Africaine, 1975, 725 p.
- Obenga Th. La cuvette congolaise, les hommes et les structures, Paris, Présence Africaine, 1976, 164 p.
- Owana J. "Un droit administratif de transition vers le socialisme", l'exemple de la République populaire du Congo, Paris, Penant 87 (760), 1978, pp. 155-174.
- Owana J. "La République Populaire du Congo après l'assassinat du Président Ngouabi", Paris, Revue française d'Etudes Politiques Africaines 13 (146), février 1978, pp. 54-66.

- Robineau Cl. "Contribution à l'histoire du Congo: la domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960)", in C.E.A., Vol. VII, 1967, pp. 300-344.
- Robineau Cl. "Culture matérielle des Djem de Souanké", in Objets et Mondes, tome VII, No 1, printemps 1967, pp. 37-50.
- Rouget F. L'expansion coloniale au Congo français, introduction de Emile Gentil et une lettre préfacée de Albert Duchêne, Paris, Larose, 1906, VIII, 942 p.
- Rey P. Ph. Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme, exemple de la "COMILOG" au Congo Brazzaville, Paris, Maspéro, 1971, 527 p.
- Rey P. Ph. "Articulation des modes de dépendance et des modes de reproduction dans deux sociétés lignagères (Punu et Kunyi du Congo Brazzaville)", in C.E.A., Vol. IX, 1969, pp. 415-440.
- Sadoul M. et Trezenem (Ed.), "Une station préhistorique à Dolisie (Moyen-Congo)", in Comptes rendus, 1ère Conférence internationale des Africanistes de l'Ouest 2 (1951), pp. 459-461.
- Samir Amin, Histoire économique du Congo, 1880-1968, du Congo Français à l'U.D.E.A.C., Dakar, Ifan, 1969, 204 p.
- Samir Amin et Coquery-Vidrovitch C. Histoire économique du Congo, 1880-1968, Paris, Anthropos, 1969, 205 p.
- Sautter G. De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement, République du Congo, République Gabonaise, Paris, Mouton 1966.
- Sautter G. "Le plateau congolais de Mbé, Les problèmes que posent une très faible densité de population", in C.E.A., No 2, 1960, pp. 5-48.
- Sinda M. Le Messianisme congolais et ses incidences politiques, Paris, Payot, 1972, 385 p.
- Sinda M. André Matsoua, Collection "Grandes figures africaines", ABC, Belgique, 1978, 94 p.

- Soderberg B. "Les figures d'ancêtres chez les Babembé", in Arts d'Afrique Noire, No 13, 1975, pp. 21-32.
- Soret M. Histoire du Congo: Capitale Brazzaville, Paris, Berger Levrault, 1978, 237 p.
- Soret M. Démographie et problèmes urbains en A.E.F.: Poto-Poto-Bakongo, Dollsie, Brazzaville, Montpellier, Imprimerie Charité, 1954, 137 p.
- Soret M. Les Kongo Nord-Occidentaux, Paris, P.U.F. 1959, 144 p. (avec la collaboration d'André Jacquot).
- Soret M. "Carte ethno-démographique de l'Afrique Equatoriale française. Note préliminaire". Extrait Brazzaville, Institut d'Etudes Centrafricaines, 1956, pp. 27-52.
- Sousberghe L. de "Enfance hors-lignée et solidarité clanique dans les sociétés congolaises", in Africa-Tervaren, XIII, 1967, pp. 10-14.
- Sousberghe L. de "L'Immutabilité des relations de parenté par alliance dans les sociétés matrilineaires du Congo", in L'Homme, tome VI, No I, 1966, pp. 82-94.
- Verhaegen B. "Les rebellions populaires au Congo en 1964", in C.E.A., Vol. VII, No 26, pp. 345-359.
- Vincent J.F. "Sorcellerie en pays Kongo". Le mouvement Croix-Koma: Une nouvelle forme de lutte contre la sorcellerie, in C.E.A., Vol. VI, 1960, pp. 527-563.
- Voita M. "Les Babinga". Tiré à part du Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie 55 (1949), 1951, pp. 31-49.
- Trezenen Ed. "Note sur un ancien mode d'exécution capitale chez les Balali (Moyen-Congo)", in Comptes rendus 1ère Conférence Internationale des Africanistes 2 (1951), pp. 459-461.
- Yengo Abbé C.Y. Le rôle du chef traditionnel chez le peuple Bakongo et les incidences politiques de l'heure actuelle, Thèse Faculté Catholique, Paris, 1970.

- Yhomby-Opango J. L'arme théorique: manuel du militant de la révolution congolaise, Brazzaville, Ed. du P.C.T., 1977, 118 p.
- Yoba Ch. L'influence urbaine et l'aménagement spatial au Congo-Brazzaville, Paris, 1968, 157 p. (Mémoire de fin d'études, Institut d'urbanisme de l'université de Paris).
- Youlou Abbé F. Le Matsouanisme, Brazzaville, 1955 (collection privée).
- Wagret J.M. Histoire et sociologie politique de la République Populaire du Congo-Brazzaville, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence 1963, 250 p.
- Woungiy-Massaga La révolution au Congo. Contribution à l'étude des problèmes politiques d'Afrique Centrale, Paris, Maspero, 1974, 189 p.

VII CONGO - BRAZZAVILLE

(Suite)

A. - Autres publications d'Etudes spécifiques in La Revue "LIAISON"

(Organe des Cercles culturels de l'Afrique Equatoriale
Française éditée à Brazzaville entre les années 50 et 60)

1. Année 1950

- Massamba-Débat A. "Les coutumes indigènes sont-elles un obstacle à l'évolution africaine", Brazzaville, Liaison, No 4, octobre 1950, pp. 7-9.
- Mambéké-Boucher B. "L'organisation sociale dans la Likouala-Mossaka et dans la Moyenne-Sangha avant l'arrivée des Européens", Brazzaville, Liaison, No 6, décembre 1950, pp. 18-19.
- Tchibamba P.L. "Quelques croyances superstitieuses de chez nous", Brazzaville, Liaison, No 6, décembre 1950, p. 24.
- Voumbo J.A. "Quand les féticheurs s'amuse", Brazzaville, Liaison, No 6, décembre 1950, pp. 21-22.

2. Année 1951

- Eckomband Justin-Vital, "Un conte Mbochi", Brazzaville, Liaison, No 11, mai 1951, pp. 29-30.
- Eckomband J.V. "L'enterrement et l'héritage chez les Mbochi", Brazzaville, Liaison, No 14, août 1951, pp. 14-16.
- Kouunkou R. "Qu'est-ce qu'un M'Bongui", Brazzaville, Liaison, No 13, juillet 1951, pp. 21-22.
- LHeyet-Gaboka M. "La fête des jumeaux chez les Kouyous", Brazzaville, Liaison, No 9, mars 1951, p. 55-61.
- Makisa P. "Fiançailles et Mariage Larl", Brazzaville, Liaison, No 15, sept. 1951, pp. 11-12.

- NZaiakanda D. "Essai d'études sur le mariage des Ballalis et leurs frères de race", Brazzaville, Liaison No 8, février 1951, pp. 23-25.
- Pouabou J. "Maintien ou suppression de la dot", Brazzaville, Liaison, No 15, sept. 1951, p. 5.
- Sinald J. "Moeurs et coutumes - La polygamie était une règle morale", Brazzaville, Liaison, No 12, Juin 1951, pp. 9-10.
- Tchibamba P.L. "La réglementation du mariage", Brazzaville, Liaison, No 16, octobre 1951, p. 6.

3. Année 1952

- Compte rendu des journées sociales de Bangui, "La dot et ses répercussions familiales et sociales", Brazzaville, Liaison No 22, Avril 1952, pp. 11-12.
- Compte rendu des journées sociales de Bangui, (suite et fin), "La dot, ses répercussions familiales et sociales", Brazzaville, Liaison, No 23, mai 1952, pp. 6-7.
- Ilougu B. "IBoga", arbre de science", Brazzaville, Liaison, No 23, mai 1952, pp. 27-28.
- Pouabou J. "Des coutumes et de l'évolution", Brazzaville, Liaison, No 27-28, septembre-octobre 1952, pp. 5-6.

4. Année 1953

- Dembi R. "Tchicoumbi" ou réclusion des filles nubiles chez les Bayoumbé", Brazzaville, Liaison, No 32, Février 1953, pp. 30-31.
- Glénisson M. "Les royaumes de la côte congolaise avant l'arrivée de Brazza", Brazzaville, Liaison, No 36, 1953, pp. 37-40.
- Glénisson M. "Les royaumes de la côte congolaise avant l'arrivée de Brazza", (suite), Brazzaville, Liaison, No 37, 1953, pp. 33-35.
- Glénisson M. "Les royaumes de la côte congolaise avant l'arrivée de Brazza", (fin), Brazzaville, Liaison, No 38, août 1953, pp. 37-40.

- GNaly B. "Diosso, capitale du royaume des Vilis, se meurt", Brazzaville, Liaison, No 36, 1953, pp. 6-8.
- Kwamm Maurice "Les Bakouélé - mise au point", (cf. art. Leckacka, No 34, avrii 1953, pp. 31-34), Brazzaville, Liaison, No 38, août 1953, pp. 22-23.
- Leckacka B.C. "Les Bakouélé, Habitat, Mœurs et Coutumes", (cf. mis au point Kwamm, No 38, août 1953, pp. 22-23), Brazzaville, Liaison, No 34, avrii 1953, pp. 31-34.
- Lhyet-Gaboka M. "Les Hommes-Crocodiles", Brazzaville, Liaison, No spécial, août 1953, pp. 28-30.
- Leroy M. "La préhistoire à Brazzaville et dans le Moyen-Congo", Brazzaville, Liaison, No 31, janvier 1953, pp. 39-49.
- Mackita JM. "Les guerres chez les peuplades primitives de Mossendjo", Brazzaville, Liaison, No 38, août 1953, pp. 40-42.
- Malonga Jacques "Les Makouas", Brazzaville, Liaison, No 36, 1953, pp. 40-43.
- Mangomo N. "Quelques traits de vie chez les Bembés", Brazzaville, Liaison, No 39, 1953, pp. 32-35.
- Mondjo J.G. "Le mariage chez les MBochis", Brazzaville, Liaison, No 35, Mai 1953, pp. 31-32.
- Mouloundou D. "Ekéké", genre de maladie spéciale aux femmes Kouyou", Brazzaville, Liaison, No 32, février 1953, pp. 28-30.
- NDao-Omar M. "La Monnaie", Brazzaville, Liaison, No 33, Mars 1953, pp. 25-28.
- Pouabou J. "Que devons-nous emprunter à la conception européenne de la vie?", Brazzaville, Liaison, No spécial, août-septembre 1953, pp. 13-15.
- Tchibamba P.L. "Les douleurs de la prise de conscience", Brazzaville, Liaison, No 36, 1953, pp. 3-5.
- Zamba J. "Race et racisme", Brazzaville, Liaison, No spécial, août-septembre 1953, pp. 10-11.

5. Année 1954

- Gandzlamé Elie "Soirée dans le Mayombe", Brazzaville, Liaison, No 41, 1954, pp. 30-31.
- IBalico M. "M'Pouya-Kou-M'Foumou, une dynastie qui se meurt", Brazzaville, Liaison, No 43, 1954, pp. 49-52.
- IBalico M. "Passé et avenir de l'Enseignement privé au Moyen-Congo", Brazzaville, Liaison, No 42, 1954, pp. 23-26.
- IBalico M. "Où il est question du royaume des Anzicou", Brazzaville, Liaison, No 44, 1954, pp. 65-68.
- Lheyet-Gaboka M. "Les jumeaux chez les Kouyous", Brazzaville, Liaison, No 42, 1954, pp. 55-61.
- Lheyet-Gaboka M. "Que deviennent ceux qui sont morts?", Brazzaville, Liaison, No 41, 1954, pp. 25-28.
- Malonga J. "Le pays Makoua", Brazzaville, Liaison, No 41, 1954, pp. 56-57.
- Pouabou J. "Croyances africaines et doctrines nouvelles au Moyen-Congo", Brazzaville, Liaison, No 41, 1954, pp. 49-52.
- Pouabou J. "A propos de civilisation-réponse à Ibalico-", Brazzaville, Liaison, No 44, 1954, pp. 27-29.
- Pouabou J. Causerie radiophonique: "Le paysannat africain et l'avenir de l'A.E.F." (rédaction Liaison), Brazzaville, Liaison, No 44, 1954, pp. 30-32.

6. Année 1955

- Douta Ant. S. "Vill et Loango, deux groupements ethniques différents", Brazzaville, Liaison, No 48, 1955, p. 21.
- Gandziami E. "De Loango à Tandala par la piste de caravane", Brazzaville, Liaison, No 49-50, 1955, pp. 26-30.
- IBalico M. "Quand et comment devient-on Makoko?", Brazzaville, Liaison, No 45, 1955, pp. 30-32.

- IBalico M. "Avec qui former les cadres futurs?", Brazzaville, Liaison, No 48, 1955, pp. 13-15.
- IBalico M. "L'origine des Batéké d'Impila", Brazzaville, Liaison, No 46, 1955, pp. 37-39.
- Lheyet-Gaboka M. "Dzanguissa et Ikouba", Brazzaville, Liaison, No 47, 1955, pp. 14-22.
- Malonga Jacques "La famille chez les Makoua", Brazzaville, Liaison, No 47, 1955, pp. 23-25.
- Malonga Jean "Face à l'occidentalisation", Brazzaville Liaison, No 48, 1955, pp. 8-12.
- Mambéké-Boucher B. "Pour la réhabilitation de la dot", Brazzaville, Liaison, No 49-50, 1955, pp. 11-15.
- Mambéké-Boucher B. "Ce qui arriva du temps où régnait Boloundza, chez les Afourou", Brazzaville, Liaison, No 46, 1955, pp. 40-46.
- Massengo A. "Connaissez-vous les Lari?", Brazzaville, Liaison, No 46, 1955, pp. 33-34.
- Nkogho-Mve M.O. "Djobi" - nouveau-né des fétiches du Haut-Ogaoué, Brazzaville, Liaison, No 49-50, 1955, pp. 52-54.
- Niangorou Eyumpu, "Relations entre Africains, Européens et d'autres groupes ethniques", Brazzaville, Liaison, No 45, 1955, pp. 16-20.
- Ouamba-Awola J. "Nkénkéla", maladie particulière aux Nzinguini du Moyen Congo du Nord", Brazzaville, Liaison, No 46, 1955, pp. 35-36.
- Pouabou J. "Tchitombi" (nouvelle inédite), Brazzaville, Liaison, No 49-50, 1955, pp. 36-46.

7. Année 1956

- Academus "Les chefs coutumiers disparaîtront-ils?", Brazzaville, Liaison, No 52, 1956, pp. 15-18.
- Heuse G.A. "La psychologie des Noirs Africains (de l'anthropologie psychologique à l'ethnographie politique appliquée)", Brazzaville, Liaison, No 54, 1956, pp. 23-31.

Mambéké-Boucher B. "Les Nganga" ce qu'il faut en savoir",
Brazzaville, Liaison, No 53, 1956, pp. 36-39.

"De la loi cadre à l'Islam" (Le tour d'horizon du chef de la fédération de l'A.E.F.), Brazzaville, Liaison, No 53, 1956, pp. 27-30.

Gomah E. - "Minjioula Mvoubi", étrange coterie des gangsters au Moyen-Congo", Brazzaville, Liaison, No 52, 1956, pp. 23-25.

Tchibamba P.I. "A la recherche d'un équilibre difficile - l'Africain devant la technique occidentale, aujourd'hui", Brazzaville, Liaison, No 52, 1956, pp. 5-7.

8. Année 1957

Abbé Ngoui J. et des Grottes P. "Le Christianisme en Afrique",
Brazzaville, Liaison, No 58, 1957, pp. 27-29.

Abbé Ngoui J. et des Grottes P. "Le Christianisme en Afrique",
Brazzaville, Liaison, No 59, 1957, pp. 47-56.

Belvain A. "Code de la route en vue de bonnes relations avec les Noirs", Brazzaville, Liaison, No 60, 1957, pp. 7-14.

Bemba S. "Face à son destin, la Jeunesse du Moyen-Congo est-elle prête à assumer la relève?",
Brazzaville, Liaison, No 59, 1957, pp. 12-14.

Heuse G.A. "La psychologie des Noirs Africains (suite)",
Brazzaville, Liaison, No 55, 1957, pp. 30-33.

Heuse G.A. "La psychologie des Noirs Africains (fin)",
Brazzaville, Liaison, No 56, 1957, pp. 23-28.

Débat ouvert sur "La psychologie des Noirs Africains" de M. Heuse, Brazzaville, Liaison, No 56, 1957, pp. 29-32.

Dr. La Touche et Mme Dormeau G. "Prise de position... contre les conclusions de M. Heuse sur la psychologie des Noirs Africains", Brazzaville, Liaison, No 58, 1957, pp. 45-49.

- Dr Hinderling P. et Ichihamba P.L. "Arriverons-nous à une sincère et étroite collaboration spirituelle entre Blancs et Noirs?", Brazzaville, Liaison, No 55, 1957, pp. 5-7.
- Lebeuf JP "L'ethnologue occidental face aux institutions africaines", Brazzaville, Liaison, No 55, 1957, pp. 24-25.
- Lheyet-Gaboka M. "La danse des fantômes", Brazzaville, Liaison, No 58, 1957, pp. 57-58.
- Malonga Jean, "Contribution à la connaissance de l'ethnie Lari", (Lari, fausse appellation), Brazzaville, Liaison, No 55, 1957, pp. 26-29.
- Maquet J.J. "Motivations culturelles des migrations vers les villes d'Afrique Centrale", Brazzaville, Liaison, No 60, 1957, pp. 27-32.
- Pouabou J. "Le peuple Villi ou Louango (suite)", Brazzaville, Liaison, No 58, 1957, pp. 50-53.
- Pouabou J. "Le peuple Villi ou Louango (fin)", Brazzaville, Liaison, No 59, 1957, pp. 56-59.
- Tsamas Sylvère "Le Kyébé-Kyébé", Brazzaville, Liaison, No 59, 1957, pp. 61-65.
- Tsamas Sylvère "Où le "Droit romain" et les "Coutumes africaines" s'affrontent...", Brazzaville, Liaison, No 61, 1958, janvier-février.
- Tsamas S. "En A.E.F., l'élite africaine est-elle consciente de sa mission de dirigeante de la masse?", Brazzaville, Liaison, No 58, 1957, pp. 21-23.

9. Année 1958

- L'Honi P. "Connaissez-vous le Conseil coutumier?", Brazzaville, Liaison, No 66, 1958, pp. 33-37.
- Malonga J. "La sorcellerie et l'ordre de "Lemba", Brazzaville, Liaison, No 63, 1958, pp. 51-61.
- Massengo Cl. "Gens de villes et Gens des champs", Brazzaville, Liaison, No 64, 1958, pp. 72-76.

Vickos M. "Le marché commun et l'industrialisation dans le Moyen-Congo", Brazzaville, Liaison, No 66, 1958, pp. 48-60.

10. Année 1959

Loukou J. "Quelques croyances et superstitions du Bas-Congo", Brazzaville, Liaison, No 67, 1959, pp. 71-74.

B - Autres publications d'Etudes spécifiques in Publications ORSTOM (Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer).

1. in Cahiers ORSTOM (Série Sciences Humaines)

Althabe G. Etude du chômage à Brazzaville en 1957: (1), étude psychologique, Paris, ORSTOM, Vol. I, No 4, (Tome 1), 1963, 106 p.

Bouquet A. et Jacquot A. "Essai de géographie linguistique sur quelques plantes médicinales du Congo-Brazzaville", Paris, ORSTOM, Vol. IV, No 3-4, 1967 pp. 3-35.

Couty Ph. "Peut-on perfectionner les théories du développement?", Paris, ORSTOM, Vol. XII, No 3, 1975, pp. 213-220.

Devanges R. et Biffot L. Les dépenses exceptionnelles dans les budgets de ménage à Pointe-Noire, Paris ORSTOM, No 3, 1963, 301 p.

Devanges R. Etudes du chômage à Brazzaville en 1957: (2) étude sociologique, Paris, ORSTOM, Vol. I. No 4, (Tome II), 1963, 201 p.

Devanges R. Les chômeurs de Brazzaville et les perspectives du barrage du Kouilou, ORSTOM, Paris, 1963, Vol. No 2, 1963, 100 p.

Duboz P. "Aspects démographiques de la région de la Lékoumou (République Populaire du Congo)", Paris ORSTOM, Vol. XII, No 4, 1975, pp. 287-316.

Emphoux J.P. "La grotte de Bitorri au Congo-Brazzaville", Paris, ORSTOM, Vol. VII, No 1, 1970, pp. 3-28.

- Guillot B. "Réflexions sur les problèmes démographiques à propos du plateau Koukouya", Paris, ORSTOM, Vol. IV, No 1, 1967, pp. 53-63.
- Guillot B. Les pays Bandzabi au Nord de Mayoko, et les déplacements récents de population provoqués par l'axe Comilog", Paris, ORSTOM, Vol. IV, No 3-4, 1967, pp. 37-56.
- Guillot B. "Notes sur les anciennes mines de fer du pays Nzabi dans la région de Mayoko", Paris, ORSTOM, Vol. VI, No 2, 1969, pp. 93-99.
- Guillot B. "Le village de Passia. Essai sur le système agricole Nzabi", Paris, ORSTOM, Vol. VII, No 1, 1970, pp. 47-90.
- Guillot B. et Massala A. "Histoire du pays Beembé", Paris, ORSTOM, Vol. VII, No 3, 1970, pp. 41-74.
- Guillot B. "Problèmes de développement de la production cacaoyère dans les districts de Sembé et Souanké (Congo), Paris, ORSTOM, Vol. XIV No 2, 1977, pp. 151-169.
- Jacquot A. "Les langues du Congo-Brazzaville, inventaire et classification", Paris, ORSTOM, Vol. VIII, No 4, 1971, pp. 349-357.
- Vennetier P. Les Hommes et leurs activités dans le Nord du Congo-Brazzaville, Paris, ORSTOM, Vol. II, No 1, 1965, 296 p.
- Winter G. "Intérêt et limites des méthodes quantitatives de la planification en Afrique", Paris, ORSTOM, Vol. XII, No 3, 1975, pp. 235-248.

2. ORSTOM - Centre de Brazzaville - in série Cahiers -
(Sciences humaines) (Suite)

- Auger A. Les problèmes humains posés par le projet du ranch d'élevage de bovins dans la plaine de Diñessé, ORSTOM, Brazzaville, 1970, 49 p.
- Carlotti V. Projet d'implantation cacaoyère pilote à Loukolela; Etude pédologique, ORSTOM, Brazzaville, 1967, 34 p.
- Denis B. Rapport de synthèse sur des zones de regroupement le long de la route Brazzaville-Quessou, Centre ORSTOM, Brazzaville, 1970, 70 p.

- Dhont Y. Les budgets familiaux dans les villages du Niari, ORSTOM, Brazzaville, 1965, 195 p.
- Duboz P. Etude démographique de la ville de Brazzaville, 1974-1977, ORSTOM, Bangui, 1979, 268 p.
- Duboz P. Etude sur l'enregistrement des naissances et décès à Brazzaville 1974-1975, ORSTOM, Brazzaville, 1976, 14 p.
- La Porte G. Note sur un projet d'exploitation rizicole pilote dans la région de Mossendjo, ORSTOM, Brazzaville, 1963, 8 p.
- La Souchère P. de Etude pédologique de trois terrains situés aux environs des villages Odziba-Imbama-M'Bé (Plateau de M'Bé) (Collaboration Bosseno R.), ORSTOM, Brazzaville, 1974, 2 vol.
- Lierdeman J.L. Problèmes socio-économiques de la région du Niari. Données globales sur la structure des revenus et leur utilisation. Les dépenses dans la population rurale par Yves Dhont, ORSTOM, Brazzaville, 1963, 59 p.
- Loemba F.X. Essai d'anthropologie sur les peuples de la côte congolaise, ORSTOM, Brazzaville, 1972, 71 p.
- Martin D. Complexe agro-industriel de Mantsoumba. Etude pédologique de la Ferme de Mantsoumba, ORSTOM, Brazzaville, 1975, 40 p.
- Rakotosou J. Le paludisme chez les enfants d'âges "préscolaires" et "scolaires" en République Populaire du Congo. Rapport de stage, ORSTOM, Brazzaville, 1976, 191 p.

3. In série Mémoires

- Devanges R. L'Oncle, le Ndoki et l'entrepreneur. La petite entreprise congolaise à Brazzaville, Paris, ORSTOM, Mémoires, No 75, 1977, 167 p.
- Hagenbucher-Scripanti F. Les fondements spirituels du pouvoir au Royaume de Loango, Paris, ORSTOM, Mémoires No 67, 1973, 214 p.

2. Documents économiques

- Conférence Nationale - Rapport de la Commission Economique (août 1972).
- Conjoncture et Coopération Régionale (mars 1972, Paris).

Premier Programme Triennal 1975-1977
(2e édition 1976).

Programme de la Conférence des Entreprises d'Etat (2e phase - sept. 1980).

D. Publications Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.)

1. Documents politiques

- Statuts (30 avril 1978)
- C.S.C. - Supplément A - Jeune Afrique No 757 (1975)
- IVe Congrès ordinaire de la C.S.C. (23 avril - 2 mai 1973)
- La Trilogie déterminante (1973)
- Spéciale 5e Congrès (26 - 30 avril 1978)

2. Documents économiques

- Connaissance des Entreprises (1978-1979) (Département de l'Economie et des Affaires sociales)
- Programme d'action de la Coconex (Exercice 1981) (adopté Session du 13 novembre 1980)

E. Publications Union de la Jeunesse Congolaise (UJSC)

- Statuts
- Programme d'action du Comité Central (année 1980)

F. Publications Union Révolutionnaire des Femmes du Congo (URFC)

- Statuts
- Programme (année 1980)

ANNEXE

PLAN DE SOCIOLOGIE GENERALE PLURALISTE

A. DIVERS

A.0. Bibliographie générale

A.00 Recueils bibliographiques

A. 000 Bibliographies multi-disciplinaires

A. 001 Bibliographies sociologiques

A. 0010 Publications uniques ou irrégulières

A. 0011 Publications périodiques

A. 0012 Guides pour chercheurs ou étudiants

A.01 Dictionnaires et encyclopédies

A.02 Traités et Actes de congrès ou de colloques

A.03 Manuels

A.04 Revues

A.05 Journaux

A.1. Enseignement de la sociologie

A.11 Enseignement supérieur

A.12 Enseignement secondaire

A.13 Enseignement populaire

A.2. Recherche scientifique

A.21 Recherche universitaire

A.22 Recherche des centres nationaux pour la recherche scientifique

A.23 Recherche des organes gouvernementaux

A.24 Recherche des organisations internationales

A. 241 Organisations "gouvernementales"
(ONU, UNESCO, OIT, FAO, OMS, etc.)

A. 242 Organisations "non gouvernementales"

A. 243 "Institutions internationales"
(FMI, BM, etc.)

A.25 Recherche des organisations internationales
"régionales" (OCDE, COMECON, OUA, OEA, etc.)

A.26 Recherche des organismes privés

A.3. Associations de sociologie

A.31 Associations locales ou régionales

A.32 Associations nationales

A.33 Associations internationales

B. HISTOIRE DE LA PENSÉE SOCIOLOGIQUE ET THÉORIES
SOCIOLOGIQUES CONTEMPORAINES

C. SOCIOLOGIE GÉNÉRALE PROPREMENT DITE

C.1. Objet, méthode

C.1.1 Définitions

- C. 1.11 Définition opératoire
- C. 1.12 Définitions et classifications historiques
- C. 1.13 Définition et classification typologiques préliminaires

C.1.2 Consensus, totalité et mouvement dans la réalité sociale

C.1.3 Méthode dialectique

- C. 1.31 Définition de la dialectique
- C. 1.32 Procédés dialectiques opératoires

C. 1.32.1 Procédés élémentaires

- C. 1.32.1.1 Simultanéité
- C. 1.32.1.2 Complémentarité
- C. 1.32.1.3 Rivalité
- C. 1.32.1.4 Antinomie

C. 1.32.2 Procédés complexes

- C. 1.32.2.1 Ambiguïté
- C. 1.32.2.2 Réciprocité de perspectives
- C. 1.32.2.3 Implication mutuelle
- C. 1.32.2.4 Polarisation

C.1.4 Méthode typologique

C.2. Rapports avec d'autres sciences

C.2.1 Sociologie et sciences de l'homme

- C. 2.11 Sociologie et biologie humaine
- C. 2.12 Sociologie et psychologie

C.2.2 Sociologie et sciences sociales singularisantes

- C. 2.21 Sociologie et histoire
- C. 2.22 Sociologie et ethnographie

C.2.3 Sociologie et sciences sociales analytico-systématisantes

- C. 2.31 Sociologie et géographie humaine
- C. 2.32 Sociologie et démographie
- C. 2.33 Sociologie et science économique
- C. 2.34 Sociologie et science juridique
- C. 2.35 Sociologie et linguistique

C.3. Appareil conceptuel d'analyse et d'explication

C.31 Sociologie différentielle

C.311 Sociétés globales

C.3111 Sociétés globales "nationales"

- C.31111 Sociétés contemporaines
(sociétés industrielles-
sociétés non industrielles
ou "en voie de développement"
-sociétés archaïques)
- C.31112 Sociétés passées (sociétés
historiques-sociétés archaï-
ques-sociétés préhistoriques)

C.3112 Sociétés internationales

- C.31121 Sociétés internationales
"régionales"
- C.31122 Société mondiale

C.312 Classes sociales

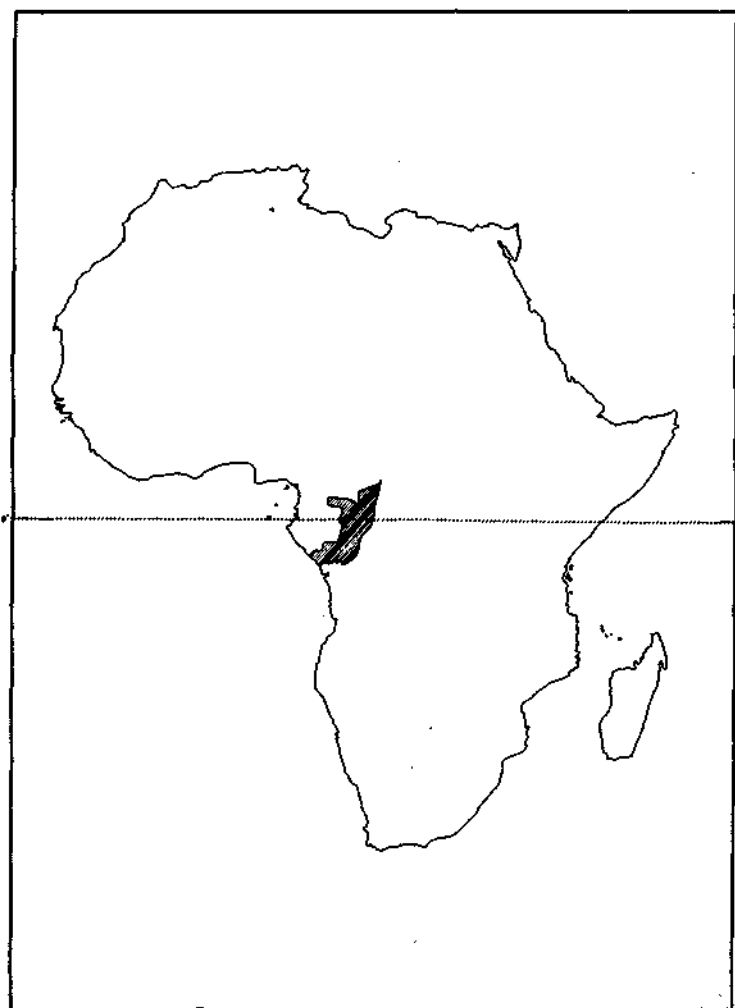
- C.3121 Castes
- C.3122 Ordres
- C.3123 Classes industrielles
- C.3124 Autres types de stratification
fondamentale

C.313 Groupements

- C.3131.01 Groupements de localité (centres
ruraux-centre semi-urbains-centres
urbains-mégapoles)
- C.3131.02 Groupements de parenté (clan-
famille)
- C.3131.03 Groupements d'affinité fraternel-
le (groupes sexuels, groupes
d'âge, cliques, gangs, amicales,
groupes mondains, mutuelles, grou-
pements philanthropiques, etc.)
- C.3131.04 Groupements d'activité politique
(corps politiques-corps judiciai-
res-corps administratifs, partis
politiques)
- C.3131.05 Groupements d'activité économique
(entreprises, établissements éco-
nomiques, holdings et groupements
financiers, trusts, concerns, con-
glomérats, cartels, etc.)
- C.3131.06 Groupements d'intérêts socio-éco-
nomiques (corporations, guildes,
groupements patronaux, syndicats
ouvriers, etc. - groupes de pres-
sion)

- C.3131.07 Groupements de protection sociale et d'hygiène publique (police, armée, etc. - hôpitaux, homes, asiles, etc.)
- C.3131.08 Groupements mystico-extatiques (Eglise, sectes, etc.)
- C.3131.09 Groupements de formation humaine, (école, groupes de recherche scientifique, sociétés savantes, groupes de culture populaire et d'éducation des adultes, etc.)
- C.3131.10 Groupements de loisirs
- C.3131.11 Autres groupements d'activité non essentiellement lucrative (groupes sportifs, troupes théâtrales, etc.)
- C.314 Manifestations ou formes de sociabilité (microsociologie)
 - C.3141 Nous ou sociabilité par fusion partielle
 - C. 31411 Degré de fusion
 - C. 314111 Masses
 - C. 314112 Communautés
 - C. 314113 Communions
 - C. 31412 Degré d'activité
 - C. 314121 Nous actifs (uni-, multi- ou supra-fonctionnels)
 - C. 314122 Nous passifs
 - C.3142 Rapports avec autrui ou sociabilité par opposition partielle
 - C. 31421 Sens ou forme du rapport
 - C. 314211 Rapports de rapprochement
 - C. 314212 Rapports d'éloignement
 - C. 314213 Rapports mixtes ou de type dialectique
 - C. 31422 Degré d'activité
 - C. 314221 Rapports actifs
 - C. 314222 Rapports passifs
- C.32 Sociologie en profondeur
 - C.321 Palier écologico-morphologique
 - C.3211 Base écologique et spatialité
 - C.3212 Base démographique
 - C.3213 "Culture matérielle"
 - C.322 Organisations sociales ou "appareils organisés"
 - C.3221 Appareils des sociétés globales

- C.32211 Appareils politiques
- C.32212 Appareils économiques
- C.32213 Autres appareils
- C.3222 Appareils des classes sociales
- C.3223 Appareils des groupements
- C.323 Réglementations sociales ou "contrôles sociaux"
- C.3231 Religion
- C.3232 Magie
- C.3233 Morale
- C.3234 Droit
- C.3235 Education
- C.324 Oeuvres culturelles
- C.3241 Connaissance
 - C.32411 Sciences
 - C.324111 Sciences logico-mathématiques
 - C.324112 Sciences cosmiques
 - C.324113 Sciences physico-chimiques
 - C.324114 Sciences biologiques
 - C.324115 Sciences humaines
 - C.3241151 Sciences de l'homme
 - C.3241152 Sciences sociales
 - C.32412 Philosophie et théologie
 - C.32413 Savoirs techniques
- C.3242 Esthétique
 - C.32421 Arts plastiques (dessin et gravure - peinture - sculpture - architecture)
 - C.32422 Musique
 - C.32423 Danse
 - C.32424 Théâtre
 - C.32425 Cinéma
- C.3243 Littérature
- C.3244 Communication sociale
 - C.32441 Langage
 - C.32442 Ecriture



CONGO

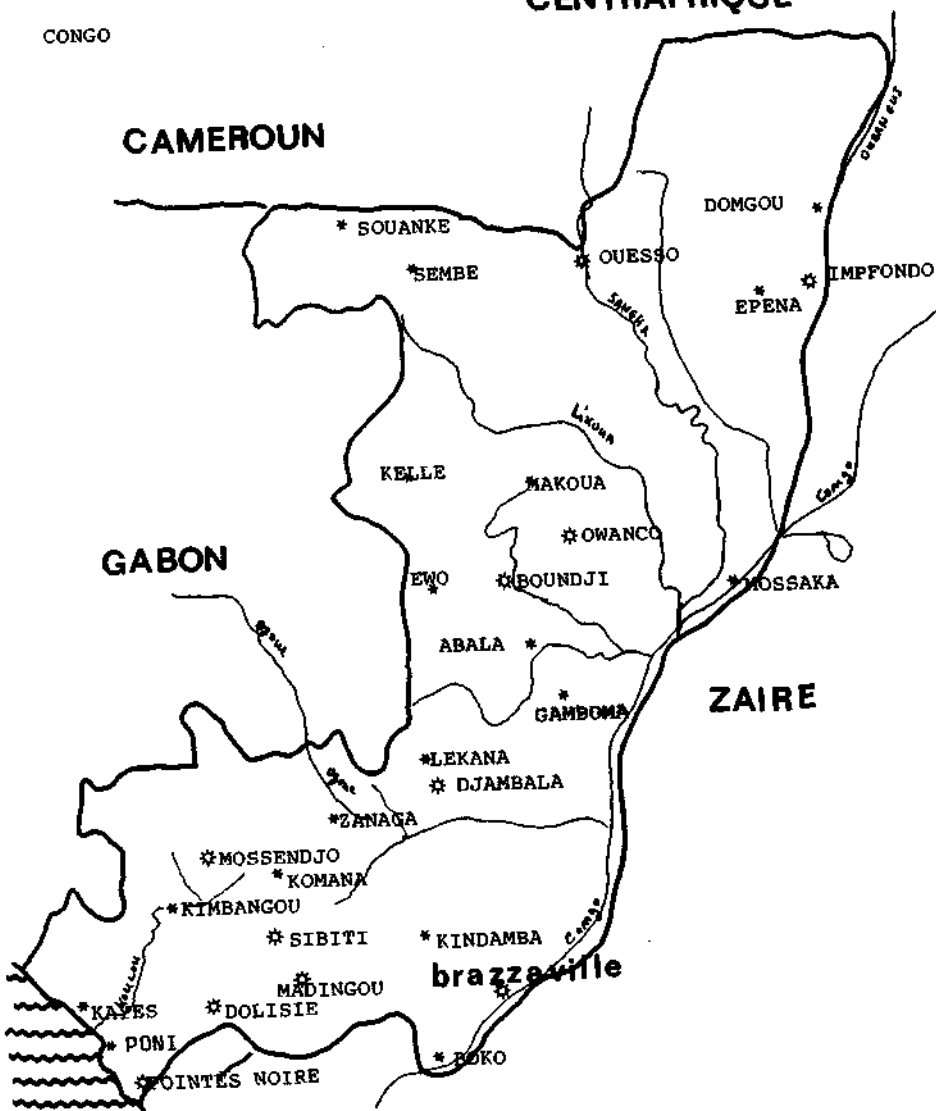
CENTRAFRIQUE

CONGO

CAMEROUN

GABON

ZAIRE



SOMMAIRE

	Page
REMERCIEMENTS	7
INTRODUCTION	9
NOS SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	13
<u>PREMIERE PARTIE : L'HISTORIOGRAPHIE COLONIALE - CAS</u>	15
DU CONGO - BRAZZAVILLE (Société	
"nationale en voie de développement")	
DONNEES HISTORIQUES ET SOCIO-POLITIQUES	
 <u>CHAPITRE I - LES ETAPES DE LA POLITIQUE DE COLONISATION</u>	53
(1880-1960)	
 I. <u>LE CONGO SOUS LA IIIe REPUBLIQUE FRANCAISE</u>	56
(1880-1940)	
1.1. La IIIe République française et la Doctrine	
économique de colonisation du Congo	
(1898-1930)	75
1.2. L'impôt de capitation	78
1.3. Les conceptions politiques et économiques	
de de Brazza pour le Congo (1886-1898) . .	82
 II. <u>LE CONGO SOUS LA IVe REPUBLIQUE</u> (1944-1958) . .	97
2.1. La Conférence de Brazzaville	
(30 janvier - 8 février 1944)	98
2.2. L'Union Française (1946-1958)	104
2.3. La Loi-Cadre (1956-dite Loi Defferre) . .	110
 III. <u>LE CONGO SOUS LA Ve REPUBLIQUE</u> (1958-1960) . .	112
3.1. La Communauté "française" (1958)	112

3.2. "La Communauté renouvelée" (1959)	114
CHAPITRE II - LA DECOLONISATION DU CONGO DANS LE CONTEXTE GLOBAL DU SYSTEME COLONIAL . . .	115
I. <u>CRISE DU SYSTEME COLONIAL MONDIAL</u>	115
1.1. La Conférence de Bandoung (1955)	116
1.2. Les Conférences du Caire (1957) et d'Accra (1958)	117
1.3. La crise de Suez de 1956	118
II. <u>SITUATION DE CRISE DANS L'EMPIRE FRANCAIS PROPREMENT DIT</u> . . .	118
2.1. En Indochine	118
2.2. En Afrique du Nord	120
2.2.1. Algérie	120
2.2.2. Maroc	120
2.2.3. Tunisie	121
2.3. En Afrique Noire française	122
2.3.1. Madagascar	122
2.3.2. Dans les Territoires Associés (anciens Mandats)	122
2.3.3. Dans les autres territoires	122
III. <u>ASPECTS SOCIOLOGIQUES DE LA CRISE DU SYSTEME COLONIAL FRANCAIS</u>	123
3.1. Les Indépendances Nationales de l'Afrique Noire (1960)	125
<u>DEUXIEME PARTIE : TEXTURE SOCIOLOGIQUE DE LA SOCIETE CONGOLAISE OU SOCIOLOGIE DIFFERENTIELLE (analyse des "cadres sociaux")</u>	127
CHAPITRE III - <u>LE CONGO - BRAZZAVILLE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES</u>	129
- <u>L'IDEOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CONGO</u>	131

- LA QUESTION CABINOISE ET L'OPINION
PUBLIQUE CONGOLAISE 135

I.	<u>LE CONGO ET LA COOPERATION SOUS-REGIONALE "GOUVERNEMENTALE"</u>	142
1.1.	Le Congo et l'U.D.E.A.C.	142
1.2.	Les objectifs de l'U.D.E.A.C.	143
II.	<u>L'UNION MONETAIRE COMMUNE</u> (Zone Franc - "Zone C.F.A.")	151
2.1.	Historique	151
2.2.	Cadre Institutionnel	151
2.3.	La Zone CFA et la solidarité sous- régionale	152
2.4.	L'objet de la B.O.E.A.C.	153
III.	<u>LE CONGO ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES "GOUVERNEMENTALES"</u>	154
	(O.N.U., U.A.M., O.C.A.M., O.U.A., etc.)	
3.1.	Attitudes politiques du Congo face à ces organisations	154
3.1.1.	Le Congo et la 1ère crise du Congo-Léopoldville (1960-1961) .	155
3.1.2.	Le Congo et la 2ème crise du Congo-Léopoldville (1965) . . .	157
3.1.3.	Le Congo et la question algérienne à l'O.N.U. (1960-1961)	160
3.1.4.	Le Congo et l'admission de la Chine communiste à l'O.N.U. (1964)	162
3.1.5.	Le Congo et la crise tchadienne (1980)	166
3.1.6.	Le Congo et les crises polonaise et afghane (1980)	167
3.1.7.	La crise polonaise	168
3.1.8.	La crise afghane	170
IV.	<u>LE CONGO ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE COOPERATION ECONOMIQUE</u>	184
4.1.	Le président Fulbert Youlou	185

4.2.	Le Congo et les organisations du système des Nations Unies	186
4.2.1.	Coopération avec l'O.M.S.	186
4.2.2.	Coopération avec le PNUD	187
4.2.3.	Coopération avec la Banque Mondiale	188
V.	<u>LE CONGO ET LA COOPERATION INTERNATIONALE "REGIONALE"</u>	189
5.1.	Coopération avec la Banque Africaine de Développement	189
5.1.1.	La BAD vous connaissez ?	189
5.1.2.	La BAD et l'adoption du DIS comme unité de compte (Droit de tirage spécial du FMI	190
5.1.3.	Le Congo et la BAD	191
5.2.	Le Congo et la Compagnie Air Afrique	192
CHAPITRE IV	<u>- LA CONFIGURATION DES CLASSES SOCIALES AU CONGO</u>	195
I.	<u>LE PROBLEME</u>	195
II.	<u>LA PROBLEMATIQUE DES CLASSES ET STRATIFICATIONS SOCIALES AU CONGO</u>	198
III.	<u>NOTION DE CLASSE ET DIFFERENCIATION SOCIALES</u>	202
IV.	<u>CLASSES ET SYSTEMES DE STRATIFICATIONS SOCIALES CONGOLAIS</u>	212
I.	"Classification" du Congolais dans la Société congolaise d'hier et d'aujourd'hui	215
A)	Le Congo pré-colonial	216
1.	Le Monde villageois	216
B)	Société traditionnelle et colonisation	225
1.	Le monde colonial	225
a)	Le secteur public colonial	234
a.1)	Classe des fonctionnaires de la Coloniale (les Français)	234
a.2)	Classe des fonctionnaires congolais	235

a.3) Autres types de stratifications secondaires ou "partielles" (classes sociales et Armée, Gendarmerie et Police)	238
b) Le secteur privé européen	244
b.1) Classe supérieure-supérieure- Les Patrons de l'industrie et du commerce	244
b.2) Classe supérieure-inférieure - Les Directeurs	245
b.3) Classe moyenne-supérieure- Les cadres européens	245
b.4) Classe moyenne-inférieure - La petite intelligentsia congolaise: Les employés gradés . .	245
c) Le secteur privé autochtone	247
c.1) Classe industrielle des villes et de la campagne	248
C) Les Classes sociales dans le Congo Indépendant post-révolutionnaire (1963-1981)	252
1. Le groupe dirigeant	254
2. La classe des "Apparatchiks" . . .	255
2.1. Le groupe dominant au PCT . .	256
2.1.1. La classe des hauts fonctionnaires de l'appareil de l'Etat et du Parti	257
2.1.2. L'opinion de la majorité des citoyens congolais	258
2.1.3. D'autres points de vue sur le Parti-Etat	259
3. Place du groupe dirigeant dans la hiérarchie sociale et définition typologique	260
II. Tableau récapitulatif des classes sociales au Congo	262
A) Classes non rurales	262
I. Bureaucratie dirigeante du Parti et de l'Etat (Nomenklatura)	262
1. Bureaucratie du Parti (Les Apparatchiks)	262

CHAPITRE VI - <u>LES FORMES DE SOCIABILITE AU CONGO</u> . . .	349
I. <u>LE NOUS CONGOLAIS</u>	349
I.1. L'état de sociabilité du "Nous Congolais"	350
1.2. La vie quotidienne dans les villes et portraits-robots des Congolais	353
1.3. La conscience nationale du Nous Congolais	355
II. <u>LE NOUS CONGOLAIS ET LES RAPPORTS AVEC AUTRUI</u>	356
2.1. Rapports de rapprochement	356
2.1. a) Avec l'Afrique arabe	357
2.1. b) Avec l'Afrique de l'exil	357
2.2. Rapports d'éloignement	358
2.3. Rapports avec Autrui de caractère mixte .	361
2.3. a) Rapports Nord-Sud (ou Dialogue Nord-Sud)	361
2.3. b) Rapports Intra Liers-Monde (ou Dialogue Sud-Sud)	368
III. <u>RAPPORTS AVEC LES PAYS DE L'EST</u>	371
IV. <u>RAPPORTS AVEC LE MONDE ARABE</u> (non africain). .	372
V. <u>RAPPORTS AVEC LE MONDE LATINO-AMERICAIN</u> . . .	373
VI. <u>RAPPORTS AVEC LE MONDE ASIATIQUE</u>	373

TROISIEME PARTIE : TEXTURE SOCIALE DE LA SOCIETE CONGOLAISE
OU SOCIOLOGIE EN PROFONDEUR
(analyse des "paliers en profondeur") 375

CHAPITRE VII - <u>PALIER ECOLOGICO - MORPHOLOGIQUE</u>	377
I. <u>BASE ECOLOGIQUE</u>	377
1.1. Spatialité congolaise	377
II. <u>BASE DEMOGRAPHIQUE</u>	378
2.1. Emploi	380
2.2. Enseignement	381

III.	<u>"CULTURE MATERIELLE"</u>	382
3.1.	Agriculture, élevage, pêche	382
3.2.	Mines	384
3.3.	Les Industries	384
CHAPITRE VIII	- LES ORGANISATIONS SOCIALES OU <u>"APPAREILS ORGANISES"</u>	387
I.	<u>APPAREILS POLITIQUES</u>	387
1.1.	Le Mouvement Socialiste Africain (M.S.A.) et le Parti Progressiste Congolais (P.P.C.)	388
1.1. a)	Typologie du M.S.A. et du P.P.C.	388
1.1. b)	Typologie de l'U.D.O.I.A.	391
1.1. c)	Typologie du M.N.R. (Monopartisme)	397
1.1. d)	Typologie du P.C.T. (Monopartisme)	400
II.	<u>APPAREILS POLITIQUES ET VRAI VISAGE POLITIQUE DU CONGO</u>	402
2.1.	Le M.N.R. et les partis "frères" de l'Est	402
2.2.	Le P.C.T. et les partis "frères"	404
2.3.	Le P.C.T. et les divers mouvements d'opposants politiques congolais	408
2.3. a)	Rapports de sociabilité PCT-M.	409
2.3. b)	Rapports de sociabilité PCT-La "Ligne droitère" (février 1979) attribuée au général Yhombi	411
2.3. b) 1.	Yhombi et la succession de Ngouabi (avril 1977)	413
2.3. b) 2.	La ligne "droitière" proprement dite de Yhombi et de ses "acolytes"	419
A.	L'affaire des enveloppes (janvier-février 1979)	420
B.	La session du Comité Central du PCT (5 février 1979)	421
C.	Observations sur la fameuse "ligne droitière"	423
2.3. c)	Rapports de sociabilité PCT - FEDERCO	426

2.3. c) 1. Qu'est-ce que le FEDERCO ?	427
2.3. c) 2. FEDERCO ou l'autopsie d'un Thème	427
III. <u>APPAREILS ECONOMIQUES</u>	430
3.1. Le Plan au Congo (auto-centré et auto-dynamique)	430
3.2. L'auto-satisfaction des Planifica- teurs au Congo	436
3.3. Mars 1979: Le Congo "adopte" le système de développement auto-centré et auto-dynamique (self-reliance)	438
CHAPITRE IX - <u>LES REGLEMENTATIONS SOCIALES OU "CONTROLES SOCIAUX" AU CONGO</u> . . .	443
(religion, magie, sorcellerie, droit, éducation...)	
CHAPITRE X - <u>TYPLOGIE DES CONDUITES COLLECTIVES, EFFERVESCENTES, NOVATRICES ET CREATRICES AU CONGO</u>	451
CHAPITRE XI - <u>MENTALITES COLLECTIVES ET PERSONNALITES DE BASE AU CONGO</u>	453
I. <u>MENTALITES COLLECTIVES</u>	453
II. <u>PERSONNALITES DE BASE DES CONGOLAIS</u>	454
<u>QUATRIEME PARTIE : L'EXPLICATION EN SOCIOLOGIE</u> . . .	457
CHAPITRE XII - <u>TEMPORALITES SOCIALES, DETERMINISMES SOCIAUX ET LIBERTE HUMAINE DANS LES PHENOMENES SOCIOLOGIQUES</u>	457
I. Société globale congolaise en crise... . .	458
II. <u>TEMPORALITES</u> (et formes de temporalités) . .	459
2.1. Temps en retard sur lui-même	459
2.2. Temps cyclique	459

2.3. Temps en avance sur lui-même	459
2.4. Temps surprise	460
2.5. Temps explosif	460
III. <u>DETERMINISME ET LIBERTE HUMAINE</u>	460
CONCLUSION	463
BIBLIOGRAPHIE	467
ANNEXE	515